IMPRIMERIE DE A. PRIGNET, RUE DE MONS, 9, A VALENCIENNES.

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Wellcome Library

https://archive.org/details/s19id13277450

ROSALIE LEVASSEUR

53000

ARCHIVES

HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

du Nord de la France

et du Midi de la Belgique,

Par A. DINAUX, de la Société nationale des Antiquaires de France; associé de l'Académie royale de Belgique; membre des Sociétés d'agriculture, sciences et arts de Lille et de Douai; de celle d'Emulation de Cambrai; de celles des antiquaires de la Picardie et de la Morinie; de la société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône; de celle des sciences, des lettres et des arts du Hainaut; de la société des bibliophiles belges; de celle de l'histoire de France; correspondant du ministère de l'instruction publique pour les recherches historiques; vice-président de l'académie de peinture, sculpture et architecture de Valenciennes.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME 1er.

VALENCIENNES,

AU BUREAU DES ARCHIVES, RUE DE LA NOUVELLE HOLLANDE, 7 *bis*.

1850.

A NOS LECTEURS.

Ce Recueil, commencé il y a 22 ans, avec la garantie de trois noms, alors peut-être un peu nouveaux dans le monde littéraire, n'en porte plus qu'un seul aujourd'hui sur son titre. C'est peu sans doute: mais, des deux hommes qui débutèrent avec nous, l'un, M. Le Glay, *continue dans le poste élevé où il est placé à nous tendre une main toujours ferme et secourable, et à nous aider de ses vives lumières qui éclairent notre marche, et de ses conseils aussi sûrs qu'excellents et désintéressés. Si, d'un autre côté, une séparation prématurée et fatale nous a enlevé notre regrettable et constant collaborateur, M.* Aimé Leroy, *il nous reste de lui beaucoup de matériaux que nous nous attacherons à mettre en ordre pour les confier à la publicité. Nos lecteurs ne perdront de ses travaux que cette dernière main, ce poli, qu'il savait donner à ses œuvres et qui ne lui semblait jamais ni assez fini ni assez complet. Ainsi, ce que les* Archives *auront perdu en variété et en finesse de style, elles le regagneront en unité et en régularité de publication. Une seule main qui dirige peut plus comme pouvoir exécutif que plusieurs volontés réunies même lorsqu'elles sont bien d'accord: c'est là un axiôme prouvé tant pour les productions littéraires que pour les œuvres politiques, et deux années de République n'ont fait encore qu'en démontrer mieux que jamais la vérité.*

*Nous paraîtrons donc plus régulièrement: aussi bien n'avons-nous plus à craindre aujourd'hui que cette forme ponctuelle de publication nous attire l'attention du fisc qui n'a d'ordinaire pour la littérature, que des yeux dans le genre de ceux de l'*Avare *ne voyant que sa cassette. Nous n'avons plus besoin maintenant de chercher à rompre toute périodicité pour éviter, comme au début de notre œuvre, que l'autorité départementale, voulût nous infliger la chaîne de la gérance et la charge du timbre: c'est la seule marque d'attention que les gouvernements passés aient voulu donner à notre modeste recueil, qui, grâce à Dieu, ne chercha jamais à attirer sur lui l'œil de l'autorité, et qui espérait bien passer inaperçu du pouvoir, pensant, comme Figaro, qu'il nous fait toujours assez de bien lorsqu'il ne nous fait pas de mal.*

Nous continuerons d'assurer l'exécution de notre plan primitif: pas de sciences exactes, pas de politique, rien de ce qui soit étranger

aux contrées que nous habitons. Nous ne séparons point ce qu'unissaient nos vieilles annales: le même langage, la même religion, les mêmes mœurs et coûtumes; nous continuerons à mettre en pratique le libre-échange *historique et littéraire que nous avons proclamé avec le midi de la Belgique depuis tantôt un quart de siècle, en dépit des barrières douanières et postales, des traités et des congrès. Sur ce point, nous sommes d'un radicalisme éhonté, et nous continuerons à proclamer que la meilleure des Républiques est la* République universelle des lettres.

Déjà, dans nos Archives, *nous avons décrit une foule de monuments et de châteaux de la France septentrionale et de la Belgique; fourni des biographies rectifiées ou complétées, ou entièrement neuves, sur de nombreux compatriotes; produit un millier d'articles courts et légers sur* les Hommes et les Choses *de la contrée, et analysé un pareil nombre d'ouvrages publiés dans le pays. Cet ensemble forme déjà un vaste répertoire de faits, de notions historiques, de données littéraires; toutefois notre tâche est loin d'être achevée: les souvenirs glorieux de nos provinces sont si riches que la source n'a garde d'en être épuisée; l'activité de production est telle, que les œuvres locales se succèdent rapidement et appellent plus que jamais l'attention du public éclairé; enfin, le goût de la bibliographie s'est tant et si généralement étendu, que nous serons encore amenés à réimprimer des pièces uniques ou rarissimes qui nous tomberont sous la main. Les recherches généalogiques, la numismatique, la paléographie, la gravure, la peinture, l'archéologie, en tant qu'elles se rapportent à nos localités, seront longtemps un fonds inépuisable pour nos publications futures. Nous tiendrons plus que jamais à ne jeter sous les yeux de nos lecteurs que des sujets neufs, ou peu connus jusqu'ici, afin que notre recueil ait du moins le mérite de contenir des choses qu'on ne trouverait pas ailleurs. La* Variété *qui repose l'esprit en le changeant d'objet, sera toujours notre devise: c'est ainsi que parfois l'érudition, que notre siècle trop léger est très tenté de repousser, trouvera grâce devant nos lecteurs; ils aborderont peut-être plus facilement un fond sérieux et grave sous le couvert d'une forme légère ou mondaine: le pavillon sauvera alors la marchandise. Rarement et seulement quand le sujet l'exigera impérieusement nous arriverons aux citations latines, et nous prévenons qu'en faveur des dames étrangères à l'idiome du Peuple-Roi, et de ceux de nos lecteurs qui sont un peu femmes sur ce point, la traduction suivra de près le texte original.*

Nous avons souvent désiré donner à nos Archives *une sorte d'*illustration *instructive en reproduisant, par la gravure, les*

monuments anciens et détruits du pays, les traits des illustres morts, et les souvenirs les plus glorieux de nos provinces : notre zèle à cet égard s'est trouvé trop souvent en défaut par le manque d'artistes, dans la localité, pouvant reproduire avec finesse et intelligence ce que le temps a dévoré. Nous y avons suppléé quelquefois, d'une manière bien incomplète sans doute, par d'anciennes planches retrouvées et exhumées des cabinets des curieux. Nous continuerons ce genre de restauration, et nous espérons pouvoir y ajouter bientôt quelques eaux-fortes modernes dues à de jeunes amateurs du pays qui s'exercent modestement et à huis clos, dont le talent grandit en silence, et qui rendront incessamment au siècle présent, le bon office que MM. Alex. de Famars, de Pujol *et le prince* de Ligne *rendaient aux mêmes lieux dans le siècle dernier.*

Lorsque, il y a bien longtemps déjà, nous avons commencé la publication du recueil dont nous entamons aujourd'hui la troisième série qui vraisemblablement sera la dernière, les études historiques, les recherches archéologiques, l'amour du moyen-âge, l'attrait de la numismatique, de la science héraldique, et de tous les monuments de l'art, vieux souvenirs du passé, n'avaient garde d'avoir la vogue qu'ils obtinrent depuis lors; nous eûmes le bonheur et l'instinct de pressentir le goût de la génération nouvelle et d'aller au devant de ses penchants : on nous en a su gré et nous avons trouvé partout appui et sympathie. De nombreuses imitations de notre entreprise, les unes déjà fatalement échouées, les autres encore naissantes, ont surgi après nous et furent saluées de nos encouragements; ce fût là, nous l'avouons, notre plus belle récompense. La presse de toutes les nuances politiques nous a été favorable, les hommes d'intelligence de plusieurs pays nous ont tendu la main; ceux mêmes que leurs fonctions éloignaient de notre genre d'étude, trouvèrent bon et utile de soutenir et de propager une œuvre toute d'intérêt local, qui tendait à attirer la jeunesse vers les recherches sérieuses de l'histoire du pays, et à user cette ardeur et cette activité du temps présent dans des occupations douces et profitables qui avaient pour objet d'éclaircir les faits des temps écoulés et d'en tirer les leçons de l'expérience. Nous espérons que la même faveur nous sera conservée dans l'avenir ; que les hommes saturés de la politique si souvent vaine et décevante, fatigués des Révolutions, des insurrections et des élections, chercheront à se distraire soit par la lecture, soit par la collaboration d'un ouvrage qui s'offre comme un terrain neutre pour tous les partis et qui ouvre un refuge honnête aux gens de loisir, aux amis de la bonne Flandre, et à ceux qui furent élevés dans l'amour du sol et des traditions anciennes.

Une société d'antiquaires de nos environs (1) a dit avec justesse que c'était « un sentiment indélébile et indéfinissable qui attache l'homme au pays qui l'a vu naître. Ce sentiment est un principe conservateur de la société humaine.

« Si l'amour de la patrie est chez les peuples sauvages l'instinct d'un intérêt, chez les nations civilisées cet amour est un culte. Le sol natal leur est moins cher par les fruits qu'il porte, que par les souvenirs qu'il leur rappelle, moins cher parcequ'il a été leur berceau, que parcequ'il est le tombeau de leurs pères. Le lien de la piété filiale qui enchaîne les générations les unes aux autres ne perd rien de son intensité par la distance des siècles : Les peuples sont ordinairement plus fiers de leur gloire antique que de leur gloire moderne.»

Faisons donc revivre nos illustres ancêtres, ressuscitons les célébrités mortes, ranimons les gloires du passé, galvanisons les nobles souvenirs, et rappelons-nous ce que disait un ministre (un ministre a du bon quelquefois) : « Un des traits qui font le plus d'honneur au caractère d'un peuple, c'est le respect qu'il professe pour la mémoire des grands hommes qui ont illustré son passé ! »

A. D.

(1) Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand duché de Luxembourg. 1846. (1re année) in 8o. p. 36.

MANUSCRITS
DE LA BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

AVERTISSEMENT.

Déjà nous avons publié dans les Archives du Nord de la France, *etc.* (1), *l'indication sommaire des* MSS. *des bibliothèques de Lille et de Mons; ces indications, nous ne le savons que trop, sont étriquées et réduites à leur plus simple expression, par la nécessité de les faire entrer dans le cadre fort restreint d'un article de notre recueil; mais, telles qu'elles sont, elles suffiront peut-être pour donner l'éveil aux savants qui recherchent telle ou telle matière, et qui apprendront ainsi qu'un de nos dépôts publics recèle un* codex *dont le contenu peut faire l'objet de leurs études.*

En attendant que nous signalions de la même manière les richesses que possède la bibliothèque publique d'Arras et celles d'autres villes de nos provinces, nous publions aujourd'hui la liste des manuscrits qui reposent dans la bibliothèque de Valenciennes. Cette simple et sèche nomenclature a été faite par feu notre ami et collaborateur Aimé Leroy, *qui avait presqu'achevé le catalogue largement raisonné de ces mêmes manuscrits dont nous ne donnons aujourd'hui que les titres sommaires. Les* Archives *ont déjà mis au jour quelques-uns des articles développés du catalogue dressé par notre regrettable ami* (2) *et nous comptons en donner plusieurs autres par la suite; mais nous devions d'abord publier la liste générale des manuscrits valenciennois, d'abord comme une sorte d'*index *du travail de M. Aimé Leroy, puis comme un devoir envers la ville qui a bien quelque droit de recueillir dans les travaux de son dernier bibliothécaire, les titres réunis et* classés par ordre de matière *de tous les manuscrits du dépôt communal. Les dissertations littéraires et les découvertes historiques sont du ressort de l'homme de lettres: le répertoire est l'œuvre rigoureuse du dépositaire et doit rester à la cité qui lui avait confié sa mission. Cette liste porte: 1° l'indication*

---

(1) Voyez nouvelle série des *Archives*, 5e livraison du t. II. p. 461-503. — *Idem*, 1re livraison du t. VI, p. 35-49.

(2) Voyez nouvelle série des *Archives*, 4e livraison du tome III. p. 445. — 4e livraison du tome V, p. 361.

de la page du catalogue général de la bibliothèque où le codex est plus explicitement décrit; 2° le titre sommaire; et 3° les lettres et chiffres à l'aide desquels on peut le trouver facilement dans les cases et rayons des salles. Ces annotations suffiront aux initiés et aux savants; pour d'autres, même des explications beaucoup plus étendues seraient encore lettres closes.

Il existe maintenant à notre connaissance trois catalogues des manuscrits de la bibliothèque de Valenciennes; le plus ancien et le plus imparfait sans contredit, est celui qui se trouve disséminé dans le catalogue général des livres de la bibliothèque; là, les manuscrits sont mêlés avec les imprimés comme ils le sont malheureusement en fait dans les rayons des salles. Aux fautes commises par le rédacteur primitif de ce travail, il faut ajouter celles que le copiste a cru devoir y joindre, ce qui forme un ensemble assez peu clair et nullement satisfaisant. Ce travail a été confectionné, il y a quelque trente ans par M. Hécart, *lorsqu'il était secrétaire de la mairie, et à une époque, il faut le dire, où l'on était moins exigeant et surtout moins éclairé qu'aujourd'hui à l'endroit des manuscrits.*

Le second catalogue raisonné est celui laissé par M. Aimé Leroy, presqu'entièrement mené à fin et dont quelques parties totalement terminées font vivement regretter, comme nous l'avons dit, que l'auteur n'ait pu y mettre la dernière main, et le publier de son vivant.

Le troisième catalogue complètement terminé, est dû au travail et aux laborieuses investigations de M. Mangeart, *bibliothécaire actuel, qui dès sa nomination, s'est mis consciencieusement à l'œuvre et a fini ce lourd travail en moins de deux ans accomplis. M. Mangeart avait déjà publié, en* 1838, *deux brochures, adressées à M. V. Cousin, pair de France, dans lesquelles il analysait quelques-uns des importants manuscrits du dépôt qui lui est aujourd'hui confié.*

Les manuscrits qui enrichissent la bibliothèque publique de Valenciennes sont au nombre de 805; *ils proviennent de plusieurs sources. Les plus anciens, les plus curieux, les plus considérables sous le rapport de l'exécution, de la matière et des auteurs, tirent leur origine de la célèbre et antique abbaye de St.-Amand sur la Scarpe. D'autres viennent des Chartreux de Marly et Valenciennes, et des abbayes de Vicoigne, de St.-Jean, de St.-Saulve, d'Hasnon, de la bibliothèque des Jésuites, dont le vaisseau sert encore*

aujourd'hui de salle principale au dépôt communal, et enfin de la collection particulière des livres des ducs de Croy, rassemblés aux châteaux de Condé et de l'Ermitage qui leur appartenaient. Il faut ajouter à ces fonds déjà fort riches, les acquisitions faites depuis un demi-siècle, les offrandes particulières et une donation opérée au profit du Magistrat de Valenciennes par M. Crendal de Dainville, *à la fin du siècle dernier.*

Cette réunion d'ouvrages provenant de tant de sources différentes, était fort riche et fort nombreuse lorsque la ville de Valenciennes eut un siège et un bombardement à soutenir en 1793. *L'artillerie de la place obtint la permission de s'installer dans la bibliothèque et d'y prendre les livres et manuscrits en parchemin qui lui conviendraient pour en former des gargousses. « Dieu seul sait le nombre d'ou-« vrages précieux qui furent alors lancés contre l'armée « combinée qui investissait cette ville », dit M. le maire de Valenciennes dans une lettre du* 16 *juillet* 1839 ! *« C'est une heureuse idée, sans doute (et Boileau nous l'a prouvé dans son combat de* Lutrin), *de convertir les livres en projectiles de siège, mais il ne faudrait pas en abuser. » C'est le vœu qu'exprime fort plaisamment M. A.* Le Glay, *archiviste général du département du Nord, à l'article qu'il a consacré au dépôt communal de Valenciennes, dans son excellent* Mémoire sur les bibliothèques publiques et les principales bibliothèques particulières du département du Nord. *Lille*, 1841, *in-8°, pages* 155-180, *où l'on trouve un aperçu déjà très étendu sur les principaux manuscrits de la collection de notre ville.*

Les richesses bibliographiques de Valenciennes ont souvent attiré l'attention des savants et des curieux ; outre les visites qu'elles ont reçues des Mabillon, des Montfaucon, des Durand et des Martène, lorsqu'elles gisaient sur les tablettes des abbayes des environs : nous pouvons citer, pour ne parler que des plus récentes, les investigations de MM. Hœnel, sir Philipps, Vitet, Von Fallersleben, Bethmann, Le Glay, Félix Ravaisson, Buchon, Tailliar, O. Leroy, Decoussemaker, etc. qui tous y ont admiré nos vieux monuments littéraires, et y ont trouvé chacun quelques curiosités dans le genre d'études qui les occupait. M. Von Fallersleben y a copié et publié le chant de Ste-Eulalie en vers romans du IXe siècle ; M. Bethmann y a trouvé sur une garde un fragment en roman du IXe entremêlé de caractères tyroniens ; feu M. Buchon y a découvert un premier jet des chroniques de Froissart qu'il s'est empressé

de publier ; notre concitoyen M. *Onésyme Leroy y a exploré les magnifiques manuscrits de Gerson exécutés par des miniaturistes fins et délicats des bonnes époques des ducs de Bourgogne ; M. Vitet, aidé de M. Ramey, a pu y calquer quelques figures bizantines de nos plus anciens codex. Enfin, les explorateurs de l'histoire locale y trouvent chaque jour des choses curieuses, intéressantes, pleines de charme, et portant ce cachet des temps anciens, qu'on ne peut contrefaire quoi qu'on fasse.*

En terminant cet avertissement, nous émettrons, une fois de plus, un vœu souvent renouvelé, celui de voir tous les manuscrits de la bibliothèque communale réunis dans une seule et même salle et séparés des imprimés. La réalisation de ce vœu a été demandée par le ministre de l'instruction publique, par tous les lettrés qui visitèrent notre dépôt, c'était l'objet du désir ardent de notre ami Aimé Leroy, et M. le docteur Le Glay s'en est expliqué assez nettement dans le mémoire cité plus haut. « Ce n'est pas chose facile, dit-il, que de faire des recherches dans cette bibliothèque. Les manuscrits y sont confondus avec les imprimés, et aucun catalogue spécial ne les signale à l'attention publique. Il faut, pour ainsi dire, les dépister dans les fourrés et les taillis où ils gîtent ; aussi toutes les fois qu'un amateur met la main sur quelqu'une des raretés de ce dépôt, il croit avoir fait une découverte et comme Archimède, il s'écrie : je l'ai trouvé ! *A force de soigner les choses, on les cache, et le boisseau finit par éteindre la lampe.*

« Nous avons nous-mêmes ajoute-t-il, subi les embarras d'une telle position ; et tout en rendant hommage au zèle conservateur , et à l'érudition profonde comme à l'obligeance du bibliothécaire de Valenciennes, nous devons dire qu'il ne nous a pas été possible d'aborder avec grand fruit les trésors dont il est le gardien. »

L'abus dont M Le Glay, après tant d'autres, se plaignait à si juste titre en 1840 est encore existant en 1850. Le bien se fait si lentement partout ! Nous adjurons donc l'administration municipale de Valenciennes de mettre un terme à cet état de chose qui frise la barbarie, et, en attendant qu'il sépare physiquement nos manuscrits des imprimés, nous publions avec plaisir ce petit répertoire fait par le dernier bibliothécaire : c'est l'indication écrite de ce qu'il faudrait pratiquer matériellement ; c'est enfin la réalisation sur le papier de l'opération à faire dans les salles.

ARTHUR DINAUX.

CATALOGUE SOMMAIRE

DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

DE VALENCIENNES,

RANGÉS PAR ORDRE DE MATIÈRE.

Versions latines de la Bible.

Page 1. A. 1. 11. Biblia latina. — 5 v. in-folio m.
1. A. 1. 16. Eadem. — 3 v. in-f. m.
1. A. 1. 19. Ead. incompl. — in-f. m.
1. A. 3. 30. Ead. — 2 v. in-f. m.
1. A. 7. 32. Ead. — in-8. m.
1. A. 5. 32. Ead. à Gen. usque ad Jeremium. — in-4. c.

Livres séparés de l'Ancien Testament.

P. 2. A. 5. 34. Liber leviticus. — in-4. m.
2. A. 5. 25. Isaias, Ezechias, etc. — in-f. c.
2. A. 5. 23. 12 proph. minores. — in-f. m.
2. A. 5. 33. 12 proph. cum epistolis Pauli, etc. — in-4. m.

Texte et versions du Nouveau Testament et de ses livres séparés.

P. 3. A. 5. 42. Evangelior. lib. — in-f. m.
3. A. 7. 1. Idem. — in-4. m.
3. A. 5. 31. Idem. — in-f. m.
3. A. 7. 38. Evangelia. — in-4. m.
B. 5. 35 bis. Epist. B. Pauli, etc. — Non porté au catalogue, voir p. 24.
3. A. 6. 12. Lib. Apocal. — in-4. m.

Harmonie et concorde des Evangiles.

P. 5. A. 1. 21. Concordia 4 evang. — in-f. m.

Histoire et fig. de la Bible.

P. 4. A. 5. 18. Passion et traités de piété. — in f. m.
P. 5. A. 5. 56. Thema de passione Domini. — f. m.
5. A. 5. 50. Epitres de Loesuelt. — in f. c.
5. A. 5. 26. Passio S. Stephani. — in-f. m.
5. Hist. scholast. P. Comestor. — in-4. m.
5. A. 6. 14. Expositiones super scripturis. — in-f. m.

Interprétation des livres séparés de l'Ancien Testament.

P. 6. A. 5. 8. Generis cum glossâ. — in-f. m.
6. A. 6. 15. S. Augustini libri XII de Genesi ad litteram. — in-4. m.
6. A. 5. 9. Moralia super Genesim sive annota SS. patrum. — in-f. m.
6. A. 8. 11. Moralia super Genesim coll. ex oper. SS. P. — in-8. m.
6. A. 5. 6. Exodus cum glossâ. — in f. m.
6. A. 2. 9. Explanatio super leviticum. — in f. m.
6. A. 5. 13. Pars levit. glossata. — in-f m.
6. A. 5. 4. Lib. numeri cum glossâ — f. m.
6. A. 5. 7. Lib. Deuteronomi cum glossâ. — in-f. m.
6. A. 5. 17. Expositio super 4 libros Regum. — in-f. m.
6. A. 5. 14. Super Psalterium glossæ. — in-f. m.
6. A. 5. 20. Explan. super psalmos. — in f. m.
6. A. 5. 29. Lib. Job cum glossâ. — f. m.
P. 7. A. 6. 40. Psalt. cum glossâ — in 4. m.
7. A. 5. 5. Psalt. glossatum. — in-f. m.
7. A. 5. 28. Glosæ super 50 psalmos. — f. m.
7. A. 5. 29. Explan. super 50 Psalmos ultimos. — f. m.
7. A. 5. 15. Exp. sup. Cant. Cant. — f. m.
7. A. 5. 18. Jsaias cum glossâ. — f. m.
7. A. 5. 27. In ecclesiasticum. — f. c.
7. A. 5. 33. 12 proph. minores cum glossâ. — f. m.
Voir p. 40. B. 3. 52.

Interprètes du Nouveau Testament.

P. 8. A. 6. 17. Ordo evangel. sec. cons. observ. Bursfeldensis. — in-4. m.

8. A. 5. 21. Evang. per tot. annum. — f. m.

8. A. 6. 16. Ordo epist sec. cons. obs. Bursfeldensis O. S. B. — in-4. m.

8. A. 5. 24. Expos. symboli etc. — f. c.

8. A. 8. 34. Ex postilla H. de S° Victore sup. evangelia. in-16. c.

8. A. 4 51. Nic. de Lyra sup. 4 evangelistas et epis. S^i Pauli. — f. m.

8. A. 2. 17. Ejusd. in actos apos. epist. canon. et apocal (incomplet; il ne reste que 43 feuil.) — f. m.

8. A. 2. 18. Lucas et Joan. cum glossâ. — in-f. m.

8. A. 5. 22. Evang. S. Joann. gloss. et tract. de div. officiis. — f. m.

P. 9. A. 8. 31. Expos. super. evang. S. Matthæi et nomina summ. pontif. — in-12. m.

9. A. 1. 25. Ev. S. Matthæi gloss. — f. m.

9. A. 5. 17. Anselmi glosæ super Matthaeum. — f. m.

9. A. 5. 28. Commentarius in epist. B. Petri et alia opusc. theolog. (Ecriture de l'abbé N. Dubois). — f. c.

9. A. 5. 19 et 20. Epist. B. Pauli cum glossâ.— 2 vol. f. m.

9. A. 5. 16. Glose Gilberti super epistolas Pauli. — f. m.

9. A. 5. 19. Epist. B. Pauli c. glossâ. — f. m.

9. A. 7. 29. Glossæ super Apocalypsim. — in-4. m.

9. A. 6. 24. Haymonis expositio super Apocalipsim. — in-4. m.

Philologie sacrée. — Introduction à l'étude de l'Ecriture Sainte.

P. 10. A. 5. 38. Scripturarum claves juxtâ traditionem seniorum. — f. m.

P.10. A. 6. 28. Choix de l'une des explic. de D. Calmet sur les Psaumes, par J. Debruyne. — in-4. c. (Mettre ici M.2.11 de la p. 287.)

Liturgie.

P.11. A. 7. 35. Rationale divin. off. et martyrologium Usuardi. — pet. in 4. m. etc. (Voir p. 51, 6. 117).

P.12. A. 3. 23. Roberti abbatis de div. officiis per circulum anni. f. m.

12. A. 6. 6. Controversiæ theologicæ Rithovii. — f. c. (Appartient à la théologie).

12. A. 5. 40. Quatuor evangelistæ cum glossâ. — f. c. (A placer en tête des *interprètes du nouv. Testament*).

Liturgie de l'Eglise romaine.

P.13. A. 5. 39. Responsiale vetus. — f. m.

13. A. 5. 02. Antiquum responsiale cum notulis. f. m.

13. A. 6. 20. Missale. — in-4. m.

13. A. 7. 41. Missale. — gr. in-8. m.

13. A. 7. 37. Missale in promissæ votivæ et præcipuæ continentur. — in-4. m.

13. A. 7. 28. Missale pro toto anni tempore et pro omnibus sanctis, cum picturis. — in-4. m.

13. A. 3. 25. Missale. — f. m. et c.

P.14. A. 2. 12. Missale continens missas tam de tempore quam de sanctis sec. union. Bursf. — in-f. m. (Voir p. 16. A. 6. 1.)

14. A. 2. 15. Misssale. — f. m.

14. A. 6. 2. Missale cum notulis. — f. m.

14. A. 7. 23. Missale continens missas votivas et de sanctis in-4. m.

14. A. 8. 13. Orationes et missæ et quædam epist. S. Hieronimi. — in-4. c. et m.

14. A. 3: 26. Breviarium vetus. — f. m.

14. (sans lettre ni numéro). Livre d'heures. — in-16. m.

P. 14. A. 6. 10. Livre d'offices et orais. — gr. in 4. m.

14. A. 7. 31. *J. Beleth.* de div. off. præcip. festorum tot. anni. — pet. in-4. m.

P. 15. A. 6. 21. Collectarium vetus. — pet. f. m.

15. A. 5. 5. Collectarium cont. omnes coll. etc. missarum. — f. m.

15. A. 6. 3. Collectarium juxtà consuetudinem unionis Bursf. — f. m. (à la p. 16, après A. 8. 1).

15. A. 1. 20. Lectionale vetus. — f. m.

15. A. 8. 36. Prosæ per tot. anni circulum. — in-4. c.

15. A. 7. 42. *Prosæ per tot. annum.* Ce titre est celui écrit sur le dos et dans le catalogue, mais c'est une *Hist. des évêques de Cambrai* appartenant à la page 468 dudit catal. — in-4. c.

Liturgies particulières.

P. 16. A. 6. 5. Ceremoniale monasticum ad usum unionis Brusfeldensis. — in-4. c.

16. A. 6. 22. Cerimoniæ nigrorum monach. ord. S B. de observentiâ Bursfeldensis. — pet. in-f. c.

16. A. 8. 1. Ordinarius divin. offic. patrum Bursfeldensium. — in-4. c. (Mettre ici A. 6.3 de la p. 15).

16. A. 7. 25. Ordinarius patrum Bursfeld. et alia opera. — in-4. c.

16. A. 6. 1. Missale secundum observantium Bursfeld. — f. m. (Voir p. 14. A. 2. 12).

16. A. 7. 22. Breviarium ad usum nostrum [Benedictinorum]. — pet. in-4. m.

16. A. 7. 26. Processionale Elnonensium quinque libris partitum. — in-4. c.

P. 17. A. 6. 4. Breviar. abb. Hugonis. — pet. f. m.

17. A. 8. 35. Brev. ad usum ecclesiæ Tornacensis. — in-8. c.

17. A. 6. 33. Petrus comestor. (Voir p. 5).

P. 17. A. 8. 32. Anthiennes et oraisons pour la consécrat. des religieuses, ordre des Chartreuses. — in-12. c.

17. A. 8. 9. Rituale continens diversas benedictiones. — gr. 8. c.

17. A. 8. 10. Exercitia pia et devotæ orationes. — pet. in-4. c.

17. A. 8. 33. Orat. devotæ et pietatis exercitia. — in-32. c.

Conciles généraux.

P. 18. B. 6. 1. Septem ecclesiæ sacramenta. (Appartient aux imprimés avec d'autres pièces imprimées). — in-4. c.

Collection et extr. des SS. Pères.

P. 19. B. 7. 2. Excerpta quædam ex diversis doctorum libris. — in-12. c.

19. B. 7. 1. Collecta varia ex maximè piis doctrinis ss. patrum. — pet. 4. m.

Ouvrages des SS. PP. grecs.

P. 20. B. 5. 27. Dionisii areopagitæ liber cœlestis hierarchiæ cum expositione Hugonis de S. Victor. — pet. in-f. m.

P. 21. B. 5. 15. Gregorii Nazanzeni libri octo. — in-4. m.

P. 22. B. 3. 19. Decem primæ collat. Cassiani cum Chrysostomo de reparatione lapsi. — Translatio S. Stephani. — in f. m.

22. B. 4. 25 bis. De la componction, trad. de S. Ephrem. — 4. P.

SS. PP. latins et qques auteurs ecclésiastiques.

P. 23. B. 6. 23. S. Cyprianus, S. Rufin. — 8. m.

23. B. 5. 12. Lactantius. — gr. in-4. m.

23. B. 5. 11. Idem. — pet. in 4. m.

23. B. 5. 17. S. Ambrosius. — pet. in4. m.

P.23. B. 5. 21. Idem. — in 4. m.
P 24. B. 1. 36. S. Hieronymus. — f. m.
24. B. 6. 61. Idem — in-4. c.
24. B. 5. 40. Idem. — in-4. m.
24. B. 5. 34. Idem. — gr. in-4. m.
24. B. 5. 59. Idem. — in-4. m.
24. B. 5. 35. Idem. — gr. in-4. m.
B. 5. 35 bis. A reporter à la p. 3, après A. 7. 38.
24. B. 5. 41. Ejusdem super cantica cant. et opusc. divers — 4. m.
24. B. 5. 38. S. Hierony. et Beda. — gr. 4. m.
24 B. 5. 36. S. Hieronymus. — f. m.
P.25. B. 1. 35. Idem. — f. m.
25. B. 5. 37. Ejudem concordantiæ evangelistarum, etc — in-4. m.
25. B. 1. 38. S. Hieronymi et aliorum sermones et homeliæ. — gr. f. m.
25. B. 1. 37. Hieronymi quadripartitum psalterium. — gr. in-f. m.
25. B. 1. 41. S. Augustinus. — in-f. 2 v. m.
P.26. B. 2. 38. La cité de Dieu. — f. 2 v. c.
26. B. 5. 49. S. Augustinus. — in-4. m.
26. B. 1. 44. Idem. — f. m.
26. B. 6. 81. Idem. — in-4. m.
26 B. 1. 43. Idem. — f. m.
26. B. 5. 53. Idem. — in-4. m.
26. B. 5. 52. Idem. — pet. in-4. m.
P.27. B. 5. 54. Idem. — in-4. m.
27. B. 5. 48. Idem. — gr. in-4. m.
27. B. 6. 83. Idem. — pet. in-4. m.
27. B. 6. 82. Idem. — in-4. m.
27. B. 5. 50. Idem. — in-4. m.
27. B. 1. 47. Idem. — in-f. m.
27. B. 5. 47. Idem. — f. m.
P.28. B. 5. 51. Idem. — in-4. m.
28. B. 5. 55. Idem. — in-4. m.
28. B. 2. 47. Idem. — f. m.

P. 28. B. 1. 39. Idem. — gr. in-f. m.
28. B. 1. 40. Idem. — f. m.
28. B. 3. 30. Cassianus, et Postimianus. — f. 4.
28. B. 5 45. S. Fulgentius. — in-4. m.
P. 29. B. 3. 32. Cassiodorus. — f. m.
29. B. 5. 44. Idem. — in-4. m.
29. B. 4. 67. Beatus Gregorius et alii. — in-4. m.
29. B. 1. 56. S. Gregorius. — 3 v. in-f. m.
29. B. 2. 59. Idem. — f. m.
29. B. 2 60. Idem. — pet. in-f. m.
P. 30. B. 6. 13. Libri 3 testim. Patherii sumti ex S. Gregorio. — pet. 4. m.
30. B. 6. 14. Sententiæ S. Greg. — 4. c.
30. B. 6. 9. Coll. quæd. ex S. Greg. — 4. c.
30. B. 5. 18. Isidori soliloq. libri 2 et passiones S. Sebast. etc. — 4. m.
30. B. 5. 62. Beda. — pet. f. m.
30. B. 5. 64. Idem. — in-4. m.
30. B. 5. 65. Idem. — pet. in-4. m.
P. 31. B. 1. 54. Idem. — f. m.
31. B. 1. 50. Idem. — f. m.
31. B. 5. 63. Idem. — in-4. m.
31. B. 1. 48. Liber florum. venerab. Bedæ, etc. — 2 vol. gr. in-f. m. (Mettre ici B. 3. 88. p. 48).
31. B. 5. 66. Bedæ liber de naturâ rerum, etc. — in-4. m.
31. B. 5. 22. Alcuinus. — in-4. m.
31. B. 5. 16. Idem. — in-4. m.
P. 32. B. 5. 19. Gislebertus, Ivo et alii. — 4. m.
32. B. 3. 37. S. Bernardus. — f. m.
32. B. 6. 60. SS. PP. et alii. — pet. in-4. m. (Voir p. 42. B. 4. 92).
32. B. 6. 17. SS. Bonaventura, Bernardus et alii. — in-4. c.
P. 33. B. 1. 70. Petrus Lombardus. — f. m.
33. B. 4. 74. In P. Lombardum. — f. c.
P. 34. B. 4. 50. In div. Thomam. — f. c.

P. 34. B. 4. 48. In S. Thomam. Aquin. — f. c.
34. B. 4. 47. In eumdem. — f. c.
P. 35. B. 6. 12. Tract. mag^i. Clarembaldi. — pet. 4. m. (Voir p. 37. B. 4. 3).
35. B. 6. 11. De trinitate per Rich. canon. S. Victoris, etc. — pet. in-4. m.
35. B. 7. 199. De trinitate. — in-8. m. (V. p. 41. B. 7. 60).

Cours et traités généraux de théologie.

35. B. 4. 49. Compend. Theol. — in f. c. et m. (Voir p. 44. B. 6. 45).

Traités sur les anges, la grâce, la prédest., le libre arbitre.

P. 36. B. 4. 69. Lupus, de trib. quæstionibus. — f. c.

Traités sur l'incarn., la passion et la mort de J.-C.

P. 37. B. 4. 63. Boetii de Trinitate et de naturâ Christi. — in-f. m. (Mieux à la p. 35, avant B. 6. 11).

Traités sur l'Eglise, les sacrem^ts, le culte religieux, les cérém. ecclés., les superstitions.

37. B. 1. 73. De sacramentis. — f. m.
37. B. 4. 70. De sacramentis, etc. — 2 v. f. m.
37. B. 4. 73. Controv. de sacramentis. — f. c.
37. B. 4. 72. De sacramentis. — in-f. c. (V. p. 40. B. 5. 57).
P. 38. B. 7. 4. De ritu induendorum novitiorum in mon. Elnon. — pet. 8. c. (Liturgie particulière).

Des 4 fins de l'homme, du paradis, du purgat. et de l'enfer.

38. B. 6. 10. Sermones adventuales. — Les 4 fins dern. en sermons. — pet. in-4. c. (Ne serait-il pas mieux à Théol. parénétique? — à la p. 44, après B. 6. 43).
P. 38. B. 6. 44. Sermones de 4 novissimis. — pet. in-4. c. (Même doute qu'au n° précédent, à la p. 44).

Confessions. — Cas de conscience.

P. 40. B. 5. 57. Traité du St.-Sacrem. de l'autel. — 4. m. (Serait mieux aux *Traités des sacrements*, p. 37, après B. 4. 72).

40. B. 3. 92. De decem præceptis. — pet. in-f. c. (N'appartient-il pas aux interprètes de l'Ancien Testament, p. 7, après 5. 33?).

40. B. 3. 93. Vie contemplative. — f. c. (Appartient aux mystiques latins, p. 47, après B. 3. 91).

Traités moraux sur les vertus et les vices, divertiss., etc.

P. 41. B. 7. 60. Perfections et propriétés de Dieu. — pet. in-12. c. (A la p. 35, après B. 7. 199).

41. B. 3. 95. Summa vitiorum. — in-f. m.

41. B. 5. 56. Summa de casibus. — in-4. m.

P. 42. B. 4. 92. Epistolæ Stephani. — 4. m. (A la suite des SS. PP. latins, à la p. 32, B. 6. 60).

Théologie morale.

(Prendre à la p. 47. B. 6. 41).

Sermons.

P. 44. B. 1. 71. Omeliæ doctorum. — f. m.

44. B. 1. 72. Evangelia et serm. de Dominicis ab adv. usque ad pascha. — f. m.

44. B. 6. 45. Documenta theologiæ et notabilia libror. Salomonis. — pet. 4. m. (Appartient à la p. 35, après 7 B. 4. 49).

44. B. 5. 61. Sermones Hilduini, etc. — 4. m.

44. B. 6. 43. Sermones Langobardi. — pet. 4. m.

44. B. 6. 62. Sermones. — 4. m.

44. B. 5. 59. Sermones. — 4. m.

44. B. 4. 84. Sermones. — pet. in-f. m.

P. 45. B. 3. 84. Præceptorium H. de Primaria et sermones. — f. c.

45. B. 6. 47. Sermones. — in-8. c. (V. p. 47. B. 6. 48).

45. B. 4. 86. Hom. cum sermonibus. — pet. f. c.

45. B. 6. 46 Sermones. — pet. in-4. c.

Mystiques latins.

P. 47. B. 4. 89. Bonum universale de apibus. — 4. c. (Quelques feuilles en vélin. V. p. 48. B. 3. 36).

47. B. 6. 48. Sermons. — pet. in-4. c. (Appartient au chap. précédent. Après B. 6. 47).

47. B. 3. 91. De vitâ contempl., etc. — pet. in-f. c. (Voir p. 40. B. 3. 93).

47. B. 6. 41. De institutione laïcâ. — 4. m. (Après B. 5. 56. p. 41).

P. 48. B. 3. 96. De formicarum proprietatibus. — pet. in-f. (A la p. 47, après B. 4. 89).

48. B. 4. 83. De consol. theologiæ. — gr. 4. c.

48. B. 3. 83. De beatitudine. — in f. c. (Mettre ici B. 1. 75 de la p. 49).

48. B. 3. 88. Sententiæ Drogonis. — f. m. (A la suite des SS. PP. latins, à la p. 31, après B. 1. 48).

48. B. 4. 77. Diadema monachorum. — f. c. (A la suite du n° précédent).

48. B. 6. 133. Meurs et perfections de Dieu. — in-12. c. (Doit être placé à côté de B. 7. 60. p. 41).

Mystiques français, etc.

P. 49. B. 1. 74. Miroir d'humilité. — f. m.

49. B. 1. 69. Mariage de Dieu. — f. m.

49. B. 1. 75. Forteresse de la foi. — f. c. (Appartient aux mystiques latins, après B. 3. 83. Brunet le place avec les *Traités sur la vérité de la religion chrétienne*).

49. B. 4. 76. Lien du corps et de l'âme. — f. m.

49. B. 6. 126. Anatomie de l'âme. — in-4. c.

P. 50. B. 4. 80. Directeur spirituel. — f. c.

Exercices de piété. — Méditations prépar. à la mort.

P. 51. B. 6. 118. Exercitia spiritualia. — in-4. c.

51. B. 4. 93. Miroir de la mort. — in-4. m.

P.51. B. 6. 123. De arte bene moriendi. — pet. in-4. c.
51. B. 6. 117. Manuale collectarum, etc. — pet. in 4. m. (Appartient à la *Liturgie*, p. 11, après A. 7. 35).

Vérités de la religion chrétienne.

P.52. B. 6. 125. Veritas religionis. — pet. in-4. c.

Ouvrages en faveur de la religion catholique.

P.53. B. 6. 124. Sur la religion chrét. — pet. in-4. c.

Religion des mahométans.

P.57. Ms. arabe. — in-32. c.

Droit des gens entre les nations.

P.62. B. 4. 107. Traité d'Aix-la-Chapelle. — f. c.
62. B. 4. 110. — des Pyrénées. — in-f. c.
62. B. 4 123. Cartas del re de Espana. — pet. f. c.
62. B. 5. 131. Réfl. pol. sur la France, l'Autriche., l'Esp. le Port. — gr. 4. c. (A la p. 438, après V. 2. 22).
62. B. 4. 127. Assemb. de Calais. — f. c.
P.63. B. 4. 109. Sur l'hist. d'Espagne. — f. c. (A placer à l'histoire politique de ce pays, p. 477).
63. B. 4. 100. De jure militum. — f. c. (A placer au *Droit*. Voir p. 87).

Droit Romain.

(Mettre ici D. 7. 7. de la p. 98).
P.67. B. 4. 125. In institutiones, etc. — f. c.
P.68. B. 3. 121. Breviarium extravagantium de reg. jur. — gr. 4. m. (A la p. 102, après D. 7. 15).

Droit français.

P.73. B. 4. 105. Troubles des Pays-Bas. — f. c. (A l'histoire de ce pays, p. 477).
P.74. C. 5. 1. Livre des métiers de Valenciennes. — pet. f. c. (Au commerce et industrie, p. 160).

P. 75. C. 4. 44. Règl. sur Valenciennes. — f. c. (A l'hist. de cette ville, p. 467).

Droit coutumier.

75. C. 5. 29. Règl., etc., et du pays coutumier. — in-4. c.

P. 76. C. 5. 35. Cout. de Valenciennes de 1534. — in-4. c.

76. B. 7. 25. Cout. de Valenc. de 1619. — pet. in-4.

76. D. 7. 23. à 7. 26. Sur Valenciennes. — 4 vol. f. c. (A l'histoire de cette ville, p. 467, après les privil. de Valenciennes, 2 v. in f).

76. C. 4. 1. Cout. de Tournai. — f. c.

P. 77. C. 6. 4. — de S. Amand. — in-4. c.

77. C. 5. 25. Cartulaire du Hainaut. — 4. m. (A l'histoire de cette province, p. 466, après J. de Guyne).

P. 81. C. 2. 1. Sur les décrétales, etc. — gr. in-f. c. (Au droit ecclésiastique, après D. 3. 33. p. 100).

Matières féodales.

P. 82. D. 5. 8. De Usibus feudorum, etc. — gr. in-4. c.

Droit criminel.

P. 87. Rapports et dépositions des témoins. — Mince in-f. c.

Jurisprudence militaire.

(Voir p. 63. B. 4. 100, à placer ici).

P. 92. C. 6. 31. Gouvern. du royaume. — in-8. c. (Appartenant à l'hist. de France, p. 456).

Droit étranger en Italie.

P. 95. D. 4. 10. Marinus sanatus. — in-f. m. (Appartient à l'hist. du Bas-Empire, p. 436).

Droit Belgique.

P. 96. D. 7. 17. Gr. conseil de Malines. — f. c.

P. 97. D. 3. 35. Dénombrement de Renty. — f. m. (Appartient à l'hist. du Pas-de-Calais, p. 443, après V 3. 26).

97. C. 6. 25. Ordonnances du Limbourg. — pet. 4. c.
P.98. D. 7. 7. Tractatus varii. — in-f. c. (A placer aux *Recueils de droit*, avant B. 4. 125 de la p. 67).

Droit ecclésiastique.

P.100. D. 7. 8. Repertor. juris canon. — f. c.
100. D. 3. 32. Quæst. juris can. — f. c.
100. D. 7. 9. Repert. j. canon. — gr. in-4. c.
100. D. 7. 10. Disquisit. juris can. — pet. f. c.
100. D. 3. 33. Glosæ clement. — gr. in-f. c. (Voir p. 81).
100. D. 1. 18. Elementarium Papiæ. — 2 v. f. m. (Appartient aux Dictionnaires de la langue latine, en tête de la p. 287).
P.101. C. 8. 54. Decretales et clement. — pet. 4. m.
101. D. 1. 19 bis. Comm. sur les clémentines. — f. m.
101. D. 2. 17. Sur les décrétales. — gr. f. c. (A placer à côté de D. 3. 33. de la p. 100).
101. D. 2. 15. In sextum decretalium. — 2 v. f. c. (A la suite du précédent).
101. D. 2. 18. Sur les constitutions de Grégoire. — in-f. c.
P.102. D. 7. 16. Opusc. jur. canon. — gr. in-4. c.
102. D. 7. 15. De spons. et matrimon. — gr. in-4. c. (Mettre ici B. 3. 121 de la p. 68).
P.103. D. 4. 13. Droits des abbés, etc. — pet. f. c.
103. D. 3. 34. Decisiones rotæ romanæ. — gr. f. c.

Statuts des ordres religieux.

P.106. D. 6. 5. Landelin de la Croix sur St. Amand. — gr. 4. c.
106. D. 6. 33. Regulæ monachorum S. Benedicti. — pet. in-f. c.
P.107. C. 8. 52. Opuscula diversorum. — pet. 4. c. (Aux traités théologiques).
107. D. 3. 38. Collectarium. — in-f. m. (Aux liturgies particulières).
107. D. 7. 14. Quæstiones jur. canon. — pet. f. c. (A la p. 100, après D. 3. 32).

107. C. 8. 89. Regula S. Basilii, etc. — in-12. c.
107. C. 8. 53. In regul. S. Bened. — 4 c.
107. D. 6. 4. Super eamd. regul. — 4. m.
107. D. 7. 2. In eadem reg. — 4. m.
107. D. 7. 1. Reg. S. Bened., etc. — in-4. m.
107. C. 8. 90. Stat. monast. Lætiensis. — in-12. c.
P.108. D. 5. 23. Stat. ordinis cartusiensis, etc. — in-f. c
108. C. 8. 51. Stat. Bursfeldensia. — in-4. c.

Philosophes anciens.

P.115. F. 2. 24. Interpretat. Timæi. — in-4. m.
P.116. F. 3. 3. Boetius, etc. — in-4. m. (A la morale).

Philosophes modernes.

P.118. F. 3. 1. Margarita philosophica. — in-8. m. (Ce n'est pas ce que ce titre indique, mais un mélange de théologie, politique, médecine et astronom.)
P.121. F. 3. 2. Mélanges d'ouvrages divers en latin. — in-4. m.
P.122. F. 3. 1. Cassiod. de animâ. — feuillets in-f. m. (A la métaphysique).
P.123. F. 1. 13. Métaphysique. — in-f. c.
P.125. F. 2. 8. De artibus humanis. — f. c.

Morale.

P.127. F. 2. 5. Ethicques d'Aristote. — gr. 4. c. (Voir p. 287. M. 3. 11).
127. F. 3. 18. Sur le 3e liv. des Ethicques. — 4. c.
P.129. F. 2. 12 De cœlo, mundo, generatione, corruptione. — f. c.
129. F. 4. 32. Liv. des bonnes mœurs. — in-4. c.
129. F. 2. 20. Miroir des dames. — f. c.
P.130. F. 3. 22. Recettes de médecine et réflexions morales. — in-4. c. (Mieux à la médecine).

Sur les passions, les vertus.

P.133. F. 2. 7. Traité de l'amour. — f. c.

P.1. 3. F. 2. 6. De diversis virtutibus vel diadema monachorum, etc. — pet. f. m. (Pourrait être placé aux *Recueils*).

133, F. 3. 13. (A mettre aux Recueils. in-4. c.).

Sur l'éducation.

P.138. F. 2. 23. Lettres de J. de Lannoy. — pet. f. c.

P.144. G. 3. 60. Instruction, etc. — pet. f. c. (Brunet le met à l'art militaire).

Diplomatie. — Ambassadeurs.

P.153. G. 1. 18. Négociations de Gertruidemberg. — 3 vol. in-f. c. (Voir p. 62).

133. G. 1. 27. Correspondance de M. de Croy. — 5 v. pet. f. c.

153. G. 3. 1. Relacion de las cartas, etc. — f. c.

153. G. 3. 2. Ralacion de la negociado, etc. — f. c.

Finances.

P.157. G. 3. 9. Sur les finances de France. — 4. c. — Metiers, commerce, industrie. (Mettre ici C. 4. 1. p. 74, et X. 6. 39. p. 469).

B.160. G. 3. 19. Commerce des hollandais. — in-4. c.

160. G. 3. 20. Art d'arbitrer en banque. — 4. c.

Météorologie.

P.169. G. 2. 6. Libri IV metheorum. — in-f. c. (Manque).

Histoire naturelle.

P.180. H. 1. 17. Plinius. — f. m.

Eaux.

P183. H. 5. 19. Traité de plusieurs eaux. — in-4. c. (A la médecine).

Minéralogie.

P.185. E. 7. 52. Indicat. minéralog. — 2 vol. pet. in-4. c.

Botanique.

P.193. Diction. des noms des plantes. — 4. c.
193. Même ouvrage augmenté. — in-4. c.
P.199. Flora Hannoniensis. — broch. 4. c.

Coquillages.

P.213. Coquill. des envir. de Valenc. — br. pet. 4. c.
213. Mollusques des env. de Val. — br. 4 c.
213. Coq. du musée de Valenc. — pet. in-f. c.
213. Catalogue de coquillages. — in-4. c.

Mélanges d'histoire naturelle.

P.215. I. 4. 35. De naturâ rerum. — in-4. m.

Médecine.

P.227. Choléra-Morbus. — broch. in-4. c.
P.231. I. 6. 3. Recettes. — in-4. c.
P.235. I. 9. 15. Divers remèdes. — pet. in-8. c.

Médecine vétérinaire.

P.236. I. 2. 14. Traité des chevaux. — pet. in-f. c.

Mathématiques.

P.239. K. 2. 11. Mathématique et astronomie de Bayart. — in-f. c. (A l'astronomie).

Géométrie.

P.241. K. 1. 2. Mesure des lignes droites. — f. c.
P.242. Arpentage, par Deleau. — in-4. c.

Hydraulique.

P.245. K. 3. 14. Machine de Boussu. — in-4. c.

Astronomie.

P.246. K. 1. 14. Règles d'astrologie. — f. c. (A l'astrologie).
P.247. K. 4. 17. Principes d'astronomie. — in-4. c.

P.247. K. 2. 19. Traités en latin de Pierre d'Ailly. — pet. in-f. c. et m.

247. K. 5. 45. Traités de Bayart. — in-4. c.

P.248. K. 2. 27. Tables de Prutenus. — in-f. c.

248. K. 2. 15. Tabulæ belgicæ motuum cœlestium. — in-f. c.

P.249. K. 2. 21. Zodiaque et astrologie. — in-f. c. (Mettre le dernier ouvrage et K. 1. 14. p. 246, à l'astrologie, p. 267).

Marine.

P.254. K. 4. 1. Mâture et manœuvre des vaisseaux. — in-4. c.

Art militaire.

P.257. L. 1. 14. Feuquières. — in-f. c. (Voir M. 3. 11. p. 287, pour une table de Végèce).

257. L. 2. 28. Idem. — in-f. c.

P.258. L. 3. 34. Notes sur la guerre. — in-f. c.

258. L. 2. 33. Instructions militaires. — in-f. c.

258. L. 4. 9. Opérations de la guerre. — in-4. c.

258. L. 4. 10. Maximes pour les gens de guerre. — 4. c.

258. L. 2. 34. Règlement des rangs. — f. c.

258. IK. 1. 23. Ordres du Roi concernant la guerre de Flandres et sur la Moselle. — 3 v. in-f. c.

Castramétation.

P.259. L. 1. 26. Camp sous Calais. — in-f. c.

259. L. 2. 16. Camps depuis Mastricht jusqu'à la Flandre. — pet. in-f. c.

259. L. 3. 14. Camps des Pays-Bas. — in-4. c.

259. L. 3. 35. Farrago. Lettres sur les campagnes de 1743 et 1744. — in-f. c. (A l'art militaire).

259. L. 4. 7. Marches, campements en Flandres, etc. — in-4. c.

Fortification, attaque et défense des places.

P.260. L. 2. 12. Discorsi di fortificazioni. — f. c.

260. L. 5. 19. Des fortifications. — in-4. c.
260. L. 2. 25. Pratique des fortifications. — pet. in-f. c.
260. L. 1. 17. Attaque des places. — 2 v. in-f. c.

Artillerie.

P.261. L. 4. 31. Extraits des mémoires d'artillerie. — in-4. c.
261. L. 4. 8. Traité des armes, etc. — in-4. c. (A l'art militaire).

Tactique.

P.262. L. 7. 47. Cantonnements des troupes de 1691 à 94. — pet. in-4. c. (Aux *Opérations militaires*).
262. I. K. 1. 26. Etudes de tactique. — in-f. c.

Histoire des opérations militaires.

Nota. — Plusieurs volumes portés à l'art militaire appartiennent à cette division.
262. L. 5. 41. Campagnes de Condé. — in-4. c.
262. L. 1. 31. Relation de Marsaille, Ramillies. — in-f. c.

Alchymie.

P.265. Remèdes, etc. — in-16. c. (A placer à côté de H. 4. 35. p. 215).

Astrologie.

(Mettre ici K. 1. 14. p. 246, et K. 221. p. 249)
P.267. L. 5. 29. Nativita de astrologiâ, etc. — Mince in-4. c.

Sténographie.

P.268. L. 5. 11. Méthode de Thévenot. — in-4. c.

Architecture.

P.274. Guide des étudiants. — Niveleau. — in-4. c. (Deux exemplaires).

Musique.

P.276. L. 3. 3. Augustinus de musicâ. — in-4. m.
276. Dehaynin, messe des morts. — f. c.

Equitation.

P.278. L. 4. 29. Service de cavalerie, par Bottée. — in-4. c.

Exercices militaires.

278. L. 1. 12. Exercice de l'infanterie, par Bottée. — in-f. c.

Belles-lettres.

P.280. M. 1. 2. Catholicon. — in-f. m. (Aux dictionnaires latins).

Langue hébraïque.

P.282. M. 5. 34. Grammaire hébraïque. — in-4. c.

Langue turque.

P.283. M. 3. 22. Dictionnaire turc. — in-f. c.
283. M. 6. 14. Grammaire turque et grammaire persanne en latin. — in-4. c.

Langue latine.

P.286. M. 6. 9. Epitome Prisciani. — in-4. m.
286. M. 3. 7. Albinus in Priscianum. — pet. in-4. m.
286. M. 6. 19. Epitome Prisciani. — in-4. m.
286. M. 6. 10. Ars gramm. Marii Victorini. — in-4. m.

Dictionnaires.

(A placer ici D. 1. 18. 2 v. gr. in-f. de la p. 100).

P.287. M. 2. 11. Vocabularium biblicum, et Bestiarius. — in-f. m. (Aux dictionnaires de la Bible, p. 11, avant la liturgie).
287. M. 3. 20. Isiodori (S.) Libri xx etymologiarum. — pet. in-f. m.
287. M. 3. 11. Tabulæ tres. — in-f. m. (A placer à la p. 127, après F. 3. 18).

Langue française.

P.289. Vocabulaire d'argot.— Format d'Agenda. c.

Patois.

P.290. Dictionnaire Rouchi. — 3 v. in-f. c.
290. Augiasiana. — 5 v. in-12 c. (Aux *ana*, renvoyer ici).

Rhéteurs latins.

P.295. N. 4. 43. De rethoricâ et dial. — in-4. m..
295. N. 2. 13. Glosæ super Prudentium et tractatus div. gramm. — in-4. m. (A la langue latine à laquelle, à l'article des *Poètes latins anciens*, il faudra renvoyer pour les gloses sur Prudence).
295. N. 3. 36. Dialogus de retho. et dial. — in-4. m.

Orateurs latins.

P.297. N. 2. 12. Ciceronis topica, etc. — in-4. m.
297. N. 3. 19. Declamat. in laudem monasterii Elnonensis. pet. in-4. c.

Poètes latins.

P.301. N. 6. 1. De arte metricâ, etc. — in-4. m.
301. N. 5. 1. De metris, etc. — in-8. m.
301. N. 3. 33. Virgilius. — gr. in-4 m.
P.302. N. 2. 23. De 12 primis versibus Æneid., etc. — in-4. m.
302. N. 2. 15. Horatius. — in 4. m.
302. N. 3. 38. Horatius. — gr. in-8. m.
P.303. N. 6. 3. Juvenalis et Persius. — gr. 8. m.
Glosæ super Prudentium. (Voir p. 295. N. 2. 13).

Poètes latins modernes.

P.305. N. 2. 5. Monocolon carmen, etc. — f. c.
305. N. 6. 55. Vertus in honorem B. M. Virginis. — pet. in-8. c.

P.306. N. 2. 10. Versus diversorum. — in-f. m.
306. N. 8. 1. Carmina Hucbaldi. — in-4. m.
306. N. 8. 5. Epigramm. Bald. Denys. — 8. c.
306. N. 5. 4. Sententiæ Ciceronis. — pet. 4. c.
306. N. 2. 14. Versus Hertanii. — gr. in-4. c.
P.307. N. 2. 11. Sylva carminum Hertanii. — in-f. c.
307. N. 3. 21. Vers grecs, latins et français d'Henri d'Oultreman. — in-4. c.
307. N. 3. 22. Triumphus Valencenatum. — 4. c.

Poètes français. — Collections et extraits.

P.309. O. 2. 5. Alain Chartier, etc. — pet. in-f. c.
309. O. 2. 48. Recueil de vers. — in-4. c.
309. O. 6. 37. Madrigaux et chansons. — in-4. c.
P.310. Sottises d'Hécart. — in-8. c.
310. Epigrammes, etc., du même. — 8. c.

Premier âge jusqu'à Villon.

310. O. 2. 7. Le cadrilogue, etc. — in-f. c. (A mettre avec les recueils de prose).

Deuxième âge jusqu'à Marot.

P.311. O. 3. 50. Comparaison des 3 dames. — in-4. c.
311. O. 1. 28. Poême d'Anne Bolen, etc. — in-f. c. (Serait mieux aux *Collections et extraits).*

Troisième âge jusqu'à Malherbe.

P.312. O. 6. 49. Vers de D. Dorothée de Croy. — in-4. obl. m.

Poèmes en vers.

P.313. Anagramméana. — in-8. c.
313. Les Arbres, par Hécart. — in-8. c. (Autre exemplaire broché).

Chansons.

P.316. O. 6. 38. Chansons de Ch. de Croy. — 4. obl. c.

316. O. 2. 51. Pièces satyriques sur l'histoire de France. — 11 vol. in-4. c. (*Aux collections*).

Poètes italiens.

P.318. O. 1. 30. Il Dante. — in-f. m.

Art dramatique.

P.321. Recherches sur le théâtre de Valenciennes, par Hécart. — in-4. c.

Auteurs dramatiques latins.

P.322. O. 2. 25. Terentius. — in-4. m.

Traités sur l'art dramatique.

P.323. Notes sur la bibliothèque du Théâtre-Français de la Valière. — 8. c.

Auteurs dramatiques Français.

P.328. O. 2. 24. Mystères de la Passion. — f. c.
P.329. O. 1. 32. Cinnatus et Camma. — in-f. c.
P.330. O. 3. 7. Coypel. — 8 vol. in-4. c.

Romans de chevalerie.

P.341. O. 1. 3. Second liv. de la Toison d'Or de Guillaume Filastre. — f. c. (Aux mélanges et extraits historiques).
P.345. O. 1. 40. Le roman de Parthenai et de Luzeignan, et le roman de l'Abrégement du siége de Troyes, etc. — f. c.

Critiques latins.

P.354. P. 4. 35. Exceptorium. — in-4. c. (C'est un recueil d'extraits).

Critiques français.

P.355. P. 3. 15. Remarques curieuses. — in-4. c. (Aux extraits peut-être).

Satyres.

P.356. P. 2. 42. Dialogue des morts. Contre le cardinal de Fleury. — in-4. c.

Proverbes. — Esprits. — Anas.

P.357. P.10. 68. Proverbes et sentences en latin. — pet. in-8. c.
357. P. 3. 21. Memorabiles sententiæ. — 4. c.
357. P. 3. 22. Exceptiones ex div. aut. — 4. c.
357. P. 3. 6. Opera varia. — in-4. m. (Serait mieux aux auteurs ecclésiastiques, suite des SS. PP).
357. Capellaniana. — pet. in-4. c.
357. Pictoriana. — in-8. c.
357. Sculptoriana. — in-8. c.
P.358. Proverbes tirés de D. Quichotte. — 4 c.
358. Trésor de maximes. — Pap. détachés.
358. Proverbes de l'abbé d'Humières. — 8 c. (Renvoi à l'Augiasiana, à l'Anagramméana, à l'Anagraphéana, ou bibliographie des anas, et à la bibliographie des proverbes).

Polygraphes latins.

P.359. P. 3. 18. Opuscula varia. — in-4. m.
P.365. P. 2. 12. Pièces diverses en latin, en italien et en espagnol. — f. c.

Collections et extraits d'ouvrages de différents auteurs.

Mélanges et recueils de pièces.

P.366. P. 2. 13. Mélanges tirés de divers auteurs. — f. c.
P.367. Epitaphes diverses. — pap. volant.

Epistolaires.

P.369. P.10. 70. Epistolæ Stephani clerici. — pet. in-8. c.
369. P. 5. 54. Epistolæ (3) Fulberti, Ivonis, Carnotensis Episc.. etc. — in-4. m.

Nota. — Les notes par moi réunies pour faire le catalogue de nos manuscrits s'arrêtant ici, je ne suivrai plus jusqu'à la fin que les indications fournies par le catalogue même de la Bibliothèque, sauf à rectifier le classement sur le vu des livres, en les plaçant.

Histoire. — Introduction.

P.372. Q* 3. 12. Réflexions sur l'histoire et extraits. — f. c.

Géographie moderne.

P.376. Q. 6. 46. Potanographie, sources, noms, cours des fleuves. — in-4. c.

376. Q. 3. 34. Mémoire géographique sur l'Empire. — 4. c.

Atlas.

P.377. Cartes sur vélin. — in-f. c.

Voyages en Europe, Asie et Afrique.

P.382. Q* 7. 9. Voyage à Jérusalem de Pierre Leboucq. — in-4. c. (Aux voyages en Palestine).

Voyages en Europe.

P.385. Q* 5. 3. Voyage de Vial en diverses parties de l'Europe. — pet. f. c.

385. Q* 3. 25. Voyage de Silhouette en Italie, Espagne et Portugal. — 4. c.

Voyages en Syrie, Palestine.

P.389. Q. 5. 9. Voyage de la Terre Sainte de Jean de Tournay. — in-4. c.

P.396. Q. 2. 15. Voyages de Franquet. — in-f. c.

Chronologie.

P.398. Q. 5* 7. Chronicon Eusebii. — in-4. m.

398. Q. 4. 39. Chronologia, auctore J. Bayart. — in-f. c.

Histoire universelle ancienne et moderne.

P.400. Q. 1. 1. Trésor des histoires. — 2 v. f. c.

400. Q* 5. 15. Cronica. — in-4. m.

P.401. Q. 2. 18. Ms. commençant à la mort de Tibère, finissant à l'avènement de Philippe, roi de France. — c.

Histoire de l'Eglise chrétienne.

P.405. S. 1. 1. Historia ecclesiastica. — in-f. m.
P.406. R. 3. 27. Episcoporum Tungrorum, etc., res gestæ. — in-f. c.

Histoire des papes.

(Y joindre les saints personnages).
P.408. U. 2. 23. Vita S. Gregorii ; pastoralis ejusd. Vita S. Fidis. — in-f. m.

Histoire des religieux.

P.410. T. 4. 16. Beda de temporibus cum cathalogo et chron. S. Amandi. — 4. m.
410. S. 7. 38. Catalogus abbatum S. Amandi. — pet. in-4.
410. S. 9. 36. Historia abb. S. Amandi. — 8. c. (Ouvrage de Baudouin Dénis).
410. T. 4. 10. Hist. abb. monast. Elnonensis de Landelin de Lacroix. — f. c.
410. T. 4. 11. Vita S. Amandi Baudemondi et Milonis.— m.
410. T. 6. 19. Ejusdem vita cum quibusdem opusc. Milonis. — in-4. m.
P.411. S. 7. 34. Vita S. Amandi metricè conscripta.— in-4. c.
411. S. 7. 22. Vita S. Amandi et miracula abbatis Bonæ-spei. — in-4. c.
411. T. 7. 37. Libell. de virtut. et vitiis Prudentii et vita S. Amandi metricè sed incumpleta. — pet. in-4. m.
411. S. 3. 31. Priorum S. Salvii res gestæ.— f. c.
411. T. 4. 5. De fundatione cœnobii Hasnoniensis.— in-4. c. (Ouvrage de Jacques de Manville).
P.412. T. 7. 42. Annales Viconiensis. — in-4. c.
412. T. 4. 18. Hist. monast. Viconiensis.— f.
412. T. 7. 29. Recueil de pièces sur l'histoire de l'abbaye de Vicoigne. — 4. c.

412. S. 7. 36. Chronicon canon. regular. S. Joannis Valentian., Antonii d'Outremani. — in-4. c.

P.413. S. 7. 39. Histoire des Récollets de Valenciennes. — 4. c.

413. S. 7. 37. Vita et passio S. Petri. — in-24. m.

P.414. T. 3. 1. Miracula S^ti Ignatii. — in-f. c.

414. T. 7. 39. Réglement de la confrérie des Damoisaux à Valenciennes. — 4.

414. T. 6. 2. Confrérie de Notre-Dame du Chapelet à Valenciennes. — f.

414. T. 6. 21. S. Nicolas à Valenciennes. — 4. m.

Vie des martyrs, des saints.

(Mettre ensemble les saints, les martyrs, les papes et les personnages éminents en piété).

P.415. T. 7. 30. Vita S. Balduini. — in-4. c.

P.416. T. 4. 25. Miracula S. Rictrudis et aliorum. — in-f. m.

416. T.S.7. 33. Passio SS. Christinæ et Marthæ. — in-4. m.

416. S. 9. 2. Passio SS. Julianæ, Columbæ, etc. — in-8. m.

416. S. 7. 39. Vie de S. Josse trad. par Jo. Melot. — in-8.

P.417. S. 2. 21. Quinque libri legendarum sanctorum. — 5 vol. in-f. m.

417. T. 7. 41. Solitudo, sive vitæ patrum eremicolarum per patrem D. Hieronymum. Joais jac. Honorvogt, 263. — in-4. oblong. (C'est un recueil de 134 gravures compris 2 titres, sans le texte latin; à la plupart des portraits on a joint une notice manuscrite en français sur un feuillet séparé. — La 125e fig. manque).

417. T. 4. 17. Liber qui dicitur *Paradisus*. — 4. m.

417. S. 7. 32. Variæ vitæ, variaque miracula, etc. — in-4. c. (Pièces imprimées et manuscrites).

P.418. S. 7. 26. Vita S. Martini et sancti Brixii. — Sulp. Severus. pet. in-4. m.

418. T. 3. 23. Chronici S. Martini papæ penitentiarii et capellani. – f. m. (C'est la chronique de Martin le Polonais, qu'il faut placer aux anciennes chroniques).

P.419. T. 9. 4. Histoire de la chinoise.— in-8. c. (Roman).

419. T. 6. 18. Quartus liber legendarum sanctorum. — in-4. c.

Histoire des lieux saints, cimetières, reliques.

P.420. T. 4. 12. Description de Jérusalem. — f. c.

P.422. T. 7. 32. Vivificæ ac venerandæ crucis origo. — in-4. c. (C'est un poème d'Herman Hertain).

422. T. 7. 40. Chapelle et confrérie de N.-D. du Puy. — in-4. c.

Associations secrètes.

P.424. Mystère de la F.·. m.·. par Hécart. — in-4. c.

424. Instruction par les FF. de l'an IX.·. — in-4. c.

Histoire générale et particulière de plusieurs peuples anciens.

P.425. U.10. 46. In Justini librum primum annotationes. — 8. c.

425. U. 3. 27. Historiarum libri septem P. Orosii. — in-f. m.

Histoire des Juifs.

P.426. U. 1. 24. Flavius Josephus. — f. m.

426. U. 1. 22. Idem. — f. m.

426. U. 3. 11. Hegesipus de bello judaico. — f. m.

Histoire romaine.

P.430. U. 5. 1. Liber catilinarius cum tractatu de miraculis, etc. — 4. m.

P.432. T. 7. 25. Gesta Romanorum. — in-4. c.

Histoire Bizantine.

P.436. Marinus Sanutus. — in-f. m. (Voir D. 4. 10, p. 95).

Europe.

P.438. V. 2. 21. Mémoire sur l'Europe. — f. c.
438. V. 2. 22. Lettres sur les affaires du temps. — f. c. (Mettre ici B. 5. 31 de la p. 62).

Histoire de France.

P.439. V. 3. 2. Mémoires des intendants. — 11 vol. in-f. c.
P.441. W. 1. 24. Histoire de France jusqu'après Charles VI. — f. m.
P.443. V. 2. 20. Mémoires sur l'Artois. — f. c.
443. V. 3. 26. Mémoires sur l'Artois. — f. c. (Mettre ici D. 3. 35. de la p. 97).
443. V. 3. 24. Chroniques de France commençant à Charlemagne jusqu'à Charles VI. — f. c.
443. V. 4. 1. Chroniques de Froissart. — f. c.
P.451. Correspondance sur la guerre de Hollande de 1675 à 1677. — 79 vol. in-f. c.
P.453. W. 3. 9. Journal de la campagne de 1744. — in-f. c.
P.456. V. 9. 6. Etats militaires de 1743, 46, 47 et 48. — 6 vol. in-12. c. (Mettre ici C. 6. 31. p. 92.

Belgique ou XVII provinces.

P.460. X. 2. 15. J. de Guise annoté. — f. c.
460. X. 4. 24. Fragments des Mémoires d'Olivier de la Marche, etc. — f. c.
P.461. X. 4. 7. Troubles des Pays-Bas au XVIe siècle. — f. c.

P. 461. X. 1. 21. — — in-f. c.
(C'est le deuxième volume de la traduction de J. de Guyse, dont le premier, placé à la page 466, est coté W. 1. 5).

Flandres.

P. 464. X. 5. 5. Chroniques de Flandre et d'Artois. — 2 vol. in-f. c. (La cote mise sur ces deux vol. est 3. 5. 3. 6.)

464. X. 1. 1. Généalogie des Lalaing. — f. c. (Serait mieux à la noblesse).

P. 465. X. 3. 13. Livre de J. de Lalaing, par G. Chastelain. — pet. f. c.

Tournésis, Cambrésis, Haynaut.

P. 466. X. 42. Jacob. Guysius. — pet. f. m.

466. W. 1. 5. Jacques de Guyse. — 2 v. f. c. Cotés sur le dos W. 1. 5. et X. 1. 21. (Ce dernier à la p. 461. — Mettre ici C. 5. 25. de la p. 77).

456. X. 5. 13. Livres de Jean de Sainte-Barbe. — 6 v. in-4. c.

466. (Renvoi à la p. 545). Recueil de pièces concernant Valenciennes. — 2 v. f. c.

466. Troubles à Valenciennes de 1562 à 1579. — in-8. c.

466. Cartulaire de Maing. — in-f. c.

466. Assemblées du Haynaut à la fin du XVIIIe siècle. — 2 v. in-4. c. impr. et ms.

P. 467. X. 2. 19. Recueil des prévots, jurés et échevins de Valenciennes. — f. c.

467. X. 2. 14. Fragment de Molinet. Abbesses de Fontenelle. etc. — f. c.

467. Registre des choses communes de Valenciennes. — 7 v. dont 6 c. et le quatrième m.

467. Registre des choses communales. — 8 vol. in-f. c.

467. Autre volume id. de juin 1670 à décembre 1676. — f. c.

467. X. 2. 13. Advenues en Valenciennes du 20 novembre 1651 au 8 septembre 1657, écrit par S. Le Boucq. — f. c.

467 avec X. 1. 15. et 4. 29 de la p. 469. Privilèges de Valenciennes. — 2 vol. in-f. c.

467. X. 6. 41. Broef receuelle de la construction, etc., de Valenciennes. — pet. in-4. c.

467. X. 2. 21. Spectacula in adventu Alberti etc. in Valenc. — pet. f. c.

467. Magistrats de Valenciennes. — 2 v. in-f. m.

467. X. 4. 1. Recueil de pièces sur les droits, privilèges et histoire de Valenciennes. — gr. in-4. m. et c.

467. X. 2. 1. Inventaire des titres de Valenciennes. — in-f. c. (Nous avons deux doubles in-f. de cet inventaire).

467. Recueil pour Valenciennes. — 3 v. in-4. c. impr. et ms.

467. Recueil des édits, déclarations, arrêtés, réglements et pièces diverses concernant principalement Valenciennes. — 2 v. in-f. c. impr. et ms. — Titre imprimé.

P. 468. Monuments de S. Roch. — f. c.

468. X. 4. 16. Cartulaire des rentes et fondations appartenant à l'église S. Géry. — in-4. m.

468. Archives de la prévôté d'Haspres. — pet. in-f. c.

468. X. 6. 20. Livre de preuves du chapître de Denain. — in-4. oblong. c.

468. X. 3. 8. Histoire de Condé. — f. c.

468. X. 5. 1. — de l'Hermitage. — 3 v. f. c.

468. X. 5. 32. Recueil des évêques de Cambrai. — in-4. c. (Voir p. 15. A. 7. 42).

468. X. 2. 12. Histoire ecclésiastique de Valenciennes. — in f. c.

468. X. 5. 29. Recueil des épitaphes des églises de Valenciennes. — in-4. c. (Ce volume, qui vient de M. Tordreau (feuillet 81), appartient à l'histoire de Valenciennes. — Renferme des blasons et faits historiques).

468. X. 1. 16. Contenu de la première construction et naissance de Valenciennes. — in-f. c.

468. Les antiquités de Valenciennes. — 3 livres en 2 v. in-f. c.

468. X. 5. 30. Brief recueil d'histoires concernant principalement Valenciennes. — in-4.

468. X. 5. 31. Rrief recoeul de la construction de la noble ville de Valenciennes. — in-4. c.

468. X. 4. 31. Cartulaire d'Estreu, Saultain, Préseau. — pet. in-f. m.

468. Catalogue des coquilles terrestres et pluv. des environs de Valenciennes. — in-8. c. (A l'histoire naturelle, p. 213).

P. 469. X. 6 38. Extr. des registres de la maison échev. de Valenciennes. — in-8. c. (Concerne les troubles de religion au XVIe siècle).

469. X. 6. 29. Brefs extraits des chartes d'anciens stils de Valenciennes, dépendant de la basse-halle. — pet. 8. c. (Aux métiers et industries, p. 160).

469. Biographie valenciennoise, par G. A. J. Hécart. — pet. in-f. c.

469. W. 4. 28. Extrait d'un ancien inventaire des titres de la ville de Valenciennes. — in-4. c.

469. X. 1. 15. et 4. 29. Copies des privilèges, franchises, lettres, missives, actes publics, etc., de la ville de Valenciennes. — 2 v. in-f. c. (Voir, p. 457, privilèges de Valenciennes. 2 v. in-f.)

469. X. 3. 21. Extraits des registres des *choses communes* de Valenciennes de 1619 à 1770. — 5 vol. f. c. (Le premier volume commence

par l'extrait du second registre, et le second par l'extrait du quatrième registre. 5 v. in-f. c. — Nous avons un double de ces deux premiers volumes format in-f. plus grand, ils sont à conserver à cause des tables. — A la suite du premier, on trouve trois petits plans concernant les siéges de Valenciennes de 1793 et 1815 et quelques faits historiques écrits par un sieur Peinte.

P. 469. X. 4. 27. Catalogus discipulorum in singulas classes distributorum. — f. c. (S'étend de 1591 à 1682).

469. X. 4. 30. Pièces et dénombrement concernant Méricourt, Roullecourt, etc. — gr. in-4. c.

469. X. 2. 11. Premier volume des annales de Valenciennes de S. Le Boucq. — f. c.

Histoire d'Italie.

P. 471. X. 4. 5. Mémoire sur l'Italie. — 2 v. pet. in-f. c.

Histoire d'Espagne.

(Mettre ici B. 4. 109. de la p. 63, et B. 4. 105. p. 73).

P. 477. Y. 3. 12. Mémoire sur l'Espagne. — 2 v. pet. in-f. c.

P. 479. Y. 2. 23. Recueil de plusieurs pièces historiques en espagnol, italien, latin et allemand. — in-f. c. (Serait peut-être mieux placé aux Recueils historiques).

Histoire d'Allemagne.

P. 482. Y. 4. 1. Mémoire sur l'Allemagne. — pet. in-f. c.

482. Y. 3. 20. Mémoire sur l'Allemagne et l'Angleterre. — pet. in-f. c.

482. Y. 8. 4. Campagnes d'Allemagne de 1644 à 48. — pet. in-4. c.

Histoire d'Angleterre.

P. 486. Y. 2. 11. Historia Britannorum, etc. — in-f. m.

P. 488. Y. 1. 2. Abrégé historique et généalogique de la maison d'Angleterre. — 2 v. in f. c.

Histoire du Danemarck.

P. 493. Y. 3. 10. Relation de l'ambassade de Bonrepos en Danemarck de 1693 a 95. — pet. in-f. c.

Chevalerie. — Noblesse.

P. 506. Z. 5. 12. Le livre des ordonnances de la Toison d'Or. — in-4. m.

506. Z 6. 2. Ordonnances de la Toison d'Or. — 4. m.

506. Z. 3. 19. Statuts et réglements de l'ordre de la Toison d'Or — f. m.

506. Triomphe d'Anvers pour la noble fête de la Toison d'Or, de J. Le Boucq. — in-f. c.

506. Z. 2. 11. Livre de généalogies. — f. c.

506. Mélanges généalogiques. — f. c.

506. Recueil généalogique par M. de Sars de Solmon. — 12 vol. in-f. c.

P 507. Z. 3. 4. Généalogies de rois et princes souverains de divers pays. — f. c.

507. Tournois de Compiègne et rois de l'Epinette. — in-f. c.

Diplomatique.

P. 521. BB* 5. 1. Divers traités de diplomatique. — in-f. c. (Ce volume appartient à la *diplomatie* et non à la *diplomatique*).

Bibliographie.

P. 529. Anagraphéana ou bibliographie des anas. — 2 v. in-8. c.

529 Essai sur les fabulistes, deux parties en un volume. — in-8. c.

529. Bibliographie parémiographique. — in-4. c.

Biographie.

P. 533. BB. 5. 16. Gesta illustrium virorum et alia opuscula. — in 4. c. (Voir Biographie valenciennoise, p. 469).

Extraits historiques.

P.539. BB. 2. 15. Manipulus exemplorum, à J. Defayt, cœnobii S. Amandi. — in-f. m.

539. BB. 3. 1. Extraits historiques et autres. — in-f. c. (Manuscrit du commencement du XVIIe siècle, fort insignifiant).

P.540. BB. 5. 5. Flores historiarum Vincenti dominicani. — in-4. m.

540. BB. 3. 6. Idem liber. — pet. in-f. m.

540. Y. 3 11. Remarques sur diverses lectures et faits historiques, par Bottée. — in-4. c.

540. Extraits historiques par le même (*Bottéana?*). — (Ce manuscrit manque ; en revanche, nous en avons trois autres du même Bottée, non mentionnés au catalogue; mais presque tous les manuscrits de cet homme sont sans aucun intérêt).

AIMÉ LEROY.

Explication des abréviations.

Pour ne pas répéter à chaque ouvrage la mention de *vélin* ou *papier*, suivant que le manuscrit cité est écrit sur l'une ou l'autre de ces matières, M. A. L. a mis simplement un *c.* (*charta*) quand l'ouvrage est en papier, et un *m.* (*membrana*) quand il est en peau-vélin ou parchemin.

Les abréviations des formats in-folio, in-quarto, in-octavo sont connues de tous nos lecteurs.

Le premier numéro de chaque article est celui de la page du catalogue général de la bibliothèque de Valenciennes ; les lettres et numéros qui suivent indiquent les divisions, cases et rayons où se trouvent rangés les ouvrages cites, avec les mêmes indications placées sur le dos des volumes.

A. D.

DÉPLACEMENTS A FAIRE.

P. 4. A. 3. 18. A placer aux Recueils ascétiques et mystiques.

P.12. A. 6. 6. Appartient à la théologie.

P.12. A. 5. 40. Placé après A. 4. 31 page 8.

P.14. A. 2. 12. A placer avant A. 6. 1, p. 16.

P.15. A. 6. 3. A placer après A. 8. 1, page 16.

P.15. A. 7. 42. A l'église de Cambrai.

P.17. A. 6. 33. *Petrus Comestor*, à l'histoire ecclésiastique.

P.17. A. 8. 33. A la page 14, après le petit livre d'heures non coté.

P.38. B. 7. 4. A placer à la p. 16, avant A. 7. 26.

P.38. B. 6. 10. A placer à la p. 44, après B. 6. 43.

P.38. B. 5. 44. A placer à la suite du n° précédent.

P.63. B. 4.109. A placer à l'histoire politique de l'Espagne.

P.73. B. 4.105. A l'histoire politique de l'Espagne.

P.74. B. 5. 1. Au commerce et à l'industrie.

P.75. C. 4. 44. A l'histoire de Valenciennes.

P.76. D. 7. 23. 4 v. f. A l'histoire de Valenciennes.

P.77. C. 5. 25. A l'histoire du Hainaut.

P.92. C. 6. 31. A l'histoire de France.

P.95. D. 4. 10. A l'histoire du Bas-Empire.

P.97. D. 3. 35. A l'histoire du Pas-de-Calais.

P.100. D. 1. 18. Aux dictionnaires de la langue latine.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

LE GÉNÉRAL DESPINOY.

Hyacinthe-François-Joseph, comte DESPINOY, lieutenant-général, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, grand-officier de la Légion-d'Honneur, est né à Valenciennes, le 22 mars 1764, d'une famille distinguée dans les armes et la magistrature.

A seize ans (18 juillet 1780), après une éducation puisée dans les traditions et les exemples de ses aïeux, il entra comme cadet-gentilhomme dans le régiment de Barrois-Infanterie, qui devint depuis le 91e de ligne. Il y fut fait sous-lieutenant le 10 juillet 1784.

Le régiment de Barrois ayant été envoyé en Corse, le jeune Despinoy fut distingué et accueilli à Ajaccio par la famille Bonaparte. Napoléon, alors simple lieutenant en second au 1er régiment d'artillerie de La Fère, y était en congé. Les deux sous-lieutenants se lièrent étroitement et vécurent dans la familiarité de deux camarades pendant tout le temps qu'ils restèrent ensemble dans l'île.

En 1789, M. Despinoy embrassa la Révolution française avec toute l'ardeur et les illusions de la jeunesse; il vit émigrer le plus grand nombre des officiers de son régiment et ne quitta pas son poste.

Capitaine de grenadiers en 1792, il fut envoyé à l'armée du Var, commandée par le général Anselme, se distingua à la prise de Nice, aux combats de Villefranche et de Montalban, et prit une part très-active à l'invasion des Alpes-Maritimes. A la suite de cette première campagne de la Révolution, qui fut comme le prélude de nos conquêtes et victoires, et où il montra autant de bravoure que de fermeté dans le commandement, il fut promu, au commencement de 1793, au grade d'adjudant-général chef de bataillon.

L'armée du Var ayant enfanté l'armée d'Italie, on donna à cette noble fille, appelée à tant de gloire, une avant-garde de trois mille grenadiers. A cette troupe d'élite il fallait un commandant d'élite : l'adjudant-général Despinoy fut choisi.

Au milieu de ces braves, on le distinguait à sa haute taille, au caractère fier et énergique de sa physionomie, à sa parole brève et rapide, et à une éloquence guerrière remarquable surtout dans les harangues qu'avant le combat il adressait à ses grenadiers.

C'est à leur tête qu'il se signala à l'affaire brillante de Sospello (14 février 1793), et qu'il concourut à l'enlèvement des camps de Péruse, Braus, Lignières, et aux combats de Lautosca et de Belvédère (les 1er et 2 mars suivants).

Ce beau commandement dont il s'était montré si digne, lui valut celui de l'aile gauche de l'armée d'Italie, qu'il exerça jusqu'au moment où le général en chef Dugommier le nomma son chef d'état-major.

Dans ce nouveau poste, ne voulant pas quitter l'épée pour la plume, quoiqu'il les maniât également bien toutes les deux, il fut chargé de la défense d'Utelle (à six lieues de Nice), pendant que le général Dugommier marchait au-devant d'une division autrichienne, commandée par le maréchal Devins ; attaqué dans la nuit du 22 octobre, au moment où le général Dugommier rentrait dans la place, après son expédition, il soutint avec lui un combat de onze heures contre un corps nombreux d'infanterie et de milice piémontaise et le força à la retraite.

Mais c'est au mémorable siége de Toulon qu'est écrite la plus belle page de la vie militaire du général Despinoy.

Le général Dugommier ayant été chargé par le comité de salut public de la direction de ce siége, ne voulut pas se séparer de son

chef d'état-major, qui était devenu son ami et son frère d'armes, et l'appela auprès de lui aux mêmes fonctions qu'il avait si bien remplies à l'armée d'Italie. Il fit plus : sûr de l'intrépidité de Despinoy et de la confiance qu'il inpirait aux soldats, il lui donna le commandement d'une des colonnes d'attaque destinées à enlever la redoute anglaise qui couronnait le promontoire de la Senne. Ce promontoire fut enlevé dans la nuit du 17 au 18 novembre, après un combat des plus sanglants. Napoléon vit son jeune camarade de l'île de Corse grièvement blessé de plusieurs coups de feu, couvert de sang, le bras en écharpe, pénétrer dans la redoute anglaise et l'enlever.

Napoléon n'a jamais pu avoir oublié ce beau fait d'armes, qui contribua puissamment à la prise de Toulon et mérita à l'adjudant-général Despinoy le grade de général de brigade.

A peine guéri de ses blessures, il se rendit à l'armée des Pyrénées-Orientales, commandée par Dugommier. La fraternité d'armes et l'amitié les rendaient inséparables. Il le trouva au siége de Collioure, dont les Espagnols s'étaient emparés, et reprit auprés de lui les fonctions de chef d'état-major de l'armée assiégeante. Mais les jours de combat, on le voyait à la tête des colonnes; il commandait une brigade d'infanterie à la célèbre bataille du Boulou (1er mai 1794), où l'armée espagnole, mise en déroute, repassa pour toujours les Pyrénées, abandonnant son camp, son artillerie et toutes ses munitions de guerre.

Le fort de Bellegarde, cette clef du sud de la France, s'étant rendu à discrétion, après un blocus et une belle défense, le général Despinoy fut chargé de prendre possession de la place et de recevoir la soumission du gouverneur espagnol, le marquis de Villa-Santore. Il n'y trouva que des morts et des mourants, tant la famine et les maladies y avaient fait des ravages. Cette brave garnison n'était pas cependant encore au terme de ses souffrances.

Les représentants du peuple à l'armée des Pyrénées voulurent faire exécuter sur elle le décret de guerre à mort rendu par la Convention nationale, cette loi de cannibales qui devait transformer dans nos armées nos soldats vainqueurs en bourreaux et les vaincus en victimes immolées sur le champ de bataille témoin de leur valeur et de la fidélité à leurs drapeaux ; mais Dugommier, aussi humain dans la victoire que brave dans le

combat, repoussant avec horreur cet acte de barbarie, ne craignit pas de résister à la toute-puissance des proconsuls et voulut qu'il en fût référé à un conseil de guerre composé de tous les généraux présents à Bellegarde. Il s'assembla, et, sur le rapport aussi pathétique que raisonné du général Despinoy, les prisonniers espagnols, au lieu d'être passés au fil de l'épée, reçurent des vivres, des vêtements, et furent traités avec le respect dû à la fidélité et au malheur.

Honneur immortel aux braves qui ont sauvé une tache au caractère français! Nous devons dire que le Comité de salut public approuva leur digne conduite.

La part glorieuse que le général Despinoy avait eue aux victoires de l'armée des Pyrénées-Orientales, lui mérita l'honneur de porter à la Convention les drapeaux pris sur l'ennemi. Le 3 novembre 1794, il se présenta à la barre de l'assemblée, et y fut d'autant mieux accueilli, qu'on ne s'attendait pas à entendre un brillant orateur. Quelques jours après, il s'y présenta de nouveau pour remplir un triste devoir; il vint lui annoncer la mort de son ami Dugommier, tué d'un éclat d'obus au combat de St-Sébastien, le 17 novembre 1794.

« Citoyens représentants, dit-il, le vainqueur de Toulon, de Collioure, du Boulou, le vainqueur du Midi, Dugommier n'est plus; il est tombé sur ses lauriers; permettez à son ami et son frère d'armes d'élever sa voix jusqu'à vous pour demander qu'un mausolée reçoive les dépouilles mortelles d'un de vos collègues, d'un soldat, d'un vrai philosophe, d'un sage, d'un ami de l'humanité. Ordonnez que dans le fort de Bellegarde, repris par lui, s'élève un monument qui retrace à la fois sa brillante carrière et sa fin glorieuse. Eh! quel Panthéon plus fait pour sa cendre que ce boulevard qu'il vient de rendre à la France, que ces monts superbes d'où il vient de précipiter le superbe Espagnol? Si l'on vit naguère, au tombeau de Maurice, des soldats aiguiser leurs sabres et dès lors se croire invincibles, combien le courage de nos guerriers sera-t-il encore plus excité à l'aspect du tombeau de leur général, qui fut toujours leur père. »

Ce discours fut vivement applaudi par l'Assemblée, et le mausolée fut décrété. Après avoir rendu si solennellement à son général les devoirs de l'amitié et de la reconnaissance, il retourna à l'armée des Pyrénées, où il fut investi du commandement

de l'avant-garde du corps d'armée qui occupa la Cerdagne espagnole, et où il se signala par de nouveaux exploits. (Voir les *Victoires et Conquêtes)*.

Lors du siége de Puycerda par le général espagnol O'Donnel, il succéda, dans le commandement de cette place, au général Charlet, mis hors de combat dès le premier assaut tenté par les assiégeants, et, avec six cents hommes, résista pendant dix heures à sept mille hommes d'infanterie et quatre cents de cavalerie. Après avoir eu la moitié de son monde tué, la plupart de ses officiers morts ou blessés, atteint lui-même d'une balle au bras, il fut fait prisonnier.

La paix avec l'Espagne lui ayant rendu sa liberté, il fut appelé à l'armée d'Italie par le général Bonaparte, qui lui écrivit en ces termes :

« Mon intention, citoyen général, est de vous employer à » l'armée active, de manière à rendre essentiels à la patrie *vos* » *talents et votre courage*. Vous voudrez bien vous rendre sans » délai à Nice.

» Nice, le 9 germinal an IV de la République,

» BONAPARTE. »

Le général Despinoy contribua au gain de la bataille de Mondovi, et fut cité, disent les auteurs des *Victoires et Conquêtes,* avec éloge dans le rapport du général en chef. Le président du Directoire, Carnot, dans une lettre de félicitations, lui dit :

« Le Directoire n'a pas oublié la manière distinguée avec la- » quelle vous vous êtes montré aux Pyrénées dans la dernière » campagne, continuez à servir la République *avec la valeur* et » les talents qui vous caractérisent.

» 12 floréal au IX,

» CARNOT, président. »

Il fut investi tour-à-tour du commandement de Milan et de celui de la Lombardie, et comprima dans la ville de Milan un soulèvement général des habitants. Sa conduite mérita les éloges que lui donna Bonaparte dans son rapport officiel.

Après la défaite des Autrichiens sur le Mincio, il fut chargé de diriger en chef les opérations du siége du château de Milan,

qu'il emporta après onze jours de tranchée ouverte, et quarante-huit heures d'attaque régulière. Le général autrichien qui commandait le château assiégé est le même Radetzki aujourd'hui feld-maréchal, qui vient de soumettre l'Italie, et remporter, à quatre-vingt-six ans, la bataille décisive de Novare sur l'armée piémontaise.

La prise du château de Milan mérita au général Despinoy le grade de général de division, et les félicitations de tous les généraux.

« Je vous fais mon compliment, citoyen général, lui écrivit » Bonaparte, de la prise du château. Témoignez ma satisfaction » aux braves qui vous ont si bien secondé. Accordez une gra- » tification à l'armée, et spécialement aux canonniers et aux » sapeurs qui se sont distingués. Vous pouvez prendre, à cet » effet, la moitié de la somme que vous avez trouvée dans le » château.

» Je vous embrasse, mon cher général, avec l'estime que vous » inspirez et l'amitié que je vous ai vouée.

» Le 10 messidor an IV de la République,

» BONAPARTE. »

« Bravo, mon cher général, lui mandait le général Berthier; » je vous fais mon compliment bien sincère sur vos succès. » Vous avez enlevé le château de Milan avec une célérité qui » donne bien de l'avantage. La prise de ce château est de la » plus grande importance pour nous. Le général en chef est » satisfait de voir le succès d'un général, son ami. Le général » en chef se propose d'aller à Milan, où je me fais une fête de » vous embrasser.

» 14 messidor an IV,

» BERTHIER. »

La plus belle carrière, celle de Masséna, d'Augereau, de Berthier, semblait être assurée au général Despinoy, lorsque tout-à-coup elle est arrêtée et fermée dans son cours le plus brillant.

Il s'était conduit aux combats de Lonado et de Solférino comme à Toulon, au Boulou et à Puycerda, et Bonaparte, dans son

rapport au Directoire exécutif, ne fit aucune mention de lui. Profondément blessé de ce silence comme d'un déni de justice, il lui écrivit une lettre virulente, dans laquelle il exigeait un désaveu formel sur le combat de Lonado, et le sommait de déclarer qu'il s'était trompé. La lettre était terminée par cette déclaration plus qu'énergique :

« Pour moi, qui ai appris à professer la vérité à l'école de
» Dagobert et de Dugommier, et qui marchais constamment sur
» les traces de ces illustres amis, dût la foudre en éclats tomber
» sur ma tête innocente, avec le même courage que j'ai déployé
» contre les ennemis de la France, l'on me verra combattre les
» partisans du mensonge et de la calomnie, de quelque puis-
» sance qu'ils soient revêtus. »

Il communiqua au Directoire cette lettre empreinte de la fierté et de la véhémence de son caractère, car chez lui, le style était bien l'homme. Le Directoire y vit une infraction à la hiérarchie et à la discipline militaire, et un arrêté du gouvernement, en date du 11 octobre 1796, lui déclara qu'il était mis en traitement de réforme. Il resta cinq ans dans une retraite profonde où les arts et les sciences vinrent seuls le distraire et le consoler.

A l'avénement de Napoléon au consulat, il en appela, dit-il, dans une lettre adressée aux rédacteurs de la *Biographie des Hommes du Jour*, il en appela hautement de l'injustice du général d'armée à l'équité du chef de l'Etat, et sa voix fut entendue.

Pour première réparation, Napoléon chargea le ministre de l'Intérieur Chaptal de lui offrir une préfecture. Sur son refus, il le nomma d'abord commandant de la place de Perpignan (arrête du 27 brumaire an x). Mais lorsqu'il eut conçu le projet de faire de la ville et de la citadelle d'Alexandrie le boulevard de l'Italie française, il n'attendit pas que le général lui rappelât ses droits à un poste plus élevé, et il le nomma, le 18 janvier 1803, commandant de cette place.

Pour commander à Alexandrie, dont la garnison en cas de siége devait être portée à vingt mille hommes, et l'armement à cinq cents bouches à feu, il fallait un général expérimenté, dont la bravoure, les talents et la fermeté fussent connus de toute l'armée ; il fallait un administrateur intègre, versé dans toutes

les branches de services, pour diriger et surveiller l'emploi de vingt-cinq millions que l'Empereur a dépensés aux fortifications de cette place, dans l'espace de onze ans ; il fallait un juge incorruptible, aussi ferme qu'éclairé, pour présider le tribunal qui devait, dans tout le Piémont et la Ligurie, rétablir la sûreté publique et privée, qui n'y existait plus depuis long-temps.

La preuve que le général Despinoy réunissait toutes les qualités nécessaires pour occuper une place aussi difficile qu'importante, c'est qu'il a commandé à Alexandrie pendant onze ans, jusqu'à la chûte de l'Empire : c'est que l'Empereur l'a soutenu contre toutes les attaques et les dénonciations dont il a été l'objet, au milieu de tous les conflits d'autorités, soit civile, soit militaire, et qu'il n'a cessé de lui donner des marques de son estime et de sa confiance. Il fut admis un des premiers dans l'ordre de la Légion-d'Honneur, et c'est des mains de l'Empereur, sur le champ de bataille de Marengo, en présence de toute sa cour, de son état-major et de quinze mille hommes assemblés sous les armes, qu'il reçut, en mai 1805, les insignes de commandeur.

A son arrivée, en 1803, Alexandrie était le quartier-général du brigandage qui infestait tout le Piémont et les Etats de Gênes. A la tête de la bande la plus nombreuse et la plus redoutable était le fameux Maino, jeune homme dont l'audace et le courage égalaient l'adresse et la ruse. Il levait publiquement des contributions sur les familles riches du pays, et telle était la terreur qu'il inspirait, qu'on s'empressait de les payer ou qu'on envoyait des agents pour traiter avec lui. Les fonctionnaires publics piémontais n'étaient pas exempts de ses réquisitions et y obéissaient.

Il s'était créé de si nombreuses intelligences dans Alexandrie, soit par sa famille, qui habitait cette ville, soit par les recéleurs d'une partie de ses prises, qu'il échappait à toutes les poursuites. Cette impunité avait accru son audace et son insolence, au point qu'il se faisait appeler l'empereur des Alpes et le roi de Marengo, et que, dans les grandes revues de sa troupe, il portait l'uniforme complet d'officier-général avec tous les insignes de la Légion-d'Honneur, dont il avait dépouillé le général Milhaud, entre Novi et Alexandrie. Entre autres de ses coups de main les plus hardis, il faut citer l'enlèvement d'un convoi d'argent de deux cent mille francs destinés à l'armée d'Italie, et celui de la chapelle de Pie VII, lorsque ce souverain pontife traversa le Piémont pour aller couronner à Paris l'empereur Napoléon.

Le pape était arrivé depuis quelques heures à Alexandrie, et les troupes qui avaient été au-devant de lui étaient rentrées dans leurs casernes. La route n'était plus gardée, lorsque Maino, travesti en brigadier des douanes, se présenta, avec cinq des siens, douaniers comme lui, devant le convoi des bagages du Saint-Père qui était derrière ; il demanda la clef, sous prétexte de les visiter, les ouvrit sans résistance, et emporta la chapelle, consistant en vases sacrés, pierreries, ornements et vêtements d'apparat. A la nouvelle de cet enlèvement, le cardinal Fesch, qui accompagnait Pie VII, s'emporta contre la gendarmerie et menaça de s'en plaindre à l'Empereur. « Et moi je le défendrai, dit le pape en riant ; le mal n'est pas si grand qu'il ne puisse être réparé. Est-ce qu'il n'y a pas à Paris un quai des orfèvres et d'habiles ouvriers ? eh bien ! grâce aux brigands, j'aurai une chapelle neuve pour une vieille. »

Maino eut enfin le sort réservé à tous les chefs de brigands. Il fut atteint par la gendarmerie au mois d'avril 1806, et, quoique surpris par elle, il se défendit comme un lion, tua d'un coup de carabine un lieutenant de gendarmerie, et blessa ensuite à coups redoublés de stylet, en se précipitant au milieu d'eux, sept sous-officiers ou gendarmes. Il était parvenu à s'échapper, lorsqu'un coup de carabine l'atteignit dans les reins et le renversa. Entouré aussitôt par les gendarmes, il fut assommé à coups de crosse de fusil, son corps fut exposé pendant trois jours sur la place d'Alexandrie.

Maino tué, sa bande se dissipa ou tomba entre les mains de la gendarmerie, et la justice militaire, présidée par le général Despinoy, en délivra le Piémont. Le département de Marengo devint aussi sûr et aussi tranquille que le plus paisible département de l'ancienne France. Le sous-préfet de Novi, dont l'arrondissement confinait avec celui d'Alexandrie, s'étant toujours concerté avec le général et ayant eu constamment avec lui des liaisons d'amitié et de bon voisinage, n'a pas peu contribué au maintien de l'ordre et de la sécurité publique.

Le brigandage détruit, le général Despinoy eut à soutenir d'autres luttes, d'autres combats. De nombreux conflits s'élevèrent entre lui et les autorités civiles et militaires. Ils furent toujours jugés en sa faveur par le gouvernement, mais ils ne désarmèrent pas la haîne. Il faut convenir que son commandement et son administration ont toujours excité et même provo-

qué l'envie et la jalousie. A Alexandrie, il n'y avait qu'un nom retentissant, une seule autorité imposante, c'étaient le nom et l'autorité du général Despinoy. De là la ligue de tous les fonctionnaires contre lui.

Zélateur ardent de la discipline militaire, il se fit d'autant plus d'ennemis puissants pour la maintenir, qu'il était plus sévère envers les officiers qu'envers les soldats. Cette sévérité, toujours juste, mais indispensable, souleva contre lui des haînes et des ressentiments qui ne sont pas encore appaisés. De là cette infâme calomnie, cette apostrophe qu'on prétend lui avoir été adressée publiquement par le général Bonaparte, contre laquelle il a hautement protesté, et qu'il a qualifiée d'imposture et de diffamation manifestes.

» J'affirme, dit-il dans sa lettre aux rédacteurs des *Hommes du Jour*, j'affirme, en mon âme et conscience, et par respect pour la mémoire de l'Empereur, qu'il ne m'a jamais tenu un seul propos dont la délicatesse de l'homme le plus susceptible pût s'offenser, et que, dans le cours de nos démêlés, si quelqu'un a mis trop de raideur et de violence, c'est moi, moi qui me suis porté accusateur du vainqueur d'Italie, et qui n'ai point craint de choquer sa puissance quand, au milieu de ma carrière, je fus victime de ses injustes et aveugles préventions, de son crédit, et de je ne sais quelle misérable intrigue. »

Si quelque chose pouvait distraire et consoler le général Despinoy de tant de tribulations incessantes, c'est l'estime et la confiance qu'il inspirait à toutes les classes de la population d'Alexandrie. Dans tous leurs démêlés avec les militaires de la garnison, elles recouraient à lui plutôt qu'à leurs magistrats municipaux. Elles étaient sûres d'obtenir une prompte et pleine justice, et d'avoir en lui un protecteur contre les exigences du soldat! On le vénérait pour sa justice, on le chérissait pour son désintéressement et sa bienfaisance envers les pauvres. Ces sentiments étaient bien vrais, car le malheur leur appliqua sa pierre de touche.

C'est au mois de mai 1814, après la chûte de l'Empire et du royaume d'Italie, lorsque le général Despinoy quitta Alexandrie; c'est au moment où les Alexandrins n'avaient plus rien à craindre ni à espérer de lui, que les témoignages de la reconnaissance publique se manifestèrent de la manière la plus touchante. Les

regrets furent unanimes, et pour les perpétuer, en quelque sorte, ils furent consignés dans les archives de la ville. Le 2 mai, le conseil municipal, présidé par le maire, le chevalier Bacciochi, proche parent de l'empereur, s'assembla spontanément. Après une délibération dans laquelle furent relatés tous les services rendus à la ville par le général, il fut décidé, à l'unanimité, qu'une députation, dont le maire serait le chef, se transporterait chez lui, et lui remettrait ce témoignage d'estime, de regrets et de dévouement. Le 9 mai, il reçut du maire et du conseil municipal de Valence, arrondissement d'Alexandrie, une délibération empreinte des mêmes sentiments.

Malgré l'ordre formel du prince Borghèse, gouverneur général du Piémont, de livrer la place aux autrichiens, il attendit celui de S. A. R. le comte d'Artois. Le gouverneur général le loua de sa désobéissance, en le félicitant de sa fidélité à Napoléon.

Le jour de son départ fut un jour de deuil pour les Alexandrins. Déjà, depuis quelque temps, le préfet, la garnison et toutes les autorités françaises avaient quitté la place ; il n'y était resté que le général pour régler les comptes des différentes administrations. La population le voyant seul et sans garde au milieu d'elle, redoublait ses marques de respect et d'affection. Aussi, quand elle sut l'heure de son départ, elle se porta en foule sur son passage, et lui fit les adieux les plus touchants. L'auteur de cette biographie le vit sortir de la citadelle, non comme un général vaincu ou qui a capitulé, mais comme un ami qu'on voit s'éloigner à regret. Le corps municipal, les notables, mêlés avec le peuple, l'accompagnèrent jusqu'à la dernière porte, sous les yeux de la garnison autrichienne, étonnée et jalouse d'une si bienveillante démonstration. Cette conduite si honorable des Alexandrins est d'autant plus remarquable que, dans le même temps, le général Frésia, qui commandait à Gênes et qui avait fait preuve de la plus grande modération, ne sortit de cette ville qu'après y avoir couru les plus grands dangers pour sa personne.

Le général Despinoy fut favorablement reçu par le gouvernement royal Créé chevalier de Saint-Louis et chargé du commandement de la ville et de la citadelle de Strasbourg, poste qu'il occupa jusqu'au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, il fut fidèle à Louis XVIII comme il l'avait été à Napoléon ; il se démit de son emploi et le reprit à la rentrée des Bourbons.

Le 18 janvier 1816, il fut appelé au commandement de la 1re division militaire (Paris), sous les ordres du maréchal Maison, et ensuite sous ceux du maréchal Pérignon Les circonstances politiques entouraient cet emploi d'immenses difficultés. Après la bataille de Waterloo, Paris offrait l'agglomération de 30,000 officiers indignés de la présence des étrangers, et blessés dans leurs sentiments et leurs intérêts personnels ; il était urgent de faire rentrer au plus tôt dans leurs foyers ceux qui ne justifiaient pas de leur domicile légal dans la capitale : c'était un devoir pénible, mais impérieux à remplir ; il fallait déployer une énergie, une sévérité qu'on a qualifiée de violence, mais qui n'était qu'une conséquence de la situation. Le général Despinoy remplit ce devoir.

Le 2 mars 1816, il reçut le titre de comte, et celui de commandeur de Saint-Louis le 3 mai suivant. Mais, sous le prétexte et la qualification d'agent du pouvoir occulte, fiction révolutionnaire que les ennemis de la royauté ont si bien exploitée, il fut mis en non-activité le 21 janvier 1819.

Le 23 janvier 1821, il fut nommé commandant de la 2e division militaire (Périgueux), d'où il passa à la 10e (Toulouse) et ensuite à la 12e (Nantes) ; il fut en outre nommé, le 17 avril 1822, grand officier de la Légion-d'Honneur.

C'est à Nantes que la Révolution de 1830 vint, non pas le surprendre, car elle était prévue et annoncée depuis long-temps, mais lui imposer de nouveaux devoirs. Là, comme à Alexandrie, il fut fidèle au gouvernement auquel il avait juré fidélité. Attaqué à l'improviste par un rassemblement armé, il repoussa la force par la force, et quitta Nantes pour éviter une nouvelle effusion de sang. Arrêté et transféré à La Rochelle, il y fut détenu dans une maison particulière. Son frère, Eugène Despinoy, accourut pour réclamer sa liberté, et fut assez heureux pour l'obtenir. Son neveu, le colonel Despinoy, dont le nom a été si souvent cité dans les faits les plus glorieux de notre armée d'Afrique, à côté de ceux des généraux Changarnier et Lamoricière, était aussi accouru de Toulon et ne quitta son oncle que lorsqu'il l'eut mis en sûreté ; le général disait souvent qu'il lui devait la vie.

Par ordonnance du 5 août 1830, il fut admis au traitement de retraite, en récompense de cinquante-trois ans de services, campagnes comprises.

Devenu libre enfin de tout commandement, le général Despinoy s'occupa exclusivement des arts et des sciences qu'il avait toujours aimés, mais auxquels, dans sa longue carrière militaire, il n'avait pu donner que de bien rares moments de loisirs. Sa riche bibliothèque, sa superbe galerie de tableaux, dont les catalogues sont en ce moment dans les mains des savants et des artistes français et étrangers, témoignent de la constance et des soins qu'il a eus pour rassembler tant de chefs-d'œuvre. La brillante introduction qu'il a placée à la tête de son catalogue de tableaux, atteste ses connaissances profondes dans les arts et leur histoire.

Le général Despinoy possédait d'éminentes qualités qui n'ont fait cependant ni son bonheur, ni sa réputation ; il était généreux, bienfaisant; il répandait l'aumône à pleines mains. Les bureaux de bienfaisance d'Alexandrie et de Nantes peuvent dire les sommes considérables dont, chaque année, il dotait leurs budgets. Son testament est plein de legs pieux aux pauvres de Paris, de sa paroisse, de son arrondissement, à M. le curé de Saint-Sulpice, à l'hôpital de Valenciennes, où il était né. Il laissa des pensions aux veuves de plusieurs de ses secrétaires.

Aux qualités du cœur, il joignait un esprit profond, pénétrant; il parlait avec noblesse, facilité et agrément; son érudition était vaste et variée. Il était, dit-on, incompatible avec les fonctionnaires employés dans ses divers commandements ; nous pourrions citer beaucoup d'exceptions, entre autres, celle de l'intendant militaire à Nantes, M. Robinet, qui a laissé de si honorables souvenirs dans cette ville et à Rennes, et qui a toujours eu avec lui les plus agréables rapports. Son malheur, la cause de plusieurs de ses disgrâces, est de n'avoir pas su se faire pardonner ses talents et sa supériorité par un commerce liant et facile, et par des concessions qui souvent désarment l'envie.

Il est mort au milieu de ses livres et de ses tableaux ; à l'âge de quatre-vingt-six ans, le 28 décembre 1848. Il repose au cimetière de la paroisse de Saint-Symphorien de Versailles, où son frère, Eugéne Despinoy, qui habitait cette ville et qui lui a

survécu à peine cinq mois, lui a fait élever un tombeau, dans lequel il repose lui-même. Modèles d'union et d'amitié fraternelle, la mort ne les a pas séparés.

D. R. B.

Note additionnelle.

Le général Despinoy ne resta pas plus étranger aux belles-lettres qu'il ne l'avait été aux beaux-arts. Au commencement de ce siècle, à une époque où les poésies d'Ossian obtenaient une certaine vogue et lors même qu'on répandit le bruit que ce poète était l'auteur favori de Bonaparte, le général Despinoy tenta de le traduire en vers français. Ayant appris que Baour-Lormian faisait la même entreprise, il laissa son travail enfoui dans son porte-feuille, mais bientôt voyant que *Cathéluïna* n'était pas au nombre des sujets traités par le poète Baour, il n'hésita plus à publier un de ses essais qui parut sous le titre suivant : *Cathéluïna, ou les Amis Rivaux, poéme imité d'Ossian, et mis en vers français d'après la traduction en prose de Letourneur. Par le général* D***. *Paris, Dentu*, an IX-1801, in-8° de 31 pages. — Par suite d'une erreur qu'il a rectifiée à l'aide de sa table générale, le bibliographe *Barbier*, dans son *Dictionnaire des anonymes* (tome 1er, p. 161, n° 2132), a faussement attribué cet ouvrage au général *Dupont* Il est parfaitement établi et avéré qu'il appartient à notre concitoyen. A. D.

Société des ROSATI d'Arras.

1778 - 1788

LA

SOCIÉTÉ DES ROSATI

D'ARRAS.

(1778-1788-1797).

Robespierre. — Carnot. — Le Gay. — Harduin. — Bertin. Feutry. — Les Rosati de Paris. — Mercier (de Compiègne).

Si une réminiscence des anciens *Puys d'amour* peut être signalée en Artois, c'est sans doute celle qui, à la fin du siècle dernier (le 12 juin 1778), fit naître à Arras la *Société Anacréontique des Rosati*. C'était moins sans doute qu'une académie littéraire, mais c'était certainement plus qu'une réunion bachique. On peut la considérer comme le dernier écho redisant les chants amoureux des *Trouvères artésiens* du XIIIe siècle, assaisonnés de toute la galanterie et du savoir-vivre du siècle enrubanné de Louis XV.

La société des *Rosati* d'Arras était consacrée à *Chapelle*, à *La Fontaine*, à *Chaulieu*; certes, des hommes d'esprit et de plaisir ne pouvaient mieux choisir leurs patrons : cependant, sans sortir de la province et en remontant de cinq cents ans plus haut, la nouvelle société aurait pu trouver des maîtres parmi ceux qui eux-mêmes inspirèrent Chaulieu, La Fontaine et Chapelle. L'Artois n'entendait-il

pas résonner alors les chants de Quenes de Béthune, d'Adam de la Halle, d'Audefroy-le-Bâtard, de Sauvage, de Courtois d'Arras et d'Adam de Givency? Mais, au dix-huitième siècle, qui songeait aux vieux Trouvères, aux pères de la poésie française, si fins et si inventifs? C'était trop tard ou trop tôt pour y penser.

Nous ne pouvons mieux faire connaître l'origine des *Rosati* que par la transcription exacte d'un *Extrait des feuilles volantes de la Société anacréontique* que nous devons à la complaisance d'un fils de Rosati, qui possède beaucoup de pièces inédites composées et écrites par son père. Voici la pièce qui nous a été obligeamment communiquée :

Lettre à M. l'abbé Ménage (à Paris) *en lui envoyant le diplôme de Rosati.*

« Monsieur,

» Vous avez sans doute entendu parler de la *fête des Roses* et de la Société anacréontique des *Rosati;* la Renommée, il est vrai, n'a pas encore fait voler d'un pôle à l'autre le nom de cette société amico-poético-bachique, mais un Rosati résident (M. *Charamond),* qui a l'honneur d'être vôtre neveu, doit vous avoir dit quelques mots de son origine et du but qu'elle se propose.

» Des jeunes gens réunis par l'amitié, par le goût des vers, des roses et du vin, partirent un beau jour à cinq heures du matin et se réunirent dans un jardin bien fleuri, bien ombragé, bien champêtre, sous un berceau de troëne et d'acacia que réfléchissait le ruisseau le plus pur. Chacun lut sa pièce de vers analogue au local et aux mystères qu'on devait y célébrer; des bouteilles de vin de Champagne furent apportées dans des raffraîchissoirs de porcelaine, on emplit les verres.

» Tout-à-coup, l'un des jeunes gens, fouillant dans ses grandes poches, en tira quelques centaines de roses fraî-

chement cueillies. En un clin-d'œil, tout fut empreint de leurs couleurs. Le berceau vert en fut lambrissé et plafonné ; des roses effeuillées rougirent la table, les bancs et le gazon. Le liseron qui rampait au bord de l'onde, fournit des couronnes où l'on fit serpenter la rose ; on but à la reine des fleurs ; les im-promptu jaillirent avec la mousse du Chambertin ; et, dans un moment d'inspiration, l'un des plus aimables poètes de la société s'écria : « Amis! » qu'un jour si beau (c'était *le* 12 *juin* 1778) renaisse tous » les ans et qu'on l'appelle *la fête des Roses!* » A cette idée, on bat des mains, on emplit les verres, on épanche quelques gouttes de Nectar sur les fleurs éparpillées et l'on trinque en disant :

« Profanes, loin d'ici ! cet asile est sacré. »

Telle fut l'inauguration du *Berceau*, ainsi commença *la fête des Roses!*

» Prendre un honnête délassement, s'éclairer des rayons de la vraie philosophie, rire de l'ambition et de mille riens importants, faire revivre le ton simple et franc de nos anciens auteurs, en dépit de la préciosité et de la morgue de plusieurs célèbres du jour, voilà le principal but des *Rosati;* voilà pourquoi, Monsieur, les Rosati s'empressent de vous adopter : qui mieux que vous remplira leurs vues ?

» La cérémonie de votre adoption n'est ni grave, ni fatiguante. Vous cueillerez une rose, vous la respirerez trois fois, puis l'attacherez à votre boutonnière, vous vuiderez d'un trait (notez cette circonstance) un verre de vin rosé à la santé de tous les *Rosati* passés, présents et futurs; ensuite vous embrasserez, au nom de la Société, une des personnes que vous aimez le mieux ; vous serez alors un vrai *Rosati.* »

Le but principal de la société des *Rosati* fut donc l'étude de la *gaie science,* et ses travaux obligés consistaient à faire l'éloge de la *Rose,* de la *Beauté,* du *Vin* et de l'*Amour*: toutes choses fort agréables et peu difficiles à entreprendre. Les

sociétaires exerçaient leur culte sous un *berceau de roses,* devant les bustes des trois poètes qui présidaient à leurs repas et à leurs chansons tout couronnés de fleurs. Chaque couvert était marqué par un bouquet de roses. Les assemblées commençaient au printemps, à l'épanouissement de la reine des jardins, et finissaient à l'automne, lorsque son règne était fini : on ne connaissait pas alors en France les roses du Bengale, celles dites *remontantes* qui fleurissent la plus grande partie de l'année; c'est bien dommage : si ce progrès horticole eût été fait un demi-siècle plus tôt, les sessions de nos *Rosati* eussent duré l'année entière. Les récipiendaires recevaient un diplôme en vers et y répondaient par des couplets. Diplôme à part, les *Rosati* semblaient avoir calqué leur association sur celles des *puys verds* et des *puys d'amour*. Une philosophie toute épicurienne avait seulement fait écarter de leurs éloges obligés le nom de la Vierge Marie, qui, sous le régime des Trouvères, dominait souverainement presque tous les sujets poétiques. Les Rosati n'exclurent pourtant pas le beau sexe de leurs réunions, mais, pour des raisons de convenance, ils n'avaient que des associées étrangères à la ville d'Arras. On ne cite guère qu'une seule exception à cette règle rigoureuse; ce fut la réception d'une dame d'Arras, que nous voyons citée sous les initiales de madame *Ch...*, faciles à remplir par les habitants du pays, qui fut admise comme *Rosata.* Il paraît que son visage s'alluma tout-à-coup d'une couleur appropriée au titre qu'elle recevait, quand elle accepta la coupe de vin rosé, symbole de l'initiation, et qu'elle se vit seule de femme au milieu d'une société d'hommes, couronnés de roses, qui chantaient le vin et l'amour. Aussi M. *Legay,* poète aimable et galant, Grand Chancelier des *Rosati,* ne pût-il s'empêcher de s'écrier, dans un des couplets improvisés à cette réception :

« Sur ton visage,
» Quelle purpurine couleur !
» Permets-moi le baiser d'usage,
» Je croirai reprendre la fleur
» Sur ton visage. »

Le *Berceau de Roses*, lieu des séances des *Rosati*, était situé hors des murs, dans un des faubourgs d'Arras, à *Avènes*, sur les bords de la Scarpe (1). La liberté la plus entière, mais sans indécence, régnait parmi les membres de cette société anacréontique qui se composait de magistrats, d'avocats, d'abbés, d'officiers du génie et de propriétaires de l'Artois. Au reste, la pièce suivante désigne le but qu'on se proposait d'atteindre, et renferme tout à la fois les statuts de la compagnie et le programme de ses séances.

LA FÊTE DES ROSES.

Un des beaux jours du joli mois
Qui rend aux arbres leur feuillage,
La verdure aux gazons, aux oiseaux leur ramage,
Et les fait deux à deux voltiger dans les bois ;
Eveillés avant que l'Aurore,
Fuyant son vieil époux, répande au sein de Flore
Ces pleurs que Phœbus change en rubis éclatants,
Quelques Anacréons dont pas un seul ne cloche,
Bien gais et bien dispos, l'un de l'autre contents,
Bouquet de roses en main, et jolis vers en poche,
Courent loin de la ville et des sots importants
Fêter le retour du printemps.
Dans un cabinet de verdure
De mille roses nuancé,
Près d'une source qui murmure
Se réunit le groupe dispersé.
Sur un banc raboteux, chancelant, mal posé,
Nous nous plaçons à l'aventure.
Chaque bouquet bientôt, en couronne tressé,
Presse nos fronts d'une fraîche ceinture.
La nappe au même instant disparaît sous les fleurs.

---

(1) Ce lieu était voisin de l'abbaye de Notre-Dame-d'Avesnes, de l'ordre de Saint-Benoît, fondé avant l'an 1125 en Artois, et établie près des murs d'Arras, lorsque Philippe II eut vendu à cette congrégation le château de Bellemotte de Marguerite de Marle, comtesse d'Artois. L'abbesse *Anne de Warluzel*, morte en 1599, bâtit en ce lieu une église et un cloître réduits en cendres en 1654 par le marquis de Mondejeu, depuis maréchal de Schulemberg, chargé de défendre Arras

La couleur du vin qu'on varie
Tantôt contraste et tantôt se marie
A l'incarnat de leurs couleurs.
Le Dieu de la plaisanterie,
Momus, vient animer les propos des buveurs.
On parle vers, amour, même philosophie :
Tout en riant on apprécie
Les illusions de la vie,
Les charmes d'une Belle, et l'esprit des Auteurs...
Tout-à-coup le bruit cesse. Aux plus gentils Poètes,
A tous ces paresseux qui chantèrent l'Amour,
Aux Chapelle, aux Chaulieu, nous buvons tour-à-tour.
En répétant nos chansonnettes.

Mais lorsque du soleil les rayons importuns,
Introduits à travers la voûte de feuillage,
Dissipent de nos fleurs les suaves parfums,
Nous quittons notre Eden, en disant : « Quel dommage,
» Quand le chagrin semble allonger les jours,
» Que les instants heureux nous paraissent si courts ! »

On voit assez par ce document, qui est pour ainsi dire la charte constitutionnelle des Rosati, que c'étaient de francs épicuriens, ne pensant qu'aux plaisirs, aux biens matériels de la vie et aux jouissances de l'humanité. Ces joyeux compagnons paraissent avoir tous possédé les qualités mémorables que l'on accorde généralement au bon roi Henri IV. La majorité des membres étant composée d'officiers, ils avaient le triple talent de boire et de battre, et d'être verts

---

contre le prince de Condé. Les dames d'Avesnes restèrent quarante ans à leur refuge d'Arras, jusqu'à ce que l'abbesse *Jeanne de Tramecourt*, qui succéda à *Marie-Thérèse de Montmorency*, eut achevé la reconstruction des bâtiments. Elles étaient au nombre de douze, et faisaient preuve de noblesse militaire, tant du côté paternel que du côté maternel, pour être admises dans la maison où elles vivaient presqu'en chanoinesses et sans être cloîtrées. A l'époque de la fondation de la société des *Rosati* leur voisine, l'abbesse était *Marie-Jeanne de Monchy :* le même écho pouvait redire les chants anacréontiques des épicuriens d'Arras et les pieuses hymnes des vierges de Saint-Benoît.

galants. Ils en ajoutaient même un quatrième, celui de chanter, ce que ne dédaignait pas de faire aussi le roi du Pont-Neuf.

Nous sommes parvenu à reconstituer à peu près complètement la liste des chevaliers de cet ordre bachico-littéraire ; c'est la composition la plus étonnante qu'on puisse voir : un abbé à côté d'un officier du génie ; un peintre auprès d'un avocat-général ; un artiste contre un professeur de théologie ; le commandant d'une citadelle assis sur la basque de l'habit d'un avocat ; un mince poète vis-à-vis d'un riche seigneur ; un ancien écuyer du Roi touchant du coude Maximilien de Robespierre : et tous ces gens d'états si variés, de conditions et d'habitudes si diverses, peu soucieux des choses de ce monde, gais et contents, chantaient, buvaient ensemble, faisaient vers et chansons, et menaient joyeuse et aimable vie quand les partis commençaient à s'agiter, lorsque la monarchie et l'état social même tremblaient sur leurs antiques fondements !

Nous en demandons humblement pardon à nos graves lecteurs, mais nous ne saurions faire la monographie de cette société, plus galante que savante, plus bachique que littéraire, sans y entremêler beaucoup de pièces de poésies ; on n'y conversait qu'en couplets, on n'y parlait qu'en rimes ; ce sera donc de l'histoire en vers. Nous ne pouvons mieux faire, pour peindre les divers personnages qui figurèrent sous le *Berceau des Roses*, que de rappeler leurs propres discours, et ces discours ne sont que des chansons.

On nous pardonnera les détails dans lesquels nous allons être forcé d'entrer ; ils sont obligatoires pour faire bien connaître cet intérieur et ces hommes vus en deshabillé. C'est d'ailleurs une peinture de mœurs assez curieuse d'une époque déjà séparée de nous par plusieurs Révolutions, et il n'est pas sans intérêt de voir les distractions et de connaître les jeux de personnages devenus, quelques années plus tard, fameux dans les lettres, les armes et la dictature.

A tout seigneur, tout honneur : commençons notre nomenclature par le Chancelier de l'Ordre, Le Gay, aimable auteur de *Mes Souvenirs*. C'est lui qui tint d'une main ferme et jusqu'à sa dissolution le Sceau de la Compagnie, représentant une *rose à mille feuilles*. Il fut le fondateur de la société des *Rosati*, il en devint l'âme et le pivot. Ce charmant et fécond poète d'Arras, est mort juge d'instruction au tribunal de première instance de Béthune le 7 juin 1823, après avoir été procureur Impérial au même siége. Lors de l'érection du *Berceau des Roses*, il n'était qu'avocat et chansonnier, et avait mérité le titre de *Chantre de Myrtis*, du nom d'une beauté qui revient souvent dans ses vers et qui avait semé le printemps de sa vie de trouble et d'agitation.

Le Gay inaugura par ces couplets la première session des fêtes de la Rose, à l'ouverture du printemps, époque annuelle où les *Rosati* la commençaient.

Lève-toi radieux et clair,
Soleil, viens parer la nature :
Vents printaniers, agitez l'air :
Que Flore émaille la verdure :
Que tout favorise en ce jour,
La gaîté, les vers et l'Amour.

Que chaque frère en Apollon,
Dans ce vallon,
Boive et chansonne ;
Lierre joyeux,
Myrte amoureux,
Soient enlacés dans sa couronne.
Que tout, etc.

La rose exhale son encens,
Et du printemps
Les fruits rougissent ;
Le balancement des rameaux,
L'ombre et les eaux
Vous rafraîchissent.
Mais ces plaisirs seraient trop vains
Sans vos beaux vers, sans nos bons vins.

Ah, qu'il est doux sur le gazon,
De sabler la liqueur vermeille !
La bouteille suit la chanson
Qui nous renvoie à la bouteille.
Que tout favorise en ce jour.....
Non, non, ne parlons plus d'Amour.

Ce Dieu cruel, je l'ai fêté,
De trouble il a semé ma vie ;
Mais de Bacchus l'enfant gâté
Vit sans trouble et sans jalousie.
Tous les amans sont ennemis,
Et tous les buveurs sont amis.

Si Harduin, le savant secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Belles-Lettres d'Arras, fréquenta la société des *Rosati*, ce ne fut que de loin en loin, lorsque ses douleurs physiques lui permettaient de le faire, et cela pendant un court espace de temps, car il s'éteignit le 5 septembre 1785, à soixante-sept ans. Cependant son nom retentit plus d'une fois sous le *Berceau des Roses*, ainsi que nous l'apprennent ces vers de Le Gay :

Harduin, que ton nom vanté
Se mêle à notre douce orgie ;
Permets que l'aimable gaîté
Boive à la santé du génie ;
Souris aux fruits de nos loisirs,
La gloire naîtra des plaisirs.

Oui, je chanterai mieux Bacchus,
Encouragé par ton suffrage ;
Ainsi le regard de Phébus
Fait briller la fleur du bocage ;
Ainsi sous l'abri du palmier
S'élève un timide rosier.

A côté d'*Harduin* et *Le Gay*, ces deux éclatantes étoiles littéraires de l'Artois, on voyait briller sous le *Berceau des Roses*, l'abbé Roman, fondateur de l'Académie bocagère du *Valmuse*, de la société royale d'Arras.

Voici le diplôme qui lui fut envoyé par *Le Gay* pour son introduction dans la société des *Rosati;* il le fera mieux connaître sous le point de vue anacréontique qui nous occupe.

Diplôme de Rosati *à M.* Roman.

Nous, qui d'une voix importune
Ne formons ni vœux, ni regrets,
Et laissons sans courir après
Passer le char de la Fortune;
Peu jaloux d'accrocher nos vers
Aux aîles de la Renommée
Quand de cent trompettes armée
Elle vole par l'Univers :
Nous, les seuls Rosati du monde
Qui de tout nous faisant un jeu,
Dormant beaucoup, raisonnant peu,
Voyons dans une paix profonde
Tout aller comme il plaît à Dieu,
Et rions bien du sot qui fronde,
(Quoique des sots tels soient les droits);
Nous susnommés, dans une orgie
Où vingt fois la coupe rougie
Demeura vide autant de fois,
Vû les productions diverses
Du Troubadour qu'Anacréon
Daigna lotir de son crayon,
Sa haîne pour les controverses;
Sans que rien gêne notre choix
Sans cabale préliminaire
(Nonobstant l'usage ordinaire
A maint comité littéraire),
Avons choisi, tout d'une voix,
Le gentil Roman pour confrère.

Ce nouveau titre vous astreint,
Quand le soleil sur la rosée
Dont chaque fleur est arrosée
Darde et laisse un rayon empreint,
A vous trouver sous le bocage
Où des foux dans la fleur de l'âge

Le front de roses couronné,
Sablant l'Aï, le Versenai,
Invoquent l'amant de Daphné
Et le patron du persifflage.
Ainsi fait non loin des tisons,
Dans la plus rude des saisons
Auprès de roses en peinture.
Lu le tout que nous approuvons;
En foi de quoi nous apposons
Près du scel notre signature.

LE GAY.

Après le *gentil Roman*, comme dit le diplôme, siégeait CARNOT, capitaine au corps royal du génie, en garnison à Arras, qui, plus tard, sous la Convention, *organisa la victoire* en jetant *quatorze armées* sur nos frontières entamées et menacées, mais qui, à l'époque que nous retraçons, se contentait de tourner un couplet, de chanter l'Amour, et de sabler le Champagne. Les *Almanachs des Muses* du temps recèlent des poésies de lui extrêmement légères; celui de 1791 contient (page 37) *Le temps passé, dialogue burlesque entre madame Fagotin et M. Barbichon.* Le recueil des *Rosati* renfermait plusieurs chansons du capitaine Carnot, parmi lesquelles nous choisissons la meilleure, celle qui eut autrefois quelque retentissement dans le pays et fit une sorte de réputation à son auteur (1). Elle est intitulée :

---

(1) Sous la Restauration, on a réuni une bonne partie des pièces de vers composées par Carnot, qui, alors en exil à Magdebourg, ne comptait pas sur ses productions poétiques pour passer à la postérité. Le Recueil dont nous parlons parut sous ce titre : *Opuscules poétiques du général L.-N.-M. Carnot. Paris, Baudouin fils*, 1820, in-8°. M. Saady Carnot, fils aîné du général, mort du choléra en 1832, a dû donner des soins à cette publication. M. Hippolyte Carnot, son second fils, qui fut ministre de l'instruction publique sous le gouvernement provisoire de la République, se proposait de publier les œuvres de son père, précédées de Mémoires sur sa vie, et a même eu, dit-on, l'envie de faire une notice sur la *Société des Rosati* d'Arras.

JE NE VEUX PAS.

D'où te vient cette fleur charmante ?
Elle est divine, elle m'enchante,
Disait Lucas ;
Donne-la moi, belle Thémire ;
— Monsieur, cela vous plaît à dire,
Je ne veux pas.

— Une fleur est si peu de chose !
Peut-on refuser une rose
A son Lucas ?
Prends donc pitié de mon martyre...
Mais elle, s'obstinait à dire :
Je ne veux pas.

Cependant Lucas par son zèle
Commençait à mettre la belle
Dans l'embarras :
Lucas, dit-elle, je soupire ;
Mais ne croyez pas me séduire,
Je ne veux pas.

Lucas ne perdant point courage,
Prenait enfin tant d'avantage
Sur ses appas,
Qu'à peine à la pauvre Thémire
Il restait la force de dire :
Je ne veux pas.

Mais on ne voulut point entendre
Un refus fait d'un air si tendre,
D'un ton si bas.
La belle connut son délire
Quand il n'était plus temps de dire :
Je ne veux pas.

Belles, de l'amant qui vous presse
Voulez-vous augmenter l'ivresse
En pareil cas ?
Tout en faisant ce qu'il désire,
N'oubliez jamais de lui dire .
Je ne veux pas.

Carnot composa encore pour les *Rosati* le chant intitulé *Les mœurs de mon village*, en neuf strophes, et plusieurs chansons bachiques, entr'autres une où l'on voit ce couplet en l'honneur du vieux Silène :

Chantant ribon-ribaine,
Le bon-homme Silène
D'un grand verre nanti,
Buvait comme une éponge,
Et valait sans mensonge
Le plus franc *Rosati*.

Personne n'était plus zélé et plus ardent que Carnot pour la gloire et l'illustration des Rosati : il porta son enthousiasme jusqu'à nommer son fils aîné *Saadi*, nom qui ne figure pas au martyrologe, mais qui rappelle l'*Empire des Roses*, dans la littérature persane (1).

Auprès de ces illustres membres de la société des Roses venait s'asseoir M. Charamond, jeune avocat, joignant à l'étude de Cujas le culte d'Apollon, au nom duquel les recueils du temps ajoutent quelquefois celui de M. Sylva, qui fut sans doute un de ses joyeux collaborateurs. M. Charamond eut d'abord un désespoir amoureux qui lui causa un grand dégoût de la vie; Le Gay, dans une épître, cherche à le consoler : il paraît qu'il y réussit, car ce jeune poète s'enrôla parmi les *Rosati* qu'il égaya souvent par des pièces de vers fort agréablement tournées. On peut citer *la Vision*, l'*Embarras* et plusieurs autres.

A la révolution française, M. Louis-Ferdinand Charamond entra dans l'administration militaire; fut commissaire des guerres à Arras, Hesdin et Poitiers; nommé commissaire des guerres de la garde du Directoire, de celle des Consuls, puis de la garde Impériale, il disparut dans la

---

(1) Voyez *Gulistan*, ou l'*Empire des Roses*, composé par Musladini *Saadi*, le prince des poètes persans, traduit en français par *Du Ryer* (1644), par *D'Alègre* (1704, 1734) et l'abbé *Gaudin* (1789, 1791).

retraite de Russie, fin de 1812, ayant alors le grade de sous-inspecteur aux revues de la garde de l'Empereur. La famille Charamond s'allia avec celle de Lenglet, d'Arras, autre membre des *Rosati;* le poète *Charamond* a laissé un fils, né à Paris, qui exerce aujourd'hui les fonctions de juge-de-paix à Valenciennes, et qui jouit de l'estime générale.

Ce descendant du spirituel membre de la société anacréontique d'Arras possède un grand nombre de poésies inédites de son père, parmi lesquelles on distingue : *Le Jeu de Paume,* poème didactique en quatre chants ; plusieurs brevêts de *Rosati;* des chansons patoises ; des fables, et d'autres pièces légères dont quelques-unes mériteraient de voir le jour. Il a écrit, en prose, une traduction de l'*Economie de la vie humaine,* de Robert Dodsley, et plusieurs discours qui font partie des *Feuilles volantes de la société anacréontique.* Son portrait a été gravé au physionotrace par *Fouquet.*

Dubois de Fosseux, successeur d'*Harduin* comme secrétaire-perpétuel de la société d'Arras, ancien Ecuyer du Roi et depuis maire de la capitale de l'Artois, est un des hommes qui jetèrent le plus de lustre sur la société des *Rosati.* Il avait bien des droits pour y entrer; instruit, aimable, jovial et écrivain ingénieux, il savait égayer un auditoire académique par la manière dont il traitait les sujets les plus scabreux; c'est ainsi qu'il fit des dissertations *Sur la langue des femmes, Sur leur tête,* etc., etc., etc. Il est aussi l'auteur de l'*Éloge de Suger,* de celui de *J.-B. Rousseau* et du *Dauphin, père de Louis XVI.* Voici son diplôme comme membre des *Rosati,* composé par M. *Sylva,* il le fera parfaitement connaître :

Nous, le plaisant synode
Etabli près d'Arras ;
Nous qui, malgré la mode,
Savons rire aux éclats,
Et qui n'avons pour code
Que cette loi commode :

Fais ce que tu voudras ;
Nous, prêtres de la Rose,
Buvant, causant en prose
Dans un charmant réduit,
Ce soir avons pour cause
Résolu ce qui suit :
Vû l'éloge funèbre,
Et pourtant non menteur,
D'Harduin, cet auteur
Et modeste et célèbre ;
Vû le discours si beau
Où sont vengés les mânes
Du lyrique Rousseau
Dont quelques mains profanes
Violaient le tombeau ;
Vû cent plaisanteries
Galantes et jolies
Sur un sexe aux yeux doux
Qui nous plaît, qui nous brave,
Et qui feint d'être esclave.....
Pour se moquer de nous ;
Vû l'atteinte assez vive
Que Fosséux lui porta ;
Vû la gaîté naïve
Dont Phœbus le dota,
Mainte aimable missive
Qu'en riant il dicta,
Maint rosier qu'il planta
Et que sa main cultive,
Avons ledit Fosseux
Englobé dans la troupe
Des archi-paresseux
Du mont à double-croupe ;
Avons rempli sa coupe
De Champagne mousseux.
Et quand l'amant de Flore,
Caressant les boutons,
Fera partout éclore
La fleur que nous fêtons,
De bon cœur l'invitons
A venir dès l'aurore
Sous nos brillants festons
Qu'un doux carmin colore.

C'est dans un jardinet
Qu'arrose une onde pure,
Au fond d'un cabinet
De fleurs et de verdure ;
C'est non loin du châtel
Que l'on appelle Avène,
Sur la route qui mène
Au *Valmuse* immortel.
Là, sa couronne est prête ;
Là, le jour de la fête,
Espérons marier
Rose fraîche au laurier
Qui verdit sur sa tête ;
Là, pour mieux l'égayer,
Entendons que l'on perce
Le tonneau le plus vieux,
Qu'en chantant on lui verse
Ce nectar précieux
Dont la vapeur disperse
Les traits facétieux,
Les in-promptu joyeux,
Et jette à la renverse
Les mortels et les Dieux.

Ainsi fait sous la treille,
Auprès d'une bouteille
Et d'un poulet rôti ;
Arrêté sans murmure,
Et signé, sans rature,
Par tous les Rosati.

Qui pourrait s'imaginer qu'on va trouver au milieu de ces joyeux amis du vin et de l'amour, insoucieux et paisibles, innocents et calmes, *Maximilien* de Robespierre, avocat à Arras, qui depuis..... mais alors il était *Rosati?* Oui, Robespierre, dont le nom seul fit trembler trente millions de français, et rappelle le règne de *la Terreur,* dont le souvenir reste inséparable du sien ; Robespierre fut un chansonnier galant qui se mêla à la jeunesse dorée et élégante d'Arras, pour fêter l'amour et le vin sous un berceau de Roses. Un de ses confrères en Apollon et en Bacchus dépeignait ainsi, dans un couplet, sa manière de chanter :

Ah ! redoublez d'attention!
J'entends la voix de Robespierre,
Ce jeune émule d'Amphion
Attendrirait une panthère.

On ne connaît que trop les discours de Robespierre, on ne sait presque rien de ses chansons : nous avons retrouvé deux de ces innocentes œuvres chantées devant la société des *Rosati ;* la première, pour ainsi dire improvisée lors de sa réception, est un remerciement à ses confrères ; elle a été publiée dans les mémoires de Charlotte Robespierre, qui en avait conservé une copie de la main de son frère (1) ; la seconde a été recueillie dans des feuilles volantes.

LA ROSE,

Remerciements *à MM. de la Société des* Rosati.

Air : *Résiste-moi, belle Aspasie.*

Je vois l'épine avec la rose,
Dans les bouquets que vous m'offrez *(bis);*
Et, lorsque vous me célébrez,
Vos vers découragent ma prose.
Tout ce qu'on m'a dit de charmant,
Messieurs, a droit de me confondre :
La *Rose* est votre compliment,
L'*Epine* est la loi d'y répondre *(bis).*

Dans cette fête si jolie,
Règne l'accord le plus parfait *(bis).*
On ne fait pas mieux un couplet,
On n'a pas de fleur mieux choisie.
Moi seul j'accuse mes destins
De ne m'y voir pas à ma place ;
Car la *Rose* est dans nos jardins
Ce que vos vers sont au Parnasse.

A vos bontés, lorsque j'y pense,
Ma foi je n'y vois pas d'excès *(bis);*

(1) *Œuvres de Max. Robespierre, Paris,* 1840. tome II. p. 480.

Et le tableau de vos succès
Affaiblit ma reconnaissance,
Pour de semblables jardiniers,
Le sacrifice est peu de chose ;
Quand on est si riche en lauriers,
On peut bien donner une *Rose (bis)*.

MAXIMILIEN ROBESPIERRE.

LA COUPE VIDE.

O Dieu ! que vois-je, mes amis ?
Un crime trop notoire,
Du nom charmant de *Rosatis*
Va donc flétrir la gloire.
O malheur affreux !
O scandale honteux !
J'ose le dire à peine,
Pour vous j'en rougis,
Pour moi j'en gémis,
Ma coupe n'est pas pleine,

Eh vite, donc, emplissez-la
De ce jus salutaire.
Ou du Dieu qui nous le donna
Redoutez la colère.
Oui dans sa fureur
Son thyrse vengeur
S'en va briser mon verre.
Bacchus de là-haut
A tout buveur d'eau,
Lance un regard sévère.

O mes amis, tout buveur d'eau,
Et vous pouvez m'en croire,
Dans tous les temps, ne fut qu'un sot.
J'en atteste l'histoire :
Ce sage effronté
Cynique vanté,
Me parait bien stupide ;
O le beau plaisir
D'aller se tapir
Au fond d'un tonneau vide.

Le même.

Que cet avocat-chansonnier ne s'est-il borné à rechercher les applaudissements de ses confrères les *Rosati,* à tancer les buveurs d'eau, et à ne pas devenir lui-même le chef et le coriphée d'autres *buveurs* biens moins innocents ! Quelle distance, parcourue en si peu d'années, entre le *Berceau des Roses,* la *Tribune nationale* et l'échafaud du 9 *thermidor !...*

Mais revenons à nos chanteurs artésiens, sinon aussi célèbres, du moins plus aimables. — A la suite de ces grandes illustrations historiques, on distinguait encore, dans le cercle des joyeux convives épicuriens d'Arras, le chevalier Dumény, capitaine au corps royal du génie, collègue de *Carnot* et son émule dans l'art de défendre une place et d'attaquer une belle. Voici comme fut libellé son diplôme de *Rosati,* qui énumère ses diverses qualités :

Nous Rosati,
Qui, sans parti
Et sans système,
Vivons joyeux,
Vivons de même
Que les Chaulieux,
Vuidons comme eux
Dans mainte orgie
Coupe élargie,
Coupe rougie
D'un nectar vieux ;
En poésie
Nous exerçons,
Par fantaisie ;
Comme eux faisons
Pour une amie
Douce et jolie
Quelques chansons,
D'où nous chassons
Les tristes sons
De l'Elégie ;
Vû que ces goûts
Communs aux sages
Logent chez vous ;
Vû vos ouvrages...
Id est quatrains,
Gais badinages,
Vers à refrains,
Bien des missives
Lestes et vives
Que la Beauté
Dans ses archives
Met à côté
Des opuscules
De nos Catulles ;
Ouï *Le Gay*
Qui du ton gai
Sûr de nous plaire ;
Narra combien
En moins de rien
Vous savez faire
Compter de fois
Sur tous ses doigts
Une Bergère ;
Nous, susnommés,
Mûs par ces causes,
D'un verre armés,
Flairant des roses,
Vous admettons
Dans notre troupe ;
Vous invitons,
Quand les boutons

Penchés en groupe
Sur notre coupe
Et sur nos fronts,
Nous fêterons
Bacchus et Flore,
Venus encore,
A vous trouver
Au berceau verd,
Où chaque année
Nous voyons fuir
Une journée
Toute au plaisir.

Par un élève d'Epicure
Ainsi composé sans rature
Le premier jour de la saison
Où dans les bois, la tête nue,
Sans craindre rhume ni frisson,
Vénus danse sur le gazon
Parmi la cohorte ingénue
Des jeunes Nymphes du canton.
Ecrit en caractère rose
Avec la plume d'un pigeon,
Que l'on préfère ici pour cause :
Le tout de notre sceau nanti
Dûment signés, LES ROSATI.

Le chef militaire de MM *Carnot* et *Dumenil* devait naturellement trouver sa place à cette table ronde; aussi M. DE CHAMPMORIN, major du génie, chevalier de Saint-Louis, déjà membre de l'Académie royale d'Arras, y fut-il reçu avec acclamation. Le jour de sa réception, il répondit à des couplets faits par Le Gay en son honneur, par une chanson sur l'air : *Des fraises, des fraises, des fraises,* dont le refrain était : *Des roses, des roses, des roses.* Le chanteur de ses qualités avait dit de lui :

Avec profondeur et clarté
Raisonner des sciences,
Ne joindre pas la vanité
A tant de connaissances ;
Savoir tout fort bien,
N'être fier de rien,
Ce mérite est le vôtre : etc.

Sur l'académique fauteuil
Prouver qu'on le mérite,
Mettre les jaloux en grand deuil
Par un discours qu'on cite,

Entre nous, c'est un
Talent peu commun
On sait qu'il est le vôtre : etc.

A propos dans un gai festin
Placer le mot pour rire,
Avoir en sablant le bon vin,
Mainte saillie à dire,
Faire des couplets,
Des versiculets ;
Ce mérite est le vôtre : etc.

La noblesse titrée, qui n'a jamais dédaigné ni les vers, ni le bon vin, ni l'amour, comptait aussi plusieurs siéges sous le *Berceau des Roses* de l'Artois. Elle y était représentée par le marquis Baillet de Vaugrenant, major de la citadelle d'Arras, et par le comte de La Roque Rochemont. Le premier, déjà sur le retour, égayait les *Rosati* par des souvenirs du bel âge. Un jour, quoique malade, il vint surprendre ses collègues assemblés, et leur chanta de charmants couplets sur l'air : *Chansons, chansons,* auxquels il fut immédiatement répondu par Le Gay, qui fit un autre chant sur l'air : *Du haut en bas.* Le dernier, le comte de *La Roque Rochemont,* reçut un des meilleurs diplômes de la société anacréontique qui savait en varier la forme tout en les resserrant dans le plan qu'elle s'était tracé.

DIPLOME DE ROSATI.

A M. le comte de la Roque-Rochemont.

Nous Rosati, troupe gaillarde,
Guerriers nouveaux, qui, pour cocarde,
Portons des roses en bouquet,
Un grand verre au lieu de mousquet,
Pour chef avons le Dieu folâtre
Qui des autres Dieux se moquait ;
Nous, dont chacun sait comme quatre
Se signaler dans un banquet,
Et même avec succès combattre
Une amazone à l'œil coquet ;
Nous, qui fuyons en tout la gêne,

Et, loin d'imiter Diogène
Vanté par de francs étourneaux,
Aimons mieux, suivant nos systèmes,
Loger le vin dans nos tonneaux
Que de nous y loger nous-mêmes;
Nous, qui pourtant n'abusons pas,
Ne buvons point jusqu'à la lie.
Et souffrons que vers la folie
La sagesse guide nos pas;
Nous, après deux mots de colloque,
Avons décidé que La Roque
Aura sa coupe en nos repas:
Avertissons par ces présentes
Les Rosati de l'Univers,
Qu'au talent de donner aux vers
Les formes les plus séduisantes,
Et de briller dans les concerts,
En mariant les tons divers
Sur les cordes obéissantes,
Il joint une vive gaîté;
Des passions craint la secousse;
Préfère au rang le plus vanté
La volontaire obscurité;
Le soir, en petit comité,
Du vin d'Aï sable la mousse,
Et, par maint bon mot répété,
Met en fuite la gravité,
Tandis que d'une œillade douce
Il distrait la jeune beauté
Dont le pied timide, écarté,
Partout retrouve à son côté
Le pied libertin qu'il repousse,
En frémissant de volupté.
Or donc, que Dumeny dispose
Un joli compliment en prose,
Du vin des Dieux, fleurs à foison;
Et qu'au milieu d'une chanson,
Gaîment sur la tête il lui pose
La couronne d'Anacréon.

S'il était nécessaire de prouver que la société des *Rosati* d'Arras ne dépassait pas les bornes de la franche gaîté et de l'aimable abandon que des gens honnêtes peuvent avouer,

cela serait suffisamment établi par la présence dans son sein de M. Foacier de Ruzé, avocat-général au Conseil d'Artois, celui que son propre diplôme désigne comme

. . . L'austère apôtre
De la vérité,
L'orateur vanté
Comme un sûr modèle,
Le sage fêté,
Symbole fidèle
De l'aménité.

Ce convive du *Berceau des Roses* était déjà avancé dans la carrière de la vie, ainsi qu'il le dit lui-même au commencement des couplets qu'il chanta lors de sa réception :

A mon âge prendre une lyre !
C'est là le comble du délyre,
N'en doutons pas.
Quoi ? pour célébrer une rose,
Faut-il qu'on se métamorphose ?

M. *de Ruzé* était déjà membre de l'Académie d'Arras, à laquelle il lut, en 1778, un intéressant *Mémoire sur l'état des habitants des campagnes, en France. avant l'établissement des seigneuries et des inféodations*, sujet bien différent des chansons des *Rosati*.

Aux côtés d'un avocat-général pouvait certainement s'asseoir un abbé, surtout un abbé du siècle dernier : l'abbé Berthe (1) ne se fit pas prier pour se couronner de roses, et il dit dans sa chanson de réception :

Chacun est digne
De chanter le vin ;
Vive à jamais la vigne,
Et vive le raisin !

(1) Toute la concession que cet abbé fit à son habit fut de prendre un masque en anagrammatisant son vrai nom, qui était *Herbet*, en celui de *Berthe* qui devint son titre de Rosati, son nom de guerre anacréontique.

Un professeur de théologie a plus de ménagements à garder : aussi voyons-nous celui qui fut reçu parmi les *Rosati* se cacher sous les premières lettres de son nom, Daub.... *(Daubigny?)* et n'oser avouer entièrement l'entraînement auquel il se laissa aller de rire et de boire avec d'aimables gens. Cependant, s'il faut en croire son diplôme, le professeur de théologie se tenait aussi bien à table qu'en chaire. Le voici :

Nous qui signerons,
Comme veut l'usage,
Nos célèbres noms
Au bas de la page,
Après un festin
Où dix fois le vin
Moussa dans nos verres,
Parmi les bons mots
Coup sur coup éclos,
Les chansons légeres,
Avons résolu
Qu'une large coupe
Où les ris en groupe
D'un air absolu
Font signe à Minerve
De boire avec eux
Le jus que réserve
Bacchus pour les dieux,
Attendre sur table
Dans notre banquet,
Auprès du bouquet
Le plus agréable,
Un grand érudit
Qui sait ce qu'il dit,
Argumente en chaire
Sur toute matière
Qu'il approfondit
D'une façon claire ;

Mais étonne ailleurs,
Par mainte saillie
Toujours recueillie,
Les plus gais railleurs ;
Mais dans une orgie,
Dans un fin souper,
Loin de s'occuper
De théologie,
Bonnement jouit,
Et boit et fait boire,
Et de mainte histoire
Nous fait rire et rit.

Pour de justes causes
S'il ne peut venir
Avec nous s'unir
Au bosquet des roses ;
Si, malgré nos vœux,
La fraîche couronne
De ce paresseux
N'y trouve personne
Dont elle environne
Les flottants cheveux,
Voulons qu'il envoie
Un joyeux écrit,
Afin qu'on y voie
Du moins son esprit.

Ainsi fait à Nemétocène,
Le neuf du mois où fuit l'hyver,
Où sous le gazon demi-verd
La violette naît à peine.

Pour que le tout soit regulier
Ordonnons que le Chancelier
Au coin de la présente appose
Notre sceau formé d'une Rose.

Une société comme celle des *Rosati* ne pouvait se passer d'un peintre. Si elle n'en eut pas plusieurs, c'est que le pays n'en fournissait guères. Elle accapara dans son sein M. Bergaigne, jeune artiste ami de *Le Gay*, et qui donnait les plus belles espérances. Tout en maniant délicatement le pinceau, il cherchait à se servir de la plume, et comme bon gré mal gré il fallait chanter sous le berceau, c'est lui qui adressa ce couplet à madame *Ch....*, le jour de sa réception, en lui offrant la coupe de vin rosé :

Air : *Mon père était pot.*

Ah ! combien je crains désormais
Pour nos vives orgies !
En vain brillera le vin frais
Dans nos coupes rougies.
A côté de la
Sapho que voilà,
De cette enchanteresse,
Le vin restera :
Elle nous fera
Bientôt changer d'ivresse.

On comptait encore un membre bien modeste, assis sur le coin du banc de la société anacréontique des *Rosati;* c'est M. *Pierre* Cot, d'Arras, excellent musicien, devenu plus tard administrateur du district, et qui alors était connu comme auteur d'une fort jolie épître à Le Gay, son ami. Il se défiait de ses forces, ne chantait qu'à son corps défendant, et tremblait en produisant ses couplets. Voici comment il termina sa chanson de réception :

Audaces fortuna juvat,
Et c'est pourquoi je chante.
Mes amis, direz-vous *vivat*
A ma muse naissante ?
Il faudrait à Cot,

Du joyeux Carnot
Le séduisant langage ;
Car pour des chansons,
Jamais de deux sons
Je n'ai fait l'assemblage.

Enfin, nous ne devons pas oublier de mentionner encore comme membre résident des *Rosati*, M. Desruelles, avocat d'Arras, qui mérita, par ses jolis contes, ses vers faciles, quelques succès en galanterie, et par sa bonne contenance à table, d'obtenir le brevet suivant qui résume tous ses mérites :

Nous, ignorants en politique,
Qui sur les Rois nous reposons
Du soin de la barque publique ;
Au lieu de traités ne faisons
Le verre en main que des chansons
Où revit la franchise antique
Et la gaîté des Hamiltons ;
Dans le court trajet de la vie,
Chemin faisant, nous amusons,
Ecartons du pied chaque ortie ;
Mais d'un doigt alerte cueillons
La rose incessamment fleurie,
D'autres fleurs en d'autres saisons ;
Nous, Rosati, qui connaissons
Vos penchants conformes aux nôtres,
Vos vers plus jolis que bien d'autres,
Et qu'en *chorus* nous redisons ;
Trente beautés par vous trahies,
Pour prévenir leurs trahisons ;
Vos contes légers, vos saillies,
Votre sens froid dans les orgies
Où vous tarissez les flacons ;
Nous, toutes les voix recueillies,
Sommes convenus, convenons,
Que sur nos listes bien remplies,
En rose, on inscrira vos noms.

Dans notre salle académique
Où Flore, prodiguant ses dons,
Forme les murs et les plafonds,
Au mois de mai vous conduirons.

Là, dans un délire bachique,
De roses vous couronnerons ;
Puis, au lieu de Panégyrique,
En votre honneur détonnerons
Un couplet demi-poétique.
Fait par l'un des bons compagnons ;
L'an, le lieu, le jour, il n'importe.
De notre sceau qu'on nous apporte ;
Scellé devant nous qui signons.

Le Gay.

La société eut encore quelques adeptes dont la méticuleuse pruderie fit cacher leurs noms sous des initiales peu transparentes ; ainsi nous voyons citer Led... (*Leducq?* avocat) ; L. G. C., dont la présence sous le berceau des Roses fut fort bien connue dans le siècle dernier. Mais, ce qui était alors le secret de la comédie pour toute la ville d'Arras, est devenu pour nous des énigmes dont nous laissons les mots à deviner aux personnes de la localité : il n'y avait pourtant pas de quoi y mettre tant de mystère.

Il y eut aussi aux *Rosati* des membres étrangers, reçus comme correspondants et visiteurs. Dans ce nombre, nous devons citer tout d'abord Beffroy de Reigny, de Laon, plus connu sous le nom de *Cousin-Jacques,* qui fit un assez long séjour en Artois en 1786 et 1787, et quitta cette province le 18 juillet de cette même année pour se rendre à Paris. Ce jovial écrivain voulut un jour mystifier les membres de la Société ; il y fut reçu comme associé le lendemain, et n'en fut pas fâché. Dans une épître d'adieux, il lui disait, en faisant allusion à son titre de *Rosati :*

Si tu recherches les honneurs,
Ils pleuvent ici sur ta tête ;
J'y vois la plus belle des fleurs (la rose)
Couronner en toi le poète.

S'il fut un poète en France qui mérita d'être incorporé dans le corps des joyeux chansonniers d'Arras, ce fut assurément le chevalier de Bertin, qui s'était fait si agréablement connaître, en 1782, par la publication de ses quatre

livres d'élégies, intitulés *les Amours*. L'imagination la plus brillante y est animée par une poésie gracieuse et pleine d'abandon ; les images voluptueuses y sont voilées avec délicatesse et elles n'en sont que plus séduisantes. Aussi, le Cénacle artésien s'empressa-t-il d'admettre dans son sein l'ami, l'émule et le compatriote de Parny, surnommé le *Tibulle français*. Ce fut le 12 mars 1787 qu'Antoine Bertin fut acclamé Rosati par l'organe du poète Charamond. Malheureusement le récipiendaire passa peu de temps après à Saint-Domingue pour y épouser une jeune créole qu'il avait connue à Paris ; le jour même de ses nôces, à l'issue de la messe nuptiale, il fut saisi d'une fièvre ardente qui l'enleva au bout de dix-sept jours, vers la fin de juin 1790. Le Berceau des Roses ne put pas servir d'écho au charmant poète qui se peignait lui-même dans ces vers :

En amitié fidèle encor plus qu'en amour
Tout ce qu'aima mon cœur, il l'aima plus d'un jour.

Ajoutons au nombre des membres étrangers à la ville d'Arras *Louis-Joseph* Dumarquez, chanoine régulier d'Eaucourt, qui, en 1789, remplaça à l'Académie royale d'Arras, *Marescot*, officier du génie, devenu depuis général de cette arme. Dumarquez est auteur d'un recueil de poésies intitulé : *Les Délassements d'un paresseux*, à Pigritiopolis *(Douai, Wagrez)* et *Lille, Vanackère*, 1790, in-18, qui renferme plusieurs pièces de vers composées par l'auteur pour la société des *Rosati*. L'une d'elles (p. 18) est une *épître*, en style familier, adressée à ses confrères, pour s'excuser de ne pouvoir assister à la *fête des Roses*. Le bon chanoine la termine ainsi :

Malgré mon absence,
De votre rosier,
De façon durable,
Je serai, messieurs,
Ici comme ailleurs,
Mais surtout à table
D'esprit et de cœur,
Votre serviteur,
Dumarquez, bon diable.

Voici avec quelle verve le *chanoine régulier* d'Eaucourt chantait les plaisirs de Comus et de Bacchus, lorsqu'il était couronné de roses, sous le berceau anacréontique des *Rosati*.

Mes amis, la vigne se tait :
A la raison de même imposons le silence...
Bon ! le suave et pétillant roset,
A gros bouillons de sa prison s'élance.

Aux feux que Phœbus va darder,
Opposons la fraîcheur de sa divine sève...
Buvons, amis, buvons, que sans tarder
De nos berceaux un brouillard frais s'élève.

Arme-toi, vaillant *Charamond*,
Un puissant ennemi provoque ton courage ;
Vois-tu ce large et savoureux jambon,
Qui de ton glaive ose braver la rage ?

Frappe, guerrier, que sous tes coups
Son vaste individu dans un moment succombe !
Au bruit confus de cent jolis gloux-gloux,
Vous, *Rosati*, préparez-lui sa tombe.

Toi, *Bergaigne*, prend tes pinceaux,
Transmets à nos neveux ce combat sanguinaire,
Tandis qu'*Herbet* du malheureux héros
Prononcera l'éloge funéraire.

Le Gay par de brillants couplets
De ces guerriers fameux éternise la gloire ;
Fais que leurs noms enchaînés pour jamais,
Volent ensemble au temple de mémoire.

Que vois-je ? contre le vainqueur
Le sévère *Ruzé* lache un réquisitoire !
Mes chers amis, vous frémissez d'horreur !...
Rassurez-vous, il ne conclut qu'à boire.

Le *bon diable* de Dumarquez, comme il s'intitule lui-même, qui chantait si bien et buvait mieux encore, était né au village d'Equerchin, près Douai, où il est mort en 1806.

Un monsieur M... D... Moirc...., de Lille, dont le nom ne se trouve pas entièrement expliqué, fut aussi reçu parmi les *Rosati*, par un diplôme de Le Gay ; il venait en poste assister aux séances les jours de réunion. C'était un ami de P. *Cot*, d'Arras. L'abbé Ménage, de Paris, oncle du poète *Charamond*, M. Haudouard, lieutenant-général du bailliage de Bapaume, De Castilhon, Corbet, sculpteur lillois, le médecin Taranget, mort Recteur de l'Académie de Douai, et Honorez, chanoine régulier de l'abbaye d'Arrouaise, faisaient aussi partie de cette congrégation chantante dont ils avaient reçu les bulles poétiques.

La société anacréontique des *Rosati* correspondait avec la réunion bocagère du *Valmuse*. Ces deux institutions, à la fois galantes et littéraires, étaient bien faites pour se comprendre et s'entendre. Le *Valmuse*, jolie maison de plaisance que M. de Wavrechin, riche propriétaire douaisien, avait permis à M. *Roman* de se bâtir dans sa terre de Brunemont, près de Douai, a obtenu une certaine célébrité par l'association singulière que ce gentil poète y avait formée (1). Chacun des *Valmusiens* et *Valmusiennes*, qu'on appelait *Bocagers* et *Bocagères*, avait, dans les allées du Valmuse, un arbre qui lui était dédié et dont il prenait le nom. La poésie légère, la comédie de société, les jeux et exercices champêtres, la danse, la musique, l'équitation, la chasse, la pêche et la botanique furent les principales occupations des membres des deux sexes de cette aimable société.

Un jour le *Valmuse* envoya une députation aux *Rosati*, dont les chants anacréontiques avaient retenti jusques sur les rives de la Sensée, pour les inviter, en masse, à venir faire une excursion dans leur *bocage*. Les députés étaient porteurs de diplômes qui conféraient à chaque *Rosati* le titre de *Valmusien*. Les remerciements ne se firent pas attendre ; il étaient de *Le Gay*, et en vers :

---

(1) Voyez l'article *Valmuse : Archives du Nord*, 1re livraison du tome 4, *nouvelle série*, p. 76-78.

LES ROSATI AUX VALMUSIENNES.

En lettres d'or il est gravé
Sur nos tablettes purpurines,
Ce jour où des muses badines
Chaque disciple s'est trouvé
Le confrère de vingt Corinnes...

Concevez donc notre plaisir,
Quand vers nous députant sa muse,
ROMAN nous a fait avertir
Que nous étions tous du *Valmuse!*...

Ah! que d'une aîle plus rapide
Le temps vole jusqu'à ce jour
Où dans le plus charmant séjour
Doit s'assembler la double cour
Des Dieux du Parnasse et de Gnide!

Valmuse, alors nous te verrons!
Nous les verrons ces bocagères,
Que d'avance nous admirons,
Mêler leurs pas sur les fougères;
Et, rivales des Deshoulières,
Danser au bruit de leurs chansons!

Je vous laisse à penser la vie que firent ces bons amis réunis au *Valmuse!* On fut étincelant d'esprit : il y eut un feu roulant de saillies, de couplets, de madrigaux et de mots galants qui se succédèrent jusqu'à la séparation des deux compagnies; et c'est bien dommage qu'il ne fût pas de mode alors d'avoir dans ces séances légères un sténographe pour arrêter au passage et fixer sur le papier tout ce qui se dit, se lut et se chanta, nous pourrions aujourd'hui en toucher quelque chose à nos lecteurs et surtout à nos lectrices qui seraient peut-être curieuses d'écouter un peu aux portes : quoiqu'il en soit, il reste prouvé, par le peu qu'on en a su, que tout le monde se sépara satisfait les uns des autres, et que l'on se promit de se revoir. Il devait en être autrement.....

Une des dernières grandes fêtes des Roses se tint à la fin de l'été 1787 ; il nous est resté une sorte de procès-verbal de séparation et d'ajournement au printemps de 1788, rédigé en vers par *Le Gay :* Cette cérémonie était ce que l'on appelait *enterrer les roses.* A Paris, dans les bals de la mi-carême, à la fin des plaisirs de l'hiver, toutes les danseuses se donnent aussi le mot pour *enterrer les roses :* elles doivent avoir toutes une robe de satin rose, avec une triple jupe de tulle rose, relevées de chaque côté par de grosses roses mousseuses ; au corsage, aux manches, aux coiffures, la même fleur domine : à deux heures du matin, on détache toutes ces roses qui, réunies dans de vastes corbeilles, ornent la table du souper ; après le souper, on les vend au profit des pauvres, et l'enterrement des roses vient au secours des vivants.

Voici, nous le pensons, une des plus récentes pièces lues dans la joyeuse confrérie des *Rosati :* Nous la publions comme un des derniers éclairs lancés par la pléïade des chanteurs artésiens pour illuminer leurs séances.

Aux Rosati,

A la dernière assemblée de 1787.

Voici donc les dernières Roses ;
Voici notre dernier festin.
Il n'est qu'un tems pour toutes choses :
Plaisirs, fleurs ont même destin.
Tout ce qui rend l'âme énivrée,
Les plus flatteurs enchantemens,
Ne comprennent dans leur durée,
Hélas ! que bien peu de momens.

Ne nous plaignons pas du mélange
Des biens et des privations :
L'or plaît mieux trouvé sur la fange ;
L'ombre fait sortir les rayons.
L'œil, sans dégoût, ne pourrait être
Toujours sur des fleurs arrêté.
De l'hiver qu'il fit disparaître
Le printemps reçut sa beauté.

Sa fuite a décoloré Flore
Gémissante aux pieds de Cérès.
La moisson vacille et se dore
Prête à tomber sur les guérêts.
Adieu, ma Rose; adieu, ma coupe;
Mes chers amis, séparons-nous:
Mais dans ces lieux, joyeuse troupe,
Au mois de mai retrouvons-nous.

Se sont-ils retrouvés en 1788? — Peut-être... mais les pièces officielles de cette année ne sont pas venues à notre connaissance. Cependant il existe un diplôme, un seul, qui porte la date de cette année : Le dernier reçu dans cette pléïade de chanteurs bons vivants, d'aimables épicuriens et de spirituels écrivains, fut le poète Feutry, de Lille, dont le brevet en vers a été écrit par M. *Charamond,* qui, ainsi que Le Gay, rimait avec une facilité et une variété incroyables les lettres patentes d'admission de tous les néophytes de la société. Celles qui nomment Feutry Rosati débutent ainsi :

Au déclin d'un beau jour l'an mil huit cent moins douze....

Cette pièce nous prouve qu'en 1788 la société anacréontique fonctionnait encore. C'est tout-à-fait le dernier monument littéraire qui nous reste d'elle. Feutry ne jouit pas longtemps du doux nom de membre de la société des Roses; la gaîté, la franche jovialité de ses collègues ne paraît pas avoir égayé son caractère, ni enchanté les derniers momens de sa vie. Il ne fréquenta pas assez ses confrères. L'auteur du *Temple de la Mort,* du poème des *Tombeaux,* beaucoup trop imbu des écrits du docteur Young, et le cerveau affaibli par des pensées creuses et des idées sombres, se pendit l'année suivante. Le 27 mars 1789, Feutry fut trouvé suspendu au plafond de sa chambre, au domicile qu'il occupait sur la place du Moulin à Lille. On trouva sur sa table ces deux vers tracés d'une main tremblante :

Quand Dieu veut punir l'homme, il trouble sa raison;
Je l'éprouve en osant implorer son pardon.

C'est le *quos vult perdere Jupiter dementat* des anciens. (Voy. la Biographie de *Feutry*, *Archives du Nord*, 1re série. t. 1er, p. 88-97).

M. Le Gay fils, ancien professeur de rhétorique, qui a donné ses soins à la dernière édition de : *Mes Souvenirs*, par son père, *Paris*, *Janet*, 1819, in-18, avait promis, dans une note (p. 112) que bientôt on formerait un *Recueil* des vers chantés ou lus *sous le berceau des Roses*, par les membres de la société anacréontique ; cette promesse, que nous sachions, n'a point été accomplie, et, jusqu'ici, il ne nous est rien parvenu sur les travaux des *Rosati* pendant l'année 1789 ; nous doutons même que ces réunions, toutes de plaisirs et de poésie, aient été bien suivies dans ces temps : l'orage grondait au loin, les vers légers des poètes faisaient place à la prose acerbe des politiques, l'Amour, battu par la Discorde, rentrait dans sa niche, et le berceau des Roses a du être négligé et abandonné pour le forum.

Toutefois, pendant une existence d'environ dix années, la société des *Rosati* d'Arras a fait du bruit dans la contrée et y avait même répandu une sorte de goût pour la poésie légère, très en vogue dans le siècle dernier à Paris, mais assez rare en province. De même que cette réunion de chanteurs fut une émanation de la société littéraire d'Arras, de même elle engendra des poétereaux dans l'Artois. L'Académie royale des Belles-Lettres, autorisée dès le 13 mai 1738, avait rendu de bons services au pays, mais ne suffisait pas aux esprits du temps, énervés par la mollesse des mœurs, par la légèreté de la littérature de l'époque, et par le relâchement de la société. Il fallait aux Alcibiades élégants de la capitale de l'Artois quelque chose de moins sévère qu'une réunion académique, tout en laissant à l'esprit et à l'imagination les moyens de se développer. Ils ne désiraient pas seulement que l'on passât du grave au doux, mais ils voulaient aller du plaisant au jovial, du courtois au galant, du vin à la bonne chère, de la chanson à l'Amour. C'est pourquoi ils fondèrent les *Rosati*.

Nous ne nous dissimulons pas combien le genre de productions de nos aimables artésiens est vide et entaché de fadeur ; combien surtout il s'éloigne des compositions de nos contemporains : c'est à ce point qu'on pourrait croire que notre relation est une œuvre toute d'imagination, et que nous avons voulu créer une fiction en montrant nos *Rosati* et nos *Valmusiens*, si l'on ne se reportait à la fin du siècle de Louis XV, dont la société française avait si bien pris le reflet et retenu l'empreinte. D'ailleurs nous avons voulu aller au-devant du doute qui pouvait naître en publiant les pièces originales à l'appui de notre relation.

Au reste, il existe encore en Artois des vieillards qui ont conservé un souvenir agréable des *Rosati* et qui se rappellent combien, sous leur règne, la société d'Arras était gaie, calme, aimable et badine (1). Ces militaires, avocats, abbés, magistrats, artistes, nobles et poètes, faisant de bonne heure de l'égalité et de la fraternité non commandées, chantant et buvant ensemble, ont donné à la vieille cité, dans les dix dernières années de l'antique monarchie, un air de gaîté et de bonheur qu'elle a bien vîte perdu. Les arts, les lettres, les vers, les plaisirs tranquilles étaient alors à l'ordre du jour. La scène changea bientôt : les poètes se turent ; les abbés disparurent ; les nobles émigrèrent ; Carnot, de Marescot, allèrent au combat et devinrent généraux ; de Robespierre... passa du Capitole à la roche Tarpéïenne ; et la ville d'Arras échangea ses fêtes joyeuses contre de bien tristes jours : la tendre couleur des roses n'était plus de saison, tout se rembrunit, et le sang coula à flots dans ces mêmes lieux où l'on n'avait versé que du vin.

ARTHUR DINAUX.

(EXTRAIT d'un ouvrage inédit *Sur les sociétés littéraires, dramatiques, bouffonnes, galantes, gastronomiques, bachiques et chantantes*).

---

(1) D'ailleurs MM. *Carnot*, représentant, *Le Gay*, proviseur du lycée Bonaparte à Paris, *Lenglet*, conseiller à la cour d'appel de Douai, *Charamond*, juge-de-paix à Valenciennes, etc., etc., tous fils d'anciens *Rosati* d'Arras, ont encore entre les mains des papiers et des poésies de leurs auteurs qui constatent tout ce que nous avons dit sur cette aimable et joyeuse association.

EPILOGUE.

Les *Rosati* d'Arras ont eu des imitateurs ; pendant la Révolution Française, il se forma dans Paris une nouvelle société du même genre et du même nom. Ce ne pouvait être que sous le gouvernement du Directoire, cette espèce de *Régence* révolutionnaire, qu'une telle résurrection dut se faire. En l'an V, les Rosati de Paris florissaient. Ils joignaient aux travaux habituels de leurs anciens d'Arras, le passe-temps de couronner des Rosières. On comptait parmi leurs membres les plus remarquables, l'ex-génovéfain Mulot, l'ami de Sylvain-Maréchal ; le fameux et fécond C. Mercier (de Compiègne), poète, prosateur, typographe et libraire. Le premier fit imprimer un *Discours prononcé à la Société littéraire des* Rosati *de Paris pour le couronnement des Rosières,* en Floréal an V (mai 1797) ; le second composa une *Epître au citoyen Carnot, Rosati d'Arras, et depuis membre du Directoire exécutif, en lui envoyant en l'an V, son diplôme de Rosati de Paris,* insérée dans le *Furet littéraire,* Paris, an VIII (1800) in-12, p. 92. Voici le commencement et la fin de cette pièce :

Epitre des Rosati de Paris,

Au citoyen Carnot, *en lui envoyant son diplôme.*

A la troupe très pacifique
De quelques Rosati gaillards,
Il sied mal, et c'est sans réplique,
De troubler par une supplique,
Dont le but n'est pas politique,
Les travaux du Mentor de Mars.
Mais aussi pourquoi Polymnie,
Sous un double titre au génie,
T'offre-t-elle aux amis des arts?
Tandis que ta prudence active
Hâte le moment où l'olive
Va consoler tous les Français ;
D'Anacréon pourquoi la muse
Parmi les bergers du Valmuse,
A-t-elle imprimé tes succès ?

Pourquoi toutes les belles choses
Que tu fis au *Berceau des Roses*
Ont-elles trahi tes secrets ?
Nous, Rosati, nouveaux confrères
De vos aimables bocagères,
De *Le Gay* lisant le recueil,
Comme vous, de la Rose Apôtres,
A mêler vos grands noms aux nôtres,
Nous sentons un tantet d'orgueil.
En vain tu voudrais t'en défendre ;
A soi l'homme public n'est plus,
En lui chacun a droit de prendre
Une part de ses attributs :
Or, à la muse de l'histoire,
Au peintre hardi des combats,
Laissant l'homme du Directoire,
Car chez nous on ne se bat pas,
(Si ce n'est parfois de la plume
Pour avoir au Pinde le pas),
Nous voulons l'auteur d'un volume
Où l'on voit les *Je ne veux pas* (1)

. . . . . .

Pour diplôme prends cette épître,
Bonne ou mauvaise, elle suffit ;
Ton nom seul est ton meilleur titre,
Et nous en attendons le fruit.
Une société qui t'aime
T'a proclamé, malgré toi-même
Unanimement Rosati.
Ainsi fait, le vingt et unième
Du mois où la rose a fleuri,
L'an cinq où la paix a souri,
Dans *Eden* dont la porte est close
A la haîne, au chagrin obscur,
Scellé de notre sceau de Rose,
Et signé, *ne varietur*.

Par C. Mercier, de Compiègne.

A. D.

---

(1) Allusion à des couplets de Carnot dont le refrain est ; *Je ne veux pas*.

CHÂTEAU DES ECAUSSINES (*Lalaing*)

LE

CHATEAU DES ÉCAUSSINES.

O l'heureux temps que celui de ces fables,
Des bons démons, des esprits familiers
Des farfadets aux mortels secourables!
On écoutait tous ces faits admirables
Dans son château, près d'un large foyer :
Le père et l'oncle, et la mère et la fille,
Et les voisins, et toute la famille,
Ouvraient l'oreille à monsieur l'aumônier,
Qui leur faisait des contes de sorcier.

VOLTAIRE. *Ce qui plaît aux dames*, conte.

Les vers de Voltaire que nous venons de prendre pour épigraphe, et que l'on croirait ne pouvoir s'appliquer qu'à des temps bien loin de nous, sont encore de mise aujourd'hui en les rapprochant du vieux château des Ecaussines, situé sur les confins du Hainaut, près de l'antique forêt de Soignies, entre Le Rœulx, Seneffe, Nivelles, Braine-le-Comte et Soignies.

On arrive maintenant aux Ecaussines par le chemin de fer de Braine-le-Comte à Namur. La première station, dans cette direction, a été fixée à dix minutes du château. Sans doute qu'on n'a pas voulu faire battre les fondements de l'antique demeure féodale par le rail-way, expression la plus complète et la plus frappante des inventions modernes : le débarcadère a été tenu à distance, de sorte que rien ne vient gâter l'harmonie du paysage qui accompagne et encadre si bien les vénérables donjons de l'ancien manoir.

Sa vue ne rappelle que de vieux souvenirs : ce n'est point là une de ces gothiques habitations *nées d'hier*, où l'on s'est efforcé de fabriquer du moyen-âge de convention, qui n'a ni la naïveté du

passé, ni le confortable du présent ; ce n'est point non plus une restauration rajeunie et brillante, ne formant qu'un style bâtard, sans âge comme sans couleur, qui offusque les yeux et que réprouve le goût ; c'est tout bonnement un bon vieux et vaste château, fort par la nature et par l'art, irrégulier et sans aucuns de ces fragiles attraits modernes, laissé à peu près tel que le moyen-âge l'a solidement établi, sur des bases qui semblent impérissables. Rien n'y a été changé que les habitants : au lieu de chevaliers bardés de fer, la lance ou la dague au poing, on n'y voit que de bons gentilshommes hospitaliers et pacifiques ; en place de fières châtelaines montées sur des palefrois, suivies de pages et d'écuyers, ce sont d'aimables dames qui remplissent une légère calèche ou un élégant coupé. La chasse au fusil à piston remplace la vénerie au faucon ; on y boit le pétillant Aï ou le fin bordelais, là où l'on versait la vieille ale et l'antique cervoise ; et les échos d'alentour qui ont si long-temps répété les refrains surannés de *Teinturier*, de Nivelles, ou les accords oubliés de *Roland de Lassus*, ne redisent plus que les derniers accents de la musique moderne italienne. Telles sont les seules métamorphoses opérées dans ces lieux : le temps n'a marché que pour tout ce qui a vécu dans ces vieux murs ; le contenu est changé ; le contenant est toujours le même.

Qu'on en juge : le château s'élève sur un rocher dont la base est baignée par un ruisseau limpide qui roule lui-même sur un lit de pierres. Un chemin, pittoresquement tracé au milieu d'arbres qui semblent jetés là par la nature, mais qu'une main adroite a su planter et conduire, mène, après plusieurs détours, à l'entrée du manoir, à laquelle on n'arrive qu'après avoir franchi un pont qui a pour sentinelles avancées deux lions en pierre, portant dans leurs griffes les blasons sculptés d'anciens possesseurs de ces lieux (1). La porte est dominée par une haute tour carrée con-

---

(1) L'un des lions sculptés devant le pont tient l'écusson blasonné de la famille Van der Burch ; l'autre présente les armoiries de la maison de Saluces-Bernemicourt, dont était sortie l'aïeule du lieutenant-général comte Charles Van der Burch, propriétaire actuel du château des Ecaussines.

tenant une horloge. C'était de ce point que jadis la vigie, placée sur la plate-forme, sonnait du cor à l'approche des chevaliers amis ou ennemis, pour faire ouvrir la grille hospitalière, ou faire lever le pont de la forteresse.

Des lierres séculaires, qui partent du rocher et cherchent à escalader les murs épais du château ; des broussailles qui remplissent des fossés à demi-comblés : un jardin pittoresquement placé en dehors de l'habitation, dont les points de vue sont charmants ; la ferme du château, dont les portes flanquées de tours semblent la livrée d'un tenancier du seigneur féodal ; de vieux arbres, qui ont vu passer des générations d'hommes et des révolutions d'empires ; une eau qui tombe en cascade et dont l'écume va se perdre dans le frais gazon ; des murailles, dont le ton bruni par les siècles atteste l'âge, percées de fenêtres inégales, forment le fond du tableau extérieur de ce domaine, un peu décousu peut-être en apparence, mais par cela même plus pittoresque et plus original que toutes les constructions magnifiques par leur régularité.

Dans l'intérieur, l'aspect change : le caractère de l'édifice est grave et sévère. On sent qu'on est dans un lieu qui fut destiné à la guerre, et qu'on a dû surtout y sacrifier l'agrément de la vue à la sûreté de la défense. La cour est grande, presque carrée, et pour ainsi dire entourée de bâtiments, parmi lesquels s'élève avec fierté la chapelle surmontée de son clocheton aigu. En entrant dans le corps de logis, on arrive, après avoir traversé un vestibule peu remarquable, à une vaste pièce, jadis salle des gardes, aujourd'hui salle à manger, de conversation, d'armes, de jeux, d'étude, de billard, galerie de tableaux, etc., etc., et cumulant tous ces offices sans effort et sans gêne pour les serviteurs comme pour les maîtres. Ce singulier salon *omnibus* mérite à lui seul une description toute spéciale.

Qu'on se figure une large pièce, éclairée de chaque côté par deux grands vitraux d'église, dont le plafond se compose de poutres en beau bois crû pris dans les plus forts et les plus hauts chênes de la forêt de Soignies. Huit intervalles de ces entre-poutres partagent la longueur de ce plafond : qu'on juge de la dimension de la salle ! La grande difficulté était de garnir les vastes murailles

blanchies à la chaux d'une telle pièce. On y a pourvu fort ingénieusement. Soixante têtes de cerfs, parfaitement desséchées et blanchies par le temps, garnies de leurs bois et du pied de la bête, offert comme hommage à la personne la plus distinguée de la chasse où ces élégants animaux ont succombé, forment le plus noble couronnement en courant le long de la corniche. Des armures, casques, cuirasses, lances et hallebardes, couvrent l'énorme dessus du foyer, dans lequel on a dû brûler des arbres entiers, dans un des bouts de la salle. Les armes de la noble maison de Croy, qui écartèle avec celle de Renty, et l'écu de la famille de Lalaing brochant sur le tout, sculptées en relief, ornent le bas du manteau de cette cheminée monstre, supportée par des colonnettes gothiques. Des chasses à la grosse bête, de grandeur naturelle, peintes par *Snyders*, des portraits de famille, des tableaux du pays, les grandes batailles d'Alexandre, gravures colossales d'après *Lebrun*, des cadres de papillons, coquillages et minéraux, ont fini par remplir, jusqu'à un certain point, la nudité des murs. Restait à sauver l'immensité du parterre. On y a pourvu, à peu prés, à l'aide d'un dressoir pour la vaisselle, d'une grande table ronde à demeure pour les repas, d'une autre à découper pour le service, d'un billard qui, placé dans un angle, fait l'effet d'un tabouret dans un salon ordinaire, d'uu piano à queue, d'un orgue, d'un meuble garni d'albums et d'atlas, d'une table à jouer et d'une autre à ouvrage, d'une vaste prussienne dans laquelle on met à la fois un hectolitre de houille et dont la buse de tôle va se perdre d'une manière imperceptible dans le vaste intérieur de l'ancienne cheminée que nous avons citée; nous ne parlons pas de quelques douzaines de sièges plus ou moins vastes, de banquettes autour du billard, de paniers emmis le foyer pour recevoir les chiens favoris des châtelains, de deux meubles auprès de la porte pour appendre les coiffures et les manteaux, de deux pièces de canon sur leur affût qui figurent là comme deux jouets d'enfant oubliés, ni de plusieurs autres meubles, étagères ou bahuts; mais nous dirons seulement, pour l'acquit de notre conscience, qu'outre ces objets placés, il reste de quoi former fort aisément, et sans rien déranger, trois ou quatre quadrilles dans la salle.

Il faudrait un Walter Scott pour rendre la première impression que l'on ressent en tombant au milieu d'un tel édifice en sortant

de nos maisonnettes modernes. Nous nous rappellerons longtemps que notre introduction y eut lieu un soir du mois de décembre, par un temps de frimat et de gelée. Malgré la clarté de deux brillantes carcelles et d'un foyer pétillant, les sept huitièmes de la salle restaient dans une entière obscurité. Le maître du lieu, aîné de l'illustre famille de Vanderburch, vénérable officier-général dont la neige des hivers commence à blanchir la tête, conversait près du feu avec l'aumônier du château qui, chaque jour, le matin, célèbre le service divin dans la chapelle. La châtelaine, de son côté, dernière dame vivante de la noble maison de Rodoan, terminait heureusement une partie de *grabuge* avec sa demoiselle de compagnie. De beaux épagneuls, jadis grands chasseurs, aujourd'hui pauvres invalides chers encore à leurs maîtres, entouraient le foyer ; d'anciens serviteurs dont les pères avaient servi les ayeux de leurs patrons, introduisirent les étrangers avec cette bienveillance et cette attention qu'on ne trouve presque plus que dans les maisons d'origine ancienne, où les traditions hospitalières sont restées intactes et religieusement observées. Nous prîmes place au large foyer domestique, et peu à peu les yeux s'habituant à la grandeur de la salle, découvrirent les principales curiosites de ce monde ancien, devenu nouveau pour la génération actuelle.

Les armoiries sculptées de la vaste cheminée attirèrent tout d'abord notre attention ; nous remarquâmes les lozanges des *Lalaing*, ce qui indiquait assez que nous étions dans le principal château des Ecaussines ; car, sous ce nom comme sous celui des *Estinnes*, il existe deux communes qui se touchent, et deux châteaux qui diffèrent essentiellement ; les *Ecaussines-Lalaing* et les *Ecaussines-Enghien*. L'écu compliqué des Croy et des Lalaing est supporté d'un côté par un chevalier dont la partie inférieure se termine en queue de poisson, et de l'autre par une *Mélusine* qui se peigne d'une main et porte de l'autre un miroir dans lequel elle se regarde.

Ce serait ici le lieu de répéter cette antique et populaire tradition de la *fée Mélusine* qui a dû être contée bien des fois, dans les longues soirées d'hiver, en face de ce large foyer au-dessus duquel la figure de la fée est sculptée en pierre de taille. Nous n'en

dirons qu'un mot, parce que cette histoire se rattache tout naturellement à celle du château.

Mélusine, fille d'un roi d'Albanie et de la fée *Prussine*, fut assez mal inspirée pour outrager sa mère qui lui donna sa malédiction et la condamna à se transformer en serpent jusqu'à la ceinture tous les samedis. Cette terrible punition devait finir avec la vie de celle qui en était l'objet, si elle parvenait à trouver un mari qui consentît à ne jamais l'approcher ce jour-là. Mélusine rencontra une fois *Raimondin,* neveu du comte de Poitiers, dans une forêt sombre, s'en fit aimer, et l'épousa avec la condition imposée de ne pas être vue le samedi. Tout alla bien pendant quelque temps, mais la jalousie troubla le bonheur des époux. *Raimondin,* malgré les dons et privilèges dont sa fée l'avait comblé, oublia un jour sa promesse et il voulut savoir ce que *Mélusine* faisait le samedi retirée dans une obscure retraite. Il se mit aux aguets et vit sa femme plongée à mi-corps dans un grand bassin, selon la pénitence qui lui était infligée, avec une queue de poisson qui faisait jaillir l'eau sur sa tête, pendant qu'elle peignait ses longs cheveux et se regardait dans un miroir. C'est ainsi que depuis on a toujours représenté la malheureuse fée. La curiosité de son mari a causé sa fuite et désormais elle doit rester éternellement sous l'empire de son horrible transformation. Son immense malheur ne l'empêche pas de porter intérêt à sa postérité. Son ombre erre la nuit sur les tours des châteaux où vivent ses descendants, et, lorsqu'un malheur les menace, elle jette des gémissements funèbres que le vulgaire a nommés des *cris de Mélusine,* et dont il applique le sens à toutes les plaintes lamentables poussées avec énergie.

C'est au château de Lusignan en Poitou, ou plutôt de *Lusignem,* dont le nom n'est que l'anagramme de *Mélusigne,* que la fée fit ses premières apparitions, tandis que les sires du lieu devinrent comtes de la Marche et d'Angoulême, et se firent remarquer dans l'histoire des Croisades et du royaume chrétien de Jérusalem. Le château de Lusignan, dont on attribuait la fondation à la fée Mélusine, fut pris sur les Calvinistes, après quatre mois de siége, en 1575, par le duc de Montpensier. Il fut rasé de fond en comble : « Ainsi fut détruit, dit Brantôme, ce château si ancien et si admi-

« rable, qu'on pouvoit dire que c'étoit la plus belle marque de « forteresse antique et la plus noble décoration vieille de toute la « France ! » (1).

La fée Mélusine partageait ses visites nocturnes entre les châteaux de la maison de Lusignan et de celle de Luxembourg ; des traditions bretonnes la font apparaître également sur les plus hauts donjons de l'Armorique. On regarde comme certain que le château d'Enghien, en Hainaut, noble demeure et antique domaine des Luxembourg, appartenant aujourd'hui à la maison d'Arenberg, a aussi été visité par Mélusine (2). D'après les supports des armes de la grande cheminée des Ecaussines, ce manoir, qui passa dans les mains des Croy, des Lalaing, et de tant d'illustres seigneurs, alliés aux premières maisons du pays, a dû enregistrer parmi ses traditions locales, celle des visites nocturnes de la fée Mélusine sur la plate-forme de la grosse tour, pendant les nuits sombres, chaque fois qu'un membre de la famille allait de vie à trépas. Si on interrogeait les plus vieux du village, il s'en trouverait peut-être en état d'affirmer qu'ils ont entendu jadis les *cris de Mélusine*.

Cette grande et ancienne salle des gardes qui aujourd'hui a une destination si variée et qui reçoit sur ses larges murs, en même temps que les trophées de guerre et de vénerie, les portraits du vénérable archevêque de Cambrai, François Vanderburch, arrière-grand-oncle du châtelain actuel, ceux du comte de Boussoit, père de la châtelaine, des Rodoan, des Vandergraft, des Renepont, des Ghistelles et des D'Assignies ; cette immense salle, disons-nous, a exactement son pendant au premier étage et précisément au-dessus. Là aussi, une cheminée colossale porte sur

---

(1) La famille de Lusignan ne fut pas éteinte avec la ruine du beau château de ce nom. Deux marquis de Lusignan furent députés de la noblesse aux Etats-Généraux de 1789. Un marquis du même nom a été nommé pair de France le 7 novembre 1839.

(2) Voyez *Archives du Nord*, 1re série, tome 1er, *Les hommes et les choses*, p. 6. — *Histoire des seigneurs d'Enghien*, par *Pierre Colins*, Bailli, etc. *Tournai*, 1643, in-4°, p. 728.

son manteau de vastes armoiries sculptées, représentant le blason des Croy, soutenu par Adam et Eve *en costume du temps.* Cette salle est ordinairement sans destination : mais, quand advient une circonstance contraire à celle qui doit faire crier Mélusine, quand on marie un enfant du château ou quand il y nait un héritier, cette pièce est convertie en salle de bal, et tous les parents, les amis, voisins et tenanciers, viennent s'y ébattre joyeusement. Quoique la compagnie soit alors bien nombreuse, il y a encore de la place de reste.

Mais ce n'est pas seulement en d'immenses salles de ce genre que consistent les appartements du château des Ecaussines. Au rez-de-chaussée, de la pièce monstre que nous avons décrite, on passe, par trois portes, d'abord dans une des cinq tours du manoir féodal ; de l'autre côté, dans les chambres de service, les cuisines et la chapelle vaste et élevée dont maint village s'accommoderait avec joie, et, entre ces deux issues, on pénètre par une autre dans un salon de proportions restreintes, décoré de portraits de famille et de tableaux de prix, parmi lesquels on en distingue un d'*Hubert Goltzius*, représentant *La Vue*, qui a été gravé à Paris par *Elizabeth Marlié Lépicié.* D'autres pièces moins importantes complètent le rez-de-chaussée.

Au premier étage, dont les détours rappellent un peu l'idée du labyrinthe que Dédale construisit en Crète, on voit la tour aux *Archives;* l'appartement du châtelain ; celui de la châtelaine, dont le cabinet, qui lui sert de bibliothèque, est un ancien oratoire de la comtesse de Lalain, sur la voûte duquel sont encore appliqués les écus armoriés de cette noble maison ; les chambres de l'aumônier et des étrangers, et un long corridor dont la dimension est telle qu'il sert de tir à l'arbalète lorsque le temps ne permet pas la promenade. De celles de ces pièces dont les hautes fenêtres sont ouvertes sur la campagne, la vue s'étend au loin sur la forêt de Soignies, le cours de la Senne, le rail-way, et les pittoresques carrières de pierres de couleur gris de perle, qui portent le nom d'*Ecaussines* et qui font l'ornement des grands et beaux édifices du pays.

On conçoit qu'une résidence de cette importance et de cette antiquité a dû servir d'asile à de hauts personnages ; nous allons tenter d'en rétablir la série : la liste en sera longue autant qu'illustre, nous en supprimerons tous les détails qui pourraient obstruer cette curieuse filiation des puissants propriétaires de ce vénérable manoir. Il y a cinq à six siècles, ce domaine appartenait à l'illustre maison de Rœulx, qui représentait une des pairies du Hainaut. Jeanne de Rœux, dame d'Ecaussines, porta cette terre dans la famille de Lalain en épousant, vers 1350, Simon de Lalaing, sire de Quiévrain, de Hordain, sénéchal d'Ostrevant, grand-bailli de Hainaut de 1358 à 1360. Ce personnage, second fils de Simon III de Lalain et de Mahaut d'Aspremont, dame héritière de Quiévrain, mourut le 13 septembre 1386, et fut enterré à Valenciennes, au couvent de Beaumont, avec sa moitié. C'est à dater de lui que ce château des Ecaussines, apporté en dot par sa femme, peut se distinguer par le surnom des *Ecaussines-Lalain.*

Son fils, Simon de Lalain, seigneur de Quiévrain, d'Hordain et d'Ecaussines, sénéchal d'Ostrevant et Grand-Bailli de Hainaut en 1377, épouse Jeanne de Ligne. Ils meurent tous deux en 1388, et sont inhumés à l'abbaye de Crespin, près Valenciennes, où on leur élève une magnifique tombe sculptée. La devise de cette maison était : *Lalaing sans reproche.*

Ils laissent un fils qui se nomme aussi Simon de Lalain, et qui hérite des terres de son père ; il se marie à Jeanne de Barbançon, qui lui donne deux filles, dont la cadette, Marie de Lalain, dame de Quiévrain et d'Ecaussines, apporte cette terre en se mariant, après la mort de sa sœur Jeanne, à Jean de Croy, comte de Chimay, chevalier de la Toison-d'Or, Grand-Bailly du Hainaut, mort à Valenciennes en 1472, et enterré à Chimay, en la chapelle de Ste-Barbe de la collégiale. C'est vers cette époque que les armes de la noble maison de Croy furent apposées sur les vastes cheminées des salles des Ecaussines. La devise de ce seigneur était : *Souvienne vous.*

Le troisième fils de Jean de Croy eut les Ecaussines en partage, du chef de sa mère ; il se nommait Michel de Croy, seigneur de Sempy, fut ambassadeur en France près de Louis XII en 1515, et

en Angleterre près de Henri VIII pour Charles d'Autriche, depuis Charles-Quint. Il ne laissa pas d'enfant d'Isabeau de Rotzelaer, sa femme, en mourant le 4 juillet 1516, et il gît aux Ecaussines en l'église de Berlaimont, dans la chapelle de Saint-Michel, son patron, où on lui éleva un riche tombeau avec cette épitaphe :

« Cy gist haut et puissant Monseigneur Michiel de Croy,
» seigneur de Sempy, chevalier de l'Ordre de la Toison-d'Or,
» tiers fils du comte Jean de Chimay, et de Madame la comtesse
» Marie de Lalaing, fille héritière du seigneur de Kieurain et
» Escaussines, qui trespassa l'an 1516, le 4 de juillet. Priez
» Dieu pour s'âme. »

Michel de Croy étant mort sans postérité, la terre et le château des Ecaussines fit retour à la maison de Lalaing par le mariage de sa nièce, Marguerite de Croy, dame de Wavrin, Prouvy, Ecaussines, etc., fille de Charles de Croy, prince de Chimay, et de Louise d'Albret, avec Charles II de Lalain, personnage considérable dont le tombeau se voit au musée de Douai, et qui fut Grand-Bailli du Hainaut, ambassadeur de Charles-Quint et Philippe II, dont il conclut le mariage, et chevalier de la Toison-d'Or. Il mourut à Bruxelles le 21 novembre 1558, et sa première femme, Marguerite de Croy, décéda le 2 juillet 1540.

De douze enfants qu'ils eurent, Philippe, comte de Lalain, qui fit ériger leur tombeau, fut le seul qui survécut. Né à Valenciennes en 1553, il y mourut dans son hôtel de la rue Cardon (qui existe encore au coin de la ruelle Bizée), le 24 mai 1582, tué par les ruades de ses chevaux. C'est lui qui se trouvait héritier des Ecaussines lorsque Louis de Guichardin voyagea dans les Pays-Bas et en fit une description, imprimée à Anvers en 1567, dans laquelle il signale le château qui nous occupe comme une des curiosités de la province de Hainaut.

Philippe de Lalain n'eut qu'un fils mort en bas-âge, et deux filles dont l'aînée, Marguerite de Lalain, hérita de la terre des Ecaussines ; elle se maria à Florent, comte de Berlaimont, doyen de l'Ordre de la Toison-d'Or, gouverneur et capitaine-général du duché de Luxembourg, qui meurt en 1620. Sa devise fut :

In adversis constans (constant dans l'adversité). Peu d'années après sa mort, sa douairière se défait des Ecaussines et vend ce domaine, en 1625, à messire Philippe Van der Burch, neveu de cet illustre archevêque de Cambrai, qui devint fondateur, dans sa ville métropolitaine, du bel établissement portant son nom et placé sous le patronage de Sainte-Agnès; il suggéra l'idée à madame de Maintenon de la maison de Saint-Cyr, et fut imité jusqu'en Russie.

Depuis 1625, le château et la terre des Ecaussines restèrent dans la noble maison des Van der Burch, dont les armes, comme celles des familles de Polinchove, de Roubaix et de Calonne, rappellent les hermines de l'écu de Bretagne. C'est Jean IV, comte de Montfort, duc de Bretagne, surnommé *le Conquérant*, qui octroya ce droit à Pierre Van der Burch, gentilhomme de la chambre de Louis de Mâle, en 1369, en récompense de ses services. Ses descendants se distinguèrent dans les expéditions militaires avec les de Croy, les de Mailly, les de Béthune. En 1408, Wiscard Van der Burch brille à l'armée de Jean, duc de Bourgogne. En 1421, Pierre, chevalier de Jérusalem, et Jacques Van der Burch, se signalent à la suite de Philippe-le-Bon. En 1620, Jacques II Van der Burch, lieutenant-colonel, meurt glorieusement à Pragues pendant les guerres de Hongrie. Adrien Van der Burch, ayeul de l'archevêque de Cambrai, se fait remarquer dans les négociations et ambassades, et devient président du grand conseil de Flandre, garde-des-sceaux de Charles-Quint et de Philippe II. Son fils, Jean Van der Burch, chef du conseil privé en 1595, rapporte à sa mère le cœur de son père, mort au service de son Roi en Angleterre. Enfin, pour qu'il y ait de tous les genres de célébrité en cette maison, Jean Van der Burch, chanoine de Sainte-Marie à Utrecht, compose une histoire des ducs de Savoie et des comtes de Flandre, et, dans le siècle dernier, Ferdinand-Alphonse-Maximilien et Louis-Charles-Benjamin-Joseph Van der Burch sont reçus chevaliers de Malte, le premier le 20 avril 1733 et le second le 18 octobre 1786.

La devise particulière de l'archevêque de Cambrai, François Van der Burch, était : *Unitas libertatis arx* (l'unité est le fort de la liberté), pensée vraie s'il en fut, de tous temps et même de nos

jours. Mais la devise générale de la famille est : *Libre et vaillant de le Burch.* C'est celle qu'on voit inscrite aujourd'hui au bas des armes des propriétaires et en plusieurs endroits du château des Ecaussines.

La famille Van der Burch a de belles alliances ; ses armes s'accolent avec celles de Ghistelles, Oisy, Saluces-Bernemicourt, Ste-Aldegonde, Rodoan, Du Châtel, Renepont, Boussoit, Van der Graft, Colliers, Roisin, Croix, d'Assignies, Peralta, etc. Outre la terre des Ecaussines, elle posséda celles de Héraufontaine, Queveld, Aubry-lez-Valenciennes, et plusieurs autres très considérables. Depuis messire Philippe Van der Burch, acquéreur de ce château, qui y entra avec sa femme, Anne de Tournay, sœur du baron d'Oisy, Noyelles, etc., la terre des Ecaussines a toujours été occupée jusqu'à ce moment par ses descendants directs. Aujourd'hui le chef de la famille qui l'habite est le comte Charles-Albert-Louis Van der Burch, qui, en 1850, était lieutenant-général, membre de la première chambre des Etats-généraux des Pays-Bas, gouverneur militaire du Brabant méridional, ex-président de l'ordre équestre de la province du Hainaut, commandeur de l'ordre du Lion Belgique, chevalier de Saint-Vladimir de Russie, etc. Sa femme, Marie-Charlotte-Josephe-Barbe de Rodoan, fille du comte de Rodoan de Boussoit-sur-Haîne, sieur d'Estrepy, de Brucquenies, etc., chambellan de l'Empereur, et de la baronne de Rochau, dame de l'ordre de la Croix-Etoilée, fut élevée au chapître noble des dames chanoinesses de Nivelles ; en 1814, la reine des Pays-Bas l'appela à la cour où elle remplit les fonctions de dame du palais. Ce couple vénérable a une nombreuse lignée. Le comte Alexandre Van der Burch, docteur en droit, auditeur au Conseil-d'Etat, a été chambellan du roi des Pays-Bas ; d'autres suivirent la carrière militaire. Une fille a épousé M. Daminet, membre du Sénat belge, et habite le magnifique château de Seneffe, voisin des Ecaussines, véritable séjour princier.

On doit facilement supposer qu'un château de la force de celui des Ecaussines a dû supporter plus d'un siége. Avant l'application en grand de l'artillerie, fort de son assiette sur un rocher solide, il soutint aisément les attaques des châtelains voisins et des routiers ; mais depuis les grandes guerres, il passa, militairement du

moins, sous le joug du plus fort. Nous voyons que le 19 janvier 1676, le maréchal d'Humières enleva aux Espagnols les deux forts châteaux des Ecaussines (Ecaussines-Lalaing et Ecaussines-Enghien). En 1693, l'armée du maréchal de Luxembourg s'en empara et campa tout autour. Dans les guerres de la Révolution et de l'Empire, on allait droit au but sans s'inquiéter des détails et les Ecaussines furent heureusement laissées de côté et ménagées : Le tout se réduisit à des logements militaires.

Il nous reste à mentionner les visites de personnages importants que reçut dans les temps modernes ce vieux manoir féodal. Le prince Charles de Lorraine, gouverneur-général des Pays-Bas Autrichiens, s'y abattit quelquefois lorsqu'il chassait dans la belle forêt de Soignies. Le prince d'Orange, mort roi des Pays-Bas sous le nom de Guillaume II, vint aux Ecaussines, dont il aimait les habitants, et admira la grande salle du château et le pittoresque de sa situation. Le duc de Kent, fils et frère de rois de la Grande-Bretagne, et père de la reine Victoria, voulut y faire une visite. Le général espagnol Alava, connu avantageusement dans le monde diplomatique et ami du prince d'Orange, et plusieurs autres personnages et touristes distingués, ne dédaignèrent pas de se détourner des grandes routes ordinaires pour voir ce vieux type des habitations du moyen-âge (1).

---

(1) Après avoir parlé, peut-être un peu longuement, du château des Ecaussines-Lalain, il serait injuste de ne pas dire un mot de celui des Ecaussines-Enghien.

Cette demeure, de construction antique, est flanquée de quatre tours. Elle paraît avoir appartenu, dès 1336, à un Hothon d'Ecaussines, sire de Ruesnes, qui eut pour successeur, en 1366, Gille d'Ecaussines, sire de Ruesnes, accusé d'avoir aidé, avec Baudry de Roisin et Jehan de Verchain, sénéchal de Hainaut, à la mort du seigneur d'Enghien, et qui fut obligé de s'en excuser sur les saints Evangiles, pardevant le duc Aubert de Bavière, comte de Hainaut. Un autre Hoste ou Hotton d'Ecaussines, revient de Prusse et reçoit les vins à Mons avec Ansiau de Trazégnies en 1387. Il exerce les fonctions de châtelain d'Ath jusqu'en 1419. Au XVIe siècle, c'est un sieur de Bièvre, de la maison de Rubempré qui occupe le château d'Ecaussines-Enghien, au dire de

Une seule fois cette ancienne habitation a été reproduite. On la trouve dans l'ouvrage intitulé : *Voyage pittoresque dans le royaume des Pays-Bas*, rédigé par M. de *Cloet*, orné de vues dessinées par le colonel de Pellaert et Madou. Lithographiées par Jobard. 1821-25, in-4° oblong (1). Ce dessin ne rend que faiblement, et par un seul côté, le manoir féodal.

Pour le voyageur indifférent, pour l'homme sceptique ou positif, le château des Ecaussines-Lalain sera peut-être considéré comme un amas de pierres sans splendeur, comme une demeure peu brillante et irrégulière, montrant sur certains points sa vétusté et parfois quelque chose qui approche du délabrement ; mais pour les explorateurs des faits anciens, les rechercheurs des mœurs antiques, les amis des vieux souvenirs, ce gothique château, sur les murs duquel on peut encore trouver les blasons et les devises de ces grands seigneurs du Hainaut qui, pendant plus de cinq siècles, se succédèrent dans ce domaine ; pour ceux-là, cette demeure aura toujours quelque chose de vénérable et en dira plus à l'imagination et à l'esprit que le plus neuf des édifices qui sort tout brillant des mains du bâtisseur.

ARTHUR DINAUX.

Guichardin. On croit qu'un René de Renesse, comte de Warfusé, l'habitait en 1620. En 1830, c'était un baron de la Bare qui le possédait.

(1) N° 179 de la seconde centurie des figures.

HOMMES ET CHOSES.

Obsèques de Charles-Quint, à Bruxelles.

Les Belges, qui ont su, de tout temps, surpasser les autres peuples en jeux publics et marches triomphales, ne restèrent pas en arrière lorsqu'il fallut célébrer des pompes funèbres en l'honneur de leurs souverains. Ici leur zèle religieux venait s'ajouter à leur amour des représentations publiques et à leur habileté dans ces sortes d'exhibitions. Les funérailles somptueuses de l'archiduc Albert, qui eurent lieu à Bruxelles en mars 1622, sont assez connues, mais celles de Charles-Quint, célébrées soixante ans plus tôt, et qui peut-être donnèrent l'idée des dernières, le sont beaucoup moins; aussi est-ce avec un grand plaisir que nous en avons rencontré une description gravée des plus curieuses (1).

Le savant et ardent bibliophile Van Hulthem, qui avait réuni tant de livres sur l'histoire des Pays-Bas, et notamment des ouvrages à figures et des recueils sur toutes les cérémonies, marches triomphales, fêtes publiques, jubilés, joyeuses entrées et obsèques royales, n'avait pas trouvé (du moins son catalogue n'en parle pas à l'endroit propice) la pompe funèbre exécutée à Bruxelles lors de la mort de Charles-Quint. L'ouvrage qui renferme cette représentation en estampes doit être peu commun, à en juger par son absence dans la célèbre bibliothèque que nous venons de citer, dans d'autres collections non moins curieuses d'ouvrages sur le

---

(1) On connaît aussi les obsèques de Guillaume-Louis, comte de Nassau, qui eurent lieu à Leeuwarde, le 13 juillet 1620, gravées par *P. Harlingensis, Amsterdam, Claes Jans. Visscher;* pièce en rouleau; et celles de Frédéric-Henri, prince d'Orange, exécutées le 10 mai 1647. *François Van Beusekom, excud.*

pays, et dans le *Manuel* si complet du savant *Brunet*. Il est cependant mentionné par plusieurs auteurs d'ouvrages sur la gravure, tels que *Joseph Strutt*, *M. Huber* et *C.-C.-H. Roost*.

L'exemplaire que nous possédons de ce rare volume n'a point de titre proprement dit; il est de format gr. in-folio oblong, et contient trente-quatre pièces numérotées 1-34 (après coup selon nous), et trois pièces non chiffrées, ce qui porte le recueil complet à trente-sept pièces.

Au bas du premier feuillet, représentant *la chapelle ardente* des funérailles, on lit: *Henricus Hondius excudit* 1619. *Hagæ comit.* Cette inscription, toute mercantile, pourrait bien être de la même date que les numéros, et avoir été placée sur les exemplaires qui n'ont point été distribués ou vendus dans leur nouveauté; car il tombe sous le sens que Charles-Quint étant mort dès le 21 septembre 1558, ce n'est pas soixante ans plus tard que la pensée est venue de perpétuer, par la gravure, la mémoire des céremonies faites aux obsèques de cet auguste défunt.

A l'aide de quelques recherches bibliographiques, d'ailleurs, on retrouve facilement la première main qui a tracé ces dessins lugubres mais intéressants pour l'histoire.

La pièce n° 34 (la dernière chiffrée), représentant les insignes, armoiries et devises héraldiques du célébre empereur et roi, porte la date de 1558, que l'on ne doit considérer que comme un rappel de l'année de la mort du monarque.

La pièce n° 2, représentant les seize trompettes et timbaliers tenant la tête du cortége, est signée des noms: *Joannes à Duetecum, Lucas Duetecum, fecit.* Selon Strutt (*Biographical Dictionnary of engravers*, London. 1785, in-4° t. 1er, p. 265), les deux frères Jean et Lucas Duetecum ou Doetecum, auxquels il faut peut-être joindre un troisième frère du prénom de Baptiste, florissaient comme graveurs vers 1559. Au haut de la même planche, on lit les mots suivants qu'on doit regarder comme le titre de l'ouvrage: *Amplissimo hoc apparatv et pvlchro ordine Pompa fvnebris Brvœellis à Palatio ad Divæ Gudulæ templvm processit cvm Rex Hispaniarvm Philippvs Carolo V. Rom. imp. parenti mœstissimvs jvsta solveret.*

Selon M. Huber et C.-C.-H. Roost (*Manuel des curieux et des amateurs de l'art*, Zurich, 1801, in-8°; — *Ecole des Pays-Bas*, pp. 77-78), cette suite aurait d'abord paru en un long rouleau, formant une très grande frise en plusieurs planches et elle était

signée : *Hieronymus Cock invent.* 1559. Tel fut sans doute son premier état. C'est à Jérôme Cock, peintre, graveur à la pointe et au burin, imprimeur et marchand d'estampes à Anvers, où il naquit vers 1510, pour y mourir en 1570, qu'il faut attribuer l'invention de ces figures, d'autant plus qu'on avait déjà vu sortir de chez lui, en 1556, une suite de douze pièces sans le titre, représentant, sous la signature *Hieronymus Coccius*, les victoires et triomphes du même Charles-Quint, dont trois ans plus tard il décrivait la triste marche funéraire.

C'est donc bien à 1559 que l'on doit reporter la confection de cet ouvrage. Henri de Hondt, le jeune, de La Haye, n'a fait qu'en réunir les cuivres ou les exemplaires invendus pour en former un volume avec quelques autres pièces analogues au sujet. C'est encore lui qui mit au jour la suite suivante qui rappelle l'entrée triomphale de Charles-Quint à Bologne : *Pompa introitus Caroli V in vrbem Boloniam, figuris æneis à Henrico Hondio expressis.* Hagæ comitum (sine anno) in-folio (*Biblioth. Slusiana*, p. 640).

Si nous continuons à parcourir le recueil de la pompe funèbre de l'Empereur mort moine à Saint Just, nous voyons que la planche 5, plus grande que les autres, figure le vaisseau emblématique de l'Etat, pavoisé des drapeaux aux armes de toutes les provinces de la domination de Charles-Quint, et monté par les trois vertus théologales : la *Foi*, l'*Espérance* et la *Charité;* chacune d'elles trône au pied d'un des mâts de ce somptueux navire, dont les flancs sont garnis de médaillons représentant les victoires impériales. Dressées sur les flots mouvants, deux immenses colonnes d'Hercule, auxquelles sont attelés de monstrueux chevaux marins, suivent le vaisseau de l'Etat. En tête de la planche, on lit : *Effigies navis exhibitæ Bruxellis in exeqviis cæs. Caroli V quæ et in festivitate annali per vrbem circvmvehitvr.* La pièce est signée au bas : *Gillis Hendricx excudit Antwerpiæ.* Cette figure a dû être ajoutée par Henri de Hondt au recueil qu'il a formé.

De la pièce 7 à la pièce 20, il règne un titre courant en lettres colossales très-élargies, lesquelles, rassemblées, forment la légende suivante : *Ordo fvit Pompæ fvnebris et iste paratvs cvm Rex ivsta Patri solveret Hesperiæ.*

Toutes ces planches représentent, en costume officiel, les seigneurs d'Espagne et des Pays-Bas et les grands dignitaires de l'Empire qui suivirent le convoi du monarque. On y aperçoit *Stephano Doria* levant le grand étendard des couleurs ; *Philippe de Lannoy* hissant celui de Flandre ; le sire *de Maingoval*, avec celui de Tolède ; *de Rassinghien*, soutenant celui de Castille ; le

vicomte *de Gand*, portant le guidon ; don *Pedro de Ulloa* et le sire *de Vertain*, conduisant chacun un des nombreux coursiers de guerre vêtus du caparaçon ; le comte *du Rœulx*, le prince *de Sulmone*, tenant l'un, l'écu de Bourgogne, l'autre, la cotte d'armes de l'Empire ; les comtes *de Boussu*, *d'Arenberg*, *d'Egmont*, *d'Arschot*, le baron *de Berlaymont*, les sires *de Molembais* et *de Courrières*, le marquis *de Berghes*, suivaient tous en grande robe de cérémonie de l'ordre de la Toison d'Or ; le roi Philippe II et le duc de Savoie, en grande cape de deuil, fermaient à peu près le cortége. Les figures, au nombre de deux cent-treize, sont tellement soignées pour l'âge, la pose, les habitudes et les costumes de chaque individu, qu'on dirait de petits portraits en pied. Les ornements, décorations, insignes, bannières, dais et caparaçons, sont exactement reproduits et fournissent de bons renseignements sur les modes et les usages du milieu du XVIe siècle. C'est là qu'on voit ces énormes hampes à fer de lance d'un côté, et à poignée de l'autre bout, soutenant des étendards impériaux dans ces cérémonies solennelles, lances singulières par leur taille, que nous avons encore revues dans l'*Armeria real* de Madrid, à côté de la modeste litière noire en forme de grande barcelonnette, dans laquelle Charles Quint se faisait porter à dos d'homme, dans les montagnes du Tyrol.

Les trois dernières planches de notre recueil, non chiffrées et non signées, qui nous semblent appartenir à la manière de graver de Pierre Van der Borght, d'Anvers, ne représentent plus rien de la cérémonie des obsèques, mais elles reproduisent néanmoins des tableaux analogues au sujet traité. C'est une *danse macabre*, en trois feuilles, dans laquelle on remarque, comme d'ordinaire en ce genre de représentations, la mort aux prises avec toutes les conditions de la vie. Ce sont des groupes de squelettes couverts de casques de guerriers, de bonnets de docteurs, de tiare, de mitres et de barettes, de couronnes impériale, royale et ducale, et, au bout de tout cela, une horloge au sable et un cercueil. Ces tableaux peu agréables, mais philosophiques, sont pleins de vérité et d'énergie. A. D.

Caricatures historiques sur Arras.

Les habitants de la ville d'Arras ont long-temps cru leur cité imprenable. Cependant le roi Louis XI la prit en 1477, les Bourguignons la surprirent quinze ans plus tard, Louis XIII la conquit en 1640. Cela prouve que l'opinion des artésiens pouvait être celle d'excellents citoyens, sans être très fondée en raison.

Quand les troupes de Louis XIII mirent le siége devant cette ville dans l'année 1640, les habitants, espagnols dans l'âme, firent, dit-on, graver cette légende sur une de leurs portes :

Quand les François prendront Arras
Les souris mangeront les chats.

Un français ayant lu cette inscription après la prise de la ville, dit qu'elle pouvait rester et qu'il n'y avait qu'à ôter le P. du premier vers.

En effet, cette ville est restée à la France avec tout le comté d'Artois par la paix des Pyrénées.

Le dystique fameux cité ci-dessus a peut-être pris naissance d'une gravure historique faisant partie du *Recueil des Proverbes* de *J. Lagniet*. Elle est intitulée : *La Truye qui file devant Hesdin* (catalogue Leber, t. 3. p. 202, n° 5975).

Au bas de cette pièce est indiquée la célèbre enseigne de *la Truie qui file,* avec ces mauvais vers :

Quand les François prendron Hesdin,
Ceste truy aura fillé son lin... 1639.

Cette petite enseigne, sculptée sur pierre, se voit encore incrustée dans une maison, rue du Marché-aux-Poirées, à Paris. Elle va bientôt disparaître par suite de l'agrandissement des halles. M. Bonnardot en a pris et publié le dessin.

Le même recueil de J. Lagniet, si curieux comme document satyrique sur les mœurs et sur l'histoire du milieu du XVIIe siècle, contient *le Charron*, *l'Esperonnier*, *le Teinturier*, *le Bonnetier espagnols*, 1639-40, et autres caricatures sur les conquêtes de l'Artois. M. Leber, collecteur zélé de pièces sur l'histoire de France, possédait en outre : *L'Orgueil espagnol,* pièce satyrique gravée d'après Tettelin, sans date (vers 1636), gr. in-f°, et le *brave François opposé au sauteron espagnol*, gravé par Abraham Bosse, in-f° (n° 5973, cat. de Leber).

Des recherches faites à Arras même ont été vaines pour retrouver les traces de l'inscription du dystique prophétique sur un des monuments ou des murs de la cité : il reste donc des doutes sur la réalité de son existence sculpturale. Cette anecdote est piquante, mais elle pourrait bien n'avoir été gravée que dans la tête de quelques plaisants français. Harduin dit dans ses curieux *Mémoires* de 1763 (p. 23-941), qu'il n'a trouvé nul vestige de cette préten-

due inscription. Il connaissait toutefois une estampe rare (1), faite après le siége de 1640 et intitulé : *La prise et déffaicte générale des* CHATZ *d'Espagne par les* RATZ *françois devant la ville et cité d'Arras. Paris, Jollain* (1640), gr. in-folio en trav. Cette estampe représente un combat sanglant donné sous les murs d'Arras entre ces deux espèces d'animaux, lesquels sont armés d'épées, de lances et de mousquets. On y remarque deux *rats* énormes qui s'efforcent de pendre le gouverneur *chat* à un arbre; et ces vers se lisent au bas :

C'est donc à cette fois que l'on voit accomplie,
Messieurs les habitants d'Arras,
Ce que tous vos ayeux tenoient pour prophétie,
Vos chats étant vaincus par nos valeureux rats ?

A votre barbe enfin de cette forte place
Nous nous rendons les possesseurs,
Puisque nos rats françois, méprisant leur grimace,
Des chats d'Espagne sont demeurés vainqueurs.

Vous les voyez ici par leur force et courage ;
Après un signalé combat,
Garotter ces matoux, qui frémissent de rage
De se voir prisonniers d'un simple petit rat.

En vain demandent-ils, ayant fait résistance,
Qu'on leur fasse quelque quartier :
Ils se verront tranchés tous à cette potence,
Pour exemple récent à ceux de leur métier.

M. Leber était parvenu à réunir à sa piquante collection une rarissime estampe, la contre-partie de celle de la prise d'Arras, et qui, n'étant pas datée, ne peut être positivement appliquée à tel ou tel événement historique. Voici comme le sujet en est indiqué : « Le fort des *chats* assiégé par les *rats* et les *souris*, où » il est mort du temps jadis plus de dix-huit cens mil rats, dont » les chats, commandés par *Rominagrobis*, ont remporté une » grande victoire sur eux, leur ayant fait lever le siége, et les » ayant contraint de ne plus paroître. » (Sans date), pet. in-f°. — Cette revanche des *chats espagnols*, qu'Hardouin ne paraît pas avoir connue, pourrait être une pièce faite pour la levée du siége de Valenciennes en 1656, où les français furent contraints de se retirer, et où le maréchal de La Ferté qui se trouvait à leur tête a été fait prisonnier. Dans le cas où notre supposition serait vraie, le *Rominagrobis* dont il est question pourrait être Don

(1) Voyez catalogue *Leber*, 1839, in-8°, t. III, p. 201, n° 5975. — Siéges d'Arras, par *A. d'Héricourt*, 1845, in-8° pp. 151 et 199. — Almanach du Pas-de-Calais, 1840, p. 116.

Juan d'Autriche, qui commandait l'armée venue au secours de Valenciennes, ou le grand Condé qui l'accompagnait et qui alors suivait le parti espagnol.

Le continuateur de la *Cosmographie universelle* ou *Description du monde* par Davity, a eu la naïveté d'annoncer que la vieille prédiction sur Arras se vérifia lorsque Louis XIII s'en empara en 1640, et qu'on vit alors une troupe de rats dévorer les chats. Un autre auteur prétend que le monument qui recélait l'emblême prophétique représentait la figure d'un cheval décharné au-dessous duquel on lisait :

Quand les Français prendront Arras,
Ce cheval maigre deviendra gras.

Enfin une plus ancienne version encore, qu'on fait remonter au XVe siècle, rend par ce sixain gothique, le serment des Arrageois de s'ensevelir sous leurs murailles :

Quand les rats mangeront les ras,
Le Roi sera seigneur d'Arras ;
Quand la mer qui est grande et lée (large),
Sera à la Saint-Jean gelée,
On verra par dessus la glace
Sortir ceux d'Arras de leur place.

Cette vieille formule prophétique, plusieurs fois reproduite et presque toujours rendue vaine par les destins de la guerre, a encore été renouvelée par les Lillois pendant le siége fait par Louis XIV en 1667. Un plaisant avait mis au cou du cheval de bois qui servait alors de pilori aux prostituées, une botte de foin ornée de cette inscription :

Quand le cheval ce foin mangé aura,
Par les François Lille prise sera.

Le foin ne fut pas mangé ; ce qui n'empêcha pas que Louis XIV fit son entrée solennelle dans Lille le 28 août 1667 : encore un oracle qui fut menteur ! A. D.

Bénézech de Saint-Honoré.

M. *Joseph-Marie-George* Bénézech de Saint-Honoré, maire de la commune de Vieux-Condé, membre du conseil d'arrondissement de Valenciennes et de la Société d'agriculture, des arts et des sciences du même arrondissement, était issu, en 1794, d'une famille distinguée qui a fourni des hommes remarquables

dans les carrières des sciences et de l'administration. Son ayeul, le comte *du Buat*, mathématicien célèbre, avait acquis une brillante renommée dans un corps honorable. Son oncle, M. *Bénézech*, fut ministre de l'intérieur, à dater du 3 novembre 1795, lorsque tous les ministères furent rétablis, jusqu'au 17 juillet 1797, qu'il fut remplacé par François de Neufchâteau ; lors du rétablissement du Conseil d'Etat par Bonaparte, en 1799, il en fit partie et fut nommé préfet colonial à Saint-Domingue, où il mourut en 1802.

Ces alliances distinguées et aussi une inclination naturelle portèrent Bénézech à rassembler des œuvres d'art et de science et des documents historiques. Quoiqu'habitant une commune rurale, il vint à bout, par une persévérance louable et par ses correspondances, de réunir une des plus belles bibliothèques particulières du département du Nord, et un curieux cabinet d'antiquités, de médailles, d'objets d'histoire naturelle et même quelques tableaux. Cette curieuse collection, qui renferme les plus beaux livres de l'ancienne et splendide bibliothèque de l'évêque de Cambrai *Louis Belmas*, et beaucoup d'objets romains trouvés dans le pays, ne devait pas être disséminée : rassemblée avec amour par son propriétaire, il désirait la transmettre entière à un héritier qui en conserverait le précieux dépôt. Malheureusement, après avoir perdu une épouse chérie, puis une fille unique, il se vit enlever son gendre, M. *Ad. Castiau*, sur lequel il avait reporté toute sa tendresse. N'ayant plus de descendants directs, il écouta des conseils sages et désintéressés, et il fit une donation entière de ses collections à la ville de Valenciennes, en lui imposant des conditions faciles à remplir, et qui, même si elles n'eussent pas été prévues par le testateur, eussent été naturellement indiquées par la reconnaissance. Ainsi, la devise choisie par M. Bénézech et inscrite par lui sur le fronton de sa bibliothèque :

L'esprit a des plaisirs immortels comme lui

s'appliquera parfaitement désormais au dépôt littéraire qu'il prit tant de soins à former ; ce dépôt, devenu propriété communale, restera entièrement sauvegardé : les villes ne meurent pas.

Par une attention intelligente, M. Bénézech n'a distrait de son cabinet que les archives de Château-l'Abbaye, long-temps perdues, et dont il fit l'acquisition en masse il y a quelques années ; il lègue ces chartes et documents précieux au dépôt général des Archives départementales, si bien conservées par le savant docteur *Le Glay*, afin qu'elles aillent combler une des rares lacunes que ce magnifique établissement compte encore.

M. Bénézech ne se contentait pas seulement d'acheter des livres,

il savait s'en servir, et même il lui prit quelquefois la fantaisie d'en faire. Il tournait facilement un couplet, et il reçut, à l'occasion d'une de ses pièces de vers, une de ces lettres flatteuses que Béranger sait si bien écrire. On doit à M. Bénézech : 1° un recueil de poésies qu'il fit paraître sous le titre modeste de *Moins que rien*, *Valenciennes*, *A. Prignet*, in-8° 28 pp. — 2° Trois *Almanachs de Valenciennes*, pour 1840, 1841 et 1842 (dédiés à MM. A. Leroy et A. Dinaux), imprimés à *Valenciennes*, et à *St.-Amand*, *Raviart-Thibaut*, in-16. — 3° *Etudes* (7) *sur l'histoire de Hainaut*, de Jacques de Guise, trad. par M. le marquis de Fortia d'Urban *Valenciennes*, *A Prignet*, 1841, in-8° de 99 pp. enrichies d'une carte précieuse des villes et villages du Hainaut en l'an 1186. — 4° *Promenades daguerriennes dans le département du Nord et la province du Hainaut*. *Valenciennes*, *A. Prignet*, 1844-45, gr. in-8° figures (12). Ouvrage fait en société avec M. Castiau.

M. Bénézech, outre qu'il appartenait à la société d'agriculture de son arrondissement, aux séances solennelles de laquelle il ne manquait jamais d'assister, était encore membre correspondant de la commission historique du département du Nord. Il se délassait de la culture des lettres par celle des fleurs, et il réussissait tellement dans cette agréable distraction qu'une belle fortune lui permettait de pousser jusqu'à ses dernières limites, qu'il avait enlevé jusqu'à dix-sept médailles d'or et d'argent dans les plus belles expositions d'horticulture de la France et de la Belgique. Ces trophées glorieux, rapportés des concours, étaient appendus au fronton de sa principale serre comme des dépouilles opimes.

La vie paisible, le caractère calme et heureux de Bénézech auraient dû lui ménager de longs jours. Il n'en fut rien : il mourut prématurément. Voici des vers qui le peignent bien et que lui adressait naguères le poète *Tricot*, de Valenciennes :

Vous qui vivez en philosophe, en sage,
Franc des soucis qui poignent les humains,
Loin des rumeurs de la ville, au village,
Dans un paisible et riant ermitage,
Parmi les fleurs que cultivent vos mains;
Vous qui savez, sans morgue et sans ivresse,
Modérément jouir de la richesse
Et des loisirs que vous a faits le sort,
Oh ! permettez que ma muse inquiète
Goûte aujourd'hui, lasse d'un long essor,
L'ombre et le frais de la douce retraite
Où vos plaisirs n'ont jamais un remords !

Las! le poète et le Mécène sont morts à quelques heures de distance! Bénézech a été emporté par une maladie de cœur, affection dont il portait le germe depuis qu'il avait fait tant de pertes successives. Cette fin inattendue ne sera que trop sentie dans la commune de Vieux-Condé, qu'il administrait en père. Faisant le plus noble usage de sa fortune, encourageant les arts et tout ce qui était utile, il était généreux et compatissant, bon et serviable. Lors de l'invasion du fléau pestilentiel qui décima la population l'an dernier, il fut une véritable providence pour les pauvres de son village auxquels il lègue un hospice. Décédé le 17 avril 1850, à sept heures du matin, on fit ses obsèques le 19 suivant, à onze heures, au milieu d'un grand concours d'amis, de voisins et de concitoyens. M. *Albert Lenglé*, sous-préfet de Valenciennes, qui perd en lui un des bons et des anciens maires de son arrondissement, s'est chargé de faire sur sa tombe un éloge qui a été d'autant plus apprécié, qu'il était répété par toutes les bouches et senti par tous les cœurs. A. D.

La Fête des Innocents en Flandre.

Le bon pays de Flandre est certainement celui où les enfants ont le plus de jeux et comptent le plus de fêtes : outre la Saint-Grégoire, solennité chère aux petites écoles; la Sainte-Catherine, patronne des jeunes filles; la Saint-Nicolas, fête des garçons, et la Noël, autre époque de distribution de gâteaux et de friandises aux enfants des deux sexes, il faut noter encore la *fête des Innocents*, qui se célèbre le 28 décembre, trois jours après Noël, et qui est, dans plusieurs localités de nos provinces, une occasion de singulières réjouissances et d'une antique et bizarre récréation pour l'enfance, à laquelle même les grandes personnes prenneut part.

Ce jour-là, le dernier né de chaque maison de ces bons bourgeois flamands qui ont religieusement conservé les us et coûtumes de leurs pères, commande en maître pendant toute la journée. Les serviteurs se pressent à son lever et viennent y prendre ses ordres pour le menu des repas, pour les invitations, pour les divertissements de la soirée. Afin de rendre cette royauté d'un jour plus respectable, on charge l'enfant à qui elle est confiée des vêtements du maître de la maison, dont il porte aussi les joyaux, les dentelles et les diamants. Ainsi chamarré, l'*Innocent* donne ses ordres et dispose du pouvoir suivant son goût et ses désirs.

S'il faut en croire quelques antiquaires, cet ancien usage serait un vieil écho des saturnales romaines ; suivant d'autres, ce règne de douze heures aurait été institué en mémoire du jour à jamais déplorable où les Innocents furent massacrés à Bethléem et aux environs, par ordre du barbare roi de Judée Hérode, qui voulait ainsi atteindre plus sûrement celui dont la naissance lui faisait déjà ombrage et qu'on disait le *Messie*, le *Désiré de toutes les nations*. Des mères, s'attendrissant au récit de cette horrible exécution de tous les enfants au-dessous de deux ans, convinrent entr'elles, dit-on, de rendre ce jour-là leurs derniers enfants plus heureux que tous les autres jours. Telles sont les deux explications données de cette coûtume, adoptée dans maintes localités, mais plus particulièrement conservée dans les provinces flamandes qui perpétuent avec un grand charme les vieilles traditions. Ces deux explications pourraient être fondées également en raison, car on voit souvent dans l'histoire que les croyances chrétiennes ont été ingénieusement entées sur des traditions payennes dont elles ont pris ainsi plus facilement la place sans heurter trop vivement les habitudes des peuples.

L'Eglise solennisait déjà la mémoire des Innocents martyrs, du temps d'Origène ; le poète Prudence a composé, à leur louange, une fort belle hymne que l'on chante dans la plupart des diocèses. Au sein des nombreux couvents qui s'élevaient jadis dans les Pays-Bas, la fête des Innocents se célébrait d'une manière à peu près semblable à celle usitée dans les familles. Ce jour-là, la plus jeune des novices recevait dès l'aurore l'entière autorité de l'abbesse et commandait toute la congrégation. On dit même que c'était une sorte de pierre de touche pour essayer le caractère des plus jeunes religieuses et pour savoir de quelle façon elles disposeraient dans l'avenir du pouvoir si une élection serieuse venait à leur donner la crosse. On prenait note des caprices de l'abbesse, et plus d'une nomination manqua plus tard, dit-on, par les réminiscences de mémoires trop fidèles. Les couvents des Ursulines célèbrent encore aujourd'hui, suivant l'ancienne coûtume, la fête des Innocents : remarquons que les usages flamands ne tenaient en rien des farces et des bouffonneries que se permettaient les franciscains dont parle Gabriel Naudé ; chez eux, le 28 décembre, les frères-lais, vêtus d'habillements déchirés et tournés à l'envers, allaient s'asseoir sur les siéges destinés aux pères et faisaient l'office en leur place ; ils tenaient leurs livres renversés et criaient à tue-tête en regardant un lutrin à travers des lunettes dont les verres étaient des écorces d'orange.

La célébration de cette fête, qui peut paraître bizarre aujourd'hui, servit souvent d'enseignement dans l'intérieur des familles flamandes ; l'Innocent apprit de bonne heure quelles étaient

les difficultés de l'autorité, et, voulant être lui-même obéi, il comprit la nécessité d'obéir à son tour. Pour un jour de plaisir et de récréation, bien des parents obtinrent de l'enfance des années entières de travail.

Madame *Desbordes-Valmore*, de Douai, qui a conservé les vieilles traditions de la Flandre, sa bonne mère, a publié une jolie nouvelle sur la fête des *Innocents*, dans le *Musée des Familles* (décembre 1849. 2e série. 7e vol. n° 3, p. 67). — V. *Cousin*. Hist. de Tournay, IV, 260. — *Reiffenberg*. Nouv. Archives. 1850, p. 195.

Une des dernières scènes joyeuses enfantées par la fête des Innocents dans nos contrées, est celle arrivée à Namur en 1731. Le jour des Innocents de cette année, le sieur *Gaudine*, chanoine de la cathedrale de Namur, donnait à dîner aux carmes-déchaussés de cette ville. Le vin fut généreux et abondant, les convives gais et sans façon, et, à la fin du repas, en mémoire de la solennité, les révérends pères proposèrent au chanoine de le revêtir en évêque. Ce dernier, agréablement chatouillé par cette idée d'épiscopat, même pour un jour, se prêta à ce déguisement. Ce n'est pas tout : on l'engagea à se présenter au chœur avec ce costume d'apparat. Il s'y laissa conduire et entonna les vêpres du ton d'un prélat qui n'aurait fait que cela toute sa vie. Les bons pères, des ecclésiastiques présents, et d'autres assistants ne purent tenir leur sérieux pendant cette représentation inattendue de l'*évêque des fols*. Pour que la fête fût complète, on alla chercher les dévotes habituées de l'église, afin de les rendre témoins de cette facétie, et on les fit entrer au chœur par l'intérieur du couvent. Le divertissement fut parfait. Mais M. l'évêque de Namur ne prit pas la chose en plaisantant. Il blâma l'usurpateur de son titre et de sa mître, interdit la prédication à l'inventeur de ce jeu déplacé, et chapitra d'importance les chanoines et religieux témoins d'une fête des *innocents* qui lui paraissait passablement coupable. Cet événement, comme on peut le croire, fit grand bruit dans le pays, et, quoique les poètes fussent bien rares alors à Namur, il s'en trouva un qui voulut chanter l'épiscopat si court et si mal terminé du chanoine ambitieux. Il sortit de cela une épopée burlesque en trois chants, intitulée : *La Gaudinade, ou l'Evêque du Mont-Carmel, poëme héroï-comique. Namur*, chez *P. Lambert-Hinne*, imprimeur-libraire. M. DCC. XXXII, in-8° de 6 et 13 pages. L'auteur de cette production, devenue aujourd'hui fort rare, a cru devoir garder l'anonyme : il ne manque ni d'esprit ni de verve. La date de l'événement est consacrée par un brillant chronogramme, comme dit le poème :

Où l'on voit en six mots exprimez finement
De ce repas fameux l'année et le moment :
Io Io VIVat gaVDInVs benefaCtor InnoCentIVM. A. D

Le Borinage.

Borinage est le nom d'un canton de convention, situé entre Quiévrain et Mons, qu'on ne trouve mentionné dans aucune géographie, ni délimité sur aucune carte. Suivant le *Bulletin du Bibliophile Belge*, (tome VI, p. 86), on appelle *Borinage*, l'étendue du territoire occupé par les communes de Jemmapes et de Quarégnon : on donne ce nom par extension à tous les villages du bassin houillier du midi de Mons. Suivant le *Dictionnaire-Rouchi*, par *Hécart*, c'est un canton des Pays-Bas qui comprend les villages en-deça de Mons : Boussu, Quarégnon, Jemmapes, Wasmes, Dour et Pâturages ; nous y ajouterons Elouges, Frameries, Cuesmes et toutes les communes des environs où s'effectue l'extraction de la houille et où les habitants fêtent, le 4 décembre, la Sainte-Barbe, patronne des mineurs. Car, selon nous, le *Borinage* n'est pas un pays à frontières fixes, c'est un ensemble d'exploitations de mines de charbon de terre qui peut s'étendre ou se retrécir suivant des découvertes nouvelles ou des réductions d'extraction.

Quoique jusqu'ici on ait expliqué l'étymologie de *Borain* et *Borinage* d'une manière assez satisfaisante, nous nous permettrons d'en mettre en avant une nouvelle qui nous paraît plus rationnelle. Nous croyons que ces deux mots employés pour désigner l'habitant et la contrée dont nous venons d'assigner les limites, viennent de celui de *Bure*, nom qu'on donne aux puits d'extraction de houille dans le pays de Liège où ce combustible a été découvert. De *Bure* on a fait facilement *Bourain*, *Bourinage*, ou *Borinage* ; l'on a appelé *Borain*, l'homme qui travaille au bure et *Borinage* le territoire percé d'une grande quantité de bures qui semblaient former un ensemble. Cette origine nous paraît d'autant plus plausible qu'en réalité on peut être habitant d'un village situé au milieu des mines en exploitation sans être un *borain* ; on ne qualifie de ce titre que tout individu qui se rattache d'une manière ou d'une autre à l'extraction charbonnière.

Au premier aperçu, l'étymologie donnée par plusieurs savants et adoptée par M. Lévêque de la Basse-Moûturie, qui consistait à faire venir le mot *Borain* du flamand et du hollandais *Boer*, qui signifie *paysan*, homme des champs, pouvait paraître suffisante ; elle devait même être très accueillie par un bourgeois de Mons ou de Valenciennes qui était un véritable citadin auprès d'un habitant de Dour et de Quarégnon ; mais en réfléchissant que précisément l'homme des champs des villages que nous venons de citer qui ne touchait en rien au charbon, n'aurait jamais été quali-

de *borain* dans sa propre commune, il en résulte qu'il faut chercher l'origine de ce mot dans l'occupation même du charbonnier. Alors, on ne trouve de rapprochement qu'avec le mot *bure*, objet principal et le plus visible du charbonnage.

Il reste maintenant à trouver l'étymologie de *Bure*; c'est ici le lieu de citer l'opinion de M. Quivy, de Maubeuge, qui faisait descendre les *Borains* de Mons des *Eburons*, ou anciens habitants de Liège, qui vinrent exercer leur industrie en Hainaut lorsque la houille y fut découverte. Peut-être y aurait-il quelque connexité entre le nom antique des Liégeois et celui d'une industrie dont ils ont la gloire d'être les premiers inventeurs.

Le *Borinage* est devenu un petit canton, faible par sa superficie, mais riche par sa population, son industrie et son activité. Le goût des charbonniers pour la boisson est très remarquable; nous ne signalerons pas le nombre des bouchers et des boulangers de ce territoire, il est dans d'honnêtes proportions, mais le chiffre des cabarets dépasse tout ce que l'imagination la plus hardie pourrait supposer. On compte *deux mille cabarets* pour 12 villages; c'est 1 par 17 habitants pour Jemmapes, 1 par 22 pour Dour et Cuesmes, 1 par 24 pour Quarégnon, etc. — La première imprimerie du Borinage fut établie à Pâturages, par M. Pierre-Philippe *Caufriez*, il y publia en 1844, un journal hebdomadaire sous le titre l'*Echo du Borinage* qui n'eut pas longue existence. M. Caufriez se vengea en faisant paraitre un *Almanach-Borain*. — En 1844, parut, à St-Ghislain (1), la *Revue du Borinage*, qui ne vécut pas plus que l'*Echo*; ils moururent ensemble. — Wasmes, autre village de ce canton, possède aussi depuis 1846, une imprimerie dirigée par M. *Renuart-Fay*. — Ce canton riche et industriel compte aujourd'hui plusieurs salles de spectacle où des artistes-amateurs représentent des vaudevilles et des pièces d'un goût parfois équivoque: le dimanche 20 avril 1850, on a inauguré un nouveau théâtre établi dans la vaste salle de M. Buisserez, à Quarégnon.

Si le Borinage compta au XIIIe siècle un illustre trouvère, *Renier* de *Quarégnon*, il peut encore aujourd'hui se vanter d'avoir un écrivain très populaire: c'est M. *C. Letellier*, curé de Wasmuël, qui a mis quelques fables de La Fontaine en patois de Mons d'une manière aussi heureuse que piquante. C'est la seule

---

(1) M. *Victor de Pape* avait fondé, dès l'année précédente, un établissement typographique à St-Ghislain. M. *Pinguet* ayant établi une imprimerie à Jemmapes; il y parut, en 1850, le *Penseur Borain*, rédigé par *J. B. Perrier*.

œuvre *purement littéraire* que nous sachions sortie de ce canton éminemment producteur et consommateur matériellement parlant.

A. D.

Le temps de Jean de Wert.

Ce ne fut pas le *bon temps* que celui de *Jean de Wert* : ce brabançon, l'un des plus célèbres partisans du 17e siècle, était né en 1594 à Wert, petite ville du Brabant septentrional, dont il prit le nom ; il quitta le métier de cordonnier pour celui de soldat et fit mentir le proverbe latin : *ne sutor ultrà crepidam*, car il fit une brillante fortune militaire. Engagé dans un régiment allemand qui passait à Wert, il dut à son courage un avancement rapide. Il passa au service de la Bavière, puis après la mort d'Aldringer, il lui succéda dans le commandement des troupes bavaroises, et eut une grande part à la victoire remportée par les impériaux à Nordlingen en 1634. A l'entrée de la campagne de 1636, Jean de Wert se présente devant Liège, et tout-à-coup, avec une armée composée d'allemands, de hongrois, de polonais et de croates, il fond rapidement sur la Picardie laissée sans défense, qui crut voir se renouveler les anciennes invasions des barbares. Scarron peint en quelques vers burlesques la surprise des frontières du nord de la France :

Ainsi quand Corbie fut pris,
On dit que quelques bons esprits
Ordonnèrent qu'on fit des grilles
Pour se garantir des soudrilles
Du redoutable *Jean de Wert*
Qui lors les avait pris sans vert.

La panique gagna le cœur du royaume, Paris fut menacé, et les habitants effrayés se refugièrent dans les provinces, où ils portèrent l'épouvante. Cependant Jean de Wert rançonnait la Picardie qu'il n'abandonna qu'en emportant un riche butin. Il resta presque toute la campagne sur les marches de la Picardie et de l'Artois, avec ses reîtres et lansquenets qu'il jetait comme des volées d'oiseaux de proie sur les points les plus éloignés et au moment ou l'on s'y attendait le moins. Son nom était la terreur du pays, et la voix du peuple qui grossit tout, en fit un croquemitaine affreux. Les Français qui chansonnent volontiers sur toutes sortes de sujets, ne manquèrent pas de composer des noëls et des cantiques sur le fameux partisan qui eut l'honneur de précéder *Marlborough* dans les refrains populaires. La muse du Pont-

Neuf s'empara de ce sujet palpitant d'intérêt, et redit en couplets que la cour et la ville répétaient, les grands faits et les méfaits du fameux Jean de Wert.

Mais voici que ce guerrier excite bien autrement la curiosité publique ! Il est fait prisonnier en 1638 à la bataille de Rheinfeld, et amené d'abord à Vincennes où il est enfermé, puis laissé sur parole dans la capitale qui lui servit de prison. Les parisiens, qu'il fit trembler d'effroi deux ans auparavant, refirent d'autres chansons pour fêter sa capture ; ils célébrèrent leurs transports de joie sur un air de trompette qui régnait alors et qui prit le nom de Jean de Wert. Cet air resta plus d'un demi-siècle à la mode, et Melle L'Héritier met encore sous son patronage sa romance insérée dans le *Mercure galant* de mai 1702.

La captivité de Jean de Wert en France dura quatre ans, mais rien ne fut négligé pour la lui rendre agréable. Le Cardinal de Richelieu lui offrit, dans son château de Conflans, une fête dont le duc d'Orléans ne dédaigna pas de faire les honneurs. A l'exemple du premier ministre, toute la noblesse s'empressa de procurer chaque jour de brillantes distractions au guerrier malheureux, qui, en 1642, fut échangé contre le général suédois Horn, fait prisonnier à Nordlingen. Jean de Wert reprit sur le champ son commandement, et battit à Tudlingen le brave Rantzau déjà mutilé dont a dit :

« Et Mars ne lui laissa rien d'entier que le cœur. »

Après la paix de Westphalie, Jean de Wert se retira dans une terre qu'il avait obtenue en Bohême pour prix de ses services, et y mourut des suites de ses blessures et de ses fatigues, le 6 septembre 1652, âgé seulement de 58 ans. Son souvenir n'est pas encore éteint en Picardie et en Artois, dont les annales sont remplies d'anecdotes relatives à ses combats et il faut le dire à ses coups de main hardis. C'est ainsi que ce vaillant partisan, dont le nom et la prise avaient fait un bruit si éclatant, laissa en France une mémoire immortelle et que l'on nomma le temps où il avait vécu et vaincu tant de fois : *le temps de Jean de Wert.*

A. D.

Un Bibliophile belge.

Ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que l'on compte en Belgique d'illustres et ardents amateurs de livres qui ont colligé de superbes et nombreuses bibliothèques : Guichardin, Grammaye,

le bibliophile Louis Jacob, Valère André, Sanderus et beaucoup d'autres, nous en ont laissé la liste ; mais ce qui ne nous est pas resté, du moins pour les plus anciens, c'est le catalogue complet de leurs collections, amassées avec tant de peines, de soins et de dépenses. L'inventaire d'une bibliothèque formée par un homme intelligent et éclairé est pourtant une notion essentielle pour le bien connaître : c'est le portrait moral du propriétaire, qui trahit, par le choix de ses livres, ses goûts, ses opinions, ses qualités et ses faiblesses C'est en même temps un tableau de la littérature d'un siècle, un thermomètre qui marque la hauteur des connaissances humaines d'une époque, et un enseignement précieux sur les tendances du pays où les matériaux qui le composent ont été accumulés.

Un des catalogues les plus curieux de la fin du XVIIe siècle est celui qui porte le titre de *Bibliotheca Slusiana. Romæ*, ex typogr. *Jo. Ja. Komarck*, Bohemi, MDCXC. in-4° compacte de 700 pages, imprimé sur deux colonnes. Il se vendait chez *Jean Crozier*, libraire, à l'enseigne de *Saint Louis*. Ce vaste répertoire comprend les titres des ouvrages composant la riche et nombreuse bibliothèque de *Jean Gualter de Sluse* ou *Sluze*, cardinal de la Sainte Eglise romaine, né à Visé, petite ville de l'ancienne province de Liége, en l'année 1628. Le portrait et les armes de cet intrépide bibliophile, gravés par *N. Billy*, se trouvent en avant du frontispice du volume, qui a été rédigé et mis en ordre par *François Deseine*, bibliographe parisien, et publié par les soins du baron *Pierre Aloysius de Sluse*, frère du cardinal, qui le dédia à *Jean Gaston*, prince d'Etrurie. Ce livre, imprimé en Italie, n'est pas très commun dans nos contrées. La municipalité de Liége eut un jour le bon esprit d'en offrir un exemplaire, en prix, à un petit-neveu du cardinal. On y lisait, sur la garde, le quatrain suivant :

Slusius in toto studiis celeberrimus orbe,
Nobilis ad palmam te vocat ingenii.
Incipe, parve puer, doctos cognoscere patres ;
Patribus a doctis degenerare probrum.

On conserve encore cet exemplaire dans la famille de M. le baron de *Stembier*, qui possède aussi un beau portrait à l'huile du cardinal de Sluse.

Mais revenons au catalogue : il contient plus de 20,000 titres d'ouvrages, et il est divisé en cinq parties, savoir : 1° la théologie ; 2° la jurisprudence ; 3° la philosophie, la médecine et les mathématiques ; 4° l'histoire ; et 5° les belles-lettres et les mélanges. Ces grandes divisions et leurs nombreuses subdivisions sont assez

bibliographiquement observées, sans égard aux différents formats que l'on séparait encore en plusieurs lieux à cette époque. Les livres latins dominent, surtout dans les premières parties; cependant on y trouve une curieuse collection d'auteurs français, italiens, et particulièrement d'espagnols. L'histoire des Pays-Bas y tient une belle place; on y rencontre aussi beaucoup d'ouvrages à figures, principalement de ceux dits *livres d'emblèmes*, qui forment à eux seuls une subdivision du catalogue. Les auteurs liégeois ont également obtenu les honneurs d'un sous-titre.

Le cardinal de Sluse fut le neveu ou le filleul de Gualter du Château, né à Visé comme lui, secrétaire des brefs et de la chambre apostolique du pape Alexandre VII; il attira à Rome son jeune parent, qui se fit bientôt remarquer par sa science et son aptitude au travail. Il succéda à son oncle dans sa charge, et monta de grade en grade jusqu'à la pourpre romaine; devenu prince de l'Eglise, il se fit un devoir, comme son oncle, de répandre ses faveurs sur les artistes de son pays qui venaient s'éclairer au soleil de l'Italie, et méditer sur les précieux restes de l'antiquité que recélait la capitale du monde chrétien.

C'est le 2 septembre 1686 que Gualter de Sluse fut promu au cardinalat par le pape Innocent XI, en même temps que de Furstemberg, prince de Strasbourg, et le prince de Médicis et d'Este; cette promotion fit naître un bizarre opuscule, rempli d'acrostiches et de chronogrammes sur le nom du nouveau cardinal liégeois, qu'un pauvre poète, fort bien nommé : *Hermann a sancta Barbara*, publia sous le titre de *Carmelo-Parnassus in xenium oblatus D. J. G. Slusio; Leodii*, 1687, in-4° d'une quarantaine de pages. Le cardinal mourut empoisonné, à ce que disent des contemporains, cette même année, le 7 juillet, à l'âge de cinquante-neuf ans; il fut enterré dans l'église de l'*Anima*, où on lisait son épitaphe en latin. Il suivit de près au tombeau son frère aîné, l'illustre mathématicien liégeois *René Sluse*, dont M. *Félix Van Hulst* a refait (après Villenfagne) la biographie. *Liége, F. Oudart*, 1842, in-8° de 72 pages. Cette famille était du nombre fort restreint de celles où l'on compte plusieurs frères célèbres contemporains. A. D.

L'imprimeur Jean de Cambrai.

Lors de la découverte de l'imprimerie, les provinces des Pays-Bas, très avancées sous le rapport de la richesse et de l'industrie,

furent des premières à s'emparer de ce mobile puissant de l'intelligence et à l'appliquer pour eux-mêmes et pour les autres. Non seulement des imprimeries s'établirent de bonne heure dans les villes principales de ces provinces, mais elles fournirent même à l'étranger une foule de typographes instruits et habiles qui allèrent fonder ou perfectionner hors de chez eux des établissements dont la réputation est encore honorée aujourd'hui dans l'histoire des premiers siècles de l'imprimerie. C'est ainsi qu'*Arnaud de Bruxelles* imprimait à Naples en 1473 et *Gérard de Flandre* à Trévise dès 1471; que Douai fournit *Jérôme Commelin*, décédé à Heidelberg en 1598 ; que la petite ville d'Assche vit naître *Josse Bade*, mort à Paris vers 1536 ; qu'Arras s'honore d'avoir donné le jour à *Jean Crespin* mort de la peste à Genève en 1572, et que Launoy, près Lille, a été le berceau de *François Raulenghien*, plus connu sous le nom de *Raphelengius*, qui devint gendre du fameux Plantin d'Anvers, et qui mourut à Leyde en 1597. Tous ces habiles typographes sont bien connus, et, depuis longtemps, la presse reconnaissante a rendu à leur mémoire une partie des services qu'elle en avait reçus. Il est un cependant, de ces imprimeurs illustres de nos provinces, que l'on a trop oublié et qui ne méritait pas ce dédain. C'est *Jean Moylin*, qui s'appela aussi *Jean de Cambray*, pour rappeler le nom de sa patrie. Né vers la fin du XVe siècle (en 1490 au plus tôt) il alla s'établir à Lyon et y exerça la typographie comme le fit Josse Bade quelques années plus tard. Moylin par ses efforts et ses talents parvint à avoir un établissement à lui qu'il dirigea d'une manière intelligente et éclairée et dans lequel il mit en lumière les meilleurs ouvrages classiques, religieux, et scientifiques.

Les principaux labeurs sortis des presses de notre typographe, qui signait à la fin de ses labeurs *Joannes de Cambray*, aliàs *Moylin*, sont les suivants :

1520. — Un *missel à l'usage de Rome*. — Le n° 28 du catalogue de M. le marquis de Ch*** Paris, Merlin, 1827, in-8°, porte : Les Canteles, Canon et Cérémonies de la messe; ensemble la messe, intitulée : Du corps de Jésus-Christ ; le tout en latin et en françois : le latin fidèlement extraict du missel à l'usage de Rome, impr. à Lyon par Jean de Cambray, l'an 1520, avec certaines annotations pour l'intelligence du texte (par P. Viret) Lyon, Cl. Ravot, in-8° (très rare).

1522. — *Gulielmi Varignane medici opera*. Lugduni. J. de Cambray, in-4°.

1524. — *Silva nuptialis* ai. d. Jo. Neutzano allèn ll. doc.

edita. Impressa Lugduni, per Joannem Moylin als. de Cambray, in-4°.

1531. — *Opera Domini Joannis de Vigo in chirurgia. Additur chirurgia Marsani Sancti Barolitani Io. de Vigo discipuli.* Lugduni, excusa per Joannem de Cambray al's Moylin. 2 vol in-8°. — Je possède ces deux ouvrages qui pourraient être reportés à l'an 1532, la souscription portant: *anno dom.* 1531 *die vero* 23 *mensis februarii;* comme l'année finissait alors à Pâques on était déjà, lors de la date, depuis un mois et 23 jours en 1532.

1532. — Petri de Ancharano consilia cum repertorio. Lugduni. Io. Moylin aliàs de Cambray in-f° (cat. de la Bibl. de Gand, n° 1836. Jurisprudence).

1533. — *Textus Biblie.* — Impr. ante Lugduni per Joanem Moylin al's de Cambray. in-fol° à deux colonnes, avec cadre et filet et planches gravées sur bois dans le texte. Bible gothique très soignée, très riche et très curieuse. Le titre est encadré de sujets analogues à la matière: le texte est révisé avec soin.

1534. — *Concilia Steph. Bertrandi.* Lugduni. Io. Moylin, aliàs de Cambray, 1534, in-f°. (Cat. de Gand, n° 1836, jurisprudence).

Ces produits des presses du typographe cambrésien sont loin d'être les seuls; des recherches un peu étendues augmenteraient bien vite cette liste; mais les ouvrages qui le composent suffisent pour montrer l'exactitude, le soin, la supériorité apportés par Jean Moylin dans ses labeurs d'imprimerie. Ils sont tous en caractères semi-gothiques, avec titres en rouge et noir, encadrés d'ornements. Ses majuscules ordinaires paraissent gravées dans le goût d'Yolat, les plus ornées sont au milieu de petits sujets emblématiques et pittoresques. Suivant l'usage du temps, le texte renferme beaucoup d'abréviations, mais il est remarquable de correction. Quant au papier employé par notre imprimeur, il est admirable de force et de beauté et quoiqu'il ait trois siècles et demi d'existence de plus que celui dont on se sert aujourd'hui, il vivra encore plus longtemps que lui. A. D.

Léonart, graveur de Dunkerque.

Presque toutes les villes de Flandre, du Hainaut et du Brabant, comptent des graveurs qui ont laissé après eux des œuvres nom-

breuses figurant aujourd'hui dans toutes les collections. Les provinces des Pays-Bas sont celles où l'art de la gravure a été le plus cultivé et l'on supputerait plus facilement les étoiles au ciel que les pièces gravées de l'école flamande, soit pour illustrer les livres, soit pour honorer les saints, soit pour perpétuer les vues des monuments, des marines et des paysages. Comme les autres cités, Dunkerque a ses artistes en ce genre. *Jean-François Léonart*, graveur à la pointe et en manière noire, naquit en cette ville en 1633. Il apprit son art sous les maîtres flamands et probablement à Bruxelles où il travaillait vers 1660. Là, il grava un grand nombre de portraits à l'eau-forte ou à la manière noire d'après les grands peintres de l'époque. Nous citerons entr'autres:

1° Portrait de *Merstraten*, syndic de la ville de Bruxelles, d'après *Van Dick*. Signé: *J.-F. Léonart fec. Bruxelles* (Winckler, 3040).

2° Portrait d'*Isabelle Van Assche*, femme du précédent, d'après *Van Dick*.

3° Portrait d'*Hubert Loyens*, d'après *Ph. de Champagne*. *J.-F. Léonart fec. Brux.*

Ces trois pièces faisaient partie de la collection de gravures délaissées par *Van Hulthem*. Catalogue impr. à Gand (1806) in-8°, page 319, sous le n° 1894.

Jean-François Léonart ne resta pas à Bruxelles. Il voyagea en Italie et en Allemagne, et finit par se fixer à Nuremberg, ville où l'art qu'il exerçait était tenu en grande considération, et il mourut en 1687 âgé seulement de 54 ans, après y avoir beaucoup travaillé. On lui doit une suite de petits portraits exécutés à l'eau-forte, de format in-8°, représentant les hommes recommandables de la ville de Nuremberg. Ils sont en buste, enfermé dans des encadrements octogones, avec leurs armoiries au bas. On remarque dans cette suite *Bartholomé Schwab*, fameux négociant Nurembergeois, mort en 1598, gravé en 1669; et *Christophe Loffelholz de Colberg*, membre du sénat de Nuremberg, né en 1572 et mort en 1619. Il fut gravé par Léonart en 1670. Ces portraits sont faits d'une manière particulière à l'artiste Dunkerquois: les figures rendues par un pointillé très délicat, et le reste au trait et en hachures.

Strutt, qui, par une appréciation assez sévère des œuvres de J. F. Léonart, ne fait pas un grand éloge de ses produits, dit que l'on peut trouver de ses portraits dans l'*Histoire de l'Empereur Léopold*, publiée à *Vienne* ou *Venise* en 1674. Le même auteur

mentionne aussi un autre *Henry Léonard*, qui aurait travaillé pour le même ouvrage, et y aurait gravé des portraits signés de son nom en entier pour n'être pas confondu avec *Jean François Léonart*. Il résida à Venise, dit-il, et y grava pour les libraires de cette ville.

Jean François Léonart signait ses estampes de son nom en toutes lettres, ou bien des initiales J. F. L. soit en caractères romains, soit en caractères cursifs *J. F. L.* Il y ajoutait ordinairement l'année et quelquefois le lieu où il travaillait. Ses pièces ne sont pas communes en France ; peut-être même n'en existe-t-il pas une seule à Dunkerque. A. D.

Jean Hébrat, de Bruxelles.

On peut dire que la ville de Bruxelles n'est restée étrangère à aucun genre d'illustration. Le dessin, la peinture, la sculpture, l'architecture, la gravure, la musique et la poésie ont compté d'éminents adeptes parmi les bruxellois. Tous les arts ont été honorablement cultivés et exercés dans la capitale de la Belgique L'horlogerie compte également une célébrité qui a pris naissance et extension à Bruxelles. Nous voulons parler de *Jean Hébrat*, qui vivait sous le règne de l'archiduc Albert et de l'infante Isabelle, et qui exécutait des montres d'une recherche et d'un luxe dignes des Rois. La fameuse vente des objets d'art qui composaient la collection de M. *Debruge-Duménil*, à Paris, faite en janvier, février et mars 1850, a révélé l'existence d'un précieux bijou sorti des mains de ce maître et signé de son nom. Il est annoté sous le n° 1472 du catalogue Debruge-Dumenil. C'est une MONTRE de forme ronde, en or, décorée de sujets en émaux de couleur, et d'émaux imitant les turquoises. Sur le dessus du recouvrement, on voit la *Vierge et l'enfant Jésus*, d'après un tableau de *Simon Vouet ;* sur le fond, une *Sainte Famille ;* sur le pourtour, quatre sujets de l'Evangile, renfermés dans des médaillons. A l'intérieur, au revers du recouvrement, l'émail représente l'*Annonciation ;* sur le cadran, la *Visitation ;* au fond de la boîte, le *Repos de la Sainte Famille en Egypte.* La signature JEAN HEBRAT, BRUXELLES, soit comme émailleur, soit comme horloger, peut-être comme appartenant à un artiste qui réunissait les deux qualités, se lit sur ce curieux produit de l'art du XVIIe siècle.

Les dessins pieux qui décorent cette montre peuvent faire supposer qu'elle a été fabriquée pour l'Infante Isabelle, que son

ardente dévotion conduisait à n'avoir sous les yeux que des sujets religieux et à les mêler à tous les détails de la vie. Si cet objet de haute curiosité n'a pas appartenu à l'Infante, il est tellement dans le goût de l'époque et du pays, qu'il a dû appartenir à quelque grand personnage de la cour qui, par une flatterie courtisanesque, étalait, à chaque heure du jour, sa sainte montre, comme un amoureux fanatique arbore les couleurs d'une maîtresse : les courtisans sont aussi ingénieux que les amans.

On conçoit tout ce que doit avoir de précieux un bijou de cette importance exécuté dans nos provinces belgiques. *Jean Hébrat*, de Bruxelles, pouvait donc lutter, pour la confection des montres riches et travaillées, avec *Daniel Van Pilcam*, d'Amsterdam, *Mattheus Hallaycher*, d'Augsbourg, qui vivaient dans le même siècle ; et peut-être a-t-il dépassé *James Vantrossi*, l'allemand *Conrad Kreizer* et *Jan Jacobs*, d'Harlem, qui l'avaient précédé de près d'un demi-siècle. A. D.

Surnoms de Villes.

Au moyen-âge il était assez d'usage de donner des surnoms aux hommes et aux lieux quelque peu mémorables ; c'était un genre de mnémotechnie à l'usage des peuples pour leur rappeler certains faits remarquables, une qualité spéciale, ou un événement digne de souvenir. A l'époque où il n'y avait ni journaux, ni livres, il fallait bien classer dans le souvenir ce qui méritait d'y rester, par un moyen ingénieux et pratique.

Presque toutes les villes de nos contrées avaient un surnom : il était ordinairement caractéristique, et il peignait chaque cité d'un seul trait. Valenciennes s'appelait la *franque-ville* ; ce surnom est toute l'histoire de l'origine de la cité, où les franchises accordées à ses premiers habitants, y attirèrent de suite une foule de colons qui prospérèrent et s'enrichirent. Le gentil chroniqueur sire *Jehan Froissart* se disait *natif de la bonne et frankeville de Valenciennes* (1). Le héraut d'armes de cette cité, qu'il s'appellât *Morel* ou autrement, prenait le surnom de *Franqueville* ou *Franquevie*. Après un an et un jour d'habitation à Valen-

(1) D'*Oultreman Hist. de Valentiennes*, p. 333.

ciennes, tout serf ou esclave était déclaré libre. Ainsi se motive la vieille épithète attachée à cette ville.

Dans les provinces des Pays-Bas on disait :

Malines la belle ,
Anvers la riche ,
Bruxelles la noble ;
Louvain la sage ,
Gand la grande ,
Bruges l'ancienne.

A la suite de tous ces surnoms, un spirituel voyageur, M. Guillot de Marcilly, disait : « et moi j'ajoute : et tout ce pays là, *le Pérou des moines.* » Il devient inutile sans doute d'expliquer les motifs de ces qualifications. Malines, à laquelle Guicciardin applique l'épithète de *nitidissima*, était renommée pour sa splendeur et sa propreté, Anvers pour son commerce étendu, Bruxelles comme chef-lieu de Cour, Louvain à cause de son université célèbre, Gand pour ses larges dimensions qui faisaient dire à Charles-Quint qu'il mettrait Paris dans son Gand, et enfin Bruges pour son origine et sa magnificence antiques.

Les villes de la province de Picardie eurent aussi des surnoms qui les qualifiaient d'une manière assez pertinente. Levasseur (*Annales de Noyon*, t. 2, p. 373) rappelle qu'un doyen de Noyon disait en 1633 :

Noyon la sainte ,
St.-Quentin la grande ,
Péronne la dévote , (et aussi la pucelle)
Chauny la bien-aimée , (*aliàs* la bien nommée)
Ham la bien placée ,
Bohain la frontière ,
Nesle la noble ,
Athie la désolée ,

Le surnom de Noyon lui vient de l'antiquité de son siége épiscopal et de la gloire que St.-Eloi a jetée sur son église. Celui de St.-Quentin lui est venu, ou de son étendue, ou bien du grandiose de sa collégiale ; on prétend que Péronne mérita long-temps le titre de *Pucelle* pour n'avoir point été prise ; est-ce que Chauny serait la *bien-aimée* parceque cette petite ville aurait eu le titre de château-royal ? Quant à Ham, son nom lui vient de sa situation au bord de la Somme, en un lieu qui domine tout le marais qui l'environne. Bohain fut effectivement à l'extrême frontière jusqu'au moment où Louis XIV recula de ce côté les limites de la France ; Nesle étant jadis le premier et le plus beau marquisat de France par le nombre prodigieux des fiefs qui en

relevaient, put à juste titre recevoir le surnom de *noble*, lorsqu'il appartenait à la maison de Mailly ; et pour *Athie*, sa faiblesse et sa situation sur une frontière trop souvent attaquée et dévastée, n'ont dû lui apporter que des larmes et la désolation.

Ces surnoms pittoresques furent aussi quelquefois appliqués aux habitants de ces mêmes villes ; c'est ainsi qu'on disait :

Les friands de Noyon,
Les yvrognes de Péronne,
Les beyeurs ou curieux de St.-Quentin,
Les corbeaux de La Fère,
Les larrons de Vermand,
Les singes de Chauny,
Les dormeurs de Compiègne,
Les besaciers de Senlis,
Et les chiens de Meulan.

Ici l'impertinence se montre un peu trop ouvertement, et l'on doit croire qu'une rivalité de voisinage ou une satyrique disposition d'esprit a présidé au choix des épithètes données fort gratuitement à une partie des citadins de la Picardie. On doit toutefois priver de toute mauvaise intention celui qui le premier appela *singes* les bons habitants de Chauny ; ce surnom leur venait uniquement d'une fort laide figure d'Orang-Outang peinte sur l'étendart des arquebusiers de cette ville. A. D.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

256. — Variétés bibliographiques et littéraires, par *Auguste de Reume*, capitaine d'artillerie, membre de l'Académie d'Archéologie de Belgique, de la Société des Antiquaires de la Morinie, de la Société de littérature et beaux-arts de Gand, etc., etc. (Avec cette épigraphe) : « Livres nouveaulx, livres vieilz et antiques. » Etienne Dolet. *Bruxelles*, imp. de la Soc. des Beaux-Arts. *A. Dewasme*, 1848, gr. in-8° de 204 pages, fig. en bois gravées par *E. Keym* d'après M. *de Reume*.

Ce livre fera palpiter le cœur de tout bon bibliophile ; en effet, sept à huit cents titres de livres curieux ; l'histoire, les devises et les emblêmes gravés de quatre-vingts imprimeurs ; une exécution typographique luxueuse et soignée ; voilà bien des motifs pour attirer toute la sollicitude des vrais amis des *livres vieilz et antiques*, suivant la fin de l'épigraphe de l'imprimeur *Etienne Dolet*, dont il ne faudra rabattre que le premier membre, car pour de la nouveauté littéraire, il n'y en a guères dans cet ouvrage, et c'est, à vrai dire, ce qui en fait le charme. L'idée de réunir les emblêmes et devises des premiers et des plus illustres pères de la science de l'imprimerie dans nos contrées, est une idée heureuse ; on voit par là les goûts, les tendances, l'esprit, le mobile, la pensée fixe de chacun de ces typographes. C'étaient alors des hommes parfaitement éclairés, qui honoraient leur état, et des rangs desquels on vit surgir des illustrations européennes : est-il besoin de citer d'autres noms que ceux des Bade, des Commelin, des Plantins et des Elzeviers ? M. de Reume, qui a placé le chiffre I sur son faux-titre, parait avoir l'intention de donner une suite à cette première partie ; qu'il continue cette louable entreprise, elle mérite d'être secondée par tous les amateurs de bibliographie et d'histoire littéraire. Pour nous, tout en l'encourageant du geste et de la voix autant que notre éloignement peut nous le rendre possible, nous nous permettrons de formuler un vœu : celui de voir un ordre quelconque, soit chronologique, soit géographique, soit alphabétique, régner dans l'arrangement des matières. Nous voudrions aussi que l'auteur entrât quelquefois dans certains détails

complémentaires que le lecteur attend. Ainsi, par exemple, p. 11, il dit que le graveur ordinaire de l'imprimeur *Mathias Hoviùs*, signait : I. C. I. ; pourquoi ne pas expliquer de suite ces initiales par les mots *incidit Christophus Jeghers*, qui dénotent que ce graveur allemand, établi à Anvers, a travaillé pour les imprimeurs du milieu du XVIIe siècle ? Pourquoi ne pas dire également, p. 141, que la fleur adoptée par *Salenson*, de Gand, est le *seneçon*, par rapprochement avec son nom et pour faire des espèces d'armes parlantes, au-dessous des mots : *in principio erat* VERBUM (et non *sermo* comme on l'a imprimé par erreur)? On aurait pu aussi contester que la devise *Sub umbrâ alarum tuarum protege nos,* donnée, page 139, à *Martin Van Bossuyt*, appartint à cet imprimeur; *Rutger Velpius* s'en servait à Bruxelles, en 1590, lorsqu'il imprimait les ordonnances royales à l'enseigne de l'*Aigle d'Or ;* il la conserva, étant associé, comme imprimeur de la Cour, avec *Hubert Anthoine*, et les descendants de ce dernier, qui ajoutèrent à leur nom celui de *Velpius*, la conservèrent ainsi que l'emblème de l'aigle éployée avec le crucifix. M. de Reume ne donne (p. 99) qu'une seule marque de *Michel Hillenius*, d'Hoochstraat, à l'enseigne de *la Rave*, nous lui en connaissons au moins trois : Il prit d'abord l'aigle double impériale, portant un écu sur la poitrine : on en voit dès 1519 ; on trouve sur une comédie latine de l'Enfant prodigue, imprimée en 1530, la figure du *Temps*, mais bien différente de celle dont il se sert en 1539 ; son premier *Temps* a la figure jeune ; il tient une faucille d'une main et une couronne de l'autre ; il marche sur des nuages. L'emblême des *Mommart* (Jean), de Bruxelles, qui furent plusieurs peut-être, puisque ce nom se trouva pendant soixante ans sur les livres, n'est pas suffisamment expliqué et la devise manque : c'est un faucon encapuchonné avec ces mots : *Post tenebras spero lvcem.* Enfin, nous aurions désiré voir (page 181) la devise de *Jean Olivier,* de Louvain, accolée à celle de *Corneille Coenesteyn*, de même que les noms de ces deux imprimeurs se trouvent réunis en 1635 en tête des *Fasti academici.* Olivier par une sorte d'allusion à son nom, avait pour emblême un cœur d'où sortait un olivier avec ces mots : *Pax et amor ;* cette âme était accostée de deux figures, l'une portant un cœur, l'autre une branche d'olivier, et autour on lisait : *Pax Christi exultet in cordibus vestris.* M. de Reume comblera ces petites lacunes dans sa seconde partie, où probablement il insérera les trois ou quatre emblêmes différents dont se servait le fameux *Josse Lambert,* graveur et imprimeur à Gand, et où nous verrons figurer celui de *Jean de Meerbeeck,* de Bruxelles : le globe reposant sur un livre et un glaive, avec : *His nititur orbis ;* celui de *Philippe Dormael*, de Louvain : un Pégase à fond de train, et ces mots : *quò fama vocat*, 1624 ; l'emblème d'*Etienne Wauters* et de *Jean Bathen*, de Louvain, un Y autour duquel jouent des enfants, avec la devise : *Humanæ vitæ speciem præferre videtur ;* et une foule d'autres marques, simples ou piquantes, fines ou ordinaires, spirituelles ou philosophiques. M. de Reume fera un recueil amusant et instructif, et fort recherché en ce siècle d'images. A. D.

257. — LES DOMINOTIERS de *Dantan Jeune*. — *Paris*, rue St.-Lazare cité d'Orléans — janvier 1848. — Des presses

de *P. Levêque*, Place au Bois, à *Cambrai* (Nord). Grand in-4° composé de 54 figures et texte non chiffré, plus une épître de 11 pages signée *Louis Jousserandot* et datée de *Paris*, 15 *février* 1848, impr. à *Paris, E. B. Delanchy*.

Ce charmant album représentant l'élite de la classe la plus inoffensive de ce bas-monde, celle des *joueurs de dominos*, n'est pas dans le commerce. Tiré à 70 exemplaires seulement [le nombre exact des membres de la société des *Dominotiers* dont les traits sont reproduits avec malice par l'artiste et le caractère décrit avec finesse par le poéte], cet ouvrage a été délivré à chacun des interessés, et il n'en reste pour aucun profane. 54 planches dont plusieurs portent deux têtes, offrent les portraits des joueurs légèrement chargés par le spirituel *Dantan*. Des vers, la plupart par *Henry Berthoud* (de Cambrai), dépeignent à larges traits les mœurs et l'esprit du sujet représenté. Ce sont des énigmes assez faciles à déviner du reste, et pour les conceptions lentes et paresseuses les noms sont écrits en caractères lilliputiens dans un des coins de la page.

Le frontispice représente les deux auteurs de ce livre rare (*Dantan jeune* et *H. S. Berthoud*) en double médaillon, lithographié avec art par *Fabritzius*, d'après un joli dessin d'*Ed. Renaud*. Le Dieu ou le génie du *domino* est au haut de l'estampe, des gueules de chimères laissent échapper pêle-mêle des dominos : d'un côté on lit : *Folie, Sagesse, Raison* ; de l'autre : *Joie, Bonheur,* Le titre de cette pièce est : *à nos amis les auteurs*. C'est une galanterie faite à MM. Berthoud et Dantan : ici les têtes ne sont pas chargées, c'est la seule page sérieuse du livre.

Toutes les célébrités sont bonnes à connaître : on ne sera peut-être pas fâché de savoir les grands noms de France qui se distinguent dans l'art du *double-six*. Les dominos ont leurs maréchaux, comme la littérature, comme l'armée. Nous avons remarqué parmi ceux inscrits dans ces annales si luxueusement illustrées, les noms de MM. *Alphonse Karr*, *Jacques Mathieu,* banquier ; *Louis Huart;* le docteur *Lallemand* ; *Levaillant*, commandant de Philippeville ; le marquis de *Turgot* pair de France ; *Ed. Renaud*, architecte de S.-Cloud, auteur du frontispice ; *Proyez*, référendaire aux sceaux ; *Delegorgue*, de Douai, voyageur intrépide ; *Ed. de Larac* ; de *St.-Laurent*, secrétaire du conservatoire ; *Pilvois*, financier ; trois *Desrousseaux* [des Ardennes] ; *Dupetit*, adj. major au 34e de ligne, à Valenciennes ; *H. S. Berthoud*, *Dantan* jeune ; *Levêque*, imprimeur à Cambrai, etc, *Jules Janin* brille par son absence.

Ce monument, qui doit faire passer à la postérité la renommée des grands *dominotiers* de France, s'élevait au moment où la royauté s'écroulait. L'épître est datée du 15 *février* 1848, huit jours plus tard une monarchie de quatorze siècles n'existait plus ! La société modeste et calme des dominos n'en poursuit pas moins le cours de ses succès ; elle dure encore, elle durera même toujours ; ses membres se succèdent sans fin : *uno avulso non deficit alter* ; et, même au milieu de nos

misères civiles, il y aura toujours quelqu'un qui comme l'homme ferme d'Horace, poursuivant son but avec tenacité, posera son double-six sur les débris de l'univers.

A. D.

258. — Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis, suivi d'un recueil de chartes et diplômes pour servir à la topographie et à l'histoire de cette province, avec annotations et remarques, par M. *Le Glay*, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles Lettres, des Académies royales de Belgique, de Turin, de la Société d'Emulation de Cambrai, etc. — (Avec cette épigraphe) : *Antiquam exquirite matrem.* Virg. Æn. III, 96. — *Cambrai*, Fénélon *Deligne* et Ed. *Lesne*, impr. de l'Archevêché. 1849, in-8° de xxij, lxix et 211 pp. plus une carte de la province et un plan de l'archidiaconé du Cambrésis.

Ne nous étonnons pas que cet ouvrage ait contribué, pour une part, à faire obtenir à son auteur une mention très honorable de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; c'est un livre qui doit aller aux vrais érudits, aux archéologues, aux antiquaires, et à toute cette milice savante dans les choses de vieille date, parmi laquelle l'Académie des Inscriptions se recrute et se vivifie. Qu'un Dictionnaire de géographie ancienne de toute la France, dressé sur le modèle du glossaire topographique du docteur Le Glay, serait un chose précieuse et utile ! Combien il économiserait de temps et de recherches ! Quel fanal il serait pour le voyageur qui cherche aveuglement sa route dans les ténèbres du moyen-âge ! Du temps des Bénédictins on aurait pu obtenir un tel travail ; aujourd'hui que l'on ne compte plus que de très rares descendants de ces investigateurs patients et érudits, il n'y aura plus qu'un petit nombre d'arrondissements qui seront explorés à fond par eux. Celui de Cambrai a eu le bonheur de trouver son Dom Bouquet, et voici un livre qui jettera un grand jour sur toute la contrée.

En effet, nous y voyons non-seulement un glossaire qui explique toutes les vieilles dénominations de lieux, de fiefs, hâmeaux, châteaux, manses, fermes et ruisseaux de l'ancien Cambrésis, ce qui permet de lire les vieilles chartes, chroniques et légendes avec fruit et lumière, mais nous y trouvons encore une série de 76 chartes de l'an 911 à 1240, la plupart en latin, quelques-unes en langue romane, toutes bien collationnées et présentées avec ordre et méthode. Parmi elles, nous y distinguons la *Loi d'Esne* donnée en 1193, par Arnoul de Landast ; la *Confirmation de la commune de Cambrai* en 1215 ; la *Loi de Niergny*, donnée en 1239 par Rainier ; celle d'*Haucourt*, par Renaut, seigneur du lieu et Ade sa femme en 1250 : ces deux dernières en roman. Suit un inventaire des principaux diplômes cambrésiens publiés et des remarques, comme M. Le Glay sait les faire, sur les chartes précédentes.

Ce sont des mélanges de faits diplomatiques curieux ; nous y apprenons que la célèbre terre d'Oisy, située à dix kilom. environ de Cambrai, peut se glorifier d'être une des souches de la maison royale des Bourbons, par une filiation qui commence à Hugues Ier et finit à Antoine de Bourbon, père d'Henri IV ; nous sommes heureux aussi de voir dans ces annotations le cas que l'auteur fait des mémoires publiés à l'occasion du différend survenu entre l'archevêque de Cambrai, M. de Choiseul, et les prévôts et échevins cambrésiens, mémoires pleins d'intérêt et renfermant des pièces historiques dignes de remarque. Pour finir d'un seul mot cette trop courte analyse, nous dirons que ce nouveau travail de l'archiviste de Lille est en tout digne des précédents ouvrages de ce savant. A. D.

259. — Histoire du parlement de Flandres, par M. *G.-M.-L. Pillot*, conseiller à la cour d'appel de Douai. *Douai, Adam d'Aubers*, imprimeur-éditeur, 1849-50, 2 vol gr. in-8. de 587 et 504 pages.

M. Michel, fils d'un ancien procureur-général de la cour de Douai, nous avait déjà donné, il y a quelques années, une bonne histoire du parlement de Metz, où il siége comme conseiller ; aujourd'hui, M. *G.-M.-L. Pillot*, conseiller à la cour d'appel de Douai, fils d'un juge du tribunal d'Avesnes connu dans le monde littéraire par plusieurs traductions d'auteurs classiques, vient lui-même de composer une histoire raisonnée et détaillée du parlement de Flandres, noble souche du corps respectable dont l'auteur fait aujourd'hui partie. Cet ouvrage, d'un grand intérêt pour les recherches locales, embrasse toute l'histoire judiciaire de nos contrées depuis les conquêtes de Louis XIV jusqu'à la première Révolution française. Chacune des localités des anciennes provinces du Hainaut, du Cambrésis et d'une bonne partie de la Flandre y pourra puiser d'utiles et intéressants renseignements sur ses antiques institutions, les formes de la justice, le ressort des anciens tribunaux, sur tout l'ordre judiciaire enfin de ces riches provinces. Les siéges particuliers d'Agimont, Avesnes, Bailleul, Bouchain, Cambrai, Cassel, Condé, Douai, Landrecies, Lille, Mariembourg, Maubeuge, Merville, Philippeville, Le Quesnoy et Valenciennes y sont passés en revue. Les tournaisiens y parcourront l'histoire du conseil souverain et supérieur de leur ville ; les cambrésiens liront la translation du parlement en leur noble cité ; les valenciennois y rechercheront des renseignements sur leur vieux conseil provincial et leur prévôté-le-comte ; d'autres localités y trouveront l'explication de leur présidial, de leur bailliage, toutes juridictions éteintes aujourd'hui, mais dont il est bon et utile de connaître les rouages si l'on veut comprendre les détails de l'histoire. Le travail de M. Pillot est sérieux et grave ; il est consciencieusement fait : l'auteur a puisé à des sources sûres et pures. Il a fouillé aux riches archives de sa compagnie, dont les originaux des lettres-patentes des souverains ont été récemment retrouvés dans une visite de MM. *Gachard*, archiviste général de la Belgique, et *Tailliar*,

Sans dédaigner les travaux des Pinault-Desjaunaux, des Jacques Pollet, des Dubois d'Hermaville, ceux des Vernimmem, entrepris par ordre du chancelier de France, ni ceux des Six et des Plouvain, que les troubles de la Révolution ne permirent pas de finir, il a mis dans son ouvrage plus de critique et d'analyse que ses devanciers. Il est à désirer qu'il donne une suite à cet ouvrage. L'histoire du parlement de Flandres appelle celle de la cour impériale, royale et d'appel de Douai. C'est un supplément que nous attendons. L'ouvrage de M. Pillot a encore un autre mérite que celui de l'intérêt historique qui s'y rattache : il a été publié à cette funeste époque où la typographie chômait comme toutes les industries, et il a servi à alimenter pendant quelque temps les presses inactives de Douai. C'est donc à la fois une œuvre utile et une bonne œuvre. A. D.

260. — Extraits des Registres des Consaux de Tournay, 1472-1490, 1559-1572, 1580-1581 ; suivis de la liste des prévôts et des mayeurs de cette ville, depuis 1667 jusqu'en 1794; par M. *Gachard*, archiviste-général du royaume. *Bruxelles, Hayez*, 1846, in-8°, 147 pp. — Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique. (Séance du 5 nov. 1848). — Documents relatifs au grand Bailliage de Hainaut. Communiqués par M. *Gachard. Bruxelles*, impr. de Deltombe. 1849, in-8°. II et 81 pp.

Nulla dies sine lineâ sit, telle est la devise que pourrait prendre M. Gachard, dont un rapport est toujours suivi d'un autre ; qui explore presqu'à la fois les archives de Simancas en Espagne, celles de l'hôtel Soubise à Paris, les dépôts de la Chambre des Comptes à Lille, du Parlement de Flandres à Douai, et qui trouve encore le moyen de dépouiller les layettes de l'hôtel-de-ville de Mons et les registres des consaux de Tournai. Cette heureuse et merveilleuse activité nous procure d'excellents et intéressants documents qui enrichissent les Bulletins de l'Académie de Bruxelles, ceux de la commission d'histoire de Belgique et de la commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances du royaume Les brochures que nous signalons aujourd'hui à l'attention de nos lecteurs, prises au hasard dans une foule d'autres du même auteur, ont néanmoins chacune un degré d'importance relative : la première servira aux historiens de Tournai qui voudront entrer dans le fond des choses et leur enseignera une source inépuisable de faits de la localité ; la seconde intéresse au plus haut point la province de Hainaut ; elle décrit les prérogatives de la plus haute charge de cette contrée qui avait la prétention de ne relever que de Dieu et du soleil, et elle donne de curieux renseignements sur les familles puissantes de Ligne et d'Arenberg, qui, les dernières, occupèrent ces fameuses fonctions de grand Bailli du Hainaut, qui furent une quasi vice-royauté. Ces documents ont de plus le mérite d'être éclairés par des annotations et des préliminaires que M. Gachard sait rendre clairs et intéressants. A. D.

261. — Memoires de la société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. Année 1847. 1re et 2me parties. *Lille, L. Danel*, 1847-48. 2 vol. in-8° de 263 p. et 379 p. et XLIV figures. — *Idem*, année 1848. *Lille, L. Danel*, 1849, in-8° de 497 pages.

Les Mémoires de la société de Lille sont toujours aussi graves que par le passé. La science y domine. L'histoire, la littérature et la poésie y tiennent peu de place. Cependant, dans les mémoires des deux années 1847 et 1848 nous avons remarqué 1° un *Coup d'œil sur la marche de la physique depuis son origine jusqu'à nos jours*, par M. *Lamy*, professeur agrégé de Physique au collége de Lille, travail intéressant, tout autant historique que scientifique, surtout dans ses premières parties. 2° *Etudes Biographiques sur Mercurio Arborio di Gattinara*, chef du conseil privé des Pays-Bas, premier président du Parlement de Bourgogne, chancelier de l'Empereur Charles-Quint et Cardinal, par M. *Le Glay*, archiviste général du département du Nord. Ce personnage oublié, malgré ses services et son illustration, est une des gloires du Piémont, que le docteur Le Glay a rendue à la vie avec son talent ordinaire, après une léthargie de plusieurs siècles. 3° *Histoire de ma bibliothèque* etc., par M. V. *Delerue*, tables et comptes-rendus des travaux de la société, en 1846, 1847 et 1848 par le même. 4° Poésies trad. de l'Espagnol et de l'Anglais par M. *Moulas*. 5° Un rapport fait par M. *O. Legrand* dont les productions sont trop rares dans ces mémoires ; et 6° Un rapport de M. F. *Chon* sur l'histoire de France de M. *Ozanneaux*, qui tout étant Inspecteur de l'Université, a voulu faire lui-même l'éducation de ses enfans et a écrit pour eux cette histoire. Le travail de M. *Chon* fait le plus grand honneur au rapporteur et au rapporté. — Les ouvrages sur l'agriculture et l'histoire naturelle forment la majeure partie des autres matières de ces volumes et sont très recommendables dans leur spécialité.

A. D.

2. — Aux Dames. — La Corbeille, Flore des salons. Par *Josse B. J. Cels* (Junior), artiste peintre. Avec gravures exécutées d'après les dessins de l'auteur. T. 1er mois d'eté. — « Sachons semer de fleurs le chemin de la vie ! » — *Ixelles-lez-Bruxelles*, Delevigne et Callewaert, 1850, in-12 de XII — 168 pp. figures coloriées. — Quelques pages de critique à-propos des recherches biographiques de M. A. Van Hasselt sur les Vander Weyden (par le même). *Gand*, P. Van *Hifle*, 1849, gr. in-8° de 32 pp. — Exposition triennale des Beaux-Arts d'Anvers. 1849. Revue du salon, par *Josse B. J. Cels*, junior. *Gand*, P. Van Hifle (1849), gr. in-8° de 66 pp.

Le premier de ces trois ouvrages composés par un artiste belge, qui manie avec une égale facilité la plume et le pinceau, forme un livre très élégant et luxueusement exécuté, dans lequel l'auteur a renfermé un véritable traité spécial de la culture des fleurs de caisse-jardinière ou de serre-boudoir. Le peintre-écrivain y donne d'excellents et utiles enseignements sous la forme la plus gracieuse et la plus galante : il est vrai qu'il parle aux dames. L'auteur parait s'être inspiré de Demoustier et d'Aimé Martin, sans cesser d'être original ; et il a prouvé que désormais la France n'avait plus le privilège exclusif des œuvres légères et courtoises. Le livre est consacré à la mémoire d'un horticulteur célèbre, parent de l'auteur M. Jacques-Martin *Cels-Berger-d'Aubigny*, décédé membre de l'Institut à Paris, en 1806. — Les deux autres opuscules de M. *Josse B. J. Cels* que nous annonçons dénotent chez lui des connaissances historiques et théoriques des Beaux-Arts dont sont trop souvent privés ceux qui les pratiquent. Le goût et l'instinct artistiques sont deux beaux cadeaux de dame Nature, mais l'expérience, fruit de l'étude, des comparaisons et du travail, est le complement nécessaire sans lequel il n'y a point de véritable artiste. A. D.

263. — Œuvres choisies de Jean-Baptiste-Dominique *Vautier*, précédées d'une Notice, par M. de *Reiffenberg*. *Bruxelles*, impr. de *Parent*, 1847. in-12 de LVIII, 340 pp. et 2 figures (portr. et tombeau) — Cet ouvrage ne se vend pas.

Vautier né à Dieuze (Meurthe), le 14 avril 1792, mourut à Ixelles près Bruxelles, le 23 février 1846. Elève boursier du Lycée de Bruxelles au commencement de l'Empire, il en devint ensuite l'un des plus zélés et des plus distingués professeurs. Il monta lentement aux grades supérieurs de l'instruction publique et parvint toutefois au faîte des honneurs de ce département, car il mourut Inspecteur-général des Athénées et des colléges du royaume de Belgique. Homme de goût et de savoir, pur classique, Vautier, nourri du cours de littérature de La Harpe et des œuvres de Voltaire, s'essaya dans la critique littéraire et devint un analyste fin, sûr, et quelquefois mordant. Il s'exerça aussi à composer des poésies légères et réussit souvent, soit à imiter gracieusement ses auteurs chéris, soit à tourner habilement des couplets patriotiques et chaleureux. A sa mort, arrivée prématurement (il n'avait que 55 ans), ses anciens élèves, ses collégues et ses amis, voulurent lui ériger un monument pour perpétuer sa mémoire. M. le Baron de Reiffenberg, l'un d'eux, prit le soin de la publication de ses *œuvres choisies* qu'il fit précéder d'une *notice* pleine d'intérêt et de charme. Ces monuments littéraires, multipliés par la presse et répandus dans les bibliothèques publiques et les collections particulières, seront plus durables encore que le cippe de marbre que l'architecte *De Man* a érigé dans le cimetière d'Ixelles. Ils font surtout mieux connaître le laborieux professeur qui usa trente-six années de sa trop courte existence à faire passer dans de jeunes têtes les premiers éléments de l'art de parler et de l'art de penser. A. D.

264. — Guide de la ville de Lille, par *Henri Bruneel*. Lille, librairie ancienne et moderne de *Vanackère*, Grande Place, 7. 1850. in-18 de XII et 275 pages, orné d'un plan de Lille et de figures (4) sur bois de *Simon Morice*.

M. Henri Bruneel, qui, à beaucoup d'esprit joint des connaissances variées, vient de créer un genre véritablement nouveau, celui de faire un *Guide* de la ville qu'il habite sur un plan neuf, exécuté d'une façon brillante et attrayante. Ce volume, plus important qu'il ne paraît apprendra bien des choses, non-seulement au voyageur étranger qui visitera le riche chef-lieu du département du Nord, mais même à l'immense majorité des Lillois qui ne se doutent guères des curiosités scientifiques et artistiques renfermées dans la triple ceinture des fortifications de leur cité guerrière. Qnand le positivisme de l'époque leur accordera quelques courts loisirs, dans un jour de congé du commerce et de l'industrie, au lieu de s'enfumer dans un estaminet bourgeois ou une guinguette de faubourg, qu'ils se laissent conduire par le *Guide de la ville de Lille*, et ils verront des choses curieuses, instructives, attachantes qui font honneur au goût d'un certain nombre de leurs concitoyens d'élite dont M. Henri Bruneel révèle les nobles et intelligentes inclinations et dont il énumère les collections et les richesse. Les musées de la ville de Lille, les archives départementales, les monuments militaires, hospitaliers et religieux, les établissements scientifiques et industriels, tout est décrit avec soin, clairement, facilement et spirituellement ; et nous en concluons volontiers qu'il existe à Lille une curiosité de plus à voir que celle dont parle le *Guide*, c'est l'auteur du *Guide* lui-même. A. D.

265. — Relation commémorative du blocus de Maubeuge et de la bataille de Wattignies, (par *Pierart*, directeur de l'école primaire superieure de Maubeuge) *Avesnes*, *C. Viroux*, 1844. in-12, de 6 f^os. et 52 pages.

Ce petit travail patriotique, écrit avec beaucoup de chaleur, est dédié par son auteur au conseil municipal de la ville de Maubeuge. Les faits et les délails du récit sont assez exacts, cependant nous devons relever une erreur qui saute aux yeux dès la page 7 : l'auteur y dit que « le vieux général Ferrant, *qui venait de s'immortaliser par la « belle défense de Valenciennes*, avait pris depuis quelque temps le « commandement du camp de Maubeuge... il avait partagé ses forces « en deux corps..... etc., etc. » Or, le général Ferrand, ayant signé la capitulation de Valenciennes, ne pouvait servir pendant un an contre les Alliés ; de plus, il était matériellement impossible qu'il figurât au camp de Maubeuge, puisqu'après la reddition de Valenciennes (août 1793) il fut incarcéré par ordre de Robespierre, et détenu *neuf mois* jusqu'à la chûte de son persécuteur. A sa sortie de prison, il

demanda sa retraite. Tout ce que l'auteur dit pages 7, 10, 19, 23, du défenseur de Valenciennes, doit être rapporté au général Jacques Ferrand (et non *(Ferrant)*, qui reprit Mons en 1794 sans coup férir et fut nommé commandant de Bruxelles. — Du reste, le récit de M. Piérard est attachant et bien ordonné, il annonce un écrivain soigneux et zélé pour l'histoire locale. A. D.

266. — Bulletin de la commission historique du département du Nord. t. III (dernière partie). *Lille, L. Danel.* 1849, in-8° pages 257-330 avec un fac-simile

Cette brochure complète le tome III de l'intéressant *Bulletin historique* du département du Nord. Dans ses 180 pp. elle contient plusieurs documents très remarquables. Sans parler des voyages de M. *Bethmann* dans le nord de la France, sur la traduction duquel nous avons donné un article spécial, on trouve dans ce fragment de volume ; une *Notice sur l'origine du comté de Flandre*, par M. *Le Glay ;* un *Rapport de M. Jules Deligne sur l'histoire populaire de Lille par M. Bruneel ;* une *Notice sur l'ancienne collégiale de Saint-Pierre de Lille* dans ses rapports avec les institutions féodales et communales, par M. *Tailliar ;* et des nouvelles archéologiques et variétés historiques, etc., etc. Toutes matières choisies, nourries de faits et présentées avec érudition et sous une forme attrayante. En somme, ce petit livret, comme ses prédécesseurs, en dit plus qu'il n'est gros. Nous faisons des vœux pour que le tome III du Bulletin ait des successeurs.

A. D.

267 — Maldeghem la loyale. — Mémoires et archives publiés par Madame *la comtesse de Lalaing*, née comtesse de Maldeghem. *Bruxelles*, imprimerie et librairie de *veuve Wouters*, 1849, in-8° de 4 f^os liminaires et 469 pages.

Cet ouvrage n'est pas dans le commerce. Madame la comtesse de Lalaing, connue déjà par quelques traductions de l'italien, a voulu éclaircir les annales de l'ancienne et illustre maison de Maldeghem dont elle descend, et, dans l'intérêt de son neveu, le comte *Ottmar de Maldeghem*, à qui elle a dédié son livre, elle a voulu surtout chercher à expliquer cette noble devise de *Loyale* qu'une fidélité à toute épreuve valut à sa famille. Pour cela elle a consulté les archives de sa maison et elle a mis à profit les mémoires écrits au XVIIe siècle, par Robert de Maldeghem, seigneur de Grimarez. Avec l'aide de M. *Emile Gachet*, chef du bureau de paléographie à Bruxelles, la noble comtesse est parvenue à débrouiller les plus vieilles généalogies, à lire les anciennes chartes, à expliquer les sceels, à déchiffrer les titres, à compulser les poudreux parchemins, et à tirer de tout cela

un livre intéressant et curieux pour tous les amateurs d'histoire, mais particulièrement précieux pour les membres, parents et alliés de l'antique famille de Maldeghem. Ces mémoriaux privés n'ont rien de la sécheresse de quelques œuvres généalogiques ; tantôt ils sont égayés par la légende des *Trente-six Chaudronniers;* puis par l'explication des devises des comtes de Vilain XIV qui disaient en flamand : *mérite en espérance*, tandis qu'ils criaient : *Gand à Vilain sans reproche,* comme les Lalaing disaient : *Lalaing sans reproche,* les de Werchin : *Quand sera-ce?* et les Mérode : *Où sera-ce ?* D'autres fois l'aimable auteur de ce livre de bonne maison, parle savamment, après Paquot et le baron de Stassart (1), d'un Philippe de Maldeghem, seigneur de Leyschot, qui traduisit en vers les sonnets de Pétrarque (publié à *Bruxelles*, *Rutger Velpius*, 1600, in-8°) et qui disait modestement en excusant son œuvre :

« Pourtant au moins, de grâce, où que voirrez ma faute,
« Dites, pour un flamand l'emprinse estoit bien haute. »

Cette noble famille compta aussi des dames lettrées, et l'auteur de *Maldeghem la loyale* sait de qui tenir : En 1629, messire Jean d'Ennetières, seigneur de Maisnil, intrépide et fécond poète de Tournai, dédia sa traduction de Boëce à la comtesse de Croix, baronne de Maldeghem, Guise, Coussy, dame d'Uttekerke, etc., le galant d'Ennetières débutait ainsi :

Madame, Boëce s'avance
Pour vous faire la révérence,
Et sa philosophie aussi :
L'un et l'autre à vous je *dédie*
En vous sacrifiant leur vie
Qu'ils ont traisné iusques icy.

Le livre de *Maldeghem la loyale* sera vivement recherché des bibliophiles ; il n'a pas besoin de gravures, de sceaux, d'armoiries, et d'autres *illustrations* pour être curieux ; ainsi que nous l'avons dit, il ne se vend pas, il se donne ; mais les heureux sont rares. Madame la comtesse de Lalaing ne place les titres de sa famille qu'en bons lieux ; pour posséder ces mémoires, il y aura sans doute beaucoup d'appelés, mais certainement il restera peu d'élus : il n'est pas permis à tout le monde d'aller à Corinthe. A. D.

268. — Vues pittoresques de la Belgique et de ses monuments les plus remarquables, dessinées et gravées sur bois par les premiers artistes de Bruxelles. *Bruxelles* et *Leipzig*,

---

(1) Voyez *Archives du Nord*, 2e série, t. IV p. 176, article *Ph. de Maldeghem.*

C. Muquardt, place Royale, (sans date), pet. in-folio 24 figures.

Ce joli album, dont la partie typographique (la moindre en importance) appartient à MM. *Delevingne et Callewaert*, ne porte pas de date afin probablement de paraître long-temps une nouveauté. Les édifices qu'il représente très fidèlement sont tellement anciens, que la date de la reproduction ne fait rien à l'affaire. Nous fixerons pourtant à 1850 l'époque de cette œuvre artistique, ne fût-ce que pour constater plus tard la marche du progrès de la gravure sur bois en Belgique. Les 24 planches composant ce recueil sont déjà arrivées à un certain point de perfectionnement; aussi sont-elles dues à MM. *Brown*, *Marcaert*, *Boquet*, *Lisbet*, *Pannemaeker*, *Mors*, *Vermoreken*, d'après les dessins de *Vanderhecht*, *Huart*, *Hendrickx* et *Lauters*. Ce sont de *vraies* gravures sur bois; elles ne montrent pas à la vérité des effets aussi surprenants que les figures des *pittoresques* de Paris, qui, depuis quelque temps, se gravent *en relief* sur cuivre et passent toujours pour des gravures en bois; mais elles sont agréablement relevées par des fonds teintés habilement et des enluminures de blancs qui leur font jouer l'effet de dessins à plusieurs crayons. On y trouve les beaux hôtels de-ville de la Belgique; les églises d'Anvers, Bruxelles, Liége, Tournai et Malines; les vues de l'allée Verte, du Parc et des Boulevards de la capitale, et celles de Spa, Waterloo et Ostende. Ce sont, en somme, les curiosités les plus remarquables de la Belgique ancienne et moderne. Cet album figurera avec honneur dans les salons des châteaux de nos deux frontières.

A. D.

269. — Histoire de l'ancien pays de Liége, par *M.-L. Polain*, conservateur des Archives de la province de Liége. Tomes 1er et 2e. *Liége*, impr. de *J. Ledoux*. 1844-47. 2 vol. in-8°.

Nous attendions l'apparition du 3e et dernier volume de cette histoire pour l'annoncer à nos lecteurs, mais cette publication ayant été retardée par les événements de 1848, et par un travail que l'auteur a été chargé de faire concernant les vieilles ordonnances de l'ancien pays de Liége, par mission spéciale de la commission royale dont il fait partie, nous ne voulons pas reculer plus long-temps l'occasion de parler de cette œuvre historique. M. M.-L. Polain est un des hommes qui s'occupent le mieux et le plus utilement de l'histoire locale dans la savante ville de Liége, qui compte pourtant bon nombre d'érudits. Par diverses publications préliminaires sur son pays, il a peloté en attendant partie: aujourd'hui il aborde franchement l'*histoire de Liége*, et il en sortira à son honneur et au bon profit du public. Les recherches, les analyses auxquelles il se livre en ce moment sur les anciennes ordonnances de la Belgique lui fourniront de nombreux matériaux historiques inédits et le complément de son ouvrage y gagnera d'autant. Ne nous affligeons donc pas du retard apporté à la mise au jour du troisième volume de l'histoire de Liége et de l'*introduction* qui doit aussi paraître pour ser-

vir de portique au premier tome. Nous attendrons avec impatience cette publication pour en juger l'ensemble et apprécier, avec connaissance entière des choses, le plan général de l'auteur et la manière dont il a embrassé son sujet. A estimer la valeur de l'inconnu par le connu, il n'y aura que des éloges à donner. A. D.

270. — L'Indicateur des rues de Cambrai, ancien et moderne, accompagné d'un plan de cette ville, par *Ad. Bruyelle*, membre de la commission historique du département du Nord et bibliothécaire-archiviste de la Société d'Emulation de Cambrai. *Cambrai, Fénélon Deligne* et *Ed. Lesne*, 1850, in-8° de 119 pp. avec plan colorié.

Cambrai n'aura bientôt plus rien à désirer historiquement parlant. Cette cité a trois histoires imprimées ; on s'est occupé des prélats qui ont siégé dans son sein ; des hommes célèbres qui l'ont illustrée ; on a fait l'histoire de ses presses, de ses poètes, de ses musiciens. On a décrit ses monuments et jusqu'à ses souterrains : voici venir M. Ad. Bruyelle qui donne une intéressante nomenclature et des détails étymologiques et archéologiques sur ses rues, places et portes. Nos édiles modernes, qui changent si facilement, par caprice ou par politique, les dénominations des lieux d'une ville, ne savent pas quelles tortures ils lèguent aux historiens futurs pour reconnaître un jour les anciens emplacements et pour expliquer des noms oubliés. M. Bruyelle s'est appliqué à rechercher toutes les vieilles désignations des voies publiques, à les expliquer, à donner les mutations survenues, les nomenclatures révolutionnaires qui, à Cambrai surtout, ont remplacé toutes les indications féodales, royales et religieuses. Ce petit travail est sans sécheresse, et rendu piquant par des explications historiques qui doivent avoir beaucoup d'intérêt pour les vrais cambrésiens de nom et d'armes. A. D.

NOUVELLES LITTÉRAIRES

ET

DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

— Il existe déjà une bonne *Biographie montoise*, due à M. *Adolphe Mathieu*, membre correspondant de l'Académie de Bruxelles, qui a montré par cet ouvrage qu'il peut aussi bien se distinguer dans un travail d'érudition que dans la carrière poétique ; il manquait encore à la ville de Mons une Bibliographie locale pour compléter l'histoire littéraire de la cité. Cette lacune va être comblée : M. *Rousselle* va publier une *Bibliographie montoise*, et tout annonce que cet ouvrage, fait avec une louable et consciencieuse persévérance, sera des plus complets.

— M. *Louis de Baeker*, de Bergues, vient de retrouver à Cassel un fragment important de la pierre tumulaire de *Robert-le-Frison*, comte de Flandre, mort en l'an 1093, enterré dans l'hôpital des sœurs de St -Augustin de Cassel dont il était fondateur, et transféré, en 1281, à l'église collégiale de Saint-Pierre de la même ville, où ses restes demeurèrent en repos jusqu'en 1793 qu'on détruisit l'église et sa tombe et qu'on jeta ses cendres au vent. Le précieux fragment retrouvé par M. L. de Baecker, porte, en caractères gothiques du XIIIe siècle, cette partie de l'inscription qui suffit pour révéler son origine : STI SALVATORIS † AMEN † ET IN ANNO M. CC. OCTOGESIMO UNO IN MENSE

. . . . . .

La pierre tombale du comte de Flandre, vainqueur de Philippe Ier, sert à l'heure qu'il est à fermer un égoût !... *Proh pudor.*

— M. *Ternaux-Campans*, qui a successivement publié des notices sur les premières imprimeries des principales villes de l'Europe et hors d'Europe, a constaté qu'on imprimait, dans la première moitié du siècle dernier, à Saint-Amand, petite ville célèbre par sa riche et antique abbaye et par ses eaux et boues minérales. A l'appui de ce qu'il avance, M. Ternaux-Campans cite le livre suivant : *Considérations sur les maladies contagieuses. Saint-Amand, Gille,* 1738, in-12.

Les successeurs de *Gille,* père putatif de la typographie Saint-Amandinoise, ont été fort long-temps à accepter son héritage. Saint-Amand resta près d'un siècle sans presses, si l'on ne compte pas pour siennes celles que le général *Dumouriez* fit venir de Valenciennes à son quartier-général pour imprimer ses ordres du jour et

ses proclamations, pendant l'existence du camp de Maulde, et les presses également ambulantes du journal révolutionnaire l'*Argus du Nord*, qui suivait l'armée du Nord pour en publier les actes et les mouvements.

Le 11 octobre 1834, un brevet d'imprimeur fut donné à M. *Raviart-Thibaut*, qui voulut inaugurer ses presses par un *Nouveau Traité de la civilité française*, in-12 de 72 pages; on ne saurait être plus poli. Il fit ensuite paraître d'autres livres élémentaires et de religion à l'usage de la jeunesse, entr'autres deux éditions de la *Grammaire française de Lhomond* (1836 et 1839, in-12). Les autres labeurs les plus importants de cette nouvelle imprimerie sont: 1° Le *Catalogue des livres qui composent la bibliothèque communale de Saint-Amand-les-Eaux* (Nord), 1837, in-8° de 60 pages; et 2° *Les Trésors de la Mémoire*, par *Limouzin*, dit *Valmecourt*. 1839, in-8° d'environ 250 pp.

— Suivant M. *Ternaux-Campans*, la ville d'Arras aurait eu une imprimerie dans son sein dès l'an 1517. Ce fait n'est pas prouvé. Des recherches bibliographiques de M. *Achmet d'Héricourt* établissent que le premier livre imprimé à Arras, avec date, est celui intitulé : *Ordonnances, stilz et usaiges de la chambre du conseil provincial d'Artois, nouvellement décrétées par l'Empereur nostre sire. Arras, Jean de Buyens*, 1528, petit in-4° goth. (achevé le 26e jour de septembre). Le n° 250 du riche catalogue de M. Baudeloque, signale un livre sorti des mêmes presses, mais sans date: *Copie des lettres envoyées de Constantinople à Rome, contenans l'occision tyranique que le Grandz Turcq a faict des prebtres de la foy* etc. *Imprimé en Arras*, par *Jean Buyens*, in-18. — Le typographe Arrageois s'est-il essayé sur l'in-18 avant de se lancer dans les grandeurs de l'in-quarto, ou bien a-t-il débuté par un livre de Droit du pays avant de s'occuper des martyrs de la foi ? C'est une question que nous ne saurions décider, et qu'une découverte postérieure pourra seule trancher.

— M. *M. L. Polain*, conservateur des Archives de la province de Liège et historien de cette ville, ayant enfin retrouvé, en partie, la *Chronique de Jean le Bel*, le précurseur et le guide de notre illustre *Jehan Froissart*, s'est décidé à la livrer à la lumière. Elle est imprimée en caractères gothiques de la fin du XVe siècle, dans le genre du *Froissart* de *Vérard*, et n'est tirée qu'à 100 exemplaires : c'est une vraie friandise de bibliophile.

— Une des curiosités bruxelloises dignes d'attirer l'attention des étrangers éclairés est sans aucun doute l'établissement géographique de M. *Vandermaelen*, qui a déjà lancé dans le public de belles et bonnes cartes, des plans de ville, et qui chaque jour rend des services importants à la science géographique. En ce moment, on exécute dans ce vaste laboratoire topographique les cartes militaires dressées sous la direction du général Niellon. De magnifiques atlas, la *Belgique de Ferraris* en 42 feuilles, des cartes particulières et générales, soigneusement coloriées, sont sorties de cette maison et en ont repandu au loin la bonne réputation.

— MM. *Delevingne* et *Callewaert*, imprimeurs-éditeurs à Ixelles-lez-Bruxelles, viennent de mettre en vente le cinquième volume de l'*Histoire de Flandre*, par M. *Kervyn de Lettenhove;* le sixième et dernier volume de ce grand et bel ouvrage s'imprime en ce moment. Doué de toutes les qualités d'observation, de pensée et de style qui constituent l'historien vraiment digne de ce titre, M. Kervyn de Lettenhove a élevé un monument à cette Flandre, dont il est un des plus dignes enfants.

— C'est toujours une bonne fortune que d'avoir à annoncer un nouveau travail de M. *A. Le Glay*, archiviste-général du département du Nord. Ce savant et excellent écrivain refait entièrement sa notice sur le riche dépôt qui lui est confié et dont l'importance grandit chaque jour dans ses mains. Le digne successeur des *Godefroy* intitule son nouvel ouvrage : *Histoire descriptive des Archives de l'ancienne Chambre des Comptes à Lille*, etc. Ce sera un *vade mecum* indispensable pour tous ceux qui désireront puiser à la source féconde des documents historiques de nos archives du département du Nord.

— *Douai et Lille à la fin du XIIIe siècle*, tel est le titre d'un nouvel ouvrage de M. *Duthillœul*, bibliothécaire à Douai, exhume des archives de Rupelmonde, et que M. *Adam d'Aubers*, libraire, va éditer. Il s'agit d'une lutte entre Douai et Lille en 1284 et 1285 guerre atroce qui désola le pays et donna lieu à un vaste projet criminel dont toutes les pièces seront mises sous les yeux du lecteur, avec traductions et notes. C'est une peinture des mœurs un peu sauvages du régime féodal qui ne sera pas sans intérêt.

— M. *Chotin* juge-de-paix à Anthoing, à qui on doit une *Histoire de Tournai*, en 2 vol. in-8° (1840), continue consciencieusement ses recherches sur l'histoire de son pays, et prépare ou une édition nouvelle ou des additions importantes de son premier travail. A juger de l'inconnu par le connu, les nouvelles productions de M. Chotin ne pourront être que de bon aloi, et, comme telles, bien reçues par le public.

— Il ne restera bientôt plus un coin de notre territoire qui ne soit fouillé, exploré, décrit et mis en évidence. M. *Piérart*, directeur de l'école primaire supérieure de Maubeuge, met sous presse en ce moment des *Recherches historiques sur Maubeuge, son canton et les communes limitrophes*, avec des notes sur l'ancienne prévôté de cette ville, et une introduction et une table ou glossaire explicatif. Cet ouvrage, sur lequel nous avons déjà pu jeter les yeux, sera enrichi des plans exacts de chaque localité, de vignettes et de vues prises dans différents lieux du canton pittoresque de Maubeuge.

— On doit espérer que M. *Ch. de Godefroy*, marquis de Menilglaise, qui a fait un beau travail sur l'annaliste *Meyer*, ne reculera pas devant les soins que la mise en lumière de sa traduction et de ses annotations pourraient exiger. Notre vieux chroniqueur flamand ne saurait que gagner à être interprété par un descendant de la savante et noble lignée

des Godefroy qui n'a aucunement dégénéré : Les procès-verbaux du Congrès historique et archéologique de Lille pourraient en faire foi s'il en était besoin. M. de Godefroy a en même temps sur le métier un travail important sur le chroniqueur Lambert d'Ardres : il cherche à comparer les différents textes de cet historien avant de publier son labeur.

— La *Société des Antiquaires de la Morinie*, dont les travaux tendent toujours à la solution des questions historiques curieuses et importantes pour le pays, rappelle qu'elle décernera, en décembre 1850, une médaille de 500 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur les corporations marchandes connues autrefois sous le nom de *Ghildes*, dans le nord des Gaules.

En décembre 1851, elle décernera une médaille de 250 francs pour le meilleur travail sur une commune importante ou un groupe de villages du Pas-de-Calais. Et une autre de même valeur pour la meilleure notice biographique sur le maréchal de France *Arnoud d'Audrehem*, connu au moyen-âge sous la dénomination d'*Arnoud d'Audenhem*. — Envoi à St.-Omer avant le 15 octobre.

— Les *Fables* de M. le baron de *Stassart* viennent d'obtenir un honneur mérité : elles ont été traduites en Anglais, sur la septième édition, par M. John Henri *Keane*, et imprimées à *Londres*, *Strange*, 1850, in-18 de XXIX et 349 pp. Le traducteur a eu le soin d'ajouter aux spirituelles fables de M. de Stassart, ses notes piquantes, et de faire précéder le tout d'une notice biographique sur l'auteur, extraite du *Nouveau Dictionnaire de la conversation* publié à Bruxelles en 25 volumes.

— Il vient de paraître à Liège un ouvrage intitulé : *Recherches historiques et bibliographiques sur les journaux et écrits périodiques liégeois*, par Ulysse Capitaine.

— La commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais, organisée par D. Desmousseaux de Givré, dont ce département n'a pas oublié la sage administration, s'occupe activement de la confection d'un album. Les monuments les plus remarquables qui ont échappé au temps et aux révolutions, les meubles qui intéressent l'art, les ornements dignes de fixer l'attention, seront reproduits avec le plus grand soin. Les premières livraisons vont, dit-on, paraître prochainement. Les dessins et les gravures sont confiés à M. Léon Gaucherel, l'un des artistes les plus distingués de l'Artois, qui a déjà gravé, dans les *Annales archéologiques*, le reliquaire de la Sainte-Epine, déposé au couvent des religieuses Augustines d'Arras, et le maître-autel de l'ancienne cathédrale artésienne. On peut promettre à cette publication un succès justifié par le talent et l'érudition des membres qui composent cette commission.

W. MARKS .'.

UNE

EXISTENCE DE GRAND SEIGNEUR

AU XVIe SIÈCLE.

CHARLES DE CROY.

Par M. le baron DE REIFFENBERG.

AVERTISSEMENT.

La mort, qui, à l'instar de la foudre, frappe depuis quelque temps les sommités, a enlevé cette année à la Belgique un de ses plus remarquables écrivains. M. le baron de Reiffenberg, *conservateur de la Bibliothèque royale, qui, au milieu de tant de titres honorables dont il était chargé, avait bien voulu accepter celui de correspondant de nos modestes* Archives, *n'est plus!... Un jour, nous tenterons peut-être de payer à la mémoire de cet homme distingué par l'esprit et par la science, dont la tête encyclopédique embrassait tant de choses, le faible tribut de nos sympathies et de notre amitié. En attendant, nous offrons aujourd'hui à nos lecteurs un charmant petit tableau de mœurs et d'histoire qui rentre parfaitement dans le cadre de nos* Archives. *Bien peu de jours avant la mort de*

*notre regrettable ami, nous lui demandions la permission de publier cette jolie esquisse ; il nous l'accorda gracieusement et nous écrivit de son lit de douleur une de ses dernières épîtres, qui respire encore la plus aimable courtoisie littéraire au milieu des souffrances physiques les plus aigues. Pour justifier notre emprunt d'un article du spirituel défunt, article qui, du reste, n'a eu jusqu'ici qu'une semi-publicité, nous insérons ci-après la concession qui nous en a été faite presqu'*in extremis, *en n'en omettant que les phrases par trop louangeuses qu'il ne nous est pas permis de reproduire, et en protestant contre la manière flatteuse dont l'indulgente amitié de M. de Reiffenberg en usait envers nous. Cette lettre a d'ailleurs un mérite à part, celui de peindre au vrai la situation déplorable des derniers jours de son auteur.*

« *A M.* A. Dinaux, *rédacteur des* Archives du Nord.

» *Mon cher confrère et honorable ami,*

» *Ne vous étonnez plus de mon silence. Depuis plus d'un* » *an je suis sérieusement malade, mais la maladie est devenue* » *plus aigue et plus violente. En proie jour et nuit à une toux* » *stridente et convulsive, épuisé par l'insomnie, amaigri d'une* » *manière effrayante, j'ai perdu complètement la voix et ne* » *puis même adresser la parole aux personnes de ma famille.* » *Cet isolement mélancolique, ajouté à la faiblesse de ma tête,* » *rend ma position des plus tristes : je n'ai plus guères de* » *sentiment que pour le découragement et la souffrance.*

» *Votre lettre est venue me faire oublier un moment mes* » *maux. Vous me traitez avec la munificence de la richesse.* » *Le morceau sur le duc de Croy est à votre disposition comme* » *toutes les bribes que j'ai écrites, mais je dois vous avertir* » *qu'ayant publié, pour les* Bibliophiles de Belgique, *les Mémoi-* » *res mêmes de ce duc de Croy, j'y ai mis cette espèce de notice*

» *corrigée et complétée pour leur servir d'introduction. C'est*
» *donc ce texte qu'il faudrait suivre, et non celui des Bulletins*
» *de l'Académie.*

» *Le* Bulletin du Bibliophile, *que vous traitez en enfant gâté,*
» *vaudrait mieux si je pouvais y donner plus d'attention et s'il*
» *recevait plus souvent de vous des articles.....*
» *Au reste, j'ai essayé de vous rendre justice dans le volume*
» *de l'*Annuaire de la Bibliothèque royale *pour* 1850 *(lequel est*
» *le onzième de la collection).*

» *Malheureusement il s'élève entre Valenciennes et Bruxel-*
» *les une barrière littéraire presqu'infranchissable : c'est la*
» *grande muraille de la Chine. De sorte qu'il est moins diffi-*
» *cile d'envoyer un in-folio à Saint-Pétersbourg, que de faire*
» *parvenir quelques feuilles à Valenciennes, tant les formali-*
» *tés fiscales sont désespérantes.*

» .....
» *Je n'ai pu voir sans une émotion douloureuse la chûte de*
» *tout ce qui est grand, honnête, utile. Cela a contribué*
» *sans doute à ma maladie. Mais, pardon, la plume m'échap-*
» *pe des mains et je n'ai plus la force que de vous réitérer*
» *l'assurance de mon inviolable et bien tendre attachement.*

» *Bruxelles,* 19 *janvier* 1850.

» Baron de Reiffenberg. »

Ainsi que nous le recommandait l'auteur mourant, nous avons choisi le texte corrigé et complété *de son article sur Charles de Croy, en négligeant celui qu'il avait adressé d'abord à M. le comte de Montalembert, alors pair de France, quoiqu'à vrai dire nous n'ayons guères reconnu de differences entre les deux versions ; nous y avons même ajouté quelques notules*

complémentaires, et nous avons fait reproduire par la gravure un portrait de Charles de Croy qu'Antoine Vericx burina jadis, mais qui était devenu si rare que les Bibliophiles de Belgique *eurent bien de la peine d'en trouver un exemplaire pour le faire imiter par la lithographie bruxelloise.*

ARTHUR DINAUX.

UNE

EXISTENCE DE GRAND SEIGNEUR

AU XVIe SIÈCLE.

CHARLES DE CROY.

J'en demande pardon à mes maîtres, il n'y a plus, il ne peut plus y avoir de grands seigneurs. Le grand seigneur est relégué parmi ces énormités fossiles que la nature s'est fatiguée de produire; c'est une espèce de mastodonte social que contrefont les géants-nains d'aujourd'hui. Disons-le hardiment, il n'y a plus de grands seigneurs : à peine reste-t-il des rois. Quelques réclamations s'élèvent de temps à autre contre cette dure vérité : protestations passagères et inutiles; quelques tentatives d'imitation du passé attirent en courant les regards : parodies frivoles et souvent burlesques! Quant aux papiers timbrés qui, se chargeant d'enregistrer à tant la ligne les diners, les *routs* et les bals, peuplent les moindres salons, les plus humbles mansardes de personnages de distinction, on sait à quoi s'en tenir sur leur témoignag et leur exquise connaissance du monde.

Le grand seigneur suppose quatre choses : le nom, le privilége, la puissance et la richesse. Avec notre noblesse verbale et sans racines, avec notre aristocratie financière et bureaucratique, l'égalité devant la loi et le partage inévitable des fortunes, surtout avec nos mœurs et les idées qui nous dominent, pouvons-nous réaliser encore ce rêve de notre orgueil? Où sont ces races qui,

par la transmission séculaire d'un rang exceptionnel, par la précaution fanatique d'éviter les mésalliances, par l'habitude d'une élévation continue et incontestée, par la possession enfin d'une fortune inaliénable et toujours croissante, pouvant croire qu'un sang plus pur coulait dans leurs veines, qu'elles étaient nées pour la domination, que leur supériorité était de droit divin, manifestaient dans tous les actes de la vie une fierté tranquille et protectrice, une dignité imposante et naturelle, une confiance parfaite, une libéralité magnifique? Rien de tout cela n'existe à présent. Les races se mêlent et se croisent; les plus anciennes, les plus illustres pactisent avec le besoin, l'intérêt, l'opinion, la peur. Le pouvoir est flottant, passager et timide; il n'est point de position qu'on n'attaque, point de grandeur que l'envie, la malignité, l'esprit de nivellement ne mettent en question, ne flétrissent et n'abaissent. Le sol se morcelle à l'infini; l'or passe de mains en mains, les crispe et les salit; la prodigalité est spéculatrice, le luxe parcimonieux, le faste égoïste : quelque chose de marchand et de pharisaïque perce jusque dans les splendeurs les plus éblouissantes; on veut de l'éclat à bon marché, de l'aristocratie à la Rumfort; on serait volontiers fier et digne, on n'est que vain et impertinent; qui se targue d'être grand n'est que guindé. Le plus sûr est de rester dans la foule.

Pour ne parler que de la manière de tenir maison, voyez quelle différence! Olivier de la Marche nous a transmis l'état de celle des ducs de Bourgogne, et M. Michelet a peint des plus vives couleurs la magnificence effrénée de ce Warwick qui faisait et défaisait des rois, mais que défit enfin le fer d'un obscur archer. Nos plus opulents souverains craindraient à bon droit de se ruiner en suivant de pareils exemples. N'ont-ils pas gagné à s'en éloigner? C'est là une autre question. Il est certain que le *comfort* et la liberté ont remplacé le luxe massif, le cérémonial tyrannique. Ces rois, en effet, qui passaient leur journée la couronne en tête et le sceptre à la main, dormaient sans chemise; une armée de serviteurs ne les abordait qu'à genoux, et ils étaient mal servis; une étiquette imposante réglait tous leurs mouvements, et ils périssaient de fatigue et d'ennui. Ces maîtres absolus étaient esclaves d'un vain formulaire.

Que conclure de ce qui précède ? Que la vie intérieure a dû changer comme la vie publique ; qu'une aristocratie forte, permanente, superbe, étant devenue impossible, il faut se résigner à une existence commode, unie et bourgeoise, sans viser à une copie maladroite et risible d'un régime à jamais détruit. Une médiocrité facile, une égalité jalouse, tel est le caractère du siècle. Ne nous en plaignons pas trop : il a aussi ses avantages *si on le prend dans son air* ; l'abus, c'est d'en vouloir sortir. Confondre un plat à barbe avec l'armet de Mambrin, un méchant cabaret avec les châteaux des Amadis et des Galaor, est une aberration qui n'est permise qu'à Don Quichotte, le plus sensé des fous, le plus aimable des rêveurs.

Mais si la réalisation pratique d'un temps qui n'est plus serait une entreprise absurde, il est curieux et instructif de bien connaître cette époque et d'en rechercher les images fidèles. Pour comprendre et accepter franchement le résultat où nous avons été conduits, il est nécessaire d'en connaître les prémisses. L'histoire des transformations de la société et des vicissitudes morales est une des plus abondantes en leçons de modération et de sagesse.

Les Mémoires du duc Charles de Croy sont un de ces tableaux vivants et animés des mœurs anciennes, où l'art n'a mis aucun de ses artifices. Ils sont naïfs par le fait seul de toute absence de précautions littéraires, par l'expression d'un orgueil sincère et convaincu. Un hasard heureux nous en ayant fait rencontrer le manuscrit original, nous avons pensé que leur publication éclairerait d'une lumière nouvelle la situation de la Belgique à la fin du seizième siècle (1).

Editeur, nous abdiquons le droit de surfaire l'ouvrage que nous exposons en lumière. Fût-il cent fois meilleur, nous redoute-

---

(1) Cette publication est la 3e de la *Société des Bibliophiles de Belgique*. Elle porte le titre de : *Mémoires autographes du duc Charles de Croy, publiés, pour la première fois, par le baron de Reiffenberg*. Bruxelles, Delevingne et Callewaert, 1845. gr. in-8° de XXXVI et 368 pp. avec portr. et armoiries. — A. D.

rions les inconvénients d'un éloge exagéré. Prenons garde : le ridicule atteint les renommées les plus vénérables, et Goethe, par exemple, est presque comique à travers les adorations en faux toupet et les ingénuités ridées de sa Bettina.

La révolution qui éclata au sein des Pays-Bas, et qui devait hâter l'anéantissement de la féodalité, rendit momentanément à celle-ci de la vigueur et de l'importance ; car chacun, lorsque l'autorité centrale ne se faisait plus sentir, recouvrait son indépendance individuelle, et pesait à son choix dans la balance des partis. Ceux qui jouissaient à la fois de l'autorité du rang et de celle de la richesse étaient recherchés par les factions contraires et devenaient, dans ce désordre et ce conflit, une fraction agissante de la souveraineté. Le duc de Croy est le haut baron du moyen-âge ; le seigneur féodal dans son altière majesté. Dès qu'il s'est retiré de l'insurrection, il reconnaît un roi ; mais ce roi est plutôt son cousin que son maître ; quant à lui, il ne possède pas de simples domaines, il a des Etats ; il ne les administre pas en propriétaire, il règne.

Il était le chef de nom et d'armes de cette colossale maison de Croy qui, depuis un siècle et demi, par les services et les talents de ses membres, par une faveur habilement ménagée, par des alliances éclatantes et des acquisitions opportunes, était devenue une des plus puissantes et des plus illustres de l'Europe. L'empereur Maximilien Ier, dans le diplôme d'érection de la terre de Chimai en principauté, l'an 1486, et dans un autre de l'année 1510 en faveur de l'évêque de Cambrai, déclare que la famille de Croy tire son origine des rois de Hongrie (1). Ce sont les premières mentions officielles de cette descendance que nous ne révoquerons pas en doute, mais sur laquelle les documents historiques jettent quelque nuage, des écrivains de poids ne donnant qu'une fille à André III, surnommé *le Vénitien*, sans parler de

---

(1) *Ex illustribus de Croy descendentibus ex vera et legitima progenie seu origine Regum Hungariæ. — Cum et origo nobilitatis tuæ* (Jacobi de Croy, episcopi Cameracensis) *a Serenissimis Regibus Hungariæ originem trahat.*

Félix ni de Marc dont se réclament les Crouy-Chanel et les princes de Croy. Cette question généalogique, que nous laissons intacte, a suscité un procès dans lequel les Crouy-Chanel ont refusé à leurs adversaires tout partage dans la parenté royale de Hongrie, tandis qu'un gros volume, publié en 1790 à Grenoble, à une époque où la Révolution Française, qui marchait à grands pas, rendait moins attentif aux prétentions nobiliaires, adopte un autre système suivant lequel les Crouy-Chanel et les princes de Croy seraient de la même souche (1). Nous nous contenterons de re-

---

(1) *Chronologie historique des ducs de Croy.* Grenoble, J. M. Guchet, 1790, in-4°. Cf. Isaac de Malmedi, *Traité ou brief discours de l'origine et descente de la maison de Crouy ou de Croy, en Picardie, ducs d'Arschot.* Paris, 1566, in-8° ; le livre de Jean Scohier, cité tout à l'heure ; Jacques de Bie, et non *de Brie*, comme dans Fontette, n° 42064 : *Généalogie et descente de la maison de Croy, avec les portraits en pied des principaux de cette maison.* Anvers, in-fol. Ce livre est rare et cher. Il contient : 1° les arbres généalogiques de la famille, en commençant à Adam et Eve ; 2° les portraits en pied des seigneurs et dames de la maison de Croy, gravés à Anvers par Jacques de Bie, vers 1620 ; 3° les châteaux qui leur appartenaient. Cet ouvrage paraît n'avoir pas été mis dans le commerce ; les cuivres étant la propriété de la famille, il est probable qu'on n'a fait présent que de peu d'exemplaires. On ne trouve pas dans chacun le même nombre de planches. Celui de la Bibliothèque royale (F. V. H., n° 25709) en a 44. Une légende remplace le portrait de Charles de Croy, mais on y voit celui de sa première femme, Marie de Brimeu, dont la physionomie n'annonce pas la bonté. Elle y est avec les titres suivants : Illustrissime et excellentissime dame Marie de Brimeu, héritière de ladite maison, comtesse de Meghem, vicomtesse de Dourlens, baronnesse d'Humbercourt, dame de Housdain, Coullemont, Cousturelles, Mondricourt, Famechon, Pumerasse, Hurtebise, Gorgeson, Rochefay, Esperlecques, Gezincourt, Gorges, Youcourt, Montigny, Noli-l'Hospital, Houdicq, Sorus, Zelucques, Brimeu, etc.

Après ce portrait, dans l'exemplaire de la Bibliothèque royale, vient celui en buste de Marie-Claire de Croy, duchesse d'Havré, gravé d'après Van Dyck par Conrad Waumans (*).

(*) Ce volume précieux, que l'on doit à la munificence éclairée du duc Charles de Croy, est ici imparfaitement décrit ; voyez les *Hommes et les choses* de la présente livraison, article *Généalogie des Croy*. — A. D.

marquer que, si un examen plus approfondi a pu établir ensuite la postérité de saint Etienne, George Chastellain, qui passait pour très-versé dans le blason, ne semble pas en avoir eu connaissance (1), et que, vers la fin du quinzième siècle ou le commencement du seizième, des généalogistes intéressés et flatteurs imaginèrent pour plusieurs familles éminentes, des romans héraldiques

---

Généalogie de Mailly, 1757, p. 191; Pontus Heuterus, p. 48; Etienne de Cypre, *Les généalogies des soixante-sept très nobles et très illustres maisons*, etc. Paris, 1587, p. 113; Butkens, *Troph. de Brabant*, III, p. 251 et suiv.; Christyn, *Jurisprud. heroica*, I, 247; Chevillard, *Généalogie et descendance de la noble maison de Crcy*, Paris, 1715, en une seule planche de 5 feuilles in-8°; Adr. La Morlière, *Antiquités d'Amiens*, etc., Paris, 1642, in-fol.; Carpentier, *Hist. de Cambrai*, passim; notre édition des *Mémoires de J. Du Clercq*, 2e édit., t. IV, pp. 311 et suiv.

Sur les anciennes sépultures du cloitre des Célestins d'Heverlé, aujourd'hui détruit, voir pp. 281-282. Voici comment en parle Abraham Gôltnitz, p. 114 de son *Ulysses Belgico-Gallicus*, Lugd. Batav. ex off. Elzeviriana, 1631. *Amplius ibi, res miranda, marmorea principum Croyorum et affinium singulorum monumenta: ibi genealogiam ducum de Arescot ab Adamo usque ad præsentes ultimos, videbis in choro ad latera, cum eorum iconibus et nominibus. Res non Belgio sed Europæ admiranda. Inter cætera, en epitaphium Caroli ducis in lapide, litteris circumcirca ex orichalco, quod ipsus sibi dicitur composuisse.* (Elle est insérée p. 247 des *Mémoires*). Ce passage de Gôlnitz est rappelé par l'auteur de la *Charlatanerie des savants*, J. B. Mencken, 5e édit. latine, Amst., 1747, p. 140; trad. française de Durand, La Haye, 1721, p. 160.

(1) J'ai allégué ailleurs ces deux passages de George Chastellain, *Mémoire sur le séjour que Louis XI fit aux Pays-Bas* p. 23, note.

« Si je voulois ou sçavois dire, écrit-il, l'autorité, le degré et le haut « estat de ce Croy et des suites ou dépendans de luy, ce seroit à peine « chose créable. Et n'a point esté veu en ce royaulme homme pareil « à luy, ni si accollé depuis deux cents ans. » *Chronique*, ch. CCIX.

Plus haut le sire de la Roche-Nolay, répétant au même seigneur les propos du peuple, dit : « Croy recognoit bien le bénéfice qu'il a receu « en ceste maison, *l'exaltation de sa linie pour son bon maître... il n'est « ni de l'estat royal ni de princial ventre, il est simple chevalier.* » *Ibid.*, ch. CIII.

qui leur attribuaient des ancêtres couronnés au lieu des dignes et braves chevaliers dont elles étaient effectivement issues. Au surplus, les Croy sont en mesure de se passer de ce genre de gloire. Quand on a le droit, comme eux, de citer une longue suite de guerriers intrépides, d'hommes d'Etat du premier mérite, quand, à partir du quatorzième siècle, on compte, d'une manière avérée, parmi ses alliances, les maisons de Craon, de Soissons, de Péquigny, de Lorraine, de Luxembourg, d'Albret, de Bavière, etc., on se dispense aisément d'invoquer d'autres titres.

On ne s'est pas borné aux rois de Hongrie, en ce qui concerne les Croy; au moyen de Félix, fils d'André III, on est remonté à Attila. Mais arrivé à ce point, au lieu de crier *holà*! on a éprouvé quelque honte de s'arrêter en si beau chemin et l'on est passé tout bonnement au déluge; que dis-je? jusqu'à Nembrod, jusqu'au père des hommes, Adam! Chacun sait l'anecdote de cette prétendue peinture de la submersion du globe, dans laquelle un personnage nageant autour de l'arche, et soulevant un rouleau de papier au-dessus des vagues, comme on a représenté César avec ses Commentaires, criait de tous ses poumons : *Sauvez les titres de la maison de Croy*! Ce petit conte, qui rappelle celui du duc de Lévis ordonnant à son cocher de le conduire *chez sa cousine*, chaque fois qu'il allait à la messe dans l'église de Notre-Dame, ne messied pas à une race décorée de tant de solides réalités.

Dans les fastes domestiques des Croy, on lit les noms de Jean, grand boutillier de France, tué à la bataille d'Azincourt avec son fils aîné; d'Antoine, surnommé *le Grand*, un des premiers chevaliers de la Toison-d'Or. et dont une des filles épousa un comte palatin de Deux-Ponts; de Guillaume, sire de Chièvres, surnommé *le Sage*, gouverneur de Charles-Quint (1), et de quantité de

---

(1) Le musée de Bruxelles possède un portrait contemporain du seigneur de Chièvres, porté, dans les catalogues de 1821, 1837 et 1839, sous les nos 287 *bis* et 284. Ces catalogues annoncent d'abord qu'il est peint dans la manière de Van Orley, puis on y présume que c'est l'ouvrage d'Holbein. Nous nous proposons de donner ce portrait, avec beaucoup d'autres, dans une édition entièrement refondue et complétée de notre *Histoire de la Toison-d'Or*.

femmes spirituelles et gracieuses, d'hommes distingués à la guerre et pendant la paix.

Le duc Charles était le fils aîné du troisième duc d'Arschot, de ce Philippe de Croy si hautain et si fidèle, qui portait une médaille de la Vierge à son chapeau, quand les ennemis de Granvelle avaient adopté pour devise une marotte de fou et un faisceau de flèches, et qui représentait le principe à la fois monarchique et catholique.

On a discuté sérieusement si les mots célèbres, *Ce ne sont que des gueux,* avaient été dits à l'occasion des confédérés, et qui les avait prononcés, le comte de Berlaimont ou le duc d'Arschot. Non-seulement ces paroles ont été proférées, mais elles ont dû l'être. On les répète même à chaque révolution et on a sujet de les répéter, car dans toute crise de cette espèce se lancent d'abord des hommes obérés, des hommes sans fortune et qui aspirent à s'en créer une. Ce spectacle frappe plus la multitude que la pensée politique, cause efficiente du mouvement. D'ailleurs ces mots sont caractéristiques, c'est en quelque sorte la voix du sang. Les ancêtres du duc d'Arschot préférèrent des étrangers au duc de Bourgogne qui les comblait de biens ; mais ce n'étaient pas des *gueux* : sur les descendants d'un cadet de France, ils avaient donné le pas au roi de France. Dans cette circonstance encore, leur petit-fils croyait de son honneur de ne pas déserter le roi des Espagnes et des Indes, le roi catholique, pour une tourbe qu'il méprisait, et dont les meneurs, malgré leur qualité, lui paraissaient à peine des égaux.

Presque à la veille de l'insurrection, le 11 juillet 1560, naquit à Beaumont Charles de Croy. Marié à l'âge de vingt ans (1), et, comme il le dit lui-même, *dans sa jeunesse bouillonnante*, à Marie de Brimeu, qui avait environ dix ans de plus que lui, il se laissa gouverner par cette femme maladive et impérieuse, et poussa la faiblesse jusqu'à embrasser le calvinisme à son instigation. Le

---

(1) En 1580 ; le *Suppl. au Nobiliaire des Pays-Bas*, p. 152, met 1583.

duc d'Arschot qui avait exigé ce mariage sans tenir compte des répugnances de sa famille, en éprouva bientôt un amer repentir, et sa douleur ne fit que s'accroître en voyant son héritier passer à l'ennemi.

Marie de Brimeu, à en juger par ce qu'en écrit son mari (les maris ne sont pas toujours des autorités en ces matières), était d'une hauteur acariâtre et despotique. Ajoutons un correctif à cette censure. Elle aimait les plantes et les fleurs, passion douce qui s'allie mal avec la dureté du cœur, et Clusius la nomme dans ses *Plantæ rariores*.

Cependant, malgré son ascendant et les efforts du prince d'Orange pour retenir Charles dans le parti de la révolution, il tâchait secrètement de briser un joug qui lui était odieux et d'expier une double défection dont il rougissait. Il souffrait avec peine que les Français se fussent introduits en Belgique à la suite du duc d'Anjou ; il gémissait de l'anarchie et se sentait humilié sous le prince d'Orange. Ayant traité secrètement avec le duc de Parme, il se mit à la tête des *malcontents* et parvint à ramener une partie de la Flandre à l'obéissance.

L'excuserons-nous de s'être ligué contre la liberté de son pays? Ceux qui professent, avec MM. Balmes et Romo, l'opinion que depuis le seizième siècle le protestantisme a été en Europe le seul ennemi de la liberté, répondront sans hésiter par la négative. Mais ces sentences absolues rendent rarement l'exacte vérité, et

---

(1) Clusius avait vu à La Haye, en 1594, la plus grande espèce d'oranger-limonnier qu'il connût ; elle avait été envoyée par le savant médecin Bernard Paludanus, à la princesse de Chimai (Marie de Brimeu). *Plantar. rarior.*, lib. I, 1601, in-fol. p. 6.

Il ne faut pas confondre Marie de Brimeu avec Marie de Brimeur, femme de Conrad Schetz et dont Clusius parle souvent, pp. 53, 66, 137, etc.

Voy. l'*Histoire des lys, narcisses, fritillaires*, etc. de M. Morren, et les *Notions élémentaires sur les sciences naturelles et physiques* (Botanique), par le même.

la synthèse des deux spirituels Espagnols ne nous paraît pas plus admissible que celle qui ne fait entrer la liberté dans l'Europe moderne qu'avec la Réforme. Cette liberté, qu'on n'extirpera jamais puisqu'elle a sa racine dans les profondeurs de l'âme, et qu'elle est une des conditions nécessaires de notre existence, se développait depuis des siècles dans le gouvernement des nations et elle est loin d'avoir encore atteint sa forme définitive, si jamais rien de définitif et d'absolu existe dans les choses de la terre. Certes le duc de Croy ne la comprenait pas comme nous; mais tout prouve qu'en reniant l'opposition armée, il ne se constituait aucunement l'auxiliaire de l'oppression. Son amour de la règle, sa passion de l'ordre et du droit se seraient-ils accommodés de l'arbitraire?

Un auteur calviniste, qui vécut au milieu des événements qu'il raconte, François Le Petit, le juge avec beaucoup de sévérité, et, de l'aveu de Charles de Croy, il s'éleva alors contre lui un violent orage : ses proches mêmes crièrent à la perfidie, à la trahison; mais son père approuva hautement sa conduite.

« Ce seigneur, dès sa jeunesse, dit Le Petit (1), avoit été bien « instruit et étoit d'un entendement vif que toutefois il appliqua « depuis fort mal : étant poussé d'un esprit ambitieux à se faire « grand, il quitta le parti que tenoit son père, à savoir celui de « l'Espagnol. Premièrement sous le manteau de la religion, à « laquelle il se montroit ardemment zélé (2) (l'issue de ses desseins « ayant depuis montré quel pouvoit être le cœur), il ne laissoit « pas échapper un seul prêche qu'il ne s'y trouvât, communiant « plus souvent à la cène que nul autre.. Même écrivit un livret « par lequel il louoit la religion protestante et élevoit le duc « d'Anjou jusqu'au ciel, au blâme et suppression de l'Espagnol,

---

(1) *La grande Chronique ancienne et moderne de Hollande*, Dordrecht, 1601, in-fol. II, 484.

(2) Haraeus (*Annal.*, II, 362) : *Orangianis et calvinianis mille modis Chimaium execrantibus, ac specie Religionis reformatæ se ab eo deceptos clamitantibus.*

« qu'il dénigroit autant qu'il pouvoit (1). Tellement que si ce « n'eût été que sa mère, issue de la maison de Halewin, ennemie « jurée de la religion, du prince d'Orange et de tous ceux de la « maison de Nassau, il eût bien pu parvenir au mariage de la fille « aînée dudit sieur prince d'Orange. Or, sous ce masque de « religion, ayant épousé Madame Marie de Brimeu, comtesse de « Meghem, veuve de Lancelot de Berlaimont, dame fort affectée « à ladite religion, il alla premièrement à Bruges où il fut aussitôt « fait gouverneur, et guères de temps après, aveuglissant le « monde par sa belle parade de religion, reçut pareillement le « gouvernement de toute la Flandre. Durant lequel, et signam- « ment depuis la retraite du duc d'Anjou, les affaires étant ainsi « brouillées par toute la Flandre, à quoi tout le plus il tenoit la « main, ses déportements commencèrent à être suspects au prince « d'Orange, auquel toutes ses manières de faire si bigottes ne « pouvoient plaire, tant qu'une fois il lui écrivit de vouloir autre- « ment régler et modérer la dévotion qu'il montroit porter à « Dieu, l'affection à la patrie et le respect à son honneur propre : « ce qui toutefois eut peu de crédit et moins d'effet en son en- « droit, comme est assez à appercevoir par un petit discours qui « lui a été dédié, imprimé à Dusseldorf, auquel tous ses déporte- « ments lui sont par ordre remis au devant. »

Cet écrit, qui n'a été imprimé qu'en 1588 (2), au lieu d'être

---

(1) L'existence de cette brochure est au moins fort douteuse.

(2) *Histoire véritable des choses les plus signalés* (sic) *et mémorables qui se sont passés en la ville de Bruges, et presque par toute la Flandre, sous le gouvernement de très-illustre prince Charles de Croy, prince de Chimay, etc., où bien amplement sont contenues les causes et les moyens par lesquels, sous la conduite et authorité dudit seigneur prince, les villes de Bruges et de Dam, ensemble le territoire et pays du Franc, se sont reconciliés avec leur prince et seigneur naturel. Traicté très-utile pour descouvrir les practiques et sinistres versations de ceux qui, soubs prétexte de deffiance, empeschent aujourd'hui la paix et le repos des Pays-Bas. Anno* 1588. (La dédicace est datée de Dusseldorf le 12 mars). Petit in-12 de 35 feuillets non-chiffrés. Réimprimé dans les *Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*, t. II, 2e série, n° 1-2, pp. 119-179.

une satire du duc Charles, alors prince de Chimai, est une apologie ouverte à laquelle il semble avoir eu une part directe, puisqu'elle se trouve reproduite presque en entier dans les Mémoires que nous publions.

Charles de Croy ne rentra point à la légère dans le giron de l'Eglise catholique, sa conversion ne fut pas un de ces brusques revirements, de ces retours inopinés, si fréquents en politique, et qui sont inspirés par l'intérêt plutôt que par la conviction. Il rend compte avec beaucoup de bonne foi des motifs qui l'avaient porté à abandonner la croyance de ses pères et de ceux qui finirent par l'y ramener (1). Il est difficile de croire, en pesant ses paroles, que Le Petit ait été impartial à son égard.

Une fois rallié à la cause royale, il ne s'en détacha plus et la servit avec zele. On apprendra dans ses Mémoires quelle fut la nature de ses services. Il passe sous silence, lui qui se plaît tant à particulariser, le repas donné en 1581 sur le pont élevé devant Anvers par le duc de Parme, et destiné à être détruit le lendemain par ceux mêmes qui l'avaient construit. Circonstance petite, si l'on veut, mais martiale et pittoresque. Il faisait beau voir, en effet, sur cette terrible machine, ouvrage de leur audace et de leur persévérance, tant de nobles et braves capitaines, les Croy, les Renty, les Varembon, les Mansfeldt, les Manrique, les Del Guasto, les Cajetan, vider joyeusement leurs verres en face de ces canons qu'ils avaient réduits au silence, et chanter, sur des airs soldatesques, la victoire et le triomphe de leur général! (2). En 1588 il alla au secours de l'archevêque de Cologne avec un corps d'armée dont il eut le commandement en chef, portant la cornette générale déployée derrière lui et que saluaient tous les étendards, cornettes, guidons et enseignes : point sur lequel il insiste et revient à plus d'une reprise. Nommé en 1597 gouverneur du comté d'Artois, et investi du commandement de l'armée opposée au maréchal de Biron, il n'oublie pas de rappeler qu'il reçut tous les honneurs qui appartenaient à un général, excepté pourtant,

---

(1) Page 56.

(2) Strada, *Decad. altera*, lib. VII.

paraît-il ajouter avec un profond soupir, cette bienheureuse cornette déployée derrière lui

Précédemment, en 1593 (1), il avait été établi grand bailli de Hainaut.

En 1595 il devint le chef de sa maison, par la mort de son père arrivée à Venise.

Des lettres du roi de France Henri IV, du mois de juillet 1598, érigèrent en duché sa terre de Croy.

L'année 1599 lui valut le collier de la Toison-d'Or (2). Ce fut une des dernières faveurs accordées par le roi Philippe II, qui avait supprimé de fait les chapitres de l'ordre et changé sa constitution primitive.

Le 18 avril 1605, la mort de Marie de Brimeu le *délivra de la captivité, des peines et des travaux qu'il avait endurés avec elle* (3). Il en était séparé depuis long-temps.

Il ne prolongea pas son veuvage. Environ huit mois après le décès de Madame de Brimeu, il épousait sa cousine germaine, Dorothée de Croy, fille aînée du marquis d'Havré, son oncle, et la ville de Mons retentissait du bruit des fêtes. Il avait alors quarante-cinq ans.

Antoine Vieriex grava son portrait quand il n'en avait encore que trente-neuf. Ainsi qu'on peut le voir dans la copie qui orne ce volume, son front est large, son œil vif et bien fendu, son air

---

(1) P. 234 de ces Mémoires. Le *Suppl. au Nobiliaire des Pays-Bas*. p. 151, dit 1592. — Il fit son entrée solennelle à Valenciennes, en qualité de grand-bailli et de gouverneur de cette ville, le 13 mai 1593. — A. D.

(2) Maurice, *La Toison d'Or*. p. 322. — *Le Mausolée de la Toison-d'Or*, p. 281. Charles de Croy fut le 286e chevalier de l'ordre. — A. D.

(3) Page 72 des Mémoires. La devise de Marie de Brimeu était : *Amour et Foy*. — A. D.

noble, sérieux et pénétrant. Le poète montois Alexandre Bosquet, qui signe A. B., a orné cette gravure du quatrain suivant :

Vertu, savoir, noblesse, esprit, force et courage,
Vivent au crayon vif de ceste morte image :
L'artisan au burin rapporte ici ses yeux,
Et Bosquet ses valeurs d'un vers industrieux.

Des vers wallons d'Alexandre Bosquet, je rapprocherai tout de suite le madrigal latin de Jean-Baptiste de Gramaye. Il ne faut pas séparer les grands hommes. Il se trouve à la fin de l'*Andromede Belgica* (1), dans le Bocage illustre (*Lucus Belgicus illustris*), où le duc de Croy a pour symbole le laurier.

Caroli de Croy, ducis Darscot (sic).

Phœbum laurus amat, a Phœbo laurus amatur ;
Tu Grudios, et te Grudii. Juncti ambo virentes
Martia perpetua ridetis fulmina fronde.

Ce mariage se célébra avec une pompe extraordinaire. Le duc de Croy avait demandé d'abord des dispenses au pape et l'agrément du roi d'Espagne, des archiducs, et, comme parents, de l'Empereur, des rois de France et d'Angleterre, ainsi que de quantité *de princes et de potentats tant d'Allemagne que de France et d'Italie.*

Ces augustes alliés le traitèrent en souverain et envoyèrent des *ambassadeurs* pour assister à ses noces. Il en vint de la part du pape, de l'Empereur, de l'archiduc Mathias, de l'infante Isabelle et de l'archiduc Albert, du Roi Catholique, de l'électeur de Cologne, de l'électeur de Trèves, des ducs de Lorraine et de Bar, du cardinal de Lorraine, du comte de Vaudemont, de la duchesse

---

(1) *Joannis Baptistæ de Gramaye Anversani Andromede Belgica dicta... acta a pædagogii Falconis alumnis tertia ab inauguratis principibus die.* Lovanii, apud Laurentium Kellam, 1600, in-4°, dern. sign. M. 2. Sur cet ouvrage rare de Gramaye et un autre de ses écrits presque entièrement inconnu aux bibliographes, voir le *Bull. du Bibliophile belge*, t. I, 9e livr.

douairière de Brunswick, du duc de Juliers, du duc de Mantoué, etc. Les états de Brabant, de Flandre, de Hainaut se firent représenter à la cérémonie ; les magistrats des villes, les officiers des domaines du duc grossirent cette brillante compagnie où toute la haute noblesse s'était donné rendez-vous.

La poésie aurait-elle été excusable de manquer à la fête ? Le rimeur douaisien Jean Loys composa un mythologique épithalame, imprimé dans ses œuvres, et dans lequel, malgré l'hyperbole, il y a quelques vers dignes d'éloge. En voici la fin :

. . . . . .

Mais (Muse) en quel Madril, en quel Louvre doré
M'as-tu conduict ce soir pour me voir honoré,
Ainsi qu'un Apollon, au milieu de la trope
Des plus grands demi-dieux et princes de l'Europe.
Pour me voir honoré d'entrer en ce festin
Où les rares présens du soir et du matin.
Des forêts et de l'air, de la terre et de l'onde,
Font leur table roïale en délices féconde ?
Je conteroy plustot tant de beaux lamperons
Qui redorent la nuict de leurs estoillés fronts,
Que les illustres rancs de ces grandes princesses,
En port et majesté pareilles aux déesses,
Qui ornent cest hymen de leurs riches joyaux
Et ternissent l'esclair des plus luysans tableaux,
Que de conter aussi toutes les masquarades,
De tant de chevaliers, faunes et oréades,
Les honnestes esbas qu'avoient à tous propos,
Soubs les faveurs du bal, les dames et héros !
Et toy heureuse nuict, tesmoing la plus fidelle
Des plaisirs attendus par ceste couple belle,
Ne t'aperçois-tu pas que tant d'esbatemens
Ne sont que trop doublés au gré de ces amans ?
Ne vois-tu qu'il est tard et qu'ores le guide-Ourse
A tantost achevé la moitié de sa course ?
Que Cyprine se face *(fâche)* et que ne veut Amour
Remettre ce trofé jusques au nouveau jour ?
Sus (donc) viens commander que chacun se retire,
L'attente à ces amans ne sert que de martyre :

« Car le bien désiré chèrement est vandu
« Quand plus par ses délais est de nous attendu (1). »

Parmi les curateurs et *mambours* des enfants qui pourraient provenir de ce mariage, on remarque avec plaisir Juste Lipse, professeur de l'université de Louvain et conseiller des archiducs (2). Il était bienséant que la science prît place dans cette réunion de toutes les aristocratiés, surtout chez ce seigneur qui, ami et protecteur des lettres, épousait une jeune femme appliquée à les cultiver.

On sait, en effet, que Dorothée de Croy, placée par Philippe Brasseur parmi les *astres* du Hainaut, s'exerçait à l'art de rimer, qu'elle a laissé beaucoup de vers français de sa composition, dont on garde la plupart dans la bibliothèque du duc d'Arenberg, à Bruxelles, et qu'Erycius Puteanus, dont elle avait tenu une des filles sur les fonts, était un de ses confidents littéraires (3).

Entre les manuscrits de M. G. J. Gérard (4) qui ont été déposés à la Bibliothèque royale de La Haye, il y en a un sous ce titre : *Œuvres en vers de Dorothee de Croy, duchesse de Croy et*

---

(1) *Les Œuvres poétiques de Jean et de Jacques Loys, père et fils, Douysiens.* Douay, Avroy, 1612, in-8°, pp. 950, 104.

(2) Page 91. Il est vrai qu'on a attribué à Juste Lipse la fameuse généalogie des Croy depuis Adam. *Chorogr. sacra Brab.*, II, 153.

(3) La bibliothèque publique de Valenciennes possède deux MSS contenant des œuvres poétiques de la duchesse Dorothée de Croy. Le premier, coté O. 1-32, est une tragédie intitulée *Cinnatus et Camma.* Le second (O. 6-40) est un recueil de trois à quatre cents quatrains qui tous se terminent par ces mots : *Cela m'est fort indifférent.* Il a été rendu compte de ces mss. dans la 2e série des *Archives du Nord*, t. V, pages 375-384, par M. *Aimé Leroy*, qui y a joint une notice sur *Dorothée de Croy.* — A. D.

(4) Voyez l'inventaire que nous avons fait de ces manuscrits, dans les *Bull. de la commission royale d'histoire*, t. Ier, 2e éd., p. 343, n° 438.

d'Arschot, divisées en deux parties, l'une contenant des quatrains, l'autre des poésies sacrées. Ms. de 234 pp. in-fol. (1).

La duchesse de Croy survécut de longues années à son mari. Sa dévotion déjà extrême alla jusqu'à l'exaltation. Sur la fin de sa vie, elle renouvela le spectacle funèbre donné par Charles-Quint (2). « Elle voulut, dit le *Guide fidèle*, être enterrée à Heverlé, dans l'endroit où le prêtre se tient lorsqu'il dit l'*introït* de la messe Elle s'y fit conduire en procession en 1656, tous les religieux chantant de pieuses antiennes, pendant que, dans la cave où elle devait être enterrée un jour, elle adressait à Dieu ses prières, mêlées d'un torrent de larmes (3). » Elle mourut en 1662, âgée de près de quatre-vingt-sept ans. (4)

Ce mariage procura au duc de Croy le calme et le bonheur. Il se livra alors sans entrave à son génie réglementaire ; il gouverna tout à son aise. Il mit de l'ordre dans son immense fortune, fit

---

(1) Il y a des lettres originales de cette princesse parmi la correspondance de Puteanus, conservée à la Bibliothèque royale de Bruxelles, section des manuscrits. Voir notre notice sur ces papiers, *Bull. de l'acad.*, t. VIII, n° 1. Ces lettres sont malheureusement peu intéressantes. J'ai transcrit les vers de Philippe Brasseur en son honneur, p. 134 des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibl. de Bourgogne*, et j'ai inséré, p. 52, le compliment qu'elle envoya à Puteanus le 6 de février 1614, le jour de Sainte-Dorothée, sa patronne.

Blâmera qui voudra le style de ta voix
Et tes divins écrits d'où NAISSENT l'ambrosie.
Elle n'a pas de goût pour l'ignare et l'envie :
Ains agace leurs dents et cause tant d'abois,
Abois qui n'ont pouvoir que d'honorer ta fame
Et accroistre ton los, en accroissant leur blasme.

(2) M. Gachard a combattu, dans une lecture faite le 1er mars 1845 à l'Académie de Bruxelles, l'opinion répandue communément sur les obsèques de Charles-Quint faites de son vivant. M. de Reiffenberg a reconnu lui-même que l'Empereur a pu en avoir eu l'idée, mais que l'exécution en fut au moins douteuse. — A. D.

(3) M. E. Gens a répété ce passage du *Guide fidèle* dans sa nouvelle intitulée *le Château d'Heverlé*. Bruxelles, 1844, in-18.

(4) Un superbe portrait de la duchesse Dorothée de Croy, peint en pied par François Porbus fils, existe au musée de Valenciennes ; il provient du château de l'Ermitage, près Condé, possédé par les ducs de Croy. — A. D.

des lois et des statuts, et rédigea pour sa maison une espèce de charte dont il imposa la stricte observation à ses successeurs.

Un seul détail donnera une idée de son luxe. Il n'était encore que prince de Chimai, lorsqu'il alla à l'entrée de l'électeur de Cologne dans la ville de Liége. Il s'y montra avec trois cents chevaux et plus de cinquante gentilshommes.

Duc de Croy et d'Arschot, prince de Chimai, de Porcéan (terre qu'il vendit, en 1608, à Charles de Gonzague, duc de Nevers) et du Saint-Empire, marquis de Montcornet, comte de Beaumont, baron de Halewin, etc., il tint principalement sa cour à Beaumont, où était sa chambre générale des comptes.

Ses Mémoires nous instruisent minutieusement de la manière dont toutes choses se passaient. Nous savons combien de gens étaient attachés à sa personne, quelles étaient leurs fonctions, leurs émoluments; nous n'ignorons pas les noms des serviteurs d'extraction noble, des personnes de condition qui tenaient à honneur de lui appartenir. La chambre, la table, l'écurie, la chasse, tout défile en détail devant nos yeux. Avec un peu de patience et un grain d'arithmétique, nous supputerions même sa dépense de tous les jours. Elle effacerait celle de bien des monarques actuels.

Et puis, au milieu de ces statuts d'intérieur, on ramasse par-ci par-là quelques traits qui peignent un temps de trouble, la féodalité qui se respecte, la noblesse qui a conscience d'elle-même.

Ainsi, le duc ordonne expressément qu'aussitôt qu'il se sera mis à table, le maître d'hôtel (parmi ceux qui furent revêtus de cette charge, nous trouvons un sieur Van-Halle, ou de Schal, et le seigneur François de Harchies), tant au souper qu'au diner, fera fermer les portes, lever le pont-levis et exigera que le portier lui apporte les clefs pour les garder.

Le duc n'oublie rien. Le cadastre, la statistique de ses terres étaient tenus avec une exactitude merveilleuse. On conserve encore dans les archives du marquis de Caraman, à Beaumont, le

Besogné du grand duc de Croy, du 11 décembre 1604. D'autres *besognés*, indiqués dans l'inventaire des archives de Boussu, sont rédigés avec le même soin et concernent des seigneuries différentes (1).

A Beaumont, un de ces donjons gothiques, élégants et guerriers, une tour chenue nommée *la Salamandre*, sans doute parce qu'elle était à l'épreuve de la flamme, contenait les archives héréditaires, les diplômes émanés des empereurs, des rois, des ducs et des comtes, les pieuses donations aux églises et aux couvents sur parchemin jauni, avec sceaux appendus, les chirographes inviolablement observés, sans nos soupçonneuses, malhonnêtes et fiscales précautions de timbre et d'enregistrement, et les annales de la famille.

Le château d'Heverlé était aussi une des habitations favorites du duc de Croy. Cette terre, après la mort de Rasse Van Grave, fut achetée par Antoine de Croy. Le sire de Chièvre renouvela les constructions et les agrandit. Le duc Charles, ainsi que Brasseur le donne à entendre, s'occupa surtout des jardins, des vergers, des bois, des fontaines et des chemins, et y fit exécuter des travaux prodigieux (2). Mais, indépendamment de ces dépenses, il rebâtit le cloître des Célestins, qui avait beaucoup souffert pendant la guerre civile, l'orna de monuments, portraits et épitaphes de plusieurs de ses ancêtres, dont il suspendit les bannières à la voûte, avec ce cri si bravache et si chevaleresque : *Je maintiendray*, adopté par une autre race bien plus illustre encore (3); il consacrait aussi beaucoup d'argent à ses collections d'art. L'élève de Cornelius Valerius et du collége des Trois

---

(1) *Compte rendu des séances de la commission royale d'histoire*, II, 285. Article de M. E. Gachet.

(2) *Justi Lipsii Lovanium*, p. 116.

(3) Suppl. aux Trophées de Butkens, I, 269.

Langues (1), l'ami de Juste Lipse et d'Erycius Puteanus (2), recherchait les livres (3), les médailles, les pierres gravées, les tableaux, les estampes, les statues, les antiquités de toute espèce Vinchant, dans son histoire du Hainaut, s'exprime ainsi : « Charles « de Crouy, duc d'Arschot, fit en son temps grand amas de ces « médailles et d'autres antiquailles, ce qui donna occasion à « Justus Lipsius de le nommer *Lucullus Belgicus* (4) »

Son esprit ordonnateur éclatait encore en ceci. Toutes les curiosités qu'il possédait étaient ponctuellement inventoriées. Il en avait fait faire la description et l'histoire. C'est pour obéir à sa dernière volonté qu'on publia, à Anvers, en 1654, un in-foho intitulé : *Regum et imperatorum romanorum numismata, a Romulo et C. J. Cæsare ad Justinianum Aug., cura et impensis Caroli, ducis Croyiaci et Arschotani, olim congesta, œrique incisa ; nunc locupletata et brevi commentario illustrata, etc.*

---

(1) Le duc de Croy, dont la mémoire est si bonne, et qui nomme ses gouverneurs, omet le nom de Philippe Le Boucq, de Valenciennes, Cependant l'épitaphe de celui-ci dans l'église de Saint-Jean, en cette ville, lui donne formellement cette qualité.

Philippi Le Boucq *ossa hic sita sunt, qui postquam in regendo* Caroli de Croy, *principis Chimacensis pueritia, deinde apud Philippum, comitem de Lalaing, hujus provinciæ gubernatorem, secretarii munere*, etc. Voir cette épitaphe entière pp. 143-44 de l'*Annuaire de la Bibl. royale* pour 1845.

(2) Il y a des lettres du duc d'Arschot à Puteanus dans la correspondance manuscrite de ce dernier, citée plus haut.

(3) Un des Croy qui mérite plus l'épithète de *bibliophile* est Charles, le premier prince de Chimai. Plusieurs manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne offrent son seing manuel. Entre les manusc. de sir Thomas W..., baronnet, vendus le 27 avril 1837, catal., p. 38, n° 10, on distinguait le *Livre des faits d'armes et de chevalerie de Christine de Pisan*, terminé par la souscription ordinaire : *Ce livre.... est à nous, Charles de Croy, comte de Chimay.* Il était donc antérieur à l'an 1486, où Charles fut créé prince. Introd. aux mém. de J. Du Clercq, I, 112.

(4) Page 33.

L'éditeur de ce beau volume est Gaspard Gevartius, qui a composé la dédicace à l'empereur Ferdinand IV, où, par parenthèse, il se tait sur le duc de Croy. Mais l'avis du *Typographe au lecteur* rappelle ce qu'en dit Juste Lipse dans la dédicace de son *Syntagma de bibliothecis :* « Is ille est, cujus φιλοκαλίαν vir summus Justus Lipsius commendat, *et eximium inter Belgii proceres vocat, qui rerum antiquarum elegantia et studio caperetur, nummosque priscos et bibliothecas usui publico instrueret et adornaret* (1). »

Les planches de Jacques de Bie furent publiées pour la première fois en 1617. L'édition de 1654, augmentée de cent-quatre-vingt pièces nouvelles, parut par les soins de Nicolas Roccocx, chevalier et bourgmestre d'Anvers. Albert Rubens y a ajouté un long commentaire explicatif, à la demande de son ami Gevartius et de l'imprimeur Henri Aertssens. Les dialogues d'Antoine Augustin sur les médailles et les inscriptions antiques, traduit du latin par le savant jesuite André Schott, et qui déjà accompagnent la première édition, y sont reproduits à la fin. Une troisième édition sortit des presses de Cologne en 1700, avec des observations nouvelles de Laurent Beger (2).

Philippe Brasseur, qui défère le second rang au duc de Croy dans ses *Sydera illustrium Hannoniæ scriptorum* (3) et le met

---

(1) Le *Syntagma de bibliothecis* est dédié au duc de Croy au mois de juin 1602. L'épitre dédicatoire, indépendamment des éloges que l'on vient de transcrire, offre encore ces lignes : « Stirpem tuam video ? a « regibus est. Opes ? pene regiæ ; animum ? plane regius. Et quid « nisi altum ac magnificum illo concipis, factis promis ? » Ici est l'éloge d'Heverlé qu'on trouvera en son lieu.

(2) Sous le nom de *Jacques de Bie*, le Manuel du libraire cite un recueil de médailles d'or du cabinet du duc Charles de Croy, depuis J. César jusqu'à Héraclius, publié d'abord à Anvers en 1615, *ibid.* 1627, in-4°, republié à Berlin en 1705 aux dépens de J. André Rudiger, et enfin complété par Sigebert Havercamp et remis en lumière à Amsterdam, 1738, in-4°. Cette dernière édition est la préférée. — A. D

(3) Montibus, 1657, in-12, p. 2.

immédiatement après Baudouin, empereur de Constantinople et comte de Hainaut, fait allusion dans ces vers, à son inclination pour la numismatique et lui attribue la rédaction principale du livre qu'on vient d'alléguer :

CAROLUS DE CROY, DUX ARSCHOTANUS, *S. R. I. Princeps, Eques Aurei Velleris, Hannoniæ Gubernator etc., venerandæ antiquitatis admirator et diligens perscrutator.*

Mirum opus Hevræos (1) montes secuisse, viator
Ut foret ad castrum semita recta tibi.
Magnum etiam magnique oneris donante Philippo
Supremam (2) Monti constituisse togam ;
Induperatorum sed gesta (3) incisa figuris
Tot curas inter scribere, majus opus.
An potuit meliore modo sibi quærere laudem?
O mirum docti principis ingeninm !

Obiit 1612.

Dans les archives de Beaumont, on conserve aujourd'hui deux petits registres in-4° où sont expliquées par ordre *toutes les médailles déposées* jadis au château de Hèvre (Heverlé), *laquelle collection appartenait à la maison de Chimay* (4).

Le duc Charles nourrissait de plus un goût prononcé pour la musique ; il en avait hérité de son grand-père Philippe, deuxième duc d'Arschot, qui bâtit le palais de Beaumont, où Charles-Quint fut reçu en 1540 et dont la chapelle était conduite par le célèbre *Clemens non papa* (5).

---

(1) *Juxta Lovanium.* P. B.

(2) *Curiam ann.* 1612. P. B.

(3) *Antuerpiæ.* P. B.

(4) *Compte rendu des séances de la commission royale d'histoire,* II, 272.

(5) Scohier, *La généalogie et descente de la très illustre maison de Croy.* 1587, in-fol., p. 28. — La bibliothèque de Valenciennes possède un ms. coté O. 6-38, intitulé : *Livre de chansons de Charles de Croy,* in-4° oblong, sur papier. — A. D.

Déçu dans ses espérances et n'ayant pas eu d'enfants de son second mariage, il songea à son testament. Cette pièce, rédigée à Beaumont, et datée du 1er juillet 1610, est d'une prolixité extraordinaire. Le duc commence par y jeter un regard sur sa vie passée et en rend compte à peu près dans les mêmes termes que ses Mémoires ; puis il règle ses obsèques et se regarde pres, que mourir avec un sang-froid imperturbable. Il veut que son corps, après avoir été exposé publiquement avec ses plus beaux habits, le manteau et la couronne de duc, *soit accoustré en vestement de capuschin* (1), pour prouver le néant des grandeurs de ce monde. Il donne le modèle de sa sépulture, et, afin de ne rien laisser à faire après lui, il compose son épitaphe (2).

Cela posé, il partage ses biens, et pourvoit d'abord au sort de son bâtard, François de Croy, dont il n'hésite pas à nommer la mère, une noble et puissante dame, Marie de Boussu, duchesse douairiere de Brunswick et de Lunebourg, s'il vous plaît. Ce bâtard épousa Dorothée de Raville, veuve de Godefroid, baron d'Eltz (3).

Il assigne, en second lieu, la part de Dorothée de Croy, sa femme, et, sans oublier cependant les autres membres de sa famille, laisse le fond de sa succession à sa sœur Anne de Croy, qui le porta dans la maison d'Arenberg, avec les titres de duc de Croy et d'Arschot. Il est remarquable qu'en appuyant sur ses ancêtres, il ne dise pas un mot des rois de Hongrie.

Le testament est accompagné de trois codicilles. C'est dans le troisième qu'il ordonne d'imprimer la description de son cabinet archéologique (4). Sa dernière pensée fut pour la science.

---

(1) Page 243.

(2) Une autre épitaphe en français, et qui offre un résumé des mémoires, se lisait aussi aux Célestins d'Heverlé. Elle est rapportée mot à mot dans le 1er vol. du *Supplément aux troph. de Brab.*

(3) *Suppl. au Nobl.* p. 153.

(4) Page 394.

Ce codicille est daté du 2 janvier 1611, et il mourut le 13 janvier 1612.

Il continua donc jusqu'à la fin de se tenir à jour, de s'annoter pour ainsi dire et de faire son bilan quotidien. Voilà ce qui donne à ses Mémoires un intérêt particulier. Ils sont écrits d'un style incorrect, wallon, *rouchi*, je le veux bien ; la phrase y est souvent embarrassée, suspendue, mal construite, inachevée ; on y rencontre de fréquentes répétitions ; mais c'est une épreuve d'après nature, un original dont on préfère les défauts aux grâces étudiées d'une copie infidèle ou suspecte.

Le manuscrit, signé et certifié en plusieurs endroits de la main tremblante du duc, offre néanmoins dans l'orthographe des noms de personnes et de lieux, des fautes souvent grossières dont nous avons essayé de corriger la plupart au moyen d'une table où nous avons rassemblé quelques renseignements qui rendront la lecture de ces Mémoires plus coulante et plus nette. Des travestissements du copiste, en petit nombre, sont restés des énigmes sans mot (1).

Nous avons voulu ranimer une grande existence d'autrefois, montrer ce qu'était la puissance féodale au moment de sa ruine et de sa décadence, et c'est encore en Belgique, sur cette terre,

---

(1) Pour compléter les renseignements donnés par le baron de Reiffenberg, nous ne devons pas omettre de dire que le duc Charles de Croy, mort au chateau de Beaumont le 13 janvier 1612, fut inhumé en un superbe tombeau en l'église des Célestins, à Héverlé, près de Louvain, avec l'épitaphe suivante :

Carolus a Croy
Nuper Dux Croy et Arschoti
Ex magnâ progenie natus,
Nunc putredo terræ, et cibus vermiculorum,
Obiit in Domino, expectans resurrectionem mortuorum,
Anno CIↃ. IↃC. XII. 13 Januarij.

La devise particulière de ce prince était : *Autant vaut*; celle de ses armes portait : *Je maintiendray Croy*. — A. D.

objet constant de nos études et de nos plus douces affections que, tout ignorant que nous sommes, nous avons placé notre appareil galvanique.

Toujours est-il qu'un fait nous demeure acquis : il n'y a plus de grands seigneurs (1).

Baron DE REIFFENBERG.

---

(1) Les publications de la Société des Bibliophiles de Belgique, quoique adressées à un public très restreint, ont été accueillies avec une indulgence et même un empressement dont nous avons été surpris. La presse, j'entends la presse sérieuse, a montré à leur égard une rare courtoisie. Nous devons surtout remercier, en France, la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes ;* en Allemagne, les *Goettingische Gelehrte Anzeigen.* Dans le n° du 6 mai 1843, pp. 709-717, le savant critique Hav, a annoncé la *Correspondance de Marguerite de Parme avec Philippe II.* On nous y édifie sur un personnage qui y est cité, p. 132, sous le nom de *Girrich Van Hall.* M. Hav. pense que ce ne peut être que *Jürgen Von Holl,* ce capitaine brunswickois si connu.

La *Revue nationale de Belgique* (t. XI, 4e livr.) nous a été, comme de raison, moins favorable que les feuilles étrangères. Elle nous a reproché de pousser le panégyrique jusqu'à proclamer Charles-Quint le créateur de la politique d'équilibre. En bornant là sa critique, la *Revue* ajoute que c'est à peu près faire honneur à la fièvre de la découverte du quinquina. Peut-être nous sommes-nous mal expliqué; mais si par politique d'équilibre, il est permis de désigner un système qui, contrairement à la politique d'isolement presque seule en vogue avant Charles-Quint, cherchait à contenir les puissances les unes par les autres, à profiter de la valeur relative des moindres Etats et à faire entrer dans le jeu de ses combinaisons des nations et des princes à peine connus jusqu'alors, on pourra nous passer notre proposition, on ira même jusqu'à l'adopter.

L'Indépendance qui avait assisté à la lecture de cette introduction à la séance solennelle de l'Académie du 16 décembre 1844, ne l'avait pas écoutée, et peut-être avait-elle eu raison. Mais alors il n'en fallait pas

parler comme si elle avait daigné être attentive. *L'Indépendanee* a été scandalisée de nous entendre dire qu'il n'y avait plus de grands seigneurs. Et, en effet, comment avons-nous pu oublier qu'il en est encore un, un seul, il est vrai, mais le plus grand de tous les seigneurs passés, présents et futurs : le journalisme, qui met ses tréteaux au-dessus des trônes, le journalisme qui se vend et qui tranche du despote, le journalisme qui veut absorber tous les talents, pour les rapetisser à sa taille ?

JOYEUSES ENTRÉES DES ROIS.

Réceptions des princes, des gouverneurs, etc., dans les villes du Nord de la France, — Présents [1].

Déjà, nous avons dit ailleurs (2) quelles énormes dépenses s'imposaient les villes pour la réception des rois.

Nous avons fait connaître le *poyel* ou *palme* royal ; les bâtons, au moyen desquels on le soutenait, presque toujours couverts de fleurs de lis d'or ; les couleurs qu'il revêtait qui, d'ordinaire, étaient celles du monarque (3).

Nos lecteurs, toutefois, auraient droit de nous taxer de négligence, si nous ne leur signalions ici tous les insignes que François Ier accorda aux officiers municipaux de Péronne, comme une sublime *remembrance* de leur valeureuse défense.

---

(1) Cette notice forme le chap. XIe du ms. intitulé : Les cités picardes et artésiennes aux XIVe, XVe et XVIe siècles, lequel a obtenu de l'Institut de France une mention très honorable, en 1848.

(2) Le Beffroi de Péronne, pp. 18-19.

(3) Le palie et chief de damas noir, sous lequel on reçut, à Béthune (1540), Charles-Quint, avait exigé XXXVII aunes et demie. — Voy. nos rech. hist., p. 74.

En effet, l'argentier en exercice (1536) déclare qu'à Charles Millet, orfèvre, il a payé VIII l. IIII s., prix de *huit P' couronnez, d'argent doré, donnez aux officiers de la ville, pour porter en signe de la bonne victoire que Dieu avoit donnée à la ville allencontre des Bourguignons.*

Une semblable distinction fut concédée *à la femme de l'élu de Poix.*

Parés de cette noble décoration, et précédés *de six cents bannières aux armes de la cité, confiées à de petits enfants*, les magistrats péronnais allaient recevoir le père des lettres, qui venait les féliciter de leurs héroïques exploits

Les divers présents offerts dans ces circonstances solennelles, nous initient aux mœurs et aux usages de l'époque, en même temps qu'ils nous fournissent quelques pages précieuses pour l'histoire de l'art.

A Béthune, outre *les trois hanaps de madre* (1), qu'en 1416 Pierot Escarssel, orfèvre, avait reliés et rapointiés (2), et qui, sans doute, ne servaient que lors des réceptions les plus pompeuses, on remarquait douze cannes de présent que, cette même année, Leurens Le Paintre avait ornées des armes de la ville (3).

Elle leur substituait aussi, quelquefois des cannes de terre (4).

---

(1) Suivant du Cange, le madre était une sorte d'agathe-onix. Si nous en croyons le grand d'Aussy (Vie privée des Français, III, 206), les grands seigneurs seuls avaient le droit d'en faire usage.

(2) Lesquelz avoient esté rompus et brisiez par mesquief.

(3) Cornelius Macer, donnant un festin dans un temple d'Hercule, présenta à boire au pontife et à toute l'assemblée dans une coupe d'un métal précieux *pateram electrinam*, sur laquelle on avait gravé la tête d'Alexandre et l'histoire de ses principaux exploits (Trebell. Pollio, in quieto).

(4) Aussi à ses armoiries. — Le fameux peintre François de Vriend, dit Frans Floris, mort en 1570, possédait quantité de vases en faïence

Telles étaient les XXVIII (1) qu'en 1412 elle offrait à des seigneurs anglais.

Pour y peindre l'écu de la cité, Thumas Dumont avait exigé II d. pour la confection de chaque blason.

Le duc de Bourgogne s'étant rendu dans cette ville le mercredy *Xe jour* de septembre, l'an mil CCCC et XXI, à son retour de le journée qu'il avoit eu à Mons en Vimeu, à l'encontre de ses adversaires, *le samedy derrain jour* du mois d'aoust prochain précédent (2), on lui offrit une queue de vin.

En 1468, Péronne en faisait présenter XXIIII quesnes à Charles-le-Téméraire, VIII au chancelier, VI au connétable de France, IIII à M. Desquerdes, II au doyen de St-Furcy.

Dans le cas où le prince serait arrivé de nuit, XII torches avaient été préparées.

En 1524, François Ier fait annoncer que, sous peu de jours, il visitera sa bonne ville de Péronne. Aussitôt on décide que deux pièces de vin lui seront offertes, tandis que M. de Vendôme en recevra une. Aux autres seigneurs on en distribuera par kaines.

Dans ces circonstances, la fierte du grand St-Furcy précédait presque toujours les magistrats.

Elle fut portée cette fois par Foursy le Saige, Pierre Sohier, Jehan d'Avesnes et Adrien Le Pèvre (3).

---

et en porcelaine exécutés par son frère, où se trouvaient peintes de charmantes historiettes et de gracieuses images. (Al. Michiels, Hist. de la peinture flamande et hollandaise, t. III, p. 300).

(1) A II d. chaque.

(2) Monstrelet (IV, 334) indique cette même date et ce même jour; mais Mlle Dupont (Mém. de Pierre de Fénin, 164) observe avec raiso que cette année le dernier jour d'août arriva un dimanche, ce que constate notre argentier lui-même, puisqu'autrement le mercredi aurait dû tomber le onze septembre.

(3) Arch. de Péronne, fol. 218 ro et vo.

A Noyon (1537), on faisait hommage au duc d'Orléans de deux pièces de vin, l'un blanc, l'autre *claret* (1).

A la reine de Hongrie, on en offrait deux muids (2).

A la reine (3) *Allyensire*, les péronnais donnaient XVIII kaines de vin, alors que *madame la grand maîtresse* en acceptait XII petites (4).

Le fameux roi d'Yvetot (5) lui-même, avait, parfois, part à ces gracieusetés.

Il en était ainsi, en 1547 et 1548, puisque l'argentier de Péronne élève la première dépense à XXXVI s. VI d, prix de six petites kennes de vin offertes *au roy Diphetot*, et porte la seconde

---

(1) 1424. A Béthune le vin vermeil de Poitou coûtait II s. VI d. le lot; — 1430. Blanc vin de Lannois de II s. IIII d. à II s. VI d.; — vin de Poitou, de II s. II d. à XXVIII d.

(2) Arch. de Noyon, fol. 353 r°; — 365 r° et v°; — 366 r°. — XVe siècle. Robert Philippe, marchand *vinotier* à Noyon. — A Béthune, ceux qui faisaient ces présents étaient toujours accompagnés de deux torches ardentes. C'est ainsi que fut présenté celui que l'on offrit au capitaine anglais qui revenait du camp de Landrecies. — 1591. A aucune fille, une pinte de vin (de XXI d.) pour se marier. (Arch. de Roye).

(3) Au XIVe siècle, la veuve du roi se nommait *la reine blanche*, celle d'un comte *la dame blanche*.

(4) Arch. de Péronne. — Les vins les plus recherchés au XIVe siècle étaient ceux de Bourgogne, de Gascogne, de la Rochelle, de l'Orléanais, de la Champagne : Le Beaune et l'Aï étaient surtout hautement appréciés. Les Anglais avaient toujours à Bordeaux une flotte de deux cents voiles, *qui allait aux vins*. (Fabliaux de la bataille des vins; — Lebœuf, Hist. du diocèse de Paris, t. IV, p. 27).

(5) Voy. la dissert. de M. de Vertot, Mém. de l'Acad. des Inscrip., t. VI, pp. 550-572, éd. in-12; — Duplessis, Descript. de la haute Normandie, t. I, p. 180 et suiv.; — La Roque, Traité de la Noblesse, ch. 26, p. 98; — Chopin, De regulis juris, lib. I.

à XXXVI s., pour être présenté vin *à mons. de Langet, roy Diffetot* (1).

Il serait trop long de nommer ici tous les seigneurs que mentionnent les registres : qu'il nous suffise de dire que, toujours dévoués à l'illustre maison de Humières, les péronnais en donnaient une nouvelle preuve à Louis de Humières, leur gouverneur, en lui faisant hommage de huit petites quesnes de vin (2), à son retour de prison de par delà, *à la journée des nobles*

Parmi tous ces vins offerts, les registres signalent *celui des sablons de Compiègne* (3).

Au nombre des personnages qui, au XV° siècle, reçurent à Béthune vins de courtoisie, figurent révérend Père en Dieu l'évêque de Betheléem, confesseur (1424) du duc de Bourgogne; l'infâme Pierre Cauchon (1430), évêque de Beauvais; Jehan de Saveuses; Jehan de Refuges (1438), le premier écuyer, le second ambassadeur du duc d'Orléans; *le souverain* de Flandre; maître Pierre de Morvillers, l'un des *seigneurs* du parlement; *Guer*, roi des hérauts d'Angleterre; le bâtard de Bourgogne, seigneur de Chocques et de Beuvry; le comte de Charolois (4), son héraut,

---

(1) Martin du Bellai, chevalier de l'ordre du roi et sous-lieutenant en Normandie, prince d'Yvetot par son mariage avec Isabelle Chenu, mort en 1553.

(2) Au XVe siècle on lit dans les registres: 1488. A Guillaume Gerin, pour III los de vin présentés le jour de la Magdalaine, à mons. de Humières, comme chief des nobles.

(3) 1477. Un démy arpent de vingnes assis es sablons, au lieu dit le tierge des Nonnains; — 1500. Vingt verges de vignes situées es sablons de Compiègne, vendues XL s. (Arch. des Boubers-Melicocq). — Il est question à cette époque de vin de nuit. c'est-à-dire qu'on buvait à son réveil dans le lit). — L'argentier de Béthune (XVIe siècle) porte en compte les CLXIII l. III s. de gros qu'il a soldées à mess. de Bruges, pour XV *bottes de vin secq.* (fol. XXI r°). Ne s'agirait-il point ici du vin nommé *fumarium?* (Baccius, De natural. vin. hist.).

(4) On lui offre une quesne de vin de Beaune, contenant deux muids sept setiers.

nommé *Béthune*, son écuyer de cuisine, Garnier Pochelot, garde de sa tapisserie : Jehan de May, maïeur d'Abbeville ; la reine d'Angleterre ; *Olivier de la Marche*, maître d'hôtel du comte de Charolois, qui conduisait (1466) l'ambassade d'Angleterre ; le fameux *Jehan de la Vacquerie* (1475), conseiller de la ville d'Arras ; le bailli de Rouen, capitaine des nobles de Normandie ; M, Jehan de Genlis (1475), sieur de Montilles, conseiller à Malines ; M. de Maigny, conseiller et chambellan du roi ; M. du Ludde ; ung capitaine de Scwistes (1480) ; le dauphin d'Auvergne ; M. Guy, Nicolas Latimer, chevalier anglais ; Morlet de Saveuses (1475), *maître d'hôtel du comte de St-Pol ;* M de (la) Grutuze (1489), envoyé en ambassade vers le roi ; M. de Griboval (1496), chevalier, maître d'hôtel ordinaire du duc d'Orléans.

En 1478, les registres mentionnent le vin offert à un religieux, *qui avait prêché les nouvelles de la paix faite entre Louis XI et plusieurs autres souverains ;* ainsi que celui que, l'année suivante, on présentait à un religieux franciscain, qui avait prêché les pardons et indulgences *de l'église St-Esprit de rue* (1).

Le célèbre Olivier Maillart lui-même si goûté alors comme prédicateur, avait part à ces libéralités, puisque nous voyons qu'on faisait hommage (1493) de deux los de vin de Beaune, prins au chelier du chapître de St-Bétremieu, à maistre Olivier Maillart, provinchial de l'ordre des Religions de l'Observance.

En 1557, on décidait à Noyon qu'à l'entrée du fils du connétable (2), nommé gouverneur de la province, les plus notables personnaiges iraient à cheval à sa rencontre jusqu'à St-Ladre *avec robbes longues*, ainsi que les hacquebutiers et archiers précédés

---

(1) 1489. A mess. Andrieu, au commandement du curé, pour avoir des pardons à l'église Sainct Pierre, lequel disoit qu'ils estoient au bancq, LVI s.; — 1491, A Coustel LX s., pour avoir aporté les bulles des XII cens jours de pardons, que... a donné le cour des cardinaux et notaires de Rome, que pour les avoir solicitées ; pour avoir livré le coffret XXVII d. (Arch. de Roye).

(2) M. de Montmorenci.

de leurs enseignes; que les faulxconneaux seraient placés sur la porte St-Jacques, *afin de les deserrer* à son arrivée, et avant que Louis Châtelain ne le haranguât (1)

Quelquefois c'étaient des bœufs de haut prix, de l'avoine, du blé, que les princes acceptaient avec reconnaissance.

En 1466, les deux bœufs qui furent présentés (à Péronne) au comte de Charolois étaient ornés des armes du prince et de celles de la ville (2).

Les habiles poissonniers de *Soyebantecluze*, mettant en œuvre toutes les ruses qu'une longue expérience leur avait apprises, attiraient dans leurs engins les plus beaux poissons de la Somme.

Ainsi, en 1465, le comte de Charolois recevait en présent VI gros *beqin*, VI carpes et *ung quart de beqin;* M. de Chaulnes, VI gros *lique* (3), VI carpes *fouissans* (4) et ung quarteron d'anguilles.

Outre ces présents, il fallait souvent héberger les seigneurs qui, par ordre de la cour, venaient attendre dans la cité l'arrivée des ambassadeurs.

Nous voyons, en effet, que Péronne avait à pourvoir, pendant six semaines, aux frais du maréchal de Châtillon et de sa suite,

---

(1) On lui fit présent de trois muids de bon vin. (Arch. de Noyon, fol. III c. IIIXXII r°).

(2) Voy. notre beffroi de Péronne, p. 19.

(3) Des brochets, l'en dit lancerel, brochet, quarrel, lux et luceau (le Ménagier de Paris, II, 88); — les petits sont appelés *lancerons :* les moyens, *brochets:* les plus gros *quarreaux.* (Délices de la campagne, chap. XVIII).

(4) Sans doute les carpes connues sous le nom de *laboureuses.* Ce sont, en général, les plus grosses. — Originaire de la Perse, la carpe fut introduite en Europe par les Romains, et n'a pénétré en Prusse qu'au moyen-âge. Elle a été importée au XVIe siècle en Angleterre, plus tard en Russie et en Suède. (Voy. le journal *la Presse* (Bulletin du monde scientifique, n° du 6 novembre 1848).

alors qu'il y attendait (1508) milor Chambrelan, chief de l'ambassade d'Engleterre, auquel elle fit offrir deux chisnes.

Descendu à l'hôtel de Cléry, il fallut lui fournir force garbes, et satisfaire ceux qui, de nuit, avaient tenu les fallots.

Lorsque les villes voulaient se montrer plus magnifiques, elles se voyaient forcées de s'adresser aux plus habiles orfèvres (1).

Désireux de posséder les bonnes grâces de la comtesse d'Etampes, le maire et les échevins de Péronne, saisissant adroitement le moment où son illustre baron vient d'être créé chevalier (2) devant Oudenarde (1452), ce qui lui confère le titre de *dame*, commandent pour elle à St-Quentin deux joyaux.

Le premier, dit l'argentier, formait ung grant gobellet ou coulpe..., tout doré dedans et dehors. Au-dessus du couverche on remarquait une couronne esmaillié, et sur icelle y avoit *ung homme et une femme acolant l'un l'autre*, et, autour dudit couvert, y avoit une grant couronne garnie de tourellette.

Ce gobelet était supporté par trois pilliers en fachon de tourelles, et, au milieu d'icelles, y avoit trois petites tourelles qui n'alloient mie jusques en bas.

---

(1) Voy. notre beffroi de Péronne, p. 19 ; notre Cité picarde, pp. 65-66. — En 1429, on offrit à la duchesse de Bourgogne une coupe d'argent toute dorée, à couvercle, pesant III marcs ou environ (fol. 2 r°). — Lorsque l'empereur Charles-Quint fit son entrée à Béthune (le 20 novembre 1540) accompagné de la reine de Hongrie et de la duchesse *douagne* de Mella, on lui présenta un bachin et une esguière d'argent, pesant XV marcs, II onces, VI estrelins. L'argent était alors à XIII l. II s. le marc. — Selon l'Art de vérifier les Dates (VI, 158), le marc d'argent, sous François Ier, était à 14 l. 10 s.

(2) François Ier accorda à l'Université de Toulouse le pouvoir de faire des chevaliers. — Suivant Naudé (Addit. à l'hist. de Louis XI, p. 46), Philelphe s'applaudissait d'avoir, le premier, désigné les chevaliers par l'épithète d'*aurati*.

Au desseur dudict piet en montant, ledict gobelet avoit VI esmaux et VI pilliers, et en chacun pilier y avoit *une ymaige blanche*, et, au-desseure de iceulx imaiges, y avoit une couronne à VI... (1).

Sur l'autre apprécié deux marcs, six écus d'argent, on observait au couvercle ung chercle semé de flourettes emmailliez de bleu, et au-dessus nne poirette à pointe emmaillié d'asur. Le pied était armé de frasures bleuz.

Le panier dans lequel ils furent envoyés, coûta XII d., les estouppes pour les envelopper, XII d.; la dépense s'éleva, enfin, à LXXVI l. II s. (2).

Les seigneurs, d'ordinaire peu délicats, profitaient de toutes les circonstances pour forcer, en quelque sorte, les villes à leur offrir de riches présents.

En 1468, Ph. du Couronnel, gouverneur de Péronne, ne rougissait pas de solliciter, à l'occasion de son mariage avec la fille du seigneur d'Aussy, un splendide cadeau que, lui-même, il déclarait devoir se composer de VI tasses d'argent, pesant chacune IIII marcs.

N'obtempérant qu'en partie à ses ordres, on se contentait de lui adresser une esguère et VI gobelets, du poids de VIII marcs (3).

---

(1) Ce joyau si précieux pour l'hist. de l'orfèvere au XVe siècle, pesait quatre onces et cinq écus d'or. Il coûta XLVII écus d'or, VII s. VI d. — On parle ailleurs de gobelets d'argent, dorés au bout et *esprintellez* de flourettes d'argent.

(2) Arch. de Péronne, fol. 75 r° et v°. — 1572. Les magistrats de Béthune offrent une tasse d'argent au maïeur d'Arras (Philippe le Prévost), à son retour d'Espagne, où il avait été député par les Etats. — Au XVIe siècle, on mentionne l'or de ducat, l'or d'escu, l'or de maille, l'or de pistolet.

(3) Arch. de Péronne, fol. 52 v°.

Le riche et magnifique duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, et la duchesse (1) ne craignaient point de faire de semblables demandes.

Plus adroits, toutefois, en 1431, ils se contentaient d'inviter la ville aux noces de mons. de Thoulongon (2) et de demoiselle de la Trémouille; en 1446, à celles d'Antoine, bâtard de Bourgogne, et de demoiselle Jehenne (3), fille de mons. de la Viefville (4).

Convaincus que toutes ces invitations intéressées ne pouvaient qu'occasionner de fortes dépenses, les officiers municipaux alléguaient pour s'excuser que, jamais, la ville n'envoyait à nulles noches.

En 1456, Béthune faisait offrir quatre lions d'or à Baudechon de Zoppe, varlet de cambre et aide des joiaux du comte de Charolois, à l'occasion de son mariage.

Long-temps après (1489), M. Desquerdes ayant engagé les

---

(1) En 1442, douze dames ou demoiselles *à hacquenées ornées de draps d'or,* parmi lesquelles figurait Jeanne de Rouvroy, surnommée *la belle blanche*, accompagnèrent la duchesse de Bourgogne à son entrée à Besançon, où elle allait recevoir l'empereur Frédéric. (Anselme, IV. 398, B. C.)

(2) André de Thoulongeon, nommé chevalier de la Toison d'or, en 1432, mort à la Terre Sainte, sans avoir reçu le collier. (Anselme, IV, 181).

(3) Si une veuve noble mariait sa fille orpheline sans le consentement du seigneur suzerain, ses meubles étaient confisqués; on lui laissait deux robes, une pour les jours ouvriers, l'autre pour le dimanche, un lit, un palefroi, une charrette et deux roussins. — Le palefroi servait de monture aux dames, tandis que le destrier était le cheval de bataille. (V. Ragueau, au mot *haras).*

(4) Ces deux noces furent célébrées à Bruxelles. (Arch. de Péronne, fol. 15 v°; — 180 v°. — Béthune lui faisait présenter un gobelet d'argent, à pied et à *comelecque,* tout doré par dehors; le *comelecque* orné de trois écussons aux armes de la ville, y gravées par Jehan Daulle, orfèvre.

échevins de cette même ville à faire le plus d'honneur possible à son secrétaire, Jehan de la Forge, qui allait se marier à Hesdin, les bons magistrats se contentèrent, d'abord, de remettre à leur messager, comme cadeau, six mailles d'Utrecht; mais avertis ensuite que les autres villes se montraient plus généreuses, ils expédiaient un second messager qui, au premier présent, ajoutait quatre autres mailles.

Lorsque les cités se trouvaient dans la nécessité d'envoyer à ces noces, on convoquait les maïeurs de bannières, le commun, pour choisir ceux que l'on y députerait.

Ainsi, en 1466, sur la nouvelle que ceux de Roye et de Montdidier se faisaient représenter à Mortaigne, aux noces du bailli de St-Pierre-le-Moustier (1), les échevins de Péronne y envoyaient aussi.

De son côté, Béthune lui faisait hommage de XII ob. postulas.

Le fils d'un des commensaux du duc entrait-il en religion? Aussitôt le prince d'écrire en sa faveur à ses bonnes villes.

C'etait pour faire droit à une requête de ce genre, qu'en 1459 Béthune faisait parvenir deux écus d'or, val. XLIX s., au fils de Pierre Lalemant, cuisinier de bouche de *Charles-le-Charolois*, pour subvenir aux frais de son vestement à l'abeie de Dilligbem (2).

Aux princesses, aux grandes dames, il suffisait, souvent, d'offrir de *fines thieulettes* ou *lignon*.

---

(1) Qui, au dire de Philippe-le-Bon, était le pire subtil garson qu feust sous la nue. (Chastellain, 299).

(2) Suivant Descamps (Voy. pitt.), on voyait jadis dans le réfectoire de cette abbaye de Prémontrès l'Adoration des Mages par Bernard Van Orley. — Selon de la Croze, ce n'est que depuis le XIIe siècle que l'on a donné aux Mages le titre de Rois.

C'étaient, en effet, une douzaine et demie de *thieulettes* et du *compenage* que présentaient les officiers municipaux de Guise à madame la douairière de Lorraine et à son secrétaire (1).

A Péronne (1566), deux pièces de *lignon* ou *fyne thoillette* données en cadeau à madame de Humières, lors de son entrée, coûtaient à la ville XXXVI l.

Quelques années auparavant (1555), douze aunes de *thoilles de thoillette figurée*, dont on avait fait hommage à Du Pré, secrétaire de l'Amiral, avaient été achetés XX l. (2).

En 1493, Valenciennes livrait à Béthune, VI *douzaines de lin de biez*, que le messager allait offrir, à Malines, aux femmes du procureur général, du greffier du grand conseil et du secrétaire de l'archiduc.

En 1506, c'était à l'épouse de Me Bouchart, *conseiller pensionnaire du roi de Castille au Parlement de Paris*, que l'on en présentait deux douzaines.

Ce même avocat ayant gagné le procès que la ville avait contre les brasseurs, on lui faisait cadeau d'un pourpoint de velours du prix de XX l.

En 1507, les échevins de Pont-à-Vendin (3) envoyaient à la vidamesse d'Amiens trois aunes de creppe, à XXXII s. l'aune; quatre aunes de *mullequerie* (4) à XL s. l'aune; VI aunes de toille de Hollande, à XL s. l'aune; VIII aunes d'aultre toillette, à XXII s. l'aune; IIIIXX lestiches (5), à IIII s. la pièche; et encore,

---

(1) Arch. de Guise.

(2) Id. de Péronne, fol. 420 r°.

(3) Village du canton de Lens.

(4) Auprès de Bapaume, Ste-Marguerite était patronne des mulquiniers ou tisserands de batiste.

(5) Pelisse, fourrure grise. (Roquefort, Dict. de la Langue romane, t. II, p. 76).

ajoute l'argentier, XL aunes de toillette de Hollandre, à XXIIII s. l'aune. Le quenevach qui servit à les envelopper, revint à III s., et l'on en donna LXIIII au serviteur de la châtelaine qui les porta à Amiens (1).

Dans d'autres circonstances, on se contentait d'offrir des fruits.

Nous voyons effectivement qu'en 1529 la marquise de Agenetz, à son passage à Noyon, y était haranguée par le maire accompagné de douze notables bourgeois, et qu'elle acceptait *les poires et les prunes* (2) qu'ils lui présentèrent (3).

Sûre d'être agréable en faisant hommage de ses fromages si renommés, Béthune (4) faisait cadeau, en 1465, de LXV fromages de *presse* (5) à Simon le Borgne, changeur à Arras, afin qu'il eût les affaires de la ville pour recommandées.

En 1506, on offrait quatre fromages (6) aux religieux Franciscains, qui avaient prêché durant le carême.

---

(1) Arch. de M. le baron Blondel d'Aubers.

(2) 1538. Les pronnes de Damas

(3) Arch. de Noyon, fol. 216. — Voy. notre cité picarde, p. 68.

(4) Voy. Le Grand d'Aussy, *Vie privée des Français*, t. II, p. 55. Il dit à tort que Béthune est en Flandre La rencontre qui eut lieu, en 1487, près de Béthune, fut surnommée la bataille des fromages, à cause de la grande quantité de fromages que l'on conduisait dans cette ville.

(5) Ailleurs : fromaiges de *presse*, de la saison de may. — Deux fromaiges de *presse* coûtent XVIII s (peut-être XVIII d.), en 1480. (Voy. le Ménagier de Paris, II, 218, note 2). — 1506 fromaiges de présent à III s. VI d. pièce. — En 1520, on remarque parmi les redevances d'un fermier de Watronpré (auprès de Vervins (Aisne), les geais sont encore nommés *Watrons)* près Noyon, VI *fromaiges de gain* (Arch. de la préf. de l'Oise, — voy. le Ménagier, II, 213, note 8. — Ne serait-ce point fromage de regain?

(6) Un long tonneau à mettre fromaiges X s.

L'année suivante, l'habile et rusé procureur, chargé par la ville de défendre ses intérêts au Parlement de Paris, ayant mandé que, *pour gaigner amis audict Paris, il seroit bon d'y envoyer des angelots de pots de crasme de Morbecque et quatre aunes de pats de satin, que, déjà, il avait promis au clerc de l'avocat ;* Noël Gure, voiturier, y conduisait sur son cheval, enfermées dans deux paniers, *six douzaines de pots de crême de Morbecque et quatre d'angelots*, achetés LVII s. VI d. (1).

Les quatre aunes de pats de satin coûtèrent XXX s. VII d. Noël exigea LX s. pour le port, et réclama les XII d. donnés au comissionnaire de Paris qui avait porté *les pots et les angelots* (2).

Deux ans après, on confiait à Phleppe de le Haie, messager de l'Université de Paris, deux jones levrettes (3), destinées aux mêmes personnages.

Il devait les conduire en laich, et, attendu qu'elles estoient jones, ne leur faire faire que VI à VII lieues par jour.

Les deux colliers de cuir rouge garnis de *quaniées* de fer, revinrent à V s (4).

La bonne duchesse de Savoie elle-même (5) ne craignait pas

---

(1) Le Grand d'Aussy, ouv. cit., t. II, pp. 55-56.

(2) Arch. de Béthune, fol. XXVIII v° XXIX r°.

(3) Dès le temps de Froissard les lévriers étaient fort recherchés, puisque, dans une de ses pastourelles ; il nous apprend qu'il présenta à Gaston Phœbus quatre lévriers, nommés Tristan, Hector, Brien et Rollant. Gaston, qui aimait passionnément le déduit des chiens, en avait toujours plus de seize cents.

(4) Arch. de Béthune, fol. XXXIIII v°.

(5) On sait l'épitaphe badine que cette princesse s'était faite, en 1497, lorsqu'allant épouser en Espagne, l'infant Jean, fils de Ferdinand et d'Isabelle, le vaisseau sur lequel elle était montée, était près de faire naufrage :

Ci gît Margot, la gente demoiselle,
Qu'eut deux maris, et si mourut pucelle. (Art de vérifier les dates, f. 17, p. 193).

d'imposer à ses chers bourgeois de Béthune de grosses dépenses, puisqu'elle leur mandait, en 1509, de festoyer maître Olivier (1), l'un des présidens du Parlement de Paris, qui s'était rendu dans leur ville pour y faire une enquête contre l'Archiduc, au sujet du procès mu entre lui et le duc de Nevers, relativement au duché de Brabant.

Jaloux de remplir dignement les intentions de la princesse, les officiers municipaux envoyaient querir force *volite* à Arras, et parvenaient ainsi à offrir à l'habile diplomate et au célèbre Jehan Caulier, leur conseil, un splendide repas, dont les frais s'élevèrent à XVII l. XVI s. VIII d., sans y comprendre les six quesnes de vin d'Orléans, présentées au président à son entrée en ville (2).

C'était, surtout, lors de l'entrée des souverains, que les villes cherchaient à se surpasser les unes les autres par la richesse, l'élégance et le bon goût des arcs de triomphe, des trophées (3).

Les gantois, toujours factieux, profitant de la mort de Marie de Bourgogne (1482), se saisissent de Philippe et de Marguerite, ses enfants, au mépris de Maximilien, leur père, qu'ils contraignent à négocier la paix avec la France.

Par le traité qui, en conséquence, fut signé à Arras (4), le 23 décembre, et ratifié par Louis XI le 22 janvier suivant, ils arrêtent, avec les plénipotentiaires des deux puissances, le mariage de

---

(1) Il fut un des plénipotentiaires de France au traité de Noyon, en 1 16.

(2) Arch. de Béthune, fol. IIIIXXIII r°.

(3) Lorsque l'archiduc Albert fit son entrée solennelle à Anvers, on chargea Otho Venius (maître de Rubens) de diriger la construction des arcs-de-triomphe que l'on élevait pour exprimer la joie publique (Al. Michiels, ouv. cit., t. 4, p. 161).

(4) Le trompette qui, la nuit de Noël, avait apporté à Béthune les premières nouvelles de la paix, reçu trois lots de vin.

Marguerite, qui n'avait que trois ans, et du dauphin, qui en avait douze (1).

Se fiant peu aux promesses du monarque français, Maximilien exigea que, non-seulement tous les princes du sang, les pairs, mais encore les principales villes promissent par leurs lettres et *scellés*, de maintenir le traité.

C'était pour se conformer à cette clause que le chevaucheur du roi, Henri Lanocque, apportait à Béthune les missives de Louis XI, ordonnant de bailler lettres soubz le scel de la ville pour tenir le traicté.

Au chevaucheur on alloua L s, tandis que le messager qu porta l'adhésion à *franchise* (2), à l'ostel de Jehan de Beaumont, là où les autres villes d'Artois portaient semblables lettres, en reçut VIII.

Les cités artésiennes, joyeuses de voir l'héritière de leurs souverains unie à l'héritier présomptif de la couronne de France, célébrèrent à l'envi les unes des autres la bienvenue de la jeune princesse.

A son entrée à Béthune, le onze mai, la future dauphine, en traversant les rues couvertes de fleurs (3) et de verdure, fut témoin

---

(1) Les ambassadeurs de Louis XI furent le premier président de la Vacquerie (Dans un compte de 1475 on lit : à maistre Jehan de la Vacquerie, lors échevin de Béthune), et Guérin, son maître d'hôtel. ceux de Maximilien, Philippe de Crèvecœur, de Lannoy et Olivier de Quateman.

(2) Arras.

(3) *De parquet.* Ce mot est encore en usage, les paysans des environs de Béthune nommant *parquet* le feuillage et les fleurs dont ils jonchent les rues le jour de la Fête-Dieu. — 1458. On fait copper es bas de Béthune *esquensurs de may*, adfin que les habitans en alaissent querir pour mettre espardre au devant des huis de leurs maisons, à la venue de madame de Charolois. — 1511. N'est mie à oulblier que menistre et abbés et couvent de Mareul doibvent chascun an, sur pluseur masurre et dîmes dudict Wendin, ung cent des fouzain de bled pour estrainer lad. esglize, (Arch. de Vendin-le-Vieil).

des remonstrances et joyensetés que faisaient sur quatorze hourds, aux riches tentures, les compagnons de l'église St-Barthélemi, les Cordeliers, les caritables de St-Eloi, ceux de St-Nicolas, les arbalétriers, les confréries de *plaisance*, des *Lours*, les barbiers, les cordiers, les chavettiers, les bouchers, les tanneurs et cordewanniers, les tailleurs de grès et maçons, ceux de *sottie*.

Les deux chevaucheurs de bos, que la ville avait fait venir à grands frais, attirèrent aussi ses regards.

Toujours magnifique, non-seulement le cité avait commandé à l'orfèvre Jehan Goumon (1) *ung daulphin, une margaritte, une couronne, ung falot et ung fol, tout d'argent*, destinés comme prix, à ceux qui feraient les plus belles remonstrances par *seignes* sur hourds (2); mais encore elle faisait acheter à Bruges, un présent digne de Marguerite : c'était un drageoir d'argent, doré au pied, au pomet et au bors de deseure, aux armes des deux jeunes fiancés et de la ville.

Ce splendide joyau, du poids de sept marcs, une once, seize estrelins, revint à CI l III s. Sa cuillère d'argent doré, *à manche cristaline torturée*, coûta LX s. Le graveur qui y avait mis les trois écus, exigea, en outre, XXIIII s.; *le peintre qui les avoit jettés*, V s.

La boîte dans laquelle fut placée la cuillère, fut achetée XVIII d.; le drap qui servit d'enveloppe au drageoir, V s.; la courroie nécessaire pour la porter de Bruges à Béthune, XII d.

Avec ce riche joyau on présentait à la princesse un poinchon de vin de Beaune, du prix de XX l. XII d. ob.

---

(1) En 1432, Willaume Goumon, orfèvre, livra à la ville *ung godet* d'argent, à piet et couvercle, *à trois souages dorés d'or*, pesans XI onches et XII estrelins d'argent, à XXIIII s. l'onche, que l'on présenta Jehan Sacquespée, receveur des aydes d'Arthois.

(2) Voy. dans nos Artistes du nord de la France le chap. intitulé à Artistes dramatiques de Béthune, pp. 216-246.

De leur côté, Toison-d'Or, Luxembourg et un troisième héraut d'armes (1) acceptaient, de grand cœur, chacun *un postulas* de XVI S. VI d.; Guyenne et Normandie, rois d'armes de France, suivant leur exemple, recevaient chacun un écu d'or et deux quesnes de vin.

Monseigneur le maître d'hôtel remettait aussi à la paneterie, à l'essansonnerie, à la cuisine, à la fruiterie, à l'escuierie, etc., les XII *mailles postulas* dévolues à chacune d'elles.

Les grands seigneurs eux-mêmes étaient loin de se laisser oublier, puisque parmi ceux auxquels furent offerts vins de courtoisie, nous voyons figurer M. et Mme de Ravestain ; M. et Mme de La Vere; les abbés de St-Bertin et de St-Pierre de Gand, et le chancelier de Brabant.

Malgré le vif désir qu'éprouvait Maximilien de se venger du double affront que venait de lui faire Charles VIII (d'abord, en lui renvoyant sa fille, quoiqu'elle lui eût été fiancée dès 1482; puis, en donnant sa main à Anne de Bretagne, que lui-même il avait épousée par procureur), le traité naguère signé à Etaples (2),

---

(1) Le P. Ménestrier (Chevalerie ancienne et moderne, éd. de 1683, in-12, chap. 5, p. 225) dit qu'on choisissait les hérauts d'armes parmi les personnes que l'on croyait avoir de l'esprit, du savoir et de l'expérience ; mais, selon le mauvais goût de ces siècles ignorants, c'est d'eux que nous sont venus tant de romans sur les faits d'armes et de chevalerie, et tant de fables par lesquelles ils tâchaient de se faire valoir; et de rendre célèbres les voyages qu'ils avaient faits en divers pays.

(2) En 1492, Guillaume Ruillon, *portant l'esmal* du maréchal Desquerdes, remettait au maïeur les lettres par lesquelles ce seigneur ordonnait de faire publier la paix conclue avec les Anglais, — 1516. A ung nouveau poursuivant d'armes du roy catholique LX S., pour luy aidier à faire ung esmail des armes servans à son office ; obstant que en luy donnant ledict office il a esté baptisé et intitulé du nom de Béthune, *pour ce qu'en Artois c'est une seignourie particulière et enclavée.* (fol. XLI v°).

le mettant dans la triste nécessité d'ajourner sa vengeance, la paix fut conclue à Senlis, le 23 mai 1493 (1).

A Béthune, sept trompettes vinrent, d'abord, à la bretesque (2) pour en faire la proclamation, puis se rendirent à St-Barthélemi, où leurs joyeuses fanfares se firent entendre avant et après le *Te Deum*

De leur côté, les confrères arbalétriers et les archers de *plaisance*, de concert avec les clercs de St-Barthélemi, jouèrent chascun ung joeu de personnaiges sur ung hourt dressé devant la halle (3), où les chantres vinrent aussi par des chansons célébrer les bienfaits de la paix (4).

Désireux d'en posséder une copie, les échevins faisaient délivrer deux oboles d'Utrecht à Victor de Cupré, clerc de maistre *Jehan Dauffay,* maistre des requestes de l'ostel du roy, pour ung double du traitié de la paix, et XVI s. au messager qui le leur avait apporté.

Chose assez bizarre, c'était aussi XVI s. que la cité accordait à *Jehan du Mont-St-Eloy, escuyer,* lorsqu'en 1493 il lui faisait

---

(1) Thomas de le Plane, président de Malines, fut son ambassadeur.

(2) A Arras, l'endroit de la place de l'hôtel-de-ville assigné aux ventes publiques se nomme *bretecque.* — Et avoient par devant eux mis breteches (tours en bois) qui avoient grans broches de fer, et estoient couvertes de toiles, afin que on ne les peut appercevoir. (Joan. abb. Laudun, in spec. hist., lib. II, c. 55).

(3) Ils reçurent chacun VIII s.

(4) L'ouvrage de St Victricius, publié, en 1738, par l'abbé Lebeuf, dans son recueil de divers écrits pour l'éclaircissement de l'histoire de France, prouve que, dès le IVe siècle, on était dans l'usage de chanter aux entrées des princes des espèces de cantiques à la louange des guerriers. — Louys Guyon, sr de la Nauche (Les div. Leçons, l. I, p. 502) dit que l'harmonie lydienne et ionique estoit deffendue en la primitive Eglise, et n'estoit permis y chanter aucune chose que du premier ton, qui est encor le plus fréquenté ès églises.

savoir la mort de la veuve de Me Jehan Dauffay, par lequel trespas étoient sospites XL l. de rente viagère sur le corps de la ville (1).

L'une des principales clauses du traité de Senlis, celle qui rendait à l'archiduc Philippe les villes d'Hesdin, d'Aire et de Béthune, venait, enfin, d'être mise à exécution, lorsque, le 25 mai 1500, ce prince fit son entrée solennelle dans cette dernière ville.

Déjà, nous avons décrit le cérémonial observé dans ces circonstances, nous nous contenterons donc de dire, qu'outre les écus placés aux portes sur les tableaux, dus au talent de Gilles du Roisnel, huchier, on remarquait à la halle une bannière aux couleurs du prince, c'est-à-dire *rouge, blancq et gaune*, qui, ainsi que les écus, avait été peinte par Jehan de Le Rue.

Sire Olivier Vicongne, prêtre (2), avait livré, pour la façade de la halle, un grand blason aux armes de l'archiduc, orné de neuf

---

(1) 1465. A Jacques Lombart XII s., pour son vin d'avoir apporté les premières nouvelles que mons. Robert de Goy, chevalier, estoit alez de vie à trespas ; et par le trespas duquel ladicte ville de Béthune avoit gagné XX l. de rente. — En 1477, Béthune s'empressait d'envoyer vers Louis XI, à Vredoing (Averdoing) *et en la cité lez Arras*, à l'effet d'obtenir la remise des rentes viagères qu'elle devait à diverses personnes restées fidèles à la maison de Bourgogne : faveur que le rusé monarque s'empressa de lui accorder. Ces rentiers se montraient, il est vrai, bien sévères dans certaines circonstances, puisqu'en 1488, le sieur de Saveuses faisait arrêter à Saint-Pol cinq kars cergiez de vin d'Orléans, appartenant à un marchand de Béthune, pour cette raison seule que la ville lui devait XVI C. l. d'arrérages sur sa rente viagère de II C. XXVIII l. — En 1534, Walleran de Gallamez, sieur de Cavron, employait les mêmes moyens pour forcer cette ville à acquitter sa rente *en monnaie de France* (fol. XLVII r°). — Un acte authentique, passé à Strasbourg en 1434, nous apprend que le célèbre Gutenberg, inventeur de l'imprimerie, ayant arrêté dans cette ville le greffier de Maïence, pour forcer cette ville à lui payer les arrérages d'une rente, qui montaient à 310 florins, le Magistrat de Strasbourg l'engagea à relâcher le prisonnier. (Schepflin, Dissert. sur l'origine de l'imprimerie ; Mém. de l'Acad. des Inscript., éd. in-12, t. XXVIII, p. 410).

(2) Plusieurs ecclésiastiques figurent à Béthune comme peintres.

aunes de drap aux couleurs du prince. Un autre sur bois fut destiné à la chambre échevinale, où il fut placé sur un tableau commandé au huchier Jehan Audeffroy. Le tout paint à ole, d'or et d'azur.

A la porte des Fers, Colart Dane avait taillé et rappoincté une grande pierre de gretz des armes de monseigneur.

Dix-huit personnes portant des torches, précédèrent le prince à travers les rues jonchées d'herbe et de *parquet*, jusqu'à la halle devant laquelle ardoient XL chierges de chire.

Sur les hourds aussi élégants que nombreux, placés dans tous les carrefours, Philippe vit successivement les hystoires et remonstrances qu'y représentaient les arbalestriers, les confréries des drapiers, des couturiers, des bouchers, de St-Crépin, des brasseurs, des savetiers, de St-Jacques.

Parvenu sur le marché, et, au moment où l'on mettait le feu *à l'esprinze* (1), composée de cent cinquante fagots, les officiers municipaux lui firent hommage de deux ponchons de vin, l'un de Beaune, l'autre d'Orléans (2), et de deux kasnes d'argent pesant ensemble XIII marcs, deux onces, moins un estrelin, vendues II c. I l. XIII s. III d. par Oultre de Henne, orfèvre de Bruges.

Les nombreux commensaux eurent aussi lieu d'exalter la générosité municipale.

---

(1) Lorsque la paix fut publiée à la bretesque de Béthune le 6 janvier 1509 (v. s.), les échevins enjoignirent à tous les métiers, aux confréries et aux autres gens de la ville et banlieue, ayant accoustumés faire jeux et ébatements, d'aller à la procession avecq torsses et lumares ardens, de bouter hors bannières, et de faire feu de joie, *esprinses*, (Les *esprinses* et feux de joie. On parle de ceux de la St-Jehan et de la St-Pierre.) *alumées* (Voy. nos Artistes, pp. 221-222.), jeux, esbatemens, *balades* et autres joconditez.

(2) Ils coûtèrent XVIII l.

Les pages, les hérauts d'armes, les chevaucheurs d'écurie (1) reçurent chacun XVI s.; les laquais (2) XII; les trompettes XX; *le garde de la tapisserie*, celui des robes, ceux des joyaux, chacun XII; la pancterie, l'échansonnerie, la cuisine, la sausserie, la fruiterie, les huissiers d'armes, ceux de la chancélerie, chacun XII; les huissiers de la salle X; *la garde des folz* VI; *le fol de monseigneur* IIII; les potiers VI; les palefreniers X; les valets des sommeliers VI; les valets de cour de l'écurie, le maréchal, chacun VIII; les fourriers X.

Au chancelier on présentait deux tasses pesant XXXV onces et demie et quatre estrelins, achetées LVII l. XIX s. IX d., à Gilles Travers, orfèvre à St-Omer.

A mons, de Bergues on offrait ung gobelet d'argent, à trois pieds et à couvercle doré, sur lequel Anthoine Blanchart, orfèvre, avait gravé les armes de la ville.

Les succès obtenus sur les infidèles ou les hérétiques, donnaient aussi lieu à des processions (3) auxquelles assistait le clergé régulier et séculier de Béthune.

Ainsi, c'était par deux processions solennelles qu'en 1565 on célébrait la victoire remportée allencontre du roy d'*Argel*, qui s'estoit desemparé de son siége, et ycelluy levé confusiblement

---

(1) Parmi les droits que prélevaient les chevaucheurs sur les habitants des villes de la riche maison de Bourgogne, figurait celui connu sous le nom d'*estrines*, pour lequel Béthune se voyait taxée à XII s., en 1500.

(2) 1484. *Le capitaine des lacquais* et ses gens, logés es villages de Noeue, Werquin, Drovin et Waudricourt, y commettent de grands excès. (fol. XVIII r°). — 1531. Aux huit laquais de la reine III escus soleil, *pour le rachat des bonnetz et cornettes de messieurs les gens du roy quy avoient porté le pasle dessus le vyere de la royne.* (Arch. de Noyon).

(3) 1574. A Joachim Choequel et autres, au nombre de douze, IIII l. t., *pour avoir faictz la représentation des douze apostres à la procession.* (Arch. de Péronne).

devant la ville d'Oran, *frontière d'Africque*, aprez avoir entendu le secours de Sa Majesté quy approchoit, aussi bien que la battaille gaigner allencontre *des blans mors* (1).

L'année suivante, à la procession qui fut célébrée le 14 octobre, le *beat* père prédicateur, qui avoit annonchiet la parolle de Dieu, affin d'induire ung chascun à remerchier Dieu le créateur des bonnes nouvelles et grâces que nostre bon Dieu a faict aux bons chrestiens de l'isle de Malte (3), allencontre du tirant et cruel ennemy de nostre religion chrestienne et catalicque, le grant Turcq, recevait deux cannes de vin.

En 1572, c'était encore par des processions que l'on rendait grâces au ciel des victoires que le duc d'Albe avait remportées à St-Guillain et ailleurs sur les huguenots français.

L'année suivante, le succès obtenu près de Harlem par Don Fedricq, fil de son Excellence, sur plusieurs basteaulx, donnait lieu à un *Te Deum*.

Ce n'était plus pour remercier Dieu de pareils avantages, mais bien pour insulter aux douleurs, aux malheurs de la France, vaincue aux plaines de St-Quentin, qu'en 1557 les vicaires de Béthune adressaient à l'Eternel les mêmes actions de grâce. A cette occasion ils recevaient six cannes de vin, autant que les canonniers qui, au chant des psaumes, avaient joint le bruit de l'artillerie; alors que les harbardiers du gouverneur n'en recevaient que quatre.

N'oublions pas d'ajouter à ces frais les LXX s. donnés pour la despense et gouverne de trente prisonniers franchois de la prinse de St-Quentin, amenez à Béthune par aucuns archiers, non plus

---

(1) Au chevaucheur qui, en 1517, avait apporté nouvelles que les gendarmes du roi très-catholique avoient prins deux villes sur les Turcs et infidèles, au quartier d'Affricq, et assiégié leur cappitaine e chief, nommé *la Barbe Rousse*, on accordait trois Philippus.

(2) Il est ici question du fameux siége de Malte.

que ceux qu'occasionnèrent les deux chariotz rouilliers qui, le XVIII febvrier XV c. LVIII, menèrent vivres et munitions en la ville de Hen.

A Noyon (1538), pour obéir aux ordres du roi, qui voulait qu'on rendit à la reine de Hongrie les mêmes honneurs qu'à lui-même, on dépêchait vers M. de la Roche (1) un messager, qui, à son retour, racontait qu'il semblait à ce seigneur qu'il fallait porter *palle*, et ne fault prendre garde de quelles coulleurs, celles de la ville ou autres, en ignorant les coulleurs de la royne; qu'il lui semble que présenter deux muys de vin sera bien.

Il faudra tendre les rues, et, de nuit, y avoir feux et fallots. Il sera bon de placer sur son passage toute l'artillerie de la ville, grosse et menue, s'il en est besoing, la descharger à son entrée; et, s'il en falloit passer par là, il le leur mandera, et leur enverra deux grosses pièces.

Les officiers municipaux décident, en conséquence, que *le palle sera aux couleurs de la ville, rouge et blanc;* que l'artillerie sera placée aux portes *Dame-Journe* et St-Eloi, aux tours d'ardoise et Cocquerel; que deux muids de vin seront offerts en présent; qu'ordre sera donné aux habitants de mettre à point et nettoyer leurs logis et places basses pour faire estables; d'avoir lanternes ardentes de nuit aux rues; *qu'il sera tendu aux huys de tapisserye* par le lieu où yra ladicte royne jusques à son logis, etc (2).

A Péronne (1549), François de Namur et Fourly Dumaistre exigeaient XLVIII s., comme salaire d'un grand escusson des armoiries de Mons. De Becquencourt, gouverneur de cette ville, *inondez* et rouge, de trois piedz et demy de hault, et de trois piedz de large; ung chappeau de tryumphe, ung trocis alentour

---

(1) En 1559, à son entrée à Noyon comme gouverneur de l'île de France, on lui présenta un tonneau de vin. (Arch. de Noyon, fol. 383, v°).

(2) Arch. de Noyon, *ibid.*

d'or fin, les enchassemens dudict tryumphe de mesmes, avec treches et fondz de fin or ; le champ d'argent et le derrière de vermillion.

En 1578, c'était à Nicolas Bauchart et Audrieu Herel que l'on s'adressait pour les armoiries de M. d'Estourmel.

De son côté, Jehan Millet, orfèvre (1), fournissait, moyennant VI s., six douzaines d'*estous*, pour les faire arrenger *en forme d'orenge*, pour mettre pendant aux armouryes.

De la Fons-Melicocq.

(1) Au XV$_e$ siècle, nul ne pouvoit (même après avoir fait son chief d'œuvre en aucune bonne ville, comme Amiens, Sainct-Quentin) exercer à Péronne, en même temps, le métier d'orfèvre et celui de quincaillier. Ainsi, en 1482, Pierre des Osteux requiert qu'il soit défendu à Jehan Millet, quincaillier, de mettre hors de son ouvroir ung syen serviteur ouvrant dudict mestier et encoires qu'il lui soit interdit et déffendu *qu'il ne mette plus la caize à fenestres*, *signifiant qu'il soit orfèvre et maistre dudict mestier,* s'il ne fait apparoir qu'il soit maistre, et en délaisser la quincaillerie. (Arch. de Péronne, fol. 305, v°).

NOTICE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR

JÉHAN MOLINET.

A MON COMPATRIOTE ET AMI SAINTE-BEUVE, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

. . . . . l'écho de la forêt
Répète avec orgueil le nom de Molinet.
(Epître sur le Mont-Hulin, par le baron d'Ordre).

Voici encore un de ces hommes que, par une négligence difficile à concevoir, les boulonnais en général ont laissé dans l'oubli le plus profond. — D'autres parties de la France nous l'ont envié ; elles ont cherché à s'approprier le fait de sa naissance, à en tirer honneur et vanité : Rendons enfin à notre pays ce qui lui appartient, en dissipant les doutes qu'on a élevés sur le lieu où Jehan Molinet a reçu le jour, et en le faisant connaître plus complètement qu'on ne l'a fait jusqu'à présent.

C'est à Desvres (anciennement Désuresnes), petite ville située à quatre lieues de Boulogne-sur-Mer, que naquit, vers la moitié du XVe siècle, l'homme distingué dont nous nous occupons. — Aucuns détails particuliers ne nous sont restés sur sa famille, et sur les premières années de sa vie. Il y a toutefois lieu de penser que ses parents appartenaient à la haute bourgeoisie, peut-être même à la noblesse, et qu'ils avaient de la fortune. En effet, ils le

firent étudier à l'Université de Paris, et la traditiom écrite nous apprend que le 15 septembre 1656, on vit figurer, dans l'assemblée de la noblesse du Boulonnais, un sieur de Molinet. — Au surplus, entre Desvres et Samer, il existe un hameau du nom de notre poète, qui avait titre de fief avant la Révolution, et dont le seigneur était alors le baron du Blaisel.

Au sortir de ses études, Molinet se maria et vint s'établir à Valenciennes, où il passa une partie considérable de son existence, et qu'il se plaisait à appeler dans ses ouvrages *le val doux et fleuri, le val des amours, vallis amorum.* — Un fils du nom d'Augustin, qui devint chanoine de Condé, dans le Hainaut, fut le seul fruit de l'union qu'il avait contractée. — Ayant perdu sa femme, la douleur qu'il ressentit, ses principes religieux le portèrent à embrasser l'état ecclésiastique, et il obtint un canonicat dans l'église collégiale de sa ville d'adoption.

Molinet avait toujours eu du goût pour les lettres: il s'était agrégé à une confrérie célèbre, *le Puy de Rhétorique*, existant depuis un grand nombre d'années à Valenciennes. — Alors, le flambeau des arts et de la poésie commençait à jeter ses rayons éclatants sur cette belle Flandre, où régnait la maison de Bourgogne. Des académies étaient établies dans plusieurs villes; des luttes avaient lieu entre les poètes; les plus habiles recevaient des couronnes au milieu de fêtes splendides, et les annalistes nous ont conservé plusieurs pièces ayant obtenu le prix du *bien dire* et de *gaï savoir* dans ces solennités. — C'est, sans nul doute, au sein de la confrérie du *Puy de Rhétorique* que se développa le goût de Molinet pour la versification.

Georges Chastelain, aujourd'hui fort peu connu, jouissait alors d'une grande renommée, comme chroniqueur, orateur et poète. C'était, jusqu'à un certain point, le Froissart de l'époque, quoiqu'il n'y ait, en fait de talent, aucune comparaison à établir entre lui et son illustre devancier. — Molinet le prit pour modèle, devint son disciple, et son ami très affectionné. — Chastelain étant mort en 1474, il sollicita, ainsi qu'il le dit dans ses Mémoires, de *son très redouté prince, et le dépria en toute humilité, qu'il lui plut lui donner licence de parachever ce que son maître avait*

commencé. Il s'agit ici de l'œuvre ayant pour titre : *Recollection des merveilles advenues en notre temps.* — La requête de Molinet eut un plein succès, et il devint *indiciaire* ou *historiographe* de la maison de Bourgogne. — Depuis, Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, le nomma son bibliothécaire. — Cette princesse, aussi remarquable par sa haute raison que par la vivacité de son esprit, cultivait elle-même la poésie, et avait une estime toute particulière pour les talents et le caractère de Molinet.

A la mort de Charles-le-Téméraire, des calamités sans nombre, occasionnées par la guerre, la révolte et la trahison, vinrent fondre sur la Belgique. Molinet eut grandement à souffrir dans ces temps de désastres, de ruines, et c'est ce dont on ne saurait douter en lisant ce passage de son *Temple de Mars*, au livre de *ses faicts et dits :*

Pour ce que guerre m'a navré,
Et que Mars me travaille et blesse,
Sans avoir mon bien recouvré
J'ai peint son temple. . . . . .

Dans *La Ressource du petit Peuple*, dialogue en vers et en prose sur les misères du petit peuple, il a peint avec autant de naïveté que de force le spectacle navrant que lui offraient les infortunes de la classe inférieure de la société.

Il fut étroitement lié avec le poète Guillaume Cretin, et les compositeurs, alors célèbres, Antoine Buquois et Louis Compère. Lui-même était excellent musicien. Faisons observer, en passant, que Desvres, où naquit Molinet, est la partie du Boulonnais qui a produit, à diverses époques, le plus d'organisations vraiment musicales, car Monsigny, le fondateur de l'opéra-comique en France, et Albert Bonnet, l'émule de Lays, sur notre première scène lyrique, étaient originaires de cette petite ville. — Est-ce au hasard, ou à l'influence des beaux sites avoisinant ce lieu, à son air pur, qu'il faut attribuer cette particularité ? l'examen de cette question à la fois philosophique et physiologique nous entraînerait trop loin : nous laissons à de plus habiles le soin de la résoudre.

Molinet eut pour élève Jean Lemaire, son parent, qui depuis donna des leçons de versification à Clément Marot. — C'est de ce Jean Lemaire, successeur de Molinet, en qualité de bibliothécaire, auprès de Marguerite, que l'abbe de Saint-Chéron a dit :

De Moulinet, de Jean Lemaire et George
Ceux du Hainaut chantent à pleine gorge.

On trouve un témoignage aussi vif que touchant de la reconnaissance de Lemaire envers son vieux maître, dans ces paroles : « Je, très incognu disciple, et loingtain imitateur, désirerais » suivre les vestiges de monseigneur et indiciaire archiducal, » maître Jéhan Moulinet, mon précepteur et parent. »

Notre auteur mourut en 1507, à Valenciennes, dans un âge fort avancé. Son corps reçut la sépulture en l'église collégiale de la Salle-le-Comte, à peu de distance de la tombe de George Chastelain qu'il avait tant aimé, et tant admiré !... Marguerite fit graver cette épitaphe sur la pierre qui le recouvrait :

Me Molinet peperit Divernia Bononiensis
Parisius docuit, aluit quoque vallis amorum,
Et quam vis magna fuerit mea fama per orbem,
Hæc mihy, pro cunctis fructibus, aula fuit (1)

---

(1) On lit dans l'Histoire ecclésiastique de la ville et comté de Valentienne, manuscrit de Simon Leboucq, que M. Arthur Dinaux a publié, en un beau volume in-4°, enrichi de planches : « Au même lieu » (l'église Salle-le-Comte) est aussi ensepulturé le disciple de George » Chatelain, Jean Molinet, bolonois de nation, et chanoine de la dicte » église de la Salle, de son vivant grand poète et historiographe de la » maison de Bourgogne et de celle d'Austrice. — Il composa quantité » de vers facétieux, desquels partie ont été imprimés à Paris l'an 1537. » — D'abondant il escrivit les histoires de son temps, commenceant » icelles en l'an 1474, et finant au trépas du roi don Philippe de Cas- » tille, qui fut l'an 1506. — Il alla de vie à trespas l'an suivant qui » estoit l'an 1507, et fut enterré en la dicte église où lui fut dresché » cette épitaphe :

Cette épitaphe est une imitation assez heureuse de l'inscription qui se trouvait sur le monument funéraire de Virgile, à Pouzzole,

---

— » Me Molinet peperit etc.....
— » Dis-moi qui gist icy, sans que point tu m'abuses ?...
— Cy gist l'ami privé d'Apollo et des Muses.
— Quelz choses avecq lui sont mortes et taeries ?
— Dicts subtils, savoureux, jeux, ris et facéties.
— Qui est-ce qui pour lui de plorer continue ?
— C'est réthorique en chef qui fort s'en diminue.
— Est-ce doncques celuy tant cognu, Molinet ?
— C'est lui seul qui moulait doux mots en moulin net.
— Mais qui fut l'homme heureux qui tant luy en apprit?
— Des cieux vint l'influence en son sublime esprit.
— N'eut-il nul précepteur, Greban ou maistre Alain?
— Son maistre qui cy gist fut Georges Chatelain.
— L'ensuivit-il de près, est-il pair ou s'il passe ?
— Tous deux on peut noter en règle et en espace.
— Mais à qui comparer les peut-on sans mespris ?
— L'un pour Virgile et l'autre est pour Ovide pris.
— L'un doncques fut plus grave et l'autre plus facile ?
— Plus humain fut Ovide, et plus divin Virgile
— O vous deux bienheureux qui tels titres méritent!
— Leurs engins, leurs vertus de gloire les héritent.
— Qui pourra plus jamais a-tel los par atteindre ?
— Nul luy qui sçachent plume en noir atrament teindre.
— Combien donc a perdu la langue gallicane?
— Par leur mort elle est mise en basse barbacane.
— En quel temps, soubs quels roys furent-ils florissants ?
— Va lire leurs labeurs partout resplendissants.
— Pourquoi se dirent-ils *indiciaires*, lors?
— Pour ce qu'ils ont moustré d'histoires les trésors.
— Las, que peu de gens sont qu'on sçache avoir vescu :
— Ceux-cy font les gens vivre, et la mort ont vaincu.
— Comment à nom le lieu qui tels gens a nourri ?
— Valentienne, val doux, val insigne et floury.
— Où sont leurs monuments, et précieux tombeaux ?
En la bouche des bons, et en leurs escrits beaux.
O Dieu, combien vaut mieux tels tombeaux que du cuivre,
D'autant que plume vole; où métal ne peut suivre.

Page 47.

en ce que dans quatre vers on a résumé la vie de Molinet depuis sa naissance jusqu'à sa mort.

Longtemps on a vainement recherché le portrait de cet homme distingué. — Mon digne ami Jean-Baptiste Soulié, l'un des conservateurs de la bibliothèque de l'Arsenal qui, à plusieurs reprises, a formé des collections très complètes des *illustres français*, m'a dit n'avoir jamais rencontré de gravures, dessins ou tableaux reproduisant les traits de Molinet. — Aussi fut-ce avec un vif sentiment de plaisir que, dans le mois d'octobre 1840, lors du voyage qu'il fit à Boulogne, il vit le petit portrait bien authentique, que renferme le musée de cette ville. Ce portrait, que nous devons à l'aimable et érudit Voisin, bibliothécaire de la ville de Gand, enlevé si jeune encore aux lettres et à l'amitié, porte date et inscription. — Il a été copié sur un original peint dans les dernières années de l'existence de Molinet, et découvert dans le cabinet d'un amateur Belge. — Mon fils en fit une seconde copie qu'il offrit à Soulié, et qui, depuis la mort de ce dernier, est dans la belle collection de portraits du musée de Versailles. — La physionomie dn poète chroniqueur est empreinte de finesse, de naïveté; des rides profondes sillonnant son front et ses joues indiquent la maigreur et la vieillesse. Son buste fait présumer qu'il était d'une taille moyenne.

En commençant cette notice, j'ai dit qu'on avait cherché à nous enlever Molinet, en plaçant son lieu de naissance ailleurs que dans le Boulonnais. En effet, Lacroix du Maine, l'historien de Poligni, Chevalier, et M. Auguis l'ont fait naître à Valenciennes. — C'est une grave erreur, complètement repoussée par la tradition et l'épitaphe citée plus haut. Aussi les meilleures biographies, et beaucoup d'auteurs accrédités, ont-ils, en dernier lieu, donné le démenti le plus formel à l'assertion des critiques peu soigneux que je viens de rappeler.

Je dois maintenant essayer de faire connaître Molinet, sous le rapport des écrits qu'il a laissés, et des services rendus par lui à la littérature et à l'histoire de notre pays Il fut à la fois poète et chroniqueur. Le grand nombre de pages sorties de sa plume

prouve son aptitude au travail et son étonnante facilité. — Je terminerai par la liste de ses ouvrages imprimés.

A l'époque où il composa ses poésies et ses mémoires, la langue française, qui s'était formée avec tant de lenteur, se sentait encore de ces idiomes barbares, mêlés avec la basse latinité qui, à son aurore, en faisait le plus détestable de tous les jargons. — Il y avait du celtique ou gaulois, du tudesque ou franc, et du latin mutilé dans cette langue dite *romane* ou *romance*, véritable cahos d'où devait sortir un jour la poésie de Racine, la prose de Pascal et de Fénélon — Le goût marchait de pair avec le langage, hérissé de consonnes finales, de sons nazillards, et de monosyllabes insonores, c'est-à-dire que les plus misérables jeux de mots, les images les plus bizarres étaient employés par les écrivains. Qui croirait que cela contribuait surtout à leur valoir les applaudissements d'une nation devenue depuis la plus polie de l'Europe, si de nos jours quelques novateurs, enrôlés sous la bannière dite romantique, n'avaient pas, en ressuscitant ce galimathias, obtenu les mêmes succès ! ! — En un mot la renaissance des lettres s'avançait, mais elle n'était pas arrivée. — C'est à ce point de vue impartial qu'il faut se placer pour apprécier le talent et les productions de Molinet. Certes sa prose n'a pas le naturel de la prose du bon Joinville; ses vers n'ont pas la délicatesse des vers de Thibaud, comte de Champagne, et du Chatelain de Couci, mais il n'en est pas moins l'un des auteurs les plus clairs, les plus chatiés, les plus raisonnables de son temps.

Quelques citations vont venir en aide à l'opinion que j'ai conçue de lui.

Dans *les faicts et dits* de Molinet, il y a des pièces de divers genres, et sur toute espèce de sujets. — En voici une, ayant pour titre *l'Amour satisfait*, qui ne manque ni d'harmonie, ni de grâce :

Amour me fist son Bachelier,
Et me donna joyeux espoir,
Gracieuseté, bien celler,
Courtoisie et force et pouvoir,

Loyauté, sens, santé, avoir,
Liesse, et ceux de sa bannière,
Pour amoureuse dame avoir,
Gente de corps et de manière.

C'est un chef-d'œuvre de beauté,
Un triomphe de noble arroy,
Sa prudence et naïveté
Valent l'avoir d'un petit roi ;
Ravi suis quand je l'apperçoy !
Tout œil amoureux qui l'advise
Rit de joie et chante à part soy :
J'ai prins amour à ma devise.

Son oraison à la Vierge, commençant par ces vers :

Le temps passé ne peut plus revenir,
Auquel estais en fleur de ma jeunesse,
Débile suis, etc . . . . . .

est, en beaucoup d'endroits, digne des meilleurs poètes de la renaissance, et bien préférable au jargon *græco romain* de certaines poésies de Ronsard.

Dans un autre genre, il y a sans doute de l'affectation, mais aussi de la vigueur et de la verve, en ce passage de sa description du temple de Mars :

Le chant de ce temple est allarme
La cloche une grosse bombarde,
L'eau benoiste est sang et larme,
L'aspergès un bout de guisarme :
Les chapes sont harnois et bardes,
Les processions avant-gardes,
Et l'encens poudre de canon :
A tel saint telle offre et tel don ! . . .

En un mot, Molinet n'est pas un grand poète, mais il a souvent du trait, de l'aisance dans le mouvement de la phrase. Ses mots sont liés avec une correction rare de son temps. — Il a d'ailleurs contribué puissamment à amener la pureté du style poétique.

quant aux règles. — Dans *le petit traictié, à l'instruction de ceux qui veulent apprendre l'art de réthorique*, c'est lui qui, le premier, a établi la distinction entre les rimes *imparfaites* ou *féminines*, et les rimes *parfaites* ou *masculines*. — C'est dans cet ouvrage aussi qu'il a fait une loi très rigoureuse de l'élision de l'E devant une voyelle. — On a encore remarqué avec raison qu'il soignait ses rimes, et qu'il renfermait avec bonheur, dans la mesure du vers, une foule de proverbes dont la conservation intéresse à un haut degré l'histoire de la langue française.

Comme chroniqueur ou historien, attaché à la maison de Bourgogne, Molinet nous a transmis un grand nombre de faits, compris dans une très longue période de temps. — Son siècle offrait le spectacle des scènes les plus dramatiques, les caractères les plus étranges et les mieux colorés, enfin les événements les plus féconds en dénouements extraordinaires. — Epoque de crise et de révolution sociale, ce siècle assistait à la découverte de l'imprimerie, et la réformation avec Luther, les sciences et la philosophie avec Bacon, allaient bientôt remuer le monde, et donner une phase toute nouvelle à la politique, aux idées religieuses, aux mœurs et aux arts. — Il faut l'avouer, Molinet ne s'est pas mis à la hauteur d'une telle situation. Les choses et les hommes, il ne les explique point, il ne recherche pas les causes des événements. — Il se borne à narrer, sans jamais commenter. — Cette manière d'écrire l'histoire est loin d'avoir le mérite de celle employée de nos jours; mais elle présente cependant des avantages qui ne sont point à dédaigner. — Trop souvent maintenant l'historien impose à ses lecteurs son opinion, presque toujours empreinte de ses passions, et de ses principes politiques, — il décerne l'éloge ou le blâme, la gloire ou la honte, aux faits ou aux personnages dont il parle, suivant qu'ils se rapprochent ou s'éloignent plus ou moins de ses affections ou de ses antipathies. — Molinet, lui, raconte, sans condamner, sans approuver, peignant les faits et la vie humaine tels qu'ils sont, et laissant à ceux qui le lisent le soin d'en tirer des conclusions morales.

Son style a beaucoup des défauts de son temps, et les latinismes, les apostrophes, les phœbus, les comparaisons ridicules, outrées, s'y rencontrent fréquemment. — Toutefois, il y a dans ses chro-

niques des morceaux remplis de chaleur, de naturel, et qu'Amyot et Montaigne, venus après lui, n'eûssent certainement pas désavoués. — Telle est la harangue de l'archiduc Maximilien, avant la bataille d'Esguinegatte : « Réjouissez-vous, mes enfants, dit-il » à ses chevaliers, réjouissez-vous de bon cœur !... Voici la » journée venue que long-temps avons désirée ! ... Nous avons » les Français en barbe, qui tant de fois ont couru sur nos champs, » destruict vos biens, bruslé vos hostels, travaillé vos corps. — » Employez vos sens et toutes vos forces ; il est heure, mes beaux » enfants, il est heure de besongner. — Notre querelle est bonne » et juste. — Requérez Dieu en votre aide, qui seul peut donner » la victoire, et lui promettez de bon cœur que, en l'honneur de » sa passion, vous jeunerez contens de pain et d'eau par trois » vendredys ensuivants ; et s'il nous veut sa grâce étendre la » journée sera pour nous. »

Voilà bien le langage que devait tenir un prince loyal, vaillant et religieux, s'adressant, au moment de l'action, à ses chevaliers !... Concision, pensées, mouvement, tout cela se rencontre dans cette harangue. — Aussi, malgré l'estime que méritent l'érudition et les travaux de M. Buchon, il m'est impossible de ne pas taxer d'injustice ce qu'il dit de Molinet dans la notice, d'ailleurs fort incomplète, qu'il a placée en tête de ses *Chroniques*. « C'était bien, fait-il observer, le plus médiocre et le plus lourd » poète, et le plus maniéré des beaux esprits de son siècle. » — On peut juger, par les citations qui précèdent, si ce rigoureux arrêt est fondé. Comment serait-il ensuite arrivé que Molinet eût conquis au seizième siècle, une renommée aussi haute, aussi universelle, si, comme écrivain, il eût été aussi méprisable que le prétend M. Buchon ? Clément Marot, dont le goût devait correspondre à la délicatesse des poésies qu'il nous a laissées, et dont le témoignage n'est point sans prix, n'a-t-il pas écrit, dans la complainte sur la mort de Guillaume Preud'omme, ces vers :

. . . . . A donques Molinet
Aux vers fleuris, le grave chatelain....

et de nos jours, l'aimable et spirituel baron d'Ordre, dont, plus que personne, je déplore la perte, et qui avait fait une étude par-

ticulière des œuvres du trouvère de Desuresnes, n'a-t-il pas dit, dans une épître sur le mont Hulin :

. . . . . l'écho de la forêt
Répète avec orgueil le nom de Molinet !

Je pense donc que M. Buchon, qui me paraît avoir mis une grande négligence dans le travail qu'il a fait sur Molinet, serait revenu du jugement qu'il en a porté s'il avait vécu. Cet espoir était d'autant plus fondé que, quelques lignes après celles que j'ai citées, et par une contradiction qu'il est difficile d'expliquer, il s'exprime ainsi : « Molinet est souvent un historien et un écrivain remarquable. » Cette opinion est la mienne, car loin d'être exclusif dans mon estime pour l'auteur des *Faicts et dits*, j'avoue franchement qu'il est souvent bizarre, ampoulé, et que son style a beaucoup des défauts de la littérature de son temps. — Ainsi ce fut une malheureuse idée que celle de faire un livre de piété du roman de *la Rose* par Jehan de Meun. Molinet avait un goût tout particulier pour les *Moralités allégoriques*, et afin de répondre au vœu du duc de Clèves, il entreprit la transformation de ce poème plus que profane et galant, en une œuvre religieuse. — C'est ce qu'il annonce sur le titre, par ces quatre vers burlesques :

C'est le roman de la Rose
Moralisé clair et net,
Translaté de rime en prose
Par votre humble Molinet.

Et qu'on n'aille point croire qu'il manqua de bonne foi en agissant ainsi ! . . . Sa persuasion quant à ce qu'il appelle les *allégories* du poème de Meun était si forte, si candide, qu'il loue le Seigneur de lui avoir permis de mener cette œuvre à bonne fin : « Louange soit, s'écrie-t-il, au Dieu d'amour perdurable, et à sa » Mère très sacrée Vierge, quand nous voyons ce roman reduit » à sens moral, jusques à ceuillir la rose ! »

Il me reste maintenant à donner la liste, aussi complète qu'il m'a été possible de la recueillir, des ouvrages de Jehan Molinet. La voici :

1° *Les faicts et dicts*, de feu de bonne mémoire, maistre Jehan Molinet. — Paris, Jehan Longis, 1531, in-folio goth. Ce volume a eu plusieurs éditions, dont l'une, Paris, Jehan Petit, 1537, in-8° goth., et l'autre, également de Paris, in-8° de 1540 (lettres rondes).

2° *Le temple de Mars*, Paris, le Petit Laurens, — in-4°, caractères gothiques. — Le même, Paris, Gailliot-Dupré, 1523, in-8°.

3° *La Ressource du petit peuple*, in-4° gothique imprimé séparément à Valenciennes, réimprimée dans les *Faicts et dits* (1).

---

(1) Tel est le titre de cet ouvrage, d'après une note extraite du catalogue des livres du baron de Bancre. S'il fallait en croire, au contraire, le Bulletin du Bibliophile publié par Techener, n° 16, 2e série de 1837, jamais ce livre n'a porté de titre. Voici au surplus l'article qui le concerne dans ce Bulletin, sous le n° 1341 :

« Livre des plus curieux et des plus rares. Il ne porte aucun titre, » mais on lui a donné celui de *la Complainte du petit peuple*, parce » qu'en effet c'est une sorte de moralité où cinq personnages, savoir : » l'Acteur, Vérité, Justice, Conseil et Petit Peuple, déplorent la misère » de ce dernier, et les calamités de cette époque. Sur cette donnée, » l'auteur a construit une fable où sont entremêlés la prose et les vers, » et dont le style souvent bizarre, selon la mode du temps, ne laisse » pas d'être fort plaisant à lire. Les vers surtout sont remarquables » par leur singularité ; ainsi Justice récite neuf couplets, dont voici l'un » pour exemple :

Ma voix auoit la force de Sampson
Par son
Réson,
Baritonnant tonnoye ;
Hélas, mon Dieu, sans tonner buston
Par ton
Baton
Les basteurs bastonnoye,
Mutineurs mutinoye,
Hutineurs hustinoye,
Haussaire haussagoye ;

4° *Histoire du rond et du carré à cinq personnaiges*, imprimé sans date par Antoine Blanchard, très rare.

5° Les Vigiles des morts, par personnages. Paris, Jehan Janot, in-16. Sans date.

A tout endroit
Oppresseurs oppressoye,
Deffendeurs deffendoye.
Et aux perdants rendoye
Raison et droit.

Ce livre presque inconnu doit être le premier imprimé à Valenciennes, honneur qu'il dispute aux chansons Georgines ; car d'après l'identité parfaite de la forme et des caractères, on ne peut douter que tous deux n'aient été imprimés simultanément. La date est à peu prés fixée par ces vers :

Prenez pitié du sang humain,
Noble roy Loys de Valois ;
Vous nous tourmentez soir et main
Par guerres et piteux exploits ;
Souviegne nous que poure et nud
Bourgoigne nous a soustenu,
. . . . . .
Prenez pitié du sang humain
Noble Edouart, roy des Angloys.

Ce Loys de Valois et cet Edouard, roi des Angloys, ne peuvent être qu'Edouart IV et Louis XI qui moururent tous deux en 1483. En outre, autant que l'obscurité des phrases mystiques de l'ouvrage permet d'en interpréter le sens, il est fort probable que le petit peuple, ce sont les Flamands, dont le pays fut dévasté de 1478 à 1482, par les prétentions rivales de Louis XI et de Maximilien d'Autriche, soutenu par Edouard à l'héritage des ducs de Bourgogne. Ce doit être vers la fin de ces quatre années désastreuses, où Valenciennes joua souvent un rôle, que fut imprimée cette complainte, dont l'intérêt grandit sous ce point de vue historique.

Cette pièce se trouve réimprimée dans Molinet, mais avec un grand nombre de variantes à l'avantage de l'original. (Aujourd'hui dans la bibliothèque de M. *A. Dinaux*, à Valenciennes).

6° *Les neuf Preux de gourmandise.* Paris, in 4° et in-8°, gothique.

7° *Petit Traictié compilé par maistre Jehan Molinet*, à l'usage de ceux qui veulent apprendre l'art de réthorique. — Paris, in-4°.

8° *Le Roman de la Rose.* — In-folio. Lyon, 1503, et Paris, 1521

L'un de mes amis, M. Abot de Bazinghem, de Boulogne, en possède un magnifique exemplaire.

9° *Chronique Jehan Molinet*, publiée pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque royale — par J. J. Buchon. — Paris, 5 volumes in-8°, 1828.

10° *La Robe de l'archiduc, nouvellement composée*, par messire Jehan Molinet, petit in-4°, gothique, imprimé à Valenciennes, par Jehan de Liége, demeurant devant le couvent de Saint-Pol (1).

---

(1) Cette pièce dont je n'avais jamais entendu parler, qui fut imprimée sous les yeux de Molinet, et sans doute à un très petit nombre d'exemplaires, se trouve à la suite des *Chansons georgines* de Chastelain. C'est une véritable rareté bibliographique, bien digne d'être appréciée par M. Arthur Dinaux, qui en est le possesseur. En voici la première strophe ou stance :

La ducesse d'Austrice
A l'archiduc laissa
Une robe fort rice
Quand elle trépassa ;
Cette robe fourrée
Fut par gens agrippans
Dès son temps deschirée
Par pièces et par pans.

La *Robe de l'Archiduc* a été réimprimée dans les *Archives du Nord*, tome II, p. 128 (nouvelle série).

11° La complainte de Constantinople, composée par Molinet et enuoyée aux nobles crestiens. In 4° goth. Sans date, (réimpr dans les faicts et dicts sous le titre de *la Complainte de Grèce*, avec trois stances ajoutées.

12° La ters (très) désirée et proufitable naissance de tres illustre enfant Charles d'Austrice, filz de monseigneur l'archiduc tres redoubte prince et seigneur naturel. Impr. à Vallenchiennes, par Jehan de Liége, in-4° goth.

13° Devise de Me Jean du Gaughet et sa réplique angélique.

14° Dictier sur le retour de Jehan de Tournay, rentré à Valenciennes, d'un voyage de Jérusalem.

Ces deux dernières pièces ont été publiées à la suite d'une Notice sur Molinet, par feu *Hécart*, dans les Mémoires de la Société d'agriculture de Valenciennes, 1841, tome 3, pages 111-114.

Il appartenait à l'un des membres de la Société des Antiquaires de la Morinie, société qui a déjà rendu tant de services à l'histoire, à l'archéologie et à la biographie du Pas-de-Calais, de donner sur Molinet une notice plus étendue que celles qui ont paru jusqu'à ce jour. — J'ai regardé comme un devoir de me charger de ce soin envers un compatriote, qui fut le précurseur de Marot, et dont le nom mérite de vivre dans la mémoire des boulonnais.

P. Hédouin, de Boulogne.

Valenciennes, le 9 septembre 1850.

RAPPORT

A M. LE PRÉFET DU NORD

SUR LES ARCHIVES DE L'ABBAYE DE CHATEAU-LEZ-MORTAGNE *léguées au dépôt central des* ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

par M. BÉNÉZECH DE SAINT-HONORÉ, *maire de Vieux-Cbndé, et membre du conseil d'arrondissement de Valenciennes.*

Monsieur le Préfet,

En vertu de votre délégation en date du 10 mai dernier, transmise par M. le sous-préfet de Valenciennes, pour assister à la levée des scellés apposés sur les archives de l'abbaye de Château, léguées par M. Benezech au dépôt départemental du Nord, je me suis transporté, le 5 août courant, à Vieux-Condé, sur l'avis qui avait été donné au sous-préfet de Valenciennes, que M. le juge-de-paix de Condé fixait à ce jour la reprise des opérations de levée de scellés et d'inventaire.

Les scels judiciaires ayant été brisés en présence des personnes intéressées à cette opération, j'ai trouvé toutes les Archives provenant du monastère de Château-l'Abbaye réunies dans un petit cabinet noir donnant dans une chambre du premier étage de la maison mortuaire ; ce local, parfaitement sec, sans issue, m'a paru très convenable pour la sûreté et la conservation des archives sus-mentionnées.

Je me suis occupé immédiatement et sans désemparer à dresser un inventaire provisoire et sommaire qui puisse vous mettre dès à présent à même de juger de l'intérêt et de l'importance du legs dévolu au dépôt départemental.

Avant d'entrer dans la description des papiers trouvés, autant qu'il a été possible de les explorer dans un premier et rapide dépouillement, je dois, monsieur le préfet, vous donner quelques renseignements généraux sur l'ensemble des *Archives* léguées au département du Nord.

Ces papiers, provenant d'une ancienne abbaye, fondée au plus tard en 1155, ont été accumulées depuis cette époque (puisque la charte même de fondation existe parmi les pièces recensées), jusqu'à la Révolution Française qui fit fermer les maisons religieuses sur le territoire de la République. L'abbaye de Château, placée à l'extrême frontière entre la Scarpe et l'Escaut, et près du confluent des deux rivières, avait non-seulement des biens dans les Pays-Bas, mais possédait aussi un refuge dans la ville de Tournai, qui fut pendant des siècles le chef-lieu de Mortagne, dont l'abbaye de Château n'était pour ainsi dire qu'une dépendance. Aussi la translation des archives de cette maison ne ressembla-t-elle nullement à tant d'autres où les titres furent trop souvent dispersés et mutilés par des mains ignorantes et barbares. Ici le transport se fit avec ordre et méthode ; ce n'était pour les abbés et les religieux qu'un changement de domicile, qui même, dans la croyance de quelques-uns, ne devait être que momentané. Aussi, tout fut transporté ; les pièces précieuses comme celles insignifiantes, les anciens cartulaires comme les registres de recettes, les titres de propriété comme les plus simples quittances, les papiers historiques de même que les dossiers de procédures. Nous l'avons dit, il y avait eu déménagement complet.

Cependant l'émigration que les religieux de Château-l'Abbaye ne crurent que provisoire, devint définitive ; la congrégation fut détruite, et M. Delvigne, son dernier abbé, conserva seul dans sa retraite toutes les archives de sa maison qu'il garda religieusement et sans en rien distraire jusqu'à sa mort, arrivée en avril 1842, lorsqu'il eut atteint l'âge avancé de quatre-vingt-quinze ans. Ce fut peu de temps après que M. Bénézech fit l'acquisition de la masse entière de ces papiers, dont nulle pièce n'avait été séparée.

C'est donc bien plus qu'une simple série de chartes que le département doit hériter ; c'est la collection générale de tous les titres et registres amassés dans un vieux monastère de 1155 à 1791, qui va tomber en sa possession. Comme rien n'a pu en être détourné, il ne doit exister en ce moment, dans le vaste dépôt départemental, presqu'aucun document sur l'antique abbaye de Château : ce sera ainsi une lacune toute entière qui sera parfaitement comblée, et, sous ce rapport, le legs de M. Bénézech prend un grand intérêt pour l'établissement qui devra bientôt en jouir. (1)

---

(1) L'abbaye de Château, près Mortagne, plus communément appelée *Château-l'Abbaye,* et en latin *Castellum Dei,* ou *Castellum Abbatiale,* ou bien encore *Castellum Mauritaniæ*, doit son origine, en 870, à Louis-le-Bègue, qui réunit en un lieu nommé alors Male-Maison ou Molle-Maison, des chanoines réguliers chargés de prier Dieu pour les fidèles tués par les Normands et enterrés en cet endroit. On y plaça ensuite des Bénédictins. Vers l'an 1155 (et non 1135, comme il est dit par erreur typographique dans le *Cameracum Christianum*), Evrard Radoulx, seigneur de Mortagne et châtelain de Tournai, réédifia ce monasière sous l'invocation de Saint-Martin, sur les bords de la Scarpe, non loin de son château de Mortagne ; telle est l'origine du nom de *Château-l'Abbaye.* Evrard Radoulx, véritable fondateur de cette église, y fut inhumé en l'an 1180. Son épitaphe lui donnait le titre de *prince de Mortagne*, *châtelain de Tournai.* Le monastère, quoique peu éloigné de la ville de Tournai, dépendait de l'évêché d'Arras.

Château-l'Abbaye est fille de Vicoigne, qui lui a fourni son premier abbé, *Raoul,* homme éminent, qui retourna à Vicoigne comme abbé, et fut rangé au nombre des bienheureux. La suite des directeurs de l'abbaye de Château était fort incomplète jusqu'en ces derniers temps qu'on retrouva dans les archives de la maison, tombées dans les mains de M. Bénézech, une liste exacte des abbés, dressée par le R. P. *Casimir Houdins,* chargé, en 1680, par le supérieur-général de l'ordre de Prémontré d'en former la série. On sait maintenant qu'elle contient trente-huit abbés, parmi lesquels on compte *Nicolas de Montigny,* auteur des *Annales* de Vicoigne, *Josse Pasquier,* qui bâtit le chœur et les chapelles latérales de l'église, *Guillaume Monart,* mort en 1590, après avoir construit de notables additions à l'abbaye, *Jean Magnet,* qui bâtit le quartier des étrangers, *Basile Wéry*, souvent député de son ordre auprès du Roi, et enfin *Antoine Delvigne*, né à Hasnon le 23 août 1747, qui conserva jusqu'à sa mort, en 1842, lorsqu'il était chanoine de la cathédrale de Tournai, l'intégralité des archives de sa maison.

Après ces considérations générales, j'aborde les détails particuliers d'inventaire qui suffiront, je l'espère, malgré leur concision, pour corroborer l'assertion précédente.

INVENTAIRE SOMMAIRE.

La collection des Archives de Château-l'Abbaye consiste :

I. En registres divers au nombre d'environ soixante-quinze ;

II. En plusieurs centaines de chartes des XIIe, XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles ;

III. En pièces et cahiers modernes ;

IV. En liasses et fardes de tous genres.

§ 1er. Registres.

1° Cartulaires des terraiges du fief et seignourie de Legies lez Mortaigne. 1541. pet. in-f° papier.

2. Rapport, grandeur et dénombrement... des fiefs mouvans de l'église et abbaye de Saint-Amand. Signé Ph. de Hennin. 1589. in-f° parchemin. 70 f^os.

3. Cartulaire contenant les menues rentes de l'église et abbaye de Chasteau les Mortagne, renouvelé l'an 1591. In-f° papier.

4. Cartulaire déclarant les héritages tenus de franc fief de l'église et abbaye de Castiel emprès Mortaigne nommet le francq fief de Forest jadis esclichiet hors de la seigneurie dudit Foreist.. en l'an 1520. In-f° sur pap.

5. Copie du cartulaire du terrage de Legyes renouvelé en

Au moment de la dispersion des religieux de Château en 1794, ils étaient au nombre de treize. Ils moururent dans les environs. Le monastère a été détruit ; il n'en reste plus aucune trace. Château-l'Abbaye est à présent une petite commune rurale du décanat de Saint-Amand, qui compte un peu plus de 900 habitants, et sur laquelle s'est élevée une église de construction moderne. A. D.

1720 par les mayeurs et eschevins et principaux manants et anciens de la dite seigneurie. 1727. In-f° papier.

6. Siége de rentes. In-4° papier.

7. Déclaration des terres du terroir de Trith lez Fontenelles, renouvelée par le command de Colard Rasoir R. de la Salle-le-Comte de Valenchiennes en l'an 1410. In-f° papier.

8. Les grands massars, in-f° pap.

9. Comptes et renseignements de 1536-1577. In-f° pap.

10. Cartulaire brief et terrier des rentes seigneuriales et fonsières deues chascun an à l'église et abbaye de Châtel fait et renouvelé, soub messire Basil Wery, abbé, par Fr. Norbert Daudenart, etc. en 1698. (Deux exemplaires).

11. Coyeghem. Recette des dismes et portions congrues.

12. Arrérages de 1521 et années suivantes. In-f° pet.

13. Woorteghem... dismes dudit lieu. In-f° pap.

14. Che qui s'ensieult est ou ferme de Bruille en l'an 1582. In-f° papier.

15. Cartulaire de Roucourt renouvelé en 1679. Cahier in-f°. papier.

16. Déclaration des biens de l'abbaye de Château sur le pays de l'Empereur.

17. Farde touchant la seigneurie de Legies.

18. Compt. des pitances de messieurs les religieux commençant en 1571 et finissant en 1574. Cahier in-f° papier.

19. Exemplaire pour servir à dresser le desnombrement en original, que doit fournir M. l'abbez de Château au Sr de Mortaigne, l'an 1718.

20. Registre sous le titre : *Annales de l'abbaye de Château*, con-

tenant pièces diverses, mss. et imprimées pour la réception des abbés, etc.

21. Capitres des tailles pour Mortagne, Flines et Flinielles, etc. Gr. in-f° papier.

22. Cartulaire du terrage de Legies. In-f° pap.

23. Recueil de tous les biens de la maison de Chasteau, renouvelé en l'an 1603.

24. S'ensuivent les recettes commençant l'an 1660. In-f° papier.

25. Cartulaire pour le village de Hernie.

26. Tailles à Bruille, etc. In-f° papier.

27. Copie des lettres reposantes en nos fermes et Archyves, touchant nos biens et revenus. Livre premier. (Se terminant à la date de 1427), In-f° papier. — Livre 2e. – Terminant en 1572.

28. Cartulaire concernant les rentes fonsières et seigneuriales renouvelé par frère Olivier du Mont, prieur, en 1686, in-f° papier.

29. Siége de rentes. 11 janv. 1693, in-f°.

30. Menues rentes de Château. 1561. In-f°.

31. Cartulaire de Legies. 1720.

32. Cartulaire renouvelé par Pierre Brassart, 1542. In-f°.

33. Livre de rendage du bénéfice de la chapelle de N.-D. de Mal-Aise à N.-D. au Bois.

34. Rapport du fief et seignourie de Legies relevet par Gilles de Hennin, fils de Mahieu, écuyer, sgr d'icelle seigneurie. 1544. In-f° parchemin.

35. Ce cartulaire fut escript et renouvelet par Pierart du Puch,

lors greffier de Mortaigne l'an 1460. Sur les rapports des comis greffiers come appert par les comptes de frère Grart Caron, dit Mahieu, abbé. Pet. in-f° papier. 84 f°s chiffrés en rouge. Le scribe de ce cartulaire paraît avoir eu du goût pour la poésie romane ; on lit les deux quatrains suivants sur un des folios du registre :

Ung jour en deul l'aultre en plaisir,
Sy suis ; si très cointe tenue
Que partout où je doy gésir
Le souvenir de vous me tue.

Qolaus estoit hardis et sestoit bien en point
Car il avoit vestrit un grand double pourpointz
Savoit chinte une espée, bonne sallade avoit
Mais elle estoit trauwée.

36. Cartulaire des rentes renouvelé sous Denis Taffin. In-f° de 258 f°s papier.

37. Cartulaire renouvelé sous Jean Gourdin. 1474. In-f° papier.

38. Ce sont les tailles en l'an 1406, in-f° papier.

39. Relevé des biens, rentes, etc., fait par Guillaume Monart, abbé, après les troubles religieux en 1585. In-f° papier.

40. Varii eventus, res sacras et profanas in Tornaco et Tornacesio tangentes a pluribus retro seculi compilati et elucidati ... D. D. Nicolai Dufief, Canonici Nerviorum, L. Demale, Van Winghe, P. Delabarre, etc. Ordinata à P. Maria de Calonne Beaufaist, canonico Tornacensi, 1737. in-f° (de 782 à 1735) sur papier.

41. Cartulaire de la dîme de Château à Coygem. 1788. in-f° papier.

42. Rendages de Château-l'Abbaye, terres et prairies et arrentements. N° 1. In-f° pap. (de 1788-1791).

43. Rendages de Mortaigne pour terres, prairies et arrentements. N° 2. In-f° pap. (1788-1791).

44. Déclaration des droits, biens, rentes, etc. de l'abbaye de Château, sur la châtellenie de Mortagne, par Mre Godefroy Guillart, abbé. 1764, gr. in-fo papier.

45. Rapport, grandeur et dénombrement fait par Basile et Lespierre en 1717 au seigneur de Mortagne. In-fo parchemin.

46. Rapport du même en 1718, parchemin in-fo.

47. Cartulaire des rentes dues à l'abbaye en 1740. In-fo papier.

48. Bref cartulaire et dénombrement fait en 1681. In-fo parchemin.

49. Deux petits cartons renfermant pièces diverses.

50. Vingt-quatre registres divers de rentes, recettes, comptes, etc., de l'abbaye de Château.

§ II. Chartes.

Il existe dans le *Bulletin de la commission historique du département du Nord* (Lille, Danel, 1847), tome 3, pages 61-69, une notice abrégée sur les Archives de l'ancienne abbaye de Château, dressée par feu M. Bénézech lui-même, dans laquelle on trouve la nomenclature de 51 pièces rangées par ordre chronologique, de l'an 1155 à l'an 1299. Ces chartes des XIIe et XIIIe siècles, étant les plus anciennes et par conséquent les plus curieuses de la collection soumise à notre inventaire, je me suis empressé de vérifier si l'on retrouvait toutes les pièces énumérées par M. Bénézech dans sa notice, parmi celles réunies à sa maison mortuaire; dans un premier récolement, sur ces 51 pièces, 49 ont été retrouvées, et je ne désespère pas de pouvoir signaler, dans une recherche ultérieure, les deux chartes qui paraissent manquer et qui datent de l'an 1205 et de l'an 1206. La première est une confirmation par R., évêque d'Arras, d'une donation du tiers de la dîme de Château; la seconde est une donation faite entre les mains de Bauduin Sr de Mortagne, par Walter Mauclerc, chevalier de Forest, de trois rasières d'avoine à Bruille et de deux rasières à Flines (dîmes) en faveur de l'abbaye. Toutes les 49 pièces retrouvées sont, ainsi que beaucoup d'autres

moins anciennes, enveloppées chacune dans une feuille de papier sur laquelle on trouve, non-seulement leur analyse, mais même leur transcription littérale, soit en latin, soit en langue romane, travail exécuté dans le siècle dernier par le bénédictin Dom *Queinser*, archiviste historiographe du Roi, membre de la savante congrégation de Saint-Maur qui a rendu tant de services à la science paléographique.

Je trouve inutile et surabondant, Monsieur le Préfet, de transcrire ici l'inventaire pièce à pièce des 49 chartes récolées, puisqu'elles sont décrites dans le *Bulletin de la commission historique du département du Nord*, bulletin qui est imprimé, comme je l'ai dit, et dans les mains de tout le monde.

Pour abréger ce rapport, je passe donc à quelques autres pièces non-mentionnées dans la notice publiée et citée ci-dessus :

1. Copie déjà ancienne d'une charte de l'an 1053, sur parchemin, mauvais état.

2. 1189. — Affranchissement des cultures labourables par Evrard. Parchemin, sans scel.

3. Charte en parchemin, datée du six des kalendes de mars 1207, de Bauduin, châtelain de Tournay et de Mortagne. Sans scel.

4. Courant de l'an 1200. Charte en parchemin, sans scel, du même seigneur, touchant une rente de dix sous, deux chapons et quatre autres sous.

5. Courant de 1200. Autre charte du même, concernant une cession faite aux religieux de la pêche sur la Scarpe. — Sur parchemin avec magnifique scel et contrescel.

6. Vers 1200, autre charte du même, — le scel manque.

7. Quatre scels anciens, détachés de leurs chartes, et d'une belle conservation.

8. Reconnaissance faite en 1421 de la donation de la dîme de Coyeghem.

9. Bulle magnifiquement écrite, donnée à Rome par le pape

Innocent XI, avec son attache et son plomb. Gr. in-plano sur vélin.

10. Arrêt de révision contre les manants de la Plaigne, du 11 may 1709. Sur parchemin avec scel.

11. Un carton plat contenant 1° vingt chartes en parchemin des XVe et XVIe siècles, dépourvues d'attaches et de scels; 2° dix chartes et pièces avec scels.

12. Un second carton plat contenant 1° onze pièces et titres écrits sur papier, et 2° dix-huit pièces écrites sur parchemin dont quatre munies d'attaches et de sceaux. Toutes ces pièces du XVIe siècle.

13. Un troisième carton plat contenant 1° douze pièces en parchemin dont quatre avec sceaux; 2° quatre pièces en papier dont une avec sceau. Ces seize pièces sont également du XVIe siècle.

14. Un paquet lié de nombreuses pièces écrites sur parchemin au XVe siècle, la plupart avec leurs attaches et leurs sceaux en bon état.

15. Cent pièces en parchemin, de diverses époques, réunies sur une tablette, et ne portant point de sceaux.

16. Onze pièces idem avec leurs attaches et leurs sceaux.

Le temps n'a pas permis dans une première exploration d'analyser particulièrement ces nombreuses pièces, dont la plupart paraissent curieuses et pleines d'intérêt pour l'histoire, les droits et les privilèges de l'ancienne abbaye dont elles proviennent.

§ III. PIÈCES MODERNES.

1. Inventaire des titres et autres papiers trouvés au chartrier de l'abbaye de Château en 1790. — Cahier pet. in-f° de 27 f°s écrits.

2. Répertoir (sic) des titres et autres pièces trouvés au refuge de Tournai et reposans dans le contoir (sic) dudit refuge. — Cahier pet. in-f° de 10 f°s écrits.

3. Notice abrégée sur les anciennes archives de l'abbaye de Château, par M. Bénézech (en minute et en copie), petit in-f°.

4. De la fondation de l'abbaye de Saint-Martin de Château, près de Mortagne. par le R. P. Casimir Houdins, en 1680. Copie moderne. in-f°.

5. Original du même en latin, in-f°, — et copié par ordre de l'abbé Basile Wery.

6. Liste des abbés de Château, d'après le même. Cahier in-f°. Copie moderne.

7. Nomina confratrum defunctorum ab ingressa Fr. Antonii Delvigne. 24 aprilis 1767, ad 1838. — Cahier in-8° papier.

8. Catalogus pro mortuis ecclesiæ S. Martini de Castello. — Cahier in-4°.

9. Mémoire des pentes d'eau de l'Escaut, par de Ramsault, ingénieur. Copie collationnée.

10. Extrait des pièces et mémoires du même ingénieur sur le cours de l'Escaut, ses écluses, etc., copie certifiée par *Platteau*. in-f°.

11. Annales Cœnobii de Castello per venerandum Dominum Barrum, abb. Aquicintinæ. — Copie par l'abbé Basile Wery. — In-f°.

12. Relief de fief du 4 mars 1789. Collationné par Fernig, greffier de Mortagne. Sur parchemin avec scel.

13. Appréciation des marchés des fermiers du département de Valenciennes, faite en 1785. Cahier in-f°.

14. Six calques, sur papier végétal, contenant la description générale de la terre de Saint-Amand, non contentieuse, appartenant au couvent de Saint-Amand, chemins, voyes, piedsentes, rivières, courants d'eau, etc.

15. Nomenclature des titres de Château-l'Abbaye, près Mortagne, 1772. In-f° cahier en papier.

§ IV. FARDES ET LIASSES.

Cette partie des Archives de Château-l'Abbaye, qu'il a été impossible d'analyser, feuille à feuille, dans un inventaire sommaire, se compose d'une masse considérable de papiers, séparés en nombreux dossiers de pièces liées ensemble, se rapportant aux affaires contentieuses de la maison, à la correspondance des abbés avec les évêques d'Arras et de Tournai, et avec leurs confrères des Pays-Bas, aux recettes et dépenses de l'abbaye, aux locations des terres et ventes de récoltes, aux dîmes, rentes, adjudications et achats, etc., etc., etc.

Les pièces de cette vaste catégorie sont sans doute d'une moindre valeur que les précédentes, mais on y trouve encore des autographes dignes d'attention, des correspondances qui ne sont pas sans intérêt, et des documents qu'un dépouillement attentif et intelligent permettra de classer utilement dans le dépôt général.

Tel est, Monsieur le Préfet, le résultat de la première opération, faite en vertu de la délégation que vous avez bien voulu me donner; à la suite de ce rapide inventaire, et après la réunion, dans le cabinet destiné à recéler les archives, de plusieurs pièces qui en dépendaient et qui furent retrouvées tant dans les divers appartements de la maison mortuaire que dans la bibliothèque du défunt, M le juge-de-paix du canton de Condé a replacé les scellés qui ne seront plus levés que lorsqu'une nouvelle opération sera jugée nécessaire, ou pour la délivrance définitive du legs (1).

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respect et de mon dévouement.

ARTHUR DINAUX.

---

(1) La délivrance du legs a eu lieu le 14 novembre 1850. Toutes les archives provenant du monastère de Château-l'Abbaye ont été remises au délégué de M. le préfet du Nord, assisté d'un employé des archives départementales. Le tout, soigneusement emballé, a été expédié le même jour à Lille à M. l'archiviste-général qui en opère le classement en ce moment. A. D.

HOMMES ET CHOSES.

La dispute du haut-de-chausse.

Les compositions des artistes flamands, outre leur caractère de vérité et de naturel, ont souvent un reflet de gaîté originale et de joyeuseté philosophique qui charme l'amateur. On pourrait citer mille pièces curieuses de l'école flamande qui toutes présentent des sujets bizarres, satiriques, burlesques, mais toujours relevés par une pensée narquoise et fine que l'analyse fait découvrir.

Nous prenons au hasard une grande estampe dont l'invention appartient, suivant une indication manuscrite, à Adrien *Van der Venne*, le plus intrépide et souvent le plus heureux des compositeurs de sujets emblématiques. La gravure sort du burin ferme et hardi de *C. Isaac*, qui signa cette pièce, émanée de l'imprimerie en taille douce de *Rombout Vanden Hoeye*, marchand d'estampes.

Cette gravure, en travers, est composée de huit personnages et d'un chien, tous très-singulièrement groupés. Il y a un homme et sept femmes de différents âges et de diverses positions sociales. L'unique cavalier qui, comme un coq, se trouve au milieu de ses poules, est dépourvu de son haut-de-chausse, jeté comme une pomme de discorde parmi les sept commères qui se le disputent. Cinq d'entr'elles ont déjà la main sur la précieuse culotte qui court le risque d'être mise en pièces; l'une, un couteau à la main, veut en couper un morceau; la plus vieille tient le fond du vêtement entre les dents et paraît ne vouloir rien céder; une veuve glisse la main par-dessous et cherche à soutirer un des canons du haut-de-chausse. Deux des combattantes, richement habillées, sont tombées si malheureusement dans cette lutte acharnée, que le *vêtement nécessaire* leur viendrait bien à point. Une autre, trop éloignée pour tirer sa part du signe de la puissance maritale, se venge sur sa compagne en relevant sa robe et en lui donnant des

coups de savatte sur la partie mise à découvert. La servante se rue au milieu du groupe en administrant des coups de balai, espérant ainsi faire lâcher prise aux plus enragées. Le chien mord les mollets féminins que la lutte et le désordre ont totalement découverts, et la terre est jonchée d'éventails, de pièces d'argent, de bagues, d'œufs sortis d'un cabas, et de perles s'échappant d'un collier brisé dans la bagarre. Quant à l'unique personnage masculin de cette scène burlesque, dont les pans de chemise flottent au gré du vent, il ne paraît pas le moins du monde occupé de cette situation peu convenable ; il se rit de la bataille suscitée pour la possession de la partie qui manque à son habillement, et fait la nique aux combattantes en ayant l'air de dire. « Battez-vous pour la vaine apparence du pouvoir, vous avez beau vous en partager les pièces, du côté de la barbe restera toujours la puissance ! »

Six quatrains flamands gravés au bas de la pièce expliquent le sens du sujet et en tirent la moralité ; ces vers pourraient bien être de l'invention de Van der Venne, aussi poète que peintre, et qui aimait à rimer sous ses tableaux.

Cette singulière estampe est composée avec une verve étonnante et gravée avec une grande énergie de burin ; elle est curieuse pour la verité des costumes et des détails de toilette des femmes des diverses conditions de la société au XVIIe siècle. Cette piquante peinture de mœurs a été reproduite plusieurs fois : le musée de Valenciennes possède, sous le n° 107 du catalogue, un tableau, par un maître inconnu, qui représente cette même dispute de femmes au sujet d'un haut de chausse que toutes veulent posséder et porter, au moins moralement. L'exécution de ce tableau, qui n'est pas du premier mérite, appartient nécessairement à une main flamande. C'est dans ces riches provinces, où la femme a toujours été comptée pour beaucoup, où le nom de l'épouse est encore joint à celui du mari sur toutes les enseignes et dans les raisons commerciales, que les artistes ont dû souvent reproduire cet emblématique sujet qui n'était qu'une esquisse peinte de scènes qui ont dû quelquefois se reproduire dans les ménages de la Flandre.

A. D.

Interdit de Saint-Maurice de Lille.

Il est tel petit fait arrivé dans l'intérieur d'une ville qui peint mieux les mœurs d'une époque et d'une contrée que les évènements les plus considérables. Celui que nous allons raconter, minime au début, a pris par la suite des proportions qu'on ne pourrait plus supposer aujourd'hui.

Paul Diedeman, bourgeois de Lille, qui avait acquis une certaine fortune dans le négoce, et se faisait appeler sieur de la Riendrie, mourut en avril 1662, sur la paroisse de Saint-Maurice, à laquelle il fit quelques legs, en témoignant le désir, dans ses dernières volontés, d'être inhumé dans un caveau au bas des marches du grand autel du chœur de cette église. Cette prétention exorbitante, qui froissait l'étiquette régnant alors d'une manière absolue, souleva bien des réclamations. Les marguillers auraient désiré prendre un *mezzo termine* pour ne pas perdre les legs ; mais Jacques Diedeman, frère du défunt, voulut tout ou rien. Les honneurs du caveau et du pied du grand autel avec épitaphe, ou pas de dons à l'église. L'inhumation eut lieu le 22 mai 1662, ainsi que l'avait voulue le mourant...

Mais quand *B. Bayart*, le Rewart de Lille, eut connaissance du fait, il n'entendit pas que les choses se passassent ainsi. A cheval sur les prérogatives de la noblesse, il exigea que les morts comme les vivants gardassent leur rang. Il fit venir en la salle du conclave les marguillers, et voulut bien, par condescendance, et en faveur des legs, que l'on transportât le défunt au bas du chœur, sous le siège du chantre, mais sans caveau, pierre, ni épitaphe ; et il annonça en même temps que si l'on n'adoptait pas cet arrangement, qui était la première proposition des marguillers au frère du défunt, il ferait exhumer le soi-disant seigneur de la Riandrie, ancien marchand, et le ferait enterrer hors du chœur, à côté de ses modestes ancêtres. Jacques Diedeman se retira furieux à cette proposition et ne voulut pas en entendre davantage.

Le Rewart délégua des membres du Magistrat pour exécuter ses injonctions. Ils se rendirent, à la nuit close, accompagnés de fossoyeurs, serruriers et hommes de peine, et demandèrent au curé l'entrée de l'église Saint-Maurice. Le doyen s'y opposa de toutes ses forces. Il menaça le lieutenant du Rewart et ses gens des foudres de l'Eglise ; mais rien n'y fit, la consigne s'exécuta. Le doyen garda ses clés, le crocheteur força la serrure et la petite troupe fit irruption dans le chœur. On se mit à l'œuvre ; on arracha des degrés de l'autel le corps du vilain enrichi qui usurpait la place d'un éminent cadavre, et on le fit impitoyablement rétrograder jusqu'à une fosse minime et étroite qu'on lui ouvrit séance tenante au milieu des ossements de ses ancêtres, dont il avait eu l'outrecuidance de vouloir se séparer. On lui remit six pieds de terre sur le corps, on repava le tout, puis on referma le noble caveau du chœur qui attendit une plus digne dépouille. Il était minuit lorsque tous ces arrangements furent bien scellés, et cette scène nocturne d'échanges de tombe et de cercueil, faite par réquisition de l'autorité et avec une sorte d'énergie et de violence

dut impressionner singulièrement les acteurs appelés à y jouer un rôle.

Cette opération terminée, les embarras ne firent seulement que commencer. François Villain de Gand, évêque de Tournai, instruit de ce que le clergé de Saint-Maurice appelait un sacrilége, mit cette église en interdit ; il y comprit la chapelle des Magistrats, et menaça de l'étendre sur leur personne et sur toutes les églises et chapelles de Lille. Le décret d'interdit est daté du 15 mai 1662 ; il fut signifié le 17. Le Magistrat s'en plaignit au conseil privé du Roi qui, le 24 du même mois, ordonna à l'évêque de surseoir aux interdits ultérieurs. L'évêque ne répondit pas : les membres de la magistrature furent molestés ; quand ils se présentaient dans une église, le clergé se retirait, les fidèles fuyaient ; le Magistrat craignit de marcher à la procession du Saint-Sacrement, suivant l'antique usage, et l'évêque de Tournai tenait bon. Entre temps, on écrivait de gros mémoires de part et d'autres, et l'on échangeait des factums immenses qui ont été conservés. Le roi Philippe IV, ou du moins son conseil privé, soutint les droits du Magistrat de la cité contre les prétentions de l'Eglise, l'évêque de Tournai s'en rapporta à l'archevêque de Cambrai, et enfin le roi d'Espagne prit le parti de lever lui-même l'interdit, enjoignant à tous de se conformer au rescrit royal. Ce qu'on fit.

L'église Saint-Maurice resta fermée du 18 mai 1662 jusqu'au 18 mars 1663. La vanité d'un bourgeois enrichi, les prétentions de l'étiquette nobiliaire coûtèrent dix mois de privation des consolations de la religion à une paroisse populeuse : sans compter combien l'on fit gémir la presse pour ce simple fait. Encore un chapître à ajouter aux petites causes qui produisent de grands effets !

A. D.

Généalogie des Croy.

Il y a peu de familles qui aient autant d'illustration que la noble maison de Croy, il y en a peu aussi qui comptent autant de publications faites en leur honneur. M. de Reiffenberg, dans l'introduction aux mémoires autographes du duc Charles de Croy, que nous avons réimprimée en tête de la présente livraison, a donné connaissance, par une longue note (voyez ci-dessus, page 165), des ouvrages qui traitent de la généalogie et de la puissance de cette illustre lignée. Outre que le savant et très-regrettable bibliophile a omis de citer *Le trophée d'Anthoine de Croy, prince de Porcéan, souverain des terres d'outre et deçà la Meuse*, etc., par *Ubert-Phil. de Villiers*, son secrétaire. *Lyon, Saugrin*, 1567, pet. in-8°, il a décrit d'une manière très im-

parfaite l'ouvrage le plus capital exécuté en l'honneur des Croy. Toutefois, il faut le dire, il n'y avait pas de la faute du conservateur de la Bibliothèque du Roi ; il a raisonné d'après l'exemplaire de ce riche dépôt qu'avait possédé le célèbre amateur Van Hulthem, et l'on pouvait croire avec assez de fondement que ce collecteur ardent et infatigable avait trouvé le plus complet des exemplaires d'un ouvrage important sur l'histoire du pays. Il n'en était rien cependant : cette fois Van Hulthem s'est trouvé en défaut, et nous allons dire comment et pourquoi.

L'ouvrage qui nous occupe a pour titre : *Livre contenant la généalogie et descente de ceux de la maison de Croy, tant de la ligne principale estant chef dv nom et armes d'icelle, qve des branches et ligne collatérale de ladicte maison. Jacobvs de Bye sve Ex^ie sculptor fec.* in-folio, sans lieu, ni date, mais exécuté à *Anvers,* vers 1610 et années suivantes. Ce livre est tout gravé, y compris le titre ; l'exemplaire le plus complet que nous connaissions, qui est le nôtre, contient 75 pièces ; celui que possédait Van Hulthem (cat. n° 25,709), aujourd'hui à la Bibl. du Roi, n'en compte que 44 ; l'exemplaire de la famille de Croy (bibliothèque du château de l'Ermitage, près Condé) en a réuni 69 ; M. *Aimé Leroy,* dernier bibliothécaire de Valenciennes, était parvenu à former un exemplaire de 72 pièces ; feu M. *Bénézech de Saint-Honoré* n'était pas arrivé à un complément aussi parfait ; M. le conseiller *Bigant,* de Douai, vient de se rendre possesseur d'un sixième exemplaire, superbe d'épreuve, mais sans les dernières planches ; il ne contient que 64 figures.

Ce livre, exécuté par ordre du duc Charles de Croy, qui prit plaisir à faire graver ses ancêtres comme il avait fait graver ses médailles, ne fut pas destiné au commerce. Aussi les exemplaires en sont-ils très-rares et l'on n'en trouve pas deux qui se ressemblent. Le nôtre étant le plus complet, c'est celui que nous décrirons.

Après le titre gravé dans un cartouche entouré des armes de l'Empire, de Brabant, de France, d'Angleterre et de Croy, on trouve une légende énumérant les titres nombreux du duc *Charles de Croy,* promoteur de l'ouvrage ; ce second feuillet porte au haut d'un portique l'écu isolé du duc et à sa base le même blason entre les ecus de ses deux femmes Marie de Brimeu et Dorothée de Croy. Le troisième folio montre le portrait du duc en guerrier, le bâton de commandement à la main, son casque et ses gantelets sur une table près de lui. Ceci est un portrait de dédicace et sans préjudice à celui du même duc, en pied, en grand costume de l'ordre de la Toison-d'Or, placé en son lieu dans le corps de l'ouvrage, et entouré de médaillons romains qui témoignent de son amour pour l'antiquité et la numismatique.

Suivent : 1° six planches d'arbres généalogiques avec des fonds de paysages analogues au sujet ; 2° une grande planche des armes et de la devise des Croy ; 3° Quarante-neuf portraits en pied de seigneurs et de dames de la maison de Croy, commençant à *Marc*, roi de Hongrie, et finissant au duc *Charles* et à sa parenté ; 4° sept planches doubles représentant les seigneuries et châteaux appartenant aux Croy ; ce sont la seigneurie d'Araines, le duché de Croy, les village et château de Montcornet, ceux de Porcéan, la baronnie de Biebèke, la maison de Valbecke, les bourgs d'Arschot, Héverlé, le Rœulx et Chièvres ; 5° et enfin, neuf portraits en pied, avant la lettre, préparés pour recevoir des inscriptions et être mis à leur rang.

Il est évident que cet ouvrage, commencé sous la direction éclairée du duc Charles de Croy, n'était pas entièrement terminé lorsqu'il mourut le 13 janvier 1612. Ce prince ne laissa pas d'enfant de ses deux femmes ; l'intérêt qui avait présidé à cette œuvre s'éteignit avec le grand seigneur : l'âme manqua pour y mettre une dernière main convenable. Des feuilles déjà tirées on forma quelques exemplaires de famille qui furent presque tous dissemblables, et qui restèrent long-temps inconnus aux bibliographes. Il a fallu le bouleversement de la première révolution pour en jeter quelques exemplaires dans les environs de Valenciennes, où était situé le château de l'*Ermitage*, séjour aimé du maréchal de Croy qui l'avait bâti. Van Hulthem, l'heureux dénicheur de pièces rares sur l'histoire locale, ne put, durant toute sa vie de bibliophile, trouver qu'une sorte de fragment de ce recueil de gravures ; il l'avait cru complet en quarante-quatre planches ; son erreur a été partagée par M. de Reiffenberg, qui n'eut jamais occasion de voir que ce seul exemplaire ; c'est celui qui a servi de texte pour l'article du *Manuel du libraire*. Plus heureux que nos maîtres en bibliographie, nous avons pu voir et feuilleter *six* exemplaires différents de cette collection : en existe-t-il beaucoup d'autres? A. D.

Epiphanie, Tiphaimne, Tyephingnelle.

Il y a des mots qui, à la première vue, pourraient embarrasser le philologue, et dont cependant l'explication est rendue facile à l'aide de quelques simples observations. Tel serait le mot *Tyephingnelle*, qu'on lit parmi les jours fériés du mois de janvier dans un calendrier d'un livre d'heures faisant partie de la riche collection de M. *Gentil-Descamps*, de Lille : cette indication paraît singulière d'abord, puis elle devient parfaitement claire en remontant à son étymologie.

L'*Epiphanie*, la fête des Rois mages, portée au 6 janvier de tous les calendriers, est nommée *Epiphaigne* dans les chartes du XIIIe siècle, *Hépiphaigne* dans le *Songe du vieux Pelerin*, *Tiphaigne* dans les vers de *Guillaume Guiard*, trouvère chroniqueur, et même *Tiphanie* dans des heures manuscrites; ceci s'éloigne un peu de l'étymologie grecque du mot *Epiphanie*, provenant de *epi* (sur, au-dessus) et de *phainô* (paraître, se montrer), parce que ce jour est celui où le Messie s'est manifesté aux gentils. Mais il faut dire aussi qu'autrefois et dans certaines contrées, on désigna le jour des Rois par *Théophanie* (apparition de Dieu), d'où il a été facile de tirer *Thiphanie* ou *Tiphanie*.

Une fois ce dernier mot introduit dans l'usage des calendriers, son diminutif est arrivé bien vîte. On a fait *Tyephingnele* de Tiphanie, comme *Colombelle* de Colombe, *Miquelet* de Michel, *Mahieuhet* de Mathieu, *Fréminot* de Firmin, *Estevenot* d'Etienne, *Jaquet* ou *Jaquotot* de Jacques, etc., etc.

L'usage, dans nos riches et heureuses contrées, a toujours été de célébrer *largiter atque jocosè* non-seulement les solennités des grands saints du pays et toutes celles des localités, mais même les octaves de ces jours heureux. Cela se passe comme aux fêtes des dédicaces des églises de villages, connues sous le nom de *ducasses* en wallon et de *kermesses* en flamand. Huit jours après celui de la réjouissance principale, on reprend, comme on dit, du poil de la bête; cela s'appelle faire le *raccroc* de la ducasse. Cette fois on consent que la fête ne dure qu'un jour. Or, il n'y a rien d'étonnant que huit jours après la célébration du *Roi-boit*, qui a toujours été une fête à boire et à manger, il y eut un *raccroc* que l'on nomma *Tyephingnele*, ou petite *Epiphanie*; cela est d'autant plus vraisemblable que ce même jour d'octave (13 janvier) était la fête de *Saint-Hilaire*, personnage dont le nom invitait à la joie et à la gaîté, et par lequel on avait coûtume de jurer au moyen-âge.

Où prens tu ce que tu sez fere?
— Mère, dit-il, par *Saint-Ilaire*,
Je n'ai cure de grand sermon
Mes le mestier sai-ge moult bon
Pour gaigner et tant et plus.
(*Manusc. de la Bibl. nat.* n° 7996. p. 32).

A. D.

Les ballons en Flandre.

Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. La *Ballonomanie* qui régne en l'an de grâce 1850 n'est qu'une recrudescence de celle qui s'empara des esprits en 1783 et 1784. Nos habitants du

Nord ne restèrent pas insensibles à l'engouement du jour, et l'on vit même la noblesse du pays prendre une part active aux premières expériences aérostatiques

Le 19 janvier 1784, le prince *Charles de Ligne*, dont l'ardeur du courage égalait la vivacité de l'esprit, monta dans la nacelle du ballon *le Flesselle*, de 102 pieds de diamètre sur 126 de hauteur, parti de la place des Brotteaux, de Lyon, avec sept voyageurs, parmi lesquels MM. Joseph de Montgolfier, Pilatre de Rozier, et les comtes de Laurencin, de Dampierre et Laporte d'Anglefort. Ce n'était que le troisième voyage aérien connu; la machine était si peu perfectionnée qu'une dechirure de 50 pieds eut lieu en l'air, ce qui n'empêcha pas les voyageurs d'arriver heureusement à terre et de se montrer le soir au spectacle où la foule les applaudit avec enthousiasme.

On résolut dès lors de fabriquer un ballon de 100 pieds de diamètre en taffetas, et le prince Charles de Ligne offrit de le faire exécuter au château de *Bel-OEil*, sous la direction de M. Joseph de Montgolfier, que devaient assister son frère Etienne de Montgolfier, M. Pilatre de Rozier et plusieurs amateurs des sciences.

A la même époque, M. le duc d'Arenberg faisait faire des expériences par MM. Thysbaert, Minkelers et Van Boccante, professeurs de physique et de chimie à Louvain, pour retirer de l'air inflammable de diverses substances et notamment du charbon de terre Dès le mois d'octobre 1783, ils reconnurent que la houille produisait des gaz excellents pour le gonflement des ballons. Ils ne se contentèrent pas de simples essais chimiques sur l'air inflammable sorti du charbon de terre, ils firent partir des aérostats en baudruche de concert avec M *Dey*, secretaire du duc d'Arenberg, et qui aimait et cultivait les sciences. Ces ballons furent enlevés au château d'Héverlé, près Louvain. Le 10 février 1784, une montgolfière fut lancée des jardins de l'hôtel d'Arenberg à Bruxelles; elle parcourut 4,600 toises en une heure.

En 1784 et 1785, presque toutes nos villes principales de Flandre eurent le spectacle émouvant d'une ascension. Le 26 août 1785, M. *Blanchard* fit son quatorzième voyage aérien à Lille; il était accompagné du chevalier de *Lépinard*, amateur intrépide qui partagea ses dangers et son triomphe. Cinq jours après leur départ, ces deux aéronautes firent leur rentrée à Lille au bruit de l'artillerie et des fanfares. Deux tableaux de Louis Watteau et deux belles gravures d'Helman ont conservé ces faits qui eurent alors un retentissement considérable.

La même année, un essai malheureux de voyage aérostatique outre-Manche eut lieu dans le nord de la France. Le 15 juin 1785, MM. *Pilatre de Rozier* et *Romain* l'aîné, partirent de Boulogne au bruit du canon et aux acclamations de la foule.

Quinze minutes après leur ballon s'enflammait dans les airs et ils furent précipités de 3,600 pieds de hauteur dans la Garenne du Roi à Vimereux, à cinq quarts de lieue de Boulogne. Ils furent inhumés au village de Wimile, où un tombeau, avec une courte histoire de leur désastre, leur a été élevé.

Presqu'aux mêmes lieux, M. Blanchard avait été plus heureux. Venant d'Angleterre en France, il descendit dans son aérostat aux environs de Guines. L'endroit où il prit terre, étant une forêt de l'Etat, fut nommé par le roi *canton Blanchard*. Ce hardi voyageur le visitant le 25 juillet 1785, accompagné de M. le vicomte *Des Androuins*, chambellan de l'Empereur, et suivi d'une nombreuse cavalcade, fut agréablement surpris et flatté de voir une majestueuse colonne de marbre élevée sur la place même où il aborda. « Je ne crains plus, dit-il en voyant ce monument, » ni le persifflage, ni la calomnie ; il faudrait amasser cinquante » mille rames de libelles pour masquer cette colonne sur toutes » ses faces. »

Le 1er janvier 1787 eut lieu à Lille, sur la place du quartier des Buisses, l'*Ascension de la nymphe aérienne*, par le sieur *Ensten*. Le souvenir de cette opération aérostatique a été conservé par une gravure du sieur Durig.

La ville de Valenciennes voulut aussi avoir son ascension et ce désir faillit devenir funeste à l'intrépide Blanchard. Le 27 mars 1787, par un vent impétueux, il s'élança avec ses cinq ballons, du milieu de la cour de l'Hôpital-Général, et il éprouva combien il est difficile de s'élever entre des murs, des toits et des clochers. A peine à trente pieds du sol, l'aéronaute, voyant qu'il n'avait point assez d'air pour prendre son essor, prit le parti de rejeter de sa nacelle tout ce qui pouvait lui donner du poids. Il lança vers la terre lunette, pistolets, drapeaux, ancre, pain, pâté et vin. Il ne put éviter cependant qu'un filet de ses ballons ne s'accrochât à un crampon du toit du clocher contre lequel le vent l'avait jeté. Heureusement il conserva assez de tête pour couper ce filet au moment où tous les spectateurs le croyaient perdu ! Du clocher de l'Hôpital il allait heurter contre une des cheminées des casernes de la porte de Mons, et de là contre un arbre du jardin du Gouvernement. Grâce à sa présence d'esprit, il manœuvra si bien au milieu de ces difficultés, que ses ballons remontèrent. Il plana dans les airs vers Bruai ; comme il n'avait plus ni ancre ni provisions, on était fort inquiet de son sort, lorsqu'on apprit qu'il était descendu sain et sauf à Saint-Ghislain, près Mons. Le soir, il revint à Valenciennes, parut à la comédie entouré du gouverneur et du Magistrat, et il fut accablé de vers, de bouquets et de bravos : on alla jusqu'à le couronner publiquement.

Après cette époque, les essais aérostatiques furent presque dé-

laissés pour la politique qui occupait toutes les têtes. Les sciences ne brillent pas pendant les révolutions. Cependant nous devons dire qu'on fit une première application de l'aérostatique à l'art de la guerre lors de la bataille de Fleurus. Des ballons furent lancés pour reconnaître les mouvements et les évolutions de l'ennemi.

Au commencement de ce siècle, le 7 avril 1806, un aéronaute nommé *Mosment* fut tué à Lille par suite d'une chûte qu'il fit du haut de son ballon ; l'aérostat continua sa route. Le corps de Mosment fut retrouvé enfoncé dans la terre des fossés de la cité lilloise. Préludant aux tours de force que l'on fait aujourd'hui, Mosment avait dit-on, coûtume de s'élancer debout, les pieds appuyés sur une légère planchette, d'où il a glissé après avoir lancé un parachûte contenant un quadrupède.

En cette année 1850, les villes de Tournai, Mons et Valenciennes virent les ascensions de MM. Poitevin, Godard, etc. En même temps que l'on fait de louables efforts pour imprimer une direction aux ballons, efforts qui finiront par être couronnés, sinon d'un succès complet, du moins d'un progrès réel, on imagine, pour récréer les yeux des oisifs et causer des sensations émouvantes, une foule de spectacles aériens gracieux ou grotesques, dangereux ou cruels, bizarres ou ignobles, qui ne font pas faire un seul pas à la science, mais qui habituent inutilement les masses à ce genre d'impressions que les espagnols retirent des courses de taureaux. Le dernier type d'aéronautes que nous venons de citer n'a guères plus de mérite à nos yeux que les danseurs sur corde.

A. D.

Les chevaliers de l'Arquebuse à Cambrai.

Un amateur distingué de curiosités et d'antiquités de la ville de Lille, M. *Gentil-Descamps*, devint possesseur il y a peu de temps d'une sorte de décoration en argent, portant le nom de la ville de Cambrai et la date de 1786. Cette croix, surmontée d'une bélière, offre au centre, sur un écu au champ d'or, deux arquebuses en sautoir ; l'écu lui-même est brochant sur le double aigle impérial éployé, couronné, qui composa dès long-temps les armes de la cité cambrésienne. Cet objet curieux, soumis à la sagace érudition de M. Eugène Bouly, historien de Cambrai, fut expliqué de la manière suivante, dans une lettre très intéressante, que nous empruntons à la Gazette de l'arrondissement de Cambrai.

A. D.

A Monsieur A. L.

Mon cher ami,

La pièce en argent appartenant à M. Gentil, et qui m'a été mon-

trée de votre part, n'est point une médaille : c'est ce que l'on appelait autrefois *une croix de Sainte-Barbe,* bien qu'elle n'ait pas la forme d'une croix. Elle ne porte pas à l'exergue, comme quelques personnes l'ont cru lire : *Paix de Cambrai,* 1586; la véritable inscription est celle-ci :

PRIX DE CAMBRAI, 1786.

Les armes qu'on voit au revers ne sont point des épées, mais des arquebuses croisées.

L'état un peu fruste de cette pièce explique les erreurs que l'on a commises.

Voici à ce sujet quelques détails généralement inconnus, qui sont cependant de nature à piquer la curiosité et qui vous prouveront l'exactitude de mes assertions.

Les arquebusiers de Cambrai étaient, vers le milieu du dix-huitième siècle, admirablement organisés sous le nom de *Compagnie royale des chevaliers de l'Arquebuse.* Ils étaient dans l'usage d'offrir, de temps à autre, de grands concours pour le tir à l'arquebuse, aux compagnies des provinces voisines. Ces fêtes se donnaient avec magnificence et solennité. Celle qui eut lieu en 1786, et dont *la croix* en question est un souvenir, peut donner une idée de la manière dont nos pères faisaient les choses, dans ce temps que notre vanité place trop au-dessous du nôtre.

La compagnie royale de l'Arquebuse de Cambrai avait décidé qu'un *grand banquet provincial* serait offert à toutes les compagnies des quatre provinces unies de Champagne, de Brie, d'Ile-de-France et de Picardie. En conséquence, après en avoir obtenu l'agrément du Roi, elle invita ces compagnons à se rendre à Cambrai le samedi 2 septembre 1786, vers cinq heures du soir, pour y tirer les prix pendant quatre jours. Les termes de cette invitation sont remarquables par la politesse, par la courtoisie qui les caractérisent.

Un nombre considérable d'arquebusiers répondirent à l'appel des cambrésiens; en sorte qu'au jour et à l'heure indiqués, ces corps nombreux et brillants arrivèrent dans notre ville. A mesure qu'ils se présentaient, un détachement de cambrésiens les reconnaissait à la barrière et les conduisait, sur la grande place, à la *compagnie d'honneur* qui les attendait sous les armes.

De là, on les menait à l'hôtel qui leur était destiné

Le lendemain, vers dix heures, toutes les compagnies réunies partirent de l'*hôtel de l'Arquebuse* pour se rendre à la métropole où fut chantée pour elles une messe du Saint-Esprit. Que voulez-vous? c'était une folie de nos pères de croire en Dieu, et de le placer au-dessus de toutes leurs solennités.

On nomma ensuite les juges-inspecteurs de la fête, à qui l'on distribua des *croix de Sainte-Barbe;* on en donna également

à tous les officiers, qui faisaient de droit partie de cette grande commission. Mais les croix d'officiers étaient dorées en partie, pour les distinguer de celles des simples députés.

Le même jour, à cinq heures, toutes les compagnies, tambours et musique en tête, assistèrent au coup du Roi, qui fut tiré à la butte, dans l'hôtel des Arquebusiers.

Enfin, le lundi 4 septembre, on ouvrit le tir sur quatre pantons, en deux endroits; l'un sur l'Esplanade, l'autre, dans la ville, en un lieu que j'ignore.

Le même jour, à trois heures, il y eut *montre générale*, et l'on forma un grand cortége militaire qui porta dans les principales rues de Cambrai le bouquet d'honneur et les deux grandes pyramides chargées des pièces d'argenterie offertes en prix. A leur retour, les compagnies trouvèrent un immense et riche couvert et d'abondants rafraichissements.

Le soir, les cafés en plein vent, élégamment décorés, offraient aux promeneurs de l'Esplanade un lieu de repos et de cordiale hospitalité; des jeux de toutes espèces, des spectacles, étaient offerts au peuple, et une troupe de comédiens jouait dans le modeste théâtre de la ville.

Ces réjouissances durèrent pendant toute la fête. Enfin, le dernier jour eut lieu la distribution des prix. On offrit le bouquet à la compagnie la plus capable; une épée d'honneur au meilleur tireur; puis les autres prix à chacun selon son adresse.

Or, il ne faudrait pas croire que les prix eussent consisté en quelques légères cuillers à café. Les quatre pantons avaient chacun vingt prix qui coûtaient en totalité 3,000 francs; ce qui fait, pour les quatre, une somme bien ronde de 12,000 francs: ce qui équivaut pour le moins à 24,000 francs de nos jours.

Afin que vous ne m'accusiez pas d'exagération, je vous donne ici la liste des prix d'un panton, les autres avaient exactement la même chose.

PRIX.

1er	Un plat à soupe de.	300 fr.	12e	Ecuelle.....	120
2e	Un plat à soupe de.	280	13e	Ecuelle.....	110 fr.
3e	Paire de flambeaux.	260	14e	idem.	100
4e	idem	240	15e	2 cuillers à ragoût.	90
5e	Plat d'entrée.....	225	16e	idem.	80
6e	idem.	205	17e	2 cuillers et 2 fourch.	70
7e	idem.	185	18e	2 cuillers à sucre.	60
8e	Deux saladiers.....	165	19e	Une fourchette....	50
9e	idem.	150	20e	Un gobelet à pied .	40
10e	Pot à eau.....	140			
11e	idem.	130		TOTAL....	3,000

En présence de tous ces détails, vous voyez, mon cher ami, qu'il ne peut plus y avoir le moindre doute à l'égard de la croix qui vous embarrassait C'est une croix de Sainte-Barbe donnée à quelque officier (car elle est dorée en partie) à l'occasion de cette fête brillante, dont elle rappelle le souvenir ainsi que la date, 1786.

Que si vous me demandez d'où me viennent ces renseignemens, je vous répondrai que je les ai trouvés dans ce tas de paperasses historiques, au milieu desquelles je vis, qui paraissent fort ridicules aux uns, qui font le bonheur des autres.

Agréez, etc. E. BOULY.

Lettre autographe de Théroigne de Méricourt.

Fidèle à son système de transformer l'histoire en roman, M. de Lamartine, dans sa fantasmagorie des *Girondins*, a paré de couleurs presque séduisantes Anne-Josephe-Lambertine Théroigne dite de Méricourt (1), cette furie révolutionnaire qui conquit, aux exécrables journées du 6 octobre 1789, du 20 juin et du 10 août 1792, son horrible célébrité. Lorsqu'il la fait parler, il lui prête même les charmes de son éloquence. S'il faut en croire l'historien-poète, elle avait reçu la meilleure éducation... Je puis mettre le public à même d'en juger, car je possède une lettre autographe de la sanguinaire Messaline, qui mourut folle à l'hospice de la Salpétrière, en 1817. Cette lettre, adressée au banquier Perregaux, la voici textuellement reproduite :

« (Liège) le 16 octobre 1790.

» Monsieur,

» Je vous remercie beaucoup de m'avoir envoyer la procédure du Chateloit. Je n'ai pas moins de grace a vous randre d'avoir accepté le petit arrangément que je vous ai proposee. Si vous voulez bien avancer trois mois a mon pere pour faire revenir mes effets, vous me feriez grand plaisir. D'apres notre arrangément a quatre louis par mois, se seroit douze louis que vous lui donneriez et pendant l'espase de trois mois vous ne m'enveriez rien a Liege. Si mon frere a besoin de votre ministaire ou de vos conseils pour m'arrenger quelque petites affaires ou faire revenir mes effets à meilleure marche, je vous serois obligée, Monsieur, d'avoir toujour les même bontes pour moi. Je crainderois de

(1) Elle était née au village de Méricourt, à quelques lieues de Liége, sur les bords de l'Ourthe.

vous fatiguer si je ne comptois singulierrement sur le plaisir que vous avez a obliger.

» Je suis avec estime, Monsieur, votre servante.

» THEROIGNE. »

Quant à l'écriture, elle est tout-à-fait digne de l'orthographe et du style de ce chef-d'œuvre épistolaire.

LE BARON DE STASSART.

Les processions ou cortèges de Lille.

Jeanne de Flandre, la pieuse et intelligente comtesse qui dota Lille de plusieurs lois et établissements d'intérêt populaire, n'ayant point laissé d'héritiers directs, Marguerite, sa sœur et seconde fille de Baudouin de Constantinople, prit les rênes de l'Etat des Flandres en 1244.

Elle sut aussi se faire aimer du peuple, surtout en le déchargeant du droit de *tonlieu*, c'est-à-dire de toutes les taxes ou impôts levés sur les marchandises au profit des comtes, ses prédécesseurs.

Après la fondation du refuge des *béguines* et de l'*hôpital de Seclin*, ce dernier destiné à recevoir des malades et à donner l'hospitalité aux étrangers, ce fut encore en vertu de ses lettres patentes, datées de 1263, que l'on construisit à Lille ce pont auquel on donna alors le nom de *pont de Phin*, parce que, disaient les vieilles chroniques, c'est à cet endroit que le vaillant chevalier Lydéric combattit le farouche Phinaert et débarrassa le pays de ce redoutable pillard. Le pont de Phin était là où se trouve aujourd'hui le Marché-au-Fil-de-Lin.

Elle institua ensuite, en 1269, la procession de la ville, à la prière des chanoines de Saint-Pierre qui, profitant du dévotieux élan du peuple envers Notre-Dame-de-la-Treille, image qu'on allait vénérer dans leur chapître, virent dans cette cérémonie une source féconde d'offrandes.

Voici textuellement un passage des lettres d'institution :

« Nous, Margherette, contesse de Flandre et de Haynau, fesons savoir à tous que nous en l'honneur Nostre-Seigneur Diu Jesus-Christ et de la glorieuse virgene sa mère et pour le proufit de le eglise Saint-Pierre de Lille qui fondée est de nos ancisseurs signeurs de Flandre, et pour l'avancement de l'œuvre qui commenchiée est en l'eglise devant dite, pour laquel li chanoines de chele mesme eglise de leur rente dont ils doivent vivre se sont durement grevé de piécha et sont encore cascun jour, avons ottroyé et ottroions une proucession a faire autour le ville de Lille, cascun an perdurablement, par tel voie et par tous liens que chier

ami Jehans de Bruges, Jehans de Evilles ont deviset et ordinet. »

Le pape Innocent III seconda la comtesse dans cette pieuse et lucrative institution ; il accorda des indulgences à tous ceux qui suivraient la procession et visiteraient pendant quarante jours l'église de Saint-Pierre.

La procession resta tout-à-fait religieuse et rigoureusement décente dans son origine. Mais, peu à peu, il s'y glissa quelques abus « par suite de différents spectacles » que le désir des peuples, la facilité des magistrats, et peut être un zèle peu éclairé, y avaient laissé introduire.

Le Magistrat qui dirigeait la procession la faisait annoncer quelques jours d'avance, au son des trompes, dans toute la ville.

Les crieurs s'exprimaient ainsi :

« Nous faisons assavoir de par nos signeurs le comte de Flandre et de par le chastelain, et de par les baillifs et de par le conseil de la ville, que la pourcession Nostre-Dame de Lille, yert (*sortira*) ce dimanche prouchain qui vient et durera neuf jours. Si commenche li franchise del pourcession ce samedi prouchain qui vient à mesme, et que tout chil et tout chelles qui venront à la pourcession, ont bon respit de clains (*répit de procès*) de Cateulx, et de tous enseignements d'eskevins, et de tous jugemens de ou ous les neuf jours et celluy semmedy depuis noesne. »

Bien que le clergé des paroisses s'y trouvât au grand complet, paraîtrait que le Saint-Sacrement n'y fut jamais porté. On y oyait seulement les châsses et reliques des saints, toutes les confréries avec les images de leurs patrons, tous les corps de métiers précédés de grands bâtons chargés de tous les attributs de leur profession surmontés d'un flambeau historié et orné.

M. l'abbé d'Artigny dit dans ses Mémoires historiques « que la procession est ouverte par le fou de la ville qui lui paie annuellement des gages ; que ce fou est habillé d'une manière conforme son office et tient une marotte avec laquelle il fait mille extravagances contre les spectateurs de la procession ; que souvent une il jette de l'eau au peuple et en attaque quelques-uns avec symbole de sa charge. »

Les chroniques nous apprennent aussi que les religieux de chaque couvent, les nombreuses confréries avec leurs châsses ou *tes*, leurs croix, leurs bannières, les compagnies bourgeoises nommées *Serment*, c'est-à-dire les archers et arbalétriers soumis un serment personnel à l'observance des obligations de leur poration, que tous les divers corps de métiers, en un mot, aient chacun une histoire de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, entremêlée de quelques scènes de l'Ancien-Testament,

histoires et scènes que l'on jouait ou que l'on récitait pendant la procession.

On ne s'explique pas bien, dit M. Victor Derode, dans son histoire de Lille, comment on pouvait représenter ou mimer au milieu des rues, *le roi Darius recevant des Baffés* (soufflets), *Jésus flagellé, les Innocents noyés*, et encore moins la scène où la mère de Moïse circoncit son enfant, ni celle où le Sauveur se soumettait lui-même à cette opération.

Quoiqu'il en puisse être, pendant trois jours entiers, le long de la Petite-Place, devant les Halles et en divers autres lieux de la ville, on fit ces sortes de parades. La foule, ivre de joie, courait d'un théâtre à l'autre, voir ces inqualifiables représentations. Il paraîtrait même, à en croire Montlinot, que parfois les chanoines de Saint-Pierre prenaient part au mouvement général.

Après une assez longue suspension de ces processions par suite des guerres de ces temps-là, et malgré les obstacles que la partie intelligente du clergé y apportait, les anciens souvenirs reprirent le dessus, et le 7 janvier 1598, tous les *rois, papes, cardinaux, abbés, ducs, princes, amiraux*, etc., abolis trente-cinq ans auparavant, reparurent à la fois.

Les chroniques lilloises nous ont conservé la liste de ces burlesques seigneurs. A côté du pape des *Guingans* (1) se trouve l'abbé de *Tout-y-Faut* (tout-y-manque); auprès du roi des *Testus* se voit le roi des *Crochus*, le roi de *Pauvreté*, le roi des *Cœurs-Aventureux*, le roi des *A-Mitant* (demi-fous)... Le baron des *Facsgay* (faces gaies) marchait en compagnie de l'amiral des *galéres*, du capitaine des *Malpartis*, du marquis des *Enfunquez* (enfumés) ou des *Faussémaines* (fausses-mines). Le nombre des princes était considérable. Le prince des *Juifs*, le prince d'*Egypte*, le prince *Poulot*, le prince des *Coquards*, le prince des *Amoureux*, du *Pau-d'Argent*, du *Pau-de-Sens*, des *Larges-Robes*, des *Embrouillés*, des *Mauvais-Profitants*, du *Rucho* (ruisseau), etc.

Tous ces personnages, marchant à la file, formaient la longue procession qui parcourait les principales rues de la ville. Sur son passage se trouvaient des arcs-de-triomphe, des théâtres, des tentures.

Voici, du reste, un fragment de la narration d'un témoin oculaire :

« Près du Moulin-Comtesse, il y avait une porte de la longueur

---

(1) La place où il donnait son pied à baiser à toute sa cour, est à la jonction de la rue de la Clef et de la rue des Oyers.

de 10 à 12 pieds et de 20 de hauteur. Il y avait six tableaux représentant la prise de Rome par l'empereur Charles-Quint et si estoit la rue bien parée jusqu'à la place Saint-Martin, et si encore estoit encore en la dite place la préparation d'une feste; au-dessus du puits de la place estoient feulx ensemble, sur lesquels estoient mis plusieurs chandelles ardentes autour desquelles, quand la procession passoit, on les faisoit tourner. . belle chose à voir! Puis ladite procession entra dans la place des Patiniers, là où estoit représentée l'histoire de Marie-Magdelaine, avec la préparation d'un grand feu. Au bout dudit feu, une lanterne que le vent faisoit tourner tellement que ladite place estoit parée de branche de rameaux et le dessus aussi sur des cordes.

« Puis, estoit en la maison et au-devant des Cordeliers, les Douze Sybilles; et si estoit un jeu d'orgues en la maison Toussaint, ou pend pour enseigne (encore aujourd'hui) Pont-à-Marcq, et estoit son fils qui jouoit avec plusieurs autres joueurs de divers aultres instruments. Et estoit ladite rue parée de blancs draps.

« Et devant la cour d'Enfer, il y avoit une grande et magnifique porte et au-dessous d'icelle porte, il y avoit la représentation du roi d'Espagne et du roi de France, et au milieu, le pape, donnant à entendre que le pape les avoit mis d'accord. Et ceux de ladite place avoient fait ladite histoire et encore une aultre devant la rue de l'Abbiette, representant les sept vertus contre les sept péchés mortels. Et tout le reste de la rue estoit fort bien paré jusqu'à la porte de Fives.

« Au devant de l'Abbiette il y avoit un autel et aux deux costés la représentation de l'empereur Octavien. Et près de la porte de Fives il avoit une histoire de la Samaritaine au puits de Jacob; et au coin du Croquet, il y avoit la représentation des deux rois d'Espagne et de France; et estoit la place du comte Poulo et il avoit ces mots écrits :

Par l'oraison aussi bonne prière
Plaisant à Dieu la paix nous est donnée.

« Et plus entrant ladite procession il y avoit l'histoire du roi David contre Nabal, là où ces mots étoient escrits :

Par l'offense de gourmandise
Nabal fait par rire émouvoir
David qui par humble devise
Des vivres le requiert d'avoir
Mais par prudence et par savoir
Abigaël dame pudique
Fait au brief changer le vouloir
Du roi l'appaisant en publique.

Ces vers démontrent que les lillois ont été poètes de fort bonne heure. Leur rime était déjà riche et ils cultivaient l'enjambement

du vers avec assez de succès. Par exemple, ils négligeaient beaucoup le point et la virgule.

Nous trouvons ensuite quelques détails relatifs aussi au XVIe siècle, dans un manuscrit de la bibliothèque de Lille. Les voici :

« L'an 1565, à la procession de Lille, furent faites pour la dernière fois les *histoires*. Tous les corps de mestier avoient chacun une histoire de la passion de Notre-Seigneur, entremêlée d'aucunes histoires sur l'Ancien-Testament...

« Semblablement marchoient les neuf preux montés sur beaux chevaux tous armez. Aussi marchoient toutes les sybilles montées sur chevaux, tenantes en mains certaine enseigne de la passion, avec chacune un laquais tenant les brides desdits chevaux ; et étoient lesdites sybilles accoutrées et ornées comme princesses.

« Et marchoient aussi à ladite procession un géant et une géanesse faits d'ozier, chacun à la hauteur de soixante pieds, et avoient les pâtissiers et les corroyeurs la charge dudit géant et géanesse au lieu d'autre histoire. Ce qui étoit une chose bien récréable tant pour le peuple de Lille que des autres villes et villages

« Semblablement toutes les places des roys, princes et ducs de la ville avoient chacune leur histoire sur chariot, au marché, du côté de la Halle, au coin de la rue des Malades jusqu'au beau regard du côté de la Fontaine-au-Change où les joueurs de comédies jouoient par signes histoires tant du Vieux que du Nouveau Testament.

« Et le lundy, mardy et mercredy suivants, l'après-midi, se jouoient lesdites histoires en la halle de Lille devant messieurs du Magistrat.

« Et le soir se jouoit aussi une farce devant ledit Magistrat ; et le jeudy en suivant se donnoient les prix aux mieux jouans des comédies aux places de ladite ville. »

Comme on le voit, l'élément profane menaçait grandement d'envahir à son profit cette grande solennité primitivement organisée pour rester tout-à-fait religieuse.

Le clergé, pour arrêter cette transformation successive, fit pendant long-temps tous les efforts possibles. Il essaya de faire une diversion, en engageant le Magistrat à organiser, un jour avant ou après la procession, une cavalcade composée de jeunes gens de la bourgeoisie. Mais cette tentative n'aboutit qu'à faire faire quelques promenades du côté des remparts. On allait, disait-on, voir s'il y avait des réparations à faire aux murailles et aux autres travaux de fortifications, ou si les réparations précédemment ordonnées avaient été bien exécutées. Ceci prouve au moins que les lillois ont toujours été terriblement jaloux de leurs bonnes murailles ! Mais on eut beau réchauffer leur zèle en cet endroit, tout l'apparat, toute la pompe de cette fête, devenue un besoin

général et impérieux pour la population, continua à rester l'apanage exclusif de l'antique procession Chaque année y ajouta quelque chose A mesure que le luxe s'étendait, il l'envahissait de plus en plus, tandis que la cavalcade n'allait qu'en s'amoindrissant

Bientôt l'esprit français vint s'y mêler à son tour. Les groupes, les emblèmes eurent, soit une signification patriotique, soit une allure satirique ou railleuse Le clergé dut renoncer alors à en faire une cérémonie du culte. Il se retira tout-à-fait, et, en 1825, après toutes les tempêtes de la révolution, la municipalité de Lille prit un arrêté par lequel la procession religieuse fut rigoureusement séparée de la procession civile. Cette dernière reçut dès ce moment le nom de cortège, nom qui seul pouvait lui convenir. Cette année-là, on remarquait dans une division de gardes nationaux le buste de Boufflers et à côté l'image de Jeanne Maillotte. Parmi les sapeurs pompiers étaient le buste de Vauban, ceux de Philippe d'Alsace et de Philippe-le-Bon. Tout cela, choisi avec un goût au moins douteux, était entremêle de différentes sociétés de musique du département, venues pour concourir, car, selon l'ancien usage, on n'a jamais cessé de distribuer des prix de tir, d'agilité, de tenue de musique, etc. Plus loin, l'on portait le buste de Louis XIV. Dans un char traîné par six chevaux richement caparaçonnés, dit *le char de la Ville*, étaient représentés Baudouin Belle-Barbe, Baudouin de Lille, Jeanne de Constantinople et Marguerite, sa sœur. Puis venaient des tambours en costumes grotesques, l'effigie de Lydéric et de son inséparable Phinaert.

Une autre fois, on a substitué à ces personnages locaux un Fénélon précédé de la *Folie* distribuant des dons ! ! !

Il faudrait tout un volume, du reste pour donner un aperçu exact de ces cortèges.

Seulement, depuis 1830, on les a dédaigneusement abandonnés. Les rues sont restées à la disposition de quelques gros plaisants avinés, qui, à pied ou à cheval, sont toujours peu agréables à voir. Tant il serait peut-être vrai de répéter ici un vieux dicton fort connu à Lille : « Tout ce qui commence par une messe finit par un sacrifice immodéré au trop joyeux Bacchus. »

Nos jeunes gens de Lille essaient aujourd'hui de faire renaître le goût des cortèges et des cavalcades. Nous raconterons tout ce qu'ils auront fait pour arriver à ce résultat si désirable au point de vue des divertissements et des intérêts matériels de notre grande cité. (*Liberté*, de Lille).

La chapelle du Saint-Sacrement, à Arras.

La chapelle du Saint-Sacrement, inaugurée le 5 août 1846 par

S. E. le cardinal-évêque d'Arras, a été édifiée sur les plans de M Grigny, d'Arras, et sous la direction immédiate de ce jeune architecte, dont la supérieure du Saint-Sacrement avait deviné le talent, bien qu'il n'eût encore que quinze ans. « Travaillez bien, mon ami, et vous bâtirez notre chapelle, » dit-elle un jour à un jeune ouvrier occupé à de modestes travaux d'intérieur. Quinze ans plus tard, stimulé par cette simple parole d'encouragement qu'il caressait dans sa pensée comme une promesse sérieuse, inspiré par l'étude des chefs-d'œuvre du moyen-âge, le jeune ouvrier, devenu architecte, jetait dans les airs cette charmante chapelle, avec sa flèche élégamment découpée à jour, que la multitude admire et qui a valu, en juin 1845, à M. Grigny, une médaille d'honneur décernée par le congrès archéologique de Lille, composé d'hommes spéciaux, d'un savoir et d'une impartialité incontestables ; citer des juges tels que MM. Dideron, de Caumont, de Lassaulx, de Quast, etc., c'est suffisamment indiquer la valeur de l'œuvre de notre compatriote.

L'architecture qui a paru la plus convenable à M. Grigny, pour une chapelle de petite dimension, est celle du XVe siècle. Toutes les richesses de cette époque ont été explorées et heureusement reproduites ; de la rue d'Amiens surtout, l'effet du portail, des pignons, des croisées, des contreforts et des clochetons chargés de sculptures, a été si bien préparé, que l'on croit voir l'une de ces vieilles basiliques sortir de terre, vierge de toute mutilation et de toute souillure.

L'église, dont le plan est une croix latine, a 42 mètres de longueur dans œuvre, et 9 mètres de largeur, le transept 25 mètres; elle est à une seule nef, dont la voûte, divisée en cinq travées, 20 mètres de hauteur La flèche est élevée de 57 mètres au-dessus du sol ; elle repose simplement sur une arcade, un pignon et quatre barres de fer. Des arcades à jour séparent l'abside d'une très-jolie voûte en anneau qui entoure le chœur ; des roses composées d'entrelacs et de dessins variés d'une grande finesse ornent les clés des voûtes ; des arcatures gracieuses couvrent les fonds, et des moulures avec enroulements et médaillons surmontent les portes ; le porche intérieur et la grille en pierre sont à eux seuls de petits monuments dignes d'éloges.

On compte vingt-quatre croisées de 10 mètres 50 c. de hauteur sur 3 mètres 20 c. de largeur; chacune d'elles est divisée par deux meneaux qui s'épanouissent au tympan et donnent naissance à des trèfles et à des cœurs. Les vitraux en grisaille sortent de la fabrique de M. Boutant, de Choisy-le-Roi, et ont été dessinés par M. Baesvilvald : les uns représentent les emblêmes de l'Eucharistie, les autres sont les images des belles appellations des litanies

de la Sainte-Vierge : *Rose mystique*, *Tour d'ivoire*, *Arche d'alliance*, etc.

Quelques statues remarquables, dues au ciseau savant et religieux de M. Bion, de Paris, occupent les niches et s'harmonisent parfaitement avec les ornements et le style de la chapelle : au chœur, la grande et mystérieuse figure du Christ tenant l'hostie, et environnee de deux anges et de deux religieuses en adoration ; au fond du bras de croix septentrional, la Vierge pleine de grâce portant l'enfant Jésus, avec deux anges à ses côtés : l'un chante ses louanges, l'autre nous rappefle cette pieuse invocation : *Sainte Marie, refuge des pêcheurs, priez pour nous ;* à l'autre bras de croix, saint Joseph, de plus petite proportion, mais parfaitement composé pour la place qu'il occupe.

Toutes ces statues sont entourées de véritables dentelles de la pierre ; les bases ornées, les dais surmontés d'un grand nombre de pinacles, de hampes et de détails infinis, présentent toute la délicatesse et la bonne exécution des monuments du XVe siècle ; ils font honneur à M. Duthoit, d'Amiens, et à ses meilleurs élèves, chargés de toutes les sculptures de la chapelle. Dans quelques semaines, le pavé en mosaïque sera posé ; il ne restera plus à terminer que le buffet de l'orgue, l'autel et l'ameublement ; et, en moins de quatre ans et demi (1), M. Grigny aura accompli la grande et noble tâche qu'il s'était imposée.

Arras est donc assurée de posséder un monument complet et véritablement religieux ; religieux par la forme empruntée aux siècles de foi, religieux par la pensée première qui a pris naissance au sein d'une communauté justement célèbre par sa piété et par les services qu'elle rend aux familles, Les saintes dames de cette maison s'étaient livrées pendant de longues annees aux travaux pénibles de l'enseignement; elles avaient amassé, à force de privations, quelques sommes d'argent; à quoi les emploieront-elles?... à faire éclore le génie d'un architecte, à former et à perfectionner de nombreux ouvriers du pays, entre lesquels elles partageront le fruit de leurs épargnes (2), à doter leur ville d'un

---

(1) La première pierre avait été posée et bénie par Son Eminence le cardinal de La Tour-d'Auvergne-Lauraguais, évêque d'Arras, le 2 juillet 1842, et la dernière le fut le jour de l'octave de l'Assomption 1844. Toute la maçonnerie n'a donc exigé qu'un travail de deux ans ; il est vrai que l'on employait jusqu'à cent ouvriers par jour.

(2) L'appareilleur est Constant Plouvier, de Neuville-Saint-Vaast ; le piqueur de grès, Finet, d'Arras ; les autres maçons, d'Arras et des environs, ont été formés par M. Grigny au genre moyen-âge, qui différait totalement de leurs travaux habituels. Les carrières de Monte-

édifice qui fait sa gloire et force les étrangers à l'admirer; enfin, à laisser un éclatant et durable témoignage de leur fervente dévotion. Aussi maintenant, comme dans le passé, le principe religieux apparaît toujours au fond des grandes choses.

L. GRANDGUILLAUME.

Adolphe Delegorgue.

Il y a quelques mois à peine. Adolphe Delegorgue quittait Paris pour entreprendre un voyage d'exploration sur la côte de Guinée, se livrer à de nouvelles études d'histoire naturelle, et rapporter de nombreux et rares objets destinés à enrichir nos collections scientifiques.

Jeune, robuste, plein de force et d'ardeur, à peine âgé de trente cinq ans, il a succombé bientôt à une inflammation du pylore, dans la traversée de Gorée à la Grand'Bassam, dans l'Afrique occidentale.

Adolphe Delegorgue appartenait à une famille honorable et riche du département du Nord Il avait consacré une partie de sa fortune à entreprendre, au cap de Bonne-Espérance et dans l'intérieur de l'Afrique, des explorations d'histoire naturelle conduites avec une énergie et un courage peu communs.

Ces excursions furent brillantes et heureuses, et il trouva à faire encore des récoltes abondantes après Sparmann, Thurberg, Halerson, Levaillant, Slout, Campbell et les trois frères Alexis, Jules et Edouard Verreaux, qui avaient déjà visité et étudié l'intérieur de cette partie de l'Afrique.

Adolphe Delegorgue parcourut tour à tour Port Natal, le Dingaan, les rives du Touguela, les Amazoulous, la baie Sainte-Marie, le pays des Marsalicatzi et Vaayenpoort. Partout il se montra habile et brave chasseur, collectionneur ardent, voyageur infatigable. Peut-être, en lisant le récit de ses voyages, écrit par lui-même, et publié en 1847, regrette-on de ne point trouver chez Delegorgue une connaissance plus approfondie de l'histoire naturelle, un esprit d'observation moins superficiel; mais on éprouve une vive sympathie pour sa persévérance de chasseur. Il décrit avec passion ses combats contre des troupeaux d'élé-

---

nescourt ont fourni une excellente pierre qui a parfaitement résisté à l'action de la gelée. Aucun accident grave n'est arrivé pendant la construction : un ouvrier, tombé de soixante pieds de hauteur, était rétabli huit jours après sa chûte. Toutes les principales pierres ont été marquées au monogramme de la Sainte-Vierge.

phants, dont le nombre s'élève parfois à cinq ou six cents, et en voyant les dépouilles de ces animaux qu'il avait rapportées, on restait surpris qu'un homme eût pu, à peu près seul, suffire à de pareils massacres.

Delegorgue voyageait dans l'intérieur de l'Afrique avec des chariots traînés par des bœufs et escortés par des indigènes. Jamais son sang froid ne se démentit en face du péril, et il sut toujours dominer par sa fermeté les peuplades sauvages avec lesquelles il se trouvait en contact.

On comprenait sans peine cette influence de l'Européen sur les indigènes, en voyant sa belle et noble physionomie, sa haute taille, sa longue barbe noire, et son regard qui avait quelque chose de l'œil du lion.

Il était d'une nature froide à l'extérieur, ardente en dedans, peu communicative, silencieuse, plus solide que brillante, et que caractérisait surtout une extrême finesse.

A son retour d'Afrique, Delegorgue avait été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur par M. de Salvandy, qui mettait toujours tant d'empressement et de bonne grâce à récompenser les hommes de mérite qui relevaient du ministère de l'instruction publique.

Delegorgue comptait beaucoup sur les résultats de son expédition dans l'Afrique occidentale, et celui qui trace ces mots l'a bien souvent entendu se réjouir de son départ et former de longs et brillants projets.

Hélas! il y a quelques semaines, l'équipage du bâtiment *le Juste*, à bord duquel il s'était embarqué, s'agenouillait sur le pont et lançait dans les flots, en face même du but de son voyage, un cercueil contenant la dépouille inanimée de Delegorgue!...

Nous l'avons dit, le jeune voyageur n'avait guères que trente-cinq ans; il a été frappé par la mort au moment où l'expérience allait donner à ses etudes plus de suite, à ses efforts des résultats plus féconds. Pour lui le livre de la vie a été fermé aux premières pages (1).

S. H. Berthoud.

---

(1) *Louis-Adolphe-Joseph Delegorgue*, né à Douai à la fin de 1814, est mort dans les bras de son ami M. Lieffenbach, second capitaine du *Juste*, le 30 mai 1850, âgé de trente-cinq ans et six mois, en pleine mer et par une chaleur de quarante degrés. On n'a pu conserver son corps, et ses compagnons de bord ont dû, le désespoir au cœur, lui donner la mer pour cercueil. M. Delegorgue laisse une sœur mariée à M. *Bottin*, substitut du procureur-général à Douai; son oncle qui l'a élevé et qui était avoué dans la même ville est mort en décembre 1850.

A. D.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

—

271 — MEMLING. ETUDE sur la vie et les ouvrages de ce peintre, suivie du catalogue de ses tableaux, par *P. Hédouin*, membre honoraire de la Société des Antiquaires de la Morinie, ancien secrétaire de la Société des Amis des Arts de Boulogne, membre de l'Institut historique, etc. (Avec cette épigraphe :) « Il est presque toujours dans la destinée du Génie de voir couverts d'un nuage ses langes et son linceul. » G. OLIVIER. *Christine de Pisan*. (Paris) Imprimerie *Claye, Taillefer et comp.*, 1847, in 4°

M. *P. Hédouin*, de Boulogne, à qui nous devons déjà les *Souvenirs historiques et pittoresques du Pas-de-Calais*, l'*Histoire de Notre-Dame de Boulogne*, et une foule de compositions poétiques et musicales, est un des plus fervents amis des arts qu'on connaisse dans le nord de la France. Il n'a pu voir la ville si pittoresque de Bruges, qu'il a chantée en jolis vers, ni sa divine châsse de Sainte-Ursule, sans se sentir rempli d'une admiration enthousiaste pour l'éminent artiste qui l'a illustrée de ses sublimes peintures, et pour la belle et antique cité qui lui donna le droit de bourgeoisie. M. Hédouin s'est complu à écrire l'histoire de la vie et des ouvrages du fameux Jean *Hemling* ou *Memling*, il l'a dédiée à son ami M. *Quenson*, président de Saint-Omer, ami des lettres et des arts, et il l'a insérée dans les *Annales archéologiques*, d'où le présent opuscule est extrait. L'auteur ne paraît pas avoir eu connaissance d'un autre ouvrage, dans lequel M. le baron *de Héverberg aîné* a inséré de longues et consciencieuses recherches sur Hemling. On trouve, en effet, dans *Ursula, princesse britannique, d'après la légende et les peintures d'Hemling ; Gand, J.-N. Houdin*, 1818, in-8° de XII et 235 pp. orné de 2 fig. de *E. Aubertin*, plus de 100 pages sur ce personnage qui fut l'un des pères de la peinture en Flandre. M. Hédouin adopte pour son héros le nom de *Memling* et il déduit ses motifs ; le baron de Héverberg s'en tient au nom de *Hemling*, en regardant le jambage du milieu, qui a pu faire croire à un M gothique, comme un petit *J*, initiale de *Joannes*, qui forme monogramme avec l'H. Nous ne déciderons point cette question qui partage encore les biographes belges, et qu'on ne pourrait trancher qu'après avoir eu sous les yeux

les noms écrits du vivant du peintre. — M. Hédouin a divisé son travail en deux parties bien distinctes, la première est une *étude* raisonnée sur l'artiste flamand ; la seconde est un *catalogue* explicatif de ses ouvrages. Ici, il se rencontre souvent avec son devancier le baron de Héverberg, mais en conservant vis-à-vis de nous l'avantage qu'il a eu d'écrire trente ans plus tard et de savoir mieux la destinée de tant de chefs-d'œuvre que les révolutions ont dispersés. La notice de M. Hédouin est pleine d'intérêt et dénote un écrivain juste appréciateur des beaux-arts, qui les aime avec ardeur et intelligence, et qui est habitué à communiquer au public ses délicates impressions. A. D.

272 — Histoire des expéditions maritimes de Charles-Quint en Barbarie, par *A. G. Chotin*, juge-de-paix (d'Anthoing), chevalier de l'ordre de la Couronne-de Chêne des Pays Bas. *Bruxelles, Tarride* et *Tournai, R. Ritte*, 1849, gr. in-8° de 292 pages.

M. Chotin, déjà connu par une traduction du hollandais, de *Simon Styl*, sur *l'origine et la prospérité des Pays-Bas*, par une *Histoire de Tournai et du Tournaisis* et une *Esquisse* sur les monuments de la même province, a livré à la publicité une attachante relation des expéditions de Charles-Quint en Afrique, tirée d'un ms. de *Van den Es*, de *Sandoval* et du Journal de l'Expédition de 1535, publié en latin par *Jean Bérot*, de Valenciennes, ou *Bérotius*, sous le masque anagrammatique d'*Etrobius*, nom emprunté que M. Chotin a bien voulu lui conserver. Cette histoire de la conquête de Tunis, etc., se lit avec le même attrait que présente un roman, en y ajoutant tout l'intérêt qui s'attache à des faits vrais et à des noms bien connus dans le pays, tels que ceux de Charles de Lannoy, de Jean de Hennin, premier comte de Boussu, de Louis de Flandre, sieur de Praet, du baron de Draeck, d'Amurat d'Egmond, prince de Gavre, de Charles de Lalain, du comte de Buren, et surtout du poète Jean Second, émule de Catulle, qui prit en Afrique le germe de la maladie qui le fit mourir peu après à l'abbaye de Saint-Amand. Outre la prise de Tunis, M. Chotin décrit encore l'expédition contre Alger en 1541, et celle contre Afrique en 1550 : Son recueil est terminé par la description des obsèques de Charles-Quint à Bruxelles, les 29 et 30 décembre 1558. L'auteur a puisé aux bonnes sources ; aussi son livre est-il irréprochable sous le rapport de l'exactitude ; cependant nous ne voyons pas qu'il ait fait usage du livre curieux intitulé : *L'Expédition et voyage de l'empereur Charles-Quint en Afrique, contre la cité d'Arges* (Alger), *traduyte de latin en françoys par Pierre Tolet, médecin Lyonnois, imprimé à Lyon chez Le Prince* (sans date), in-4° goth. ; ni des *Documents inédits relatifs à la conquête de Tunis par l'empereur Charles-Quint en 1535, recueillis par Emile Gachet.* Bruxelles, 1844, in-8°, ouvrage beaucoup plus facile à rencontrer que le premier. On pourrait regretter l'absence d'un plan de la *Goulette* et de *Tunis* représentant les lieux tels qu'ils étaient en 1535 ; nous ne parlerons pas non plus de quelques fautes typographiques qui introduisirent, dans cette œuvre estimable, des phrases telles que celles-ci : p. 39 : « Il trouva *dans la plage* de Barcelone l'escadre que l'infant

» don Louis de Portugal avait *acconduite* à l'empereur. » P. 98 : — « L'infériorité de la cavalerie espagnole résultait de sa déroute. » L'auteur a évidemment écrit : *La déroute résultait*, etc. Nous avons éprouvé trop de plaisir à la lecture de cet ouvrage pour chercher querelle même à celui qui l'a imprimé. A. D.

273. — Lettres, mémoires et documents publiés avec des notes sur la formation, le personnel, l'esprit du 1er bataillon des volontaires de Maine et-Loire et sur sa marche à travers les crises de la Révolution Française. Par *F. Grille*. *Paris*. *Amyot*, 1850, 4 vol. in-8°.

Quatre volumes in-octavo sur un bataillon de volontaires de la province, s'écriera-t-on avec surprise, quelle abondance! C'est qu'aussi ce livre n'est pas seulement l'histoire des volontaires de Maine-et-Loire, il embrasse les principaux événements de toute la première Révolution Française : c'est la campagne de Champagne, la bataille de Jemmapes, l'invasion en Belgique, un quartier-d'hiver dans le pays de Liège, le siège de Maestricht, la bataille de Nerwinde, le camp de Maulde, la trahison et la fuite de Dumouriez, la guerre de la Vendée, etc., etc., etc. Voilà, certes, bien des faits importants sur lesquels on a beaucoup écrit, mais qui attendent encore leur dernier mot. L'auteur avait en sa puissance une masse de documents du temps, de pièces curieuses, auxquelles il a ajouté des lettres si ingénieusement écrites qu'on les croirait du temps, tant la couleur locale y est bien ménagée. Celui qui tenait amassés tous ces renseignements a ouvert la main et la vérité s'en est échappée et s'est répandue par une foule de détails piquants répartis dans les quatre volumes que nous annonçons. Ce nombre, bien qu'honnête, eût été augmenté de beaucoup, si l'auteur n'avait été distrait de sa publication par des fonctions importantes. Il allait décrire le siège de Valenciennes, qui, du reste, tient une large place dans sa *Description du département du Nord;* sa capitulation, le siège de Lyon, l'entrée en Savoie, les prises de Thouars, de Saumur et d'Angers par les Vendéens, la siège de Nantes et toutes les guerres civiles de l'Ouest jusqu'à la pacification. Ses quatre volumes eûssent été au moins doublés. Nous regrettons surtout l'absence de la relation du siège et du bombardement de Valenciennes en 1793, où le bataillon de Maine-et-Loire a assisté, et où chacun de ses grenadiers a pu dire comme Enée : *Et quorum pars magna fui!* Mais, comme consolation, nous trouvons, dans le quatrième des volumes publiés, des renseignements très circonstanciés et des pièces complètement inédites sur l'histoire de la défection de Dumouriez à Saint-Amand, sur l'arrestation des conventionnels au même lieu, et sur ce qui arriva au camp de Maulde, à Valenciennes, et sur toute la ligne de l'armée, après la fuite du général en chef en Belgique. C'est surtout par ce point historique que cet ouvrage se rattache à notre contrée, et qu'il nous est donné de rendre justice à la verve intarissable, à la chaleur, au pittoresque et au piquant du style de son auteur. A. D.

274 — Notice sur un dépôt de monnaies découvert à Grand-Halleux province de Luxembourg, en 1846. Par G.-J. C. *Piot*, docteur en droit, employé aux Archives générales du Royaume, membre de plusieurs sociétés savantes. *Bruxelles*, M. *Hayez* 1847, in 4 de 70 pages. Fig.

L'étude de la numismatique a pris une grande extension en Belgique depuis dix ans. Il s'est formé en cette partie des connaissances humaines, une foule d'amateurs distingués et des écrivains estimables. Si nous cherchons l'origine de ce goût qui a fait invasion dans nos contrées, nous devons reconnaître qu'elle est due, abstraction faite de l'ardeur générale des recherches historiques sur le moyen-âge, au séjour à Bruxelles du président *Lelewel*, ce puits de science, cet intelligent investigateur des plus vieux types de nos monnaies, qui a fait faire un pas immense aux études numismatiques en Europe. Après lui, la publication de la *Revue de numismatique Belge* a popularisé cette science, qu'une société particulière cherchait encore à étendre et à perfectionner. M. Réné Chalon est président de cette association spéciale, et M. *Piot*, dont nous annonçons les recherches, en est le savant secrétaire. Le petit traité qui nous occupe est plein d'intérêt, non que la découverte du trésor de Grand-Halleux ait amené à la connaissance du monde savant beaucoup de monnaies inconnues (on n'en a trouvé que deux de ce genre), mais elle a servi à trancher plusieurs questions douteuses, à fixer des époques de types divers, à rectifier des attributions erronées. M. Piot a beaucoup éclairé la matière par sa dissertation. Nous y trouvons un point qui nous intéresse au premier chef : c'est un éclaircissement très net sur les monnaies de Valenciennes portant un *cavalier* et frappées au nom de *Marguerite*. Les *cavaliers* de Hainaut offrent, comme les *cavaliers* des autres provinces, un guerrier placé sur la monnaie, à l'imitation de ceux placés sur les sceaux des seigneurs. Cette figure est un type et non un personnage. Elle a donné le nom à une monnaie, comme les anges ont fait appeler les *angelots*, comme les agneaux mis sur des pièces les ont fait baptiser *agnelets* : de même enfin que les *moutons*, les *florins*, les *écus*, les *couronnes* ont reçu leurs noms des moutons, des fleurs, des blasons et des couronnes placés sur une de leurs faces. L'ouvrage de M. Piot est enrichi de figures et types de pièces au nombre de 56 ; il a été apprécié à sa valeur par l'Académie royale de Bruxelles, qui l'a fait imprimer dans le tome XXI des Mémoires couronnés et Mémoires des savants étrangers.

A. D.

275 — Documents sur l'Université de Douai de 1699 à 1704. Extraits des Mémoires inédits de *Monnier de Richardin*, par M. *Pillot*, conseiller à la cour d'appel de Douai. *Douai*, *Adam d'Aubers*, 1850, in-8° 107 pages.

Les Mémoires inédits de *Monnier de Richardin* sont en la possession de M. le conseiller Charles *de Warenghien*, de Douai, qui en a déjà publié des fragments intéressants, précédés d'une notice et d'une ap-

préciation de ce personnage. Ces pièces furent insérées dans nos *Archives* (nouvelle série), tome III, p. 169, et tome IV, p. 288. Aujourd'hui M. le conseiller *Pillot* vient d'extraire de ces mêmes Mémoires des parties qui tiennent à l'histoire de l'Université de Douai au commencement du siècle dernier. Il s'agissait d'une lutte que ce corps d'enseignement avait à soutenir contre la Compagnie de Jésus. Déjà alors l'Université avait à se défendre. Monnier de Richardin est un vrai type de professeur flamand, un peu désorienté à Paris et tout-à-fait dépaysé à la cour. Ses voyages à Paris, exécutés alors en autant de jours qu'on met aujourd'hui d'heures pour se rendre de Douai à la capitale, peignent bien les usages et les mœurs du temps et présentent de l'intérêt, grâce aux larges coupures et à l'esprit d'analyse de M. Pillot, qui a judicieusement fermé tres souvent la bouche du trop minutieux et trop bavard professeur. Cette brochure, intéressante pour l'histoire locale, est extraite du volume XIII de la société de Douai dont nous rendons compte ci-après. A. D.

276 — Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts, séant à Douai, centrale du département du Nord. *Douai, Adam d'Aubers* 1850, In-8° de 528 pp. Figures.

Il est très difficile aux sociétés de province, qui s'occupent à la fois d'agriculture et de littérature, de cultiver également avec une impartialité qui ne se dément jamais, ces deux branches des connaissances humaines. Ce problème, la société de Douai paraît l'avoir résolu. Elle distribue avec la même équité, des palmes au poète et des primes aux laboureurs; elle décerne le même jour la médaille d'or à l'historien et la houlette d'honneur au berger; elle récompense à la fois le labeur de l'esprit et le travail des mains, l'homme qui éclaire ses contemporains et le Triptolème moderne qui le nourrit. Le contenu du volume que nous annonçons (XIIIe de la 1re série) vient à l'appui de ces observations. Après le concours des races ovine et chevaline, et les récompenses aux valets et aux servantes de ferme, vient le concours d'histoire dont le rapport, présenté par M. le conseiller *Tailliar*, est lui-même une pièce historique du plus haut intérêt. De spirituelles fables de M. *Derbigny* précèdent des études d'histoire naturelle par M. *Delplanque*, que suit une notice sur une famille d'artistes douaisiens (celle de M. Bra), par M. le conseiller *Cahier*. Les *Cris de Douai* par M. *Duthillœul*, une lettre de M. *Le Glay*, une nécrologie par le colonel *Tournaire*, qui, hélas! va recevoir le même honneur, varient d'une manière piquante les matériaux de ce volume, qui deviendra bien précieux pour la collection des Mémoires de Douai, car il contient, à la fin, des tables générales des auteurs et des matières des treize volumes de la première série; on y trouve aussi la composition des bureaux de la société depuis 1823, et le relevé des médailles, prix, récompenses et primes, accordés depuis vingt-cinq ans. Ce travail est un résumé de toute la vie active de cette savante compagnie. A. D.

277 — Notice sur Henri Delloye, troubadour Liégeois, *Liège*, impr. de *J. Desoer*. 1849, in-12 de 60 pp.

Cette notice, signée U. C., est de M. *Ulysse Capitaine*, qui a mis

beaucoup de soin, d'exactitude et de conscience à compléter le premier numéro d'une *Biographie liégeoise*, qui promet d'être instructive et piquante. *H. Delloye*, né à Huy le 15 septembre 1752, et mort à Liége le 25 septembre 1810, s'était à juste titre donné lui-même le surnom de *Troubadour*, qu'il changea plus tard en celui de *Trouvère*, mieux approprié à la région septentrionale à laquelle il appartenait. Poète, prosateur, publiciste et chansonnier, Delloye eut la vie la plus précaire et la plus remplie de tribulations qu'on puisse voir. Toujours ardent, toujours courageux, il prit toutes ses aventures avec une philosophie que rien ne put désarçonner. Son dernier ouvrage important porte ce titre singulier : *Trouverre en tournée chez francs-français*. Liège, 1804 — an XIII, in-8°. Il n'en parut que deux volumes ; le premier de 200 pages, et le deuxième, qui a pour second titre : *Etrennes éburonnes pour la 5e année du siècle de Napoléon Ier* (1805), n'a pu même être terminé, par suite d'un arrêté du 24 ventôse an XIII, pris par M. Desmousseaux, préfet de l'Ourthe. Notre exemplaire s'arrête à la page 136. M. U. Capitaine paraît en avoir vu un plus complet de 8 pages. Cet ouvrage est original et curieux. Il est composé de prose et de vers et l'on y trouve une *Complainte d'une pauvre botresse*, dont l'air et les paroles sont de M. Ramoux, curé de Glonds, et un duo imité des Visitandines, le tout en vrai patois liégeois. M. U. Capitaine a justement remarqué que la seconde de ces pièces avait échappé aux éditeurs de l'intéressant *Choix de chansons et poésies wallonnes* (pays de Liège). *Liège, F. Oudart*, 1844, in-8°. A. D.

278 — Recherches historiques et bibliographiques sur les journaux et écrits périodiques liégeois, par *Ulysse Capitaine*. *Liége*, J. Desoer, 1850. In-8° de 546 pp.

M. Ulysse Capitaine avait préludé à cette œuvre, qui forme la première partie de sa *Bibliographie Liégeoise*, par sa notice sur *H. Delloye*. Ici nous avons un ouvrage complet, précédé d'une introduction historique, et suivi de pièces justificatives en tête desquelles on remarquera trois lettres inédites de Voltaire. M. U. Capitaine paraît se préparer à la publication d'une bibliographie complète de la ville et de la province de Liége : il réussira parfaitement dans cette entreprise. Le *specimen* que nous avons sous les yeux montre combien l'auteur est organisé pour les recherches bibliographiques, avec quelle constance il les poursuit, et avec quelle netteté et quelle exactitude il les produit. Non-seulement son ouvrage met en lumière avec ordre et exactitude les indications les plus complètes sur les journaux et écrits périodiques de son pays, mais il n'omet rien d'essentiel sur les écrivains qui y ont pris part. On trouve dans ce livre une foule de documents biographiques qu'on chercherait inutilement ailleurs. Le lecteur se tromperait lourdement si, sur le vu du titre, il croyait que ce volume ne contient que des données fort peu importantes et d'un intérêt minime. Liége a été un centre où de notables publications ont eu lieu dans le siècle dernier et dans le siècle présent. Le *Journal Encyclopédique* entr'autres y prit naissance, et l'*Esprit des Journaux*, dans lequel le premier se fondit en 1794, et dont la collection complète se compose de 487

volumes, a également vu le jour dans cette ville. D'après ces deux exemples, on peut juger de l'intérêt général de l'ouvrage. Pour le plus grand plaisir des vrais bibliophiles et des amis de l'auteur, vingt-cinq exemplaires de ces *Recherches* ont été tirées sur papier fort de Hollande : Heureux sont ceux qui les possèdent ! A. D.

279 — Essai historique sur la collégiale de Saint-Pierre à Lille. *Lille, L. Lefort*, libraire, impr. de S. E. Mgr. le cardinal-archevêque de Cambrai. 1850. gr. in-8° de 158 pp. et 4 figures lith.

Si les monographies des abbayes, des collégiales et des monastères sont intéressantes et utiles pour l'histoire de la contrée, c'est surtout lorsque les monuments religieux qu'elles décrivent n'existent plus et que les tourmentes et les révolutions ont changé les lieux de manière à ne plus laisser traces des anciens édifices. C'est ce qui arrive pour l'histoire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille ; un anonyme, dont nous apercevons le nom sous le voile dont il cherche à se couvrir modestement, a entrepris ce pieux ouvrage ; il était temps : encore quelques années, et l'historien n'aurait plus trouvé de vieux contemporains vivants du monument religieux dont il a, pour ainsi dire, relevé les murs, ravivé les souvenirs, et ressuscité les habitants. L'auteur nous initie à toutes les péripéties de l'histoire de la collégiale lilloise, qui, après avoir reçu le riche tombeau de Louis de Mâle qu'on croit aujourd'hui transporté en Espagne, fut réclamée le 15 novembre 1792, par les commissaires des guerres de la République, *pour y abriter des troupeaux de moutons*. On convertit en bergerie ce cloître, orné des écussons des illustres chevaliers de la Toison-d'Or décorés par le bon duc Philippe de Bourgogne, et cette profanation n'était encore que le prélude d'un plus grand malheur, puisque la destruction s'ensuivit et qu'une salle de bal et de concert fut élevée sur le sol du vieux temple. Une vue de la collégiale, trois portraits de ses plus vénérés doyens, servent d'illustration à ce petit volume, écrit avec une foi vive et une piété exemplaire. L'auteur a dédié son œuvre à Mgr Giraud, cardinal-archevêque de Cambrai : c'est le dernier hommage qu'il a reçu.

A. D.

280 — Les vrayes chroniques jadis faites et rassemblées par vénérable homme et discret seigneur monseigneur *Jehan le Bel*, chanoine de St. Lambert de Liège, retrouvées et publiées par *M.-L. Polain*, conservateur des Archives de l'Etat à Liége, membre de l'Académie royale de Belgique, de la Société des Bibliophiles Belges, etc., etc. (impr. d'*Emm. Hoyois*, à *Mons*) M. DCCC. L. gr. in-8° en caractères gothiques, précédé de 27 pp. d'introduction. Impr. à 125 exempl. numérotés à la presse (n'est pas dans le commerce).

En 1839, *M.-L. Polain*, à la fin de sa notice sur Jean d'Outremeuse,

se plaignait de ce qu'on ne savait rien des œuvres de *Jehan li Biaux*, qu'Hemricourt désignait comme sachant faire *chanchons et vierlais ;* et il terminait en disant : — *A M. de Gerlache, Jean d'Outremeuse! mais qui retrouvera Jean le Beau?...* — Ce bonheur devait advenir à celui qui éprouvait si vivement le désir de découvrir les œuvres d'un illustre concitoyen. Nous avons vu le laborieux Buchon, cet heureux dénicheur de chroniques, à qui nous avions donné l'éveil sur *le Bel* et *le Tartier,* sécher de dépit de ne pas mettre la main sur leurs histoires ; nous avons cru un moment que le savant M. Paulin Paris, avait reconnu une partie du texte de Jehan le Bel ; erreur : il était réservé à M. Polain de les retrouver, de les montrer aux savants du siècle, et de les mettre au jour, du moins en partie, de la manière la plus luxueuse et la plus convenable. C'est à M. Paulin Paris qu'il a dédié cette œuvre : il lui devait bien cet honneur.

La partie retrouvée des chroniques de Jehan le Bel embrasse les années 1325-1340. C'est par ordre de Jehan de Beaumont que Jehan le Bel, qui faisait partie de sa suite, écrivit cette histoire qui servit plus tard à Froissart pour commencer la sienne. Jehan de Beaumont y mit la main, y fit des corrections, ainsi que le châtelain de Waremmes et plusieurs autres gentilshommes, témoins et acteurs des faits et gestes qui y sont relatés. La seconde partie de cette curieuse chronique est encore à découvrir, ainsi que les chansons et virelais du même auteur. Espérons que de consciencieuses recherches ou un heureux hasard amèneront au jour ces parties encore inconnues et que les amis des lettres et de l'histoire accueilleraient avec tant de charme et de plaisir!

M. Polain a soigneusement publié le texte de Jehan le Bel, pris sur deux mss. reposant à la Bibliothèque royale de Bruxelles, et intercalés dans une chronique plus complète de Jehan d'Outremeuse. Cette interpolation avait échappé à MM. de Reiffenberg et Gachet, qui précédemment décrivaient ces deux manuscrits. Le nom de Le Bel était d'ailleurs connu dans le monde littéraire : Hemricourt avait parlé de ses poésies ; Froissart avoua loyalement s'être servi de sa chronique historique. Un magnifique exemplaire des *Chroniques de Saint-Denis, mss.* aujourd'hui à la bibliothèque de Cambrai (n° 622), portait sur le revers de sa couverture, en écriture du XIVe siècle, l'indication suivante : *Messire Jehan li Biaux, canones de Liège. — Sire Jehan Froissart, né de Valenchiennes.* Ces deux noms indiquaient-ils que ce manuscrit contenait des passages de ces deux chroniqueurs ? Voulaient-ils dire seulement que ce livre avait passé par leurs mains, avant d'arriver dans celles de *Raoul le Prêtre*, archidiacre de Cambrai, dont le nom se trouvait aussi sur cette garde ? Etaient-ce des signatures autographes ? Ces questions, si ce n'est la première, sont aujourd'hui d'une solution difficile, un relieur maladroit et barbare ayant fait disparaître ces noms illustres, sous prétexte de reliure : c'est ainsi trop souvent qu'à notre époque de progrès on restaure les monuments artistiques et littéraires.

Félicitons toujours M. Polain d'avoir retrouvé et publié la première partie des chroniques de Jehan le Bel, et engageons-le à continuer ses recherches ; peut-être qu'un jour il découvrira le complément de cette œuvre du précurseur de Froissart, ou les chants de sa jeunesse qui nous permettront de le classer parmi nos plus brillants trouvères.

A. D.

281. — Une cité picarde au moyen-âge, ou Noyon et le Noyonnais aux XIVe et XVe siècles, par Al. *de La Fons*, baron *de Mélicocq*, auteur des Recherches historiques sur Noyon, membre de plusieurs sociétés savantes. *Noyon*, Soulas-Amoudry, 1841, in-8° de 292 pp. — Les Artistes du nord de la France et du midi de la Belgique, aux XIVe, XVe et XVIe siècles, par le même. *Béthune*, ve *de Savary*, 1848, in-8° de 249 pp.

M. de La Fons-Mélicocq est un ardent dénicheur de chartes, un zélé investigateur de manuscrits et d'archives, qui les dépouille avec patience et conscience, et en exprime tout ce qu'il est possible d'en tirer de lumière, de renseignements et de détails. Il classe ensuite ces documents, les divise en chapîtres avec titres et sous-titres, leur ajoute des notes explicatives, et forme ainsi un corps d'ouvrage plein de renseignements exacts, curieux et intéressants. La méthode de l'auteur est de laisser aux lecteurs toute leur liberté de pensée et d'appréciation; il mêle peu de ses idées aux fruits de ses recherchas, et rarement il déduit et conclut. Il n'y a pas moins beaucoup à apprendre à la lecture des ouvrages de M. de La Fons-Mélicocq: L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres l'a si bien senti, qu'elle lui a decerné une première mention trés honorable, le 30 juillet 1847, pour le second des ouvrages que nous annonçons, qui figurait parmi les principaux que la commission des Antiquités de la France voulut récompenser il y a trois ans. Nous voyons, dans cet ouvrage, proclamer, pour la première fois peut-être, les noms d'artistes du moyen-âge qui travaillèrent à quelques-unes de ces œuvres fort vantées et fort recherchées aujourd'hui. Parmi les fabricants d'horloges, par exemple, qui connaissait *Jehan Prévost*, de Lille, facteur de l'horloge de Pont-à-Wendin en 1572? *Jehan Bridoul*, qui avait travaillé dès 1518 à l'horloge de Béthune et plus tôt encore à celle d'Arras? *Pierre Engrand*, horlogeur de Saint-Omer, et *Jacques Fleurens*, artisan du même style à Lille, qui tous deux, en 1562, réparèrent l'horloge du beffroi de Béthune? C'est lui qui nous apprend qu'en 1432, *Colard de le Porte* était un excellent doreur à Valenciennes, qui travaillait avec une extrême adresse et dorait *de double or et à oeulle*. Le chapitre le plus piquant de cet ouvrage est celui qui traite des *Artistes dramatiques de Béthune aux XVe et XVIe siècles;* il termine le volume: on ne saurait finir ni plus agréablement, ni plus gaîment. A. D.

282 — Chroniques flamandes, XIe, XIIe et XIIIe siècles, par *Alphonse Cordier* (de Tours). *Lille*, impr de *E. Reboux*, 1850, in-8° de 455 pp.

Nous l'avouons, nous n'adorons ni les romans ni les nouvelles historiques; trop souvent ils n'ont servi qu'à tronquer la vérité des faits, qu'à altérer la couleur locale, qu'à brouiller les notions historiques, qu'à jeter de la confusion sur les événements, les paroles et les actions qui appartiennent aux personnages célèbres mis en scène avec trop

d'abandon. Si quelque chose pouvait nous faire revenir de nos préventions contre ces sortes d'écrits, ce serait certainement les *Chroniques flamandes* de M *Cordier,* qui, quoique né à Tours, paraît un flamand pur-sang pour les traditions locales. Son livre, où l'imagination a bien sa bonne part, respecte du moins les données historiques, et s'appuie sur *Aubert le Mire, Buzelin* (et non Beuzelin), *Delfosse,* l'historien de Loos, *Tiroux, de Barante,* et autres écrivains avouables, qui l'ont guidé dans ses écrits. Quelques notes, parfaitement lucides, viennent encore augmenter les données historiques du texte, et le tout ensemble est de nature à répandre les traditions de nos chroniques et à les rendre populaires par la forme agréable qui leur est donnée. Déjà ces nouvelles ont paru en feuilletons dans un des meilleurs journaux du département du Nord, et elles y ont été lues avec plaisir et intérêt ; si les feuilletonistes n'avaient jamais choisi que de tels sujets, et si, pour le fond et pour la forme, ils eussent suivi la voie tracée par M. Cordier, certes, jamais nos législateurs n'auraient eu l'idée de mettre un impôt de timbre sur la littérature du feuilleton, comme sur une chose pernicieuse au peuple, qu'il faut entraver, frapper ou détruire. A. D.

283. — Notice historique et généalogique sur les seigneurs de Braine-le Château et Haut-Ittre, par l'abbé *Corneille Stroobant*, de l'Académie d'Archéologie de Belgique, correspondant de la Société de Cherbourg, de l'Académie d'Archéologie d'Espagne, des Sociétés de littérature flamande de Bruxelles, Louvain, Turnhout, etc. — « *Colligite... fragmenta, ne pereant.* » *Bruxelles,* impr. de J.-H. Dehore, 1849, gr. in-8° de 250 pp. avec figures.

M. l'abbé *Stroobant,* vicaire à Lembecq, est un généalogiste laborieux et intelligent qui a fait ses preuves. Il a déjà publié des notices sur les seigneurs d'Ittre et Thibermont ; sur les seigneurs de Faucawez, Ittre, Somme et Sart ; sur ceux d'Olsquercy et Val ; et il en prépare de nouvelles sur les seigneurs de Tyberchamps, sur ceux de Virginal, sur les seigneurs et dames de Couture-Saint-Germain et Maransart (abbaye d'Aynières) ; enfin il travaille à une notice chronologico-historique sur la ville et terre de Hal. Le présent ouvrage est dédié à Maximilien Charles, prince de Tour et Taxis, qui, en sa qualité de dernier seigneur de Braine-le-Château et de Haut-Ittre, avait bien droit à cet hommage. Braine-le-Château est aujourd'hui un joli village qui compte en ce moment 2,500 habitants, c'est-à-dire plus de trois fois la population qu'il avait au milieu du siècle dernier. Cette terre eut pour seigneurs, tant titulaires que justiciers, les membres des plus grandes familles du pays. On y compta les maisons de Valenciennes, de Montigny, de Hornes, de Trazegnies, de Houdain, de Walcourt, d'Abcoude, et de Tour et Taxis. Non-seulement M. l'abbé Stroobant dresse les généalogies de tous ces nobles seigneurs, en citant des chartes à l'appui, mais il donne aussi, dans de curieux appendices, la liste des curés de Braine-le Château et de Haut-Ittre, et il en retrace les

épitaphes et les chapelles. Toutes ses données sont prises en bon lieu : dans des cartulaires du pays, aux archives des églises, des communes et des maisons nobles citées, à celles de l'hôpital Saint-Jean, aux archives de Mons, dans les monuments anciens de Saint-Genois et les meilleures publications héraldiques et généalogiques de nos contrées. Nous devons aussi applaudir aux soins consciencieux avec lesquels les blasons, tombeaux et monuments ont été reproduits. A. D.

284. — Carenci et ses seigneurs, par *Achmet d'Héricourt*. *Saint-Pol*, imprimerie de *H. Warmé*. 1849, gr. in 8° de 2 fol. et 151 pages.

Commencé pour le *Puits Artésien*, qui vit tarir sa source par le manque d'encouragements, ce petit ouvrage, fruit des premières études historiques de M. A. d'Héricourt, fut achevé par lui, dans un moment de loisir, sur la demande de ses amis ; il a été cité honorablement dans le rapport de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres sur les recherches des antiquités nationales. Les monographies, comme nous l'avons dit souvent, sont surtout utiles en ce qu'elles sont élaborées par des hommes de la localité toujours bien placés pour connaître tout ce qui a rapport au sujet traité. Il y a sûreté de documents, connaissance des bons éléments, exactitude des faits cités, ortographe officielle des noms propres : c'est en vain que des personnes, peu initiées dans les investigations historiques, affectent un certain mépris pour les détails trop minutieux insérés dans les monographies; ces détails peuvent servir un jour comme une lumière utile pour les écrivains qui traiteront de l'histoire générale, et tous ces matériaux amassés en ce moment trouveront dans l'avenir d'illustres metteurs en œuvre. *Carenci*, village pittoresque de l'Artois, aussi célèbre par les faits d'armes de ses seigneurs que par l'histoire de l'antique abbaye du Mont-Saint-Eloi, à l'ombre de laquelle il est bâti, méritait une notice particulière. L'histoire de ses seigneurs, parmi lesquels on voit figurer des membres des illustres maisons de Béthune, de Condé, de Châtillon, d'Escars et même de Bourbon, aura beaucoup d'attrait pour les amateurs de généalogies nobiliaires ; pour nous, nous l'avouerons, notre intérêt s'est surtout porté sur un modeste poète, né le 19 octobre 1790, sur cette même terre de Carenci qui vit passer tant de nobles seigneurs. Fidèle-Marie-Joseph *Delcroix*, notre excellent et regrettable ami et collaborateur, aussi noble par le cœur que remarquable par son esprit, vit le jour dans ce riant village qu'il célébra dans une charmante élégie intitulée : *Mon village à trois époques de ma vie*. Ce gracieux poète du Nord est mort prématurément à Paris, le 6 août 1843, au moment où il se préparait à rentrer à Cambrai, sa ville d'adoption. Nous avons publié dans nos *Archives* (nouvelle série), tome IV, p. 333-349, une notice sur Fidèle Delcroix, due à la plume élégante et consciencieuse de M. le docteur *Le Glay*, le confident intime de notre ami commun.

A. D.

NOUVELLES LITTÉRAIRES

ET

DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

— M. *Emile Gachet*, savant archiviste-paléographe de Bruxelles, s'occupe en ce moment d'un ouvrage d'une haute importance pour la science chronologique. Il dresse le calendrier du moyen-âge, tel qu'il était dans nos contrées. avec les explications philologiques nécessaires pour le comprendre et juger de ses variations et de ses transformations. Ce sera un véritable ouvrage de bénédictin qui doit jeter un grand jour sur les usages et la manière de computer les temps avant la réforme du calendrier. M. E. Gachet a déjà lu quelques fragments de ses recherches au sein de la Commission royale d'histoire de la Belgique, et il a vivement intéressé les savants auxquels il a soumis cette communication.

— M. *C. Drouillard*, imprimeur à Dunkerque et propriétaire du journal *la Dunkerquoise*, vient de prendre le parti de réimprimer les pièces les plus importantes du joli recueil intitulé *Les Muses Dunkerquoises*, publié il y a vingt-cinq ans, dans le format in-24, et arrêté après la 2e livraison du 4e volume. La nouvelle publication se fera sous le titre d'*OEuvres Dunkerquoises*, paraîtra par feuille in-8°, distribuée avec le journal de M. Drouillard, et contiendra, outre les anciens morceaux des *Muses*, des extraits des recueils intitulés *Le Portefeuille du petit couvert de Momus*, *Le Petit Couvert de Momus*, *L'Abeille du Nord*, et, de plus, des productions locales, nouvelles, historiques et littéraires, insérées dans les divers journaux de Dunkerque.

— M. *Félix Robaut*, lithographe laborieux et intelligent de Douai, qui a fondé un véritable musée douaisien en plans, cartes, vues, portraits, reproduction de monuments, d'antiquités, de sceaux, de statues, d'édifices, de châteaux et de maisons remarquables, appartenant à la ville et à l'arrondissement de Douai, tant des siècles passés que de l'époque actuelle, vient de dresser et de lithographier une carte de l'arrondissement de Valenciennes, non-seulement avec les indications reprises dans la belle carte de l'Etat-Major, mais aussi avec les nouvelles usines et constructions, les chemins de fer, les chaussées, pavés et empierrements récemment entrepris dans les communes, et toutes les additions que ce populeux et actif arrondissement compte depuis quelques années. Le travail de M. Félix Robaut, exécuté avec une patience et une exactitude remarquables, sera de la plus grande utilité pour tous les fonctionnaires, les grands propriétaires, les industriels et les commerçants de notre riche contrée.

— M. Cordier (de Tours), qui avait déjà acquis un droit de bour-

geoisie dans le département du Nord par la publication de ses *Chroniques Flamandes,* et par ses études historiques sur les communes des environs de Lille, insérées dans le journal *la Liberté,* vient de quitter la ville de Lille pour la ville éternelle. Il va voyager en Italie et séjourner à Rome pendant quelque temps. Il ne cessera pas pour cela d'écrire et de correspondre avec ses amis du Nord. On espère lire bientôt dans la *Liberté* des communications de cet écrivain.

— On vient de mettre en vente une superbe lithographie, d'une très grande dimension, représentant S. G. Mgr le cardinal de la Tour-d'Auvergne, évêque du diocése d'Arras, en pied et en habits pontificaux. Ce portrait, d'une ressemblance parfaite, est dû au crayon de *Belliard,* d'après une peinture de *Dassy.*

— M. *Constantin Rodenbach* a fait paraître à Bruxelles sous le titre *L'Abbaye de Villiers,* une histoire très remarquable de l'antique monastère, détruit par les armées républicaines de la France en 1792, et dont les ruines superbes sont aujourd'hui le but du pèlerinage de tous les archéologues et de tous les touristes de l'Europe. Ces précieux restes de la plus belle des abbayes de la Belgique méritaient bien de trouver un historien dont la relation va servir de guide à tous les curieux voyageurs. Nous reviendrons sur cette publication.

— La *Vie de Saint-Bertin,* en deux tableaux de 155 centimètres de largeur sur 50 de hauteur, peints par *Hemling*, et venant de l'antique abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer, où ils couvraient le retable de l'autel qui était d'or enrichi de pierreries, furent vendus l'été dernier avec la galerie du dernier roi de Hollande, Guillaume II. Rubens avait voulu jadis les acheter, mais ils ne sortirent de l'abbaye que lors de la Révolution Française. Le couvent fut détruit et les tableaux transportés à Paris, où depuis ils furent achetés pour le prince d'Orange. On les mutila en enlevant deux cornes qui représentaient deux petits sujets de la vie du Saint, le tout pour régulariser la carrure du tableau. Ils ont été adjugés au prix de 23,000 florins, à un courtier de La Haye, pour la reine-mère.

— M. *Benjamin Kien*, de Dunkerque, vient de faire paraître une traduction des poésies d'Horace, qui obtient en ce moment un légitime succès dans la ville de Douai, où cet ouvrage a été édité et où M. Kien exerce honorablement la profession d'avocat près la Cour d'appel.

— La Société de Numismatique belge a tenu cet été une réunion extraordinaire à Gand. La publication prochaine des histoires monétaires des comtes de Namur et des comtes et ducs de Luxembourg a été annoncée dans cette réunion.

M. Piot, secrétaire de la société, a donné communication d'anciens comptes de monnaies qu'il a retrouvés et d'où il résulte que Louis de Crécy et Louis de Male ont frappé différentes monnaies d'or qui ne sont pas encore retrouvées par les amateurs.

MM. Chalon, président de la société, de Coster et Jonnaert ont fait circuler différentes curiosités numismatiques, entr'autres un sterling de Louis de Crécy pour le Rethel, une monnaie rarissime en or d'un seigneur de Rumme, un portrait ancien de Charles-Quint en camée coquille, etc., etc,

MM. Gaillard et Serrure se sont engagés à publier l'histoire monétaire des comtes de Flandre à leurs frais.

La séance s'est terminée par un entretien sur la trouvaille d'anciennes monnaies qu'on vient de faire cette année à Bruges et qui paraît n'offrir que très peu d'intérêt pour la numismatique.

— Ce ne sont pas seulement des médailles romaines que les laboureurs trouvent dans nos contrées en remuant le sol, quelquefois le soc de la charrue fait reluire des monnaies gauloises en or comme on en a trouvé à Denain et à Flines-lez-Mortagne, et plus souvent encore les terrassiers découvrent dans leurs travaux des pièces espagnoles que les guerres des XVIe et XVIIe siècles ont fait cacher dans la terre. C'est une trouvaille de cette dernière catégorie qui vient de combler de joie un petit métayer du hameau de Notre-Dame-au-Bois, commune de Bruille-lez-Saint-Amand. En fouillant dans son jardin pour tirer du sable à bâtir, il a rencontré, à une faible profondeur et à quelques pas de la route dite *Chemin du Bois*, un pot en terre, couvert d'une tuile, renfermant un grand nombre de pièces d'argent, et quelques-unes en or, contenues dans une peau de vessie encore intacte. Toutes ces pièces sont du pays et datent de l'année 1594 à l'an 1656. Elles portent les types de Philippe II, roi d'Espagne, de l'archiduc Albert et de l'infante Isabelle, souverains des Pays-Bas, de Philippe III et de Philippe IV, rois d'Espagne. Quelques-unes des pièces des archiducs ont été frappées à Tournai. On compte aussi deux grosses pièces d'or des mêmes princes, du poids de 40 francs, et trois du poids de 20 francs environ, vingt à vingt-cinq grosses couronnes pesant une once et plus de cent pièces d'argent de plus petit module. Ce petit trésor a dû être caché vers 1656, époque du premier siége de Valenciennes sous Louis XIV, lorsque le prince de Condé, réuni aux Espagnols, combattait avec succès les armées françaises. — Le cultivateur qui a trouvé ce dépôt confié à la terre, va se trouver miraculeusement aidé pour la construction qu'il a entreprise, et les Espagnols contribueront à solder les devis supplémentaires de son architecte, s'il en a : Qui bâtit ne pâtit pas toujours.

— *Ancienne chambre des archives de Bruges.* — Depuis quelque temps, il n'est bruit à Bruges que de l'ancienne chambre des archives de la ville, située dans la tour de la Halle. Comme cette chambre est une des curiosités de cette ville et qu'elle n'est connue de personne, ou ne l'est que d'un petit nombre d'habitants, nous allons tâcher de la faire connaître succinctement.

A la hauteur de la vingtième ou vingt-cinquième marche de l'escalier de la tour de la Halle est située, dans un angle et cachée à la vue par l'obscurité, une porte en bois de chêne de plusieurs pouces d'épaisseur et garnie de forts clous à grosses têtes; cette porte est fermée par une solide serrure pour laquelle il faut une clef d'un pied de longueur; à un demi-pied derrière cette porte s'en trouve une seconde, absolument identique à la première. Ces deux portes ferment l'entrée d'une place carrée voûtée en ogive et pavée de petits carreaux en terre cuite et émaillés de diverses couleurs; les murs sont blancs, et ont été probablement dans leur origine couverts de peintures.

Dans deux murs latéraux sont taillées deux énormes armoires, qui sont fermées par deux portes à doubles battants en fer forgé et à jour, chacune des portes est fermée par des barres de fer, auxquelles sont adaptées trois serrures ayant une clef particulière. Dans chacune de

ces armoires se trouve un énorme coffre en fer, fermant également avec trois fortes serrures et rivé au mur avec des chaînes très solides. Ces coffres sont à roulettes. Ils servaient autrefois à contenir les archives, les chartes et les priviléges de la ville et des métiers de Bruges.

Voilà la description de cette salle que la régence fait nettoyer aujourd'hui et qui est sans contredit une des antiques curiosités les plus remarquables et les plus intéressantes de Bruges qui, en curiosités et en antiquités, est pourtant bien riche.

C'est dans cette salle qu'en 1448 Maximilien d'Autriche et une foule de seigneurs furent tenus prisonniers par les Brugeois.

Et cette salle, qui de nos jours est encore si bien conservée, est inconnue aux habitants de la vieille cité ! Jusqu'à présent, elle a servi de dépôt à une masse d'objets hors d'usage, qui y étaient relégués pour être rongés par les rats et les souris !

LA SORCIÈRE DE RIBEMONT.

ÉPISODE HISTORIQUE DE 1579.

Le vulgaire, qui a toujours eu un attrait pour le merveilleux, abandonne rarement sa première croyance, soit aux apôtres d'une religion nouvelle, soit aux énergumènes d'une philosophie sceptique. L'étude des superstitions d'un peuple fait donc partie de l'examen philosophique de ses mœurs, de ses coûtumes, de sa littérature, principaux éléments qui constituent son individualité nationale (1). Les sorciers, les possédés, les thaumaturges ont existé de tout temps; l'antiquité a eu ses sybilles, sa mythologie; le moyen-âge, sa magie, sa sorcellerie. Les sorciers existent encore aujourd'hui, mais sous des dénominations différentes (2); ils existeront probablement toujours.

Il faut reconnaître aussi qu'il est des temps et des lieux qui conviennent plus particulièrement aux étranges destinées des thaumaturges. La Flandre et la Picardie sont des contrées qui prêtent merveilleusement à la réussite des visionnaires; en effet, un ciel brumeux, un climat froid, triste et souvent chargé de

(1) A. Dinaux. — *La Possédée de Vervins (Archives du Nord*, 1re série, t. IV, p. 72).

(2) Les jongleurs, les physiciens, les somnambules, les magnétiseurs ne sont-ils pas devenus les devins de la civilisation? (Arthur Dinaux: *Archives du Nord*. Nouvelle série, tome Ier, p. 230).

brouillards, prédisposent plus facilement l'imagination aux idées surnaturelles (1). On a pu remarquer en même temps que les malins esprits fréquentent moins les villes que les villages, ou les lieux déserts et marécageux. On les rencontre surtout dans les lieux dont les émanations font, en certains cas, apparaître la nuit des gaz ou des feu-follets.

Les écrivains du moyen-âge n'ont été ni assez éclairés, ni assez hardis, pour révoquer en doute l'existence des sorciers et des fantômes; car, à une certaine époque, l'esprit fort qui aurait hésité à croire aux pratiques de la sorcellerie eût été soupçonné d'y participer. La croyance en ces absurdités était donc, pour plusieurs, un article de foi; pour d'autres, une suite de leur prudence.

Nous sommes heureusement arrivés à un point de civilisation où la sorcellerie n'existe plus, pour ainsi dire, que dans les romans et dans les souvenirs des vieilles femmes; à peine reste-t-il quelques villages isolés des grandes villes et des routes fréquentées, quelques hameaux enclavés dans les forêts, qui possèdent encore un vieux berger, sorcier honteux, isolé, exerçant dans le mystère, non sans crainte, et presque toujours sans profit. C'est aujourd'hui un sot métier qui ne nourrit plus son maître, et le conduit assez souvent sur les bancs de la police correctionnelle, et la parole magique d'un éloquent avocat ne suffit pas toujours pour l'en retirer. La génération nouvelle de nos villages, où la bienfaisante instruction se répand de plus en plus, ne craint plus de rencontrer sur son chemin, après le soleil couché, soit la vieille édentée au regard louche, soit le berger malin aux cheveux grisonnants (2).

On est frappé, en parcourant les différents procès de sorciers qui ont eu quelque retentissement, au seizième siècle, de rencontrer, chez les hommes et chez les femmes accusés de sorcellerie,

---

(1) A. Dinaux, *loco citato* à la note première.

(2) A. Dinaux. — *Exorcisme des Brigittines de Lille.* (*Archives du Nord.* Ire série, t. 1er, p. 154).

cette foi vive qui, le plus souvent, leur faisait soutenir naïvement, au milieu des souffrances de la torture, qu'ils avaient assisté au sabbat, décrivant, comme si c'était une réalité, les circonstances les plus minutieuses et les plus bizarres de leur vision. Pour un examinateur impartial, la possession séculière est plus difficile à expliquer que la possession religieuse, à moins d'accorder à la maladie ou à un compérage bien organisé la plus grande part dans l'action.

Jusqu'en 1682, la procédure suivie pour la poursuite des sorciers fut à peu près arbitraire. Les lois et ordonnances de Charles VIII enjoignaient *de rotir, brûler, sans autre forme de procès, les sorciers, magiciens et autres qui pullulaient dans le royaume* L'ordonnance de juillet 1682 fit révolution dans ce système absurde, et, dès que les sorciers ne furent plus poursuivis que comme trompeurs, profanateurs ou empoisonneurs, c'est-à-dire pour les véritables crimes, leur nombre diminua visiblement. On venait d'arracher le masque qui couvrait leurs artifices (1).

Un juge présidial au bailliage de Laon, Bodin, angevin, a écrit plusieurs ouvrages pour prouver l'existence des sorciers, entr'autres: *Colloquium de abditis sublimium rerum arcanis* et la *Démonomanie des Sorciers*, un vol. in-8°. Paris, 1581. Dans ce dernier ouvrage, il a rassemblé une énorme quantité de matériaux, cité un grand nombre de faits pour faire prévaloir son opinion. A chaque pas, on trouve des citations relatives à une pauvre femme, nommée Jehanne Harvillers, qu'il fut appelé à juger à Ribemont, en avril 1578, et qu'il condamna comme sorcière à être brûlée vive. C'est avec les faits cités par Bodin (2),

---

(1) A. Dinaux. — *La sorcière de Préseau. (Archives du Nord,* 2re série, tome Ier, p. 230).

(2) Bodin (Jean), conseiller de François, fils de France, comte d'Anjou, secrétaire de ses commandements, maître des requêtes de son hôtel et son grand-maître des eaux et forêts, puis procureur du roi du Présidial de Laon. Grand publiciste, il est considéré dans son livre *De la République* comme le précurseur de Montesquieu. Grand orateur,

dans la *Démonomanie*, que nous avons essayé de reconstruire avec ses incidents le procès de la sorcière de Ribemont, tout en nous aidant, pour le surplus, de ce qui s'était passé dans les procès analogues qui avaient lieu, à la même époque, dans la Flandre française.

On comprend aujourd'hui difficilement jusqu'où des hommes respectables, des religieux, des prélats, des gouverneurs de provinces, des juges même, ont poussé la crédulité sur ces matières; on ne peut, on ne doit pas leur supposer d'intentions cruelles, dès lors, il faut admettre qu'ils se repaissaient d'illusions, et que la créance des récits merveilleux trouvait facilement accès dans leur esprit.

Jehanne Harvillers était de cette race de bohémiens que les croisés avaient ramenée d'Orient à leur suite, race qui n'avait pu se fondre dans celle du pays qui la repoussait Quoiqu'au moment de son procès elle eût déjà cinquante ans, on voyait encore des traces de son ancienne beauté On remarquait en elle non-seulement le teint sombre, mais encore le caractère et la physionomie de Bohème. De grands yeux brillant d'un feu dont on avait peine à supporter la vivacité et l'éclat, un profil aquilin, une véritable finesse de traits, des dents dont l'émail rivalisait avec la perle et des cheveux autrefois noirs comme la plume du corbeau, maintenant grisonnants, longs et ondoyants autour de ses tempes, formaient une singulière beauté qui, avec l'étrangeté de sa mise, tranchait sur les autres habitants du bailliage.

Depuis peu d'années elle habitait, au faubourg de Suzenval, non loin de la rivière d'Oise, une mauvaise chaumière, vivant, avec sa fille Rosalie, on ne sait de quelles ressources. Quelle vie avait menée Jehanne jusqu'alors? c'est un mystère que nous laissons à d'autres la mission de vous dévoiler, mais une rumeur sourde l'avait depuis long-temps signalée comme sorcière. Per-

---

sa mâle éloquence en fit l'oracle des premiers Etats de Blois. Né en 1530, — mort en 1596. *Manuel hist. du départ. de l'Aisne*, 193.

sonne dans le canton ne savait d'où elle venait, ni même depuis combien de temps elle habitait le pays. On avait aperçu quelquefois des lumières pendant la nuit, à travers les huis de sa maison, aussi disait-on communément qu'elle avait *communié avec l'hostie rousse* (1).

Dans une maison où elle était entrée, la pâte s'était gâtée. — Dans une autre la crême avait refusé de se convertir en beurre. — Une année, elle avait fait périr les fruits de la terre. — Une autre fois, elle avait répandu des germes d'épizootie dans les étables et jeté des sorts aux animaux. Avec une pareille renommée, elle fut bientôt la bête noire de toute la contrée, et aucun accident n'arriva qu'il ne fût aussitôt attribué à ses maléfices. Les commères de Ribemont lui attribuèrent des charmes d'un autre genre, on l'accusait d'*encouter* et de fabriquer des images de cire pour inspirer l'amour, ou donner la mort (2). On disait tout bas qu'elle avait envoyé des langueurs à la fille du procureur du roi de Ribemont, Claude Dofay. — Le Tabellion du château n'avait pas été lui-même à l'abri de ses coups, et les malignes langues disaient qu'il avait l'éguillette nouée, et qu'il n'habitait plus avec sa femme (3) depuis l'arrivée de Jehanne à Ribemont, quoiqu'il eût vainement mangé nombre de fois des piverts rôtis, à jeûn, avec du sel béni (4). Enfin on ajoutait bien bas, en se signant,

---

(1) C'est une opinion populaire que les sorciers communiaient au sabbat avec une *hostie rousse*.

(2) Cette espèce de sacrilège était connu des anciens.

Ovide. *Epis.* 6, *vers* 91. — Tibulle. *Livre* 1, *Elégie* 9, *vers* 18.

(3) J'ai su d'un gentilhomme que sa tante avait empêché la femme d'iceluy d'avoir enfants, comme elle confessa en mourant, pour faire tomber la succession à ses enfants. Sitôt qu'elle fut morte, la nièce fut enceinte, qui est accouchée depuis sa mort, et bientôt après fut encore enceinte, combien qu'il y avait onze ans qu'ils étaient mariés.

Démonomanie de Bodin, page 236.

(4) L'oiseau qu'on appelle pivert est un souverain remède contre le sorcilège de l'éguillette nouée, si on le mange rôti, à jeûn, avec du sel béni...

Secrets du Petit Albert, page 15.

qu'elle avait fait danser le grave abbé de Saint-Nicolas-sous-Ribemont, Réné-Hector de Mégrigny, nu-pieds, sa chemise aux dents, en lui faisant prendre, en guise de tabac, une poudre mystérieuse (1).

Tous ces dires, colportés dans les veillées, grossis par les bonnes langues, indisposaient la population contre la pauvre Jehanne, lorsqu'un fait dans lequel elle se trouva impliquée fit éclater contre elle l'animadversion générale. François Prudhomme, cultivateur fort estimé de Ribemont, fut atteint subitement d'une maladie aiguë, en passant par un sentier qui traversait l'héritage de la chaumière de Jehanne. Cette femme eut beau recueillir le malade chez elle, lui prodiguer ses soins, employer les remèdes les plus efficaces pour le soulager, on ne lui tint aucun compte de ses efforts; bien plus, on la menaça de la lapider si Prudhomme mourait.

Voici comment elle raconta depuis au juge cet accident, résultat d'un sacrilége, au dire de Bodin; — « Un jeune homme, » André Brûlart, a battu ma fille, ma chère Rosalie, ma pauvre » enfant, l'unique objet de ma tendresse, la seule joie de mon » âme, belle sous les haillons comme la filleule d'une fée! — » Oh! si vous saviez ce qu'on éprouve quand on entend les cris » de douleur de son enfant, quand on voit briller son œil noir à » travers les larmes, comme cela remue les entrailles et fait bouil- » lir le sang!... J'ai couru pour la défendre, mais André m'a » repoussée et nous a frappées toutes deux. J'ai juré que nous » serions vengées, et, le soir même, j'ai reçu de celui qui venait

---

(1) Prenez de la marjolaine sauvage; de la franche marjolaine, du thim sauvage, de la verveine, des feuilles de myrthe, avec trois feuilles de noier et trois petites souches de fenouille; tout cela cueilli la veille de la Saint-Jean, avant le soleil levé. Il faut les faire sécher à l'ombre, les mettre en poudre et les passer au fin tamis de soye. Quand on veut exécuter ce badinage, il faut souffler de cette poudre en l'air dans l'endroit où est la personne, ou lui en faire prendre en guise de tabac, et l'effet suivra de près...

Secrets du Petit-Albert, page 22.

» me visiter une poudre (1) qui, placée sur le passage de mon
» ennemi, sous l'influence planétaire de la lune, devait lui donner
» la mort. J'ai été la répandre, le lendemain, sur les branches
» de la haie qui bordait mon verger, dans le sentier qu'André
» seul a l'habitude de prendre. Par une malheureuse fatalité,
» François Prudhomme, celui de nos voisins que j'estime le plus,
» est entré dans le chemin empoisonné. En vain j'ai couru vers
» lui en lui criant de se détourner, et lui faisant signe d'écarter
» les branches de la haie, il n'est arrivé à moi que pour tomber
» en défaillance dans mes bras. Si Dieu pardonne à ceux qui
» sont repentants, cette faute ne me sera pas comptée, car j'ai
» employé pour Prudhomme tous les remèdes que je connaissais,
» même les préservatifs les plus puissants, le *citron*, la *rhue*, les
» *pilules cordiales*, le *mithridate*, et la *thériaque* (2). A l'in-
» succès de ces remèdes, j'ai compris bientôt que celui-là seul
» qui avait fait le mal pouvait le réparer. Le soir, je lui contai
» ma vive douleur, j'embrassai ses genoux; il m'a souri d'une
» affreuse manière, et il est resté inflexible à toutes mes prié-
» res... »

Le malheureux Prudhomme mourut après deux jours d'horribles souffrances. Jehanne, sans ressource, sans espérance, saisie de frayeur, courut aussitôt par les rues de Ribemont, disant son malheur à qui voulait l'entendre, demandant des secours à tout le monde et n'en trouvant nulle part. Puis, comprenant que la main de la justice allait s'appesantir sur elle, elle se cacha dans une grange en attendant la nuit; mais elle fut bientôt traquée et traînée, au milieu de la population frémissante de Ribemont, vers le siège du procureur du roi, Dofay. Celui-ci fit mettre immé-

---

(1) Arsenic, réalgar, orpiment et sublimé.

(2) Il est inutile de prouver l'excellence de ces cinq préservatifs, savoir du *citron*, de la *rhue*, des *pilules cordiales*, du *mithridate* et de la *thériaque;* on peut s'en servir sans crainte et suivant la manière prescrite... Ils font les plus merveilleux effets dans les maladies dangereuses : à la *paralysie*, *epilepsie*, *apoplexie*, *hidropisie*, à la *goutte*, à la *rage*, à la *pierre*, à la *lèpre*, etc.

Les Secrets d'Albert-le-Grand, page 294 et 299.

diatement la coupable sous les verroux, dans la tour de Chin, et, de crainte que le peuple, qui menait grand tapage, ne lapidât magistrat et sorcière, il promit bonne et prompte justice (1).

Des informations prises (2), il résulta que l'accusée avait plusieurs fois changé de domicile et de nom pour couvrir son origine, et que pourtant elle avait été soupçonnée d'être sorcière. Elle s'appelait Jehanne Harvillers, née à Verberie. A l'âge de vingt ans, elle avait été fouettée, en 1548, sur la place publique, à Senlis, comme fille de sorcière, en même temps que sa mère était brûlée vive par arrêt de la cour du parlement, confirmatif de la sentence du juge de Senlis. C'était là une charge accablante pour la pauvre Jehanne, car la fille d'une sorcière pouvait-elle ne pas l'être elle-même? Chacun lui attribua hautement tous les malheurs, toutes les pertes qu'il avait essuyés depuis un temps immémorial; le procureur lui-même ne fut pas, malgré sa conscience, à l'abri de la prévention que la malheureuse sorcière n'était pas étrangère aux langueurs qui, depuis quelque temps, consumaient sa fille.

Le procès s'instruisit avec l'adjonction de deux commissaires. Jehanne parut devant ses juges, pieds nus, et traînée à reculons par l'huissier (3). La grande taille de cette femme avait quelque chose de surnaturel; ses habillements, ou plutôt sa manière de les arranger, indiquait je ne sais quoi d'étranger. Une étoffe de coton rouge, roulée autour de la tête, formant turban, faisait ressortir le feu de ses yeux et ses traits hâlés par les intempéries de l'air. Ses longs cheveux grisonnants s'échappaient en boucles mêlées au travers de sa bizarre coiffure. Quiconque eût observé

---

(1) Peu de temps auparavant, à Hargunone, près Laon, deux sorciers, condamnés au fouet, avaient été arrachés des mains des officiers de la justice et lapidés séance tenante. Bodin, *livre 4*, page 166.

(2) Démonomanie de Bodin, *livre 4*, page 169.

(3) Cette ridicule précaution était toujours employée lors de la première apparition d'une sorcière devant ses juges. On s'imaginait que sans cela elle les fascinerait de ses regards. *Revue B.* page 397.

ses joues creuses, son œil cave et brillant, et, sous leurs noirs vêtements, ses formes, quoique bien prises et bien proportionnées, mais ayant je ne sais quoi de repoussant ; ses cheveux tombant le long de son visage, semblables à des algues marines enchevetrées, aurait reconnu qu'elle était visionnaire. Il fut impossible de ne pas admirer la singularité de ce visage, dans lequel cependant on surprenait l'expression astucieuse et farouche, que la guerre avec la société avait imprimée sur la face du peuple à part qu'elle rappelait.

On procéda à son interrogatoire : elle répondit qu'elle était née à Verberie, près Compiègne.

Elle nia ensuite la plus grande partie des sacriléges qu'on lui attribuait ; mais elle avoua avoir répandu des poudres malfaisantes dans la haie près de laquelle Prudhomme était passé, le jour où il était tombé si gravement malade, — ajoutant qu'elle avait fait depuis tout son possible pour sauver cet homme innocent.

Sa voix lente, grave et remarquable par une ampleur, une mélodie naturelle ; son maintien taciturne, rêveur, sombre ; ses manières empreintes d'une froideur invariable et son air préoccupé, tout avait vivement impressionné l'auditoire.

Nous allons analyser les charges du procès et les crimes imaginaires dont elle était accusée. Ces témoignages feront voir que Jehanne, douée d'une imagination exaltée, maladive, était plus visionnaire que coupable, et que les prétendus sacriléges qu'on lui attribuait se bornaient au débit de quelques drogues insignifiantes comme les charlatans et marchands d'orviétan en débitent encore aujourd'hui sur la place publique.

Un gastronome de Ribemont, Grégoire Savouret, argua contre la pauvre Jehanne que, l'ayant consultée sur le moyen de pouvoir boire beaucoup sans perdre la raison, elle lui avait conseillé, pour se garantir de l'ivresse, lorsqu'il serait convié à quelque festin, de prendre, avant de se mettre à table, deux cuillerées d'eau de Bétoine, — qu'il avait pris exactement cette eau, mais qu'elle ne l'avait pas empêché de perdre une grande partie de sa raison. —

Il convenait du reste, comme circonstance atténuante, avoir copieusement bu (1).

Marguerite Carpentier, femme Michel Lequeux, couvreur en la paroisse de Sissy, âgée de quarante ans, déposa que Jehanne Harvillers étant venue la voir, lui avait marchandé un coq noir, assez beau en plumage, mais qu'elle n'avait pas voulu le lui vendre; si bien que le dit coq tôt après devint malade et mourut, à quelques jours de là, desséché et léger comme une plume. — La déposante, s'apercevant que ses poules étaient accidentées du même mal, et s'imaginant que c'était par sortilège, a employé l'assistance des revérends pères de Saint-Nicolas-sous-Ribemont, pour faire exorciser ses poules, comme aussi le reste de ses bestiaux; ensuite de quoi lesdits poulets ont été guéris.

Geneviève Nique, de Senercy, déclare que, n'ayant pu se rendre à la Saint-Nombre deux ans auparavant, elle avait acheté à Jehanne Harvillers plusieurs bottes de chanvre que celle-ci disait avoir ramenées de Barisis. Mais ce chanvre, placé sur la quenouille, s'était mêlé à n'y pouvoir trouver un bout, et elle, la meilleure fileuse de Ribemont, perdait ses peines et ne produisait qu'un fil inégal, rempli de bourras et cassant à tout moment. — La toile faite avec un pareil fil avait été inégale, toujours écrue, quoiqu'elle eut été trempée à plusieurs reprises dans l'urine d'un bouc noir. — Elle ajoutait que le jour où son mari s'était couché dans les draps de ce fil maudit, il avait été paralysé et perclus de tous les membres. — Elle avait consulté l'Egyptienne sur ces maléfices, et celle ci lui avait répondu : « Le temps est arrivé ! — Le destin

---

(1) Comme l'homme n'a rien de plus estimable que sa raison, et qu'il lui arrive souvent de la perdre par l'excès du vin; si vous craignez de succomber à la douce violence de Bacchus, vous boirez, avant de vous mettre à table, deux cuillerées d'eau de Bétoine et une cuillerée d'huile d'olive, et vous pourrez boire du vin en toute sûreté..... Vous prendrez garde que le verre ou la tasse dans quoi on vous servira à boire ne sente point la sariette ou la rapure d'ongles; car ces deux ingrédients contribuent beaucoup à l'ivresse...

Les Secrets du Petit-Albert, page 33.

» est accompli ! — La roue tourne ! » puis elle lui avait donné une emplâtre composée d'encens, de myrrhe, de térébentine, de costum, de grains de lauriers, de souchet (cyperus), de miel, de fiente de bœuf, de pigeon, de chèvre, de cheval, etc. (1) ; mais que son pauvre défunt était mort malgré cette emplâtre.

Un autre témoin, André Tupignon, vint déposer que Jehanne avait, l'année passée, si bien charmé un jeune homme de Parpeville, qui sentait déjà le dernier froid dans ses cheveux, qu'elle l'avait guéri en lui faisant avaler un *bolus purgatif;* elle avait chassé, de plus, par un talisman mystérieux, la maladie dans le corps d'un âne qui était mort incontinent.

Un cultivateur de Monceau-le-Viel, Mathieu Gordet, déclara qu'il s'était moqué de Jehanne, qu'il appelait alors vieille folle, radoteuse, bonne à dire la bonne fortune aux enfants ; mais il ajouta en se signant que, depuis quelque temps, rien ne lui réussissait : la maladie avait envahi ses étables, ses troupeaux ; — le blé qu'il avait semé ne gaiffait plus ; — son pigeonnier était vide ; — son verger rongé par des milliers de chenilles. En vain il avait suspendu au-dedans du colombier le crâne d'un vieillard dans lequel il avait placé le lait d'une femme allaitant une fille de deux ans (2), les pigeons n'avaient pas multiplié, et malgré la grosse nourriture qu'il leur avait donnée, ils avaient déserté le colombier. — Chaque jour l'acheminait vers sa ruine, les gens de loi avaient planté des pieux garnis de paille dans toutes ses empouilles pour en annoncer la vente : — le collecteur des tailles, qui n'était point payé, menaçait de saisir ses meubles et d'emporter au besoin les huis et les fenêtres. — Enfin, il ajoutait que Ca-

---

(1) Recette indiquée par Ambroise Paré. Voir ses œuvres, page 300.

(2) Si vous suspendez au-dedans du colombier le crâne d'un vieillard dans lequel on mettra le lait d'une femme qui allaite une fille de deux ans, soyez assuré que les pigeons se plairont dans le colombier et y multipliront abondamment...

Les Secrets du Petit-Albert, page 28.

therine Moutier, la plus jolie fille du bailliage, avec qui il avait échangé la bague de fiançailles, repoussait maintenant ses cadeaux et ses avances, quoiqu'il eut pendu à son bras gauche l'aquilaire (1).

Les charges s'accumulant ainsi de toutes parts sur Jehanne, on lui imputait à crime tous les indices les plus ordinaires.

Le juge voulut ensuite faire constater, comme pièces de conviction, les marques (2) que Satan avait déposées sur le corps de Jehanne. Jean Herem, officier de justice des hautes-œuvres à la résidence de Laon, pour ce expressément appelé, déclara « avoir » trouvé sur la prisonnière, une marque de forme ovale, d'une » couleur tirant sur le jaune, au bas de l'épaule gauche ; qu'ayant » fait diverses piqures tant à ladite marque qu'aux environs, il » avait reconnu qu'après avoir fiché une épingle jusqu'à la tête » dans la marque, la prisonnière était restée insensible, ou du » moins avait fait semblant de ne rien sentir. Pour le plus grand » apaisement et assurance du juge, on fit appeler pour cette » visite MM. Jehan de Langellerie (3) et Robert Lartizien, tous

---

(1) Si on veut donner de l'amour, on prend l'aquilaire, pierre qu'on trouve ordinairement dans le nid de l'aigle... Cette pierre, étant pendue au bras gauche, donne de l'amour.... etc.

Secrets d'Albert-le-Grand, page 107.

(2) Les démonographes prétendaient que le diable marquait les personnes qui s'enrôlaient à son service ; il les touchait sur une des parties principales du corps, et dès lors il s'y imprimait, en couleur livide, des figures de crapauds, de lièvres, de hiboux, de serpents, quelquefois de petits chiens noirs. La première cérémonie du sabbat consistait à s'assurer que les sorciers présents portaient des marques.

Les endroits stygmatisés devenaient insensibles. Quand le diable abandonnait un de ses serviteurs accusé de magie, s'il voulait le perdre, il faisait disparaître les marques. Voilà pourquoi, dit la chronique, les stygmates n'ont pas toujours été retrouvés sur les individus qui s'étaient d'eux-mêmes déclarés sorciers.

Démonomanie de Bodin. *Liv.* 2, f° 80.

(3) *Langellerie*, décédé en 1585, a été enterré dans l'église de Ribemont, où l'on voit encore son épitaphe sur un pilier.

» deux physiciens (1) à Ribemont et Origny, lesquels déclarèrent
» sous serment que le rapport de l'officier était véritable en tous
» points, ayant vu faire les piqures et vu aussi l'insensibilité de la
» prisonnière. »

La prisonnière, interrogée d'où cette marque lui provenait, n'a su répondre autre chose sinon qu'elle a eu autrefois un assez fort clou à l'épaule gauche.

Le juge se levant soudain, s'approcha de Jehanne et, lui séparant les paupières: Voyez, s'écria-t-il, un signe qui ne me trompe jamais (2). Il montrait en même temps une petite tache que l'accusée avait sous la paupière droite et qui ressemblait beaucoup à une cicatrice qui serait demeurée après la guérison d'une taie. — Tu vois, dit le juge, le démon t'a marqué le corps et l'âme, et cependant tu persistes à mentir au Saint-Esprit ! mais ceci ne te profitera point et ta punition n'en sera que plus lourde.

Le lendemain, Bodin voulut voir par lui-même la marque imprimée par Satan sur l'épaule de Jehanne, mais elle était effacée (3). Sur cette nouvelle preuve de sacrilège, la cour décida qu'il existait contre elle ce que les légistes appellent *indicia legitima, prægnantia, et sufficientia ad torturam ipsam*, l'honorable cour citait à l'appui de son arrêt une vingtaine d'auteurs.

Après lecture de l'arrêt, le juge éleva la voix pour exhorter Jehanne à confesser spontanément la vérité qu'elle ne pouvait plus espérer de tenir cachée, mais elle répondit simplement que les mensonges étant aux yeux de Dieu aussi coupables que la sorcellerie, elle ne pouvait se résoudre à mentir, et pour ce, devait déclarer, comme par le passé, qu'elle se sentait innocente. Bodin

---

(1) Médecins.

(2) Voir, entr'autres autorités, sur les indices auxquels on reconnaissait les sorciers, Delrio, *Disquisitiones magicæ. Liv.* V, *tit.* XIV, n° 28.

(3) Démonomanie de Bodin, *livre second*, page 80.

se leva, ôta le bonnet de laine noire qu'il portait toujours, et, saluant la cour, il dit à haute voix : Nous faisons savoir à l'honorable tribunal que les questions ordinaire et extraordinaire vont être appliquées à Jehanne Harvillers, cette sorcière entêtée et blasphématrice. Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. *Amen.*

Ici toute la cour se leva et passa dans un caveau voûté qui servait de chambre de torture (1). Deux torches y étaient allumées. Au moment où la prisonnière fut remise au bourreau, elle frémit et demeura en proie à une indécision qui se traduisit d'abord par une alternative de rougeur et de pâleur subites ; puis, à l'aspect des chevalets, brodequins, coins, roues, tenailles, pinces, appareils effrayants de supplice, dont le moindre était cent fois pire que la mort, elle fut saisie d'un tremblement nerveux, sa main alla chercher la muraille, et elle fut forcée de s'asseoir. Sa respiration, lente et pénible, fut bientôt fréquente et rapide comme quand la poitrine se dégage après un moment d'oppression. L'infortunée, fatiguée d'une pareille émotion, épouvantée des horreurs qu'on lui préparait, se jeta aux pieds du magistrat, demandant grâce d'une voix suppliante : « Hélas ! dit-elle avec un » douloureux accent, je vois bien à quoi vous songez ; j'ai mené » une vie indigne, je suis la plus misérable des femmes : Je suis » née en pleine Bohême : le premier fruit qu'on a porté à mes » lèvres a été le fruit défendu. Je ne sais pas quelles affreuses » passions, quels terribles caprices ne m'ont pas battue de leurs » aîles. Des aveux ! je vous en ferai dont vous frémirez vous- » même ! . . . »

Alors, sur de nouvelles questions du juge, elle déclara s'être

---

(1) On supposait alors que si les sorcières enduraient la gêne avec une patience extraordinaire, et, — ce qui arrivait souvent, quoique cela puisse sembler étrange, — venaient à s'endormir pendant l'opération — c'est que le diable les rendait insensibles à la souffrance au moyen d'une amulette qu'elles avaient sur elles, cachée en quelque endroit secret.

Lexique universel de Zedler, *vol.* XLIV, *art. Torture.*

rangée dans la bande des sorciers depuis sa plus tendre jeunesse, à cause des pertes qu'elle avait faites par suite des guerres qui lui avaient enlevé tout ce qu'elle possédait; que la marque qu'elle portait sur l'épaule gauche était en effet celle que le diable lui avait imprimée la première fois qu'elle s'était trouvée à l'assemblée des sorciers. « Voilà qui est avoué, s'écriait-on autour » d'elle. — Tu ne diras plus que tu n'es pas sorcière. — Ce » serait pêcher que dire que tu ne l'es pas! »

Le jour suivant, Jehanne fut ramenée devant Bodin pour obtenir acte de ratification des déclarations et confessions qu'elle avait faites la veille ; mais, après la lecture, elle déclara, au milieu d'imprécations et d'injures contre le magistrat, qu'elle avait ouï quelque bruit qu'on devait la brûler, et que pourtant tout ce qu'elle avait confessé n'avait été dit que dans la crainte d'être torturée, et qu'il n'y avait pas dans sa déclaration un seul mot de vérité. Ramenée, par ordre du juge, dans la chambre de la torture, qui, semblable à la Gehenne peinte dans l'Evangile, n'entendait que les sanglots et ne voyait que les grincements de dents, la pauvre femme, effrayée, ratifia la confession qu'elle avait faite le jour précédent et déclara la reconnaître véritable en tous points. Elle avoua en outre, sur de nouvelles interpellations du juge, des crimes qui ne pouvaient être que l'illusion d'une imagination exaltée. Etrange existence qui était pour ainsi dire un rêve continuel dans lequel les sens même, à force de finesse, devenaient les complices de l'imagination, et où l'âme, plongée dans un monde fantastique, finissait par ne plus distinguer l'illusion de la réalité.

Sa mère, dit-elle, l'avait livrée au diable sous la figure d'un homme maigre et noir, lorsqu'elle eut atteint l'âge de douze ans (1), lui disant : *Voici ma fille que je vous ai promise*, et à elle : *Voici votre amy qui vous rendra bien heureuse.* Une liaison commença dès lors, et, depuis ce temps, quoiqu'il y avait trente-huit ans de cela, le diable n'avait jamais cessé de la visiter.

---

(1) Démonomanie de Bodin, *livre 4*, page 212.

Pour faire le pacte avec son diable, elle avait renoncé à son baptême, à Jésus-Christ, à la Vierge Marie et aux sacrements de l'Eglise. Le diable se présentait à elle quand elle le voulait, toujours avec le même visage et le même vêtement noir que la première fois. Il était éperonné, botté et avait une épée au côté. — Son cheval était à la porte, et cependant personne ne le voyait. — Que, dans ses embrassements, le diable avait les lèvres froides. — Jehanne confessa encore qu'elle avait été transportée par le diable aux assemblées des sorciers, après s'être oint tout le corps d'un onguent appelé *la graisse d'enfant sans baptême* (1). — Qu'elle montait un bouc noir qui allait d'une vitesse si grande et si loin qu'elle était ensuite toute lasse et foulée (2). Toutes ces révélations n'étaient que le produit d'une imagination malade, dont le moral, affaibli par le jeûne et l'abstinence qu'on lui faisait souffrir, exprimait des visions éphémères (3). Elle indiqua les sorts dont elle se servait pour faire mourir les bestiaux, et qui

---

(1) La chronique de saint Denis rapporte que l'un des chefs d'accusation invoqués contre les templiers par Philippe IV, en 1309, fut: s'il naissait un enfant d'un templier et d'une fille, ils le faisaient rôtir et se servaient de la graisse pour s'oindre.

(2) Les vrais médecins, qui, comme il n'est pas besoin de le dire, ne reconnaissent dans la nature rien de surnaturel, n'en confessent pas moins qu'il existe dans certaines maladies, dans la catalepsie, par exemple, certains phénomènes qu'il n'est pas permis à nos connaissances actuelles d'expliquer. S'il fallait nier l'existence de tous les faits qui se dérobent actuellement à nos explications, ce serait retrécir beaucoup le champ de la science philosophique ; il faudrait nier, par exemple, le sommeil, sorte de fonction négative dont la catalepsie n'est peut-être qu'une lésion.

Dict. de méd. 5e vol. page 16.

(3) Sylvestre Priéras rapporte que l'Official, inquisiteur de la foi, ayant un grand nombre de sorcières en prison, en la ville de St.-Côme et ne pouvant croire les choses étranges qu'elles disaient, voulut en faire la preuve et se fit mener au sabbat par l'une des sorcières. Il vit, en se tenant un peu à l'écart, toutes les abominations, hommages au diable, danses, copulations, et puis, pour terminer la vision, le diable qui faisait semblant de ne pas l'avoir vu, le battit tant et si long-temps qu'il en mourut quinze jours après.

consistaient dans une composition qui (dit Bodin) était si remplie de sacriléges, d'impiétés et de profanations, qu'il vaut mieux l'ensevelir dans l'oubli que d'en rappeler les idées. Le seul récit en ferait horreur. Cette composition, mise dans un pot de terre, était enterrée sous le seuil de la porte des étables ou dans les chemins où les bestiaux passaient le plus fréquemment, et, tant que ce sort demeurait en ce lieu, ou que celui qui l'avait posé était en vie, la mortalité des bestiaux ne cessait point. Dès lors, on l'accusa de toute la sorcellerie arrivée dans le village, et de tout elle convint, si ce n'est d'avoir donné la mort au vieux Prudhomme. Après ces aveux dont la cour fut satisfaite, Jehanne se repentit, requérant pardon à Dieu.

L'extérieur extraordinaire de cette femme, le mélange de bizarrerie et d'enthousiasme qui régnait dans ses discours avaient produit la plus vive impression sur les juges. Ses paroles, souvent entrecoupées, étaient trop claires et trop intelligibles pour qu'on pût la soupçonner d'une véritable folie ; et cependant il s'y trouvait en même temps trop de désordre, trop de véhémence, pour qu'on pût les regarder comme sorties d'une tête bien organisée. Elle semblait avoir agi sous l'influence d'une imagination exaltée, plutôt que dérangée, et il était hors de doute que ces aveux produisaient un effet très différent sur l'esprit des juges. Sans ajouter foi à tous ceux arrachés par la crainte de la torture, plusieurs juges se trouvaient sous l'impression de la commisération. Les magistrats soucieux étaient en proie à une évidente préoccupation. — Il fallut toute la conviction et la sévérité du président Bodin pour entraîner la condamnation à mort de la pauvre Jehanne. Il y eut un juge d'un caractère plus doux et plus appitoyé qui fut d'avis qu'il suffisait de la faire pendre, mais les autres, après avoir examiné les crimes détestables qu'elle avait commis et consulté les peines fixées par les lois divines et humaines, et même la coûtume établie dans toute la chrétienté et gardée en France de toute ancienneté, furent d'avis qu'elle devait être condamnée à être brûlée vive, *quia plus est occidere veneno quam gladio.* Ce qui fut ainsi jugé par la majorité.

Le lendemain de ce jugement, vers dix heures du matin, le greffier criminel se transporta, accompagné de plusieurs archers,

dans la prison de Jeanne qu'il trouva disant ses oraisons à genoux ; elle vit entrer sans émotion le greffier criminel et sa suite, et se leva d'un air calme et résigné pour entendre l'arrêt suivant qui lui fut lu à haute voix :

« Vu par la cour les procès, charges, confessions et affirma-
» tions, etc.; attendu que la dite Jehanne Harvillers, tant par
» ses confessions que par les témoignages des sieurs.... etc.,
» est convaincue d'être sorcière ; confessant que, pour s'enrôler,
» elle a été obligée de renoncer au baptême, à Jésus-Christ, à la
» Vierge Marie et aux sacrements de l'Eglise ; avouant s'être ren-
» contrée plusieurs fois aux assemblées nocturnes de sorciers,
» avouant aussi avoir eu commerce avec le diable. Nous ordon-
» nons que l'accusée sera brûlée dans le feu, jusqu'à ce que mort
» s'ensuive, comme un juste châtiment pour elle, et un salutaire
» avertissement pour les autres, *quia plus est occidere veneno*
» *quam gladio*.

» Prononcé le jugement en public le 26 avril 1578. »

Amen! répondit Jehanne en faisant le signe de la croix, et continuant sa prière.

A quelques jours de là, le 30 avril 1578, le peuple de Ribemont était effrayé à l'aspect d'un genre de supplice rare dans la contrée. Le pendeur et ses aides avaient fait élever un vaste bûcher sur la place du Vieux-Marché.

Une agitation extraordinaire se manifestait dans la rue principale de la ville de Ribemont et dans les alentours du château. Dès le matin de ce jour, les crieurs publics parcouraient les rues et les carrefours, en proclamant à son de trompe l'arrêt, et appelant les bonnes gens de Ribemont à l'exécution de la sorcière, qui devait avoir lieu à deux heures de relevée.

Tous les habitants de Ribemont étaient en émoi, les marchands avaient fermé leurs boutiques. Une foule immense des villes et des villages environnants, d'Origny, de Moy, de Vendeuil, de Bohain, de Lafère, de Saint-Quentin et Guise, se pressait aux

portes de Suzenval, de Suzemont de la ville de Ribemont, à la poterne de Saint-Quentin, pour arriver à temps pour le supplice de la sorcière.

Vers une heure, le triste cortège, parti de la prison du château, se mit en route processionnellement et à pas lents. A la suite de Lambert de Louens, lieutenant-général au baillage de Ribemont, qui tenait à la main la fatale sentence, marchait une femme, la tête et les pieds nus, la hart au col, et tenant de la main droite un cierge ardent, c'était Jehanne Harvillers. A ses côtés, on apercevait un religieux de Saint-Nicolas-des-Prés qui lui faisait baiser de temps à autre un crucifix qu'il tenait à la main. Un nombreux clergé, une escorte plus nombreuse encore, fermaient cette marche funèbre.

Dès que le cortège sortit, on entendit crier de toutes parts : voyez la sorcière! voyez la sorcière! Pendant le trajet, qui fut lent à cause de la foule grossissant à chaque pas, car le monde sortait de plus en plus des chaumières et des cabarets, les uns regardaient Jehanne d'un air de pitié, d'autres lui montraient le poing.

Une station eut lieu devant le grand portail de l'église Saint-Pierre pour l'amende honorable et la demande de pardon à Dieu. L'officier lut ensuite la sentence à la victime et le clergé entonna des cantiques.

La place du Vieux-Marché, encombrée de curieux, présentait au loin une surface animée, ondoyante et tumultueuse : partout des têtes qui se dressaient et des yeux qui regardaient. Au milieu de la place, au-dessus de la foule, apparaissait l'échafaud à côté duquel on apercevait l'exécuteur avec ses habits rouges.

Jehanne, pendant toute la marche et le défilé du cortège, insensible à tout ce qui se passait autour d'elle, avait constamment cherché des yeux quelqu'un dans la foule. Placée sur le bûcher, ses regards interrogeaient encore les assistants, cherchant au milieu d'eux celle à qui elle voulait faire un éternel adieu... sa fille absente!

A mesure que le moment fatal approchait, les chants lugubres s'affaiblissaient et se confondaient en un murmure. Bientôt un silence morne et anxieux se fit de proche en proche et tous les regards se dirigèrent vers le bûcher. Jehanne était montée et faisait entendre ces dernières paroles :

« Adieu, que le Ciel vous pardonne ! Pendant ma vie j'étais » une égyptienne, une fille, une vagabonde; j'ai été bannie, » frappée de verges, marquée d'un fer chaud, j'ai mendié mon » pain de porte en porte, j'ai été chassée de village en village » comme un chien égaré. Qui alors aurait ajouté foi en mes pa- » roles ? mais aujourd'hui, attachée au bûcher, prête à mourir, » mes paroles ne tomberont pas à terre, ajoutez foi à ce cri de » la vérité : Je suis innocente des crimes qu'on m'impute, je n'ai » rien fait pour mériter tous les mauvais traitements qu'on me fait » subir ! »

Elle cessa de parler, mais sa figure portait encore cet air d'enthousiasme sauvage que donnent aux traits une imagination exaltée, un caractère de physionomie expressif, des gestes bizarres et imposants. La foule, sous l'impression de ces dernières paroles, était restée muette d'étonnement et comme troublée sous le regard douloureux de Jehanne. Le son de sa voix vibrait encore sur la foule, que le signal donné au bourreau fit briller tout-à-coup la flamme... Le tourbillon pétille et s'élève dans les airs, la victime pousse un cri étouffé... c'en est fait !

Ch. Gomart.

VOYAGE DE PHILIPPE-LE-BEAU EN ESPAGNE

par Antoine DE LALAING.

(1501-1502)

AVERTISSEMENT.

Dans la seconde moitié du XVe siècle, la maison d'Autriche déjà en possession de l'empire d'Allemagne, s'éleva à une plus haute fortune encore, par le mariage de Maximilien fils de l'Empereur Frédéric III, avec Marie de Bourgogne, fille unique de Charles-le-Téméraire. De cette union rompue au bout de cinq ans par le trépas prématuré de Marie, naquirent un fils et une fille, Philippe dit le beau et Marguerite.

A peine âgé de 18 *ans, Philippe épousa Jeanne appelée à recueillir la magnifique succession de Ferdinand roi d'Aragon et d'Isabelle reine de Castille. Déjà en possession des Pays-Bas, il venait de poser sur son jeune front cette double couronne espagnole, quand une maladie rapide l'enleva en* 1506 *; il n'avait que* 28 *ans.*

Ainsi, à l'aurore même de cette immense prospérite autrichienne qui éblouit et fit trembler le monde sous son fils Charles-Quint, la Providence se plaisait à frapper un de ces coups terribles et inattendus qui avertissent les faibles humains de la fragilité des grandeurs d'ici-bas. Plus infortunée que son mari, qu'elle adorait sans être payée de retour, Jeanne, déjà faible d'esprit, perdit entièrement la raison. Elle resta sur la terre près d'un demi siècle encore, comme une ombre désolée ; et l'histoire conserve sa mémoire sous le nom de Jeanne-la-folle. *Philippe, si tôt enlevé, n'a pu se faire une grande place dans nos Annales. Quelques démêlés avec son beau-père, quelques négociations ; c'est à peu près tout ce qu'elles ont à raconter de*

lui. Mais nous ne manquons pas de détails sur sa vie privée. Il existe entr'autres une sorte de mémorial de son voyage à travers la France, l'Espagne et l'Allemagne, en 1501 *et* 1502, *rédigé par un seigneur de sa suite, Antoine de Lalaing, et renfermant des détails curieux et instructifs. Ce mémorial, dont on possède plusieurs manuscrits, va être pour la première fois édité par les soins de la Commission royale d'Histoire de Belgique. A ses doctes membres appartient d'accompagner cette publication des recherches, éclaircissemens, commentaires qui en feront une œuvre digne d'être offerte aux amis de la science historique. Nous nous garderons d'entreprendre sur leur labeur, et nous bornerons à mettre ici sous les yeux de nos lecteurs quelques extraits anecdotiques, pris sur un exemplaire de notre bibliothèque. Ces extraits seront textuels, et dans leur simplicité familière, nous fourniront un* specimen *intéressant du français que l'on parlait à la cour de Bruxelles, il y a* 350 *ans.*

Disons seulement un mot de l'auteur.

Il était le fils puiné de Josse de Lalaing, premier seigneur de Lalaing de la branche cadette, et de Bonne de la Viesville, dame de Sains. Il fut sire de Montigny, de Merbes et d'Estrées, premier comte de Hoochstraate près d'Anvers, seigneurie qui venait de sa femme Isabelle de Culembourg, chevalier de la Toison d'Or, chef des finances, Lieutenant général en Hollande, Zélande et Utrecht. Il mourut à Gand, le 2 *avril* 1540, *en l'âge de* 60 *ans, n'ayant point eu d'enfans de sa femme qui était de beaucoup plus âgée que lui, et institua héritier son neveu Philippe, fils de Charles de Lalaing, son frère aîné.*

Il eut trois enfans naturels. La faveur dont il jouissait à la Cour de Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint, gouvernante des Pays-Bas, donna lieu à quelques conteurs d'anecdotes de dire que cette princesse fut leur mère. Les vertus bien notoires de Marguerite démentent cette calomnie. Le premier et le plus connu de ces enfans naturels, Philippe, tige des Lalaing d'Audenarde, les seuls existans aujourd'hui, né en 1523, *était fils d'Isabeau, bâtarde d'Haubourdin. M. Le Glay en a trouvé la preuve dans un acte transcrit au registre* 22, *des chartes de la chambre des Comptes de Lille, f°* 109.

Quoique devenu depuis un personnage politique, Antoine de Lalaing n'en affecte nullement les allures dans le narré que nous avons sous les yeux. Il a l'air de ne savoir grand chose des affaires, soit prudence, soit qu'il y fût encore étranger. De fait, quand il se mit

en route avec Philippe d'Autriche, il n'avait que 21 *ans, et le prince* 23.

ap. 1. *Donc « ainsi que M. l'Archiduc et Madame son espouse, se préparoient pour aller en Espagne, environ le quinzième jour de septembre (*1501*), le seigneur de Belleville envoyé par le roi de France Louis XII*e *de ce nom, arriva à Bruxelles, vers mondit S*r *l'Archiduc, devant lequel il proposa fort élégamment, en le persuadant faire son voyage par terre, et que le Roi lui faisoit offre de* 400 *lances, pour le conduire seurement partout et outre les limites de France, promettant le protéger et défendre contre tous ennemis. »*

Louis XII était alors en bons termes avec l'Archiduc. Ils venaient d'arrêter le mariage de leurs enfans en bas âge, Mademoiselle Claude de France, et le jeune prince Charles, depuis Charles-Quint. Le Roi désirait fortifier cette amitié, et se prémunir ainsi contre les mauvais vouloirs de Maximilien, père de l'Archiduc, et de Ferdinand le-Catholique, père de Jeanne. Il y réussit.

Le message du sieur de Belleville fut l'objet d'une sérieuse discussion dans le conseil de Bruxelles. Les uns, rappelant les longs et sanglans démêlés entre les maisons de France et de Bourgogne, craignaient une arrière-pensée perfide, et trouvaient peu sage d'aller se mettre ainsi à la discrétion du roi de France : les autres, jugeant mieux le caractère et même l'intérêt de Louis XII, opinaient pour prendre la route de France, et éviter ainsi les dangers et la fatigue d'une longue navigation. Ce dernier avis, soutenu fortement par F. de Busleyden, archevêque de Besançon, ancien précepteur du prince, et chef de son conseil, prévalut.

Le prince et la princesse quittèrent Bruxelles le 4 *novembre* 1501. *Leur suite, ou plutôt leur cour, était magnifique. On y voyait l'archevêque de Besançon, l'Evêque de Cambrai (Henri de Berghes), plusieurs Ecclésiastiques, quatre Chevaliers de l'Ordre,* 18 *chambellans et pensionnaires,* 40 *gentilshommes. L'Archiduchesse avait en outre pour elle douze gentilshommes,* 30 *à* 40 *dames belges,* 5 *espagnoles.*

Les noms les plus illustres de nos provinces figurent dans ce cortége ; les sires de Berghes, d'Egmont, de Croy, de Melun, de Mailly, de Halewyn, de Trazegnies, de Longueval, de Laviefville, de Lannoy, de Quievrain, de Souastre, de Licques, de Noircarmes, etc., etc.

Les services de bouche, d'écurie, et même de vénerie étaient à l'avenant. Les augustes voyageurs emmenaient même leur musique et leur chapelle.

Un pareil train ne se pouvait mouvoir que bien lentement et dispendieusement. Aussi le narrateur remarque quelque part « qu'il le fallait séparer, sinon en bonnes villes. » Il n'y a guère de rapport entre les voyages à la vapeur du 19e siècle, et ceux d'un prince du 16e. Notre Archiduc faisait de cinq à huit lieues par journée, s'arrêtant à mi-chemin pour dîner. Ces courtes étapes étaient mêlées de séjours. Entre Bruxelles et Mons il y eût deux couchées ; Hal et Soignies. On avait quitté Bruxelles le 4 novembre ; on entrait à Paris le 25.

Le roi Louis XII qui était alors à Blois, tint religieusement et splendidement sa promesse. Partout l'Archiduc fut reçu avec de grands honneurs, et traité comme prince souverain. C'est à Saint-Quentin, le 16 novembre, qu'il mit le pied sur le territoire français.

G. M.

EXTRAIT

DU VOYAGE DE PHILIPPE-LE-BEAU EN ESPAGNE,

par Antoine de Lalaing.

2. « Le comte de Ligny , accompagné de nobles hommes françois le reçut noblement, et l'évesque de Lodeve venu avec ledict comte le bienveigna par une joyeuse proposition. A laquelle le Prevost d'Arras donna response. Puis Monsieur de Moy , gouverneur de la ville vint avec ceux de la Justice offrans la ville à son commandement , de laquelle à l'entrée l'Estat ecclesiastique le receut et conduisit non sans croix et confannons et multitude de torches à l'Eglise de S. Quentin. Et illec donnerent à baiser à mon dict sieur et a ma dicte dame le chief de Mgr. S. Quentin. Et estoyent les rues tendues , et y furent faits feus de joye par les carrefours et histoire de la légende de leur patron. Puis descendu à son hostel , Madame de Vendosme avec autres Damoiselles envoyées du Roy de France pour conduire Madame l'Archiduchesse jusqu'a Blois les honora , et grandement se humilia. Et quand il eust (comme il feit par toutes les villes de France où il passa) , donné graces et remissions et delivré prisonniers , comme la personne du Roy faict à ses premieres entrées , il partit , et arrivé à Hem , le capitaine du chasteau luy offrit la place. »....

« De Compiegne issu, *Monsieur* (1) disna à Verbrie et alla reposer à Senlis , où il fut receu du Bailly et des autres courtoisement. Et l'Estat de l'Eglise le mena a la grande Eglise , et puis à son hostel où vindrent douze des gouverneurs de la ville , qui luy presenterent le vin. L'un d'iceux feit une harangue , disant : Très haut tres excellent , et tres poissant seigneur , veci la ville de Senlis , qui tres humblement se recommande à vostre

(1) Ant. de Lalaing designe ainsi ordinairement l'Archiduc.

noble grace, comme a l'un des douze pairs de France (1), et aussi comme au doyen d'iceux. Car se vous n'en estiez que l'un vous ne ariez si grande quantité. On cuidoit qu'ils deussent presenter dix ou douze chariots de vin du moins à cause de la pairie, mais il n'y en eut seulement que douze cannes. Monsieur néantmoins les remercia grandement. Et lors plusieurs commencerent à rire à cause de la harangue qui fut si grande et si solemnele pour si petite offre. »

Le Roi n'était point à Paris. Voici comment de sa part on s'évertua à y divertir l'Archiduc :

« Le jeudy 25 tira Monsieur vers Paris, où le regard de ses douze paiges bien montez, vestus de robes de velour cramoisy et de pourpoincts de satin brochié noir, ayant chascun un chappeau blanc et hache ou arbalestre au poing, estait plaisant à merveilles... MM. de l'Eglise le solemniserent a l'entrée de la ville, et le menerent descendre à N. D. où *Te Deum* fut de voix humaines et de orgues melodieusement resonné, comme pour la personne du Roy. Lendemain vindrent aucuns seigneurs du parlement vers l'Archiduc qui lors alla au Palais. Auquel assis jouxte la place du Roy, le premier Président par le animer a vertu parla une petite heure, declara a son possible les vertus, la noblesse, et les vaillants faicts des progeniteurs des Roys de France et des Roys et ducs de Bourgogne, dont l'Archiduc estoit descendu. Puis fut plaidoié une cause entre Madame de Dunois et Madame de Vendosme. Laquelle entendue, le premier Président se leva, et feit demander par l'Archiduc les opinions, comme il euist faict a la personne du Roy. Lors alla en la chambre des enquestes, où il fut assis comme en parlement. Puis alla ouyr la messe a la Ste.-Chappelle. Auquel retourné à son logis, ceux de la ville présenterent vin et espices. Après disner, le Prevost des marchans accompagné de plusieurs hommes honnorables luy feit une proposition tousjours perlifiant la maison de France et de Bourgongne. A laquelle prudentement l'Archiduc mesme non sans grand honneur respondit. Ce faict ceulx même allerent vers l'Archiduchesse faire tout ce qu'ils avoyent faict devant l'Archiduc. Le 27, MM. de l'Université tres vertueusement conjouissans l'Archiduc, magnifierent moult la descente des Rois et des Princes, moult louant celle de Monsieur, à la

(1) Il était pair à cause du comté de Flandre.

mise avant desquels le Prevost d'Arras respondit. Puis fut faicte une procession des Escoliers devant son hostel... Puis alla Monsieur a la Ste.-Chappelle ouyr la messe, où on luy monstra un des cloux, et la couronne espineuse de Nostre Redempteur, et plusieurs saincts reliquaires richement decorez. Puis entra en la Chambre des comptes, où il fut fort festoyé de MM. les Présidens, et M. l'Evesque de Lodeve premier président d'eux tous feit une proposition en latin, laquelle l'Archiduc retint et respondy en francois. Puis luy monstrerent les seigneurs des comptes toute leur maniere de besongnier. Au soir les comtes de Nevers et de Ligny le menerent a l'hostel du président Tribout, là où estoyent plusieurs Dames nobles et belles, et y furent faictes danses et morisques. Et avant partir, Monsieur donna graces et remissions comme dessus est déclaré. »....

3. Nous voici a Blois, où comme nous l'avons dit, habitait alors Louis XII (7 décembre (1501). « A l'entrée de la ville, les pages du Roy vindrent au devant chascun une torche ès mains; 400 archiers et 100 Suisses estoyent à l'entrée du chasteau rengiez au long de deux grandes sales. En l'une desquelles estoit le Roy, Tous les gentils hommes de Monsieur entrerent premierement. Et puis Monsieur, qui à l'entrée feit un honneur jusques a terre, et le Roy osta son bonnet, et en feit aussi un. Puis marcha Monsieur cinq ou six pas, et feit un autre honneur, et le Roy feit comme devant. Puis marcha Monsieur encore deux pas, et en faisant son troisiesme honneur, le Roy marcha au devant de luy, et l'embrassa. Les paroles pacifiques dictes entre eux nous sont absconsées.... Madame l'Archiduchesse au descendre jus de la hacquenée, les comtes de Nevers et de Dunois, avec autres plusieurs Dames et Damoiselles la reçurent très liement, et la menerent jusques à la chambre de Madame de Bourbon. Et a l'entrée de la sale où le Roy estoit en faisant les honneurs comme Monsieur, le Roy marcha au devant d'elle, et luy feit très bon accueil.... Madame de Bourbon mena Monsieur et Madame devers la Roine. Elle incontinent que Monsieur entra en sa chambre, se leva de sa chaiere, Monsieur de Rohan la prit par les bras, et marcha au devant de Monsieur, et a la troisiesme honneur le baisa et l'embrassa; pareillement feit elle de Madame. Et quand la Roine eut baisé M. le comte Palatin, Monsieur et Madame allerent baiser plusieurs Dames et Damoiselles... Après soupper Monsieur ne issit de sa chambre, a cause que le Roy jeusnoit ce jour; par quoy chascun se meit à son aise. Et faut scavoir que devant l'Archiduc entrast à Blois, le Roy avoit

commis partout maistres d'hostels, clercs de despense, cuisiniers, et autres officiers pour deffrayer à ses despens tout le train de l'Archiduc du plus grand jusques au moindre : ce qui fut faict. »

Chap. 4. « Le 8 la Roine et l'Archiduchesse allerent ensemble à la messe. La vesture de la Roine estoit d'un drap d'or frisé, et pleine de bonnes martes. Les Dames estoient vestues de drap d'or. Après, plus de 30 Demoiselles jeunes avec robes de velours tanné pleines de laitices.... Les joustes finies, le Roy et l'Archiduc soupperent ensemble, puis jouerent ensemble au *flus*. Et la Royne manda le Roy venir vers elle, là où il dansa a la facon de France et d'Alemaigne, et mena Mademoiselle de Candale, puis reprint chascun son quartier..... Le lundi 13, le Roy et Monsieur ouyrent la messe et disnerent ensemble. Et après le disné allerent a la grande messe, qui fut chantée entre XI et XII heures (1) par l'Evesque de Digne ; où vint la Royne a tout son train.... les femmes de Madame soupperent avec celles de la Royne. La Royne estoit vestue de satin violet broché fourré de martres, et Madame et cinq ou six de ses demoiselles estoyent accoutrées de drap d'or à la façon d'Espagne. Et estoit Madame ornée de plusieurs bonnes bagues. Le soupper faict, six gentils hommes de Monsieur, habillez richement a la façon d'Alemaigne vinrent danser a la dicte façon.... Après, Mr. d'Avesnes mena Madame danser a la mode espagnole. »....

Nos voyageurs quitterent Blois le 15, et finirent l'année à Cognac. Le 22 janvier seulement ils entraient à Bayonne. Le roi
Chap. 6. de Navarre (Jean d'Albret) vint les y saluer. « Après le disner arriva le Roy de Navarre, au devant duquel Monsieur alla qui le mena soupper avec luy. Au soupper laverent ensemble. Chascun d'eux avait maistre d'hostel, eschançon, escuyer tranchant, et plat couvert. Puis alla le Roy dire a Madame le *Dieu gard*, sans la baiser à la mode d'Espagne. »

Le sire de Lallaing signale un peu crument un étrange usage des Bayonnais : nous lui laissons la responsabilité de l'anecdote : « La coustume de Bayonne touchant mariage est que homme et femme fiancez ensemble different leur espousement tant qu'ils

---

(1) On voit par là que le *diner* d'alors etait fort matinal, et que bien des gens dejeunent aujourd'hui plus tard que ne dinait le roi Louis XII.

veulent ; mais ils couchent ensemble, et ne se peuvent allier a autre partie se l'un ne meurt. Dont il advint que le bourgeois sur lequel M. de Cambray logeoit, s'espousa : nous sejournames illec, et sa femme le jour de son espousement, laquelle il avoit fiancée deux ou trois ans auparavant, accoucha d'enfant. »

7. Le 27 janvier, on était à S. Jean de Luz, « la fin de France. Par quoy au départir de là le mareschal des logis envoyé du Roy de France print congié, auquel Monsieur donna 50 marcs de vaisselle. Et a chascun des 4 fourriers le compagnant 40 escus d'or. Et le capitaine Oudet venu avec remunera d'une robe de velours avec un bon cheval. Au partir de Bayonne furent renvoyez les chariots et charettes de Flandre, qui avoyent amené les bagues de Monsieur. Car ils ne pouvoient plus avant pour les montagnes. Et furent amenés grands mulets de Biscaye par le commandement du Roy et de la Roine d'Espagne.... M. de Boussu, qui est chose digne de mémoire, feit passer sa charette outre les montagnes de Biscaye, ce que jamais n'avoit esté veu de souvenance d'homme. Dont les paysans qui n'avoyent jamais veu charettes en leur marche furent tant esmerveillez que rien plus..... Les femmes de ce pays sont belles, et portent en lieu de couvre-chiefs 20 ou 30 aulnes de toile. Les jeunes filles y sont tondues, et ne peuvent porter couvre-chiefs se elles ne sont mariées. Les gentilles femmes mariées et nulles autres les portent en saffrenez. »....

A Fontarabie, le grand commandeur et le comte de Mirande « accoustrez de moult notables gens à la façon d'Espagne, vinrent au devant de Monsieur, auprès duquel meirent pied à terre, et baisant les mains de luy et de Madame, feirent la reverence à la mode d'Espagne..... Le commandeur envoya par tous les logis des seigneurs et gentils hommes, chairs, vins, torches, et avoynes, et les deffraya autant que Monsieur y fut, et festoya tous les seigneurs qui estoyent avec Monsieur en son logis... Après disner le comte de Mirande avec 20 à 30 gentils hommes montez sur leurs genets (1) et couverts de leurs targes, jetterent les cannes devant Monsieur, auquel retourné a son logis avec Madame, le grand commandeur vint et feit par cinq ou six gentils hommes apporter grands plats pleins de chucades et dro-

(1) Sorte de chevaux.

gueries. Car quand on a jetté les cannes on apporte de coustume vin et espices aux dames. »....

Chap. 8. « Le *gras dimanche*, 6 février, le connestable festoya M. de Cambray et le comte Palatin ; et est leur service le plus nect que j'aye veu. Car ils ont un escuyer qui tranche sur une table auprès de l'autre table pour tous séans a la dicte table, et l'apporte en une escuelle d'argent a chascun la sienne, et deux ou trois fois le disner et le soupper, qui durent deux ou trois heures, rechangent de servietes. »....

Le 12 février, l'Archiduc arrivait à Burgos. « Quand il vint ès portes, les fermerent, puis les ouvrirent par l'admonition des grands maistres qui étoient avec luy, et Monsieur jura d'entretenir leurs privileges, comme font tous les autres princes à leurs entrées. Et quand il fut dedans on lui donna un poille de drap d'or pour porter dessus luy et Madame au long de la ville, avec grande multitude de torches, et estoyent les rues tendues de tapisseries et ornées de torches, comme font en tel cas les villes de nos pays. Devant l'Eglise N. D. toute tendue de tapisseries et de pieces de drap d'or, où il descendit, avoit un grand buffet chargié de vaisselles. Et trouva l'Evesque et les chanoines richement revestus à l'huis de la dicte Eglise. Et a Monsieur et a Madame estoyent empres du grand autel leurs sieges richement ornez. L'Evesque leur bailla baiser les reliques, et leur donna bénédiction, et les prebstres chanterent *Te Deum*. Après descendit au bien accoustré hostel du connestable, où sa chambre estoit parée et tendue de drap d'or et d'autre tres riche tapisserie. A l'entrée de la sale le buffet estoit chargié entour trois mille marcs de vaisselles dorées. Le grand escuyer portoit au long de la ville l'espée devant Monsieur, et ses trompettes sonnoient comme si ce fust en ses pays..... En l'une des chapelles de N. D. les pere et mere du connestable d'Espagne gisent richement enterrez, en laquelle ils fonderent mille ducats de rente pour rachepter les chrétiens prisonniers aux infidèles. Et faut que chascun rachepté dudict argent vienne rapporter en signe de cela une chemise de drap jaune à N. D. de ladicte Eglise... Cette cité de Bourges metropolitaine du royaume de Castille est moult marchande, comme Valenciennes en grandeur, murée de doubles murailles, bien pavée, et de belles maisons. L'on y apporte toutes les laines que nous appelons d'Espagne que l'on ameine en Flandre, et y nombre on aucunes fois 2 ou 3000 ouvriers. » .....

2. « Le cardinal de Mendoce a fondé depuis peu de temps à Valladolid un college qui est tout neuf, et l'un des plus beaux que l'on peut veoir. 22 escoliers y estudient medecine, phisicque, descret, et autres sciences. Leur librairie excede l'autre en beauté et enrichesse. Chascun des estudiants a sa chambrette à part, et ne peuvent vuider sinon deux à deux. Et issus dehors ont chascun une cornette de drap rouge. Et pour enseigner ces sciences eslisent un Recteur qui dure un seul an, ne n'y peuvent les estudiants estre que huict ans. Au bout desquels nouviaux reviennent. Pour l'entretenement sont fondez par an mille Castillans qui valent en monnoye de Flandre 2,500 livres. Pour provision quand les bleds sont à bon marché ils en font si bonne provision que tousjours faut qu'il en demeure 500 *haneghes*. Et quand il est cherté de blez au pays ils sont tenus en livrer a pauvres gens a juste prix. Neantmoins ils n'en peuvent tant delivrer qu'ils n'en retiennent lesdicts 500 haneghes pour leur provision. Chascun des vingt-deux escholiers a par an pour chausses et soliers deux castillans de 50 solds, et sont tenus de manger ensemble. Chascun a sa maison pour coucher et estudier à son plaisir, et eux retirer à part. Et ne peuvent aller par la ville que eux deux ornez de robes et de chaperons. »....

3. On arriva à Madrid pour la semaine sainte. « Le dimanche jour de Pasques florie, ne toute la *sepmaine peneuse*, ne se bougea Monsieur de son hostel. Les jours du *blanc jeudy* et du Vendredi Sainct tendent par toute Espaigne et accoustrent les églises le plus richement qu'ils peuvent, et sont pleines de gens armez toute la nuict pour garder le sepulchre, et ne voidt que gens aller par la ville tout nuds, qui se battent de verges celuy jour. »....

4. Le 27 avril le duc de l'Infantado fit visite aux princes. Il etait accompagné de plusieurs grands personnages, de 300 chevaux, de 60 a 80 mulets. L'archeveque de Besançon, le comte Palatin, le jeune comte de Nassau, etc., allerent au devant de lui. « Vint ledict duc sonnant trompettes, tambours, et chalumeaux descendre en court, feit la reverence a Monsieur et a Madame. Puis remonta a cheval, et les predicts seigneurs le convoyerent à son logis. »

Le 30 avril, nos voyageurs etaient parvenus a deux lieues de Tolede, où se tenaient le roi Ferdinand et la reine Isabelle, pere et mere de l'Archiduchesse. Mais l'Archiduc se trouva ar-

reté par une éruption de rougeole. « Incontinent que le Roy le sceut, vint le mesme jour veoir Monsieur, avec luy le cardinal de Ste. Croix en Jérusalem qui est de ceux de Mendoz, l'une des plus grandes maisons d'Espagne. Au devant du Roy descendu de cheval, vint Madame sa fille en une galerie et l'embrassa et baisa, et luy feit le meilleur recueil qu'elle peut, et le mena par la main à la chambre de Monsieur. En laquelle entré osta incontinent son bonnet, et vint au lict de Monsieur, qui de son lict bouger ne pouvoit, mais osta son bonnet et print la main du Roy, et la baisa à force, pour ce que le Roy ne le vouloit souffrir, et avoyent tous deux le bonnet à la main. Le Roy, après la reverence se siet en une chaiere à dos, et deviserent long espace ensemble, et estoit la *treuchemante* entre eux. Apres le Roy retourna à Tolede où il y avait deux lieues. Le mardy 3 de may, Monsieur envoya M. de Besançon, M. de Ville et le seigneur de Voyre devers la Roine, priant qu'elle le contentast de ce qu'elle vouloit venir veoir Monsieur à toute force. Ce que Monsieur ne vouloit consentir, pour ce qu'elle estoit maladieuse. »……

Le 7 may, le prince était assez bien retabli pour faire son
Chap. 15. entrée a Tolede. « Au sortir du village les fauconniers du Roy en nombre de six-vingts, vestus de vert avec une manche grise se presenterent à Monsieur ; puis à une lieue de la ville ceux de la chapelle du Roy nombrez six vingts feirent ainsi. Et à une lieuette de la ville vinrent l'alcade avec les seigneurs de la loy et plusieurs bourgeois vestus de robes d'escarlate à la façon du pays, en pourpoinct de satin cramoisy, chascun la chaisne d'or au col, approchant Monsieur se meireut a pied, et baiserent les mains de Monsieur, et après de Madame. Et un quart de lieue moins loing de la ville deux Evesques et les chanoines, avec autres gens d'Eglise feirent la reverence a Monsieur et a Madame ; et a demye lieue vint le Roy a dextre de l'ambassadeur de France, et à senestre de l'ambassadeur de Venise ; avec estoit le cardinal de Mendoz et plusieurs autres grands maistres du pays. Ses trompettes et tambourins precedans sonnoient, et ses rois d'armes n'y failloient, ne cinq ou six mille hommes à cheval accoustrez a la mode du pays. Sitost que Monsieur vit le Roy il meist pied à terre. Le Roy lui manda qu'il ne marcheroit point s'il ne remontoit. Ce qu'il feit, non sans commandement royal. Lors tous chambellans et grands maistres, qui marchoient devant le cheval de Monsieur se meirent a pied, et allerent en grande reverence baiser la main du Roy. Après marcha aussi à cheval,

elle alla ainsi baiser. Ce que le Roy differoit, qui tousjours comme Monsieur avoit le bonnet en la main, puis vint Madame baiser la main du Roy son pere. Puis le Roy et Monsieur marcherent ensemble, et Madame apres, et apres le cardinal, et puis les deux ambassadeurs. A la porte de la cité les bourgeois porterent sur eux trois un poille de drap d'or armoyé des armes d'Espagne, et de Monsieur, sous lequel Monsieur chevauchoit à dextre du Roy, et Madame à la senestre. Les rues par toute la cité estoient tendues, et plusieurs belles dames se poussoient aux fenestres. Et quand Monsieur fut descendu devant le grand autel de la grande Eglise, l'Evesque et tous les chanoines richement vestus le vinrent saluer. On y chanta *Te Deum*, et sonna on les orgues. Les deux maistres d'hostel de Monsieur allerent devant. Puis tous les gentils hommes de sa maison et chambellans après, et vinrent tous attendre Monsieur a la court.... Monsieur et Madame trouverent la Roine en une grande sale assise sur une chaiere avec laquelle estoyent la fille bastarde du Roy, la marquise de Moye, et plusieurs autres dames et damoiselles, vestues de velours cramoisy, fourrées d'ermines et les autres d'autres fourrures, bien accoustrées de chaisnes et d'autres riches bagues. Tous les gentils hommes, chambellans et grands maistres de l'hostel de Monsieur baiserent la main de la Roine assise sur la chaiere. Et subit qu'elle vit Monsieur venir, se leva et marcha une partie de la sale au devant de luy. Monsieur ce voyant s'avança et luy baisa la main. Ce qu'elle ne vouloit souffrir. Puis luy feit Madame egale reverence, et la Roine le baisa et embrassa. Tous les *Dieux gards* faicts accomplys, le Roy prinst Monsieur, et la Roine print Madame, et se allerent deviser ensemble en une grande chambre. Puis conduisirent Monsieur et Madame le Roy et la Roine jusques à leur chambre. Ce faict Monsieur alla à sa chambre, et Madame à la sienne, et soupperent chascun a part. La maison où ils logerent est au marquis de Moye. Les chambres de Monsieur et de Madame, et deux ou trois autres estoyent tendues de drap d'or et de riches brodures, et est la pluspart audict marquis, et l'autre à la Roine.... Des habillements du Roy et de la Roine je me tais ; car ils ne portent que draps de laine. Et Monsieur avoit une robe de satin broché violet ; et Madame une robe de velours violet pleine de drap d'or. A lendemain Monsieur avoit une robe de satin noir, pleines de martres de sablines, et Madame une robe de drap d'or pleine de satin cramoisy. »....

17. Le 22 mai il y eut grande cérémonie pour la réception de

l'Archiduc comme prince de Castille. Les serments reciproques prêtés, « le prince de Castille alla baiser les mains du Roy, et après de la Roine, qui le souffrirent bien *envis*, puis alla Madame la princesse de Castille baiser aussi les mains du Roy et de la Roine, qui tous deux la baiserent à la bouche.... Quand l'heure vint du soupper, le Roy, la Roine, Monsieur le prince de Castille et la princesse soupperent au chasteau de la ville, lequel est fort magnifique. Là donna le Roy le soupper comme il est accoustumé en tel cas, et soupperent eux quatre à une table, et a quatre autres tables mangeoient dames et damoiselles, seigneurs et gentils hommes. Je vis en ce lieu une des plus belles demoiselles de la place contenter trois de ces gentils hommes, qui pour ce soupper qui dura deux a trois heures, estoyent ses serviteurs. Elle parla bien heure et demie à l'un, qui fut a genoux a teste nue ledict espace de temps, au second un quart d'heure, et au troisième une bonne heure. Elle parloit à l'un, elle bailloit des œillades à l'autre, et avoit sa main sur l'espaule du tiers. Ainsi les contenta elle tous trois. Car à cause qu'ils ne les voyent souvent, ils sont aussi contents de veoir leurs dames par amour qu'ils sont en autre pays de parler. Un de nos gentils hommes luy demanda après soupper comment elle pouvoit ainsi traicter ces gentils hommes qui luy vouloient si grand bien. Elle respondit : Nous prenons nostre plaisir en temps que sommes a marier à les traicter en cette sorte. Car quand nous sommes mariées on nous enferme en chambre et en chasteau, ainsi est on bien vengé de nous du bon temps que avons eu à marier. Et estoit ce soupper anobly de cinq buffets. L'un appartenant au Roy contenoit de 8 à 900 pieces de vaisselles tant d'argent doré que d'autres. Le second au duc d'Alve avoit 700 pieces de vaisselles tant dorée, que avec six grandes tasses d'or. Le troisiesme estoit au duc de Vege, orné de 700 pieces de vaisselles. Le comte de Bevalcache avoit decoré le quatriesme de 6 a 700 pieces de vaisselles. Et le comte d'Orpeze avoit perlifié le cinquiesme de 700 pieces de vaisselles. Quand on servoit on venoit querir la vaisselle de cuisine sur ces buffets. Et après le service faict, on les reportoit illec, pour faire plus grande monstre. »....

Chap. 18. Le 26 mai était la Fête-Dieu. « On porta le Sacrement très reveremment en un vaissel d'argent de cinq a six pieds de haut, façonné en forme de feretre, et par dessus un poille de drap d'or cramoisy ; et le compaignerent le Roy et Monsieur et le cardinal par toute la ville. Ce jour estoit la procession de la ville, par quoy plusieurs personnages furent fais, remonstrans plusieurs mistoires selon la façon du pays. »....

« Le lundy 13e jour de juin furent faictes les joustes royales sur le grand marché de Tolede, presens le Roy, la Roine, Monsieur et Madame, et toutes leurs Dames, là où estoient seize coureurs bien goriasement accoustrez sans draps de soye, entre lesquels le bastard de Cleves feit bon depvoir, et y eut maintes lances rompues. Dom Diego de Coyne y gaigna le prix. Leur coustume est que un gentilhomme allant à la jouste a tousjours une douzaine de lacquais ou plus habillez de ses couleurs, qui au retour des joustes, se leur maistre a rompu quelques lances, portent les tronçons, et les autres portent torches. Et les jousteurs qui courent en tout le jour vont toute la nuict par la ville, et passent devant leurs dames aux fenestres. Et font ce afin que elles les voyent. Car impossible leur est parler à elles. Car le plus du temps sont enfermées en leurs chambres, et ne vuident si le Roy ou la Roine ne font quelque feste. Cela peut advenir trois ou quatre fois l'an seulement. Et ces laquays crient par la ville : Vecy un tel qui rompu a tant de lances. »....

« Le dimanche 3 juillet, pour passe temps trois Castillans portans en leurs escus la croix S. Andrieu, et le fusil avec la devise de Monsieur en haut, *qui vouldra*, se trouverent auprès du palais aux lisses faictes de bois, et jousterent pour 300 paires de gants de *oguaigne*; et les deux premieres courses ceux de dehors rompirent leurs lances et la toile pendante aux lisses, et les deux courses ensuivantes perdirent leurs lances en tombant en terre, les cuidant mettre en l'arrest, et finalement perdirent lesdicts gants, qui furent distribuez aux dames, et ailleurs. »...

« Le samedy 9 juillet fut pendu sur le marché de Tolede pour larcin un homme de 22 ans, et fut piteusement estranglé : car il pendit en air bien demye heure avant qu'il fust mort. Et les gens quand il fut mort venoient a grande presse baiser ses pieds, et mettoient croix de paille et de bois en ses soliers. Et cil fut lendemain despendu et enterré. On n'en fait gueres pendre en Espagne, mais on lie les malfaiteurs digne de mort en une attache, et leur meet on une marque de papier blanc à l'endroit du cœur, puis la justice ordonne aux meilleurs arbalestriers que on treuve tirer après celuy tant que mort s'ensuive. Et se le malfaiteur scait aucun de ses amis estre bons arbalestriers, il requiert a la justice de le faire tirer, afin d'estre plus tost mort. Et s'on ne les faict ainsi mourir, on les couche par terre, et leur meet on la teste sur un bloc, et la couppe on d'une doloire. Ils n'ont coustume de la faire coupper d'une espée. »....

Chap. 23. « Le samedy 30 juillet trespassa Anthoine de Herrimes, gentilhomme de la maison de Monsieur, l'un de ses escuyers tranchans; il tomba jus de son cheval a terre, dont il en mourut : il eut tous ses sacrements requis à la mort. Quand on porte le sacrement d'Extreme-Onction en Espagne, gens de bien portans torches ou chandelles de cire ardant le conduisent jusques au lieu où est le patient, et attendent le retour du prestre, et reconduisent le sacrement jusques à l'Eglise. Et si en temps que l'on porte le sacrement par les rues, le Roy ou autre des plus grands maistres du pays le voyent, il descendent de leurs chevaux, et approchent le sacrement; lors gens de bien leur baillent torches ou chandelles, et vont accompagner ledict sacrement, lequel on ne porte jamais que grande compagnie de gens ne le suivent. Jamais je ne le vis porter si reverremment qu'en Espagne. »....

Chap. 25. « Notés occasionnellement que quand un Espagnart est trespassé, la veusve au jour de son service solemnel ou sa plus prochaine parente faict mettre sur la sepulture un lict et un couvertoir le plus somptueux qu'elle peut avoir, deux oreillers, et sur iceluy met pain et vin avec aucuns cierges ardans ; et elle est au derriere, et illec au long des services pleure et lamente, et tire ses cheveux criant : O Dieu pourquoy m'as tu osté cest homme qui estoit des meilleurs du monde ? et continue mille autres paroles vaines, folles et perdues. Et si elles ne font ce d'elles mesmes elles louent femmes a ce ordonnées, lesquelles menent le semblable deuil qu'elles meneroient. Il semble que leur deuil est plus grand à leur maintien qu'a cœur. »....

Pendant que l'Archiduc séjournait à Tolede, Antoine de Lalaing eut permission de faire avec Ant. de Quievrain, une excursion dans le midi de l'Espagne. Apres avoir visité Seville et ses merveilles, ils étaient en septembre à Grenade, conquise depuis dix ans seulement sur les Mahométans. « Pour ce que la ville de Grenade fut prise par appoinctement qui portoit que les habitants demereroient en leur loy, ils tindrent longtemps leur maudicte loy depuis ; mais depuis furent contraicnts de prendre notre loy ; car ils *fourfirent* leur appoinctement par une rebellion commise contre la majesté royale du Roy et de la Roine. Ce qu'ils firent non tant pour l'amour de leur createur que pour crainte de perdre leurs biens ; et est bien mal possible que les anciennes gens, tant qu'ils vivent, sceussent estre fermes en la foy. Ces deux gentils hommes en virent bien l'apparence, car le

Chap. 29.

jour qu'ils y arriverent, fut pris un petit enfant fils d'un chrestien, à qui ils coupperent bras et jambes, et luy arracherent le cœur. Et dict on qu'ils font souvent des cas semblables ; et sont les facteurs ignorez, tant font ils leurs faicts secretement. — Je trouve les habillements des femmes de Grenade fort estranges ; car elles ne portent que blanc linceul qui leur traine jusques à terre, et couvrent allant par les voyes la moytié de leur visage, et ne voit on d'elles qu'un œil ; et ont chausses grandes qui leur tripent sur les jambes, et ont des autres chausses de toille, comme un maronnier, qu'ils attachent devant à une eguillette. »

Valence était alors dans toute sa splendeur. « Elle est fort peuplée, et contient, comme on dict, bien 1500 maisons appartenantes aux seigneurs et grands maistres du royaume. Car peu y en a qui n'y ait sa maison : avec ce plusieurs bourgeois y ont leurs maisons dorées, et bien accoustrées..... Au regard des Dames, elles sont les plus belles et goriases et mignones que on sache ; car le drap d'or et satin broché et le velours cramoisy leur est aussi commun que velours noir et satin en nostre pays. On dict que quand le Roy et la Roine d'Espagne se trouvent illec, les gentils hommes et femmes de la Cour, quelque *gaure* qu'ils facent, ne sont à comparer à la *gaure* des gentils hommes et femmes de Valence... Entre le jour de S. Michel et le jour de S. Denys, en recordation qu'un roy d'Arragon prit cette ville, et l'osta des mains et possession des Mores et infidèles, font grandes allumeries par toute la ville chacun soir, et celebrent danses et autres joyeux passetemps; et se pourmenent les Dames par toute la ville, et sont en liberté : ce qu'elles ne sont en tout autre temps, car elles sont tenues subjectes à la mode italienne. »...

Le mardi 10 octobre, nos deux touristes etaient à Segorbe. « Illec aucuns jurez de la ville vinrent a la table où ils disnoient lesquels cognoissant que ceux avoient apporté la chair qu'ils mangeoient du lieu où ils avoient couché le soir, la voulurent peser, disant qu'ils payeraient le dixiesme denier de ce qu'elle avoit cousté, comme s'ils eussent acheté en la ville. Bien est vray que par tout le royaume d'Espagne se paye au Roy et a la Roine le dixiesme denier de tout ce que l'on y vend et achepte. C'est ce de quoy ils levent les plus grands deniers. Ce droict aussi se cueille en terres des seigneurs subjects, à leur proffit, du consentement du Roy et de la Roine. Mais les princes et les grands maistres sont pour ce poinct obligez de tenir certain nombre de gens pour servir a leurs despens le Roy et la Roine en

guerre, toutes les fois qu'ils en auront besoin, sans ses frais, fors qu'ils sont tenus de donner 25 maravedis à chascun homme d'arme, et le seigneur sous qui cest homme d'arme milite paye le reste, à cause du droict dessus dict. Cela se nomme en leur langue *l'alcavale*, et tous autres seigneurs subjects tenant ce droict sont tenus payer et servir chascun à son advenant. »...

Chap 32. « Peu de villes en Espagne sont pavées, et disent que sest pour contregarder leurs mulets et chevaux ; car ordinairement ne vont par les rues sans cheval ou mulle, se ne sont pauvres valets et mechaniques. »....

Antoine de Lalaing ne pouvait ne pas etre frappé des grandes
Chap. 33. qualités de la reine Isabelle de Castille. « Je tiens, dit-il, que depuis 500 ans n'a eu sa pareille sur la terre. Apres la mort du roy Jean son pere, tous ses pays demeurerent embrouillez pour les discordes, debats, dissensions, envies des princes et grands maistres de Castille. Plusieurs Roys et grands princes requirent avoir cette Roine, unique fille et heritiere de son pere en mariage, et entre les autres le roy d'Aragon, qui alors n'estoit pas a lavant, mais on l'estimoit sage. Cil prit esmerveillable diligence pour y parvenir ; elle cognoissant qu'il estoit prince vertueux, et que le royaume d'Aragon tenoit au sien, et qu'elle en pourroit avoir plus grande assistance que du plus loingtain lui envoya pour scavoir faire sil estoit homme d'entendement un neud d'amour a cause que c'est une chose fort entremeslée et touillée, en signification que ses pays estoient lors de cette sorte. Le Roy d'Aragon receut ce neud d'amour, et non scachant la cause pourquoy elle luy avoit envoyé, pensa beaucoup que ce vouloit estre, et enfin conceut l'entendement de la Roine, que son royaume estoit entremeslé et embrouillé de dissensions de ses grands maistres les uns contre les autres ; et que mal estoit possible à les bien demesler ; par quoy il prit couteau, et trancha le nœud d'amour en deux, le renvoyant en cette sorte, disant qu'il ne scavoit autre moyen pour le desmeller, luy signifiant pour ce qu'il n'estoit possible par amour desmeller les divisions de ses grands maistres, mais qu'il y falloit aller par l'espée à force. Icelle Roine voyant telle response conneut que ce prince estoit homme pour luy aider a garder son pays. Apres plusieurs envoyes et renvoyes faicts, elle le manda venir vers elle, ce qu'il fit. Et apres qu'eurent communiqué ensemble touchant leurs affaires ils espouserent l'un l'autre, et puis tost apres reduisirent tous les debats et dissensions qui lors estoient en ce

royaume... La Roine a tousjours porté depuis en sa devise une trousse de fleches avec le neud d'amour comme on voit en plusieurs lieux et aux monnoyes blanches qu'elle a faict forger ; et le Roy a tousjours porté depuis le *jou* et son mot alentour tantost monta ; un jou est ce de quoy on attoile les bœufs..... Cognoissant que son aage croissoit, la Roine fit un édict par tout son royaume, que des lors en avant homme quelqu'il fut ne porteroit drap de soye en robbes ni en sayons, ny les femmes pareillement, si leurs maris ne tenoient un cheval en l'estable. Ce fit pour ce que paravant les gentils hommes de son royaume dilapidoient leurs heritaiges et patrimoines pour porter draps de soye ; car ils en faisoient si grands excez que c'estoit despence inestimable. Et quant a elle en son temps jamais princesse ne fut si goriase ny si bien accompagnée de Dames et de Damoi-
34. selles bien accoustrées qu'elle estoit. Voyant que ses gentils hommes chevauchoient la pluspart mulles, et quand il les convenoit armer et monter à cheval, que ils estoient adextres le pis du monde, considerant donc que journellement attendoit la guerre contre les François ou contre les Mores, ou contre les deux parties en un mesme temps, par quoy elle ordonna que nul quelque grand maistre qu'il fut, s'il n'estoit prestre ou homme d'Eglise, ne chevaucheroit mulle, mais chevaucheroit chevaux, et les chevaux seroient de quinze palmes ou plus, afin d'estre mieux induicts à la guerre. Elle avoit 3000 hommes d'armes d'ordonnance à ses gaiges, et 4000 qui se tenoient a leurs maisons a demy gaiges ; mais iceux estoient prests de servir à la guerre sitost qu'elle les mandoit, et lors avoient leurs pleins gaiges. Et pour ce qu'elle avoit ordonné que les femmes ne porteroient draps de soye si leurs maris n'avoient cheval à l'estable, chaque femme s'efforçoit de faire avoir à son mary un cheval, afin de porter drap de soye.... Item il y a en Espagne qu'elle a mis sur un nouvel exercice de justice qui se nomme *Allamandat* ; c'est que quand un malfaicteur se rend fugitif pour quelque mesur que ce soit, subitement les alcalles et les alguasilles qui sont comme prevost et sergens en nostre pays, s'ils ne les peuvent apprehender sonnent les cloches de village en autre, et chacun à diligence va apres le fugitif, qui ne se peut sauver qu'en trois pays, France, Portugal et Navarre ; et en chacun de ces trois passages sont gardes commises pour non laisser aucun sans sçavoir qui il est. Et est cette *Allamandat* si ordinaire que dedans 24 heures il est sceu par tous les pays d'Espagne. Laquelle loy a si bien entretenu que l'on y a trouvé peu ou point de faute... ...
35. Plus avant declarer les vertus et triomphes d'icelle n'est ma

matiere et propos : pourtant atant mettray fin a cela, comme elle a este obeye par tout son regne, et n'y a eu si grand maistre qui d'elle mandé, et fut par son moindre serviteur, ayt osé refuser ; car elle punissoit si grievement les refusans que les autres s'exemptoient. Sa mort a causé telle perte a la chrestienneté que tous les chrestiens se dussent vestir de noir pour monstrer deuil. Et affin qu'elle ne monstra quelque grandeur a la mort, mais humilité, elle pour tout triomphe requist seulement que du lieu où elle trespassa estre menée et ensevelie en la ville de Grenade, au moindre estat que faire se pouvoit, a cause que c'estoit son principal triomphe et conqueste. Et ordonna avoir entour elle en son enterrement non plus que douze ou quatorze torches; et veut estre ensepulturée non plus excellentement que la moindre gentille femme de ses pays, sans faire mention d'elle. Par quoy on la couvrit d'une pierre platte sans figure aucune. »

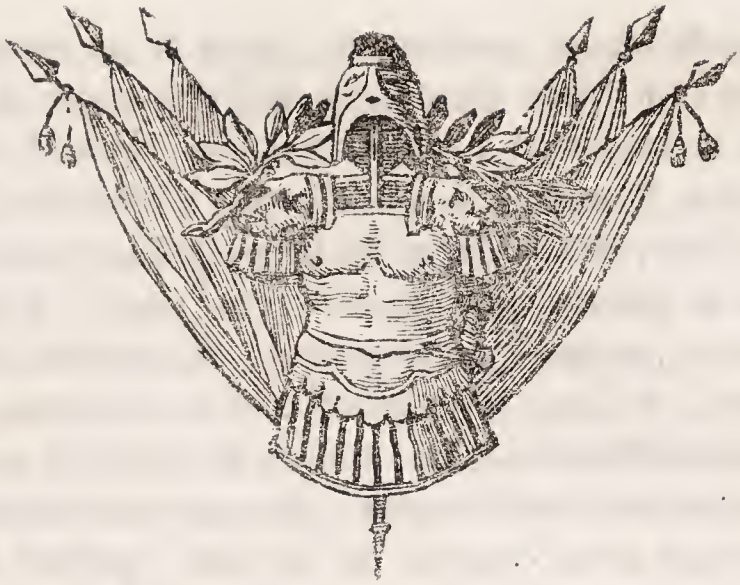

LE COMTE DE FERNIG.

FERNIG (JEAN-LOUIS-JOSEPH-CÉSAR, *comte* DE), naquit le 12 août 1772 à Mortagne (Nord). Volontaire dans la garde nationale de Valenciennes le 14 juillet 1789, il devint l'année suivante major de celle de Mortagne. Sous-lieutenant dans le 12e régiment d'infanterie, ci-devant Auxerrois (1792), il fit les campagnes de l'armée du Nord. Le 16 juin 1792, il franchit le premier, à la tête d'un peloton de 15 hommes, les retranchements établis en avant de Menin par les Autrichiens : blessé de deux coups de baïonnette à la poitrine, il allait succomber, lorsque 4 soldats de son détachement vinrent le dégager. Après s'être distingué à la bataille de Valmy, il passa, dans le mois d'octobre suivant, adjoint aux adjudans-généraux. Il combattit à Jemmapes, et obtint, le 15 novembre, le brevet de capitaine-adjoint sur le champ de bataille d'Anderlecht. A la tête d'un escadron de chasseurs, il culbuta et poursuivit l'arrière-garde autrichienne, lui

prit 2 pièces de canon, un drapeau, et lui fit un grand nombre de prisonniers : il faisait alors partie de l'état-major du général Dumouriez. Le lendemain, l'armée française entrait triomphante dans Bruxelles. Il assista à la prise de Liége, d'Aix-la-Chapelle, de Bois-le-Duc, de Klunder et de Berg-op-Zoom, et se signala à la bataille de Nerwinde le 18 mars 1793. Dans le fort de cette dernière action, et après un mouvement d'hésitation de la part des troupes, le jeune Fernig vit que la cavalerie ennemie portait tous ses efforts contre le centre ; il rallia de son propre mouvement environ 300 hommes, chargea trois fois les cuirassiers autrichiens et les dragons de la Tour, parvint à arrêter l'ennemi, et donna ainsi le temps à la division de se reformer. Cette affaire, dans laquelle il reçut trois coups de sabre, lui valut le grade d'adjudant-général lieutenant-colonel, que le général en chef et les représentants du peuple à l'armée du Nord lui conférèrent sur le champ de bataille.

« Louis XVI venait de périr ; la reine courait le danger de mort, aucun frein ne peut désormais s'opposer à la rage des énergumènes ; la délation et l'anarchie triomphent ; les cachots débordent ; la guillotine se dresse partout ; aux armées seules règnent encore l'ordre et la discipline : là s'est réfugié l'honneur de la France.

» Prévoyant les malheurs qui vont accabler son pays, Dumouriez veut couper le mal dans ses racines ; il prend une grande résolution, celle de marcher sur Paris avec son armée, d'en chasser les démagogues, et de rétablir la constitution de 1791.

» Le prince de Saxe-Cobourg adhère à ce noble dessein, nous promet sa coopération en cas de besoin, conclut une suspension d'armes, et s'engage à ne pas dépasser nos frontières.

» La proclamation du général est accueillie par les troupes avec délire ; elles veulent à l'instant marcher vers la capitale. Malheureusement quelques jours sont nécessaires à la réorganisation.

» Pendant ce temps, des émissaires de la Montagne arrivent,

se répandent dans le camp, travaillent l'esprit des volontaires et parviennent à faire des prosélytes.

» Le 4 avril 1793, le ministre de la guerre Beurnonville et les commissaires Quinette, Bancal, Camus et Lamarque, s'étaient rendus chez Dumouriez, à son quartier-général des Boues-de Saint-Amand. Là, en présence de l'état-major, ces derniers avaient lu un décret qui le destituait et le mandait à la barre de la Convention. Pour toute réponse, il les fait arrêter eux-mêmes et les envoie comme otages sous bonne escorte à Tournay.

» Le 5, de grand matin, Dumouriez monta à cheval pour aller inspecter la citadelle de Condé. Il est accompagné des généraux duc de Chartres, Valence et Thouvenot, son chef d'état-major, des colonels Montjoie et Fernig, de quelques aides-de-camp et officiers, et suivi de l'escorte ordinaire.

» On cheminait depuis un quart-d'heure, lorsque le général Thouvenot remarqua un bataillon de l'Yonne, commandé par le citoyen Davoust, depuis maréchal et prince d'Eckmühl, qui avait pris les armes et se mettait en marche. Aucun ordre semblable n'ayant été donné, il envoie s'informer des motifs de ce déplacement. L'officier est reçu à coups de fusil. Dnmouriez s'avance : aussitôt une décharge tue et blesse plusieurs hommes. Ce bataillon, excité par de modernes Brutus, fond sur le quartier-général et redouble son feu. Sa position devenait de plus en plus critique : engagé dans des marais impraticables à la cavalerie, sans nul moyen d'en sortir, il fallait, ou se laisser massacrer ou parvenir jusqu'à l'Escaut, fleuve profond et rapide, aux bords escarpés, et pouvoir le traverser. Heureusement le colonel Fernig, qui connaît très bien le pays, dirige les attaqués sur la Boucaulde, seul bac existant à proximité, laissant derrière les chevaux qui ne peuvent franchir les fossés remplis d'eau qu'on rencontre à chaque instant.

» Ainsi furent sauvés les généraux Dumouriez, duc de Chartres et partie de l'état-major.

» Le 6 au matin, Dumouriez rentre au camp, passe les trou-

pes en revue. Les uns l'accueillent par des bravos, les autres par un morne silence. Dès lors, prévoyant les obstacles qui s'opposeront à l'exécution de son projet, et voulant surtout éviter les malheurs d'une guerre civile, il se retire.

» Le colonel Fernig, fatalement entraîné hors de France, n'accepte pas du prince de Saxe-Cobourg le service qu'il lui offre avec son grade dans l'armée autrichienne (1). »

Il parcourut l'Allemagne, la Pologne, la Russie, la Suède et le Danemarck; et, lorsque la France lui parut jouir enfin de la paix intérieure, il s'empressa d'y revenir et de rentrer dans les rangs de l'armée. Il fit avec distinction, comme volontaire et comme officier d'état-major sans solde, les campagnes de l'an VI à l'an IX, près des généraux Hatry, Hoche, Jourdan, Masséna, Lecourbe et Moreau; tandis qu'il prodiguait de nouveau son sang pour la patrie, et qu'il se signalait à Ostrach, à Engen, Mœskirch, Biberach, Memmingen, Neubourg, Ampfingen, Lambach, Roveredo, Trente, et, dans plusieurs combats d'avant-garde, son nom figurait sur la liste des émigrés.

Après la bataille de Hohenlinden, le général Moreau lui décerna un sabre d'honneur. Passé à l'état-major du général Macdonald, il acheva près de lui la campagne d'Italie. Il obtint alors sa radiation de la liste des émigrés. Appelé le 4 frimaire an IX au commandement de la province de Coire et de l'arrondissement des Grisons, nommé le 6 germinal suivant chef de bataillon à la suite de la 2e demi-brigade auxiliaire helvétique, il prit le 20 fructidor même année le commandement de la ville de Saint-Gall, et le 27 frimaire an X celui de la ville de Bâle. Le 5 messidor, il alla reprendre le commandement de la place et du canton de Saint-Gall. Le premier Consul le nomma chef de bataillon au

---

(1) Extrait des notes communiquées par le général comte de Fernig.

Nous avons donné le texte même de ces notes, dont nous laissons d'ailleurs toute la responsabilité à son auteur, parce qu'elles sont un document à l'appui des faits rapportés dans l'affaire Frégeville (*Fastes de la Lég. d'Honneur*, t. III, p. 226 et 228). Ces faits et ces notes sont de nature à éclaircir un des événements les plus importants de l'année 1793.

112e de ligne, pour prendre rang du 1er frimaire an X, major de ce corps le 10 nivôse an XII, et membre de la Légion-d'Honneur le 4 germinal suivant. Le 20 septembre 1807, il reçut la grand' croix de l'ordre équestre de Saint-Joachim, appartenant à la confédération germanique, et passa avec son grade, le 21 février 1809, dans le 66e régiment de ligne. Lors de l'attaque des Anglais contre notre station et l'enlèvement d'un bâtiment de guerre au bas de la Gironde (1809), le général commandant la division fit partir à la hâte le major Fernig avec quatre compagnies d'élite. Cette petite colonne couvrit Saint-André de Cubzac, Blaye et Bordeaux, menacés par l'ennemi, et le força à reprendre la mer. De retour de cette expédition, il présida le conseil de guerre qui devait juger le capitaine commandant la corvette capturée par les Anglais, et qui était absent de son bord au moment de cette prise. L'Empereur, peu habitué aux revers, voulait un grand exemple, et des instructions sévères avaient été expédiées au général commandant la 11e division militaire. D'un autre côté, le prince de Neufchâtel et le ministre de la guerre pressaient l'information et le jugement à intervenir. Cependant le président du conseil de guerre, qui avait compris la haute responsabilité de sa position, arrivait lentement à la découverte de la vérité, et facilitait le prévenu dans ses moyens de défense. L'accusé se renfermait dans l'autorisation verbale de s'absenter pendant vingt-quatre heures qu'il avait reçue de son chef; celui-ci, effrayé pour lui-même des suites de cette affaire, niait avoir donné cette autorisation, et le ministère public persistait dans l'application de la peine de mort. C'est sous l'empire de ces opinions diverses que le conseil allait délibérer. Les juges, bien qu'éclairés par le président, n'osaient prononcer l'acquittement, dans la crainte d'encourir la disgrâce du chef de l'Etat. Cependant, la conviction d'accomplir un devoir sacré inspire le major Fernig, le rend éloquent, persuasif, et un verdict d'acquittement est rendu à l'unanimité. Chacun des membres s'attendait à une destitution, lorsque, huit jours après, l'Empereur fit témoigner au président et aux membres du conseil toute sa satisfaction pour leur courageuse indépendance.

A la descente des Anglais en Zélande, en octobre 1809, le major Fernig alla prendre le commandement d'une brigade qui

contribua puissamment à l'évacuation de l'île de Walcheren. Le 22 janvier 1810, l'Empereur lui confia le commandement du 1er régiment provisoire d'infanterie, avec lequel il entra en Espagne. Il fut successivement employé dans les gouvernements de la Navarre méridionale, de l'Aragon, des provinces de Guadalaxara et de Tolède, et soutint avec succès la guerre de partisan de 1810 à 1811 contre les guerillas, depuis les Pyrénées jusqu'à Cadix. Dans la forêt de Roncal, il mit hors de combat plus de 3,000 insurgés, et prit le fameux chef Mina (octobre 1810).

Nommé adjudant-commandant le 16 mars 1812, et appelé à faire partie de l'état-major général de l'Empereur, il quitta immédiatement l'Espagne, et rejoignit le grand quartier-général à Berlin. Il reçut, le 8 juin suivant, la grand'croix de l'ordre d'*ancienne et illustre noblesse des quatre Empereurs*, fit la campagne de Russie en qualité de sous-chef d'état-major, et assista à toutes les affaires de cette expédition. A la bataille de Smolensk, une batterie de quinze pièces de gros calibre, qui séparait le centre de la ligne d'attaque, faisait de grands ravages dans les rangs français Le colonel Fernig, porteur d'ordres de l'Empereur au prince d'Eckmühl, ne voulant pas se détourner dans la crainte de perdre un temps précieux, fut renversé avec son cheval à cent pas de la muraille, au moment où il franchissait ce dangereux passage; ce ne fut qu'avec peine qu'il parvint à se dégager et à achever sa mission. A Borodino, un boulet frappe la poitrine de son cheval et l'étend raide mort; enfin, il perd son second cheval à la bataille de la Moskowa, en attaquant la grande redoute. Le 11 octobre 1812, l'Empereur passant une revue dans le Kremlin, détacha de sa boutonnière sa croix d'officier de la Légion d'Honneur et la remit au colonel Fernig (1); il l'admit ensuite dans l'ordre de la Couronne-de-Fer, et le dota de 10,000 francs de rente en Westphalie. Blessé d'un coup de lance à la bataille de Malo-Jaroslawetz, il n'en fit pas moins partie de

(1) Le décret ayant été perdu pendant la retraite, avec une partie des archives de la maison de l'Empereur, la Restauration refusa de reconnaître cette nomination. Il ne fut officiellement nommé officier de l'Ordre que le 24 août 1814.

l'*escadron sacré* qui entoura Napoléon pendant la retraite jusqu'à Smolensk, où un décret impérial du mois de décembre 1812 le nomma chef d'état-major de la cavalerie réunie sous les ordres du général Latour-Maubourg. Ce fut cette cavalerie qui protégea le passage de la Bérésina.

Nous mentionnerons ici un épisode intéressant de la campagne de Russie, qui honore le caractère de M. le général de Fernig. Nous le puisons dans ses notes communiquées.

« Pendant la terrible retraite de Moscou, entre Smolensk et la Bérésina, au crépuscule du matin, il s'approche de la lueur mourante d'un feu de bivouac autour duquel paraissent dormir une trentaine d'hommes enveloppés de capotes et de manteaux ; il arrive avec précaution près de ces militaires, qu'il trouve serrés les uns contre les autres. Au silence lugubre, à l'immobilité qui règne dans ce groupe, il devine une partie de la vérité et cherche à réveiller le plus rapproché : ce n'était qu'un cadavre ; il renouvelle vingt fois la même tentative, qui est toujours suivie du même résultat. Frappé de cet affligeant espectacle, il allait se retirer, lorsqu'un léger cri attira son attention Il aperçut deux petites mains soulevant la lourde capote qui les retenaient. Il s'en empare, les réchauffe, et reconnaît une fille d'une rare beauté. Cette enfant était dans les bras d'un soldat au teint cuivré, aux formes athlétiques, mais dont les muscles déjà glacés étaient presque sans mouvement. Il lui parle, fait d'inutiles efforts pour le mettre sur son séant, et l'exhorte à sauver le petit être qu'il paraissait protéger ; un sourire amer, un signe négatif furent d'abord son unique réponse ; les instances du colonel redoublent : *Laissez-moi mourir en repos*, s'écria-t-il enfin, *je veux épargner à ma fille les longues souffrances qui ont dévoré sa mère, son fils et tué mes trois frères. Allez, que Dieu vous protège.* A peine ces mots étaient-ils prononcés, qu'il se replie sur lui-même, presse la faible créature sur son cœur et s'endort du sommeil éternel. Le colonel dégage l'enfant qui semble deviner son malheur, regarde son père, pousse un cri plaintif, et se jette au cou de son protecteur. Emportée par lui, il la confie à une fermière des environs du Niémen, qui promet de l'élever comme son enfant. L'excellente femme a tenu parole : la jeune fille, proté-

gée par les bienfaits de son libérateur, adoptée par ses pères nourriciers, est aujourd'hui heureuse épouse et tendre mère. »

Après le départ de l'Empereur pour Paris, le colonel Fernig fut attaché comme sous-chef d'état-major au roi de Naples, et servit en la même qualité auprès du prince Eugène. Employé au 13e corps de la grande armée le 1er janvier 1813, le roi de Bavière lui conféra, le 4 avril suivant, la grand'croix de l'ordre de Saint-Hubert.

Au bruit de la canonnade de Lutzen, le vice-roi, qui venait de battre l'ennemi à Leipsick, arrête immédiatement sa marche et donne l'ordre au colonel Fernig de faire porter le corps du maréchal Macdonald dans la direction du canon. Il exécuta cette mission avec autant d'audace que de bonheur, et conduisit lui-même les troupes sur les derrières de la réserve ennemie, qui fut forcée d'abandonner ses positions. Il assista ensuite à la bataille de Bautzen, et fut nommé général de brigade, pendant l'armistice, le 14 juin 1813. Le prince de Neufchâtel et de Wagram s'exprimait ainsi en l'informant de cette nomination : « Mon cher Fernig, je vous annonce avec le plus vif plaisir que l'Empereur, en récompense de vos bons et loyaux services, vient de vous nommer général de brigade. Je ne doute pas qu'à la tête de votre brigade vous ne prouviez à l'Empereur que son état-major fournit des officiers de bataille supérieurs aux autres. » Il reçut la mission délicate de poursuivre la colonne commandée par le colonel Lütsow, qui parcourait la Saxe en partisan. L'Empereur, pour faciliter cette opération plus diplomatique que militaire, lui délivra un *blanc-seing* qui l'autorisait au besoin à requérir le nombre de troupes qu'il croirait nécessaire à l'exécution complète de ses ordres. Lütsow et ses 3,000 hommes furent forcés de repasser l'Elbe et d'évacuer le territoire saxon. Il reçut à cette occasion la croix de Saint-Henri, se rendit ensuite à Hambourg comme chef d'état-major et commandant supérieur, emplois qu'il conserva jusqu'au moment de l'évacuation de cette ville par l'armée Française. Louis XVIII le nomma chevalier de Saint-Louis le 24 octobre 1814. Il était en non-activité, lorsque, le 16 mars 1815, on l'attacha en qualité d'aide-major-général au corps du duc de Berri, qui commandait les troupes réunies sous Paris pour être

opposées à la marche de Napoléon sur la capitale. L'Empereur, revenu aux Tuileries le 20 mars, envoya le général Fernig dans la 16e division militaire pour y organiser quatorze bataillons de gardes nationales soldées. Il fit la campagne de Waterloo à la tête d'une brigade de ces troupes, et fut placé, sous la seconde Restauration, dans la 14e des fameuses catégories du duc de Feltre. Le 15 juillet 1816, il reçut la grand'croix de l'ordre du Lion de Holstein. Le comte de Fernig resta oublié jusqu'au 25 juin 1823, époque à laquelle le gouvernement lui donna le commandement d'une brigade du 5e corps de l'armée des Pyrénées. Le 3 septembre, le maréchal Lauriston lui ayant ordonné de refouler l'ennemi devant Pampelune, il exécuta ce mouvement avec promptitude et habileté, se mit à la tête d'une compagnie de grenadiers du 40e de ligne, et s'empara du fort *del Principe* et de la redoute de *l'Infante*. Blessé, le 15, d'une balle au bras gauche, le général en chef le mentionna honorablement dans les deux bulletins de ce siége. Il signa, conjointement avec le général Ricard, la capitulation de Saint-Sébastien, et alla prendre part à la prise de Lérida. Il obtint, le 3 novembre 1823, la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur, et, le 23, la plaque de 4e classe de l'ordre de Saint-Ferdinand. Déjà, le 6 du même mois, le roi lui avait conféré les fonctions de gouverneur de la place et des forts de Barcelone.

Prévenu, dans la nuit du 6 au 7 janvier 1824, qu'à la suite d'une violente tempête, un brick périssait en vue de Barcelonette, il se rend aussitôt sur le port et prend immédiatement toutes les dispositions convenables pour sauver l'équipage. Cependant l'orage augmente avec violence, et bientôt l'espoir qu'on a formé va s'évanouir. L'offre des récompenses, la prière, la menace, ne peuvent rien sur des hommes que le danger intimide. Le gouverneur, n'écoutant alors que la voix de l'humanité, s'élance dans une frêle embarcation, accompagné d'un aide-de-camp, d'un enseigne de vaisseau et de quelques marins, et parvient au milieu des plus grands périls, à sauver le capitaine Lavarello et les six hommes qui composaient l'équipage du brick sarde *la Conception*. Le 14 décembre de cette même année, le prince de Salm lui donna la grand'croix de l'ordre de Stanislas.

Après dix-huit mois d'une sage administration, le général Fernig déposa ses pouvoirs aux autorités du pays et rentra en France. Il mit à profit les années de paix dont jouissait l'Europe, et conçut le projet d'aller faire des explorations lointaines. De 1826 à 1828, il visita Constantinople et la Turquie, l'Egypte, la Nubie, l'Arabie Pétrée, la Mésopotamie, l'Arménie, la Mingrélie, la Géorgie, le Caucase, la Crimée, la Caramanie, les îles de l'Archipel, la Grèce, la Bulgarie, la Moldavie, la Valachie, la Transylvanie, la Hongrie, l'Autriche, et toute l'Allemagne. C'est pendant son séjour en Terre-Sainte, le 10 avril 1826, qu'il fut reçu chevalier du Saint-Sépulcre, armé de l'épée et chaussé des éperons de Godefroy de Bouillon par l'évêque de Jérusalem, au pied même du tombeau du Rédempteur du monde. Le 20 novembre de cette année, il sauva, au péril de sa vie, une jeune fille tombée dans le Bosphore. En 1827, il eut encore le bonheur de sauver un Arabe qui se noyait dans le Nil, au-dessus de la troisième cataracte, dans le Dongolah.

Dans le cours de ses longs et périlleux voyages, le général Fernig a rédigé des notes consciencieuses et intéressantes sur la géographie, la statistique, l'histoire naturelle, les antiquités, les mœurs et les habitudes des différents peuples qu'il a visités. Quelques-uns de ses précieux documents ont servi au colonel Lapie pour refondre et corriger la carte d'Egypte en 1828.

Le 16 avril 1829, il se rendit à Naples, chargé par le ministère des affaires étrangères d'une mission particulière. Il était de retour à Paris à la fin de la même année. La révolution de Juillet 1830 trouva le général Fernig fidèle à ses principes. Placé comme disponible, le 22 février 1831, dans le cadre d'activité de l'état-major général, il a été nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur le 8 mai 1835, et mis à la retraite par ordonnance royale du 11 juin suivant. Le général Fernig consacrait ses loisirs à la publication des intéressants matériaux qu'il a recueillis sur l'Orient et les autres parties du globe qu'il a explorées. Il a dessiné sur les lieux une immense collection de vues, de monuments et de costumes, qui ajouteront un puissant intérêt à ces documents.

SICARD.

Nota. — Le général comte Fernig, qui avait occupé dans la capitale les plus hauts grades de la franc-maçonnerie, fit aussi partie de la Société des *Enfants du Nord à Paris*, composée de toutes les célébrités scientifiques, littéraires, artistiques et militaires appartenant au département du Nord et réunies à Paris. Cette patriotique association, fondée en 1825, fut présidée par le maréchal Mortier, duc de Trevise, et par M. Martin (du Nord), garde-des-sceaux. A la mort prématurée de ce dernier, la Société nomma pour lui succéder M. le général Fernig, qui ne réunit qu'une ou deux fois, chez lui, les membres de l'Association. Dans l'été de 1847, la première année de sa présidence, il fit en Egypte un voyage à la fois de plaisir et d'étude, car il préparait alors une publication sur l'Orient qu'il connaissait déjà, mais qu'il désirait parcourir une dernière fois encore avant de mettre la dernière main à son ouvrage. Il voulait aussi rendre une visite au temple et à l'hospice du Mont-Carmel, pour la restauration duquel il avait fait en France de grands et généreux efforts. Le général Fernig se trouvait le 24 août 1847 sur les bords du Nil quand il fut, pour ainsi dire, surpris par la mort qui le frappa au milieu de son voyage, lorsqu'il semblait que tout lui souriait dans sa patrie : honneur, gloire, fortune et bonheur.

A. D.

SIÉGE DE DUNKERQUE,

PAR LE DUC D'YORCK.

(1793.)

—

Un événement mémorable, qui fournit aux Dunkérquois l'occasion de faire éclater leur bravoure et leur patriotisme, vint apporter quelque relâche à des scènes hideuses d'anarchie, à une tyrannie démocratique parée du nom de liberté. L'armée des puissances coalisées contre notre révolution avait entamé le centre de nos frontières de l'Est. Condé, Valenciennes étaient en son pouvoir, et si, profitant de l'insuffisance des forces qui lui étaient opposées, elle eût franchi les dernières barrières et marché sur Paris, c'en était fait peut-être de la Convention et de la République. Mais cette prompte restauration n'eût pas rempli les vues ambitieuses de l'Angleterre : Dunkerque, qu'elle regrettait d'avoir autrefois abandonné et qui, depuis, n'avait cessé d'être pour elle un objet de convoitise, pouvait devenir le prix des trésors qu'elle prodiguait pour soutenir la coalition. Elle acquérait ainsi une position importante sur le continent, ou, si l'Europe lui refusait ce dédommagement à ses efforts, elle sacrifiait de nouveau ce port, toujours fatal à son commerce, dès que la guerre surgissait entre les deux pays C'était donc sur ce point qu'il fallait

porter l'attaque, et ce fut pour cette conquête intéressée que l'armée ennemie, en divisant ses forces, resta dans l'impuissance de profiter de ses avantages. La France dut peut-être alors son salut à Dunkerque, comme naguère la ruine de cette place lui avait donné trois fois la paix.

Le projet de s'emparer de Dunkerque ne pouvait manquer d'être accueilli à Londres avec enthousiasme. C'était pour le peuple britannique une entreprise nationale qui devait venger l'honneur de la vieille Angleterre. Mais elle devait, en même temps, ranimer l'ancienne animosité des Dunkerquois, tant de fois victimes de la politique perfide de leur éternelle ennemie. Aussi, tandis que, d'une part, on déployait un grand appareil de forces pour assurer le succès de l'attaque, de l'autre, on s'apprêtait à une défense vigoureuse.

Plus de trente mille hommes, détachés de l'armée coalisée, furent destinés, sous le commandement du duc d'Yorck, à cerner Hondschoote, Bergues et Dunkerque en même temps qu'une flotte, sous le pavillon de l'amiral Mackbridge, se réunissait dans la Tamise pour prendre part au siége de cette dernière place. Le duc d'Yorck, qui avait partagé ses forces en deux corps, fit marcher l'un, composé de dix-huit bataillons d'infanterie hanovrienne et de trente-huit escadrons de cavalerie, aux ordres du général Freytag, sur Poperingue et Rousbrugghe, et se dirigea avec l'autre, fort de vingt-huit bataillons et de dix-huit escadrons, sur Furnes, dans le dessein d'y attendre la flotte pour combiner la double attaque, par terre et par mer, contre Dunkerque. Mais les circonstances ne devaient pas favoriser ces efforts simultanés : les forces navales tardèrent à se rallier, et cette lenteur, qui fit destituer l'amiral Mackbridge, sauva la ville et, sans doute causa la défaite de l'armée anglo-hanovrienne à la bataille décisive d'Hondschoote.

Dunkerque, entouré d'un simple rempart de sable, avait été mis à l'abri d'un coup de main sur les points où une attaque était le plus à redouter. Dès l'année précédente, quelques travaux

avaient été commencés, et l'on avait successivement, du côté de l'est, élevé à une grande hauteur deux cavaliers destinés à couvrir le feu des assiégeants; construit un mur crénelé dans cette partie de l'enceinte pour ménager aux assiégés les moyens de capituler; creusé des poternes pour aboutir à quelques ouvrages extérieurs; enfin, réparé ces ouvrages et rétabli le chemin couvert. La place était défendue par quatre vingts bouches à feu en bronze, disposées principalement, à l'est aussi, depuis l'estran jusqu'à l'embranchement des canaux de Furnes et des Moëres, et des batteries garnies de mortiers avaient été établies sur deux buttes à l'intérieur du rempart d'enceinte, non loin de l'extrémité des rues du Moulin et du Magasin à poudre. Pour couvrir le pays contre une invasion, on avait, pendant l'été de 1793, fait camper au village de Ghyvelde un corps de troupes, d'abord aux ordres du général Pascal, depuis à ceux du général Oméara, qui commandait aussi la place. Le camp était protégé par quelques ouvrages de campagne qui facilitaient la retraite des troupes par le Rosendael, sur Dunkerque. A part ce corps d'observation, alors composé de trois mille cinq cents hommes, la ville n'avait pas mille hommes de garnison, dépôts de divers corps, dont quatre cent vingt malades, et sa garde nationale forte d'environ deux mille hommes. La place était, d'ailleurs, dépourvue de munitions, de fourrages et presque de subsistances, tant avait été imprévue la diversion que l'armée coalisée opérait sur notre frontière maritime.

Le 21 août, le général Freytag s'étant rendu maître d'Ocstcappel, le duc d'Yorck, sur l'avis qu'il reçut d'un mouvement pour l'évacuation du camp de Ghyvelde, résolut de ne plus attendre la flotte, et fit avancer une partie de ses troupes aux ordres du général Alvinzi, dans le dessein d'empêcher la retraite des Français. Une escarmouche d'avant-poste eut lieu dans la matinée du 22, mais ce fut le soir seulement que l'action s'engagea.

Déjà les Dunkerquois avaient pris des mesures pour soutenir le siége; les hôpitaux avaient été préparés; les pompes à feu disposées en prévision d'incendie; les abords de la place dégarnis des

arbres, des haies, des maisons qui pouvaient servir d'embuscade ; des traverses de sable étaient élevées à l'extrémité des rues, aboutissant aux remparts, pour empêcher leur enfilade par le canon des assiégeants ; enfin, les nombreuses marchandises de toutes espèces qui se trouvaient dans la ville, et qui étaient évaluées à plusieurs millions, avaient été dirigées sur St.-Omer et Calais. Dès que le bruit de l'artillerie annonça l'approche de l'ennemi, le conseil de la commune s'établit en permanence, un conseil de guerre fut créé par le général Oméara ; et, à huit heures du soir, la ville fut déclarée en état de siège. Vers minuit, on vit arriver de Ghyvelde les premiers blessés, qui furent pansés à la porte de Nieuport, où une ambulance avait été installée. Mais bientôt on apprit que les troupes du camp, craignant sans doute d'être enveloppées par les Anglais, s'étaient repliées jusque sur les glacis de la place, et en demandaient l'entrée. Cette nouvelle consterna la population, qui redoutait, presqu'à l'égal de l'armée anglaise, ce corps indiscipliné composé de gendarmes de nouvelle création, dont la mutinerie avait été plusieurs fois jusqu'à menacer de devancer l'ennemi dans le pillage de la ville. Néanmoins, ces craintes ne furent pas justifiées, et nos soldats, contenus dans le devoir en présence du danger, prirent une part glorieuse à la résistance de la place.

Pendant que l'avant-garde du duc d'Yorck, ne rencontrant plus d'obstacle, prenait position entre Leffrinckhoucke et Teteghem, on battait la générale dans les rues de Dunkerque. La garde nationale accourait avec zèle à la défense de ses foyers, et bientôt, assemblée sur l'esplanade Ste.-Barbe, le maire la passait en revue, applaudissant au courage des uns, animant l'ardeur des autres, et prescrivant à tous la discipline la plus sévère. Tous marchèrent avec enthousiasme, au chant national de la *Marseillaise*, vers le poste qui leur était assigné ; les uns, c'était les moins valides, à l'intérieur de la ville pour y maintenir l'ordre ; le plus grand nombre vers les cavaliers et le rempart d'enceinte, et, près de leurs pièces, ce corps exercé de trois cents artilleurs citoyens, qui avaient choisi pour chef Laurent Philippe, l'un de leurs plus habiles pointeurs.

Peu d'instants apprès, le duc d'Yorck sommait la ville de se rendre ; sa lettre au maire était ainsi conçue :

« Du quartier général de l'armée combinée devant
» Dunkerque, le 23 août 1793.

» L'amour de l'humanité, qui caractérise la nation anglaise, » me fait chercher toutes les occasions de diminuer les fléaux de » la guerre ; cette puissante considération, l'insuffisance des » moyens que vous avez pour résister à l'armée formidable que » je commande, qui entraînerait, si vous aviez la folle pré- » tention de vous y livrer, l'anéantissement de votre ville et » la destruction du peuple nombreux qui l'habite, m'engage à » vous sommer de vous soumettre aux armes victorieuses de S. » M. Britannique, et de recevoir une capitulation, qui, en vous » faisant profiter des avantages et des douceurs que le gouverne- » ment de la Grande-Bretagne offre à tous les peuples qui vivent » sous ses lois, raménera le bonheur et l'abondance dans une » ville autrefois florissante, mais qui gémit maintenant sous le » poids des calamités qui l'accablent.

» Je dois vous prévenir en même temps que, si vous étiez » assez aveuglés pour vous refuser à une proposition que me dicte » le seul désir d'épargner le sang humain, si vous écoutez, au » contraire, les conseils funestes de ceux qui cherchent à vous » égarer, et qui sacrifieraient l'existence de votre ville à leur in- » térêt particulier, je n'emploierai plus alors que la force irré- » sistible des armes, et à la douceur qui me guide dans ce mo- » ment succèdera l'extrême rigueur de la guerre, dont Valen- » ciennes a ressenti les effets, et qui pourrait être encore plus » terrible pour la ville de Dunkerque, dénuée de défense.

» Je vous accorderai un délai de vingt-quatre heures pour re- » cevoir votre réponse.

» Frédéric, duc d'Yorck,

» *Commandant l'armée combinée devant Dunkerque.* »

Le commandant de la place reçut une sommation dans le même sens, à laquelle il fit cette réponse, concertée avec le conseil de guerre :

« Investi de la confiance de la République française, j'ai reçu » votre sommation de rendre une ville importante. J'y répondrai » en vous assurant que je saurai la défendre avec les braves ré- » publicains que j'ai l'honneur de commander.

» Oméara. »

Le conseil communal, animé des mêmes sentiments, jugea ne devoir rien ajouter à cette réponse, et, bravant les menaces du duc d'York, poursuivit avec ardeur les préparatifs de la défense, aux applaudissements de la population, qui, de toute part, exprimait le vœu d'une résistance opiniâtre. L'exaspération était telle même que la populace, toujours cruelle dans sa haîne, voulut massacrer les prisonniers que l'on amenait dans la place. Plusieurs ne durent leur salut qu'à l'énergique intervention tantôt du procureur de la commune, tantôt du conseiller municipal Mazuel. Ce dernier, en reparaissant au conseil, après une de ces scènes déplorables où sa voix avait été long-temps méconnue, démontra la nécessité pour tous de conserver partout en public les insignes de leurs fonctions, et, s'entourant de son écharpe, il jura de ne s'en séparer qu'après la levée du siége. Ses collègues l'imitèrent aussitôt, et, de plus, on réclama du conseil de guerre un arrêté condamnant à mort quiconque attenterait à la vie des prisonniers.

Cependant, le duc d'Yorck formait son cordon d'investissement qui bientôt ne fut distant que d'environ cinq cents toises des ouvrages avancés de la place, et s'étendit depuis les dunes, dans le Rosendael, jusqu'au canal de Furnes, et de là jusqu'à celui des Moëres, au-dessous du pont de Steendam. Son quartier-général, ses approvisionnements, son parc d'artillerie, se trouvaient au-delà de cette ligne jusqu'à la hauteur du sas de Leffrinckhoucke ; ses poudres étaient sur l'arrière jusqu'à Zuydcoote. Les assiégés, craignant que l'ennemi ne s'avançât aussi du côté de la Basse-Ville, en passant entre le fort Louis et le canal des Moëres,

prirent le parti d'introduire les eaux de la mer dans le pays. Cette mesure, que la sûreté de Bergues réclamait également, fut exécutée dans la nuit du 23 au 24, par l'écluse de l'arrière-port, où les eaux, secondées par une forte marée, furent introduites à pleines voies. En moins de deux heures, elles montèrent de six à sept pieds au-dessus du niveau qu'elles avaient auparavant dans le canal de Bergues, et, par des coupures faites dans les digues des canaux, elles s'étendirent entre le fort Louis et le pont de Steendam, en avant du canal des Moëres, et à la gauche de celui de Furnes, de manière à rendre les approches impossibles. On tenta aussi d'inonder le Rosendael par le canal de Furnes, mais l'élévation du sol y rendit cette tentative à peu près vaine. Un détachement de trois cents gendarmes, avec deux pièces de campagne, fut établi au pont de Petite-Synthe, sur le canal de Bourbourg, afin d'empêcher les postes ennemis de tourner Bergues par la Colme, et d'inquiéter les convois qui seraient dirigés sur la place par la route de Gravelines.

La tranchée fut ouverte le 24 août, et les premières batteries élevées par l'ennemi canonnèrent la place, où ses boulets vinrent tomber jusque sur le port. Un détachement anglais, aux ordres du général d'Alton, occupait le hameau du Rosendael, d'où son feu nuisant aux assiégés, ceux-ci résolurent de le débusquer de cette position. La sortie d'une partie de la garnison fut en conséquence ordonnée, sous le commandement du chef de brigade Lanoue. Jaloux de saisir aussi l'occasion de se signaler, plusieurs grenadiers de la garde nationale accoururent au conseil, sollicitant, au nom des neuf compagnies de cette arme, la faveur de s'associer à la gloire de nos troupes. Cet élan courageux fut accueilli, et les braves citoyens dunkerquois, ayant à leur tête Maurin, commandant en second du 9e bataillon, prirent part à l'expédition. Tandis qu'un feu nourri des remparts protégeait cette sortie, et que l'artilleur Laurent Philippe se distinguait en démontant une batterie ennemie, la colonne française attaqua vivement les Anglais, et deux fois le hameau fut pris et repris, mais des renforts arrivant successivement pour en disputer la possession à nos troupes, celles-ci furent contraintes d'abandonner la

partie haute, exposée au canon de l'ennemi, et de ne conserver que la partie basse, défendue par l'artillerie de la place. Dans cette action. qui dura depuis neuf heures du matin jusqu'à la nuit, les Anglais eurent cinquante à soixante hommes hors de combat, et le général d'Alton fut blessé mortellement. La perte des Français fut à peu près égale ; la garde nationale compta deux morts et plusieurs blessés.

Une canonnade animée continua toute la journée du lendemain. La nuit y avait fait trêve depuis plusieurs heures, lorsque la population entendit tout-à-coup gronder de nouveau l'artillerie du rempart et battre le tambour d'alarme. Soupçonnant quelque surprise de la part des assiégeants, et craignant qu'ils ne se fussent introduits dans la place, chacun, pour éclairer la lutte, si elle se poursuivait jusque dans les rues, plaça spontanément des flambeaux aux croisées de sa maison, et, en quelques instants, la ville se trouva illuminée comme aux jours de réjouissance. Les Anglais avaient effectivement tenté de surprendre les assiégés en se glissant à la faveur de l'obscurité, jusqu'au chemin couvert qu'ils cherchaient à gravir, lorsque les factionnaires, qui les entendirent, firent feu et donnèrent l'éveil. Quelques décharges d'artillerie et de mousqueterie, des grenades et autres pièces d'artifices, lancées des remparts, obligèrent promptement les Anglais à la retraite et firent échouer leur ruse. Le duc d'Yorck perdit ainsi l'espoir qu'on lui attribua de s'emparer de Dunkerque le jour de Saint-Louis, comme pour solenniser, par cette conquête, une fête jadis chère à la France.

Les jours suivants furent encore marqués par un feu continuel des deux parts, et par de nouvelles sorties des assiégés qui ralentissaient les travaux du siége, sans cependant en empêcher les progrès. La position de la place devenait dés plus critiques ; vainement elle attendait les secours promis par les représentants du peuple près l'armée du Nord ; elle avait reçu les munitions, les vivres, les fourrages des localités voisines ; Calais et St.-Omer y avaient dirigé leur faible garnison ; après l'envahissement d'Hondschoote, la garde nationale de cette ville, conduite par

M. Herrewyn, son colonel, était arrivée à Dunkerque, tambour en tête, enseigne déployée, et avait été accueillie avec acclamation; mais ces secours étaient impuissants contre les forces considérables du duc d'Yorck. Le conseil communal, oubliant, dans son impatience, cette immense supériorité, et ne voyant adopter par le conseil de guerre aucune mesure décisive pour faire lever le siége, accusa le général Oméara, sinon de trahison, du moins de faiblesse ou d'incurie, et députa secrètement deux de ses membres vers le général Houchard et le comité de salut public, pour leur exposer la gravité de la position. La disgrâce du général Oméara ne se fit pas attendre. Obligé de se retirer à vingt lieues de la frontière, il fut remplacé dans le commandement de la place par le général Souham, dont le premier soin fut de resserrer les liens de la discipline parmi les troupes de la garnison, mais qui ne parvint non plus ni à faire reculer l'armée anglaise, ni à empêcher ses préparatifs Disgrâcié à son tour, et remplacé par le général Ferraud, il se justifia cependant et reprit ses fonctions qu'il conserva jusqu'à la fin du siége.

La ville avait jusque-là peu souffert du canon des assiégeants, leurs boulets n'arrivaient guère au-dela des remparts ou des habitations qui y font face, mais tout présageait une attaque prochaine, et l'on redoutait à la fois l'assaut et le bombardement. Dans cette dernière prévision, ont fit transporter à Gravelines les archives du tribunal du district et celles du greffe du Groel; on prépara à la marine les caves du magasin-général pour l'installation des bureaux des administrations civiles et militaires. La question du dépavement des rues trouva les opinions partagées; on prétendit que la plupart des bombes se briseraient dans leur chûte sur un corps dur, et causeraient moins de dommage que sur le sable où elles auraient le temps d'éclater; mais cet avis ne prévalut pas; la place Royale et les rues à l'est de la ville furent dépavées. L'ennemi n'adopta cependant aucune mesure énergique et se borna à continuer ses travaux de siége, tant était grande son ignorance de la véritable situation de la place. Il la jugeait tellement défendue par une garnison nombreuse et abondamment pourvue de munitions et d'approvisionnements que, s'il faut ajouter foi à une anecdote qui trouva croyance alors, il fit pendre à un arbre un mal-

heureux paysan, dont il accusait de mensonge le récit trop véridique sur la faiblesse numérique et le dénûment des assiégés.

Le temps qu'il perdit ainsi à fortifier ses lignes d'attaque lui devint funeste. Il laissa le général Houchard rassembler son armée, qui, grossie par les troupes du camp de la Madeleine, forma un ensemble de quarante mille hommes, dont le centre se trouvait à Cassel, la droite vers Steenvoorde, et la gauche au-delà de Cassel, vers la Peene. Carnot s'était rendu lui-même au quartier-général, porteur des ordres du gouvernement pour agir contre les forces coalisées et dégager Dunkerque et Bergues. L'armée française se mit en marche le 6 septembre, et dirigea son attaque contre le corps d'observation du général Freytag dans le but de le tourner et de resserrer le duc d'Yorck entre Dunkerque et la mer. Durant trois jours de mouvements et de combats meurtriers, qui aboutirent à l'un des beaux succès de nos armes, la garnison de Dunkerque, que des renforts avaient alors portée à près de dix mille hommes, seconda vigoureusement l'action principale par des sorties continuelles qui inquiétèrent les assiégeants et les empêchèrent de secourir le point attaqué par le général Houchard. Pendant ces sorties, qui s'opéraient sur plusieurs colonnes par les portes de Furnes, de Nieuport et de l'Estran, et qu'appuyait le feu des remparts, nos troupes combattirent vaillamment; les lignes des assiégeants furent plusieurs fois entamées, et, dans une de ces luttes partielles, sanglantes surtout dans le Rosendael, où l'ennemi fut débusqué de plusieurs maisons que les Français incendièrent ensuite, treize de nos grenadiers attaquèrent un poste de vingt-quatre hommes, en tuèrent dix-sept et firent le reste prisonnier. Ce fut là aussi, dans un combat où le régiment anglais Jordis eut plus de trois cents hommes tués et blessés, que le jeune Hoche, alors adjudant-général fit des prodiges de valeur et mérita, de la part des commissaires conventionnels, le grade de général de brigade.

Le duc d'Yorck, pressentant sans doute, d'après les avis du général Freytag, l'issue de la lutte engagée, et le péril où se trouverait son corps d'armée s'il ne parvenait à se rendre maître

de Dunkerque, résolut enfin une entreprise sérieuse contre cette place. Vers midi de la journée du 8 septembre, il fit commencer une canonnade sur toute la ligne, et principalement par trois batteries élevées entre le Rosendael et la mer. Pendant qu'une partie de son infanterie, bordant la crête des dunes, faisait un feu soutenu sur les assiégés, un corps considérable de sa cavalerie, côtoyant la plage, chercha à s'avancer vers le chenal, probablement dans le but de pénétrer par la porte de l'Estran, où l'on supposait la ville moins fortifiée. Mais huit canonnières, aux ordres du capitaine Castagnet, qui, bien avant le siége, stationnaient en rade pour en défendre l'approche, s'étant embossées près de terre, vers les gorges des dunes, les premières décharges de ces batteries flottantes, foudroyant la cavalerie anglaise par le travers, la firent reculer précipitamment et renoncer à son dessein. En même temps, le feu redoublé des assiégés et leurs sorties simultanées sur tous les points, contribuèrent à faire échouer une tentative que l'ennemi exécuta cependant avec vigueur. Les pertes de part et d'autre furent encore considérables; on évalue celles des assiégeants, pendant les trois dernières journées, à plus de huit cents hommes, parmi lesquels se trouva le colonel du génie Moncrif, qui dirigeait les travaux du siége. Celle des Français fut moindre; néanmoins les deux hôpitaux de la ville, l'hospice du couvent des Pénitentes et la vaste église Saint-Eloi, que l'on avait installée en conséquence, suffirent à peine à recevoir leurs nombreux blesses.

Pendant cette attaque infructueuse contre Dunkerque, les Français triomphaient à Hondschoote. Le général Houchard, après les combats les plus acharnés, avait repris cette place, et, s'il eût poursuivi les vaincus qui fuyaient en désordre, tout porte à croire que l'armée du duc d'Yorck eût tombé en sa puissance; mais, plus brave qu'habile, il ne sut pas profiter de la victoire, et paya de sa tête une faute que, néanmoins, l'histoire n'attribuera ni à la pusillanimité, ni à la trahison. Ne pouvant prévoir que cette faute serait commise, le duc d'Yorck, craignant avec raison de se trouver cerné, assembla en hâte son conseil, et le danger fut jugé si imminent, que la résolution de lever le siége fut prise à l'unanimité. L'ennemi, abandonnant son artillerie et ses munitions,

opéra, vers minuit, sa retraite précipitée. Son aile droite, aux ordres du général Alvinci, suivit le canal de Furnes ; l'aile gauche, commandée par le général Biela, marcha par Leffrinckhoucke, et le général Warneck conduisit l'arrière-garde. L'armée entière prit position, le 9, à dix heures du matin, dans le camp de Furnes, qu'elle avait déjà occupé.

Ce fut seulement aux premiers rayons du jour que les Dunkerquois connurent leur délivrance inespérée. Ils apprirent à la fois la levée du siége et l'arrivée, pendant la nuit, d'un million en numéraire que la Convention consacrait à en réparer les désastres. Heureuse d'échapper au péril qui la menaçait, la population se porta en foule aux lieux où se livrèrent les combats des jours précédents, et partout les cadavres qui jonchaient la terre attestaient les pertes nombreuses de l'armée fugitive. On put juger alors combien étaient formidables les travaux exécutés par le duc d'Yorck devant une ville à peine fortifiée, et que, dès l'abord, il lui eût été facile, sans doute, d'enlever de vive force. Au milieu des dunes s'élevaient les trois batteries qui, la veille, avaient servi à l'attaque principale. Elles étaient à barbette, construites solidement en fascinages et gabions, et se trouvaient protégées par une autre grande batterie placée sur un large plateau à quelque distance en arrière. Les batteries d'attaque étaient liées entre elles par une chaussée de quatre à cinq pieds de hauteur, bordée d'un fossé large de six pieds, et s'étendant en zig-zag dans le Rosendael jusqu'au canal de Furnes, que des batteries placées sur les digues enfilaient dans sa longueur. La chaussée se prolongeant ensuite à gauche de ce canal, servait de liaison à cinq redoutes à flancs, distantes entre elles d'environ cent toises, et dont la dernière se trouvait voisine du canal des Moëres, au-dessus du pont de Steendam. Les habitants aidèrent avec une telle ardeur à la destruction de tous ces ouvrages, que bientôt il n'en resta plus de traces. Dans la crainte même que le duc d'Yorck, remis de sa panique, ne revînt investir la ville, on s'occupa immédiatement d'opposer un obstacle à son approche, en relevant l'ancien camp du Rosendael, détruit en 1743, et dont une partie des massifs subsistait encore. Ce travail fut poursuivi jusqu'en 1796,

mais en se ralentissant à mesure que le danger devenait moins imminent.

La Convention décréta que Dunkerque avait bien mérité de la patrie, pendant ce siège mémorable où, devant une place presque sans moyens de défense, des forces imposantes avaient été tenues dix-sept jours en échec. Chacun y avait payé son tribut de zèle et de dévouement : jour et nuit le conseil communal était resté en permanence, étendant à tout sa vigilante sollicitude ; sans cesse la garde nationale avait été sur les remparts, ou s'était adjointe aux sorties de la garnison ; les femmes même avaient fait preuve de courage en même temps que d'humanité, en demeurant la plupart dans la ville, nonobstant la faculté qu'elles eurent d'en sortir, et en prodiguant leurs soins aux blessés dans les hôpitaux ; enfin, la population entière avait, dans cette occasion glorieuse, justifié son antique réputation de bravoure et de patriotisme.

A. Dasenbergh.

BANNIÈRES

des villes, des corps de métiers et des confréries des archers, des arbalétriers et des arquebusiers

DANS LE NORD DE LA FRANCE, AUX XVe ET XVIe SIÈCLES.

Chacun sait le rôle important que jouaient, au moyen-âge, les bannières (1), alors que, précédées par elles, les compagnies d'archers, d'arbalétriers, d'arquebusiers, ainsi que les corps de métiers, apparaissaient aux processions, aux entrées des rois, des gouverneurs.

Aux premières années de la guerre civile excitée par les factions des Armagnacs et des Bourguignons, MM. de Sorel, Brifaut de Sorel et de Chin s'étant rendus à Péronne, afin d'aviser aux moyens de la défendre, les officiers municipaux décidaient le 18 août 1411, que bannières aux plaines armes du roy seroient mis as portes (2).

(1) Voyez le chap. bannières, pp. 41-49 de notre cité picarde. — Un inventaire de la cathédrale de Noyon (1639) mentionne trois grandes bannières neufves de taffetas par bandes rouge, jaune et bleu, avec les bastons qui se portent aux processions des Rogations.

(2) Arch. de Péronne, fol. 78 r°. — Par nos églises, dit Louis Guyon (Les diverses leçons, p. 934, t. I), on voit des enseignes de capitaines, qui ont pillez les biens des vefves et orphelins.

Lorsqu'après la mort de Charles-le-Téméraire Louis XI prit possession de la ville d'Arras, Jacquin Polet, peintre, paintura sur sept bannières, les six de taffetas et l'autre de bougran, les armes du roi, de bon or fin.

Ces bannières, aussi bien que quatre tableaux ornés des armes de France, furent appendues aux portes (1).

A Béthune, c'était Jehan de Marques qui avait peint les bannières placées aux portes et à la maison de l'échevinage, ainsi que le pennon des compaignons de guerre qui allèrent au-devant du monarque.

En 1521, Jehan Dupont, drapier, demandait XVI l. IV s. pour une bannière *à picquenaiche* de thoille ghane (2), ayant, à chaque lez, croix sainct Andrieux, *à forme d'estocq*, bien large de drap rouge, de dras de Paris.

En 1544, il fallait douze aunes de *taftaf* rouge, jaulne et blancq (sans y comprendre celui que le gouverneur de la ville avait donné) pour l'enseigne de gens de pied, destinée *aux jones fils et compaignons à marier*. Trois quarts de bougran jugés nécessaires, coûtèrent 11 s., la façon XXXI s. (3).

Les villes contribuaient aussi aux dépenses qu'occasionnait la confection de l'étendard des archers. Contentons-nous de dire ici que Béthune allouait, en 1498, VI l. aux confrères monseigneur St.-Sébastien, pour les aider à supporter le despence à avoir fait faire ung nouvel estendart de dras de Damas, pour porter aux joyeuses nouvelles que l'on espoire avoir à le rendicion du pays d'Artois à nostre très redoupté seigneur et prince mons l'Archiduc.

Cette même ville contribuait grandement aussi (1506), aux

---

(1) Arch. d'Arras ; —Voy. notre Beffroi de Péronne, p. II.

(2) 1583. Une aulne de *sarge d'ascot blanche* pour faire une bannière.

(3) Arch. de Béthune, fol. XVIII r°.

énormes dépenses qu'avait causées aux arquebusiers la confection de leur grand étendard et de leur guidon, puisqu'elle allouait IIII s. à Germain, tisterant, pour sept aunes de bougran pers; payait les XXVI aunes de frinches de diverses couleurs, nécessaires à leur ornement, ainsi que les deux esthuis de *fildron* à lrendré (*sic*) lesdicts estandart, guidon et frinches. Elle faisait aussi compter X s. au cousturier Nicolas Pagnier, alors même que, par son ordre, l'habile Michiel le Thieulier (1) recevait LXIIII s. pour avoir paint à l'olle ledict estandart, qui est grant, et y fait, à chascun les, une saincte Barbe, les armes de monseigneur l'archiducq, mons. le gouverneur et de la ville; *une grosse bombarde des haquebutiers en crois saint Andrieu, aucune escripture, et le tout averonné de fuzis, brandons de feu, ainsy qu'il est contenu en leurs chartres* (2).

Ces objets, si hautement appréciés, n'excitaient plus que le mépris des confrères en 1519, puisque, par leur requête, ils remontraient aux échevins que ceux de Lille, d'Arras, de St.-Omer ont couronne, collier et estendart, tant d'argent comme de soye, tandis qu'eux ilz ont honte montrer leur couronne, collier et estendard, lorsque les confrères du dehors viennent à Béthune la couronne estant bien simple et de petitte valeur, le coller ancoires moindre, et sy n'y a pas de caisne d'argent à le porter, comme font ceulx des archiers et arbalestriers de le ville; l'estandart n'est que de bougran, viez, despaint et casi tout deschiré.

Touchée de leur supplique, et eu égard à l'engagement qu'ils prenaient de dépenser *cent écus* pour l'acquisition d'une couronne,

---

(1) Au sujet de ce peintre, voy. nos artistes, pp. 92, 102, 106, 107, 109, 137.

(2) Arch. de Béthune, fol. VIXXXVIII v°. — Dans les premières années du XVIe siècle, le fameux peintre italien *André del Sarte* peignit pour la confrérie de St.-Jacques la figure de ce saint, destinée à la bannière. (Rio; forme de l'art, p. 424 *bis*.) Elle se trouve à la galerie de Florence. — De son côté, Ferino del Vega fit souvent des pennons, des bannières, des pentes de baldaquins, des soubrevestes, des portières. (Vasari.)

d'un collier et d'un étendard de Damas, la ville leur accordait XLVIII l. (1)

A Péronne (1526), nous voyons les magistrats municipaux, toujours généreux, octroyer IIII l. aux archiers de Ste.-Christine pour un étendard où ils placeront les armes de la cité (2).

Deux ans après, ils sollicitaient de nouveau quelque somme de deniers pour les aydier à payer une ymage et estendart.

Fortement obérés, les échevins se contentaient de répondre : que, pour le présent, ne leur seroit donné aucune chose, attendu que la ville est à l'arrier d'argent ; mais, quant aux XX s. qu'ils ont accoustumé d'avoir, ordonné est qui seront entretenus esdicts XX s. (3)

Lors de l'entrée du duc de Vendôme à Péronne, les confrères de St.-Sébastien firent confectionner ung estandart de la livrée du prince qui, étant moult riche, leur coûta de XXV à XXVI l.

Sur celui des confrères de St.-Georges, de taffetas rouge, on remarquait les armes du roi et de la ville (4).

Les corps de métiers qui désiraient placer sur leurs bannières les armes du roi et de la cité, devaient en obtenir la permission de l'autorité municipale.

---

(1) Arch. de Béthune, fol. VIII^{XX}VI r°.

(2) Id. de Péronne, fol. 302 r°.

(3) Ibid, fol. 347 v°. —1552. Les enseignes des *haulz allemans*.— On parle des Anglais *sauvaiges*.— Chez les Romains, le nom de l'empereur était gravé sur les bouchiers, les hastes, les enseignes. — Les divers corps de profession, nommés *collegia*, avaient leur bannière, *vexillum*. Pollion en parle dans la vie de Gallien (c. 8).

(4) 1350-60. A M. J. de Péronne, peintre, CVIII s. VI d. pour le fachon de le bannière de *sauvire*, et livrer l'or et les fringes et pour le fachon de II banières de toille pour le maison de le pais, et pour XVIII *punquerichiens* (Arch. de St.-Quentin, comm. par M. de Chauvenet.)

Cette permission, les poissonniers de *sorbantescluze, confrères de St.-Pierre*, la sollicitaient, en 1520, puisque les registres nous font connaître qu'on leur accorda la faculté d'y empraindre (1) les armes du roi et de Péronne (2).

Dans les villes du Nord de la France, à Béthune, par exemple, quelques marchands devaient apposer à leurs fenêtres certaines bannières.

Que tous ceulx marchans et marchandes de sel (3) disent les bans, soient tenuz de mettre à vendre le sel qu'il ne sera de le fachon de *Breviller, une vermeille banière escripte de grosse lettre*, le pris que on le vendra, avenc le monstre dudict sel, et pareillement au grenier où sera ledict sel.

DE LA FONS-MELICOCQ.

Douvrin, le 17 janvier 1851.

---

(1) 1531. Bastien Defflagues reçoit LX s. pour une enseigne estant à St.-Fursy (Arch. de Péronne, fol. 59 v°.)

(2) Ibid., fol. 108 r°.

(3) 1463. Péronne ne paie pas de gabelle, *parce qu'elle est marchande du sel qu'elle baille aux habitants au prix de* XII *s. le minot.* — 1480. Oudart Souaire demande à ne plus être chargé de recueillir les deniers venans de la recepte du grenier à sel, pour ce qu'il est marchand publicque. *et aussi qu'il ne scait bonnement escrire* (fol. 265 r°.) — 1467. Louis XI retire au sire de Croy les terres de Vassy et de St-Dizier, dont il lui avait fait don en 1464, pour en gratifier le marquis de Pont, fils du duc de Calabre. Comme dédommagement, Croy reçoit 600 l. de rente et la jouissance des greniers à sel de Château-Porcien, de Cormicy et de Noyon. (Mlle. de Lussan, histoire de Louis XI, t. II, pp. 422-23.)

A MM. VAN-HASSELT, ET ADOLPHE MATHIEU, POÈTES BELGES.

BRUGES.

« Cette ville brillait d'une telle splendeur,
» que, pendant le XVe siècle, Œneas Sylvius
» la mettait parmi les trois plus belles du
» monde. »

Alfred Michiels (Histoire de la peinture flamande).

Salut, Bruge,
Doux refuge,
Où des siècles d'autrefois
La peinture,
La sculpture
M'apparaissent à la fois !
Ville encor toute espagnole,
Mon caprice, mon idole,
Dans tes vieux murs le temps vole,
Comme l'oiseau dans les bois (1).

Là, l'ogive
Svelte et vive,
Et les trèfles des balcons
Se dessinent
Et lutinent
Sur de gothiques maisons ;
Des halles la tour s'élance
Dans les airs !... faisons silence...
Un joyeux concert commence :
C'est la voix des carillons.

Damoiselles
Chastes, belles,
Pages au si doux parler,
Sur les dalles
De ces salles
On croirait vous voir errer ;
Charles-Quint vers moi s'avance,
Rêvant aux lys de la France,
Que son aigle, en sa vengeance,
Voudrait pouvoir dévorer ! (2).

Ces antiques
Basiliques,
Véritables diamants,
Dont la pierre
Statuaire
Offre à l'œil mille ornements ;
Leur orgue, à la voix puissante,
Comme un torrent menaçante,
Comme un soupir caressante,
Ont charmé, ravi mes sens !...

Vrai poète,
Interprète
Des légendes de la Foi,
Créature
Noble et pure,
Artiste plus grand qu'un Roi,
Van-Eyck, au pinceau sublime,
Dans le transport qui m'anime,
Des cieux je gravis la cime
Pour m'incliner devant toi! (3).

D'un mystère
Qu'à la terre
Dieu jusqu'alors dérobait,
Perçant l'ombre
Froide et sombre
Van-Eyck ravit le secret;
O miracle du génie,
L'huile à la couleur unie
Donna la force et la vie
Aux chefs-d'œuvre qu'il traçait!... (4).

Humble hospice,
Lieu propice
Au talent, vaincu du sort,
Ta chapelle
Nous révèle
Un admirable trésor!...
Pour le fini, pour la grâce,
Maître Hemling, non, rien n'efface
De Sainte Ursule la châsse...
Elle vaut son pesant d'or!!... (5).

Quand l'étoile
Luit, se voile,
Ou quand brille le soleil ;
Quand l'orage
D'un nuage
Couvre l'horizon vermeil,
Comme à Venise, à Séville
Ton aspect, coquette ville,
Te distinguant entre mille,
Pour moi n'a point son pareil !

Adieu Bruge,
Doux refuge,
Où, des siècles d'autrefois,
La peinture,
La sculpture
M'apparaissent à la fois ;
Ville encor toute espagnole,
Mon caprice, mon idole,
Dans tes vieux murs le temps vole,
Comme l'oiseau dans les bois !

P. HÉDOUIN (de Boulogne),
membre de la Société académique des Enfants d'Apollon, et de celle de Sainte-Cécile de Paris.

NOTES.

(1) De toutes les villes de Belgique, Bruges est celle qui a le plus conservé la physionomie du moyen-âge, des premières années de la renaissance, et de l'occupation espagnole. J'y ai passé en 1841 dix jours dans un ravissement continuel, et c'est dans la nuit précédant mon départ, au son des carillons de la tour des Halles, que j'ai fait ces vers.

(2) La salle *du Franc*, maintenant le Palais de Justice, renferme une immense cheminée en bois et marbre, chef-d'œuvre de sculpture. Elle est ornée des statues de Charles-Quint, Maximilien et Marie de Bourgogne, entourés des personnages les plus célèbres de leur cour. — On a fait le moulage en plâtre de cette cheminée pour la France, et ce moulage est monté dans une salle du rez-de-chaussée du Louvre. — Je m'étonne qu'on n'ait point employé nos jeunes sculpteurs, qui, la plupart du temps, sont privés de travaux, à reproduire ce monument si remarquable ! C'eût été à la fois une bonne action et un moyen de conserver cette cheminée qui, dans l'état où on l'a reproduite, ne durera pas. Je suis persuadé qu'en triplant le prix de ce qu'on a dépensé pour ce moulage, on eût eu du bois et du marbre. Lorsqu'il s'agit d'art, depuis quelques années surtout, nous faisons de bien tristes économies ! !

(3) Van-Eyck, peintre admirable, né à Bruges, dont le musée possède plusieurs de ses ouvrages. Son chef-d'œuvre, le tableau de l'Agneau, est dans l'église de Saint-Bavon, à Gand.

(4) Van-Eyck passe généralement pour être l'inventeur de la peinture à l'huile. Quelques personnes ont cru trouver dans le manuscrit du moine Théophile sur les arts, l'indication de ce procédé, mais le peintre brugeois est le premier qui l'ait employé, en le perfectionnant.

(5) Hemling, ou plutôt Memling, peintre non moins admirable que Van-Eyck, entra à l'hôpital Saint-Jean de Bruges pour s'y faire guérir des blessures reçues au service de l'Etat Il y resta pendant plusieurs années, et y fit une partie de ses plus beaux ouvrages. Dans l'une des salles de cet hôpital se trouvent la *fameuse châsse de Sainte Ursule* et le *Mariage de Sainte Catherine.* — J'ai publié, dans le 6e volume des *Annales archéologiques,* une étude sur la vie et les œuvres de ce grand peintre, avec le catalogue complet de ses tableaux. Le musée du Louvre n'a rien de lui. La vente de la galerie du roi de Hollande nous offrait dernièrement l'occasion la plus favorable de combler cette lacune, et on n'en a pas profité. Nous avons un grand nombre de tableaux et de portraits de Rubens, et au lieu de songer à nous doter d'un Hemling, on a acheté à grand prix un portrait peint par le premier, étant loin d'avoir la valeur de ceux que nous possédions. — On conviendra que c'est jouer de malheur !

HOMMES ET CHOSES.

—

Médailles des familles de Ligne et d'Arenberg.

Les membres des grandes familles de nos provinces des Pays-Bas ont fourni l'occasion de battre plusieurs médailles aujourd'hui fort recherchées ; les *Croy*, les *Lalaing* figurent dans les collections numismatiques locales : les *de Ligne*, les *d'Arenberg* tiennent également leur place dans les médailliers du pays Nous allons décrire quelques pièces entr'autres, fort appréciées des curieux.

On voit au château de *Bel-Œil*, résidence d'été des princes de Ligne, un joli tableau exécuté pour conserver le souvenir de la vice-royauté de Sicile de Claude Lamoral, prince de Ligne et d'Amblise, à laquelle il fut promu en 1669. Une médaille fut également frappée pour constater cet événement. Elle représente, d'un côté, le buste du vice-roi, orné du collier de la Toison-d'Or et entouré de cette légende : CLAVDIVS PRINCEPS A LIGNE, ET *Sacri Romani Imperii*, SICIL*iæ* PROREX. Au revers, un vaisseau de guerre à la voile présente sur sa poupe et sur son pavillon les armes de la maison de Ligne : *d'or à la bande de gueules*. La même bande traverse toute la médaille. Autour on lit l'inscription suivante, tirée d'un vers virgilien pour le commencement, et dont la fin fait allusion au nom et aux armes du prince : QVO RES CVMQVE CADVNT, SEMPER LINEA RECTA. (Toujours en droite ligne, quoi qu'il en puisse advenir).

En 1675, le même prince ayant été nommé gouverneur du Milanais, la même médaille fut refrappée avec cette variante dans la légende : CLAVDIVS PRINCEPS A LIGNE ET *Sacri Romani Imperii* MEDIOL*ani* GUB*ernator*.

Le spirituel prince de Ligne, aussi connu par ses triomphes en littérature, que par ses succès militaires, obtint, en 1770, le droit

de battre monnaie dans sa terre de Fagnolle, près de Mariembourg. Il en résulta une émission de ducats fort peu nombreux et aujourd'hui très rares. Ils portent le buste du prince en habit de ville, avec la décoration de la Toison et cette légende : CAROLVS *Princeps Sancti Imperii Romani Comes* FAGNOLENSIS. A l'exergue : L. B Au revers, les armes de Ligne, entourées du cordon de la Toison, surmontées de la couronne de prince et appuyées sur un manteau d'hermine A l'exergue : C. W.

Nous possédons un ducat d'or, trouvé récemment dans la terre, au territoire d'Aubry, près Valenciennes, et qui se rattache à la maison d'Arenberg par alliance. La pièce présente d'un côté une belle figure d'homme portant toute sa barbe et richement vêtu. Ce buste, finement exécuté, est entouré de ces mots : SALEN*tinus Dei Gratia* ELECT*or* EC*clesiæ* COLO*niæ* ET ADM*inistrator* PAD*erburnæ* Le revers offre un écu héraldique, coupé et échancré suivant la mode germanique, et recevant dans ses divers cantons les blasons de l'évêché de Paderborn, de l'archevêché de Cologne, de la principauté d'Angrie et du comté d'Arensberg. L'écu du comté d'Isembourg brochant sur le tout. La légende se lit ainsi : *Moneta nova aurea Tuitien.* 75. Ce chiffre indique l'année 1575, que le monnayeur a abrégée en supprimant les centaines, ce qui arrive souvent dans le dernier quart d'un siècle. Cette monnaie provient de *Salentin*, comte d'Isembourg, élu archevêque de Cologne en 1567, qui acquit aussi l'évêché de Paderborn en 1575. Il renonça à ces dignités en 1577, pour épouser Anthoinette-Wilhelmine, duchesse d'Arenberg. On ne s'explique la trouvaille d'une telle pièce sous le sol du Hainaut que par l'effet des guerres qui amenèrent dans nos contrées des Reîtres et des Lansquenets allemands à la fin du XVIe siècle.

On connaît une médaille frappée en l'honneur de Charles de Ligne, comte d'Arenberg, mort à Enghien en 1616, et marié à Anne de Croy et d'Arschot, princesse de Chimay La médaille représente le buste de ce seigneur d'un côté, et, au revers, un vaisseau voguant à pleines voiles avec ces mots : *Tempore perficitur* (Avec le temps il fait son chemin). Charles de Ligne avait adopté, en outre, une devise personnelle bien difficile à soutenir, elle portait : *Toujours constant*, et sa femme, renchérissant sur lui, y ajoutait : *en fidélité.*

Philippe-François et *Charles-Eugène*, deux frères de la maison d'Arenberg, ayant été successivement gouverneurs du Hainaut, le premier en 1663, le second en 1675, il fut frappé des pièces à leur nom et à leurs armes d'un côté, avec un aigle tourné vers le soleil au revers, et cette légende : *Suo intenta soli* (les

yeux fixés sur son soleil), allusion courtisanesque à l'obéissance devouée des gouverneurs au roi d'Espagne

Enfin, nous avons recueilli dans notre médailler un magnifique ducat, à la date de 1783, avec la tête du duc d'Arenberg, à l'antique, quoique coiffée à la moderne, avec cette inscription : LVDOVICVS ENGLEBERTVS DEI GRATIA DVX ARENBERGÆ SACRI ROMANI IMPERII PRINCEPS. Au revers : DVX ARCHOT ET CROY PR. PORC. ET REB. 1783. (Duc d'Arschot et de Croy, prince de Porcéan, etc.). Cette dernière légende entoure les armes de la maison d'Arenberg, qui sont : *de gueules à trois fleurs de néflier d'or*, entourées du grand collier de la Toison-d'Or, timbrée d'une couronne de prince, et abritées par un manteau d'hermine.

A D.

Monnaies obsidionales.

Les annales des provinces des Pays Bas, qui contiennent tant de villes fortes, sont remplies de relations de siéges importants et terribles. La défense prolongée des places de guerre a dû nécessairement provoquer la fabrication de monnaies de nécessité dont il reste aujourd'hui des exemplaires recherchés des antiquaires. On en frappa pour Tournai en 1521 et 1581 ; pour Valenciennes en 1567 ; pour Bruxelles en 1579 à 80 ; pour Cambrai en 1581. Le maréchal de Balagny en fit faire de diverses espèces dans la même ville en 1595 ; mais les plus curieuses du pays, tant pour la matière que pour les circonstances qui s'y rattachent, sont celles que que la nécessité fit fabriquer dans quelques-unes de nos cités attaquées pendant la guerre de succession.

Le 27 juin 1709, la ville de Tournai est investie, puis assiégée par le duc de Malborough, ayant avec lui les généraux comte de Lottum, de Schulembourg et Fagel. Le gouverneur, M. *Hautecourt de Surville*, etant sans argent pour payer sa garnison pendant le siége, sacrifia sa vaisselle plate et celle des principaux bourgeois, et en fit faire des pièces de monnaie d'un caractère bien singulier. Celles en argent représentaient *le gouverneur en buste, couronné de laurier*, avec cette légende : *M. de Surville*; au-dessous du buste on voyait une petite *tour* pour rappeler les armes de Tournay, et au-dessus le chiffre 20, valeur de la pièce de necessité Les plus grandes monnaies de bronze portaient les armes du gouverneur surmontées d'une couronne de marquis et entourée de palmes, et au revers ce chronogramme : MONETA IN obsIDIONE TORNACENSI CVSA (*monnaie frappée au siége de Tournai* 1709) Les plus petites montraient une tour, armoiries

de la ville avec les mots : *Tornaco obsesso* (*Tournai étant assiégé*) et la date de 1709 en exergue; les premières par le chiffre 8 et les secondes par celui de 2, désignaient qu'elles avaient cours forcé de huit et de deux sous.

La capitulation fut signée le 29 juillet 1709 et la garnison se retira dans la citadelle qui ne se soumit que le 2 septembre suivant, après avoir fait subir de grandes pertes aux alliés. Cependant cette belle défense de Tournai qui retint plus de deux mois une armée formidable commandée par le prince Eugène et Malborough, faillit coûter cher au gouverneur Hautecourt de Surville. Louis XIV, très chatouilleux sur ses droits régaliens, ne lui pardonna pas d'avoir empiété sur la royauté en faisant figurer sa tête sur des pièces d'argent, même quand il s'agissait de *monnaie de nécessité*. De Surville, sans y songer, avait usurpé le pouvoir suprême : on oublia son dévoûment, sa valeur, le sacrifice de sa vaisselle d'argent, et on lui fit une grosse affaire à la cour de la liberté grande qu'il avait prise. Heureusement l'Académie des Inscriptions consultée déclara, par l'organe du président de Boze, que ces signes représentatifs que l'on nomme *pièces obsidionales* n'étaient pas à proprement parler des monnaies, et que le gouverneur de Tournai n'avait commis aucune usurpation. Les savans, comme on le voit, sont parfois bons à quelque chose. De Boze sauva de Surville qui conserva sur ses épaules cette tête qu'il avait imprudemment livrée au monétaire tournaisien, et couronnée de laurier encore!

Louis XIV, on le sait, ne badinait pas avec le respect et la déférence qui lui étaient dus et qu'il exigeait impérieusement. Il était alors aigri par ses revers et peut-être aussi par la quantité de médailles que les Alliés firent frapper sur la prise de Tournay. Au reste, la soumission à sa cour dégénérait en une espèce de culte. On lit dans un livre du temps, en quelque sorte officiel, dédié à ce même monarque, la phrase suivante : *Quand les grandes dames, surtout les princesses du sang, passent dans la chambre du Roi, elles font une grande révérence au lit de S. M* Comment donc, ajoute un auteur moderne, tant de *grandes dames* n'auraient-elles pas pris le parti d'y entrer ? On voulait échapper à la révérence !

La leçon que Louis XIV donna au gouverneur de Surville servit à plusieurs de ses frères d'armes. Le 12 août 1711, Bouchain ayant été cerné par le général Fagel, malgré les efforts de Villars, cette ville se rendit le 14 septembre suivant. Le gouverneur fut forcé de payer ses troupes avec une monnaie improvisée ; il ne donna ni sa vaisselle, ni celle des bourgeois, et il se garda bien même de prêter son buste. La monnaie obsidionale de Bouchain fut faite sur de petits morceaux de cartes à jouer, coupés carrément, et sur lesquels on voit l'empreinte en cire rouge d'un ca-

chet représentant un amour nu portant une lanterne sourde avec ces mots : *sans esclat* ! On n'est pas plus modeste ni pour le fond ni pour la forme. Le revers portait le nom d'*Affry* M. avec le chiffre XXV répété aux quatre coins. Une autre pièce de même matière présentait d'un côté les armes du gouverneur, et de l'autre son même nom avec le chiffre IIIII répété quatre fois. Ainsi les petits amours représentaient des pièces de 25 sols, et le blason de M. d'Affry des petites pièces de 5 sols. Tout cela ne coûtait pas cher ; on les paierait davantage aujourdhui.

L'année suivante le gouverneur du Quesnoy pour les Alliés, étant pressé par le maréchal de Villars, fut obligé de se rendre à merci le 4 octobre 1712. Durant le siége il fabriqua aussi une sorte de monnaie plus économique encore que celle du gouverneur de Bouchain. Ce sont des morceaux de cartes à huit pans ; d'un côté on voit les armes du gouverneur sur du pain à cacheter rouge couvert de papier ; et de l'autre ces mots écrits de sa propre main : *4 sols. Quesnoy. Gouvern* (eur) *Ivoy*. Il paraît que la cire même manquait dans la ville assiégée.

Tous ces souvenirs historiques sont aujourd'hui très recherchés, et on voit les amateurs se les disputer comme certains assignats de localité qui ont retrouvé en ce moment une valeur décuple de celle fort précaire qu'on leur attribua jadis. A. D.

Musée de Lille.

L'origine du Musée de Lille, comme celle de la plupart des Musées de province, ne remonte pas à une haute antiquité, et peu d'années nous séparent de l'époque où personne en ce lieu ne songeait à l'utilité des collections publiques ; elles seules, cependant, peuvent conserver intactes les productions des grands maîtres que les particuliers éparpillent selon leurs caprices, ou laissent se perdre par incurie. C'est par des soins assidus et des dépenses sagement combinées que la ville a pu parvenir à la conservation et à l'accroissement d'une collection de tableaux dignes de fixer l'attention des amateurs, et qu'elle s'est mise à même d'offrir à sa nombreuse et intelligente population un moyen facile de nourrir son goût pour les beaux-arts par l'aspect incessant des chefs-d'œuvre du génie.

Notre Musée, fondé en 1795 sous le titre de Musée départemental, se composa d'abord de toutes les œuvres d'art recueillies dans les couvents devenues propriétés nationales, et de celles que délaissaient les émigrés en fuyant le sol français. Le peintre Louis Watteau père, chargé par la commission des arts dont il

faisait partie de dresser un inventaire détaillé des tableaux et estampes provenant de ces diverses sources, réunit, dans l'ancien couvent des Récollets, toutes les richesses sur lesquelles devaient se concentrer ses soins et ses études. Le résultat de son travail mentionne 583 tableaux et 58 gravures parmi lesquels 382 tableaux et 15 gravures furent particulièrement désignés comme *devant être conservés pour l'instruction.*

Ce que la chapelle des Récollets ne pouvait contenir fut entassé pêle-mêle dans les corridors et les greniers jusqu'au jour où 97 tableaux furent enlevés pour être distribués aux églises de Lille et des environs, soit à titre de don, soit sous forme de vente, moyennant une taxe presque uniforme de 6 à 18 fr.

Un arrêté des consuls en date du 17 fructidor an IX (1er septembre 1801) dota le Musée de Lille de quarante-six tableaux dont la majeure partie arrivait d'Italie, d'Allemagne ou de Belgique, à la suite de nos armées victorieuses ; mais les restaurations qu'exigeaient ces toiles, dont plusieurs étaient en mauvais état, vinrent apporter de grands retards dans leur expédition, et ce ne fut que l'an XI (1803) que la ville put entrer en jouissance du don qui lui avait été fait deux ans auparavant.

De 1803 à 1813, les archives du Musée de Lille ne parlent d'aucun changement qui y ait été apporté; à cette époque, M. le baron Duplantier, alors préfet du Nord, nomma une commission chargée de dresser deux inventaires : l'un, composé des ouvrages dignes de figurer dans un Musée ; l'autre, désignant les tableaux jugés d'une valeur minime ou qui auraient exigé des frais de restauration trop considérables.

Le travail ordonné fut-il exécuté ? les inventaires furent ils dressés ? aucune trace ne l'indique; mais toujours est-il que, grâce à un procès-verbal de la vente retrouvé dans les archives de la ville, nous avons acquis la certitude qu'on vendit 344 tableaux pour la somme de 1,365 fr. 50 c. (3 fr. 90 c. *la pièce.*)

Il nous restait alors bien peu de ces ouvrages que Watteau désignait comme *bons à conserver pour l'instruction !* et le Musée, dépouillé d'une grande partie des toiles remarquables dont cet artiste recommandait la conservation, serait devenu peu digne d'une ville aussi importante que Lille, si le noyau assez restreint qu'on lui avait laissé n'eût été capable, par son mérite, d'illustrer à lui seul n'importe quelle ville de province. Les œuvres de maîtres tels que Rubens, Van Dyck, Craeyer, Paul Véronèse, André del Sarte, Bassan, etc., et celles non moins estimables d'Arnould de Vuez suffisaient pour nous assurer à jamais une place au premier rang dans ces sortes de collections, et l'on eut ainsi un peu moins à déplorer le vide désastreux que laissait le don ou la vente des tableaux du Poussin, de Jordaens, du Guer-

chin, de Gérard Dow, de Teniers, de Wouvermans et d'autres peintres d'un grand mérite.

Si nous étions alors au bout de nos pertes, nous n'en avions pas encore fini avec les craintes de voir notre Musée s'amoindrir. Une lettre de M. Pradel, directeur-général de la maison du roi, en date du 24 février 1816, réclamait, pour les rendre à l'étranger, huit des quarante-six tableaux que le gouvernement consulaire nous avait donnés en 1801. Cet ordre malencontreux portait un coup sensible au conservateur M. Van Blarenberghe, qui avait été chargé de faire lui-même le choix des chefs-d'œuvre donnés à la ville, aussi mit-il plus que de la lenteur à l'exécuter, mais il avait reculé jusqu'aux dernières limites du retard possible, et il allait enfin être réduit à satisfaire aux exigences du pouvoir, lorsque le 5 mars, une lettre de M de Vaublanc, ministre de l'intérieur, vint dissiper toutes ces craintes. Ce bienheureux contre-ordre laissa la ville paisible propriétaire des tableaux dont il lui coûtait tant de se séparer ! A dater de cette époque, le Musée ne fit plus que se développer et prendre de l'importance. De 1822 à 1827, des dons successifs du gouvernement et des particuliers, des achats bien conseillés, ont ajouté chaque jour aux richesses antérieurement acquises.

La révolution de 1848 trouva notre collection prête à s'installer dans les magnifiques galeries que notre habile concitoyen, M Benvignat, venait de lui construire ; des idées nouvelles se firent jour, et tout en maintenant la centralisation des pouvoirs dans le cœur de l'Etat comme moyen de conserver l'unité dans le corps de la nation, on se décida à reconnaître que la décentralisation des œuvres de génie est indispensable pour procurer à tous les membres de la société les avantages que produit la culture des arts et des sciences. C'est par son contact incessant avec les beautés artistiques que l'homme cultive et perfectionne toutes ses facultés ; aussi voit-on toujours les peuples vivant au centre des chefs-d'œuvre s'identifier bien mieux que les autres à ce que l'art et la nature produisent de plus beau.

Grâce au zèle infatigable et intelligent du maire de Lille, M. Bonte-Pollet, grâce à sa persévérance dans des démarches qu'aucun obstacle n'arrêtait, et qui lui ont acquis la reconnaissance de la population, notre Musée s'est enrichi depuis deux ans d'une grande quantité de tableaux de toutes les écoles ; désormais, il peut prendre rang parmi les plus favorisés, et servir de complément aux richesses que nous a léguées notre célèbre compatriote Wicar.

REYNART.

Quantovic.

Enfin la véritable position de Quantovic, Quantovicus ou Vicus Quantiœ, cette antique ville, vient d'être exactement déterminée dans une savante dissertation qu'a publiée tout récemment la Société des Antiquaires de la Morinie.

Comme l'auteur l'a parfaitement démontré, Quantovic se trouvait non à Etaples, ainsi que plusieurs savants l'avaient avancé, mais sur le territoire de la commune de Saint-Josse-sur-Mer, vis-à-vis d'Etaples, sur la rive gauche de la Canche.

A l'époque de l'invasion romaine, Etaples ne formait qu'un poste militaire, un simple hameau, qui n'acquit quelque importance qu'au commencement du onzième siècle.

L'auteur du mémoire, M. l'abbé Robert, curé de Merck-Saint-Liévin, démontre de la manière la plus lucide, la plus complète qu'Etaples n'était pas Quantovic, et que ce dernier lieu, la ville romaine, se trouvait assis de l'autre côté de la Canche, où furent élevés depuis l'abbaye et le village de Saint-Josse, à peu de distance de Montreuil, dans le département du Pas-de-Calais.

La question est donc définitivement résolue. Nous en félicitons de cœur le savant antiquaire. L'auteur appuie non-seulement son opinion de raisonnements justes, rationnels, puisés dans l'étude approfondie qu'il a faite sur les lieux, mais encore de la puissante autorité d'une foule d'écrivains, parmi lesquels nous lisons les noms de Lequien et Luto, historiens inédits du Boulonnais ; Alcuin, Bucherius, Bouteroue, Eccard, Labbe, Harbaville, etc. La question était d'autant plus délicate à traiter, que l'auteur du mémoire avait à ménager certaines susceptibilités, à lutter contre des hommes érudits, honorables, qui s'étaient occupés du même sujet.

La ville de Quantovic, qui fut fondée dans les premiers temps de l'occupation romaine, exista durant neuf siècles. Elle disparut de ce monde, par une invasion de Normands, entre les années 868 et 882, lorsque Montreuil fut mis en possession de l'atelier monétaire que possédait Quantovic. Une abbaye sous le patronage de Saint-Josse, existait en ce lieu, devenu un vaste tombeau. Les cénobites de ce monastère surent heureusement refaire, du moins en partie, ce que le vandalisme des barbares avait détruit sans pitié. Peu à peu des habitations s'érigèrent autour de leur sainte maison. Plus tard, enfin, un village s'y forma ; celui que nous voyons aujourd'hui.

Quelque complet que paraisse un ouvrage littéraire, il est toujours facile d'y ajouter quelques lignes qui en augmentent l'intérêt.

Nous sommes donc heureux de pouvoir augmenter la série des autorités citées par M. l'abbé Robert, du sentiment de l'un des hommes les plus laborieux, les plus érudits de son siècle : Charles Dufresne, seigneur du Cange, auquel sa ville natale, reconnaissante, Amiens, vient d'élever une statue

Ducange, qui vivait de 1610 à 1688, écrivait tout-à-fait dans le sens du mémoire dont nous venons de rendre compte. Dans sa savante dissertation sur le port Itius ou Iccius, dissertation qui est devenue d'autant plus intéressante qu'elle est restée, croyons-nous, à l'état de manuscrit, et dont nous devons la communication à la gracieuse obligeance de l'honorable avocat M. Louis Cousin, Ducange s'exprimait ainsi sur Quantovic :

« Je ne saurais me dispenser de vous faire faire une remarque considérable sur ce que l'annaliste de Calais (Bernard) nous dit que, quand Charlemagne vint à Etaples en 799, cette ville s'appelait Quantovicus, Vicus ad Quantiam; il se vante ailleurs d'avoir trouvé cette rare découverte dans plusieurs manuscrits très anciens et très curieux ... Je défie, cependant, M. Bernard, de me citer aucun de ses anciens et curieux manuscrits où il ait trouvé qu'on appelait Etaples, du temps de Charlemagne, Quantovic, Vicus ad Quantiam Nous apprenons bien de l'histoire que Saint Josse, à la sollicitation du duc Aimon, se vit obligé de sortir de son désert... pour venir s'établir dans une forêt située entre la rivière d'Authie et la Canche, que l'on appelait en l'an 630 Wic. Ce fut dans ce désert que Saint-Josse bâtit deux chapelles, l'une à l'honneur de Saint-Pierre, et l'autre en l'honneur de Saint-Paul. Un habile écrivain (le père Sirmond) (1) prouve ce que j'avance ici par des paroles tirées d'Alcuin, précepteur de Charlemagne, qui fut, en 789, premier abbé régulier de l'abbaye de Saint-Josse... La charte de Dagobert fait aussi mention de cet endroit ... Nous voyons encore que Charles-le-Chauve appelait ce lieu Quantovic, comme qui dirait village ou demeure bâtie sur le bord de la Canche, où l'on battait monnaie... C'est à présent l'abbaye qui porte le nom de ce grand saint, où il reçut l'honneur de la sépulture en l'an 668. »

Plusieurs auteurs ont placé à Saint Josse, déjà assez célèbre par son antiquité sous le nom de Quantovic, le fameux port Iccius dont parle Jules César dans ses immortels Commentaires ; d'autres écrivains l'ont placé à Etaples. Ducange, dans la dissertation citée, et l'abbé Robert, dans son mémoire, ont parfaitement démontré le ridicule d'une pareille opinion L'éloignement de Quantovic ou

---

(1) Annales de Calais.

Saint-Josse, et d'Etaples, qui n'eût jamais d'autre dénomination, du rivage de l'Angleterre, doit la faire nettement rejeter. Il demeure certain maintenant que le Portus Iccius était à Mardick, qui a porté si long-temps le nom de Portus Mardiccius ; il y a en sa faveur une immense majorité d'autorités. R. D. B.

Dunkerque, le 25 février 1850.

Artistes Artésiens.

L'Artois a fourni une foule d'artistes que les biographes ont beaucoup trop méprisés. Il en est cependant plusieurs dont les noms méritent d'être relevés en signalant les ouvrages qu'ils ont mis au jour. Déjà M. de la Fons-Melicocq a parlé de beaucoup d'artistes du moyen-âge ; nous tâcherons de rappeler peu à peu le souvenir de quelques autres d'une origine plus récente, et qui, vivants dans le siècle dernier, ne devraient pas encore être oubliés dans les lieux qui les ont vu naître.

Anselme FLAMEN, dit *Flamen père*, né à Saint-Omer vers le milieu du XVIIe siècle, reçu membre de l'Académie royale de peinture de Paris le 26 avril 1681, élu adjoint-professeur le 30 octobre 1694 et professeur le 6 août 1701, avait composé un beau médaillon en marbre, en ovale, de 2 pieds 1/2 sur 2, représentant Saint Jérôme, nu de la ceinture à la tête, et frappant d'un caillou sa poitrine de la même main dont le bras plié embrasse un crucifix. Le sculpteur a rendu le saint sous la figure d'un vieillard vénérable, mais affaibli par les travaux de la pénitence qu'il faisait dans une solitude près de Jérusalem Ce médaillon ornait, dans le siècle dernier, un des côtés de la 3e croisée de la première grande salle de l'Académie royale de peinture et sculpture dont Anselme Flamen faisait partie. Dans l'allée royale du parc de Versailles, on voit du même artiste une statue en marbre de 7 pieds de hauteur, représentant un satyre portant un chevreau sur ses épaules. C'est une copie d'aprés l'antique qui se trouvait à Rome chez la reine Christine de Suède.

L'artiste audomarois eut un fils, né à Paris, portant aussi le nom d'Anselme FLAMEN, dit *Flamen fils*, élève de son père, qui fut reçu académicien le 27 octobre 1708. Il décora la salle d'assemblée de l'Académie d'une statuette en marbre, de ronde bosse, de deux pieds de haut, représentant Plutus, dieu des richesses, tenant une corne d'abondance d'où sortent des joyaux et des pièces d'or. On connait de lui plusieurs autres œuvres disséminées dans les musées et cabinets des curieux.

Simon HURTREL, autre sculpteur artésien, né à Béthune, fut

reçu à l'Académie de peinture et de sculpture le 31 mars 1690, élu adjoint professeur le 3 juillet 1706, et professeur en 1707. On lui doit un groupe en bronze d'un pied quatre pouces de hauteur, qui ornait jadis le salon de réunion de l'Académie. Il représentait la Vierge au pied de la croix après la descente du corps de Jésus-Christ. Un ange la soutient ; deux autres, sous la figure de jeunes enfants, pleurent et tiennent la couronne d'épines. Ce groupe annonçait un vrai talent. D'autres ouvrages importants sont sortis du ciseau de Simon Hurtrel.

Baudrin YVART, peintre, né à Boulogne-sur-Mer, fut reçu académicien à Paris, le 11 avril 1663 ; il est mort le 12 décembre 1690, à l'âge de 80 ans. Cet artiste avait décoré l'Académie royale de peinture, dont il était membre, d'un tableau de 5 pieds sur 4, représentant la *Sculpture*, la masse et la pointe en main, travaillant au buste du roi Louis XIV. Plusieurs vestiges de l'art antique gisent au pied de la *Sculpture*, comme si ce génie personnifié avait conçu le dessein de s'inspirer de ce que l'antiquité presente de plus excellent pour perfectionner le portrait auquel il travaille. Les productions du peintre Baudrin Yvart, quoique très nombreuses, puisqu'il n'est mort qu'étant octogénaire, ont été peu répandues dans les galeries et collections des curieux. On les trouve rarement citées dans les catalogues. Un illustre boulonnais de la même famille, M. Yvart, agriculteur et botaniste distingué, a été nommé membre de l'Institut. A. D.

Académie d'Arras.

L'Académie d'Arras est peut-être aujourd'hui la plus ancienne société littéraire du Nord de la France. Elle fut fondée en 1737 et Louis XV autorisa ses assemblées par une lettre de son ministre, du 13 mai 1738. La compagnie s'occupa dès lors de tout ce qui a rapport à la langue française et à l'histoire de la province d'Artois. Elle avait déjà produit de bons mémoires, elle possédait une bibliothèque et une collection de médailles et de monnaies anciennes, lorsqu'en 1773, M. *Harduin*, son secrétaire, à qui ce corps littéraire dût tant d'illustration, adressa requête au Roi pour obtenir des lettres-patentes accordant à l'Académie le titre de *Royale*, et lui permettant de fixer ses membres ordinaires au nombre de *quarante*, d'avoir un sceau, une devise, etc. Ces lettres patentes furent obtenues et signées par le Roi Louis XV, à Compiégne, le 9 juillet 1773, contresignées *Monteynard*, portant le visa de M. *de Maupeau*, et enregistrées à Arras, au conseil supérieur, le 24 août suivant. Les statuts annexés aux lettres-pa-

tentes n'autorisèrent que la nomination de *trente* académiciens ordinaires, dont *vingt* au moins devaient résider à Arras. Le nombre des membres honoraires n'était pas fixé. Le sceau de l'Académie représentait un génie aîlé étendant une guirlande de fleurs au-dessus de deux cornes d'abondance d'où sortaient des fruits et qui embrassaient un écusson portant ces mots : *Académie royale des belles-lettres d'Arras*. La légende *Flores fructibus addit* annonçait que le but de la société était de joindre l'utile à l'agréable. L'exergue montrait la date de 1773, époque de l'obtention des lettres-patentes.

Les secrétaires perpétuels du siècle dernier qui laissèrent le plus de traces de leurs travaux furent MM. *De la Place*, *Harduin* et *Dubois de Fosseux*, qui resta jusqu'à la révolution. Les protecteurs ordinaires de l'Académie étaient les gouverneurs de la province d'Artois, tels que le prince d'Isenghien, le maréchal duc de Levis, etc. Le premier directeur fut M. d'*Artus*, en 1738, auteur de recherches sur les personnages célèbres de l'Artois.

Le titre d'Académicien d'Arras n'était pas honorifique ; nous voyons les plus beaux noms de l'Artois inscrits dans la liste de ceux qui envoyaient des mémoires. Ce sont MM. *Le Gay de Ramecourt*, *Enlart de Grandval*, *Ansart de Mouy*, le comte *de Mirabel*, *Lesergeant de Ransart*, *Dubois de Duisans*, *de Crespiœul*, *de Gouve*, *Cauwet de Baly*, *Dupré d'Aulnay*, *Foacier de Jouy*, *de Ruzé*, le comte *de Couturelle*, le marquis *de la Fertée*, les abbés *de Gaston* et *de la Borere*, le marquis *de Béthune d'Esdignœul*, le baron *Deslyons*, *le Pippre de la Vallée*, etc., etc.

D'autres noms moins connus dans les fastes nobiliaires, mais peut-être plus célèbres dans la république des lettres, ont beaucoup aidé à fonder, dès le siècle dernier, la réputation de l'Académie d'Arras. Tels furent ceux de *Bauvin*, *Beauzée*, *Gosse*, dom *Taillandier* et dom *Berthod*, auteur de l'*Eloge de Richard*, récemment publiée ; du *P. Lucas*, des abbés *Delys*, *Galhaut* et *Jacquemont* ; *de Camp*, *Dénis*, *Wartelle*, *d'Açarq*, *Le Gay*, *Dumarquez*, *Carnot* et *de Robespierre* qui siégèrent comme académiciens ordinaires, tandis que *Droz*, *de Sacy*, *Filassier*, *la Dixmerie*, *Soulavie*, *Piis*, *Beffroy*, *Gail*, *Delandine*, *Venance*, *Couret de Villeneuve* et *Millin de Grandmaison* figuraient comme membres honoraires et correspondants. Il y avait certainement dans ces différents groupes une réunion de talents et de génies assez divers et assez puissants pour glorifier une Académie de province.

En 1760, la société reçut de l'Electeur Palatin une médaille d'or à son effigie d'un côté, et à celle de l'Electrice de l'autre, avec ces mots gravés : *Id læti musis damus Atrebatensibus ambo.*

Cet hommage rendu aux muses artésiennes était une réponse à un éloge des deux princes composé en vers par M. *Harduin*. Depuis les trouvères jusqu'à nos jours, les souverains ont toujours pris chez les orfèvres les réponses à faire aux épîtres poétiques. Après avoir chanté le mariage de l'Electeur, Harduin crut ne pas devoir oublier la première grossesse de l'Electrice : nouvelle réponse du généreux Palatin puisée à la même source : il envoya à l'Académie d'Arras trente médaillons d'argent formant la suite de tous les princes revêtus de la dignité d'Electeur jusques et y compris lui même, prince régnant. Cette dernière médaille portait : *Atrebatum musis meque meosque dedi*. 1761. Les vers et les pièces qui les accompagnaient sont insérées dans le *Mercure* du temps.

Les Etats de la province d'Artois ont voulu encourager le zèle des académiciens d'Arras. Dans leur assemblée générale, tenue en novembre 1782, ils ont décidé que chaque année il serait remis à la Société une médaille d'or de 500 francs pour être décernée par elle à l'auteur du meilleur ouvrage sur un sujet donné d'histoire, d'économie rurale ou de commerce ; le tout se rapportant à la province et pouvant l'illustrer ou la rendre plus florissante. Le premier lauréat de cette fondation fut M. *Herman*, avocat à Arras.

Dans le siècle dernier, peu de sociétés de province publiaient des mémoires annuels comme aujourd'hui. Les registres de délibérations contenaient beaucoup plus de pièces et les imprimés en renfermaient beaucoup moins. Outre quelques morceaux détachés, on connaît sur les premiers travaux de l'Académie une brochure devenue assez rare, intitulée : *Lettres patentes et autres pièces concernant l'Académie royale des belles-lettres d'Arras. Arras, Michel Nicolas*, 1778, in-8° de 41 pp. *Supplément aux pièces*, etc. *Arras, v^e. de Michel Nicolas*, 1786, in 8° de 19 pages. Ces brochures résument très sommairement les premiers travaux ; on trouve dans les *Mémoires* de la Société de 1844 un rapport de M. *A. d'Héricourt* sur les manuscrits de l'ancienne Académie, qui complète jusqu'à un certain point ces documents imparfaits. M. *Répécaud*, colonel et président de la Société, a dressé, en réponse à une circulaire du gouvernement, une histoire concise de cette compagnie savante. Nos neveux ne seront pas aussi embarrassés que nous pour disserter sur les travaux contemporains de l'Académie d'Arras Ses œuvres du siècle présent ont été régulièrement publiées ; on imprime en ce moment le vingt-cinquième volume de ses Mémoires !

A D.

Caricature contre Albert et Isabelle.

La caricature politique n'est pas chose nouvelle ; on en trouve sous tous les règnes, et sur tous les personnages en évidence, même sur ceux que leur sexe, leurs vertus, auraient dû exempter de ces sortes d'attaques Nous possédons une gravure extrêmement rare aujourd'hui, qui n'est qu'une piquante épigramme faite en France contre les Archiducs Albert et Isabelle, souverains des provinces des Pays-Bas, au commencement du XVIIe siècle. Cette satyre gravée, que nous regardons comme sortie du burin exercé d'*Abraham Bosse*, a du moins le mérite d'une exécution parfaite, ce qui n'est pas commun chez les caricaturistes modernes.

A cause du titre d'*Archiducs* que prenaient volontiers le couple semi-Germain et semi-Espagnol qui régnait sur les Pays-Bas, le dessinateur crut devoir les représenter sous la forme de rois des hiboux, de ces tristes oiseaux de nuit qu'on nomme vulgairement *grands ducs* ; en effet, de *grand Duc* à *Archiduc* la métamorphose de nom est à peine sensible, et comme la cour d'Albert et d'Isabelle, princes pieux, sévères et méthodistes, était souverainement ennuyeuse, l'application de la gravure ne s'arrêtait pas seulement au nom, elle atteignait parfaitement les personnes.

L'auteur donc représente deux énormes grands ducs accostés l'un contre l'autre, comme les monnaies montrent les effigies d'Albert et d'Isabelle, et il les habille en homme et en femme, fort pauvrement du reste, puis il leur lie aux serres des patins flamands pour rappeler les Pays-Bas où ils séjournent. Le hibou-Isabelle est recouvert de la grande *faille* noire qu'elle ne quitta plus sur la fin de son règne ; elle porte la fraise espagnole et un tablier blanc sur lequel se détache un cordon soutenant un rat placé comme on voit la Toison-d'Or suspendue au collier de cet ordre. Le hibou-Albert tient au bec un bout du cordon de sa compagne auquel est suspendu par le cou un autre rat. Il est vêtu d'une assez mauvaise casaque et coiffé d'une plate et courte perruque ronde en forme de calotte.

Au bas de l'estampe on lit ce quatrain fort faible dans lequel l'auteur n'osa, ou ne put pas, s'expliquer franchement sur le but de son œuvre, dont le voile est assez transparent par la physionomie qu'il a su donner à ses figures d'oiseaux :

« L'excez est à tel point qu'en ce temps où nous sommes
» On ne peut discerner qualité ny degrez,
» Estats, rangs, dignitez, profanes ou sacrez,
» Et mesmes les hyboux y sont parez en hommes.

On lit au dessous : *Le Blond, excudit. Avec privilège du Roi.* L'inventeur et le graveur n'ont pas signé. A cette époque, on com-

prenait qu'il n'était pas prudent d'insulter les têtes couronnées, même de loin, à visage découvert. Les mots *avec privilège du Roi* sont peut-être la cause de la belle réception qu'Isabelle fit à Marie de Médicis lorsque, brouillée avec son fils Louis XIII, elle se réfugia dans les Pays-Bas où elle fit une entrée vraiment triomphale à Mons, Bruxelles et Anvers.

Au reste, sous le règne suivant, les Flamands et surtout les Hollandais se vengèrent bien de cette épigramme gravée, par les médailles et les estampes satyriques qu'ils lancèrent dans le monde contre Louis XIV et sa cour : nous passons sous silence les libelles qui formeraient à eux seuls une petite bibliothèque.

A. D.

Jeux de balle et de l'arc.

Les jeux de balle et de l'arc ont été de tout temps en honneur dans les provinces des Pays-Bas. L'arc fut l'arme principale des gens des communes de la Flandre, qui s'y exerçaient dès leur jeune âge et dans leurs jours de plaisir, afin d'en user avec plus de force et d'adresse durant les temps de guerre. Les fameuses compagnies d'archers flamands, avant, pendant et après la domination des ducs de Bourgogne, sont assez connues dans l'histoire sans qu'il soit besoin d'en rappeler les hauts faits. Après que l'arquebuse fut substituée à l'arc dans les combats, les flamands continuèrent à se servir de leur arme favorite, mais pour leurs jeux seulement. Ils étaient si enthousiastes du tir à l'arc, qu'il n'y avait pas jadis et qu'il n'y a pas encore aujourd'hui de bonne fête sans ce divertissement. Le personnage le plus éminent, assistant à toute réjouissance publique, était invité à inaugurer le jeu en tirant la première flèche, et c'est ainsi qu'un seigneur de la maison de Croy, présidant à un tir à l'arc qui eut lieu à Condé, ville où ce jeu est encore en grande vénération, abattit du premier coup l'oiseau formant le but, et fut proclamé *Roi*... du tir. On fit fondre un oiseau en métal relatant le jour de ce coup adroit ou heureux, et l'on y grava la date de l'événement. Cet oiseau, suspendu à une chaîne, est conservé au château de l'Ermitage près Condé, appartenant au duc de Croy-Dulmen, en souvenir de cette royauté éphémère d'un des seigneurs du lieu.

Parce que les voyageurs ont vu les espagnols et surtout les basques se livrer à l'exercice de la paume avec une adresse que leur agilité naturelle a rendue proverbiale, on a prétendu que les habitants de la Flandre et du Hainaut avaient emprunté le jeu de balle à leurs dominateurs pendant que les espagnols régnaient

dans les Pays-Bas ; c'est à tort. Cet exercice fut beaucoup plus anciennement pratiqué dans nos contrées On trouve dans les *Annales du Hainaut*, par *Vinchant*, une citation qui fait remonter bien plus haut la culture du jeu de balle par nos ancêtres. En 1429, tandis que Philippe le-Bon, duc de Bourgogne, resida durant trois semaines à Paris, une forte virago de vingt-huit ans, née à Mons, qu'on appela en France *Margot de Hainaut*, se rendit dans la capitale pour y jouer a la balle, talent dans lequel elle excellait, ne craignant pas de se mesurer avec tel joueur que ce fût « Icelle estant en habit de femme, dit Vinchant, elle jouait » de l'avant-main et de l'arrière très-puissamment, très-mali- » cieusement (ce sont les termes d'un certain auteur) ; à raison » de quoy, elle fit grand bruit ès France, et fut fort caressée tant » des petits compaignons que seigneurs, lesquels la volurent in- » duire de se revestir d'habit d'homme pour estre plus habile ; » mais ne volut y entendre. Elle retourna au pays de Hainaut ; » avec bonne somme d'argent qu'elle gaigna par ledit jeu de » paulmes. Elle se transporta depuis en Flandres et en Brabant ; » enfin s'estant rendue au pays de Namur, se rendit illec reli- » gieuse, n'ayant jamais été mariée » C'était alors le *conclusum* de beaucoup de carrières.

Bien avant Philippe-le-Bon, on jouait à la balle dans les provinces des Pays-Bas, où presque tous les déduits de l'Europe furent connus par ces riches et populeuses communes, si avides de fêtes et de réjouissances publiques. Le bon duc Philippe, fort ami lui-même des plaisirs de tous genres, se délassait des affaires en jouant à la balle ou à la paume au milieu de sa cour. Se trouvant, en 1451, à Mons, où il tint un chapitre de la Toison-d'Or en l'église de Sainte-Waudru, il s'*esbatoit au jeu de paulme avec ses seigneurs*, lorsqu'il lui fut donné avis que les mahométans se portaient vers Constantinople pour en faire le siège. Depuis lors ce divertissement public est resté populaire dans nos communes, où l'on a vu jadis les seigneurs se mêler à leurs tenanciers pour prendre ce délassement. Aujourd'hui encore le Hainaut est la terre classique du jeu de balle pour lequel les villes offrent des prix considérables en argenterie aux jours de fête patronale. Il n'est aucune église ou chapelle de nos contrées où l'on ne voie suspendues aux pieds du Christ ou aux bras de la Vierge d'énormes *balles d'argent*, qui sont des *ex-voto* offerts en souvenir d'autant de triomphes obtenus par les joueurs du lieu et apportés joyeusement, musique en tête, à la maison de Dieu, honoré aussi bien comme souverain juge des luttes de plaisir que comme Dieu des combats.

A. D.

Election d'une abbesse de Maubeuge.

Il n'est pas sans intérêt de voir quelle était la forme suivie au siécle dernier pour procéder à l'élection d'une abbesse d'un de ces nobles chapîtres de Dames qui existaient dans nos provinces à l'instar de ceux d'Allemagne. La lettre suivante, pièce officielle émanée de Louis XV dans sa minorité ou plutôt du régent, trouvée dans les manuscrits de M. Ferdinand-Ignace Malotau de Villerode, ancien prevôt de Valenciennes, et dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Duthillœul, bibliothécaire de Douai, indique assez complètement les formalités à suivre pour remplacer l'abbesse *de Noyelles de Ruddere.*

A. D.

LETTRE DU ROY,
Du 12 juin 1719,

Adressante à M. le prince de Tingry pour assister avec les autres comissaires à l'élection d'une abbesse pour l'abbaye royale ou chapître des Dames chanoinesses à Maubeuge en Hainaut.

« Monseigneur de Tingry, l'abbaye royale de Maubeuge, règle de St.-Augustin, diocèse de Cambray étant vacante par le décès de Madame de Noyelles Derudere abbesse, arrivé le 8 du mois de mars dernier, et devenant nécessaire tant pour le bien spirituel que temporel de ladite abbaye de pourvoir à ce qu'elle soit incessament remplie d'une personne qui ait les qualitez requises pour la bien administrer, je vous ay choisi pour, conjointement avec le sieur Meliand, conseiller en mes conseils, maître des requêtes ordinaires de mon hôtel, et intendant de justice, police et finances en Flandres, en l'absence du sieur Doujar, aussi conseiller en mon conseil, maître des requestes et sous-intendant en Haynaut, et le sieur abbé de Liessies, assister en qualité de commissaire de ma part à l'élection qui doit se faire en cette occasion du nombre nécessaire des demoiselles chanoinesses du chapître de ladite abbaye qui doivent m'estre présentées et qui seront estimées les plus capables d'estre élevées à la dignité d'abbesse ; et vous fais cette lettre de l'avis de mon très cher et très amé oncle le duc d'Orléans, régent, pour vous dire que mon intention est que vous vous rendiez pour cet effet avec lesdits sieurs commissaires en ladite abbaye au jour et à l'heure que vous conviendrez, afin qu'y étant avec eux vous fassiez de concert assembler le chapître des dames, demoiselles chanoinesses pour procéder en votre présence et en la manière accoutumée à ladite élection, vous recommandant de tenir la main à ce qu'il y ait une entière liberté de suffrages, et

qu'il n'y soit admis que des personnes affectionnées à mon service, ensuite de quoy je desire que vous m'envoyiez le procès verbal de la dite élection signé de vous pour pouvoir, apres l'avoir veû, faire le choix que j'estimeray convenir au bien et a l'avantage de ladite abbaye, et la présente n'étant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait Monseigneur de Tingry en sa sainte garde. » Escrit à Paris le douzième jour de juin 1719, signé Louis, et plus bas Phelypeaux avec paraphe.

La superscription à M. de Tingry, gouverneur de ma ville et citadelle de Valenciennes, mon lieutenant-général en Flandres et commandant en chef pour mon service audit pays.

La croix miraculeuse d'Arras.

Pendant le carême de l'année 1738, le révérend père François-Xavier *Duplessis*, de la compagnie de Jésus, et missionnaire apostolique, prêcha une mission à Arras au profit de la garnison de cette ville ; le 19 mars il fit planter une grande croix sur le rempart en un lieu qui prit le nom de *calvaire*. Les affligés, les malades, les béquillards ne tardèrent pas à se rendre au pied de cet instrument de la passion du Christ et y retrouvèrent souvent, sinon la santé et le repos, du moins la confiance et la force de supporter leurs maux. De là vint le nom de *croix miraculeuse* qu'on lui donna. Cette croix, portant de grandes fleurs de lys à ses trois extrémités, fut bientôt couverte de cœurs d'or et d'argent et d'une foule d'*ex-voto* des fidèles. On avait inscrit au-dessous de sa base : *Clamavi ad te et sanatime* (Je t'ai imploré et tu m'as guéri.)

On a fait graver plusieurs estampes qui constatent cette élévation de la croix du P. Duplessis. Deux d'entre elles, différentes de dessin, portent au bas ce quatrain plus dévot que poétique :

O croix miraculeuse où cette âme fidelle
Vient chercher le remède à son infirmité,
Accablé sous le poids de mon iniquité,
Je viens comme elle à vous, guérissez-moi comme elle.

Une médaille ovale avec anneau, d'une assez grande dimension, a été frappée pour perpétuer le souvenir de cette pieuse fondation à Arras. D'un côté on voit la croix avec le P. Duplessis, au pied, en habits sacerdotaux ; autour on lit : *Croix-de-la-mission*. De l'autre côté la même croix reçoit les hommages de fidèles affligés et malades ; la légende est : *La croix miraculeuse d'Arras*. Le pied du calvaire montre la date de 1738.

Cette médaille mieux exécutée que ne le sont ordinairement les amulettes, est devenue assez rare.

Le P. François-Xavier Duplessis, jésuite, est né à Québec, en Canada, le 13 janvier 1694. Il est connu pour ses démêlés avec le spirituel et impie Du Laurens, de Douai. Il avait gagné dans nos provinces une grande réputation de prédicateur intrépide et zélé. Son portrait a été gravé, en buste, dans un médaillon ovale.

A. D.

Intérieurs d'Ateliers.

CARLE ELSHOECT.

Au numéro 16 de la rue de l'Ouest, au fond d'une longue cour, se cache dans le coin gauche une maison haute et large, percée dans le bas de quatre grandes portes, et dont les fenêtres spacieuses semblent inviter tous les rayons du jour. A voir cette demeure presque transparente, on se rappelle ce philosophe de l'antiquité qui voulait habiter une maison de verre. Cette maison est une ruche d'artistes. La longue cour qui mène à ce bâtiment est elle-même, tant à gauche qu'à droite, peuplée de sculpteurs. Ce ne sont, devant toutes les portes, sur toutes les fenêtres, que blocs de marbres, que torses tronqués, que bras et jambes en marbre et en plâtre, gisant çà et là sans trop de soin ni d'honneur. — Et pourtant de ce bloc informe sortira peut-être un nouvel Apollon, et ce pied dédaigné porta peut-être jadis le beau corps élancé d'une Diane-chasseresse ! Mais ne nous arrêtons pas aux poétiques conjectures. Les mille bruits de scie et de marteau qui retentissent autour de nous prouvent assez que des artistes fervents travaillent là sans relâche à revêtir de beauté des formes nouvelles. N'est-ce pas aussi un pressentiment fécond en émulation, une légitime espérance qui a décidé cette laborieuse colonie de sculpteurs à venir installer ses ateliers en face de ce Luxembourg où tant de statues en ruines, qui de toute manière ont subi l'outrage des ans, semblent attendre avec impatience que de jeunes rivales viennent les remplacer sous ces ombrages, impuissants, hélas ! à cacher leurs rides.

Nous vous conduirons aujourd'hui à la grande porte n° 2 de la maison, au fond de la cour. Un C. et un E., tracés à la craie sur cette porte, composent toute l'enseigne de Carle Elshoëct. Frappez avec confiance ; l'artiste vous recevra avec cordialité. Il suffit que vous aimiez l'art pour que vous soyez le bienvenu. Etes vous un critique intelligent ? tant mieux ! Carle Elshoëct, qui ne fait passer sa personnalité qu'après le culte désintéressé de son art, ne dédaigne pas les conseils ; il les provoque avec sollicitude, et ce n'est pas de sa part modestie feinte, car si l'avis lui semble por-

ter à faux, il sait le combattre avec autant de convenance que de logique naturelle et de bon sens. Chez lui l'artiste est toujours un homme sincère, un cœur loyal Si vous êtes un poète, tant mieux encore ! Il aime, comprend, et partage toutes les nobles inspirations, tous les enthousiasmes de bon aloi. Il a conservé l'âme candide des vieux sculpteurs sur bois de Gand et de Bruges, le pays de son père et de son grand-père, qui, eux aussi, n'étaient que des sculpteurs sur bois naïvement enthousiastes. Dites-lui quelques vers de nos grands poètes, qu'il n'a guère eu le temps de lire, et vous verrez briller ses yeux Son seul livre à lui, le livre qui d'ailleurs renferme et remplace tous les autres, c'est la Bible. C'est dans la Bible que sa mère lui apprit à lire ; aussi ce souvenir lui rend-il le saint livre deux fois sacré. — Mais parlez-lui surtout avec chaleur des belles œuvres de la sculpture qui honorent notre époque et toutes les époques, notre pays et tous les pays, et vous arriverez au plus beau, dois-je dire au plus rare des beaux spectacles, au bonheur édifiant d'un artiste qui s'oublie lui-même dans un sentiment d'admiration pour ses émules et pour ses maîtres. Cette qualité généreuse, que Carle Elshoëct possède à un haut degré, prouve non seulement un beau caractère, mais encore cette conscience du talent réel qui n'a besoin que des occasions pour se signaler. Carle Elshoëct a justifié ce que j'avance dans les diverses circonstances (et l'on doit regretter qu'elles aient été si rares) où des travaux importants lui ont été confiés.

Avant de parler des ouvrages principaux de Carle Elshoëct, saluons au passage quelques uns des bustes, des médaillons et des statuettes que renferme son atelier. Commençons, comme il convient, par les femmes. Voici d'abord Léontine Fay : merci pour tout le beau passé que ce buste rappelle Alors, ô Léontine ! vous n'aviez pas encore eu l'honneur d'être reçue au Théâtre-Français, cette autre académie où l'on n'arrive qu'après avoir perdu ces charmants défauts qui sont les irréparables qualités de la jeunesse et de la poésie. Voici Mlle Lavoie, (de Dunkerque) qui pose là plus vaillamment que sur la scène, compensation que le sculpteur devait bien à la cantatrice, puisqu'il ne pouvait reproduire son chant. — M. Thoré s'appuie sur sa canne de l'air rêveur d'un homme à la recherche de la liberté. Mais passons plus rapidement, car le temps nous presse ; souriez seulement à la laideur spirituelle d'Andrieux ; vous avez plus d'une fois vu le marbre de ce buste au foyer de la Comédie-Française. — A ce front qu'un rayon de pensée éclaire, je reconnais Jouffroy. — Cette tête empreinte de gravité et de fermeté, c'est M. Hippolyte Passy : il pense sans doute à l'abolition de l'esclavage, et le sculpteur a trouvé la véritable expression — Un salut de respectueux regret au duc d'Orléans,

que je retrouve là dans toute sa noblesse bienveillante. — Quelle énergique ébauche de Jean Bart et de quel air de bravoure l'intrépide marin menace l'Angleterre ! N'en parlez pourtant pas à l'artiste ; l'histoire de cette statuette est pour lui un pénible souvenir. Quand il s'est agi d'élever un monument à son grand homme de mer, Dunkerque n'a pas voulu se souvenir que M. Carle Elshoëct est un de ses enfants; hâtons-nous de dire que Dunkerque n'a oublié Carle Elshoëct que pour choisir David.

Carle Elshoëct est né à Dunkerque, le 10 août 1797, d'une famille d'artistes originaire de Bruxelles. Son grand-père vint le premier s'établir en France ; il exécuta à Lille, pour plusieurs églises, des autels et des statues de saintes et de saints. L'estime que lui valurent ses travaux le fit nommer doyen des sculpteurs de Lille. Le département du Nord possède plusieurs œuvres de cet aïeul de notre Carle Elshoëct, et nous ne devons pas oublier de mentionner, à l'honneur de cet artiste modeste, qu'il a été le maître du célèbre Rolland, qui devint lui-même le maître de David.

Le père de Carle Elshoëct se fixa plus tard à Dunkerque, où il reçut le titre de sculpteur de la marine. Il y exécuta, en cette qualité, un grand nombre de figures pour des proues de frégates. Il travailla beaucoup aussi pour les églises, et la ville d'Aire est fière de posséder un calvaire de cet artiste. Le jeune Carle apprit chez son père les secrets de la sculpture sur bois ; mais sa passion pour l'art s'exaltant avec son désir de contempler les merveilles entassées dans les musées de Paris, il partit un beau matin sous prétexte d'aller en visiter les monuments A peine arrivé dans la capitale, le jeune homme fut saisi par la fièvre de l'admiration, et l'étude l'absorba bientôt si complètement, que toutes les instances de son père pour le rappeler à Dunkerque furent désormais sans résultat.

A cette époque, Carle Elshoëct entra à l'atelier de Bosio et à l'école des beaux-arts ; Bosio était alors occupé à faire le Louis XIV de la place des Victoires. Le jeune Carle, encouragé par son maître, exécuta une copie de cette statue équestre, et en fit hommage à sa ville natale. Le conseil municipal de Dunkerque alloua en retour, à son intéressant concitoyen, une pension de 600 francs qu'il continua pendant six ans

Dès 1825, Carle Elshoëct exposa une statue de l'Innocence, qui lui valut une médaille d'or. En 1827, on remarqua de lui, au salon, une statue de la Vierge, qui a été placée à l'église de St.-Ouen, à Rouen. Sept statues en bois, commandées sur ces entrefaites par la ville de Tourcoing, attirèrent l'attention de M. Lebas, architecte de l'église de Notre Dame-de-Lorrette, et du préfet de la Seine, qui commanda au sculpteur de Dunkerque deux sé-

raphins en bois destinés à soutenir la chaire, ainsi que deux anges pour le maître-autel de la nouvelle église. Les éloges ne manquèrent pas à Carle Elshoëct pour le caractère chaste, pur et plein d'adoration naïve dont il réussit à revêtir ses deux séraphins. Le nom du jeune sculpteur commençait à se répandre ; il eut alors l'idée de symboliser, dans un marbre gracieux, la poétique Eloa de M. Alfred de Vigny. Une telle œuvre présentait des difficultés de toute sorte ; la nature toute idéale du sujet n'en était pas la moindre. Carle Elshoëct modela son Eloa avec une si heureuse expression de grâce attrayante et pudique, il trouva si bien le juste mélange de spiritualisme chrétien et de beauté plastique, qui pouvait seul rendre la création charmante du poète, que M. Bosio, écrivant au ministre de l'intérieur pour solliciter un bloc de marbre en faveur de son élève, annonçait que le jeune artiste venait de terminer le modèle d'une statue qui ferait honneur à l'école moderne.

Au salon de 1834, on admira les têtes de Faust et de Marguerite. C'est à l'estime que conquirent ces deux bustes que Carle Elshoët dut la commande, par la maison du roi, du buste du duc de Berry, petit-fils de Louis XIV, travail qui figure avec distinction dans la galerie de Versailles. Entre beaucoup d'ouvrages, qui tous se distinguaient par la conscience du talent, nous citerons encore un Triton et une Néréïde, coulés en fonte pour les fontaines de la place de la Concorde, et les bas-reliefs en bois représentant la Paix, la Victoire, la Guerre navale, la Guerre continentale, l'Abondance et la Renommée, dont il a décoré la moitié du grand hémicycle de la nouvelle salle des séances de la chambre des Pairs.

En 1841, la ville de Lyon chargea Carle Elshoëct des sculptures de la façade de son grand hospice, dû aux plans de Soufflot. Le programme désignait deux groupes, l'un représentant l'écusson de la ville de Lyon accolé de deux figures allégoriques du Rhône et de la Saône, et l'autre, l'écusson des hospices aux figures allégoriques de la Maternité et de l'Indigence. Dans le premier groupe, le sculpteur a donné à la figure du Rhône l'expression de la compassion et du regret ; il détourne les flots qui coulent de l'urne sur laquelle il s'appuie ; la Saône aussi refoule d'une main les eaux avec précaution. Tous deux semblent promettre de préserver désormais la ville des ravages qu'ils ont causés.

Dans le second groupe, l'artiste a personnifié la Maternité et l'Indigence. Une mère, qui presse son enfant sur son sein, contemple avec un morne désespoir un morceau de pain et une cruche d'eau déposés à ses côtés. L'indigent est un homme jeune au corps épuisé par les veilles Sa tête exprime une douleur réfléchie, une poignante résignation. C'est la personnification de la misère intelligente. A ses pieds se presse un chien, le seul ami que la contagion du malheur n'ait pas écarté.

Parmi les trois bustes, du baron Delcambre, de Rondelet et de Soufflot, qui figuraient à l'exposition du Louvre, les deux derniers avaient été commandés par la ville de Lyon, comme un témoignage de reconnaissance envers le sculpteur qui s'était acquitté de la grande tâche qui lui avait été confiée, de manière à justifier toutes les espérances.

Nous ne commettrons pas l'indiscrétion de décrire une œuvre importante à laquelle Carle Elshoëct travaille et qui, nous ne craignons pas de nous tromper, lui fera beaucoup d'honneur au salon. L'artiste a eu la bonne inspiration de choisir un de ces sujets où le sentiment et la grâce naïve, ces deux qualités prédominantes de son talent, trouveront l'occasion de s'unir une fois de plus dans une poétique image. Cette prédiction, nous tenons d'autant plus à la faire au sculpteur plein de zèle et d'amour pour son art, qu'il est depuis long-temps oublié dans les travaux dont le gouvernement se réserve la distribution. Espérons que cet oubli sera prochainement réparé. Heureusement que Carle Elshoëct est une de ces natures que des contrariétés passagères ne sauraient abattre, et qui, en dépit des obstacles, poursuivent leur but à l'aide de cette boussole intérieure que je nommerai l'héroïsme de la volonté persévérante.

N. MARTIN.

Musée Moillet.

Le 2 janvier 1850 est mort, à Lille, un homme qui a passé sa vie a réunir une collection à laquelle on ne connaît qu'une seule rivale au monde. Cet homme a voyagé en Hollande, en Angleterre, en Italie, en Algérie ; il s'est mis en rapport avec les généraux, les diplomates, les consuls, les capitaines de navires, les voyageurs de tous les pays ; et cela toujours dans un but unique, qui l'a préoccupé jusqu'à la dernière heure de sa trop courte existence ; enfin, arrivé au terme de sa carrière, cet homme a légué à sa ville natale le résultat prodigieux de ces recherches, de ces démarches, de ces correspondances sans nombre, tentées, accomplies, entretenues d'un pôle à l'autre dans tous les sens de notre planète....

Et voilà comme, au décès de M. Alphonse Moillet, la ville de Lille est entrée en possession du Musée si curieusement original dont nous allons essayer de vous donner une idée.

D'abord, ce sont les tribus sauvages de l'Amérique que nous trouvons fidèlement représentées ici par leurs vêtements, leurs armes, leurs meubles, leurs ustensiles de ménage, de chasse et de pêche, c'est-à-dire toute une galerie de haches à silex, de casse-

têtes monstrueux, de javelots et de flèches armées d'une arrête de poisson à la pointe, de boucliers en peaux de tigre ou de buffle, de hamacs, de calumets, de nattes emplumées, et jusqu'à des modèles de pirogues façonnées par des argonautes antropophages.

La toilette des dames sauvages a livré à M. Moillet les plus singulières inventions de la coquetterie primitive ; les turbans de plumes multicolores, les anneaux qu'on porte au nez, les colliers, les bracelets, les mille colifichets enfin dont les élégantes, *les lionnes* des archipels indiens, chargent leur corps sans le couvrir.... Et cette fourmilière de curiosités viriles et féminines est si bien conçue, si bien rangée que, d'un seul coup-d'œil, d'un seul élan de la pensée, on peut ressusciter, mettre sur pied et faire marcher devant soi tout ce monde sauvage dont la civilisation achève, en ce moment même, d'étouffer les derniers vestiges, d'effacer les dernières traces sur le sol américain.

Des forêts vierges de l'Amérique, nous allons à Java, à Lahore, en Chine.... En effet, voici tout une population d'idoles indiennes, de magots chinois, les uns en porcelaine coloriée, les autres en pâte de riz chargée de dorures, affectant presque tous et toutes des formes hideuses ou bizarres. Certes, il serait difficile de rencontrer ailleurs une mythologie aussi grotesque, des dieux aussi mal élevés ; celui-ci vous montre les dents, et quelles dents ! celui-là louche affreusement des deux yeux ; cet autre vous tire la langue, et se permet d'avoir, à lui tout seul, trois paires de mains armées de griffes énormes....

Des dieux nous passons aux hommes que ces divins créateurs ont eu, cette fois, le bon esprit de ne pas faire à leur image..... et nous trouvons une interminable suite de costumes de brahmes et de mandarins de toutes les classes, où s'entremêlent sur un fond de soie des fantasques broderies en fil d'or serpentant parmi des figures d'oiseaux impossibles et de fabuleux quadrupèdes. Cette garde-robe originale se complète par un assortiment d'armes, affectant des formes d'une bizarrerie inimaginable. Enfin, pour que rien ne manque à cette solennelle évocation du Céleste-Empire, voici qu'on met sous nos yeux les œuvres de ses peintres les plus habiles. S'il faut en juger par les tableaux de la collection Moillet, l'école chinoise ne paraît pas encore avoir pris définitivement parti dans cette guerre acharnée des dessinateurs et des coloristes qui partage en deux camps notre peinture européenne. Du reste, les peintres chinois ont certains procédés d'exécution très curieux à observer.

En quittant toutes ces chinoiseries, on n'est pas fâché de rencontrer, en manière de contraste, les élégants costumes turcs et albanais. En effet, si la robe du mandarin affecte l'air empêtré d'un vêtement magistral, la veste turque et la courte jupe alba

naise ont la tournure dégagée et coquette d'un costume tout militaire, sans compter que les riches poignards et les sabres recourbés qui accompagnent ces dernières ne laissent pas que d'ajouter encore à leur effet pittoresque.

Mais en fait d'armes, nous ne sommes pas au bout des richesses que contient le musée Moillet.

Voici d'abord une carabine allemande de la fin du XVe siècle, richement damasquinée et incrustée de nacre ; vient ensuite une seconde carabine, ou plutôt une arquebuse, et celle-là offre, pour nous autres Lillois, un intérêt tout particulier ; en effet, cette arme est un prix d'adresse décerné à nos canonniers bourgeois au XVIe siècle, et l'on voit sur sa crosse la glorieuse image de sainte Barbe sculptée en relief et coloriée de la façon la plus originale.

Puis ce sont des armes égyptiennes, trophées de la campagne du général Bonaparte ; puis encore des costumes, des armes, des selles et autres merveilles arabes, dépouilles très opimes de la Casauba d'Alger, prise en 1830 ; puis enfin une multitude d'autres curiosités de tous les temps et de tous les pays, dont la description détaillée ferait non plus une notice comme celle-ci, mais un volume assez gros.

Au demeurant, le Musée Moillet offre par lui-même l'explication la plus naturelle, la plus complète que comporte une pareille collection ; car, à côté de ces armes, de ces costumes, de ces ustensiles de peuplades inconnues et de nations etrangères, nous trouvons toute une bibliothèque de *voyages* autour du monde qui donne le mot de chacune des énigmes proposées par les objets réunis dans son voisinage.

Nous trouvons là d'autres livres encore ; mais ceux-la rencontreront peu de lecteurs parmi nous : ce sont de beaux manuscrits indous, arabes, chinois, devant lesquels un professeur de l'Institut perdrait son latin.

Le Musée Moillet ne tardera pas à être installé dans le nouveau local où l'administration municipale lilloise doit le loger, c'est-à-dire à l'Hôtel-de-Ville, dans une salle voisine du Musée de peinture et du Musée Wicar.

HENRY BRUNEEL.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

285 — Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut, par *Rénier Chalon. Bruxelles*, à la librairie scientifique et littéraire (imp. de *Em. Devroye* et Cie) 1848, in-4° de XII et 242 pages, une carte et 26 planches de *J. Vandendaelen.*

M. *R. Chalon*, président de la société des Bibliophiles belges, l'un des principaux promoteurs et rédacteurs de la *Revue de numismatique belge*, a préludé à l'important ouvrage que nous annonçons par plusieurs productions antérieures qui annonçaient son goût et la profondeur de ses connaissances. En 1836, il mettait au jour des *Observations sur un traité fait entre Guillaume* 1er, *comte de Hainaut, et Jean* III, *duc de Brabant, le dimanche gras* 1336-1337, *pour la fabrication d'une monnaie commune.* En 1847, il publiait d'autres *Observations sur quelques chartes et anciens documents relatifs à l'histoire des monnaies des comtes de Hainaut et de Flandre.* Dix ans plus tard il donnait des *Recherches sur les monnaies de Walincourt en Cambrésis,* le tout sans préjudice à divers documents qu'il a rendus publics et qui ont propagé et étendu le goût de la numismatique en Belgique. Pour satisfaire au désir de la Société belge qui avait confié à quelques-uns de ses membres le soin de publier des monographies monétaires de nos anciennes provinces, M. Renier-Chalon a réuni le fruit de ses longues et intelligentes recherches, et il a composé l'histoire des monnaies du Hainaut. Né à Mons, amateur de médailles et de monnaies anciennes, bibliophile distingué, paléographe par occasion, dessinateur et graveur au besoin, il était un des hommes le mieux placé pour mener à bien cette grande et difficile entreprise dont S. A. le prince de Ligne, ami chaleureux et éclairé de la numismatique du pays, a bien voulu accepter l'hommage.

Aussi a-t-il parfaitement réussi : non pas que le dernier mot soit encore dit sur les monnaies de l'antique et noble province qui ne relevait que de *Dieu et du soleil*, tant s'en faut ; on peut attribuer avec certitude un denier frappé par un de nos princes particuliers, Albert III, comte de Namur, qui régnait en 1037 et années suivantes, tandis qu'on ne

connaît pas encore de monnaies du Hainaut, avec nom de souverain, avant celles de Marguerite de Constantinople qui arriva à la suzeraineté en 1244. Il existe bien des pièces de cette province antérieures en date, mais elles sont *muettes* et l'on n'a pu jusqu'ici les attribuer avec succès. Cet état de la science ne durera pas ainsi long-temps. Le progrès en numismatique locale a été tel depuis un quart de siècle, qu'il est permis d'espérer que nos savants n'en resteront pas là. Ce qu'il y a de certain, c'est que M. Rénier Chalon aura beaucoup contribué, pour sa part, à éclairer cette partie importante de notre histoire, et qu'il a ouvert aux investigateurs une carrière brillante où leurs pas seront naturellement guidés. Que de chartes, que de documents anciens parlent de la *monnaie blanche de Valenciennes,* des pièces forgées en Hainaut, à des époques dont il ne nous reste point de preuves matérielles de la numismatique du pays ? Est-il bien certain qu'il n'existe pas de monnaie frappée en Hainaut après Philippe-le-Bon ? Ces pièces sont à trouver, et on peut espérer encore qu'il en sortira un jour de terre. Aujourd'hui qu'une valeur vénale assez forte a été donnée aux petites monnaies gothiques, on ne les détruit plus : l'orfèvre gagne davantage à les mettre numismatiquement en circulation qu'à les jeter brutalement au fond d'un barbare creuset, et chaque trouvaille nouvelle apporte ainsi un renseignement nouveau à la science. Il est à remarquer aussi que toutes les fois qu'une monographie a été publiée, les efforts des recherches, des collectionistes ont été plus particulièrement dirigés pour donner un supplément à cet ouvrage spécial. Le travail attire le travail, et c'est à l'aide de toutes ces recherches réunies qu'un sujet finit par être traité à fond et qu'il se perfectionne par des travaux continus. M. Rénier Chalon a déjà beaucoup fait : son livre est à la hauteur des connaissances actuelles ; il est riche de faits, de découvertes, de renseignements et de preuves ; ses 26 planches d'empreintes, bien rendues et exactes, contiennent 200 pièces, lesquelles, avec leurs revers, forment environ 400 dessins très curieux. A leur aspect, on est de l'avis de l'auteur qui proclame ce fait que si la collection des monnaies du Hainaut est une des plus difficiles à former, elle est du moins une des plus belles pour les types et la finesse de l'exécution des pièces. Elle a aussi un caractère d'originalité qu'elle doit à l'usage spécial du monogramme formé par un H historié, espèce de transformation d'un portail de temple carlovingien, faite à dessein et de manière à produire la lettre initiale ornée ou doublée du mot *Hannonia* : telle est du moins l'opinion du savant Lelewel à laquelle M. R. Chalon s'est rangée, en renvoyant bien loin l'explication donnée par le trop naïf d'*Outreman*, historien de Valenciennes, qui formait le mot *hoière* des premières lettres des quatre comtés dont Guillaume II de Hainaut était suzerain, et qui donnait ce nom wallon à la figure dont nous venons de parler.

On apprend beaucoup de choses dans cet ouvrage modestement intitulé Recherches ; et, depuis le sceau ou bulle d'or de Baudouin de Constantinople qui décore le titre du volume, jusqu'à l'empreinte du rare ducat de Fagnolle que le prince de Ligne fit frapper, on y trouve une série de curiosités qui formeraient une bien précieuse collection à celui qui les posséderaient en nature. A. D.

286. — Histoire de Sainte Berthe et de l'abbaye de Blangy, par M l'abbé *Parenty*, chanoine d'Arras, membre de plusieurs sociétés savantes. *Arras*, *Brissy*, 1846, in-16 de v et 154 pp. plus 2 f^os de tables.

Il n'existait qu'un livre fort imparfait contenant l'*Histoire abrégée de la vie et miracles de sainte Berthe, fondatrice, première abbesse et patronne de l'abbaye royale de Blangy en Artois*, recueillie par don *Charles Roussel*, prieur, avec permission de *François de la Fosse*, abbé, publiée à *Lille*, v^e. *Danel*, 1735, in-12 de 116 pages, qui, quoique réimprimé plusieurs fois, ne se trouvait plus communément, et d'ailleurs n'était plus à la hauteur des connnaissances historiques actuelles. M. l'abbé Parenty, à qui l'on devait déjà une *Vie de Ste -Angèle*, fondatrice de l'ordre de Ste. Ursule, et qui consacre sa vie à l'histoire ecclésiastique du diocèse d'Arras, a eu l'idée d'écrire une histoire de Ste.-Berthe et de l'antique et célèbre abbaye de Blangy, qui fournit dès le 7e siècle au monastère de St.-Vaast son premier abbé. Dom Roussel ne citait aucune source, et il faisait suivre chaque chapitre de réflexions, très pieuses sans doute, mais coupant singulièrement sa narration. L'auteur moderne, au contraire, n'a pas failli au devoir de démontrer l'authenticité de ses documents qu'il a enrichis de notes historiques pleines d'intérêt et d'érudition où l'on trouve de véritables notices sur le comté de St.-Pol et Hesdin, sur les abbayes d'Auchy et de Ruisseauville. Le catalogue des abbés de Blangy est très complet et d'autant plus précieux pour l'histoire ecclésiastique que le *Gallia christiana* montre des lacunes non comblées, et que le tome IV du *Clergé de France*, par l'abbé *Hugues du Tems*, qui traite de l'archevêché de Cambrai et de ses suffragants, passe complètement sous silence le diocèse de Boulogne dont dépendait anciennement l'importante abbaye de Blangy qui se décorait du titre de *royale* et portait le même écu que le Roi de France. Dom *Théry*, dernier bénédictin survivant de ce monastère, est mort en décembre 1850, âgé de 93 ans. A. D.

287. — Histoire de Ste.-Bertille et de l'abbaye de Marœuil, par M. l'abbé *Parenty*. *Arras*, *Brissy*, 1847, in-16 de v et 134 pages. Fig.

Cette petite histoire a les mêmes mérites que celle qui précède : intérêt, lucidité, exactitude, concision. L'œuvre débute par la légende de Ste.-Bertille, dont la châsse est gravée au frontispice ; légende tirée de Bollandus et de Ghesquière, qui réforme Malbrancq sur ce point. Viennent ensuite les documents historiques sur l'abbaye de St-Amand de Marœuil, de l'ordre de St.-Augustin et de la congrégation d'Arrouaise, située sur la Scarpe, près d'Arras. Là encore nous trouvons d'excellentes notices sur *St.-Vindicien*, sur *Alvise*, évêque d'Arras ; sur l'*abbaye d'Arrouaise* à laquelle celle de Marœuil était affiliée et dont le prieur *Gosse*

nous a donné l'histoire ; sur *François Richardot*, évêque illustre d'Arras, etc., etc. La chronologie donnée par l'auteur va jusqu'à dom *Eloi Dorlencourt*, né à Anzin, que l'auteur classe comme le *quarante-huitième* et dernier directeur de cette maison. Suivant d'autres, les abbés de Marœuil auraient été au nombre de 50 ; mais on sait combien il est difficile, dans ces temps reculés, de ne pas faire de double emploi et d'être d'accord sur des noms mal écrits et mal placés dans l'ordre des années. Cependant, M. l'abbé Parenty avoue (p. 125) n'avoir pu découvrir la date précise de la mort de dom *Williard*, qu'il trouve remplacé le 23 janvier 1757 par *Charles Blanchard*; et, s'il faut en croire *Le clergé de France* (t. IV. 182) il faudrait placer entre ces deux abbés celui portant le nom de *Mestiviers* et florissant en 1747. C'est là un *erratum* que nous soumettons à la sagacité et à l'érudition de M. Parenty qui aura peut-être d'excellentes raisons pour le repousser péremptoirement. A. D.

288. — Mémoires de l'Académie d'Arras. Tome XXIV. *Arras*, typ. de Madame veuve *Degeorge*. Août 1849. in-8° de 226 p.

Nous avons signalé autre part l'ancienneté, l'importance, l'activité et l'utilité de l'Académie d'Arras. Il ne nous reste ici qu'à parler du contenu du 24e volume de ses Mémoires, dont le chiffre annonce assez quelle quantité de matériaux ont été mis en lumière avant ceux que nous énumérons aujourd'hui. Ce volume présente d'abord, suivant l'usage, un discours d'ouverture de M. le colonel du génie *Répécaud*, président, qui contient des notions astronomiques très attachantes et mises à la portée des gens du monde. Suit un rapport sur le concours de poésie par M. *Coste*, qui conclut à la non distribution des couronnes offertes. En compensation de cet échec poétique, le recueil que nous annonçons contient des fables et contes composés par M. *Derbigny*, membre résident, dont la verve toujours jeune anime et égaie toutes les compagnies savantes pour lesquelles il veut bien monter sa lyre spirituelle. M. l'abbé *Parenty* a inséré ensuite un rapport détaillé sur la charmante église du Saint-Sacrement d'Arras, construite sur les plans de M. Grigny (Voir plus haut 2e livraison, page 257) auquel l'Académie décerne une médaille. La pièce capitale de ce 24e volume est l'*Histoire de l'enseignement dans la ville d'Arras* par M. l'abbé *Proyart*, chanoine, précédée du rapport de M. *Colin*, qui demande qu'on lui décerne la médaille d'or affectée au prix d'histoire. Ce travail, comptant plus de cent pages d'impression, est fait avec méthode, lucidité et conscience. On ne sait trop ce qu'on doit le plus y louer de la clarté du style, de l'arrangement des faits, ou des saines doctrines qui y sont émises avec le calme et l'autorité de la raison. Enfin, le recueil que nous analysons est terminé par une dissertation historique et critique, dont le titre : *Napoléon à Ligny et le maréchal Ney aux Quatre-Bras* montre suffisamment que l'auteur, M. le colonel *Répécaud*, vient apporter son contingent de lumières pour dissiper les ténèbres qui enveloppent encore les causes stratégiques de la grande catastrophe de Waterloo. L'histoire se ser-

vira un jour de tous ces documents peur expliquer un événement immense dont la modification pouvait changer la face de l'Europe.

A. D.

289. — Douai et Lille au XIIIe siècle. Par *H.-R. Duthillœul*, d'après des manuscrits originaux, reposant aux Archives de la Flandre orientale à Gand. *Douai. Adam d'Aubers*, 1850, in-4° de XIII et 200 pages, 1 carte et 1 fig.

M. *Duthillœul*, bibliothécaire de Douai, a pris pour devise : Chaque jour apporte son œuvre. C'est un des écrivains les plus laborieux du nord de la France. A peine un de ses ouvrages est-il livré à l'impression qu'un autre est sur le métier, et son bagage littéraire s'augmente d'autant. Nous sommes heureux de constater que tous ses efforts ont été consacrés à l'avancement de l'histoire de la contrée et à mettre en lumière les œuvres ou les faits, les titres à la gloire de ses concitoyens. La ville de Douai lui doit une bibliographie et une biographie locales, la mise au jour des petites histoires des communes des environs, et une foule de publications sur les arts et les lettres du pays. Voici maintenant une production nouvelle d'un intérêt complexe : il touche à la fois à l'ancien droit, à la philologie, à l'archéologie et à la linguistique. C'est un monument de vieux langage, une peinture des mœurs antiques et des coûtumes d'autrefois. La série des pièces authentiques publiées par M. Duthillœul, avec une traduction et des notes de sa façon, contient l'histoire des procédures arrivées à la suite d'une lutte acharnée par suite de rivalités citadines entre Lille et Douai, à dater du mois de mai 1284. Cet immense procès criminel est donc antérieur à celui des Templiers, et, sans être d'un intérêt aussi général, il est comme lui une sorte d'enquête singulièrement curieuse sur l'histoire des rites, des mœurs et des usages. Nous pouvons ajouter que c'est un bon enseignement sur le moyen-âge, et que les familles du pays, telles que les *Warenghien*, les *Beaufremez*, les *La Phalecque*, les *d'Hangouart*, les *de Landas*, y trouveront des titres d'ancienneté authentiques et irrécusables. L'œuvre est couronnée par une figure représentant le gothique et fort château de Rupelmonde qui a conservé dans ses flancs les vieux titres originaux qu'on vient de publier pour la première fois : on lui devait bien cet hommage.

A. D.

290. — Bulletin de la commission des Antiquités départementales (Pas-de-Calais). *Arras*, impr. d'*Aug Tierny*, 1849, gr. in-8° de 68 pages.

Le 3 mars 1846, M. Desmousseaux de Givré, préfet du Pas-de-Calais, fonda, dans son département, une commission des antiquités départementales à l'instar de celle qui existait dans le département du

Nord. Le 24 juillet suivant, la commission organisait son bureau et nommait M. *Harbaville* vice-président (le préfet étant président de droit). La commission continua à fonctionner et à enregistrer ses découvertes et les documents qui lui parvenaient, jusqu'à la révolution de 1848, dont le contre-coup la priva immédiatement des allocations dont elle disposait. Elle s'est ainsi vue forcée d'interrompre son œuvre et d'ajourner la publication de la statistique archéologique et de l'*Album* départemental que le conseil général avait confiés à ses soins. En attendant des jours plus heureux, le comité central a jugé utile, en 1849, de publier un *Bulletin* dans lequel on trouve un compte-rendu concis des travaux de la commission depuis son origine jusqu'à sa séance du 6 juillet 1849. Son but était de faire connaître les résultats matériels obtenus et le sommaire des documents découverts. Ces prémisses donnent une excellente idée de ce que sera la grande statistique monumentale du département, dont une première livraison vient de paraître. A. D.

291. — Statistique monumentale du département du Pas-de-Calais, publiée par la commission des Antiquités départementales. — 1re livraison. — *Arras* chez *Topino*, libraire, rue Saint Aubert. 1850, in-4° papier fort (4 figures).

La savante commission des antiquités du Pas-de-Calais a entrepris une *Statistique monumentale* qu'elle compte terminer en cinq années, si elle est favorisée par le calme, l'ordre et la paix que demandent les travaux d'art et d'érudition. Cette première livraison annonce un ouvrage grandiose, solide et élégant. Le texte émane d'écrivains qui ont fait leurs preuves; les figures sont dessinées et gravées sur pierre par M. *Léon Gaucherel*. Ce premier cahier contient d'abord les noms des membres de la commission, suivis d'une introduction dans laquelle M. *Harbaville* esquisse à grands traits le plan de l'ouvrage entier. Dans une rapide pérégrination en Artois et dans le Boulonnais, il parle sommairement de ce qui reste des vingt-deux maisons religieuses d'Arras, des trente-quatre abbayes de la province, des châteaux féodaux laissés sur le sol artésien, des temples restés debout, de ceux que l'art moderne vient d'élever ou d'achever. Ce morceau court, mais bien nourri de faits et de pensées, est à la fois profond et brillant. Vient ensuite une notice, par M. *C. de Linas*, sur l'église collégiale, aujourd'hui paroissiale de Lillers, l'un des rares monuments d'architecture romane conservés dans le nord de la France. La description assez difficile d'un tel édifice, est fort bien faite et aidée par deux bonnes figures. M. le chanoine *Parenty* termine cette livraison par un tableau du portail de l'église de Saint-Michel-du-Wast, en Boulonnais, également d'origine romane, et que l'on attribue à sainte Ide, comtesse de Boulogne, qui fonda un prieuré au Wast vers 1070. On voyait encore, il y a vingt ans (disait en 1839 le dernier éditeur de l'*Histoire de Notre-Dame de Boulogne*, p. 54), près de l'église du Wast une chapelle où se trouvait une partie des restes de sainte Ide. Une tradition,

rapportée par M. Parenty, mettrait le lieu de naissance de Godefroy de Bouillon, revendiqué par les belges et les lorrains, au château du Wast, résidence passagère des comtes de Boulogne et de sainte Ide, mère de Godefroy. Il n'est pas douteux que le château du Wast ait existé, mais il est plus problématique que le libérateur de Jérusalem y ait vu le jour : Guillaume de Tyr, le père Luto, et un autre chroniqueur boulonnais du XVIIe siècle, le font naître avec quelque raison dans le palais du comte de Boulogne, son père, au lieu où s'élève aujourd'hui la mairie du chef-lieu du Boulonnais. Un mémoire lu, le 15 septembre 1832, en séance publique de la Société des arts de Boulogne, par M. P. Hédouin, établit d'une manière plausible le lieu de naissance du héros chanté par le Tasse, que les Boulonnais peuvent désormais, et jusqu'à de nouvelles découvertes, regarder comme leur plus belle illustration. A. D.

292. — Flore de l'arrondissement d'Hazebrouck, ou description des plantes du pays. Livre portatif et utile aux herborisations (sic), par *Vandamme* (Henry), pharmacien. A *Hazebrouck*, chez l'auteur, Grande Place, n° 9 (imp. de *Guermonprez*), 1850. in-8° de VIII et 202 pp.

Le goût de la botanique a presque toujours été très répandu dans le département du Nord où il fut encouragé et excité par les ouvrages des *Lestiboudois*, des *Drapiez*, des *Fée*, des *Desmyttère*, des *Hécart*, etc. Aujourd'hui, en dépit des préoccupations politiques, cette science utile et agréable compte encore de nombreux adeptes. Voici venir M. *Henri Vandamme*, pharmacien à Hazebrouck, qui vient de faire paraître la *Flore* de son arrondissement, livre portatif et utile aux herboriseurs, qui y trouveront les notions élémentaires sur les organes des végétaux, leurs noms en latin, en français et en flamand, le temps de la floraison et l'indication des vertus de toutes les plantes qui croissent naturellement dans le pays ou que l'on y cultive communément pour l'usage de la médecine et de l'économie domestique. L'auteur a disposé son travail selon le système de Linnée, avec la concordance des familles naturelles de Jussieu. Le bel et vaste herbier formé habilement par M. *Maurice Vandamme*, père de *Henry*, mort en 1843, a servi de base à cette *Flore de l'arrondissement d'Hazebrouck*, qui sera désormais d'un grand secours pour tous les amateurs de cette charmante science de la botanique, qui instruit la jeunesse en l'amusant et en la fortifiant par des excursions gymnastiques. A. D.

293. — Histoire de la dentelle par M. de ***. Paris, au dépôt belge, maison Frascati, 19, boulevard Montmartre (Impr. de *Béthune* et *Plon*) 1843, in-12 de 86 pp. orné de figures (8).

Ce mignard volume, dont le texte est encadré, illustré et tiré sur pa-

papier vélin, a toutes les conditions voulues pour traiter un sujet aussi fastueux et aristocratique que la *dentelle*, et former une élégante plaquette destinée à figurer sur les tablettes d'une bibliothèque de bonne maison. Il est d'origine belge, mais il a la forme française, et, comme la légère parure dont il décrit l'histoire, il a moins de solidité que de brillant, moins d'utilité que d'agrément : c'est de la couleur locale au suprême degré ! La dentelle est originaire de Flandre ; les villes de Bruxelles, Malines, Valenciennes et Lille revendiquent chacune l'invention d'un point particulier et d'une fabrication spéciale. La dentelle de Valenciennes est la plus solide et la plus recherchée ; elle se fait au fuseau, d'une seule fois, fond et broderie, tantôt à maille ronde, tantôt à maille carrée. Cette dentelle, riche, fine et égale, résiste à l'usage et passe de la mère à la fille et quelquefois à la petite-fille ; aussi est-elle recherchée et fort chère. La guerre a brisé presque tous les carreaux de dentelle de Valenciennes, et cette belle fabrique s'est retirée à Ypres, Bruges et Courtrai. Le petit traité que nous annonçons, après avoir été vendu à un prix assez élevé, est tombé bien bas à mesure que les dentelles et les gens qui les portent étaient frappés par les révolutions : mais c'est là une affaire de mode ; ce joli opuscule remontera en même temps que le luxe : *Habent sua fata libelli.* A. D.

294. — NOTICE sur Fredéric-Auguste-Ferdinand-Thomas, baron de Reiffenberg, conservateur de la bibliothèque royale de Bruxelles, etc., publiée par la Société des Bibliophiles belges, séant à Mons. *Mons*, typ. d'*Emm Hoyois*, 1850 gr. in-8° de 40 pp. — LE BARON DE REIFFENBERG, notice biographique par *Xavier Heuschling*, chef de division au ministère de l'intérieur, etc. *Cologne*, *Bonn* et *Bruxelles*, 1850, in-8° de 27 pp. — NOTICE sur le baron de Reiffenberg, par M. J. G. A. *Luthereau*, rédacteur en chef de la *Renaissance*, etc. *Bruxelles*, impr. des Beaux-Arts. 1850, gr. in-8° de 16 pages.

Les lettres belges ont fait une perte irréparable dans la personne de M. de Reiffenberg que ses compatriotes estimeront de plus en plus à mesure que le vide immense qu'il laisse en mourant sera mieux aperçu. Ne nous étonnons point si l'Académie de Bruxelles attend avec impatience son buste, si sa ville natale fait frapper sa médaille, si les notices biographiques et les discours funéraires pleuvent de toutes parts. On ne saurait rendre trop d'hommages à l'homme éminent qui sera long-temps l'honneur et la gloire de sa patrie. M. *Adolphe Mathieu*, de Mons, ami et confrère du défunt, a été chargé par la Société des bibliophiles belges, de faire la notice nécrologique de son compatriote ; il s'est acquitté de cette noble charge avec un double mérite : il a chanté l'illustre mort en prose et en vers. En prose, il a traité de sa généalogie, de ses titres honorifiques et littéraires, et il a donné la longue liste de ses œuvres aussi variées que nombreuses, aussi diverses qu'uni-

verselles ; en vers , il a redit les qualités du cœur et de l'esprit du noble écrivain, et là aussi il y avait beaucoup à raconter. L'auteur a uni la méthode et l'exactitude à l'enthousiasme et l'élévation poétique : l'hommage est complet.

Dans sa *Notice*, M. *X. Heuschling* a repoussé chaudement l'accusation faite à la Belgique par les étrangers et par maints nationaux de n'avoir pas d'écrivains ; et il avait sous la main un fameux thème pour prouver qu'il existait une Belgique littéraire, comme une Belgique artistique et industrielle. M. X. H. a inséré cette biographie dans le tome VII du bulletin du *Bibliophile belge* , publication qui, plus qu'aucune autre, porte le deuil de la mort de son érudit et spirituel fondateur.

Enfin M. *Luthereau* a essayé de sonder les profondeurs de l'esprit et du caractère de l'illustre académicien de Bruxelles, et, s'écartant un peu de la nomenclature des œuvres littéraires, il a adroitement touché quelques-uns des reproches que les envieux adressèrent au défunt , et il a presque rendu sa notice anecdotique. Ce plan était sans contredit tracé d'une manière attachante et il eut été piquant de le pousser ainsi jusqu'aux dernières limites ; mais la tombe du regrettable Pic de la Mirandole belge, se trouvait peut-être trop récemment fermée pour en agir ainsi : attendons. Pour nous, ce que nous désirerions voir accomplir dans l'intérêt de la haute réputation d'esprit, d'amabilité et de science dont jouit avec tant de succès mérité l'homme que nous regrettons , ce serait la publication de sa correspondance littéraire avec les savants de France, d'Angleterre, d'Allemagne, de Hollande et de son propre pays. On verrait dans cette œuvre qui deviendrait colossale si on la complétait, quel fut celui qui soutint pendant plus de trente années une bonne part de l'honneur littéraire de la Belgique, qui gagna constamment de nouveaux amis sans perdre les anciens, et qui fut un savant appartenant pour ainsi dire à toutes les nations par ses connaissances variées des langues mortes et vivantes, des mœurs et des littératures des deux hémisphères. Qu'on s'étonne après cela que cette encyclopédie vivante fut chevalier de dix-sept ordres et membre de cinquante Académies !

A. D.

NOUVELLES LITTÉRAIRES

ET

DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

— Dans un de ses récents voyages en Belgique, M. Louis de Baecker, de Bergues, a eu l'occasion de feuilleter le cartulaire inédit de St.-Pierre, de Gand. Il y a remarqué une quantité d'actes et de chartes concernant le nord de la France, et notamment *Terdeghem*, près Cassel ; *Boesinghem*, sur les confins de l'arrondissement d'Hazebrouck; *Noyelles, Camphin, Douchy, Anetières* et *Carvin*

L'intelligent voyageur a relevé les titres relatifs aux trois derniers villages ; les voici :

I. Pulcra concordia super Dominio de Douchy.
II. De separatione prochiæ Douchy et de Noyelle.
III. Confirmatio Ottonis imperatoris super libertate de Douchy.
IV. De libertate ville Douchy facta per Balduinum comitem.
V. De Dulchiaco et de Snelleghem.
VI. De invediatione terre apud Douchy.
VII. De redditibus personnatus de Carvin.
VIII. De decimâ de Carvin.
IX. De ecclesiâ de Carvin.
X. De quadam parte decie in Carvin.
XI. De conventione factâ inter Ecclesiam et Hugonem de Hanetières.
XII. De villico de Hanetières.

La charte d'émancipation de Douchy accordée par Baudouin, comte de Flandre, mérite d'être citée :

« In nomine sancte et individue Trinitatis, Balduinus Dei grâ, marchisus, etc.

» Judex nullus advocatus vel exactor potestatem habeat quippiam » juris faciendi in eâ vel tollen vel precationes facere vel placatum te- » nere. Sed abbas memorati loci vel quem ipse sub se constitueri om- » nia in ppâ potestate et jure teneat, que s^t agenda vel exigenda in pre- » dicta villa. Excepto quod tria generalia placita que sunt agenda per » annum. Hoc est post natale Domini, post pascha, post festum sti » Johannis per advocatum sunt transigenda in quibus ipse tantum de- » narium accipiat, opérarii autem hoc est homines de villa facient ser- » vitium comitis ad castrum Valentianas vel ubi jusserit ad mesuram » sicut antiquitus est eis constitutum.

» Actum publice apud castrum Islâ nomine XIII kal. februarii. » (Sans indication d'année.)

— M. l'abbé *Jules Corblet*, place des Vosges, n° 22, à Paris, fait paraître en ce moment le *Glossaire étymologique et comparatif du patois picard ancien et moderne, précédé de recherches philologiques et littéraires sur ce dialecte,* en un fort volume in-8°. Cet ouvrage important, qui a été couronné par la Société des Antiquaires de Picardie, dans la séance publique du 19 août 1849, est divisé en deux parties : la première traite des origines de l'idiome picard, de ses variétés, de ses formes grammaticales, de ses rébus, de ses sobriquets, noms d'hommes et de lieux, de ses locutions proverbiales et dictons historiques, etc.; la seconde comprend un *glossaire* étymologique et comparatif de plus de 6,000 mots. Ce travail philologique intéresse au plus haut point tout le nord de la France et le pays wallon de la Belgique, dont le vieux langage a la même origine que le patois picard; il sera d'un excellent secours pour lire et comprendre les œuvres de nos naïfs et spirituels trouvères, dont l'étude, aujourd'hui plus populaire que jamais, dévoile tous les arcanes du moyen-âge.

— La ville de Mons est la ville aux *Almanachs;* nous en avons trois à annoncer pour l'an de grâce 1851. Savoir : 1° la sixième année de l'*Armonaque de Mons,* imp. *de Masquillier éié Lamir,* in-16 de 64 pp. 2° *La toisième année des cont' dé quiés, almonach montois pou* 1851, chez *Th. Leroux,* in-16 de 69 pp. 3° *Le véritable Almanach historique du Hainaut pour l'année* 51 *du XIX*e *siècle.* 4e année, *Mons. Emm. Hoyois,* in-12 de 72 pages. Les deux premiers sont en patois; le second a la prétention d'être écrit en français, et il en dit plus qu'il n'est gros, car on trouve, dans ses 72 pages, une foule de données historiques bien plus profitables à fournir au peuple que les pernicieuses doctrines que les almanachs populaires français cherchent à vulgariser.

— C'est une consolation, par le temps de révolution qui court, de voir fonder une entreprise littéraire de quelqu'importance. Aussi annonçons-nous avec plaisir l'apparition du 1er cahier des *Annales Boulonnaises, recueil d'archéologie, d'histoire, de littérature, sciences et beaux-arts, consacré à la ville de Boulogne-sur-Mer et au territoire de l'ancien comté de ce nom. Boulogne, Berger* frères, 1851, in-8° 40 pp. fig. Ce début, à pareille époque, annonce une grande foi dans l'avenir et une confiance illimitée dans le goût littéraire des Boulonnais. Puisse l'espoir des éditeurs n'être pas trompé! Nous aimons à constater, dans un premier aperçu, l'utilité de cette publication, et le courage et le talent de ses rédacteurs. Nous citerons en première ligne M. *François Morand*, avocat et correspondant du ministère de l'instruction publique, qui a enrichi cette première livraison d'éphémérides boulonnaises intéressantes, et d'un excellent article sur *Mathéolus* et son traducteur *Jehan Lefèvre.* M. Morand paraît appelé à être la plus ferme colonne de la nouvelle revue : elle sera bien soutenue.

— *Fables. Lille.* imp. de *L. Danel.* 1850, in-12 de 59 pp. Tel est le titre d'un mignard recueil qu'un anonyme lillois vient de faire paraître sans le livrer au commerce, et pour le plaisir de ses amis et de quelques bibliophiles. Ce livret coquet, contenant 33 fables, est imprimé avec luxe et formera une charmante plaquette que les amis de la douce philosophie mise en vers agréables, rechercheront désormais.

— M. Baligand père, de Mortagne, ancien notaire et membre du conseil d'arrondissement de Valenciennes, vient d'offrir à l'administration municipale de cette ville, pour être déposées dans sa bibliothèque publique, un ancien manuscrit in-folio provenant de sa famille et renfermant une foule de pièces et documents intéressants pour l'histoire et le vieux droit coûtumier du pays. On y remarque les anciennes et seules coûtumes authentiques de Mortagne ; les coûtumes de Valenciennes décrétées par Charles-Quint, au château de Binche, le 23 mars 1540 ; les lettres-patentes du même Empereur en faveur des Roi, connétable et membres de la compagnie des Arbalestriers de Valenciennes, à la date du 11 juillet 1533, et une foule de pièces très importantes sur les droits, fiefs, priviléges et seigneurs de Mortagne, qui fut jadis une ville fortifiée, dépendant de la chatellenie de Tournai. Ces documents historiques se trouveront très bien placés à la bibliothèque publique de Valenciennes.

— Un ouvrage très important va être publié à Londres par deux artistes belges auxquels leur beau talent a valu une réputation européenne, MM. Charles et Louis Haghe. Cet ouvrage est un album de 25 planches représentant dans tous ses détails la magnifique mosquée de Sainte-Sophie, à Constantinople. On a publié, il y a quelque temps, des détails fort intéressants sur la restauration de ce monument par M. Fossati, grâce à la sollicitude éclairée du sultan Abd-ul-Medjid. Cette admirable basilique, œuvre d'Athénius de Tralles et d'Isidore de Millet, qui pendant 918 ans avait servi au culte chrétien avant d'être transformée en mosquée, va, grâce à nos deux célèbres compatriotes, être connue de tous les amis des arts. Dans l'ouvrage de MM. Haghe, les merveilleuses mosaïques sur fond d'or, mises au jour en 1847 par le chevalier Gasparo Fossati, seront reproduites avec une grande fidélité. Cet ouvrage sera publié en deux éditions, une grande et une petite. Il paraîtra au mois de juin.

— M. *Duthillœul*, bibliothécaire de Douai, va mettre à exécution un projet littéraire formé, il y a bien long-temps et conjointement avec feu M. *Guilmot*, son prédécesseur ; il est question de la réimpression, avec tous les éclaircissements désirables, du voyage à Jérusalem de *Jacques Le Saige*, de Douai, au commencement du XVIe siècle, et qui fut imprimé deux fois à Cambrai par *Bonaventure Brassart*, en 1518 et 1524, sans pour cela être moins recherché et moins rare. Ce livre a passé long-temps pour être le premier produit de l'imprimerie dans le nord de la France ; il n'est déchu de ce rang que depuis la découverte des ouvrages imprimés à Valenciennes, vers 1499 et 1500, par *Jehan de Liège*, qui reste définitivement le père de la typographie dans nos provinces.

— M. *Félix Robaut*, habile lithographe de Douai, s'occupe de la confection des planches qui doivent orner l'*Histoire de l'abbaye d'Anchin*, par M. le docteur Lescalier. Cet intéressant ouvrage ne tardera pas à paraître.

— Le 13 janvier 1851 et jours suivants, on a procédé à Mons à la vente des bibliothèques de feu M. *Fremiet*, ancien greffier provincial du Hainaut, et de feu M. *Delobel*, ancien bibliothécaire de la ville de Mons. La mauvaise rédaction du catalogue de cette collection n'a pas empêché que les livres n'aient été vendus à un prix élevé, surtout lors-

qu'ils étaient enrichis de figures. Il reste encore à vendre une suite assez considérable de dessins originaux et douze à quinze portefeuilles de gravures délaissés par M. Fremiet, amateur très fervent.

— M. le docteur *P.-J. Davoine,* président de la Société des sciences médicales et naturelles de Malines, a lu, le 30 mai 1848, dans une séance solennelle de cette compagnie, une Notice sur *Jean Storms,* docteur et professeur à l'Université de Louvain, chanoine de la métropole de Cambrai et de la collégiale Saint-Pierre de Louvain. Cette notice a été imprimée depuis *(Malines, J.-F. Olbrechts*, 1848, in-8° 27 pp.) Avec *Joachim Roelans* et *Thomas de Rye*, *Jean Storms* forme une trinité médicale qui fait honneur à Malines, sa patrie. J. Storms y naquit le 29 août 1559. Malgré ses nombreux ouvrages en physique, botanique, médecine et versification latine, ce savant n'a pas obtenu d'article dans la *Biographie* dite *universelle.*

— M. *André Van Hasselt*, l'un des meilleurs poètes de la Belgique, a publié, en 1840, une bonne *Vie de P.-P. Rubens*, in-8°, terminée par le catalogue des œuvres du prince des peintres flamands. On y trouve, page 243, une assertion qui mérite d'être relevée en faveur de la vérité. L'auteur y dit que le *Martyre de Saint-Etienne*, peint par Rubens pour l'abbaye de Saint-Amand en Flandre, tomba plus tard dans la possession du comte de Cobentzl ; qu'il appartenait en 1830 à S. M. le Roi des Belges, alors prince de Saxe-Cobourg, et qu'il a été gravé par Tassaert. De ces quatre propositions, la première et la dernière sont seules incontestables : le Martyre de Saint-Etienne a été fait par Rubens pour l'abbaye de Saint-Amand et fut gravé par Tassaert. Quant au tableau original, il passa à Valenciennes, après la fermeture des maisons religieuses ; il orna l'église St--Géry de cette ville au rétablissement du culte, et fit ensuite partie de son musée, dont il est aujourd'hui le plus bel ornement. Si le comte de Cobentzl et le roi Léopold ont possédé un *Martyre de Saint-Etienne* peint, c'est que Rubens en a fait deux, ou qu'une copie de cette belle œuvre circule sous son nom. Ce qui a pu induire l'honorable M. Van Hasselt en erreur, c'est que la gravure du tableau de Rubens faite par Tassaert est *dediée au comte de Cobentzl* : on a pu inférer de là que ce seigneur avait en sa possession *le tableau*, tandis que peut-être il conservait chez lui le *dessin* du maître, ou la première *esquisse* qui servit de donnée primitive à Rubens pour l'œuvre magnifique que possède la ville de Valenciennes.

— La belle et nombreuse bibliothèque de feu M. Aimé Leroy, dernier bibliothécaire de Valenciennes, vient d'être acquise, en masse, par M. *Louis Boca*, élève de l'école des Chartes, nommé récemment archiviste du département de la Somme à Amiens. La bibliothèque de M. Aimé Leroy était surtout remarquable par une collection curieuse de livres et de pièces sur l'histoire de notre contrée, collection rassemblée avec soin et dévouement par son dernier possesseur pendant près de quarante années. Les amis des lettres et de l'histoire apprendront avec plaisir que cette bibliothèque ne sera pas dispersée. Elle va être transportée intégralement à Amiens, résidence de son nouveau propriétaire.

JEANNE LA FOLLE ET SA PLUS JEUNE FILLE.

FRAGMENT HISTORIQUE EXTRAIT D'UN OUVRAGE INÉDIT, INTITULÉ :

LA MÈRE ET LES SŒURS DE CHARLES-QUINT,

Par M. LE GLAY.

Catherine d'Autriche, fille de Philippe-le-Beau, archiduc d'Autriche et de Jeanne d'Aragon, reine de Castille, naquit le 14 juin 1507. Elle ne connut pas son père qui était mort depuis plus de huit mois lorsqu'elle vint au monde. Jeanne, sa mère, dont l'esprit était déjà affaibli avant le décès de Philippe, devint tout-à-fait folle quand elle eut perdu ce prince inopinément, le 25 septembre 1506, à Burgos. On essaya en vain de lui enlever l'enfant à qui elle avait donné naissance ; on ne put la lui arracher, non plus que le cadavre de son mari qu'elle conserva près d'elle pendant plusieurs années, malgré les prières, les menaces, les ruses employées pour vaincre son obstination touchante.

Lors même qu'on fut parvenu à ôter de sa présence le cercueil qui renfermait les restes de Philippe, on ne réussit pas à éloigner d'elle la pauvre enfant qui partageait les tristesses de sa cellule, les ennuis de son deuil, les privations de tous genres auxquelles cette reine malheureuse s'était condamnée.

La jeune Catherine ne sortait jamais de la chambre de sa mère ; elle avait pour toute société les deux femmes qui la servaient et pour tout délassement la vue d'un petit préau où quelques enfants venaient jouer sous ses fenêtres. C'est ainsi que s'écoulait l'enfance de cette jeune princesse dont le frère, alors roi de Castille, fut plus tard l'empereur Charles-Quint, et dont les sœurs se nommaient la reine de Danemarck, la reine de Hongrie, la reine de Portugal. Elle était âgée de dix ans lorsque son frère, le roi Charles, se rendit en Espagne afin de prendre possession de ses états. Reléguée dans le triste château de Tordesillas, elle savait à peine à quelle famille elle appartenait.

Un jour, on annonce l'arrivée du roi. La reine Jeanne, qui ne souffrait pas le moindre ornement dans sa chambre et qui affectait même de s'y tenir dans l'état le plus négligé, consentit à tout ce qu'on lui demanda pour recevoir dignement son fils et sa fille aînée, madame Eléonore, reine de Portugal. On leur prépara donc des appartements aussi somptueux qu'il fut possible. La chambre du roi fut tendue de drap d'or rehaussé de trois couleurs, cramoisi, vert et blanc. Quant à la propre chambre de Jeanne, on n'osa y faire aucun changement.

Lorsque Charles fut arrêté à Tordesillas, le confesseur de la reine et son chevalier d'honneur vinrent lui demander si elle voulait bien recevoir le roi son fils et madame Eléonore sa fille, ainsi que M. de Chièvres qui les accompagnait en qualité de gouverneur. Jeanne répondit qu'elle avait bonne connaissance et souvenance du sieur de Chièvres et qu'elle serait bien aise de l'entendre. M. de Chièvres se présenta donc ; et après avoir fait sa révérence et demandé à la reine des nouvelles de sa santé, il lui parla de la réception glorieuse de ses enfants dans le royaume de Castille ; puis il ajouta que, grâce à Dieu, tous ses enfants étaient bien conditionnés et de bonne nature. « Et en vérité, » Madame, dit-il, je dois grandement me louer d'eux ; car, à » mon avis, on n'en sauroit trouver de meilleurs, tant ils sont » vertueux, sages et de bonne affaire. Et comme vos bons et » humbles enfants, ils m'ont chargé de vous dire que ce qu'ils » désirent le plus au monde, c'est de vous voir et de vous faire la » révérence. » La reine, entendant parler ainsi M. de Chièvres,

manifesta une joie inaccoutumée et dit qu'elle serait fort aise de voir ses enfants.

Charles et sa sœur, accompagnés d'un petit nombre de personnes, se rendirent chez leur mère. Admis devant elle, ils firent d'abord une profonde révérence ; puis, s'avançant jusqu'au milieu de la chambre, ils s'inclinèrent à peu près jusqu'à terre. Après quoi le jeune prince voulut prendre la main de sa mère pour la baiser ; mais la reine retira brusquement sa main et saisit son fils dans ses bras, ainsi que sa fille Eléonore. « Madame, lui dit » Charles, nous, vos humbles enfants, merveilleusement joyeux » de vous voir en bonne santé, Dieu merci, désirions depuis » long-temps vous faire la révérence et vous présenter honnenr, » service et soumission. « La reine ne répondit mot ; mais elle soupira, branla la tête et leur prit les mains à tous deux. Après un silence assez prolongé et les avoir regardés avec étonnement, elle leur dit : « Mais êtes-vous bien mes enfants? » — « Oui, » madame, » dit le roi. Alors Jeanne se signa le front en disant : « Que vous êtes devenus grands en peu d'années ! Eh » bien, à la bonne heure ! Que Dieu en soit loué ! Certes, » enfants, vous avez eu grande peine et travail de venir de si » loin : aussi je ne m'étonne pas si vous êtes foulés et fatigués. » Et comme il est déjà tard, vous ferez bien pour aujourd'hui de » vous retirer et d'aller vous reposer jusqu'à demain. » Le roi et sa sœur comprirent ce que voulaient dire ces paroles ; ils prirent congé de leur mère.

M. de Chièvres demeura dans l'appartement avec le confesseur et le chevalier d'honneur. Voyant que la reine l'écoutait volontiers, il lui fit de rechef l'éloge de ses enfants. « Vraiment, » madame, lui dit-il encore, il n'y a point de prince ni princesse » en ce monde à qui Dieu ait fait plus de grâce qu'à vous pour » cause de vos bons enfants, et surtout de ce que monsieur votre » fils est déjà homme pour entreprendre en votre nom la charge » de vos royaumes et seigneuries, afin de vous soulager de cette » peine et que désormais vous soyez tant mieux à votre aise. » C'est pourquoi, madame, sous votre correction, il me semble » que vous ferez sagement de lui en donner la charge dès à pré-

» sent, afin que, de votre vivant, il apprenne à régir et gouverner » vos peuples. » L'habile négociateur parla si bien que la reine donna son consentement à tout ce que l'on demandait.

Catherine avait assisté à cette entrevue. Le chroniqueur Laurent Vital, à qui nous empruntons ces détails, parle de cette jeune princesse avec enthousiasme. « Ses sœurs, dit il, sont belles, » bonnes et bien gentilles, mais en beauté, celle ci est l'outre-» passe. C'est elle qui ressemble le plus au roi dom Philippe » son père ; mais elle n'est pas tant seulement belle ; elle est » encore douée de bonnes mœurs et conditions, et quand elle ne » seroit pas extraite de si haut lieu, on l'aimeroit encore pour sa » bonne grâce. Bien qu'elle n'ait que douze ans d'âge, elle est » toute sagette, peu parlante, et bien grâcieuse en tout. Aussi » disoit-on que c'estoit grand dommage qu'elle fust ainsi tenue » close et solitaire »

Depuis peu de temps, le chevalier d'honneur avait obtenu qu'on pratiquât à la chambre une fenêtre pour donner du passe-temps à la princesse. Elle prenait plaisir à voir les passants aller à l'église et les palfreniers conduire leurs chevaux à l'abreuvoir ; elle aimait surtout à voir jouer les enfants ; et pour les attirer, elle leur jetait quelques pièces d'argent. Pour toutes dames d'honneur, elle avait deux vieilles servantes. Elle n'était parée par dessus sa cotte que d'une peluche d'Espagne qui pouvait valoir environ deux ducats. Son parement de tête était un linge de molleton ou toilette blanche jetée sur son front et sur ses cheveux qui pendaient en queue.

Quand le roi fut retourné à Valladolid, il se prit à regretter que sa jeune sœur fût ainsi retenue captive et privée de toute éducation. Il pensa donc à la retirer de cette solitude On lui rappela que l'archiduc Ferdinand, son frère, avait été ainsi gardé long-temps par la reine ; mais que le roi d'Aragon, son aïeul, l'avait fait enlever un jour pour le soigner près de lui. Jeanne, qui s'en émut d'abord, finit par n'y plus songer. On crut qu'il en serait ainsi pour la princesse Catherine, et l'on s'occupa des moyens de la soustraire clandestinement.

Parmi les anciens serviteurs de la reine se trouvait un nommé Bertrand, natif d'Anvers, en qui Jeanne mettait sa pleine confiance. Bertrand avait ses entrées à toute heure dans la chambre de la reine et de la jeune princesse. Ce fut à lui qu'on s'adressa pour la réussite de cette opération. Quand le vieillard fidèle eut dressé toutes ses batteries, il en informa le roi qui envoya à Tordesillas le seigneur de Trasignies, accompagné d'un certain nombre de gentilshommes, de dames et d'une escorte de deux cents chevaux.

Or, il est bon de savoir que la chambre à coucher de Catherine d'Autriche n'avait d'issue que sur celle de la reine; mais elle aboutissait à une grande galerie où personne ne passait. Bertrand pratiqua, pendant la nuit, une ouverture dans la muraille de terre qui séparait cette galerie de la chambre. Il le fit avec tant de dextérité qu'il ne fut ni vu ni entendu ; il y avait d'ailleurs au-dedans de la chambre, une tapisserie épaisse qui amortissait le bruit.

La nuit, vers une heure, Bertrand, informé que les gens du roi étaient arrivés auprès du château pour emmener la jeune infante, s'introduisit tout doucement dans la première chambre, prit la lumière qui brûlait sur une table et s'en alla à petits pas éveiller la gardienne de madame Catherine. Cette femme, apercevant un homme au milieu de l'obscurité, fut tellement perplexe et étonnée qu'elle allait jeter un cri pour appeler du monde, si Bertrand ne se fût fait connaître en lui disant à voix basse : « Segnora, soyez » contente et ne vous étonnez de rien ; écoutez ce que je vous » dirai, car si vous me voyez ici, c'est par l'ordonnance du roi » qui m'a commandé de vous dire que vous vous gardiez bien de » faire bruit ou empeschement à son bon plaisir, et au contraire » devez m'assister en ma charge. Pour quoi sera bien que vous » éveillez Madame, notre petite maîtresse ; et alors je lui dirai la » volonté du roi. »

La bonne femme tout ébahie alla donc éveiller sa jeune maîtresse. Bertrand lui fit la révérence d'un air joyeux et lui dit qu'il avait ordre du roi de la délivrer de la captivité où elle était detenue depuis si long-temps « Il vous envoie quérir, ajouta-t-il,

» par le sieur de Trasignies, chevalier d'honneur de madame
» Eléonore, votre bonne sœur, lequel seigneur vous attend là-
» bas auprès du pont, depuis plus d'une grosse heure, avec beau-
» coup de gens de bien et quantité de dames et damoiselles pour
» vous conduire auprès du roi, votre bon frère. Partant, ma-
» dame, il est besoin de vous habiller et apprester pour venir
» avec nous sans plus attendre. »

Les femmes de chambre entendant ces paroles, n'osèrent résister ni faire semblant de rien. La jeune dame désirait fort d'être délivrée et d'aller rejoindre le roi son frère et la reine sa sœur ; mais touchée d'un grand amour filial et craignant d'offenser sa mère, elle répondit en ces termes : « Oui-da ! Bertrand, je vous
» ai bien entendu ; mais que dira la reine, ma mère, quand elle
» me demandera et ne saura plus où je suis ? Certes, je désire
» bien faire ce que veut le roi ; mais il me semble qu'il vaudrait
» mieux ne pas m'éloigner pendant trois ou quatre jours et me
» mettre secrètement en un logis voisin afin de voir comment
» la reine, ma mère, se contentera quand elle ne me verra plus.
» Si elle le supporte légèrement, alors je m'en irai vers mon frère ;
» si, au contraire, elle se mécontente trop, on lui donnera à enten-
» dre que j'ai été un peu malade pendant quelques jours et que les
» médecins m'ont fait changer de lieu et d'air. » Ainsi parlait le raisonnait la jeune et bonne dame ; mais quand elle vit qu'on ne voulait pas ouïr ses remontrances, elle se résigna à partir, non sans pleurer beaucoup.

Lorsque Bertrand l'eut conduite sans bruit par l'ouverture dont nous avons parlé, il la remit entre les mains de M. de Trasignies qui la fit placer sur une litière auprès des dames et damoiselles qui devaient l'accompagner et qui se mirent à chanter fort agréablement pour lui faire oublier son ennui. On arriva le lendemain vendredi de bonne heure à Valladolid et l'on descendit au logis de madame Eléonore auprès du palais du roi. « Je la vis entrer, dit
» Laurent Vital, et aller en la chambre de madame sa sœur par
» une galerie. Le seigneur de Trasignies la tenoit par une main et
» madame de Chièvre par l'autre, et la segnora dona Anna de
» Beaumont, gouvernante de ses sœurs, lui portoit la queue.
» La princesse estoit alors vêtue d'une robe de satin brochée d'or.

» de couleur violette, et elle estoit coiffée à la mode du pays de
» Castille, ce qui lui sied fort bien, car c'est une fort belle fille
» et plus belle qu'aucune autre de ses sœurs et qu'aucune autre
» que j'aie jamais vue », dit encore le bon Laurent Vital.

Le dimanche suivant, madame Catherine assista aux joûtes brillantes qui furent données à Valladolid en l'honneur des dames et qui durèrent depuis midi jusqu'à minuit. Mais tandis que l'on menait ainsi joyeuse vie à la cour, la reine Jeanne demandait à chacun où était sa fille ; et ni les femmes ni Bertrand ne savaient que répondre. Alors la bonne mère devint fort plaintive et désolée ; elle allait de chambre en chambre, de coin en coin, avec une servante chercher si sa fille ne s'y trouvait pas ; elle l'appelait à grands cris dans son langage castillan ; elle déchirait les tapisseries pour voir si sa bonne fille n'était pas derrière. Et son deuil devint si grand et si piteux qu'elle ne voulut ni boire, ni manger, ni dormir. « Je mangerai, disoit-elle sans cesse, quand j'aurai recouvré ma fille. » Bertrand essaya de la consoler, mais ce fut en vain. « Hélas, Bertrand, crioit-elle, on m'a dérobé mon enfant. » — « Madame, reprit Bertrand, je vous prie de cesser
» votre deuil, car je m'en irai vers le roi votre fils pour l'avertir;
» et quand il saura combien vous êtes en peine, il fera faire en-
» quête de tous côtés, et je suis sûr que par ce moyen vous aurez
» bientôt bonne nouvelle. » Nonobstant ces paroles de Bertrand, la reine passa deux jours et deux nuits sans boire, manger ni dormir.

Cependant le vieux serviteur s'était rendu auprès du roi Charles qui, désolé de savoir sa mère en ce triste état, consentit sur-le-champ à ce que la jeune infante Catherine fût ramenée à Tordesillas, Mais afin qu'elle pût y vivre d'une façon plus assortie à son rang et aux goûts de son âge, il lui composa une petite cour de dames et damoiselles espagnoles ; ce à quoi la bonne petite princesse consentit bien volontiers. Le roi voulut la reconduire lui-même. Il se présenta d'abord tout seul dans la chambre de sa mère et lui parla ainsi : « Madame, je vous prie de cesser votre
» deuil et ennui ; car je vous apporte bonne nouvelle de ma
» sœur. On vous l'avoit ôtée par le conseil des princes et grands
» maîtres de ma maison, attendu qu'ils sont mal-contents de ce

» que vous ne tenez pas un train royal comme il appartient à une
» grande dame, telle que vous êtes, et ils disent que ma sœur
« dépérira auprès de vous, parce que vous la tenez en chambre
» solitairement et sans nulle récréation. Mais afin qu'ils n'aient
» plus cause de murmurer ainsi, j'ai projeté, pour votre hon-
» neur, de vous donner un gracieux état de maison, si vous le
» voulez accepter, et permettre que ma sœur aille de chambre à
» autre dans le palais et qu'elle puisse quelquefois se divertir aux
» champs, pour le bien de sa santé et par l'ordre des médecins. »

Jeanne, qui avait écouté silencieusement son fils, leva enfin les yeux sur lui, et après l'avoir contemplé fixement pendant une minute ou deux, elle laissa tomber quelques larmes sur ses joues desséchées ; puis, comme sortant d'un rêve, elle sourit, se leva résolument et dit qu'elle était disposée à tout et même à être reine encore, si l'on voulait lui rendre sa compagne, sa fille bien-aimée.

L'infante Catherine qui, avec les quatre dames d'honneur, attendait dans l'appartement voisin, entra aussitôt et se jeta en sanglottant aux pieds de sa mère. Et la pauvre Jeanne, si malheureuse depuis douze ans, fut presqu'heureuse ce jour là.

DOCUMENS INÉDITS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME

DANS LE NORD DE LA FRANCE.

Dès 1534, Luther comptait à Béthune de fervents adeptes, puisque, cette même année, ses magistrats envoyaient au président et aux gens du conseil d'Artois aulcuns livres trouvés chez le huchier Guillaume Quennefix, prétendant qu'ils contenaient les doctrines *de la luterie*.

Ces vexations n'en restèrent pas là, car l'argentier accuse une dépense de xxv s. faite à l'hôtel de la Clef par le doien de St.-Barthélemi et le curé de St.-Vaast, le jour que sire Jehan Quenefix (1), *noté de lutererye*, fut examiné, et aulcuns livres trouvez en la possession de son frère, veus et visités.

Dans ces frais était comprise la canne de vin envoyée au *Pater* de l'Annonciade, qui avait assisté à l'examen (2).

Long-temps après (1540), les franciscains Benon et Sagens, accompagnés de gens savans et lettrés, visitaient les boutiques des

(1) Il est à croire qu'il était prêtre.

(2) Arch. de Béthune, fol. XLVII v°.

libraires et d'autres personnes pour veoir sy on ne trouveroit aucuns livres sentans herésie.

En 1550, le messager se transportait à Pernes, à l'effet d'y remettre au maïeur et aux échevins, la requête de ceux de Béthune, tendant à faire captionner et appréhender ung nommé Roullein Crespin, suspecté d'avoir apostillié en marge certain livre intitulé : *le bouclier de la foy*, de pluisseurs hérésies perverses et meschantes, contre l'honneur du vénérable Sainct Sacrement.

Se conformant aux désirs de leurs confrères, les magistrats de Pernes employèrent trois jours à inventorier les livres de Crespin et d'autres suspects.

Cette même année, Adrien de Pittain et Jehan Hanebecque, chergiés de la *sept* lutérienne, étaient incarcérés, et on allouait, l'année suivante, VI s. à sire Pierre Cailliet, pbre, IIII s. à Philippe Billet, pareille somme à Claude Bassenghme, qui avoient esté oys en certaine information faite contre le premier de ces prévenus.

Plus sévères encore envers un malheureux tanneur, natif d'Arras (1), les magistrats de Béthune le condamnaient (1561) au dernier supplice par l'espée (2).

Au carme du couvent d'Arras qui l'avait interrogé, on présentait deux cannes de vin, tandis que le prévôt, les échevins, le maïeur, le gouverneur, le *gardien des Cordeliers*, le doyen de St.-Barthélemi et le curé de St.-Vaast prenaient, après l'exécution, part à un repas dont la dépense s'éleva à XII l. XII s.

Malgré la sévérité des lois et le zèle du clergé Noyonnais, les opinions hétérodoxes d'un des plus célèbres hérésiarques, auquel

---

(1) Jehan le Clercq. — 1547, A Me Jehan le Douch VI s. pour avoir confessé un malade et pour avoir administré Martin...., quy fust lors exécuté par l'espée (Arch. de la Bassée.)

(2) Deux femmes (la mère et la fille) *sont exécutez par le feu.*

Pont-Levêque (1) avait donné le jour, étaient goûtées et professées par les hommes les plus honorables de Noyon.

Chacun a déjà prononcé le nom de Calvin.

Obligé de se réfugier à Genève, il y avait été suivi par nombre de ses concitoyens, et, entre autres, par Collemont et de Normandie, lieutenant civil.

Nous avons fait connaître dans un autre ouvrage (2) les Noyonnais que les magistrats avaient expulsés comme suspects.

Dès 1547 (3) nous voyons la plupart d'entre eux, François Bergeron, Pierre le Clerc, Mathieu Le Noir, Jehan de Hervily, Gilles Potier, Philippe de Vrely, tenir tête à l'orage soulevé par le sacrilége commis sur un crucifix.

Nous ignorons comment ils détournèrent les accablantes accusations portées par les zélés catholiques de l'assemblée contre d'aucuns de la ville qui allaient et communicquaient aucunes fois à Genève avec les Noyonnais suspects et notés d'hérésie, réfugiés dans cette ville, et contre les détenteurs de livres défendus, qui, selon les dires du maire des maréchaux leur étaient fournis par un libraire (4) de la rue St.-Jacques, dont les fréquents voyages à Genève et en Allemagne étaient bien connus (5).

Rien, toutefois, ne fut révélé, lorsqu'un nouveau sacrilége, commis le 19 février 1551, nécessita une autre assemblée, dans laquelle nous voyons figurer le fougueux chanoine Anthoine de Monchy (6), dit Démocharès.

---

(1) Voy. nos Rech. hist., pp. 65-68.

(2) Ibid. p. 73. Notes.

(3) Cette proscription eut lieu en 1562.

(4) Après les professeurs et les ministres, les hommes que Calvin recherchait avec le plus de soin étaient les imprimeurs et les libraires (Garnier, hist. de France, t. xxv, p. 370.)

(5) Arch. de Noyon, fol. CLXX v°.—CLXXI r°.

(6) Ibid. fol. II c. XXIX r°. et v°. — Voyez nos rech. hist. p. 72.

Enhardi par l'impunité, le fanatisme, l'année suivante, se montrait plus audacieux : ne se contentant plus de briser l'image vénérable du Sauveur, il avait l'infamie de l'attacher au pilory pendue par les pieds.

Le pilori est aussitôt abattu, on y substitue une croix, et on ordonne que *les imaiges quy sont sur la rue seront remises en lieux haulx, que les malheureux n'y puissent attaindre* (1).

Quelques années après (1561), le maire et les échevins se voyaient forcés d'enjoindre au peuple (qu'ils menaçaient de la colère du roi) de respecter le domicile du lieutenant Louis Chastellain, où étaient descendus Laurent de Normandie et Lancelot de Montiguy, despieça retirés à Genève, *jugez à mort et bruslez par effigie* (2).

Le peuple remontrait, peu de jours après, que, depuis l'arrivée des deux hérétiques, plusieurs crucifix et ymaiges avaient été brisés. Il ajoutait que Me Loys Chastellain, lieutenant du bailly de Vermandois, Robert Martine, prévôt royal, et les autres officiers du roi, vivant selon les nouvelles opinions, favorisaient les sectaires, profitant d'ailleurs de leur autorité pour faire emprisonner, sous de vains prétextes, les bons catholiques qui déploraient tous ces scandales. Il demandait, en conséquence, que les suspects fussent privés de leurs places, ainsi que de leurs armes et bastons.

De son côté, le chanoine de la Vacquerie voulait que, suivant les ordonnances, le lieutenant et les autres suspects fussent contraints d'aller, de trois dimanches l'un, à leur messe paroissialle, pour oster et éviter tous scandalles, suspitions et séditions (3).

L'année suivante (Jehan de Macquerel, seigneur de Tangrie, étant capitaine de Noyon), on dressait la fameuse liste sur laquelle Charles de Caisne était qualifié *prince de jeunesse*.

---

(1) Ibid. fol. II C. LVIII r°. et v°.

(2) Ibid. fol. 113 ls.— Ailleurs : bruslez et *enesfigyés*.

(3) Arch. de Noyon, fol. 114 r° et v° ; — 121 r° et v°.

Presque tous les proscrits se retirèrent à Varennes où, en 1596, se trouvaient encore un grand nombre de protestants, si nous en croyons le testament de Nicolas Millet, maréchal, mort à Varennes cette même année, et qui désire y être inhumé *parmy ceulx quy décèdent en la résurection catholicque apostolicq réformée, en espérance de la résurrection* (1).

Non content d'infliger à des citoyens honorables toutes ces vexations, le fanatisme les contraignait encore à faire publiquement au prétoire de l'official, en jour de play (2), leur profession de foi.

Honteux de revenir sur leurs pas, les échevins n'accordaient qu'à regret l'entrée de la ville à Anthoine Dartois (3), avocat, alors qu'il leur remettait les lettres de M. de Maryvaulx, données sur l'attestation de catholicité obtenue de son curé (4).

Ceux de Péronne ne rougissaient pas (1559) d'ordonner aux hostellains de venir, chaque jour, apporter au maïeur, lorsqu'il faisait l'assiette du guet, les noms et surnoms de leurs hôtes, ainsi que leur domicile. Ils leur recommandaient surtout d'avoir soin que leurs domestiques et leurs chambrières observassent leur manière de vivre et retinssent leurs propos (5).

Malgré cette aversion si profonde, les officiers municipaux se

---

(1) Id. du bailliage de Noyon.

(2) En présence du procureur de la ville. M. Al. Michiel (Hist. de la peinture flamande et hollandaise, t. IV. p. 176) rapporte que le père du grand peintre d'Anvers (Jean Rubens), soupçonné de favoriser les doctrines nouvelles, fut obligé de se présenter devant le conseil communal réuni à l'Hôtel-de-Ville (1568) afin d'y obtenir un certificat de bonnes mœurs, de respect inaltérable pour les lois et les coutumes du pays.

(3) Un des ancêtres de MM. Dartois, connus par un grand nombre de charmans vaudevilles. — En 1532, Miquiel Dartois était reçu bourgeois. (Livre rouge).

(4) Archives de Noyon, fol. 150 r°.

(5) [illegible]

trouvaient souvent dans la dure nécessité de protéger les huguenots eux-mêmes, sans cesse assaillis par la tourbe populaire.

Est ordonné à chascun de messieurs, disent les registres (1562), de obvier et mettre peine à apaiser les esmotions et sceditions apparentes à estre entre les habitants de cette ville allencontre de ceulx eulx disans de nouvelle relligion.

Le même jour, on faisait signifier à mess. de St.-Furcy qu'ils eussent à contenir leurs serviteurs et domestiques, ad ce qu'ilz par eulx ne adviennent aucunes séditions et esmotions, sur peine de s'en prendre à eulx (1).

Peu intimidés, toutefois, les huguenots (2) déclaraient (1564) qu'ils n'acquitteraient point la taxe de II m. l. imposée à la ville par le roi.

Ceux des Pays-Bas se montraient encore plus audacieux, puisque les villes se voyaient dans la triste nécessité de se concerter ensemble sur les moyens de leur résister.

Béthune envoyait à cet effet, en 1566, consulter les magistrats de St.-Omer et d'Aire.

Ces nouveaux excès devaient d'autant plus les étonner que, l'année précédente, les Etats convoqués à Arras s'étaient occupés de la modération des placcartz sur le faict de la secte luteraine, modérez selon le concept ou pourgect envoyé par Madame la ducesse de Parme, régente de par decha.

Les idées nouvelles avaient, du reste, tellement amoindri la profonde vénération des masses pour les ordres religieux, que les franciscains de Béthune se virent forcés (1566) de dénoncer à

---

(1) Arch. de Péronne, fol. 290 r°.

(2) La compagnie que conduisait, sous M. d'Andelot, le capitaine Poiet, tenait garnison à Péronne, en 1563. Voyez aussi les arch. de Péronne, fol. 333 r°.

l'autorité les excès de pluiseurs maulvais garchons et garnemens qui, profitant de l'écroulement d'une muraille de leur couvent donnant sur le rempart, se faisaient non-seulement un cruel plaisir de ruer pierres dedens ledict couvent, principallement aux verrières de l'église et du dortoir, mais encore cryoient aprez les religieux, gectans leur veue sur iceulx qu'ilz voyoient jusques dedens leurs chambres et estudes, usans de villains propos, injurieulx et scandaleux, tellement qu'ilz ne se seroyent où retirer.

DE LA FONS-MELICOCQ.

PEINTRES DU 18e SIÈCLE.

JEAN BAPTISTE PATER.

« La peinture du 18e siècle est » comme tous les essors collectifs » de l'activité humaine, très com- » plèxe. »

PAUL MANTZ, *Salon de 1847.*

A *mes amis* PAUL MANTZ, *et* EUDORE SOULIÉ, *conservateur du musée de Versailles.*

I.

Dans un article coloré et spirituel sur Watteau et Lancret, article publié dans la *Revue de Paris* en 1841, M. Arsène Houssaye parait ne point se douter que Pater ait été l'élève et l'imitateur du peintre des fêtes galantes, car il n'en dit pas un mot. C'est bien certainement une distraction de cet ami des arts et des paradoxes, qui lui a fait passer sous silence le nom d'un artiste dont le pinceau, bien mieux que celui de Lancret, a approché du talent et de la grâce de Watteau.

Une circonstance assez remarquable, c'est que Pater était né, comme son maître, son modèle, à Valenciennes, qui, à diverses époques, a produit, dans les lettres et dans les arts, des sujets

vraiment distingués. Ville heureuse entre toutes les villes, n'a-t-elle pas donné le jour à Froissart, le naïf et charmant chroniqueur ? à Rosalie Levasseur, cette belle et puissante cantatrice, à laquelle le chevalier Gluck confia le voile blanc d'Euridice et la baguette d'Armide (1) ? à Saly et Dumont, les sculpteurs ? à Eisen, le dessinateur, qui a illustré avec tant d'esprit, de délicatesse, tous les jolis livres du dix-huitième siècle ? à Joséphine Duchesnois, si tendre, si passionnée dans les rôles de *Phèdre* et de *Marie Stuart* ? De nos jours, et malgré le bruit, la fumée, et les préoccupations intéressées de l'industrie, cette reine un peu juive de notre âge, Valenciennes n'a pas moins continué à enfanter des artistes renommés, et, si je ne les nomme point, c'est parce que je crains d'alarmer leur modestie, et qu'il y a toujours quelque embarras à s'entretenir des talents vivants, fût-ce même pour les louer.

Quoi qu'il en soit, Pater est né aussi à Valenciennes, sur la fin du règne de Louis XIV, en 1695, et c'est lui, oublié, je ne sais trop pourquoi, par presque toutes nos biographies, en y comprenant celle dite *universelle*, que je vais tâcher de faire connaître à mes lecteurs.

Son père, Antoine-Joseph Pater, appartenait à une famille honnête de la bourgeoisie, et était un sculpteur d'un certain mérite. On lui doit tous les ornements de la porte de Famars, travail dans lequel il fut aidé par l'aîné de ses fils, Jean-François Pater.

Ainsi que Watteau, Jean-Baptiste Pater, notre peintre, montra dès l'enfance un goût irrésistible pour le dessin. Loin de le contrarier, son père, charmé de voir se développer en lui les qualités qui conduisent à devenir un artiste distingué, l'encouragea dans ses premiers essais, en lui donnant d'abord pour maître, Gerin, peintre maintenant inconnu, qui habitait alors Valenciennes. Lorsqu'il fut devenu d'une certaine force, il résolut de l'envoyer à Paris. Jean-Baptiste Pater sortait à peine de l'enfance: non-seulement il avait besoin d'être placé sous l'égide d'un bon maître, mais encore de trouver dans ce maître un ami, un protecteur qui le dirigeât dans le monde et lui fît éviter les écueils

(1) M Arthur Dinaux a publié dans les *Archives historiques du Nord* une notice très intéressante sur Rosalie Levasseur.

que présente la capitale aux jeunes provinciaux venant l'habiter. Son père crut avoir rencontré l'homme qu'il lui fallait dans son compatriote Antoine Watteau, âgé de quelques années de plus que son fils, et en possession déjà d'un talent renommé : il se trompait. Il est rare d'abord que celui à qui le ciel a départi le génie et l'originalité puisse s'astreindre à donner des leçons. La patience est une des premieres qualités des hommes qui se vouent au professorat, et cette qualité manque souvent à ceux que l'esprit de création et la fougue exaltée, cette compagne ordinaire d'un sentiment vif et profond, entraînent constamment vers le beau idéal et la recherche de routes jusqu'alors infréquentées. Le Poussin, Gluck, Mozart, Grétry n'ont point eu d'élèves ; ils ont donné des conseils, mais ne se sont jamais pliés froidement à enseigner chaque jour les règles de l'art dont ils ont été les modèles. En second lieu, Antoine Watteau était d'une humeur morose, atrabilaire, d'un caractère difficile, rempli de contrastes heurtés, ne pouvant s'allier avec la faiblesse, l'étourderie d'un pupille, et les soins minutieux, persévérants, qu'exigent son instruction et son avancement.

J'ai raconté, dans l'*Essai sur la vie de Watteau*, que l'*Artiste* (1) a publié, les démêlés qui eurent lieu entre lui et Pater. Ils furent tels, que ce dernier fut obligé de le quitter, avec d'autant plus de regrets que la nature l'avait créé pour peindre dans le genre de ce maître, et, si ce n'était pour l'égaler, du moins pour le suivre de très près.

Le voilà donc seul à Paris, abandonné à ses inspirations, et n'ayant pas une main amie pour le soutenir, une voix dont la bienveillance et l'autorité pût le guider dans la carrière qui s'ouvrait devant lui. Combien de jeunes gens, dans une semblable situation, n'eussent point tardé à perdre courage. Mais Pater avait de l'énergie, l'amour de son art ; il se livra avec ardeur à l'étude, qui bientôt le récompensa de son zèle et de ses efforts.

La capitale renfermait alors des amateurs riches, distingués, se plaisant à réunir dans leurs cabinets les œuvres des peintres anciens et modernes, et à venir en aide aux artistes vivants dont les heureuses dispositions annonçaient un avenir de succès et de gloire. Parmi ceux qui marchaient sur les traces des Mariette,

---

(1) *L'Artiste-Revue de Paris*, série, tom. n° 18.., in-4°.

des Julienne, des de Lalive, je dois signaler M. Blondel de Gagny. Quelques petites toiles de Pater tombèrent sous ses yeux, et, à dater de ce moment, il devint son protecteur, et lui commanda des tableaux. C'est pour lui qu'il fit le *Bal,* l'un de ses meilleurs ouvrages, dont la valeur atteignit 2,000 livres, lors de la vente après décès de cet amateur.

La littérature galante, et en particulier les *Contes de la Fontaine*, éprouvaient en ce moment une recrudescence de succès, due aux mœurs plus que faciles de la Régence et du règne de Louis XV, quoiqu'il y ait, dans le talent et la manière de narrer de l'immortel bonhomme, plus de naïveté érotique que de libertinage dévergondé. Tous les bibliophiles connaissent la magnifique édition de cet ouvrage, faite par les soins des fermiers généraux, et ornée des délicieux dessins d'Eisen. Pater fut chargé, ainsi que Lancret, d'exécuter plusieurs tableaux d'après ces contes, et peignit ensuite ceux qui composent la collection des principales scènes du roman comique de Scarron.

Cependant Watteau, retiré à Nogent, près de Paris, allait s'éteindre, frappé d'une maladie de poitrine que le séjour de l'Angleterre avait portée à sa dernière période. Le souvenir de son ancien élève ne s'était pas effacé de sa mémoire. Il se reprochait de n'avoir pas rendu à ses dispositions la justice qu'elles méritaient, et d'avoir usé envers lui de mauvais procédés. Il allait même jusqu'à avouer qu'il l'avait *redouté*, aveu qui honorait à la fois sa franchise et le talent de Pater. Gersaint, célèbre marchand de tableaux, ami intime de Watteau, en racontant ces faits, ajoute qu'il fut invité par ce dernier à voir Pater, à lui exprimer ses regrets, et à le lui amener à Nogent, « pour qu'il pût, » ce sont les termes dont il se servit, « réparer en quelque sorte le tort qu'il lui avait fait, en le faisant profiter des instructions qu'il était encore en état de lui donner. » Vivement touché de ces avances de son ancien maître, Pater s'empressa de se rendre près de lui ; mais il ne reçut ses conseils et ses leçons que pendant un mois : la mort vint frapper Watteau au moment où sa réputation brillait déjà du plus grand éclat. Mort à jamais regrettable, car qui sait jusqu'où serait allé l'artiste qui, à trente-sept ans, nous a légué tant d'œuvres charmantes ? Pater sentit profondément la perte qu'il venait de faire : « Je devais tout, disait-il à Gersaint, au peu de leçons qu'il m'a données ! » Et depuis, oubliant les moments pénibles qu'il avait passés près de lui, en arrivant à Paris, en maintes circonstances, il témoigna

la reconnaissance la plus tendre pour sa mémoire, se montrant heureux de rendre justice à son mérite toutes les fois que l'occasion s'en présentait (1).

Avec des sentiments aussi nobles, aussi généreux, il serait inconcevable que Pater eût été en proie à un vice, dont les résultats ont été funestes à son talent et à son existence, si la nature ne nous offrait pas tous les jours des contrastes qui échappent à toute explication raisonnable ; ce vice, c'était une avarice sordide, et, pour y croire, nous avons besoin de l'attestation de ses contemporains, de gens d'honneur. de probité, tels que Gersaint et Mariette. Le premier était son ami, et entre, à cet égard, dans des détails qu'il semble rappeler avec peine, tant ils affligent son cœur ! Le second, dans des notes manuscrites et précieuses jointes par lui à un exemplaire de l'*Abecedario pittorico* du père Orlandi, conservé au cabinet des Estampes de Paris, s'exprime ainsi : « Pater n'était occupé qu'à gagner de l'argent et à l'entasser ; il se refusait le nécessaire, et ne prenait de plaisir qu'à compter son or ; je n'ai rien vu de si misérable que ce pauvre homme ! »

Je me ferais un reproche de passer sous silence ce qui peut tendre à amoindrir l'impression défavorable pour le caractère de Pater, que cette soif extrême du gain pourrait donner à mes ecteurs. Il résulte, en effet, de ce que dit Gersaint, qu'une véritable monomanie s'était emparée de son cerveau, et que sans cesse il était poursuivi par la crainte d'arriver à la vieillesse avec des infirmités, sans avoir les ressources nécessaires pour exister, même modestement. A chaque instant le fantôme de la misère se dressait pâle et menaçant devant lui ; et, afin de se trouver dans une position aisée vers la fin de sa carrière, il vivait pauvrement dans sa jeunesse, ne s'accordant aucune distraction, aucun plaisir. Dès le lever du jour, son atelier le recevait, et il n'en sortait que lorsqu'il y était forcé. On conçoit quelle influence fatale cette triste monomanie a dû exercer sur son talent et sur sa santé ! Ne cherchant qu'un prompt débit de ses tableaux, souvent il en négligeait quelques parties, afin de

---

(1) *La dernière leçon donnée par Watteau à Pater* a servi de sujet à M. *Ch. Crauk*, de Valenciennes, pour un tableau exécuté il y a quelques années.

les terminer plus vite. Il ne se servait point de modèles, parce que cela lui aurait occasionné de la dépense. Les rues de Paris, les théâtres, la campagne, ne le voyaient pas, comme Watteau, le crayon à la main, saisissant sur le fait les allures, les costumes de chaque profession, les aspects si variés de la nature, pour les fixer sur ses toiles, qui en seraient devenues le miroir animé. Affaibli par un travail sans relâche, par les terreurs d'un avenir malheureux, son sang s'alluma, une fièvre ardente vint le saisir, et il succomba en 1736, à peine âgé de quarante et un ans (1).

Lancret vivait encore, et avec Pater disparut du monde le second des artistes formant la triade des *peintres des fêtes galantes*, dont Watteau avait été le prince. Pater, après la mort de ce dernier, avait, lui aussi, été admis sous ce titre à l'Académie royale de peinture, et l'on peut voir au Louvre son tableau de réception, l'une des œuvres les plus remarquables échappées à son pinceau.

Habitant depuis quelque temps Valenciennes, où j'ai trouvé l'accueil le plus honorable et le plus bienveillant, j'ai dû rechercher si Pater y avait laissé quelques traces de son existence. Mes recherches, à cet égard, ont été à peu près vaines ; mon ami, M. Dinaux, que son esprit aimable et fin, ses connaissances variées et profondes, surtout en ce qui concerne l'histoire du Hainaut, ont placé à la tête du mouvement littéraire et artistique de cette ville, n'a pu, malgré ses soins, me fournir sur ce point aucun document important. Cela s'explique facilement : Pater a quitté très jeune la cité qui l'a vu naître. A partir de ce moment, il n'y a fait que de rares apparitions, et il n'y existe plus personne de sa famille qui porte son nom. — Toutefois, sur l'indication de M. Dinaux, j'ai visité M. Bertin, pharmacien, rue de Famars, dont Antoine Pater était le trisaïeul, et qui m'a reçu avec une extrême obligeance. M. Bertin possède deux portraits de famille, celui d'Antoine, que Watteau peignit, dans l'unique voyage qu'il fit à Valenciennes depuis son etablissement à Paris, et celui de mademoiselle Pater, peint par son frère, œuvre maniérée, léchée et sans correction. Le portrait de la main de Watteau est, au contraire, une production sérieuse, réussie du premier coup, et accusant un véritable artiste. Antoine Pater a une physionomie

---

(1) Voir le catalogue raisonné du cabinet Quentin de Lorangère, par Gersaint. — Paris, J. Barrois, 1744, in-12.

très expressive, mais dure, hautaine, et, d'après ce que m'a dit M. Bertin, en rapport parfait avec son caractère. C'était un père difficile, inflexible dans ses résolutions et outrant le sentiment de dignité, de fierté que son art lui inspirait. En voici un exemple : il ne pardonna jamais à celui de ses fils qui suivait sa profession d'avoir épousé la fille d'un perruquier et ne voulut plus le revoir (1). Seulement, chaque année, dans les circonstances solennelles, telles que le jour de l'an, on lui amenait ses petits-enfants, qu'il embrassait et auxquels il faisait quelques cadeaux. Que penseraient les coiffeurs de nos jours, en lisant cette anecdote, eux qui ont la prétention d'être aussi des artistes en leur genre ?... ils traiteraient sans doute Antoine Pater d'homme à préjugés ! le siècle actuel leur donnerait raison ; mais, de son temps, le sculpteur valenciennois n'avait pas tort. Il fut enterré, ainsi que sa femme, dans l'église de Saint-Nicolas, située sur la place Verte, incendiée lors du siége de Valenciennes en 1793, et depuis entièrement détruite. M. Bertin a recueilli religieusement la table de marbre blanc qui recouvrait leurs restes, et j'y ai lu l'inscription suivante :

> *Ici reposent les corps du sieur Antoine-Joseph* PATER, *marchand sculpteur, bourgeois de cette ville, décédé le 24 feburier 1747, âgé de 77 ans ; et de Jeanne-Elisabeth* DE FONTAINE, *son épouse, native de Bruay, décédée le 4 feburier 1746, âgée de 80 ans. — Priez Dieu pour leurs âmes.*

L'orgueilleux Antoine Pater n'a-t-il pas dû frémir, dans sa tombe, du titre de *marchand sculpteur*, inscrit sur son épitaphe ?..

Peu de temps avant sa mort, son compatriote et élève, J. Saly, auteur du *Faune portant un chevreau*, qu'on admire encore dans le jardin des Tuileries, fit son buste en terre cuite, donné il y a quelques années au musée de Valenciennes par M. Sohier-Choteau (2).

---

(1) Antoine Pater avait un troisième fils qui, sous le titre de *dom Michel*, fut prieur du couvent des Chartreux, de Montreuil-sur-Mer.

(2) Une lithographie de ce buste, due au crayon de M. H. Teinturier, qui aime et cultive les arts, a été publiée, il y a quelques années, dans les *Petites-Affiches de Valenciennes* qui précédèrent le journal l'*Echo de la Frontière*.

On voit que dans tout cela il est peu question de notre peintre, mais je n'ai pas cru devoir négliger ces détails d'intérieur. La vie d'un homme distingué se compose, selon moi, non-seulement de ce qui lui est personnel, mais encore de ce qui concerne sa famille ; surtout lorsque cette famille est vouée aux arts : toutes ces parties, se groupant autour du sujet principal, forment un tableau qui n'est pas sans intérêt, et servent à expliquer et à compléter ce sujet. Je terminerai par rappeler une circonstance que je tiens aussi de M. Bertin : après le décès de Jean-Baptiste Pater, son frère le sculpteur fit le voyage de Paris, croyant recueillir quelque chose de sa succession ; mais il revint comme il était parti. Le peintre avait tout laissé à une femme avec laquelle il vivait, et qui l'avait soigné dans sa dernière maladie.

II.

Je vais maintenant chercher à apprécier le talent de Pater. J'ai déjà dit qu'il me paraissait mériter le second rang dans la triade des peintres des *Fêtes galantes*. La prééminence de Watteau est d'abord incontestable, et ses deux élèves n'ont fait que glaner à sa suite dans le champ où il a moissonné les fleurs les plus jolies, les plus suaves, les plus brillantes. Quant à Lancret, dont le dessin est, en général, plus correct que celui de Pater, il y a toutefois dans ses figures, celles de femmes surtout, une lourdeur, un défaut de goût, et souvent une maladresse qu'on ne saurait reprocher au premier, heureux possesseur de la légèreté, de l'élégance et de la distinction tant admiréees dans son maître. Sous le rapport de la couleur, sa partie la plus forte, il se montre de beaucoup supérieur à Lancret, et ainsi que l'a très bien fait observer Gault de Saint-Germain, « avec moins de finesse dans la touche, il a peut-être plus de solidité que Watteau (1). » C'est donc avec raison que Ger-

---

(1) *Les trois siècles de la peinture en France* — Paris, 1808, in-8°. —L'opinion des critiques anciens est unanime sur l'altération de la couleur dans les tableaux de Watteau. Voici ce que dit, à cet égard, Lafont de Saint-Yenne, dans ses *Réflexions sur la peinture* : « Tels « sont les tableaux du charmant Watteau, à qui il n'a manqué que

saint a dit : « Il était né avec ce coloris si naturel aux Flamands (1). »

Qu'on jette en effet les yeux sur la plupart de ses tableaux, et l'on est frappé, ébloui de l'éclat harmonieux, de la magie, de la transparence dont ils sont empreints ! Cela ne ressemble-t-il pas à une douce et mélodieuse musique qu'on entendrait sous le feuillage, à travers lequel viendraient percer quelques rayons d'un beau soleil de printemps ? Oui, j'aime à l'avouer, j'ai toujours éprouvé un charme indicible à regarder une toile de Pater ! En fait de couleur, rien n'est discordant, rien ne crie ; tout, au contraire, se fond, s'harmonise, tout vous inonde d'une lumière n'ayant pas un reflet qui blesse, et portant à l'âme la sensation d'une jouissance délicate, d'un bonheur rempli d'une voluptueuse placidité !

Ses compositions, si l'on vient ensuite à les examiner dans leur ensemble, sont plus variées que celles de Watteau, et M. Houssaye me paraît n'avoir été que juste en disant de ce dernier : « Ce qui lui a le plus manqué, c'est peut-être la pensée (2). » Il n'a, il faut bien en convenir, que deux thèmes qu'il brode d'une manière ravissante, les scènes militaires, telles que *Campements, Haltes de troupes*, et les *Fêtes et conversations galantes* dans de charmants jardins, de riants et fantastiques paysages. Mais les contrastes, les idées sérieuses, en opposition avec le plaisir, la science de la vie, manquent presque entièrement dans son œuvre. Pater, lui, est sorti plusieurs fois des deux thèmes dont je viens de parler. Je n'en veux pour preuves que les tableaux qu'il a composés sur les *Contes* de la Fontaine, et le *Roman comique* de Scarron, tableaux dans lesquels il y a souvent de la pensée, de l'esprit à la manière d'Hogarth, et toujours de la variété unie à une action dramatique, à la fois récréative et piquante.

Chaque médaille a son revers ; c'est une affligeante vérité ,

---

» cette partie pour être le peintre le plus séduisant et le plus piquant » de tous nos modernes. — Quels sont aujourd'huy la plupart de ses » ouvrages ? Un assemblage informe de couleurs qui détonent toutes, » et ne laissent aux figures ni vie ni vraisemblance. »

(1) Catalogue Quentin de Lorangère.

(2) Watteau et Lancret, *Revue de Paris* du 31 octobre 1841

applicable à toutes les choses de ce monde, où la perfection est à peu près une chimère. Le côté faible, très faible de Pater, c'est le dessin. Ici, je le sens, j'aborde une question brûlante, en ce que de nos jours elle est fort controversée parmi certains artistes et certains amateurs. Que doit-on entendre par le dessin ? J'ai toujours pensé qu'il résidait dans la correction et la pureté de la ligne. Ainsi, pour moi, Raphaël, Lesueur et David sont des dessinateurs corrects, tandis que Rembrandt, que j'admire sous tant d'autres rapports, laisse à cet égard beaucoup à désirer. L'opinion que je viens d'émettre était jadis généralement adoptée, et me paraît encore incontestable. Cependant, il n'en est pas ainsi, et aujourd'hui, pour ceux dont je viens de parler, ce qui constitue le dessin, est *la vérité du mouvement*. Ces novateurs ont été même plus loin, et j'ai en ce moment une brochure, spirituelle du reste, dans laquelle, à propos d'un grand peintre de notre siècle, que je regrette amèrement de ne pas voir mieux dessiner, l'un d'eux invente un genre de dessin qu'il appelle de *création* et qu'il affirme être le *privilége du génie* (1). Or, j'avoue naïvement que je ne comprends pas plus ce langage que je ne comprends certaines théories politiques prêchées maintenant avec une ardeur, un sang-froid imperturbables ! Le mouvement, sans nul doute, se traduit par le dessin, mais il n'est pas le dessin ; il appartient essentiellement à l'expression, et naît du sentiment, de la passion qui anime une figure. En supposant donc, par exemple, que, s'il s'agit d'un personnage donnant des ordres à ses subordonnés, on ait imprimé à son bras, à sa main, le mouvement, le geste le plus naturel du commandement ; si ce bras, cette main sont incorrects, vainement on viendrait soutenir qu'ils sont bien dessinés. L'expression peut être vraie, animée, mais la correction manque, et, si c'est là ce qu'on appelle *dessin de création*, je trouve que c'est une création très malheureuse, et jamais les gens de goût ne s'aviseront de l'attribuer au génie. Convenons-en de bonne foi : toutes ces nouvelles théories sur les arts sont de véritables paradoxes, auxquels de jeunes amateurs se laissent prendre, sans pouvoir en donner une explication raisonnable ; tandis que certains artistes ne les soutiennent, quoiqu'ils en sentent le vide, que pour masquer leur impuissance.

Je reviens à Pater, dont le dessin est en général mauvais. Ce défaut grave résulte chez lui du manque d'études sérieuses,

---

(1) *Salon de* 1846, par M. Baudelaire Dufays

faites d'après nature, et de la promptitude avec laquelle il peignait, afin de gagner, en peu de temps, le plus d'argent possible.

En terminant cette appréciation de son talent, il ne me paraît pas inutile d'entrer dans quelques considérations sur le genre qu'il avait adopté. J'entends principalement parler ici de ceux de ses tableaux peints à l'imitation de ceux de Watteau. Il faut l'avouer, ce genre, tel aimable, tel séduisant qu'il soit, est tout-à-fait de convention, de fantaisie. A deux époques différentes, son immense succès a été le résultat de la mode et du mérite incontestable des trois peintres qui l'ont exploité. En effet, le *servum pecus* des imitateurs a vainement cherché à suivre leurs traces. Ils avaient emporté dans la tombe le secret de cette magie, de cette féerie, qui animent les toiles qu'il nous ont laissées. La Motte a dit, en parlant des œuvres littéraires :

Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux.

Je suis complètement de son avis, et je trouve cette maxime applicable aux arts comme aux lettres ; mais c'est à la condition que tous les genres soient traités d'une manière supérieure. Pour moi, certaine chanson de Béranger vaut, à son point de vue, la plus belle ode de Pindare, et un paysage de Ruysdaël égale, en valeur de sentiment, un tableau de Raphaël. Watteau, à cet égard, l'emporte de beaucoup sur ses deux émules, et son pinceau, dans les sujets de fantaisie, a un côté de vérité, de profondeur, quant à l'art, que l'on rencontre, sans aucun mélange de mensonge, dans les rares portraits qui complètent son œuvre. Toutefois, proclamons-le bien haut, il serait très fâcheux, ainsi que l'ont essayé depuis quelque temps plusieurs de nos jeunes artistes, que l'on cherchât à ressusciter cette école du dix-huitième siècle, enfant charmant, mais gâté, de la Régence, et tombé dons la décrépitude lorsque vint la révolution de 1789. Les coquetteries de la palette ne vaudront jamais sa franchise et sa réalité.

III.

Je ne me dissimule pas en donnant un catalogue des ouvrages de Pater, que, malgré mes soins et mes recherches, ce travail

sera peut-être très incomplet. Ses tableaux sont dispersés en France, dans plusieurs maisons et cabinets qui ne sont pas ouverts au public. En Angleterre surtout, il y en a un assez grand nombre, enlevés à notre pays, à dater de la paix de 1814. A cette époque, les traditions de l'école de David étaient dans toute leur force, et Watteau, Pater et Lancret, mis à l'index, vendus à des prix très minimes, devenaient l'heureuse conquête des étrangers qui visitaient Paris. Il m'a donc fallu prendre des informations partout, feuilleter beaucoup d'inventaires et de brochures sur les arts, rechercher les gravures faites d'après notre peintre, afin de parvenir à composer la nomenclature qui va suivre :

1.—*Une Fête galante, avec repas, dans la campagne.*

Ce tableau, morceau de réception de Pater à l'Académie, est au Musée du Louvre.

2.—*Une belle Galerie, ornée de figures et de peintures.* — On y remarque différentes personnes à table, et quatre autres des deux sexes, chantant et jouant de divers instruments. L'architecture est de Boyer. —Toile de 22 pouces de haut sur 17 de large.

Le catalogue Julienne mentionne ce tableau sous le n° 245. Il a été vendu, en 1747, à M. de Monteclair, la somme de 1,000 livres.)

3. — *Un sujet de récréation.* — Peint sur toile, de 28 pouces de haut sur 38 de large.

(N° 254 du même catalogue.— Vendu à M. de Montalet 450 livres.)

4. — *Un sujet de conversation champêtre.* — De 15 pouces de haut sur 11 pouces 1/4 de large.

(N° 52 du catalogue Quentin de Lorangère, par Gersaint. Paris, 1774.)

5. — *Une chasse chinoise.* — De 5 pieds 10 pouces de hauteur sur 3 pieds 11 pouces de largeur.

Ce tableau était placé, sous Louis XV, à Versailles, dans une galerie faisant aujourd'hui partie des petits appartements. Maintenant on l'a mis en dessus de porte, dans une salle de billard du palais de Fontainebleau.

6. — *Le Bain.*

7. — *La Pêche.*

8. — *La Balançoire.*

9. — *La Danse.*

10. — *Une Fête champêtre.*

11. — *Un Repas champêtre.*

Ce sont six dessus de porte placés au petit Trianon, et long-temps attribués à Watteau. Des connaisseurs distingués, qui les ont examinés dernièrement, n'ont pas hésité à les reconnaître pour des Pater, malheureusement très endommagés et très repeints.

12. — *Une Halte d'armée.*

Tableau mentionné dans la *Description des ouvrages de peinture exposés dans les salles de l'Académie royale*, par d'Argenville, 1 vol. in-12; Paris, Debure père, 1781.

13. — *Le Bal.* — Hauteur, 1 pied 10 pouces ; largeur, 2 pieds 1 pouce.

(N° 223 du catalogue de M. Blondel de Gagny. Ce tableau a été vendu 2,000 livres à M. de Nogaret, et, au décès de ce dernier, il a été porté dans son catalogue sous le n° 95, et a été payé 1,500 livres.)

14. — *Jeux d'enfants.* — Tableau sur bois, de 6 pouces de haut sur 8 pouces 1/2 de large. Il représente un enfant dans un chariot traîné par deux chiens, et cinq autres enfants, dont un le conduit.

15. — *Jeux d'enfans.* — Pendant du précédent, aussi sur bois et de même dimension. Sept enfants jouent ensemble, et deux d'entre eux sont à cheval sur des bâtons.

Ces deux tableaux sont mentionnés dans le catalogue de M. de Lalive ; Paris, Le Prieur, 1764. Ce catalogue, rédigé par ce seigneur, est un des plus curieux que je connaisse. Il renferme des notices succinctes sur tous les peintres dont les œuvres y sont comprises. Ces œuvres appartiennent toutes à l'école française, et, dans une préface remarquable, M. de Lalive explique les motifs qui l'ont porté à faire cette collection. « *Mes guides, dit-il, ont été mon amour pour ma patrie, et pour les talents qu'elle a produits.* »

A la mort de M. de Lalive, Remy a rédigé un nouveau catalogue, en l'année 1769, dans lequel ces deux tableaux figurent sous le n° 73. M. de Lalive les a gravés avec le titre de l'*Age d'or*.

16. — *Sujet de conversation, où l'on voit des hommes et des femmes dansant sous un arbre.* — Sur toile, de 2 pieds de large sur 1 pied 6 pouces de haut.

17. — *Un homme et une femme dansant au son de la lyre, tandis que d'autres, assis à terre, les regardent.* — Même dimension.

(N°s 101 et 102 du catalogue de la galerie électorale de Dresde, année 1765.)

18. — *Un défilé de troupes escortant des bagages.* — Toile de 18 pouces de haut sur 21 de large.

(N° 147 du catalogue raisonné des tableaux des Pays-Bas, d'Allemagne et de France, par Remy, in-12, Didot, 1757.)

19.—*Portrait de Mademoiselle d'Angeville, représentée en Thalie, entourée de génies sous différents costumes comiques.* — Ce portrait, fait à l'imitation de ceux de la Camargo et de mademoiselle Sallé, par Lancret, appartenait sans doute à la jolie actrice qu'il représente. J'ignore ce qu'il est devenu. Il se trouve mentionné dans les catalogues Quentin de Lorangère et de la Roque, par Gersaint. 1744 et 1745. — A été gravé par Lebas.

20. — *Le Colin-Maillard.*

21. — *Le Concert amoureux.*

22. — *La conversation intéressante.*

23. — *La Danse au village.*

Ces quatre tableaux ont été gravés par Fillœul, et rappelés dans le catalogue du cabinet de M. Paignon-Dijonval, par Bénard ; Paris, 1810, n° 8,257.

24. — *L'Amour et le badinage.*

25. — *Les amants heureux.*

(Même catalogue, n° 8,258, et même graveur.

26. — *Le Désir de plaire.*

27. — *Les plaisirs de l'été.*

(Même catalogue, n° 8,259, gravés par Surugue.)

28. — *L'Orchestre de village.*

29. — *La Marche comique.*

(Même catalogue, même numéro, gravés par Ravenet.)

30. — *La Fête de Saturne.*

31. — *Le Bain.*

(Idem, gravés par Duflos et Surugue.)

32. — *Les Vivandières de Brest.*

33. — *L'Officier galant,*

34. — *Le Petit Poinçon.*

(Même catalogue, n° 8260. Les deux premiers gravés par Lebas, et le troisième par Scotin.)

35.— *Le Printemps.*

36. — *L'Eté.*

37. — *L'Automne.*

38. — *L'Hiver.*

Ces quatre tableaux, du meilleur temps de Pater, appartenaient à M. le marquis de Chabrillant. Ils ont été achetés à sa vente, en 1848 ; par un Anglais, qui les a payés 16,000 fr.

39. — *Sujet galant, hommes et dames dans un jardin très orné.*

Charmant petit tableau appartenant à M. Lacaze, l'un de nos amateurs les plus distingués, et qu'il a payé, je crois, 1,000 fr.

40. — *Fête au village.*

(N° 133 du catalogue Tardieu, imprimerie Maulde et Renou, année 1843.)

41. — *Bergère endormie ; derrière elle un berger orne sa houlette de fleurs.* — Sur bois.

(N° 213 du catalogue Brunet-Denon, 1846.)

42. — *Conversation galante, dans un joli paysage.*

Vente Aguado, en 1843. Ce tableau, très bien restauré par M. Roëhn, a été retiré.

43. — Il y a plusieurs tableaux de Pater, à l'Hermitage, en Russie. N'ayant point le catalogue de cette collection, où figurent beaucoup de peintres français du dix-huitième siècle, je ne peux en indiquer le nombre et les sujets. M. Viardot rappelle le nom de Pater dans son livre des *Musées d'Allemagne et de Russie ;* Paris, 1844, p. 453, pour lancer l'anathème contre lui, Raoux, Lenain, Desportes et Chardin. Dans la biographie que j'ai publiée de ce dernier, j'ai déjà fait remarquer que M. Viardot traitait tous ces peintres de *gens morts de toutes façons, dont personne ne parle plus, dont personne n'avait peut-être jamais parlé,* en terminant par cette boutade très peu poétique :

Si j'en connais pas un je veux être pendu ! (1)

Je ne peux que plaindre M. Viardot, lui qui écrit sur les arts, de n'avoir pas connu ces artistes avant d'avoir été en Russie, et de les apprécier si mal depuis son retour. Chardin, si justement vanté par Diderot ; Desportes, Pater et Raoux, si recherchés par les amateurs de bonne et agréable peinture, n'ont rien à craindre du jugement rendu par M. Viardot. Quant à Lenain, son tableau représentant *une Forge,*

---

(1) Ce vers est dans Les Plaideurs de Racine. En me servant de l'expression de *boutade très peu poëtique*, je n'ai entendu parler que de l'application faite par M. Viardot, d'un vers très plaisant, à des artistes dont le talent ne prête nullement à la plaisanterie.

qui est un des ornements de l'école française au Musée du Louvre, est la réponse la plus forte que je puisse faire à la critique de cet Aristarque.

44. — *Le Nid de tourterelles.*— Le Musée de Valenciennes possède ce tableau, et, dans le curieux catalogue fait par M. Potier, professeur à l'Académie de cette ville, il est meutionné sous le n° 134, et attribué à Lancret. Il m'a paru, et plusieurs connaisseurs partagent mon opinion, être évidemment l'œuvre de Pater.

45. — *Un campement de troupes.*—Sur toile, 60 centimètres de largeur sur 47 de hauteur.

Ce tableau, d'une conservation parfaite, est l'un des plus agréables et des plus capitaux de Pater que j'aie rencontrés. Il se compose de quarante-deux personnages, militaires de tous grades, grisettes, femmes élégantes, vivandières, dans des occupations et des attitudes on ne saurait plus variées. Des tentes, et tout l'attirail d'un camp en forment les accessoires. Ce paysage est plein de fraîcheur, et, dans un fond vaporeux, on aperçoit de petits groupes, placés dans la demi-teinte, touchés avec une facilité merveilleuse. Un village borne l'horizon. — Watteau n'a rien fait de plus spirituel, de plus coquet, et ce qui double le mérite de cette œuvre, c'est qu'à la vivacité, à l'harmonie, à la transparence de la couleur, elle joint un dessin beaucoup plus soigné que ne l'est ordinairement celui de Pater.

46. — *Assemblée galante dans une campagne.*— Sur toile. 54 centimètres de largeur sur 45 de hauteur.

Sept personnages principaux, en y comprenant deux enfants, occupent le centre de cette agréable production. Là, le dessin laisse à désirer, mais le coloris est aussi frais qu'harmonieux.

Ces deux tableaux appartiennent à M. Piérard, amateur, à Valenciennes, dont le goût fin et les connaissances en peinture sont appréciés de tous ceux qui aiment les arts. En maîtres flamands de premier ordre, M. P. a le cabinet le plus nombreux, le plus varié, le mieux choisi qui existe dans la province.

Je dois faire observer qu'il existe une gravure du n° 45 sous le titre de la *Tente de vivandière du quartier général*, dédiée à M. le maréchal de Biron, pair de France ; cette gravure est de Baudouin, capitaine d'une compagnie au régiment des gardes françaises en 1762, auquel le tableau original appartenait.

CONTES DE LA FONTAINE.

47. — *Les Aveux indiscrets.* — Gravé par Fillœul.

48. — *Le Baiser donné.* — Idem.

49. — *Le Baiser rendu.* — Idem.

50. — *Le Glouton.* — Idem.

51. — *La Matrone d'Ephèse.* — Idem.

52. — *Le Cocu battu et content.* Idem.

53. — *La Courtisane amoureuse.* Idem.

54. — Un autre tableau d'après ces contes, dont je n'ai pu retrouver le titre

La collection complète s'élève à vingt-huit, dont huit de Pater, onze de Lancret, deux de Boucher, trois de Vleughels, deux de Lemesle et deux de Lorrain. — Toutes ces gravures, très belles épreuves, existaient dans le cabinet Quentin de Lorangère, tandis que le cabinet des estampes de Paris n'en a qu'une seule d'après Pater, le *Cocu battu et content.*

55. — *La diseuse de bonne aventure.*

Ce petit tableau porte le n° 19 du catalogue de la vente qui a eu lieu le 11 février 1851, rue des Jeuneurs, par le ministère de Me Ridel, le plus intelligent en fait d'objets d'art, et le plus occupé des commissaires-priseurs de Paris. — La diseuse de bonne aventure a été adjugée au prix de 1,150 fr.

56. — 20 petits médaillons représentant des singes dans diverses attitudes. Ces médaillons ont été gravés à l'eau forte ; ils ont la forme de grands boutons d'habit, et la gravure appartenant à M. A. Dinaux, et portant le nom de Pater et la date de 1740, a sans doute été faite sur des fixés peints par lui. On sait que dans le 18e siècle il fut de mode de porter de ces boutons reproduisant souvent les tableaux des meilleurs maîtres de genre. — Certains amateurs en ont fait collection. — J'ai vu chez les dames Davis, anglaises, habitant Boulogne-sur-Mer, 30 de ces boutons, d'après David Teniers, et exécutés avec une finesse digne du pinceau de Blaremberg.

ROMAN COMIQUE DE SCARRON.

57. — *Arrivée des Comédiens dans la ville du Mans.* — Gravure de L. Surugue, 1729.

58. — *Bataille arrivée dans le tripot, qui trouble la comédie.* — Gravure de Jeaurat.

59. — *La Rapinière tombe sur la chèvre.* — Gravure de Louis Surugue.

60. — *Arrivée de l'opérateur à l'hôtellerie.* — Gravure de Scotin.

61. — *Le poète Roquebrune rompt la ceinture de sa culotte en voulant monter à cheval à la place de Ragotin.* Gravure de Jeaurat.

62.—*Ragotin déclamant ses vers, les paysans croient qu'il prêche.*— Gravure de B. Audran.

63.—*Pyramide d'aîles et de cuisses de poulet, élevée sur l'assiette du Destin par Madame Bonvillon.* — Gravure de l'Epicié.

64.—*Madame Bonvillon ouvre la porte à Ragotin qui lui fait une bosse au front.* — Gravure de L. Surugue.

65.—*Madame Bonvillon, pour tenter le Destin, le prie de lui chercher une puce.* — Gravure par L. Surugue.

66.— *Ragotin à cheval, sa carabine lui tire entre les jambes.*—Même graveur.

67, 68, 69, 70.—Quatre autres sujets tirés du *Roman comique*, et que je n'ai pu retrouver.

La collection complète est de seize pièces, dont quatorze par Pater et deux par Dumont.

Dans un voyage qu'il a fait au Mans, ville où Scarron a placé les principales scènes du *Roman comique*, M. Dinaux a vu dans la Bibliothèque publique les sujets que je viens de mentionner, peints à l'huile.

DESSINS DE PATER.

Les dessins de ce peintre sont rares. Il les exécutait à la sanguine sur papier blanc, et quelquefois il les soignait beaucoup.

Le catalogue Paignon-Dijonval mentionne, sous le n° 3292, quatre études de figures de femmes, vêtues dans le goût de Watteau, et dessinées sur une feuille de papier blanc de dix pouces sur sept pouces.

Le Musée de Valenciennes en possède deux de peu d'importance.

Enfin, j'ai en ma possession deux jolis dessins de Pater touchés avec beaucoup d'esprit et de finesse. Long-temps on les a attribués à Aveline ; mais j'en ai retrouvé les gravures avec le nom de Pater comme dessinateur, et d'Aveline comme graveur.

Les estampes d'aprés Pater sont de MM. de Lalive, Fillœul, Surugue père et fils, Ravenet, Lebas, Scotin, de Baudoin, Jeaurat, B. Audran, l'Epicié, Dumont et Aveline.

P. HÉDOUIN (*de Boulogne.*)

LES

SOCIALISTES DU MOYEN-AGE,

A PROPOS D'UNE JONGLERIE DU 14e SIÈCLE.

A quelle époque n'y en a-t-il pas eu, grand Dieu ! Si l'on se contente de ne donner à ce mot que le sens de réformateur des abus, d'ennemi implacable du privilége et de l'égoïsme, chaque siècle nous en fournira de magnifiques exemples, et nous ne les trouverons pas seulement dans les classes inférieures de la société, mais dans tous les rangs indistinctement, dans le clergé plus que dans la noblesse peut-être, et dans la bourgeoisie non moins que dans le prolétariat. Ceux-là furent les vrais apôtres du progrès et de la civilisation, et c'était par l'idée qu'ils voulaient qu'on y arrivât ; aussi compte-t-on bien des martyrs dans leurs rangs. Il n'est presque pas une des libertés dont nous jouissons qui n'ait donné la mort à celui qui en fut le révélateur.

Si, au contraire, nous attachons au mot socialiste la signification de violence que certains veulent lui donner, oh ! nous en trouverons aussi à toutes les époques ; toujours il y a eu des cœurs ulcérés qui se sont irrités contre les obstacles, et qui, impatients de renverser ce qui s'opposait à la réalisation de leurs vœux, ont couru aux armes sans calculer les périls et sont tombés victimes de leur ardeur irréfléchie. Celui qui se sert de l'épée, périt toujours par l'épée. L'idée seule pouvait triompher, seule elle pou-

vait abaisser les barrières, briser les orgueils, adoucir et humaniser les plus violents et les plus haïneux. Mais la vie est courte, dit l'homme, et l'impatience ne réfléchit point, elle frappe.

Voilà toute l'histoire de notre société humaine D'un côté des vices, des crimes, résultat inévitable de notre nature, de l'autre des esprits élevés et généreux qui s'adressent à la raison de l'homme et qui portent la peine de leur dévouement ; enfin des malheureux qui ne sentent qu'une chose, leur misère, qui ne voient qu'un but, la vengeance, et qui presque toujours retombent ensuite plus profondément dans leurs maux.

Oui, c'est un sombre tableau que celui du passé. Si l'étude a ses plaisirs et ses consolations, que de fois aussi elle nous présente des souvenirs affligeants. Au milieu des parchemins poudreux où je passe ma vie, j'ai vu bien souvent se lever devant moi de lugubres fantômes qui semblaient demander vengeance : c'était presque toujours les victimes de l'arbitraire et du despotisme. Ici, les novateurs et les propagateurs d'une idée ; là, de pauvres adeptes qui voulaient aimer et adorer Dieu selon leur conscience ; et puis, d'autres, en plus grand nombre, qui s'étaient révoltés contre des institutions inhumaines ; et ils étaient tous là, devant moi, comme les ombres du Dante, prêts à me raconter de longs drames lamentables qui nous feraient reculer d'horreur. Cette comédie humaine que l'Alighieri a décrite en lettres de feu au commencement du XIV° siècle, ne s'est-elle donc pas montrée plus horrible encore dans les siècles qui ont suivi ? Il ne lui a manqué peut-être qu'un peintre et un poète comme le Florentin. Pour moi, je le répète, le passé m'a semblé bien souvent horrible ; il y avait des parchemins qui suaient le sang, des comptes de bourreaux qui me faisaient frissonner, et, au milieu de toutes ces preuves accablantes, j'ai plus d'une fois regretté de n'avoir ni le talent ni le loisir de montrer à nos contemporains ce que j'avais vu moi-même. Il me semblait que les historiens ne s'inspiraient pas, comme ils le devraient, à ces sources de la véritable histoire, et que si j'avais pu écrire mes impressions, l'indignation de l'écrivain aurait suppléé à son talent.

Remercions le ciel qui nous a fait naître à une époque si éloi-

gnée de cette extrême barbarie, mais ne devenons pas des Pangloss et n'allons pas croire que désormais tout soit pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. Tout s'est amélioré autour de nous, il est vrai, mais que de choses il reste encore à faire ! Que de peines, que de labeurs, avant qu'on soit arrivé au règne complet de la justice dans les sociétés humaines ; que d'efforts avant que nous soyons purifiés des vices de notre nature, ou si l'on veut, du péché originel qui pèse sur nous ! Quoi qu'on fasse, il est probable que long-temps encore la lutte sociale continuera, parce qu'il est impossible de détruire l'antagonisme dans le monde: ce serait détruire les éléments du progrès. Mais plaise à Dieu qu'elle soit pacifique, cette lutte, plaise à Dieu que la raison l'emporte sur les conseils des passions violentes, et que d'une part la haine et la vengeance, de l'autre l'égoïsme sans pitié ni entrailles, ne se livrent plus d'horribles combats ! Pauvres, qui vous trouvez déshérités des jouissances et du bien-être de la vie, reprenez courage et confiance, le travail et la vertu ne seront pas à jamais dévoués à la misère. Et vous, riches, qui vous endormez dans une indifférence coupable, vous qui paraissez oublier qu'il y a des peines à consoler, des iniquités à faire disparaître, laissez-vous attendrir et croyez enfin les conseils de la modération et de la justice. Riches et pauvres, tremblez de recourir encore à cette fatale et dernière raison du désespoir, la violence. Vos guerres, au lieu de vous donner la victoire, ne vous donneraient que la ruine.

Me voici bien loin de mon titre, je voulais parler du XIVe siècle, et c'est à nous-mêmes, c'est à nos querelles intestines que je ne cesse de penser : les préoccupations l'emportent. Revenons pourtant à mon sujet. Au XIVe siècle, comme aujourd'hui, les moyens révolutionnaires consistaient à répandre certaines idées dans les masses, puis quand le moment était venu, à faire directement appel à la force. Plus d'une émeute fut comprimée, plus d'une bande de pastoureaux fut anéantie, ce qui n'empêchait pas les bandes de se reformer peu de temps après et de donner des craintes continuelles aux princes et aux seigneurs. Chose étrange, la *commune*, cette organisation de la bourgeoisie armée pour maintenir ses droits, même contre les princes, n'exprimait déjà plus dans ce temps là le dernier mot du progrès. La commune,

les communiers, ces ennemis-nés de la puissance féodale, étaient à leur tour des adversaires contre lesquels s'élevaient la multitude des prolétaires. Qui ne se rappelle les horreurs de la Jacquerie ? Le soulèvement des paysans contre les vexations des seigneurs fut un véritable mouvement socialiste, leurs bandes avaient même pris le nom de *Sociétés,* ainsi que je le trouve dans un vieux registre du temps. Ainsi, voilà donc les termes révolutionnaires d'alors qui se confondent presque avec ceux de nos jours. Les *Sociétés* de Jacques et les *communiers* ! Seulement les sociétés sont devenues le socialisme et même le communisme, et les bourgeois de la commune sont restés ce qu'ils étaient. Je me trompe, ils n'ont pas conservé à leur association le beau nom d'*amitié* qu'elle avait au moyen-âge. Où sont aujourd'hui les *rewards de l'amitié* qu'on voyait jadis dans nos villes nouvellement affranchies ?

Dans un temps où la pensée était, pour ainsi dire, encore dans ses langes, les moyens de propagande se trouvaient naturellement restreints. Il y avait bien de temps en temps, au milieu des cloîtres, une voix qui s'élevait pour réclamer la liberté, mais elle ne tardait pas à être étouffée dans les cachots des inquisitions épiscopales, ou même, s'il le fallait, dans la solennité d'un concile. La justice ecclésiastique, plus puissante que celle des rois, mettait vite à la raison les audacieux réformateurs. Est-il besoin d'ajouter que la philosophie n'était guère plus heureuse dans ses tentatives ? Et pourtant c'était elle, c'était la théologie, sa sœur, qui frappaient sans relâche le vieil édifice intellectuel et qui demandaient à grands cris l'émancipation de la pensée humaine. Le temps du triomphe n'était pas encore venu.

Il y avait aussi d'autres agents révolutionnaires non moins redoutables, c'étaient les jongleurs et les ménestrels. On se figure souvent cette race de chanteurs ambulants comme de lâches courtisans toujours prêts à baiser la main du maître qui les payait. On croit qu'ils n'étaient qu'une espèce particulière de valets destinés à égayer les riches et les puissants. Cela est vrai jusqu'à un certain point. Mais y a-t-il quelque chose de plus mobile et de plus insaisissable qu'un poète ? Y a-t-il un être plus irritable ? Les trouvères avaient donc toutes les qualités convenables pour faire de bonne et rude besogne. Ils voyaient de près les vices et

les vanités des grands, et ils en faisaient ensuite des gorges chaudes avec les petits. Ils se vengeaient des bienfaits insultants de la richesse en la mettant au pilori devant le peuple des carrefours. Mais tout cela se faisait avec une certaine adresse, on avait soin de ne dire que ce que l'on pouvait oser, sans craindre les gens du roi ou de l'église, et il en restait toujours assez pour que le but fût atteint.

C'est ainsi que les choses se pratiquent dans les pays sans liberté. Le pouvoir met un éteignoir sur la pensée, croyant qu'elle va mourir, et, au lieu de cela, il trouve tout d'un coup que les murs eux-mêmes ont une langue ; il ordonne à ses agents d'effacer les lignes incendiaires, et elles reparaissent bientôt partout. La guerre contre la pensée n'a jamais réussi aux despotes. Se plaçant à un autre point de vue, Mazarin disait : le peuple chante, laissez le faire, il paiera. Malgré toute sa science politique, Mazarin ne savait pas ce qu'il disait. En France, on a commencé plus d'une révolution avec des chansons, quoique tout y finisse par là, dit-on. Si Mazarin s'en était douté, peut-être aurait-il empêché même les chansons. Eh bien ! il n'y aurait rien gagné. Il y a toujours moyen de tromper la surveillance du despotisme et de la censure. Bocage nous en a donné naguère la recette.

Les trouvères du XIVe siècle se moquaient tout aussi adroitement des entraves qu'on voulait mettre à leur veine satirique, et leurs chansons, ou mieux leurs pamphlets, échappaient très-bien à la justice, parce qu'alors on n'avait pas encore inventé le système des procès de tendance. Les Béranger de ce temps-là n'eussent pas facilement esquivé ce nouveau coup inventé de nos jours par dame justice. Il suffit de lire ces pasquilles, ces satires, ces chansons innombrables qui circulaient alors dans le peuple pour comprendre jusqu'où allait parfois l'audace des trouvères. Ils ôtent leurs chapeaux devant le prêtre, devant le bailli, devant le roi lui-même, et ils vous les drapent ensuite de la belle manière. A peine s'ils ajoutent comme correctif : *Pardon de la liberté grande !* Et le peuple dont ils flattent les instincts secrets, le peuple qui est heureux de voir bafouer ses maîtres, ses ennemis comme dit La Fontaine, applaudit de toutes ses forces et rentre

au logis plus content. Un tel enseignement souvent répété devait avoir des résultats sérieux. On rit une première, une seconde fois, puis la réflexion vient, et c'est alors que la flamme révolutionnaire commence à brûler. L'autorité, le pouvoir qu'on bafoue, sont bien près d'être mis à bas.

O trouvères du moyen-âge, pamphlétaires narquois, qui avez si bien travaillé dans votre temps, vous devez être satisfaits des successeurs que vous avez eus. Il était impossible de mieux être compris que vous ne l'avez été par eux. J'en atteste les effets que leurs ouvrages ont produits.

La satire à laquelle tout ce qui précède sert de préface, est une de ces pièces populaires destinées, selon moi, à servir la cause de ceux qui n'ont rien, contre les détenteurs de la richesse, ou plutôt contre la bourgeoisie. C'est une espèce de discussion entre un jongleur et un moine au sujet des différentes classes et des divers états de la société, et jamais, pensons-nous, on n'a dit paroles plus dures que celles du poète. Il est vrai que le rusé compère y a mis comme correctif les réponses du moine ; mais c'est là son passe-port. Grâce aux explications du moine, il débite sa marchandise, il fait circuler ses sarcasmes, et le tour est fait. Bientôt la Jacquerie commencera.

Je me garderai bien de donner ici l'analyse de cette satire ; qu'il me suffise de dire que l'auteur débute par ériger en principe que la bonne foi est morte et qu'il n'y a plus au monde que des fripons et des dupes. Voici la pièce, on la trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles, sous le n° 10576.

Bonne gent, l'autre jour dedans mon lit sonjoie
Que deux frères Meneurs en mon chemin trouvoie.
Li uns me demanda comment nommés estoie,
Et je li dis *Baras*, qui tousjours baretoie.

Vers 4 *Baras*, *bareter*, fourbe, fourberie, tromper.

5 — S'on t'apele Barat; tu as un moult lait non ;
Se tu ies bareterres, tu fais grant mesprison ,
Car qui autrui barate d'enfer fait sa maison ;
Mais laisse tricherie et si maintient raison.

— Sire, raisons est morte, ne m'en parlés jamais.
10 Ce je prains loyauté et tricherie lais ,
Chevir ne me porroie, car il n'est clers ne lais
Qui ne soit bareterres ou en dis ou en fais.

— Amis, tu dis péchié ; trop seroit grant damage
S'il n'estoit des preudomes. S'uns fox dit son outrage,
15 Ne pren pas garde à lui, mais aies bon corage :
Ensi conquerras-tu dou saint ciel l'iretage.

— Par foi, je vous croiroie, se me saviés nommer
Mestier dont je me puisse chevir sans bareter.
— Ge le t'ensaingnerai : se te vés labourer
20 En terres ou en vignes, bien te porras sauver.

— Certes se vous créoie, trop seroie musart.
Païzant de village scèvent plus de renart
Que nulle gent qui vivent : trop sont de male part.
Vilain seront preudome, quant chien venderont lart.

25 — Amis, il ne sont mie tout d'une volenté.
Les loiax labcureurs taigne Diex en santé !
Quant de ce ne me crois, je me sui apencés
Que boulengiers de viegnes plain sont de loiauté.

— Comment sont-il loial ? se blés enchérissoit
30 De six deniers l'asnée, pains apetiseroit ;
Et quant li blés amende, li pains de riens ne croît.
Moult sont liés de chier tans : trop est fox qui les croit.

— Tu mens, car du chier tans n'a nulle ame délit,
Fors que li usurier qui de Dieu sont maudit.
35 On fait aus boulangiers sans raison maint despit.
Tel fois prent-on lor pain qu'il n'est pas trop petit.

10 *Lais*, je laisse.
11 *Chevir*, acquérir quelque chose, se servir, s'aider.
22 *Renart*, ruse.
24 *Vilain*, gens de village.
26 *Taigne*, tienne.
28 *Viegnes* (?).
33 *Délit*, plaisir.

— Dites vostre talent, mais selonc mon cuidier,
Nus hons, s'il ne barate, ne sera tavrenier.
Puis qu'il ont avalé le vin en lor celier,
40 Ce qui lor couste maille, il revendent denier.

— De vendre lors denrées doivent estre soignex.
Il vivent sor lor vin, chier louent les hostex,
Enfans ont et mainies, hanas, autres wistex ;
Jhésus-Cris lor doint gaigne tousjours de miex en miex !

45 — Je vous di pour certain, se tavreniers estoie,
Tousjours à mon pooir dou milleur vin bevroie.
Houlliers, joueurs de dés volentiers aterroie,
Je penroie sor l'un et à l'autre torroie.

— Par foi, biax dous amis, ton conseil n'est pas bel :
50 Que par mauvaise gent atraire à son hostel
Pert-on par maintes fois le cors et le chatel.
Hons qui maintient taverne est en péril mortel.

— Sire, des paumentiers sui forment esbahis.
Adès œvrent les festes et tousjours sont chétis.
55 A pou mengier espargnent les dras qu'ils ont vestis.
Par amours, or me dites qu'il vous en est avis.

— Biax amis, il me sanble qu'il soit de bon afaire :
S'il œvrent aus haus jours, c'est chose nécessaire ;
Se noblement se vestent, il ne te doit desplaire ;
60 Car miex vaut espargnier que grant oustrage faire.

— Sire, pour paumentiers avés bien respondut ;
Mais je has savetiers : le mien i ai perdut
En lor fauces denrées ; car fust-il deffendut
Que jamais viés solers ne fust fais ne vendus !

39 *Avalé*, descendu.
43 *Hanas*, vases, gobelets. — *Wistex*, ustensiles.
47 *Houliers*, gens de mauvaise vie. — *Aterroie*, j'attirerais, du verbe *attraire*.
48 *Torroie*, j'enlèverais, latin *tollerem*.
51 *Le cors et le chatel*, le corps et les biens. — Le meilleur *catel*, le meilleur meuble.
52 *Hons*, homme.
53 *Paumentiers*, *parmentiers*, tailleur.
54 *Adès*, sans cesse, ou bien à l'instant.

65 — Biax amis, que dis-tu ? je crois que tu es fox.
Quant uns povres hons a quatre deniers repox,
Uns solers en achate dont sil pié sont enclox.
Tiex a quatre deniers, qui n'a mie deux sous.

— C'est voirs, il sont preudomme, je lor quit ma rancune.
70 Que tout adès me vendent deux semeles pour une.
De merde font argent, c'est bien chose commune.
Il ne seront jà riche, c'il ne vient de fortune.

— Amis, qui les mestiers vas si fort despitant,
De quel mestier es-tu ? par amours te demant.
75 — Sire, courretiers sui : de deux pars vois guignant ;
Quant j'ai l'un engigniet, l'autre vois baretant.

— Amis, trop mortelment pèche le courretier
Qui autrui don reçoit pour son maître engignier :
Aus fax marchans donra Jhésus-Cris lor loier ;
80 Mais paradis aront li loial droiturier.

— Sire, droiture chiet : il n'est mais nus loiax.
Il a plus de malice ès petits pastouriax
Qù'il ne soloit avoir ès varlés gestiax.
A paines devient riches uns hons qui est loiax.

85 — Des richesses dou monde, frère, ne puet chaloir ;
Mais que l'ame en la fin puist paradis avoir.
Marchande à juiste pris, si feras grant savoir.
Scès-tu riens sor bouchiers ? or en dis ton voloir.

— Par foi ! bouchier me font moult petit de damage ;
90 Mais il vendent pour buef la char qui est de vache.
Tout cuir sont de fumele, quant tenneur sont en place,
Li bouchier ne méfont autre engin, que je sache.

— Tu ne pués de bouchiers mesdire, ce ne mens ;
Pour aus vivre à honneur sont souvent en pourpens.

66 *Repox, repositi*, en réserve.
73 *Despitant*, méprisant.
74 *Te demant*, je te demande.
75 *Courretiers*, agent d'affaires.
— *Guignant*, regardant.
76 *Engignet*, trompé.
81 *Mais*, plus.
83 *Varlés gestiax*, valets de grande maison.
92 *Engin*, tromperie. — *Méfont*, on disait méfaire pour malfaire.

Large sont et courtois, et bon aus povres gens.
Auci sont poissonnier : or en di tes talens.

— Par foi ! les poissonniers de riens blamer n'ozons ;
Mais trop longuement gardent maintes fois leurs poissons.
Jà les menues gens n'en mengeront de bons,
100 S''il ne les sorachatent : de plus ne les blâmons.

— Tu as aujourd'hui dit mainte laide goulée.
Quant aus poissonniers vient une fauce marée,
Il perdent sans raison le leur et lor journée,
Et si n'ozent pas vendre viande défamée.

105 — Sire, les poissonniers deffendés bien et bel.
Mais je has tous forgeurs qui forgent de martel,
Car au matin esveillent ceux d'entour lor hostel,
Et si vendent souvent viés fer pour le nouvel.

— Amis, li fèvre ont un mestier moult coustable.
110 C'il se lièvent ains jour , c'est chose convenable.
Il convient que il siéent trois fois le jour à table.
Diex gart tous menestrés de l'engin au diable !

— Sire, on doit herrengiers et tous fruitiers haïr,
Et trestous ratengiers. Quand ils voient venir
115 En la ville denrées, lors les vont retenir.
Puis s'il ne les sorvendent on n'y puet avenir.

— Amis, s'aus bones viles n'avoit des ratengiers,
On ne porroit trouver ce dont on a mestier.
Il est bien tel journée qu'il ne gaignent denier,
120 Et si sont aus estaus dou main dusc'au couchier.

— Vous amés ratengiers et lors portés bon los ;
Mais je has de bon cuer sergans, maieurs, prèvos ;
Toujours quièrent hutin, jà n'i aront repos.
En paradis iront quant Diex devenra sos.

94 *Pourpens*, peine, embarras.
99 *Jà*, jamais.
100 *Sorachatent* , achètent plus cher qu'il ne convient.
101 *Goulée*, sottise.
104 *Défamée*, mal famée.
110 *Ainsjours*, avant le jour.
112 *Menestrés*, métiers. — *Engin au diable*, ruse du démon.
114 *Ratengiers*, revendeurs.
120 *Dou main*, depuis le matin.
123 *Hutin*, querelle, dispute.

125 — Amis qui ne feroit les outrageus punir ?
Li fors vorroit le foible sa richesse tolir :
Tous sergans et tous juges doint Diex si maintenir
Que à mort ne à vie ne lor puist meschéir !

— Pour justice parlés bel et courtoisement.
130 Sariés-vous les manniers deffendre nulement,
Qui mestent en mal pren la ferine à la gent ?
Il n'en est nulloial, s'il n'a les dois d'argent.

— Amis, vous mesprenés, quant vous blamés chascun,
— Non fais, j'aims chandreliers qui ne sont pas enfrun
135 De boire sor autrui. Sont-il tout de commun ?
Quant on les met en œvre, ils font deux trous pour un.

— Par foi ! je me mervail où prens ce que tu dis :
De parler contre moi es forment aatis.
Ne ment plus, se tu vés que nous soions amis.
140 Hons qui est mesdisans est volentiers haïs.

— Biau sire, pour voir dire, chevir ne me porroie ;
Je vous di pour certain, se merciers devenoie ,
Que tousjours mes denrées à moitiet sorferoie.
S'uns merciers saintissoit, rois de France seroie.

145 — Biax amis, il sorfont, et scès-tu à quel gent ?
A ceux qui d'achater n'ont cure ne talent,
C'est uns eureus mestiers, car d'un petit d'argent,
Devient uns merciers riches qui se vit sagement.

Vrais Diex ! qu'il a de mal en ton grant chaperon !
150 — Tu aimes les merciers qui parolent jargon .
C'est uns vilains langages qui n'afiert qu'à glouton ;
Icis qui le trouva ne fu onques preudon.

— Amis, quant à nul fuer ne vex estre mercier,
Quel mestier vés-tu faire ? ne te sai concillier.
155 Je croi que tu ne pences qu'à moi contralier.
Mais encore te proi que soies servoisier.

128 *Meschéir*, arriver malheur.
130 *Manniers*, meuniers.
134 *Enfrun*, avares.
138 *Aatis*, animé, pressé.
144 *Saintissoit*, devenait saint.
153 *A nul fuer*, à aucun prix.
155 *Contralier*, contrarier.

— Par amours ! souffrés-vous ? ou vous esmouvés noise ?
Vous ne me poès dire mestier dont tant me poise,
— J'aime moult les brasceurs qui bracent la cervoise.
160 — Ge vorroie qu'il fussent trestuit noiet en Oise.

— Pourcoi les has-tu tant ? tu fais grant mesproison.
— Pour ce qu'il gastent blef et busche sans raison.
Toutesfois que je passe pardevant lor maison
Me souvient de chier tans et de mase saison.

165 — Amis, par cervoisier ne vient pas li chiers tans,
Mais par les outrageus qui font les fox despens,
Qui n'ont de Dieu loer ne cure ne talens.
— As-tu bien des mestiers devisiés tes pourpens.

— Nenil, ains me souvient de gent de draperie.
170 Tisserans et laneurs, arsonneurs, teinturrie.
Se soi s'entreportassent ne les blamasse mie ;
Mais li un sor les autres ont tout adès envie.

— Je croi que tu te moques.—Par Jhésu-Crit ! non fas.
Tant ont plaidié ensamble que li un en sont las.
175 De lor avoir sont riche procureur, avocas,
Et cil qui ont plaidié en sont mendi et las.

— Vrais Diex ! ce dist li frères, con tu es envieus,
Qui blames avocas et clers et procureurs !
Il sont si bonne gent qu'il n'en est nul milleurs.
180 As autres peuples gardent cors, avoir et honneurs.

—Bonne gent ! il se ment, chascuns puet bien savoir.
Clerc ne sont en pencer que d'autrui décevoir.
D'un pou de parchemin enbroilliet de noir
Vellent cil escrivain deus sous ou trois avoir.

185 — Amis, se clerc n'estoient et li religieus.
Qui le cors Jhésu-Crist célèbrent sor auteus,
Mauvaisement iroit aux povres besoingnex,
Car pour Dieu les soustiennent de lors propes chasteus.

— Sire, li moine blanc, et li noir et li gris,
190 Menjuent les pains blans, pour Dieu donnent les bis.

162 *Blef,* blé.
162 *Mase saison*, mauvaise saison.
188 *Chasteux,* biens, plur. de *Catel.*

Plus souvent estudient sor le *De Profundis*
Que ou *Magnificat* ne ou *Nunc dimittis*.

— Tu vis en faus estat, quant tu crois fermement
Qu'il ne soit aujourd'ui nésune bonne gent ;
195 Mais si, et grant plenté : moult vivent loiaument
Marchant qui vendent dras : Diex les gart de torment !

— Comment sont-il loial ? en liu oscur et noir
Vendent tousjours lor dras. Qui puet percevoir
Aucun mal, c'il i est ? Et si vous fais savoir,
200 Plus chier vendent à crance qu'à l'argent recevoir.

— Amis, ta parole est et despiteuse et male.
Tu ne mès t'espérance qu'à honte et à frigale.
Drapier ne vendent mie pour mal en basce hale,
Mais pour garder lor dras de la pourre et dou halle.

205 — Biau sire, se je ai contre marchans parlé
Et sor les menestrés, sachiés pas ne les hé.
Povre gent et jongleur cherroient en vilté,
Se marchant n'en avoient plus qu'autre gent pité.

— Amis, vous dites voir. Auci est sainte église
210 Par marchans essaucie ; Diex lor doint bonne vie !
Icis qui en la crois ot sa char pour nous mise
Nous otroit paradis au grant jour dou juise.

Amen.

194 *Nésune*, aucune, ital. *nessuno*.
200 *A crance*, à crédit.
210 *Essaucie*, exhaussée.
212 *Juise*, jugement.

On voit que moine et jongleur ont fini par s'entendre, et qu'en définitive le poète qui a tenu bon jusqu'au bout, commence à voir qu'il est temps de s'avouer battu. La manière dont il le fait est d'une effronterie incroyable. Il a mordu les bourgeois depuis le premier jusqu'au dernier, il leur a lancé tous ses brocards, toutes ses flèches, en leur prouvant qu'il les déteste de toute son âme, et tout-à-coup, comme s'il entrevoyait le bâton ou la hart, il s'empresse de faire le chien couchant et d'avouer ses torts : « Que

deviendraient les pauvres gens et les jongleurs, si les bourgeois n'avaient pas pitié d'eux ? Si j'ai mal parlé d'eux, ce n'est pas que je les haïsse. » Et pourquoi donc alors ? était-ce par manière de passe-temps ? la récréation est singulière. Avouons plutôt que le coquin avait fait tout ce qu'il voulait faire, c'est-à-dire exprimer un sentiment qui répondait à toutes les inimitiés du pauvre peuple. Il avait, en un mot, dit hautement la pensée qui était dans le cœur de son auditoire. Et s'il vient à résipiscence, s'il se laisse convertir si subitement par le moine, c'est encore de sa part une véritable *bareterie*, dont son public n'était pas dupe. O Figaro, tu peux être fier de tes ancêtres, tout autant qu'ils doivent l'être de toi.

EMILE GACHET.

DEUX CHANSONS SUR CHARLES-QUINT.

1538-1539.

François Ier et Charles-Quint venaient de conclure la *trève de Nice*, par l'entremise du pape Paul III, et ils avaient eu une entrevue familière à Aigues-Mortes dans laquelle ils semblèrent oublier leur vieille rivalité. Les peuples commencèrent à respirer, et, comme en France, soit en paix soit en guerre, il faut toujours chanter, on se prit à mettre en couplets les espérances que la trève donnait au trafiquant et à l'agriculteur, depuis trop longtemps foulés et rançonnés par les soldats aventuriers. Voici une chanson qui courait alors et qui montre avec quelle confiance et quelle joie on saluait déjà l'aurore de la paix, ce premier bien des sociétés dans tous les temps. Ces vers, qui brillent moins par la poésie que par le bon sens, étaient intitulés : ACCORDS ENTRE LE ROY ET L'EMPEREUR, *et se chante sur le chant* : « Quand me souvient de la poulaille. » 1538. (1).

---

(1) Cette pièce, ainsi que celle que nous donnerons ci-après, a été retrouvée par M. *Desnoyers*, et insérée au *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, tome 1er, pages 277-278 des *Documents*. M. *Le Roux de Lincy* les en a tirées pour les faire figurer dans son *Recueil des chants historiques français*. Paris, A. Delahays, 1847, t. 2, p. 122-126 (2e série, XVIe siècle).

I.

Bons chrestiens, tretous ensemble,
Louer debvons le nom de Dieu,
Puisqu'il a pleu au roy de France
Traiter paix avec l'Empereur.
Tresves sont données de bon cueur,
Pour dix ans : esse pas bon fruict ?
Marchandz yront, jeunes et vieux,
En marchandise jour et nuict (1).

II.

Trestous capitaines de guerre
Se retirent à leurs maisons,
Et doresnavant tenir serre (2)
Sans avoir coups, ni horions.
Car ceste année nous espérons
Que marchandise aura le bruict (3),
Sans user plus de trahison,
Puisque les roys sont bons amys.

III.

Marchantz de France et de Bretaigne,
Allez tous sur mer hardiment,
En Portugal et en Espaigne,
Puisqu'ilz ont faict appointement ;
Allez partout asseurement,
Il n'y fault plus de sauf-conduyt.
Croyez qu'elle est finie la guerre,
Puisque les roys ont faict édict.

---

(1) Le commerce se faisait alors plutôt par des porte-balles qu'autrement. *Aller en marchandise*, c'est offrir sa marchandise ou à domicile ou en foire.

(2) *Tenir serre* peut signifier se renfermer, de *sera* (serrure) ; cette expression est mise ici en opposition de *tenir campagne*, être en plein champ.

(3) L'expression *avoir le bruict* doit s'expliquer par *avoir le dessus*, être en succès, obtenir les applaudissements qui font toujours beaucoup de bruit. Le chansonnier dit encore plus bas : *Les justiciers*

IV.

Retirez-vous et prenez terre,
Tous compagnons adventuriers (1),
Puisqu'elle est finie la guerre,
Convient reprendre vos mestiers,
De bon cueur et très volontiers,
Sans acquérir de mauvais bruict,
Soignant vos biens loing et près,
Puisque les roys ont faict l'édict.

V.

Les justiciers auront le bruict
Et les marchantz, s'il plaist à Dieu,
Chascun dormira en son lict,
A sa maison et en tous lieux.
Le peuple en sera fort joyeulx,
Car c'est un grand appoinctement.
Acquérir faut la paix de Dieu
Pour vivre plus assurement.

VI.

Prions pour le pape de Romme (2)
Qui a faict le commencement,
Et pour le noble roy de France,
Et pour tous gens d'entendement;

---

auront le bruict pour exprimer que pendant la guerre et les désordres qui s'en suivent, les gens de justice ont dû se tenir coi sans oser poursuivre les méfaits; mais qu'avec la paix l'ordre revenant, la justice reprend son cours et ses suppôts ont la parole. C'est aux malfaiteurs alors à garder le silence et aux justiciers à faire grand bruit.

(1) A cette époque il y avait très peu de troupes réglées qu'on appelait *bandes d'ordonnance*. Les armées se composaient en grande quantité de volontaires dont faisaient partie la noblesse et leurs vassaux, et d'aventuriers, troupes sans solde régulière, qui vivaient de contributions forcées, de rançons et de pillage.

(2) La paix fut préparée par le pape Paul III (Alexandre-Farnèse), qui joignit à la gloire de tranquilliser l'Europe, la satisfaction de travailler à l'agrandissement de sa propre maison. L'empereur Charles-

Dieu leur doint bon achevement
Puisqu'ils ont entreprins cecy.
Croyez qu'elle est finie la guerre,
Puisque les rois ont faict l'édict.

La guerre pouvait bien être finie, ou plutôt suspendue de souverain à souverain, mais ce n'était que pour renaître plus vivement de souverain à peuple. Charles-Quint avait à châtier les gantois révoltés contre son autorité et refusant de payer à Marie, reine douairière de Hongrie et gouvernante des Pays-Bas, les subsides de la guerre contre la France ; sa présence était nécessaire en Flandre, il était dangereux d'y arriver par mer, il devenait long d'y parvenir à travers l'Italie et l'Allemagne, restait la voie la plus directe, celle par la France, mais il fallait se fier à François Ier, l'ancien prisonnier de Pavie, qui pouvait avoir gardé quelqu'amer souvenir de sa captivité à l'Alcazar de Madrid. Charles, appréciant la loyauté du roi chevaleresque qui savait tout perdre *fors l'honneur*, se confia à sa promesse et traversa la France d'une manière presque triomphale et en recevant tous les honneurs que son noble et généreux rival s'empressait de lui faire rendre partout. Ce fait acquit un grand renom populaire et les couplets suivants furent composés en cette circonstance :

CHANSON NOUVELLE

SUR LA VENUE DE L'EMPEREUR A LA VILLE DE GAND ET SON PASSAGE A TRAVERS LA FRANCE.

1539.

Et se chante sur le chant :
« Las ! que dit-on en France
« De monsieur de Bourbon ? »

I.

Escoutez tous ensemble,
Nobles, loyaulx françois,

Quint reconnaissant fiança Marguerite d'Autriche, sa fille naturelle, veuve d'Alexandre de Médicis, à Octave Farnèse, neveu du Souverain Pontife.

De l'Empereur de Rome,
Le seigneur des Gantoys,
Qui a passé par France (1),
C'est pour veoir le bon roy
Et la royne de France
Et tout leur grand conseil (2).

II.

Le noble roy de France,
Prince de grand honneur,
Bravement à la France
A receu l'Empereur
En grand honneur et joye,
Faisant solempnité
Par toutes bonnes villes
Par où il a passé (3).

III.

Ce fut en Picardie
Où fut le noble adieu,
Du noble roy de France
Aussi de l'Empereur.

---

(1) Quand Charles-Quint parvint à Bayonne, la première ville de France, il y fut reçu par le Dauphin, depuis Henri II, et le duc d'Orléans, tous deux fils de François Ier, accompagnés du connétable de Montmorency, qui lui firent les honneurs du sol français. Les deux princes offrirent à l'Empereur d'aller en Espagne et d'y rester en ôtage jusqu'à sa sortie du royaume. Charles répondit qu'il ne voulait d'autre ôtage que l'honneur du roi de France.

(2) François Ier alla au-devant de Charles-Quint jusqu'à Chatellerault ; ils s'avancèrent ensemble vers Paris, offrant le curieux spectacle de deux anciens rivaux qui remuèrent le monde pendant vingt ans, et qui avaient alors l'apparence de l'union la plus intime et la plus fraternelle.

(3) Charles-Quint resta six jours à Paris au milieu de l'énivrement, des caresses et des fêtes de la cour ; dans toutes les villes, les magistrats lui présentaient les clés ; les prisons étaient ouvertes ; on déployait la plus grande magnificence, si bien qu'on eût pensé qu'il s'agissait plutôt de la réception du souverain de la France que d'un monarque étranger et quelque peu ennemi.

A Sainct-Quentin jolye,
Ville de grand honneur,
Ce fist la départye
Du Roy et l'Empereur (1).

IV.

L'Empereur sans doubtance,
S'en alla bravement
A son pays de Flandres,
Avec les deux enfants
Du noble roy de France,
Prince de grand honneur,
Jusqu'à Valentiennes
Convoyèrent l'Empereur (2).

V.

Quand les enfans de France
Eurent par grand honneur,
Convoyé en grand joye
Le noble Empereur,
Ilz s'en vindrent en France
En poste hastivement,
Et l'Empereur de Romme
S'en allit droict à Gand.

VI.

L'Empereur sans doubtance
S'en alla bravement
Avec grand seigneurie

---

(1) L'ancienne France avait alors pour limites au nord la province de Picardie, et la dernière cité importante dans cette direction était Saint-Quentin, que le chansonnier appelle la *jolye*, et qualifie *ville de grand honneur*. C'est là qu'eut lieu la séparation des deux monarques.

(2) Le cortège de l'Empereur, des princes français et du connétable de Montmorenci arriva à Valenciennes le 21 janvier 1540. Ils y furent reçus avec une pompe extraordinaire.

Dans la ville de Gand (1),
Où fut faict grand justice,
Comme orrez réciter,
Des plus grands de la ville
Eurent testes coupées (2).

VII.

Dedans Gand la grand'ville
Faict faire l'Empereur
Ung chasteau d'excellence,
Noble chasteau d'honneur (3);
Ressemblant à Millan,
Aussy puissant et fort,
Pour tenir son pays
Tousjours en bon accord.

Le *chasteau d'Excellence* dont parle la chanson coûta cher à la ville de Gand. Outre les tailles que l'on imposa sur les habitants pour sa construction et l'entretien de sa garnison, les gantois eurent encore à démolir, en dedans trois mois, les murailles et tours qu'ils avaient élevées depuis la porte d'Anvers jusqu'à la

---

(1) Charles-Quint arriva devant Gand qu'il menaçait de trois armées ; l'une levée dans les Pays-Bas, l'autre tirée d'Allemagne, et la troisième venue d'Espagne par mer. Les yeux dessillés, les gantois implorèrent sa clémence et lui offrirent d'ouvrir leurs portes. L'Empereur répondit qu'il paraîtrait devant eux comme leur souverain, avec le sceptre et le glaive en main. Il ne voulut entrer à Gand, sa ville natale, dit Robertson, que le 24 février 1540, jour de sa naissance, et cette circonstance ne rappela, à son cœur, aucun des sentiments de plaisir et d'indulgence que l'on éprouve aux lieux où l'on reçut le jour.

(2) Vingt-six des principaux gantois rebelles furent mis à mort et un plus grand nombre fut banni de la ville ; c'est ce que le chansonnier appelle faire *grand justice.*

(3) Pour battre en brèche l'esprit de rebellion des habitants de sa bonne ville de Gand, l'Empereur Charles-Quint ordonna qu'un château fort, dont on voit encore les restes, y serait bâti. On infligea aux habitants une amende de 15,000 florins pour frais de construction de cette citadelle, et l'on imposa une contribution extraordinaire et annuelle de 6,000 fl. pour l'entretien de la garnison que l'on y établit.

rivière, et à en conduire les matériaux sur l'emplacement où l'on traçait la citadelle. Ils devaient aussi combler les fossés creusés par eux pour la défense de leur ville, livrer toutes leurs pièces d'artillerie et fournir la grosse cloche appelée *Roland*, laquelle serait brisée de leurs mains pour être convertie en canons qui garniraient le château-fort élevé pour les dominer.

La cité gantoise fut déclarée déchue de tous ses privilèges et immunités ; ses revenus confisqués, l'ancienne forme de gouvernement abolie, la nomination de ses magistrats réservée pour toujours à l'Empereur et à ses successeurs. Les cinquante-deux métiers et les villes qui en dépendaient perdaient leurs voix aux Etats de Flandre, et se soumettaient dorénavant, sans discussion, aux conclusions et décisions prises par les trois autres membres des Etats. Cinquante-deux hommes de leurs corps et communauté devaient se présenter devant l'Empereur pour demander pardon, pieds et tête nus, la hart au col, ayant à leur suite les autres membres du corps de la cité, habillés de noir, sans ceinture, la tête nue et des torches ardentes en main en signe d'amende honorable. Enfin tous les doyens des métiers étaient supprimés et défense expresse fut faite aux gens de la Loi de porter robes rouges et de s'assembler. Telles furent les conditions de paix imposées par l'Empereur le 30 avril 1540, par l'ordonnance que l'on voulut bien appeler *acte de réconciliation*. Le duc d'Albe consulté sur la conduite à tenir envers les révoltés, avait répondu : « Il faut ruiner toute ville rebelle. » On n'avait que trop écouté un conseiller qui plus tard mit lui-même en pratique son système de répression.

Qui aime bien châtie bien : Charles-Quint n'avait pas ménagé ses bons amis et concitoyens les gantois. Il voulait en même temps faire un exemple capable d'imprimer une grande terreur parmi les autres riches et populeuses communes de la Flandre qui commençaient à se remuer, tant à cause des premières prédications de la Réforme, que par suite de l'opulence et du bien-être dont jouissaient ces commerçantes provinces. Pour arrêter plus tôt la révolte des gantois, Charles n'avait pas hésité à se remettre de confiance entre les mains de son plus grand ennemi. Il traversa la France sans crainte apparente, mais non sans quelques

appréhensions secrètes que les conseillers de François Ier et son entourage ne parvinssent à se saisir de sa personne. Il fit, dit-on, plus d'un sacrifice pour se rendre favorable des personnes influentes de la cour ; on assure qu'un jour qu'on lui présentait à laver avant de se mettre à table, il laissa tomber dans l'aiguière un diamant du plus grand prix que Diane de Poitiers voulut lui faire reprendre et qu'il saisit cette occasion de lui offrir. Cette galanterie eut un plein succès ; il sortit de France sain et sauf et se trouva si heureux de se retrouver au milieu des murs hauts et forts de sa ville de Valenciennes, après sa traversée de Bayonne au Hainaut toute triomphale pour la forme, mais peut-être périlleuse au fond, qu'il fit offrir des fêtes et des plaisirs extraordinaires aux princes français qui l'accompagnaient. Nous avons raconté autrefois cette mirifique réception jusqu'alors peu connue dans ses détails (1). Ces pompes fastueuses, ces représentations pnbliques, tout-à-fait dans le goût des flamands, ont dû intéresser vivement les jeunes princes français que Charles-Qu'nt n'était pas fâché à son tour d'étonner par sa magnificence, disposé d'ailleurs qu'il se trouvait à se réjouir lui-même de fouler le sol du Hainaut et de reposer sa tête impériale sur une terre de son obéissance.

ARTHUR DINAUX.

---

(1) Voir les *Archives du Nord*, nouv. série, tome IV pages 349-366.

JOURNAL

DU

VOYAGE

DU

ROY

EN FLANDRE.

Avec une Relation de ce qui s'est passé sur le Vaisseau l'Entreprenant, et aux Combats des deux Frégates, à la Rade de Dunkerque.

A Paris, du Bureau d'Adresse, aux Galeries du Louvre, devant la rue S. Thomas, le 7 Aoust 1680.

Avec Privilege.

JOURNAL
DU
VOYAGE
DU ROY.

(1680.)

LE Roy, ayant résolu de visiter ses frontières, partit le 13 du mois de Iuillet, de Saint Germain en Laye avec la Reyne, Monseigneur le Dauphin et Madame la Dauphine.

Sa Majesté ne mena que les troupes de sa Maison commandées pendant le voyage par le Duc de Noailles premier Capitaine des Gardes du Corps. Le Régiment des Gardes est demeuré ici : et les Mousquetaires servent en leur place.

Leurs Majestez allérent le premier jour, coucher à Beaumont sur Oise : où Elles furent jointes par Monsieur et par Madame qui estoient partis de Paris.

Le 14. Elles disnérent à Tillart dans leur carosse, comme Elles font d'ordinaire dans tous les voyages : et arrivérent en suite à Beauvais. L'Evesque et Comte de Beauvais Pair de France les reçeut avec le Corps de Ville ; les conduisit au Palais Episcopal qui avoit esté préparé pour leur logement : et traita à souper les principaux Seigneurs de la Cour.

Le 15. la cour disna au village d'Oudeüil, et alla coucher à Poix.

Le 16. Leurs Majestez disnérent à Calaminoy et couchérent à Abbeville. Le Duc de Charost Lieutenant de Roy de Picardie les reçeut hors les portes, à la teste de la Noblesse fort leste et fort bien montée. Elles y séjournérent le lendemain : et le Roy et Monseigneur le Dauphin y prirent le divertissement de la chasse.

Le 18. la Cour alla disner à Bernay et coucher à Montreüil. Le duc de Charost y reçeut le Roy et la Reyne, parce que le Duc d'Elbeuf Gouverneur de la ville et de la Citadelle ne pût s'y trouver.

Le 19. on disna à Neufchastel : et le Duc d'Aumont Gouverneur du Boulenois y receut Leurs Majestez, suivi de la Noblesse du Pays qui avoit pris un grand soin de paroistre en cette occasion. La Cour continüa sa route à Boulogne où Elle coucha : et le Roy en visita les fortifications.

Le 20. Leurs Majestez couchérent à Wimille Apres disné, le Roy monta à cheval avec Monseigneur le Dauphin et une grande partie des Seigneurs : et alla à deux lieües de Boulogne du costé de Calais, voir le port d'Ambleteuse. Sa Majesté en considéra exactement la situation, avec le Marquis de Seignelay Secrétaire d'Estat, et le sieur de Combe à qui Elle avoit donné ordre quelque temps auparavant, de l'examiner ainsi que le port de Wissan qui est à l'endroit le plus pres de la coste d'Angleterre, n'y ayant que cinq lieues de trajet. Le port d'Ambleteuse est le seul dans la Manche du costé de France, d'où les vaisseaux puissent sortir par un vent de Nord. Il a une rade aussi bonne que celle de Dunkerque. L'air y est fort sain, les eaux y sont tres bonnes et la mer ne s'en éloigne que de 400 toises, au lieu qu'elle s'éloigne de plus de mille, de Dunkerque. On voit delà aisément les costes d'Angleterre. Le Roy alla aussi visiter le port de Wissan à deux lieues de celuy d'Ambleteuse qu'on croit estre le *Portus Iccius* d'où Cæsar passa dans la grande Bretagne. Sa Majesté en examina pareillement la situation : mais ayant trouvé celle du port d'Ambleteuse beaucoup plus favorable, Elle résolut d'y faire travailler.

Le Roy alla, en marchant tousjours le long de la coste, visiter les travaux du Fort Nieulay. Sa Majesté arriva ensuite à Calais et y trouva la Reyne, Madame la Dauphine, Monsieur et Madame qui estoyent venus par le grand chemin. Deux heures apres qu'on fut arrivé, Madame et plusieurs autres personnes de qualité allèrent voir le port.

Le 21. Monseigneur le Dauphin y alla dès le matin : et le Roy estant monté à cheval, accompagné de tous les Seigneurs de la Cour, visita les ouvrages de la place et les trouva en fort bon estat.

Le 22. La Cour partit de Calais. Elle devoit aller directement à Dunkerque : mais le Roy qui vouloit y voir sortir du port un grand vaisseau qu'on avoit amené de Brest par son ordre, fut bien aise de n'y arriver que dans la vive eau, c'est à dire dans le temps que la marée est la plus haute. Ainsi Leurs Majestez changeans la route qui avoit esté réglée allèrent disner à Ardres petite ville fortifiée à moitié chemin de Calais à S. Omer : et y arrivérent sur le soir. Le Roy monta aussi-tost à cheval et fit la revûe de la garnison rangée en bataille dans la place. Les habitans fermérent leurs boutiques pendant trois jours : et apres que le *Te Deum* eut esté solennellement chanté, on commença les réjouissances qui furent continuées par toute la ville, avec les feux de joye et les acclamations de *Vive le Roy*.

Le 25, Le Roy accompagné de Monseigneur le Dauphin et suivi de grand nombre de Seigneurs, alla disner à Aire. Sa Majesté en visita les fortifications et fit revue de la garnison, alla voir les travaux du fort S. François qui est à la portée du canon de la ville d'Aire, et y laissa ses ordres pour la continuation de ces ouvrages. Ensuite, le Roy retourna à S. Omer et fit sur le chemin la revûe des Règiments de Konismarck, de Vivans, de Villeroy, de Quincy, de Lumbres et de Rose, que le chevalier de Sourdis avoit rangez en bataille sur une ligne. Sa Majesté les veit compagnie par compagnie, leur fit faire plusieurs mouvements, et fut tres satisfaite du bon estat de ces troupes qui formoyent 18 ou 20 Escadrons. Le Règiment de Konismarck estoit distingué par quelques compagnies de Polaque vestus en Croates. La Reyne, Ma-

dame la Dauphine, et les Dames de la Cour allérent au devant du Roy et de Monseigneur le Dauphin : et virent aussi ces troupes qui s'estoyent avancées à trois quarts de lieue de Saint-Omer où toute la Cour r'entra.

Le 26, Leurs Majestez en partirent et disnérent à Monquebour à demi lieue de Gravelines. Le Roy y entra, visita les fortifications, et fit la revue de la garnison : et la Cour arriva à Dunkerque sur les huit heures du soir. Monseigneur le Dauphin estoit à cheval. Le Maréchal d'Estrades Gouverneur de la ville, reçeut leurs Majestez hors la porte à la teste des Magistrats : et les conduisit entre deux haies d'Infanterie à l'Hostel de ville préparé pour leur logement. Le Roy monta en mesme temps à cheval, et visita les nouvelles fortifications qu'il trouva fort avancées.

Le 27, sa Majesté monta le matin à onze heures, sur le vaisseau nommé l'Entreprenant du port de mille tonneaux, qui estoit arrivé de Brest depuis quinze jours. Il est doré jusqu'à l'eau. Il y a 400 hommes d'équipage, et il est monté de 58 piéces de canon de fonte. Le Chevalier de Léry qui le commande avait fait tout disposer pour reçevoir le Roy. Ce vaisseau estoit orné de quantité de banderolles blanches : et l'équipage estoit habillé de neuf avec une magnificence singulière. Les matelots estoyent armez de pertuisanes et de halebardes, les soldats avoient des sabres : et tous estoyent rangez selon la manœuvre qu'ils devoyent faire. Le Roy examina d'abord la construction de ce vaisseau : et ensuite veit faire l'exercice à l'èquipage. Sa Majesté ordonna plusieurs manœuvres qui furent tres-bien exècutées. La Reyne et Madame la Dauphine, Monsieur et Madame entrérent aussi dans le vaisseau et y firent collation. L'apresdinée, le Roy fit le tour des remparts, et par le dehors le tour des fortifications, puis visita le Risban ou Fort qu'il fait construire à l'entrée du port avec d'autres ouvrages, s'informa des moindres choses, et parut fort content de la beauté de ces ouvrages. Sa Majesté s'est particuliérement appliquèe à donner ses ordres pour faire mettre ce port en bon estat. Il n'estoit presques pas connu avant le siécle précédent. Il servoit seulement de retraite à quelques Pescheurs : mais la commodité de sa situation y attira enfin les Marchands des villes voisines : et il devinst ainsi par le commerce, le plus fameux port

des costes de Flandre. Il y a 40 ans que ses Armateurs se rendirent si redoutables que les Hollandois furent contraints d'équiper contr'eux des flotes considérables sous la conduite de l'Amiral Tromp, Mais ils ne purent les détruire entiérement en plusieurs batailles. Les marées qui sur cette coste viennent de la Manche, trainent quantité de sables dont une partie forme les bancs si fréquens dans cette mer : et le reste est poussé sur le rivage, où par succession de temps il s'élève en montagnes que l'on nomme Dunes. Le port de Dunkerque alloit de cette facon estre absolument détruit. Les sables l'avoyent tellement bouché qu'il ne restoit qu'un canal fort long et peu profond, qui se détournoit à la droite le long du rivage par plusieurs détours dans les sables, et s'étoit conservé par le courant des eaux, des canaux et des riviéres qui se déchargent dans la mer à Dunkerque. Le Roy qui connoissoit l'importance de ce port, le seul qu'ait la France dans les mers du Nort, rèsolut non-obstant les difficultés qui se trouvoyent dans l'exécution de ce dessein, de le rendre meilleur par des ouvrages extraordinaires. Il fut jugé à propos pour cela de faire deux jettées ou travers du banc en droite ligne jusqu'à la rade, dont la tenue est tres-bonne et a par tout neuf, dix et onze brasses d'eau. Sa longueur est de plus d'une lieue, et elle est couverte du costé de la mer, par un banc en croissant nommé Braeck, dont les pointes sont tournées vers la terre, et qui semble avoir esté fait pour défendre cette rade contre les Ennemis et contre les tempestes. Ces jettées sont éloignées l'une de l'autre d'environ 40 toises : et quoy qu'elles en ayant pres de mille de longueur elles sont déjà fort avancées. On les a renforcées aux endroits où il estoit le plus nécessaire de les renforcer, et où la mer brise le plus. On y a mis des coffres faits de grandes pièces de bois bien attachées ensemble et chargées de pierres. Le reste est composé de fascines aussi chargées de pierres qu'il a fallu faire venir de Bologne, parce qu'il ne se trouvoit ny bois ni pierre aux environs de Dunkerque : et néantmoins, on y a desjà employé plusieurs millions de fascines. Le Roy pour mettre la rade dans une entiére seureté a ordonné de construire un Risban au bout des jettées, un autre dans la mer vis-à-vis la pointe occidentale du Braeck afin d'en défendre l'entrée. D'ailleurs, pour nettoyer et creuser le canal qui est entre les deux digues et pour

empescher l'ensablement, Sa Majesté a aussi ordonné, outre les canaux de Bergues et de Furnes, d'en faire un du costé de Bourbourg, et d'autres qui abontiront aux deux lacs appellez Cleyn-Moer et Groot-Moer, c'est à dire petite et grande mer. On fera des Ecluses à leur emboucheure qui seront ouvertes au commencement du flux pour recevoir toute l'eau d'une marée. Elles seront fermées quand la mer sera la plus haute, et ouvertes dans le temps qu'elle sera presques tout à fait retirée. Alors, les eaux enflées par celles des canaux et des rivières, rouleront dans la mer, avec tant de rapidité qu'elles donneront au Canal la profondeur nécessaire aux plus grands vaisseaux. Les eaux des canaux qui estoyent faits luy en ont desja donné 17 pieds dans les hautes marées : ce qui a commancé d'establir un grand commerce à Dunkerque et fait voir l'utilité d'un projet si digne de la grandeur du Roy. On creuse par son ordre, dans la ville un bassin capable de contenir tousjours à flot 30 grands vaisseaux de guerre et plusieurs autres plus petits : et on travaille à de grands magasins de marine.

Le 28. Le Roy fit la revûe de cinq bataillons François et de deux bataillons Suisses qui sont en garnison dans la ville et dans la citadelle de Dunkerque.

Le 29. Sa Majesté monta l'apresdinée sur le vaisseau l'Entreprenant : où Elle fit encore faire l'exercice et la manœuvre, et voulut voir tout les mouvements qui se font dans un abordage. Elle descendit dans le fond de cale : et en sortant, Elle veit manger l'équipage. Le Roy témoigna au Chevalier de Léri qu'il estoit fort contant de tout : et fit plusieurs gratifications aux principaux Officiers et à l'équipage, à qui Monséigneur le Dauphin fit aussi distribuer de l'argent. Ensuite le Roy se mit sur une chaloupe pour aller au bout du Chénal, voir le combat qui se fit à la vûe du port, entre deux frégates, l'une de 38 pièces de canon, commandée par le sieur Pannetier, et l'autre de 29. commandée par le sieur Albert, Capitaine de frégate, dont on avoit fait venir les matelots de Calais et de Bologne. La Reyne, Madame la Dauphine, et toute la Cour, virent du bord de la mer ce combat préparé pour leur divertissement, et qui eut toutes les circonstances d'un véritable combat naval.

Le 30. Leurs Majestez parttrent de Dunkerque pour aller à Ypres. Le Roy et Monseigneur le Dauphin qui estoyent à cheval, visitérent sur la route, le fort Louis et le fort Francois entre Dunkerque et Bergue S. Vinox, et vinrent à Bergue. Le Roy fut receu hors les portes par le sieur de Casaux qui en est Gouverneur, et par les Officiers de ville. Sa Majesté fit revue de la garnison rangée en bataille dans la place d'armes, et fit le tour de la ville et des remparts. Ensuite, toute la Cour se rejoignit et disna à Respoude. Apres disnè, Monseigneur le Dauphin monta en calèche et arriva le premier à Ypres. Leurs Majestez y arrivérent sur les cinq heures. Le Maréchal de Humieres Gouverneur général de Flandre, accompagné du Marquis de la Trousse Gouverneur d'Ypres, les receut hors la porte : et présenta au Roy les clefs d'argent dans un sac de velous en broderie. Sa Majesté les prit et les luy remit en mesme temps. Les Magistrats se trouverent aussi à l'entrèe de la ville et luy firent la réverence. Leurs Majestez furent conduites à la maison du Marquis de la Trousse qui avoit esté préparée pour leur logement. Tous les Escoliers vinrent au devant d'Elles en habits fort riches, divisez en six compagnies, et représentant différentes nations. Les rues où Elles passerent estoyent tapissées et ornées de festons et de rameaux entremeslez de fleurs de-lys, avec plusieurs inscriptions. Il y avoit des couronnes de laurier et de fleurs suspenduës de distance en distance, et le pavé estoit couvert de fleurs depuis la porte de la ville jusqu'à la maison du Gouverneur. On avoit dressé trois arcs de triomphe, dont l'un estoit à 30 pas de la porte de la ville, avec cette inscription dans un globe au haut du ceintre de la porte, *Ludovico magno bellatori.* Il y avoit sur la porte de l'Hostel de ville une grande figure du Roy couronné par la Victoire, avec cette autre inscription, *Ludovico XIV. Senatus Iprensis Regi suo posuit.* Les fenestres de la Maison de Ville estoient ornées de tableaux des Rois de France, depuis Pharamond jusqu'à Sa Majesté, avec des devises et les chiffres du Roy et de la Reyne. Il y eut le soir, des illuminations dans la grande place, des feux par toutes les rues : et quatre soleils de 20 pieds de diamètre parurent en feu sur la tour de la Cathédrale.

Le lendemain 31, le *Te Deum* fut chanté en musique et la Messe solennellement célébrée en présence de Leurs Majestez.

L'Apresdiné, le Roy monta à cheval accompagné de Monseigneur le Dauphin, visita le dedans et le dehors de la ville, et alla au Camp.

Le 1 de ce mois (août), Leurs Majestez partirent d'Ypres et passérent par Ménin. Le Roy et Monseigneur le Dauphin à cheval, en visiterent les dehors et vinrent rejoindre la Reyne. Le Roy fut complimenté par les Magistrats. La garnison estoit rangée en haye depuis la porte jusqu'à l'Hôtel de ville où Leurs Majestez sont logées. Apres qu'elles furent entrées, trois bataillons du Régiment de Monseigneur le Dauphin, deux des Fuzeliers, et un de Magaloti allérent se mettre en bataille dans l'esplanade de la Citadelle, où Monseigneur le Dauphin les alla voir. Le premier qui est commandé par le Marquis d'Huxelles le salua : et ce prince le visita de rang en rang, et fit des présens considérables aux officiers et aux soldats. Ensuite, il se mit à la teste la demi pique à la main, en attendant le Roy qui arriva peu de temps apres. Sa Majesté veit le Régiment par la droite : et lors qu'Elle fut assez pres de Monseigneur le Dauphin pour estre saluée, ce Prince la salua de fort bonne grace. Le Roy alla voir aussi le Régiment des Fuseliers, à la teste duquel estoit le Duc du Lude grand Maistre de l'Artillerie, la demi pique à la main, plus le Régiment du Comte Bardi-Magalotti, qui avoit pareillement en teste ce colonel, la demi pique à la main. Cependant, la Maréchale de Humiéres donna une magnifique collation à la Reyne, à Madame la Dauphine, et à Madame. Il y eut le soir un grand feu d'artifice.

Le 2. le Roy fit le tour de la place, et visita les fortifications.

Vous aurez au premier jour la suite de ce Journal, avec une Relation entière de ce qui s'est passé sur le vaisseau l'Entreprenant, et au combat des frégates.

RELATION

DE

Ce qui s'est passé sur le Vaisseau l'Entreprenant :

ET

Le Combat de deux

FREGATES,

En présence de Leurs Majesiez à la Rade de Dunkerque.

Avec la suite du Journal

du Voyage du Roy.

A Paris, du Bureau d'Adresse, aux Galeries du Louvre, devant la rue St. Thomas, le 8 *aoust* 1680.

Avec Privilege.

RELATION

De ce qui s'est passé sur le Vaisseau l'Entreprenant : et le Combat de deux Fregates en présence de leurs Majestez à la Rade de Dunkerque ;

Avec la suite du Journal du Voyage du Roy.

Le vaisseau l'Entreprenant est d'une belle structure, extremément taillé en ses fonds, ce qui le rend tres bon voilier. Tous les ouvrages de sculpture de son arrière et de son avant sont bronzez et relevez en or, sur un fond verd ; ce qui leur donne un grand éclat.

Il est orné de figures, de feuillages et de festons. Au dessus sont les Armes du Roy dorées ainsi que le reste des ornemens de la poupe, et les trois fanaux qu'elle soutient.

Au dessous il a une galerie saillante fermée d'une balustrade, dans laquelle on entre par la chambre du Roy, toute peinte et dorée, et garnie d'un ameublement de Damas incarnat à fleurs, avec une frange et un molet d'or et d'argent.

De cette chambre, on passe dans une autre tapissée de Damas à fleurs jaune paillé, sur un fond blanc, avec des bandes de Damas incarnat à fleurs, et le reste de l'ameublement fort magnifique.

La grande chambre où l'on mange est au dessous de celle du

Roy. Elle est garnie d'un cabinet d'armes qui règne autour en ratelier, sur lequel sont rangez les fusils, mousquets, mousquetons, pistolets, sabres et haches d'armes.

Au dessous de cette chambre est celle des Canoniers nommée la sainte Barbe : où sont tous les utanciles du canon, peints et fleurdelisez.

On en avoit osté la cloison, afin que le Roy pût se promener de l'avant à l'arrière entre deux ponts sans empeschement.

Le vaisseau est monté de 24 pièces de canon de 18 livres de bale, de 24 pièces de 12 livres et de 10 pièces de 8 livres, tout canon de fonte : et on y en peut mettre jusqu'à 64. Les canons de la baterie de bas avoyent esté portez à terre pour décharger le vaisseau, et en leur place on avoit mis ceux de la baterie de haut. Chaque canon avoit aupres de luy d'un costé son refouloir, tire-bourre et écouvillon, de l'autre le porte gargousse, et derrière la culasse le boute feu, le tout en bon ordre.

L'équipage est composé du Capitaine, d'un Capitaine en second, de quatre Lieutenans, de quatre Enseignes, de 16 Gardes de Marine, de 68 Officiers mariniers, de 182 matelots et de 100 soldats.

Les Capitaines, les Lieutenans et les enseignes avoyent des juste-au-corps bleux, les uns en broderie d'or et d'argent, et les autres couverts de galon d'or.

Les Gardes de marine, les Officiers mariniers, les matelots et les soldats avoyent esté habillez aux despens du Roy. Ils estoyent vestus, les premiers de juste-au-corps d'écarlate, chamarez d'un large galon d'or, avec des vestes de velous verd et des culottes de ratine rouge, des bas de la mesme couleur, des grands frangez d'or, des chapeaux garnis de plumes blanches, des ceintures de tafetas blanc, des baudriers de bufle à double galon d'or, et des épées en sabre courbé à poignée et garde dorée.

Les quatre sergens estoyent vestus de même que les gardes de marine. Les maistres, contremaistres, pilotes, maistres canoniers

et autres officiers de marine estoyent habillez comme les sergens, excepté que l'étofe estoit bleue, le galon d'or et d'argent et le sabre argenté.

Les matelots avoyent un jupon de drap rouge et une veste de drap verd, galonnez d'or et d'argent, une culote bleue, des bas rouges, des escarpins blancs fort ouverts par les costez à la Flamande, des ceintures de tafetas blanc à frange et molet d'or et d'argent, des cravates de tafetas noir, avec une frange d'or, une toque ou bonnet à la Flamande de velous vert, garni de larges boutonnieres d'or et d'argent, et ils estoyent armez de halebardes et de pertuisanes, dont le fer est doré.

Les soldats estoyent vestus de juste-au-corps et culotes de drap brun et avec la veste de drap vert, le tout galonné d'or, un baudrier de bufle et une bandolière de cuir rouge galonnez d'or, une ceinture et une cravate de tafetas frangées d'or, une toque pareille à celle des matelots, quantité de rubans rouge et vert, et un sabre courbé.

Aussi tost que le Roy fut entré dans le vaisseau qui avoit ses hunes pavoisées de pavois bleus fleurdelisez, et ses mats et ses vergues garnis de flames blanches, les matelots monterent sur les haubans et sur les verguez, et firent la manœuvre des voiles qu'ils ferlèrent et déferlèrent.

Ensuite, les soldats firent l'exercice, apres quoy les matelots descendirent sur le pont, et s'armerent chacun d'une pertuisane ou halebarde dorée, avec laquelle ils firent aussi l'exercice, rangez le long des deux bords du vaisseau. Les soldats sur le milieu du pont, le sabre à la main, et les gardes de marine sur la dunette, ayant aussi chacun une hallebarde dorée, avec laquelle, ainsi que les matelots, ils firent les mêmes mouvemens que quand on défent dans un combat l'abordage à un vaisseau ennemi.

Sa Majesté descendit apres entre deux ponts, y veit faire l'exercice du canon, et sortit du vaisseau fort satisfaite.

Monseigneur le Dauphin y avoit esté à huit heures du matin : et on avoit fait devant luy les mesmes choses.

La Reyne, accompagnée de Madame la Dauphine, de Madame, et des principales Dames de la Cour, y alla sur les cinq heures du soir : et eut un semblable divertissement. Sa Majesté visita ensuite la citadelle.

Le Roy alla voir le Risban, fut tres-content de le trouver en bon estat, et commanda aux entrepreneurs de faire incessamment continuer ces travaux.

Le 29. Leurs Majestez s'estant rendues à deux heures apres midy sur le bord du grand canal du port de Dunkerque, virent le combat de deux frégates, l'une nommée l'Adroit, montée de 36 pièces-de canon et commandée par le sieur Panetier, capitaine de vaisseau, et l'autre appelée la Serpente, montée de 30 pièces de canon, et commandée par le sieur Albert, capitaine de frégate légére.

Le Roy avec Monseigneur le Dauphin, Monsieur et plusieurs personnes de marque, entra dans une gaillote qui avoit esté bastie dans ce port pour sa Majesté. Elle y fut reçeue par le sieur Panetier qui eut l'honneur de tenir le gouvernail, et de la conduire jusqu'à la teste des jettées ou à l'entrée du port. Il y laissa le soin de la galiote au sieur Julien de Tours son Lieutenant pour aller à bord de l'Adroit, et pour donner à Leurs Majestez le divertissement du combat Naval.

Cette galiote a 40 pieds de long et 10 de large, elle est à varangues plattes, et toute dorée d'avant arrière, avec des ornements de sculpture à festons dorez, qui règnent le long des deux costez, ainsi que ceux de l'arrière, au milieu duquel sont les Armes du Roy. Elle estoit couverte d'un tendelet de velous rouge cramoisi à fleurs à fonds d'argent, garni d'une crespine et frange d'or et d'argent, les matelats, rideaux et coussins de semblable étofe. Le Pavillon Royal arboré au grand mats estoit de Damas blanc, avec les armes de Sa Majesté en broderie d'or au milieu, et le pavillon d'arrière estoit de mesme.

La Reyne, accompagnée de Madame la Dauphine, de Madame et des autres Dames, vinst ensuite dans une chaloupe aussi peinte et dorée, couverte d'un tendelet de Damas rouge cramoisi, garni ainsi que les matelats, oreillers et rideaux de crespine, frange et

molet d'or tres-riche. Sa Majesté y fut receue par le sieur de Sélingue Capitaine de frégate légère, qui prit le soin du gouvernail.

Les autres Seigneurs et Dames de la Cour se mirent dans quatre autres chaloupes peintes, et couvertes aussi de tendelets : le premier de Damas vert à fleurs, le second de Damas jaune pareillement à fleurs, le troisième de Damas bleu, et le quatrième de Damas rouge, le tout garni de crespine, frange et molet d'or et d'argent, et accompagné de rideaux et de coussins de mesme parure.

Toutes ces chaloupes nagèrent ensemble le long du canal jusqu'à l'entrée du port où elles s'arrestèrent : et en mesme temps le signal fut donné pour le combat par un pavillon rouge, qui fut issé à la teste du port.

La frégate l'Adroit leva aussi-tost l'ancre et appareilla pour venir reconnoistre la Serpente, qui appareilla aussi, et apres plusieurs manœuvres qu'ils firent pour se disputer le vent, l'Adroit mit le costé en travers et envoya sa bordée à la Serpente.

Elle vint passer par son arrière et luy donna tout de mesme sa bordée : et à l'instant elles revirèrent l'une sur l'autre pour se donner l'autre bordée.

Ces deux fregates continuerent ce combat pendant une heure, se prestant quelquefois le costé, et venant à la portée du pistolet, puis s'éloignant et regagnant le vent l'une sur l'autre d'une manière fort agréable.

Leurs Majestez et toute la Cour furent tres satisfaites de ce divertissement qui eust été continué plus long-temps si une pluye ne fust survenue qui les obligea à rentrer dans la ville : où le Roy donna ses ordres pour partir le lendemain.

Le 30. la Cour sortit de Dunkerque et arriva à Ypres où elle sejourna le 31.

Le premier de ce mois (août), Leurs Majestez estant parties d'Ypres disnérent à Gelewe. Le Roy et Monseigneur le Dauphin à cheval, passérent par Menin, en visitèrent les dehors et arrivèrent à Lille avec toute la Cour, comme vous l'avez appris ailleurs.

Le 2. La Maréchale de Humières donna une magnifique collation à la Reyne, à Madame la Dauphine, à Madame, et à toutes les Dames de la Cour dans le Jardin de la contrescarpe. Il y eut deux concerts, et ensuite un combat de batteliers sur l'eau. Le soir, on tira dans la place devant Leurs Majestez un tres beau feu d'artifice. La principale machine représentoit une montagne que des geans avoient formée en entassant plusieurs roches les unes sur les autres, et ils tâchoient d'en élever encor d'autres.

Cette montagne qui avoit environ huit toises de tour estoit enfermée à trois toises de distance par une barrière, aux quatre coins de laquelle il y avoit sur des pieds-d'estaux quatre figures de femmes, qui representoient la France, l'Empire, l'Espagne, et la Suede.

Le feu commança par la figure de la France, et se communiqua aux trois autres le long de la Barrière, avec un tres grant bruit de boëttes et de petards, qui imitoient celuy des tambours lors qu'ils battent la charge à la Francoise.

Les quatre figures n'en furent point endommagées. Elles avoient sur leur teste des couronnes de Chasteaux, qui pendant le spectacle furent tousjours enflammees, et servirent à éclairer la place.

Alors un geant placé sur le sommet de la montagne, jetta une fusée contre un soleil de feu qui paroissoit en l'air à plus de soixante pas, à un des bouts de la place au bas duquel on voyoit cette inscription de feu : *Unus in omnes.*

Le trait lancé par le geant ayant touché le soleil retourna contre la montagne, et en mesme temps on vit au-dessous du Soleil cette seconde inscription : *Redit in authorem.*

La montagne s'alluma en un moment avec grand bruit : toutes les roches qui la formoient s'écartèrent : et neuf geans qui estoient dessus furent renversez sous les ruines, dont l'espace qui estoit entre les roches et la barrière estoit couvert.

En la place de cette montagne et sur le même pied-d'estail qui la portoit, la paix parut entre le génie de la France et celui de la ville de Lille. Le premier de ces genies mit d'un coup de flèche le feu à un trophée d'armes qui estoit aupres de luy, et celuy de Lille aussi d'un coup de flèche, enflâma des cœurs posés sur un autel à son costé.

A trente pas de cette machine un peu plus pres que le Soleil, parut une illumination d'une grande couronne royale qui couvroit ces trois mots *Vive le Roy*, portez sur des lacs d'amour.

Toute cette machine estoit soûtenue d'un pied-d'estail, d'où sortoit un grand nombre de girandoles, et ce fut par là que le spectacle finit.

Le 3. Le Roy partit de Lille et disna à Pont-à-Tresin. Il arriva ensuite à Tournay : où sa Majesté fut reçeue par le sieur de Monbron Gouverneur de la ville, et lieutenant de Roy des conquestes de Flandre, accompagné des magistrats. Les rues estoyent bordées par l'infanterie de la garnison rangée en haye, depuis la porte jusqu'à l'Abbaye de S. Martin, où Leurs Majestez sont logées.

Le mesme jour, le Roy visita la citadelle et les fortifications de la ville, et fit à pied le tour du rempart. Sa Majesté fit aussi la revue de deux bataillons d'infanterie qui sont ici en garnison.

Le Roy alla ensuite voir faire sur l'Escaut l'épreuve d'un pont de batteaux de cuivre, sur lequel sa Majesté vit passer un bataillon, et en mesme temps sur les aisles deux pieces de canon de vingt-quatre.

Ce pont a esté inventé par le sieur Dumetz Lieutenant général de l'artillerie, et Maréchal de camp.

Le soir il y eut une trés belle illumination dans la place, et dans toutes les rues.

FIN.

SUITE

DU VOYAGE DU ROI EN FLANDRE,

EN 1680.

—

Le journal du voyage de Louis XIV dans ses nouvelles conquêtes de la Flandre et du Hainaut que nous donnons plus haut, est une réimpression exacte d'une petite brochure très rare publiée à Paris, *les 7 et 8 août* 1680 (pet. in-12 de 41 pages) *au bureau d'adresse, aux galeries du Louvre devant la rue St.-Thomas*, par les successeurs de *Théophraste Renaudot*, fondateur de la *Gazette de France* (1). Le *bureau d'adresse*, établi d'abord au *Grand Coq*, rue de la Calandre, près le Palais, était devenu sinon un bureau d'esprit, du moins un centre de nouvelles qu'alimentaient les correspondances du généalogiste d'Hozier et celles de plusieurs beaux-esprits et hommes de cour. Le journal du voyage du Roi en Flandre ne put manquer d'être transmis au *bureau d'adresse*, qui en imprima la relation à peu près jour par jour. On conçoit que ces espèces de feuilles volantes, quoique très répandues au moment de leur émission, ont dû être bien rarement conservées ; aussi n'avons-nous pu nous procurer que celles *des 7 et 8 août* 1680, encore nous paraissent-elles des réimpressions faites dans les Pays-Bas que le voyage de Louis

---

(1) La *Gazette de France* date de 1631 ; c'est le premier journal publié en France, à l'imitation de ceux qui existaient en Italie dès le siècle precédent. On les appelait gazettes (*gazetta*) du nom de la pièce de monnaie qu'on donnait pour les lire.

XIV intéressait presqu'autant que Paris. Tout porte à croire que ces deux fragments du journal ont été suivis de plusieurs autres qui devaient entrer dans quelques détails au sujet du séjour du Roi à Lille et à Tournai, et de sa première visite à Valenciennes, qui eut lieu le 5 août 1680. Nous allons autant que possible suppléer aux journaux que nous n'avons pu trouver (et qui peut-être n'existent plus), à l'aide de quelques documents particuliers que nous possédons, et des programmes des réjouissances de l'époque.

Nous avons vu que le Roi arrivé le 1er août à Lille, y reçut le 2 une fête magnifique et que toutes les dames de la Cour furent reçues splendidement par la marquise d'Humières, femme de Louis Crevant, maréchal d'Humières, gouverneur de la ville et citadelle de Lille, et plus tard maître et capitaine général de l'artillerie de France. Le soir, un mirifique feu d'artifice tout emblématique et à la louange du Roi, lui fut offert en présence du peuple assemblé, par les *Rewart, mayeur, échevins, conseil et huit hommes de la ville de Lille* Le sujet du premier tableau représenté portait le titre de *Gigantomachie, ou la guerre des géants* : les ennemis de la France figuraient là sous les traits des Titans vaincus et renversés ; il va sans dire que le foudroyant Jupiter n'était autre que Louis XIV qu'on avait métamorphosé en soleil afin que l'allusion fut plus directe et mieux sentie par les esprits flamands, un peu lents à saisir les allégories. Le second tableau de feu avait pour sujet *La paix renaissant des cendres de la guerre.* Une colossale déesse de la Paix, entourée de génies et d'autels fumants, surgit triomphalement au-dessus des débris de la guerre et des cadavres des Titans foudroyés ; quatre grandes renommées publient la gloire du Roi et proclament la pacification de l'Europe.

Huit enblêmes, ornés de devises, expliquaient le tableau de la guerre, quatre autres paraphrasaient le tableau de la paix. Les détails piquants de cette magnifique fête vénitienne nous ont été conservés par un ouvrage que le Magistrat a fait faire sous le titre de : *Description des feux d'artifice faits à l'honneur du Roy, à Lille, par un nouveau témoignage du zèle de Messieurs du Magistrat, ensuite de la venue de Sa Majesté en cette ville, et de la réjouissance publique de la paix, l'an* 1680. A *Lille,* de

l'imprimerie de *Jean Chrisostome Malte*, in-folio, orné de quatorze eaux-fortes.

Le baron de Vuoerden, un des commissaires du renouvellement de la Loi, à Lille, dont la spécialité était de faire des inscriptions latines sur tous les événements, se garda bien de laisser échapper une aussi belle occasion d'offrir au grand Roi ce compliment académique en style lapidaire :

LUDOVICO MAGNO,
Terras, aras, urbes, portus, provincias,
Jure proprias, bello quæsitas, pace vindicatas,
Ut bellico olim et fulminante,
Nunc triomphali aulæ apparatu lustranti
S. P. Q. INSULENSIS
In spectaculo ac igne ludicro
Civium sincerum amorem testatur.

(Traduction.) « Le sénat et le peuple de Lille témoignent, » dans un spectacle public et des feux de joie, de l'amour sin- » cère des citoyens pour LOUIS LE GRAND, jadis portant en ces » lieux les foudres de la guerre, aujourd'hui visitant triomphale- » ment avec sa cour brillante les domaines, les temples, les villes, » les ports, les provinces qu'il possédait par son droit, qu'il a » conquis par ses armes et attachés à lui par la paix. »

Le 3 août, le Roi et sa cour se rendirent à Tournai, ainsi que le dit la relation du *bureau d'adresse*, qui les fait recevoir par M. de Monbron, lieutenant de Roi des conquêtes de Flandre, tandis que *Poutrain*, historien de Tournai, dit que M. *Bonneau*, chevalier, seigneur de Trassy, gouverneur de la ville, reçut leurs Majestés aux barrières, à la tête du Magistrat, et présenta les clefs de la ville qu'il tira d'un sac de velours cramoisi. Toutes les maisons étaient tendues de riches tapisseries depuis les portes de la cité jusqu'à l'abbaye de St.-Martin, aujourd'hui palais de la Régence, où le Roi et sa famille descendirent et prirent logement. La rue de l'Abbaye avait été encore plus magnifiquement ornée : un arc de triomphe se dressait dès son début ; des couronnes de lierre et de lauriers suspendues et entourées de festons de lys,

formaient une sorte de berceau de verdure et de fleurs dans lequel on entremêla des rubans rouges d'où pendaient de petits tableaux de carton bleu portant différentes devises en lettres d'or, à la gloire de leurs Majestés, du Dauphin et de la Dauphine, princesse bavaroise, dont le mariage récent venait d'être célébré. Ces manifestations publiques, par des chronogrammes, des inscriptions et des emblèmes, étaient et sont encore dans le goût des peuples de la Flandre, qui ne laissent échapper aucune occasion de les produire. On les voit chaque jour de fête, à chaque célébration d'anniversaire, de jubilé ou de récréation populaire. Cet appareil de festivalité a cela de particulier qu'il ne coûte rien à l'autorité communale, et qu'il est produit spontanément et avec ardeur par tous les habitants de chaque rue qui mettent leur amour-propre à décorer à l'envi leur quartier.

Le 5 août 1680, Louis XIV et toute sa cour firent une entrée qu'on peut appeler triomphante dans la ville de Valenciennes. C'était la première fois que le grand Roi visitait une conquête importante qu'il avait faite le 17 mars 1677, par le plus heureux des coups de main. Bien qu'il assistât en personne à ce siège, terminé d'une manière si brève et si fortunée, le vainqueur n'entra pas d'abord dans la ville alors fort peu française de cœur et d'âme : il remit sa visite à une autre époque. Le traité de Nimègue du 7 septembre 1678 lui ayant assuré cette conquête, et le gouvernement prudent et plein de douceur du lieutenant-général Bardo Bardi Magalotti, ayant suffisamment ramené les esprits vers le Roi, ce monarque ne manqua pas de montrer à la Reine, au Dauphin, à la Dauphine et à toute la cour de France cette cité qui rappelait un fait glorieux pour ses armes, et une preuve convaincante du bonheur de son étoile.

A l'imitation de ce qui s'était fait à Lille, le Magistrat de Valenciennes voulut fêter l'arrivée de Louis XIV par des feux d'artifices ingénieux faisant allusion au caractère et aux actions du monarque. Cette fois, on laissa de côté la paix et la guerre et l'on donna aux démonstrations publiques une teinte religieuse qui allait assez bien au caractère d'une ville naguère encore toute espagnole. Le programme de la fête portait pour titre : *Hercule soutenant le ciel, dessein des feux d'artifices dressez pour l'ar-*

rivée du Roy en sa ville de Valenciennes, le 5 août 1680, par le Magistrat et Conseil, in-4° de 10 feuillets. Voici l'adresse par laquelle l'autorité locale offrit à Louis XIV cette fête toute emblématique ; le style en est curieux et la forme donne une idée des rapports qui existaient alors entre les peuples et les rois.

AU ROY !

SIRE,

Le soleil ne se montre jamais à la terre qu'il ne la remplisse de joye : ainsi VOTRE MAJESTÉ *que le monde reconnoit comme un autre soleil, ne peut honorer cette ville de sa présence royale sans qu'elle porte partout l'allégresse et l'épanouissement.*

Mais, SIRE, *quoique le soleil soit le très juste et très fidèle portrait de* VOTRE MAJESTÉ, *ce n'est pas sous cette brillante figure que nous luy applaudirons aujourd'huy ; nos yeux sont trop foibles pour soutenir de près les rayons d'un si grand astre : et d'ailleurs, cette belle devise que vos victoires ont portée en mille endroits de la terre, a jusqu'icy épuisé tant de beaux esprits, que nous désespérons avec justice d'y pouvoir rien ajouter de nouveau.*

C'est HERCULE, SIRE, *que nous avons choisi pour dessein de nos feux, et pour nous exprimer l'image de* VOTRE MAJESTÉ. *C'est le plus fort et le plus célèbre de tous les héros de la Fable, qui représentera sans fable et avec vérité le plus grand, le plus valeureux et le plus triomphant de tous les monarques du monde.*

HERCULE *paraîtra soutenant le ciel après le cours de ses travaux héroïques, pour marquer le zèle infatigable avec lequel* VOTRE MAJESTÉ *soutient les interests de Dieu et de l'Eglise. Ce zèle,* SIRE, *a paru en mille occasions : l'hérésie et les duels exterminez du royaume ; tant de puissants secours donnez aux autres princes contre l'ennemy commun des chrétiens ; tant d'actions glorieuses faites pour la défence, et pour l'accroissement du royaume de* JÉSUS-CHRIST, *ont fait voir à toute la terre que vous êtes un* HERCULE, *sur lequel le ciel de l'Eglise peut sûrement se reposer.*

Voilà, SIRE, *le sujet de nos feux et la marque de l'allégresse commune pour l'hûreuse arrivée de* VOTRE MAJESTÉ. *Nous laissons à d'autres villes le soin d'étaler avec pompe vos victoires et vos triomphes, et cette agréable paix que vous venez de redonner encore à l'Europe :* VALENCIENNES *se borne à un sujet moins guerrier, mais qui ne sera pas moins glorieux à votre nom ; et si peut-être il se trouve ailleurs plus d'appareil, nous espérons qu'on ne verra nulle part plus de zèle , ni plus d'attachement pour le service de* VOTRE MAJESTÉ.

Ces feux, SIRE, *ne sont que les étincelles des flammes qui brûlent nos cœurs pour la gloire et pour la prospérité de votre personne sacrée. Et il y a cette différence que les feux que nous dressons aujourd'huy sont artificiels et de peu de durée ; mais ceux qui sont allumez dans nos cœurs n'ont rien qui tienne de l'artifice : ils sont très sincères et très fidèles , ils nous brûleront aussi long-temps que dureront nos vies, et nous porteront à publier toujours hautement que nous sommes avec un très profond respect ,*

SIRE ,

de VOTRE MAJESTÉ,

Les très humbles, très obéissans et très fidèles serviteurs, les Prévôt, Jurez, Echevins et Conseil de la ville de Valenciennes.

Cet hommage courtisanesque et plein de jeux de mots dans le goût du temps fut accepté par Louis XIV, qui prit place avec sa Cour aux fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, et se posta à la *Bretèque* ou *chaire dorée* pour mieux voir la fête qu'on lui offrait. La figure d'Hercule, par laquelle il était personnifié, avait vingt pieds de hauteur ; on la plaça vers l'extrémité de la place dont tous les balcons se trouvaient chargés de monde. Il s'élevait sur une estrade présentant sur ses faces douze tableaux allégoriques et entourée d'une forte balustrade qui maintenait le peuple. Sur les épaules de l'Hercule reposait un vaste globe autour duquel on lisait : *Herculi christianissimo*, mots qui indiquaient que c'était plutôt au Roi très chrétien qu'au monarque très guerrier que les Valencien-

nois se soumettaient. Ce globe d'ailleurs figurait l'Eglise catholique ou universelle. Aux pieds du héros, des monstres enchaînés et domptés faisaient allusion aux hérésies de Luther et de Calvin et aux doctrines de Jansénius, combattues avec succès par le gouvernement royal. On expliquait les lettres P. D. M. gravées en feu sur le soubassement par les mots : *Post domita monstra.*

Les douze tableaux et devises étaient des imitations des douze travaux d'Hercule que l'auteur du programme cherchait à appliquer aux principales actions de la vie de Louis XIV. Des quatrains expliquaient ces emblêmes et en tiraient un compliment pour le monarque. S'il s'agissait des pommes d'or qu'Hercule enlevait aux Hespérides, ce madrigal tournait ce labeur en faveur du Roi :

Comme Hercule, Louis ne souffre point l'avare :
Il en blâme la soif par ses riches faveurs,
Il n'aime qu'à donner : mais quel prodige rare ?
Ainsi donnant, il prend nos cœurs.

Sous le tableau dans lequel Anthée, fils de la terre, révolté contre Hercule, finit par être étouffé par lui, le poète inscrit un nouveau compliment pour le grand vainqueur :

Louis sçait tout gagner par l'attrait de l'amour ;
Tôt ou tard il faut s'y rendre :
Et si l'on veut s'en défendre
Louis sçait tout gagner par la force à son tour.

Enfin, outre la grande représentation de l'Hercule et de ses travaux, on avait imaginé une autre flatterie : celle d'un tableau dans lequel figuraient les *Cygnes*, supports des armoiries de Valenciennes, traînant un joug sur des nuages. La devise de cet emblême était : *Sic servire juvat.* Au-dessous on lisait encore ce quatrain :

Ce joug, que le ciel nous impose,
Nous donne tant de gloire et de prospérité,
Qu'il nous fait sentir quelque chose
De plus doux, de plus cher que n'est la liberté.

Le programme explicatif ajoutait encore ce compliment : « Si les » cygnes pouvoient parler, ils diroient sans doute qu'il leur est » bien plus avantageux de traîner le char d'une déesse, ainsi que » feignoient les poètes, que d'être abandonnez à eux-mêmes. » Ainsi, le peuple de VALENCIENNES préfère l'honneur d'être » rangé sous l'obéissance du plus grand Roy de l'univers à tous » les charmes de la liberté. »

On le voit, la disposition des fêtes et la teneur du programme avaient à la fois un caractère de soumission et une teinte religieuse à l'aide desquelles on cherchait à flatter les goûts dominants de Louis XIV. Lui-même, voulant captiver l'esprit des habitants de Valenciennes qui lui firent une si rude guerre et organisèrent une si bonne défense en 1656, année où ses généraux furent obligés de lever le siége de cette ville, chercha à les prendre par la douceur. Magalotti, son gouverneur, maintenait une exacte discipline parmi les troupes et favorisait les bourgeois qui, d'ailleurs, avaient conservé leurs priviléges ; par un raffinement de politique, on avait choisi ce général florentin parce que ses manières se rapprochaient de celle des Espagnols, les derniers maîtres de Valenciennes, et aussi à cause que ses armoiries portaient le mot de *libertas* qui caressait les idées des habitants toujours très amis de tout ce qui se ressentait de la liberté, ne fut-ce qu'en nom.

Quant à la pensée religieuse, elle dominait chez un peuple ramené depuis plus d'un siècle au culte catholique romain, toujours bien entretenu par la domination espagnole. C'est surtout sous le couvert de la religion que le Roi très chrétien attira vers lui les populations des provinces conquises, et notamment de Valenciennes, où les congrégations, les églises et les chapelles abondaient peut-être plus que partout ailleurs. Au reste, le rédacteur du programme que nous venons de citer n'était rien moins que le *R. P. Bourla*, de la Compagnie de Jésus, alors à Valenciennes. Il le fit imprimer à Lille, où on l'orna de quatorze gravures à l'eau-forte qui exhibaient les détails de la fête.

Cette grandiose représentation en artifices produisit une quantité si prodigieuse de feu que des étincelles en furent lancées jusques sur les maisons en bois qui garnissaient la grande place. Deux

d'entr'elles brûlèrent entièrement et furent complètement réduites en cendres : ce fut une addition au bouquet qui n'avait pas été annoncé par le programme. Mais le Roi, heureux et satisfait d'une réception dont il ne pouvait révoquer en doute la chaleur et l'éclat, paya généreusement le dommage de ses propres deniers, le lendemain 6 août, avant de quitter Valenciennes. Bien plus, il fit cadeau au Magistrat de son portrait en pied, en costume royal, pour être déposé dans les mêmes salles de cet Hôtel-de-Ville où il avait pris, avec toute sa cour, le plaisir de voir ces fêtes somptueuses et populaires. Ce portrait fait aujourd'hui partie du remarquable Musée de tableaux de la cité valenciennoise.

Dans cette même journée du 6 août, le Roi et toute sa cour retournèrent une fois encore dans la ville de Tournai, où ils restèrent jusqu'au 10. On fit alors la remarque que dans ce voyage comme dans les précédents, Louis XIV eut de plus longs et de plus fréquens séjours à Tournai que dans les autres lieux de ses nouvelles conquêtes. C'est que Tournai fut toujours regardé comme le berceau de la monarchie ; que les idées, la langue, les opinions y étaient toutes françaises ; que la sympathie et l'attachement pour le Roi s'y montraient très ouvertement, et qu'enfin cette ville et celle de Thérouanne, rangées très anciennement sous la domination des rois de France, furent regardées sous le règne de François 1er comme les deux oreillers sur lesquels ce monarque pouvait se reposer. Le Roi-chevalier qui perdit tout *fors l'honneur* à Pavie, se vit, hélas ! enlever, avec sa liberté, l'un et l'autre de ses appuis en Flandre. Louis XIV, qui en avait récupéré le plus important, comptait bien le garder : c'est pour cela qu'il y établit de préférence et tout d'abord le siége du Conseil Souverain, depuis le Parlement de Flandre, qu'il fut forcé ensuite de transférer à Cambrai, puis définitivement à Douai. C'est pour ces motifs peut-être aussi que, par son ordre, le duc du Maine avait vu le jour dans la citadelle de Tournai, quelques années auparavant, pendant un des voyages du monarque.

Le 10 août 1680, Louis XIV partit pour la ville de Cambrai, conquise par ses armes le 18 avril 1677. Il y fut reçu par M. le comte de Césan, le premier gouverneur français de cette

place (1), et par M. de Brias, qui y occupait le siége archiepiscopal. Le Roi fut gracieux avec tout le monde ; il réussit à se faire pardonner l'acte de défiance par lequel, trois ans auparavant, il avait ordonné le désarmement de la milice et des bourgeois de Cambrai, qui durent tous déposer les piques, sabres et fusils à la porte de leurs demeures ; depuis lors, les Cambrésiens avaient pu juger de la discipline des troupes françaises, toujours bien payées, toujours vaillantes et toujours généreuses ; tandis que les Espagnols, la plupart du temps sans solde et sans vêtements, les traitaient trop souvent en ennemis quand leur misère les oppressait.

Louis visita la citadelle dont il avait donné le commandement à M. de Choisy, et où il faisait exécuter de superbes ouvrages sur les plans de Vauban. Pour sceller sa réconciliation avec la capitale du Cambrésis, Le Roi lui donna, comme il l'avait fait à Valenciennes, son portrait en pied exécuté par un des bons peintres de son époque. Il fut conservé à l'Hôtel de-Ville jusqu'à la Révolution : on ignore ce qu'il est devenu, ou plutôt on le sait trop : il a été détruit comme souvenir de la monarchie.

Après avoir pris un peu de repos à Cambrai, la cour se remit en chemin vers Paris et St.-Germain, et marcha à petites journées. Il y avait plus d'un mois entier qu'elle voyageait pour visiter les villes de Flandre nouvellement conquises ; cela parut une course rapide et fatigante pour l'époque : il y a quarante ans, il n'en fallait pas plus à Napoléon pour parcourir un royaume en conquérant ; aujourd'hui, on ferait presque le tour du monde dans le même temps.

ARTHUR DINAUX.

---

(1) Ses successeurs furent le comte de Montbron, le maréchal de Biron, son fils le marquis de Biron, et les comtes de la Marck, père et fils.

ÉLECTION ET INSTALLATION

DE LA COMTESSE DE HORNES,

COMME DAME ET ABBESSE DE MAUBEUGE.

Il existe aujourd'hui si peu de personnes qui aient souvenance de ce qu'étaient les chapîtres nobles des dames chanoinesses de Mons, de Denain, de Nivelles et de Maubeuge, et les traces de ces institutions se perdent tellement de jour en jour, qu'il n'est pas inutile d'entrer dans quelques détails sur les formes usitées lors de la mort, de l'élection et de l'installation d'une des abbesses qui dirigeaient ces antiques chapîtres féminins semi-séculiers et semi-religieux Nous tirons d'une histoire manuscrite de la noble maison de Maubeuge le fragment suivant qui a rapport à un changement d'abbesse au commencement du siècle dernier. On y verra quelles étaient les formes observées en pareille circonstance, quelle importance on attachait à tout ce qui tenait à la dignité, à l'éclat et à la puissance temporelle de l'illustre abbesse : cette relation, fort simple en elle-même, n'en est pas moins une peinture exacte de coûtumes dont on ne peut avoir l'idée si on ne met en lumière les documents inédits qui restent encore et que de nouveaux bouleversements pourraient faire disparaître. Sans fatiguer nos lecteurs par une plus longue exposition, nous entrons immédiatement en matière par le récit de l'épisode qui fournit le titre de cet article.

Le 8 mars 1719, jour de la mort de Madame de Noyelles,

mais dans un moment où elle respirait encore, les demoiselles chanoinesses aînées s'assemblèrent chez Mademoiselle de Rubempré, première aînée, pour prendre les mesures convenables pour le bien de leur chapitre, au cas que leur très honorée abbesse vint à mourir ; et comme Monsieur *Doujat*, intendant de la province, qui faisait sa résidence en cette ville, avait toujours été fort attaché à leurs intérêts, il fut résolu de le consulter dans cette conjecture ; les sieurs *du Belloy*, receveur-général, *Révart*, grand bailli et *Walleins*, greffier, furent députés à cet effet ; après avoir fait leur rapport à ces Dames de leurs conférences, l'on fit un projet de lettre à Monseigneur le duc d'Orléans, régent du royaume pendant la minorite de Louis XV, par laquelle on lui donnait avis de la perte qu'on venait de faire.

Madame de Noyelles ayant remis son esprit à son créateur vers les dix heures du soir, l'on envoya la lettre écrite à l'avance, à Son Altesse Royale, signée des cinq Demoiselles aînées. A minuit et demi de la même nuit, deux heures et demi après la mort de l'abbesse, l'on pria le commandant de la place de faire ouvrir la porte de France, ce qu'il fit ; le sieur *Delsol*, exempt de la maréchaussée, fut choisi par Monsieur l'intendant pour porter la lettre à Paris. Le chapître lui paya la course et les frais.

Le 24 du même mois, vers les quatre heures après-midi, Monsieur l'intendant Doujat, fut trouver les Demoiselles aînées, auxquelles il remit une lettre de son Altesse Royale en réponse de celle qu'elles lui avaient adressée ; elle était conçue en termes très obligeans, et ces dames en furent charmées. Comme entre autres choses il leur marquait qu'il avait donné ses ordres pour la nomination des commissaires du Roi, afin de procéder à l'élection d'une nouvelle abbesse, il fut question d'écrire aux Demoiselles absentes pour avoir leurs suffrages, si mieux elles n'aimaient se rendre à leur chapître.

La lettre du Régent était accompagnée de celle ci-dessous.

Copie de la lettre écrite à Monsieur Doujat par l'abbe Thesut, secrétaire des commandemens de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans :

Paris, le 20 mars 1719.

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, par laquelle vous me mandez la mort de Madame de Noyelles, abbesse de Maubeuge ; je n'ai pas manqué de lire à S. A. R. la lettre de Mesdames les aînées du chapitre, et je joins sa réponse à cette lettre. S. A. R. doit avoir donné ses ordres à M. de La Vrillière pour les commissaires qui doivent assister à l'élection, je crois même que vous devez déjà les avoir reçues. Je suis ravi d'avoir cette occasion de vous assurer de l'attachement très sincère et du respect avec lequel je suis, etc. »

Signé: l'*abbé de* Thésut.

A Paris, le 20 mars 1719.

« J'ay appris auec deplaisir, Mesdames, la perte que vous venés de faire de Madame de Noyelles vostre abbesse, qui estoit vne fille de merite et de distinction, j'espere qu'on ne sera pas embarassé de trouuer parmi vous vn sujet digne de la remplacer. J'ay donné des ordres pour la nomination des commissaires du Roy afin de proceder à l'élection et vous deués être persuadées, par le soin que je prendray de vous nommer vne digne abbesse, de l'enuie que j'ay de vous marquer mon estime et mon amitié.

Signé: Philippe d'Orléans. (1)

A Mesdames les aynées du chap. de Ste.-Aldegonde, à Maubeuge, à M.

Le neuf du mois de mai, Monsieur l'intendant Doujat fut trouver les Demoiselles auxquelles il remit une lettre de Sa Majesté touchant la nomination des commissaires qui furent le prince de Tingry, lieutenant-gouverneur-général de la province, pour l'absence de Monsieur le maréchal de Boufflers, M. Doujat, intendant de la province de Hainaut et Dom Joseph, abbe de Liessies, (2) pour l'absence du cardinal de la Trémoille, archevêque de Cambrai ; Monsieur de Neufchâtel, prévôt de la métropole, avait été nommé en la place dudit seigneur archevêque ; mais sa santé ne

(1) L'original se trouve sous le n° 61 des pièces justificatives du 3e vol. du manuscrit de la chronologie des abbesses.

(2) Depuis plusieurs années, c'était dom Agapit Dambrinne qui était abbé de Liessies.

lui ayant point permis de se transporter jusqu'ici, la commission fut remise par l'abbé de Liessies, chose qui déplût extrêmement au chapitre, puisque de tout temps il n'avait jamais eu de commissaire-ecclésiastique qui ne fut archevêque, ou à son défaut un évêque voisin

Les dames aînées firent écrire au prince de Tingry une lettre par laquelle elles témoignaient leur satisfaction de ce que Sa Majesté l'avait nommé commissaire pour la prochaine élection.

Le onze juin, les Dames écrivent à M. Doujat pour le prévenir qu'elles avaient enfin reçu tous les suffrages des Domoiselles absentes pour l'élection de l'abbesse, elles lui demandent en même temps de leur faire savoir en temps le jour qui aura été fixé pour l'élection.

Les Dames ayant appris que M. Doujat fesait des démarches pour se faire remplacer comme commissaire, elles lui écrivent pour le supplier de conserver sa commission, faisant observer qu'un changement serait très préjudiciable à leur chapitre, car connaissant toutes les Demoiselles, il pourra être très utile pour la nomination de la future abbesse.

Madame Doujat qui s'était fait transporter à Paris pour se faire traiter d'une maladie, y etant morte, Monsieur Doujat s'y rendit dès qu'il en fut averti, d'où quelque temps après il donna avis aux demoiselles que ses affaires domestiques ne lui permettant pas d'être sitôt de retour, il avait supplié Monseigneur le duc d'Orléans régent, de nommer M. de Meliand, intendant de Flandres, pour assister à l'élection en qualité de commissaire en son lieu et place ; ce que S. A. R. avait accordé. Aussitôt la réception de cette lettre, Mesdemoiselles en firent compliment par lettre à mondit sieur de Meliand, ainsi qu'elles avaient fait auparavant à M. le prince de Tingry, qui leur répondit très obligeamment.

Le 18, le prince de Tingry annonça par un courrier que le lendemain 19 il se rendrait à Maubeuge avec Messieurs de Meliand et l'abbé de Liessies, pour procéder le 20 à l'élection. Ces Dames

chargèrent leurs officiers d'aller au-devant d'eux jusqu'à Douzies, pour les complimenter sur leur arrivée.

Ledit jour 19, à une heure après-midi, tous les officiers du chapître montèrent à cheval et furent se poster au-delà du pont de Douzies, où ayant mis pied à terre, ils saluèrent, à leur arrivée, mesdits prince de Tingry et M. de Méliand, et revinrent ensuite en ville. On salua le prince de Tingry de neuf coups de canon à son entrée dans la place ; le mayeur et les échevins lui présentèrent les vins d'honneur ainsi qu'à Monsieur de Méliand.

Les Demoiselles aînées s'étaient assemblées chez Mademoiselle de Rubempré pour les aller saluer en corps et en habit d'église ; mais elles furent prévenues par ces Messieurs. Ce jour-là, elles soupèrent avec eux chez M. *de la Bruyère*,, lieutenant du Roi de la place.

Le prince de Tingry était descendu chez M. de la Bruyère, où il fut traité pendant son séjour en cette ville, de même que M. de Méliand, qui était logé chez M. Doujat, à l'hôtel de l'Intendance ; leurs équipages furent placés avec les chevaux dans des cabarets, le chapître paya toute la dépense.

Le lendemain 20, Messieurs les commissaires se rendirent à huit heures à l'église de Sainte Aldegonde, où on leur avait préparé dans le chœur trois accoudoirs, couverts de tapis de velours rouge, dont un à la droite avec un carreau et un fauteuil pour Monsieur le prince de Tingry ; un à la gauche ayant de même un carreau et un fauteuil pour Monsieur de Méliand ; et un autre près du marche-pied de l'autel pour l'abbé de Liessies, avec un carreau seulement, pour lui servir a sa préparation à la messe et à son action de grâces. Il y dit la messe basse, qui lui fut servie par son valet de chambre, après laquelle on chanta le *Veni Creator* et le verset *Emitte spiritum* et l'oraison qui suit. Après la messe, un archevêque aurait prêché, ainsi qu'avait fait Monseigneur de Fénélon et ses prédécesseurs ; mais quant à Messieurs les abbés la prédication n'est nullement de leur fait.

L'oraison finie, les commissaires et toutes les Demoiselles cha-

noinesses qui avaient voix, se rendirent chez Mademoiselle de Rubempré, où après avoir fait lecture des commissions (1), on procéda à l'élection qui commença à neuf heures et finit à onze.

On avait préparé dans la salle de l'élection une table en long, couverte d'un tapis de velours rouge, avec un écritoire au milieu, il y avait d'un côté de la table trois fauteuils pour les commissaires ; le prince de Tingry occupait celui du milieu et avait à sa droite M. de Méliand, l'abbé de Liessies était à sa gauche, au lieu qu'un archevêque ou évêque avait toujours occupé le milieu. Aux deux bouts de la table, il y avait deux chaises pour les sécrétaires, et de l'autre côté, vis-à-vis des commissaires, un fauteuil pour la Demoiselle qui donnait sa voix. Les deux gardes du prince de Tingry gardaient la porte de la salle en dehors, et l'ouvrait et fermait, lorsque chaque Demoiselle entrait ou sortait.

Le chapître ordonna qu'il serait donné trois louis d'or en pièces à chacun des secrétaires, de la valeur de 35 livres de France chacun et un louis pour les deux gardes.

Dans l'après-midi du même jour, les Dames aînées, en corps et en habit d'église, se rendirent aux logements des commissaires pour les remercier et leur donner l'adieu.

Le 2 juillet, Mademoiselle Isabelle Philippe *de Hornes* (2), quatrième aînée, reçut un courrier, expédié par M. de Méliand, ensuite des ordres qu'il avait reçus du marquis de la Vrillière, ministre secrétaire d'Etat, par lequel il lui donnait avis que Sa Majesté l'avait nommée abbesse ; sa porte fut à l'instant ouverte à tous ceux qui désiraient la féliciter ; Mesdames firent en même temps sonner toutes les cloches de leur église, et MM. du magistrat donnèrent aussi ordre pour que l'on sonnât toutes celles de la ville.

---

(1) Pour les commissions des commissaires, voyez celle du prince de Tingry, 1er vol. 3e série des archives, pages 367 et 368.

(2) L'abbesse de Hornes était fille de Philippe Eugène, comte de Hornes et de Houttekerke, et de Julienne de Mérode.

Mademoiselle de Hornes envoya à M de Méliand, par le même courrier, copie de la commission de feue Madame de Noyelles, de même qu'un acte de signature du formulaire, ainsi qu'il lui demandait, en lui faisant observer que la demande de la signature du formulaire était une nouveauté qui jamais ne s'était faite pour les autres abbesses.

Ledit jour deux juillet, elle reçut une lettre de félicitation de Monsieur d'Argenson, datée De Dunkerque, sur sa nomination.

Peu de jours après elle reçut la lettre suivante de M. de la Vrillière :

Paris, le 3e juillet 1719.

« J'ay reçeu, Mademoiselle, avec la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, celle que vous m'avez adressée pour Monseigeur le Régent, au sujet de ce qui luy a plu de vous nommer abbesse de l'abbaye de Maubeuge. S. A. R. à qui j'ay eu l'honneur de la remettre, l'a très bien receue, et m'a témoigné estre parfaitement disposée en votre faveur.

A mon égard, je vous prie d'être persuadée que je vous rendray toujours avec beaucoup de plaisir et à votre chapitre tous les services qui pourront dépendre de moy et que je seray très aise des occasions qui se présenteront de pouvoir vous donner des marques du respect avec lequel je suis, Mademoiselle, votre très humble et très obéissant serviteur. Signé: La Vrillière.

En marge est écrit : Je crois devoir vous avertir, Mademoiselle, qu'il est nécessaire que vous preniez la peine de m'envoyer un certificat de votre signature du formulaire, cette formalité estant indispensable (1).

Le 9 du même mois, Monsieur Vassé, secrétaire du Roy, premier commis de M. le marquis de la Vrillière, écrit à Mademoiselle de Hornes, pour la prévenir que M. de la Vrillière a reçu de

(1) Cette lettre se trouve aux pièces justificatives du 3e volume du manuscrit déjà cité sous le n° 63.

M. de Méliand le certificat de signature du formulaire, qu'il lui en donne avis, afin qu'elle n'ait pas la peine d'en envoyer un second, en même temps, il a l'honneur de l'avertir qu'il a expédié les lettres-patentes pour sa nomination, et qu'il les a remises à M. Doujat, qui s'est chargé de les faire sceller et de les lui envoyer.

Le premier août suivant, M. l'intendant Doujat, s'étant rendu dans l'église du Vieux-Moustier, avec toutes les Demoiselles chanoinesses, suivies de leurs officiers, il leur fit lecture du brevet par lequel il avait plû au Roi de nommer Madame de Hornes abbesse.

Nous pensons qu'aucun brevet de nomination d'abbesse de Maubeuge n'a jamais été publié, c'est ce qui nous décide à donner celui de la comtesse de Hornes.

ABBAYE DE STE.-ALDEGONDE, DANS LA VILLE DE MAUBEUGE.

« LOUIS par la grace de Dieu roy de France et de Nauare, a nos chères et bien aimées les demoiselles chanoinesses et chapître de l'église royale et collégiale de Ste.-Aldegonde de notre ville de Maubeuge, au diocèse de Cambray, SALUT. Désirant pouruoir à ce que les abbayes et autres dignitez ecclésiastiques de notre royaume, païs, terres et seigneuries de notre obéissance soient remplies de personnes dont la probité et intégrité de vie et de mœurs nous soient connues et sachant que pour cet effet nous ne pouuons faire vn meilleur choix que de notre chère et bien-aimée la demoiselle *Elisabeth Philippine de Hornes*. POUR CES CAUSES et autres pieuses considérations à ce nous mouuans de l'auis de notre cher et très aimé oncle le duc d'Orléans regent, nous auons nommé et, présenté, nommons et présentons, par ces présentes signées de notre main, la *Demoiselle de Hornes* pour abbesse de votre église qui vaque à présent par le decés de Demoiselle Claire Hiacinthe de Noyelle qui a possédé paisiblement ladite abbaye, dont la nomination, présentation et toute autre disposition nous apartient par droit de patronage royal ou autrement.

« Si vous requerons et neanmoins mandons et ordonnons de reconnoitre et receuoir pour votre abbesse ladite demoiselle de Hornes à laquelle comme personne suffisante et capable et à nous agréable, auons permis et permettons de pouuoir sur ce obtenir de notre Saint Père le Pape, de l'evêque diocèsain et autres supérieurs ecclésiastiques toutes bulles apostoliques et prouisions de confirmation qu'il apartiendra en vertu d'icelles, prendre la réelle et actuelle possession de ladite abbaye, ensemble des honneurs et autoritez, prérogatiues, prééminences, droits, fruits, profits, revenus et emolumens y appartenans, les solemnitez en tel cas requises gardées et observées, à la charge par ladite abbesse de garder et faire garder inuiolablement les statuts et constitutions de ladite abbaye, et de ne rien innouer, tant au spirituel qu'au temporel d'icelle. Si donnons en mandement à nos amez et féaux les gens tenant notre cour de Parlement de Flandres, séant à Douay, et à tous nos officiers et justiciers qu'il apartiendra que du contenu en cesdites présentes, ils fassent jouir et user plainement et paisiblement ladite dame de Hornes, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschemens contraires, car tel est notre plaisir. Donné à Paris le vingt cinq^e jour de juin l'an de grace mil sept cent dix neuf et de notre regne le quatrième. » Signé : Louis.

Par le Roy,

le duc d'Orleans, régent présent.

Signé : *Phelypeaux*, avec paraphe (1).

Cette lecture terminée, toutes les dames chanoinesses, d'un consentement unanime, la reconnurent pour leur abbesse, et témoignèrent par leur joie combien cette nomination leur était agréable. Toutes les personnes présentes l'accompagnèrent jusqu'à chez elle. Et on lui donna ensuite un certificat par lequel les Demoiselles témoignaient leur satisfaction de cette nomination, et établirent un procureur pour en solliciter la confirmation à l'ar-

(1) L'original est aux pièces justificatives sous le n° 64 du manuscrit déjà cité.

chevêché. Pour la confirmation il fallait obtenir les citatorialles, dans lesquelles on fait mention d'avoir vu la procuration du chapître, l'appariteur devait faire trois publications à Cambrai, avec trois jours d'intervalle entre chaque ; il fallait également trois publications à Maubeuge, mais elles se fesaient le même jour, l'une dans l'église, l'autre à son entrée et la troisième à la porte du chapître.

Le vicariat exigea que cela se fit avec les mêmes formalités que pour l'abbesse de Noyelles.

L'appariteur avait pour son voyage et vacations, une paire de gants et dix-huit florins.

Les frais de confirmation pour le vicariat s'élevaient environ à trois cents florins.

Le procureur-général du Parlement voulant exiger l'enregistrement du brevet de nomination, avant qu'il ne fut procédé à l'installation de Madame de Hornes, adressa la lettre suivante à M. Doujat :

Monsieur,

« Nous ne pouvons ignorer ici que Madame l'abbesse du chapître des Dames chanoinesses de votre ville de Manbeuge se dispose à prendre possession et faire sou entrée le 2 du mois prochain, attendu les affiches que nous avons vu en cette ville de Douay, cependant elle n'a pas fait enregistrer au Parlement ses provisions ou son brevet de la nomination du Roi, ce qui est un devoir préalable. Suivant les ordonnances je ne pourrai me dispenser d'agir selon le devoir de mon office, si cela arrive. La considération que j'ai pour ce chapître et pour celle que le Roi a nommé pour abbesse, quoi que je n'ai pas l'honneur de la connaître, m'a fait prendre le parti de vous prier de la voir et de l'avertir de ce que dessus, afin qu'elle n'ait à m'imputer rien de ma part, si elle m'oblige à faire à ce sujet les devoirs de ma charge. Je vous supplie de me mander au plutôt sa résolution, parce que je part pour les vacances, pendant lesquels même pareils devoirs ne peuvent être fait au Parlement. »

J'ai l'honneur d'être très cordialement, Monsieur,
votre très humble et très obéissant serviteur,

Signé : Vernimmen.

Douai, le 18 août 1719.

La lettre ci-dessus du procureur général donna lieu aux deux suivantes de la part du garde-des sceaux :

Paris, le 6 septembre 1719.

« Mousieur, sur le compte que j'ai rendu à Monseigneur le régent de la lettre que vous aués pris la peine de mécrire le 22e du mois passé, sur ce que M. le procureur-général du Parlement de Flandres, pretendoit que le breuet que Madame de Horn a obtenu du Roy, pour l'abbaye du chapître de Maubeuge, deuoit estre enregistré dans ce Parlement, quoique celui de Madame de Noyelles ne l'eût pas été ; S. A. R. m'a chargé d'écrire à ce magistrat qu'elle approuvait que Madame de Horn fut installée independamment de cet enregistrement, et et même que l'adresse du breuet n'ayant pas été au parlement, on deuoit en conclure que l'intention du Roy n'auoit pas été qu'il fut inséré dans les registres de cette compagnie.

Je suis, etc.

A Paris, le 6 septembre 1719.

« S. A. R. a qui j'ay rendu compte, Madame, de la lettre que vous avez bien voulu m'escrire, sur la prétention de M. le le procureur général du Parlement de Flandre, que le breuet du Roy qui vous a nommé abbesse du chapître de Maubeuge deuoit estre enregistré dans ce Parlement avant votre installation. S. A. R. m'a chargé ne faire sçavoir à M. le procureur général qu'elle approuuoit que vous fussiez installée, quoy que votre breuet ne fût pas enregistré, et je ne doute pas que ma lettre ne fasse cesser toute les difficultez qui auront peû retarder la cérèmonie de votre installation.

» Je vous honore, Madame, très parfaitement et très respectueusement. »

Signé: M. R. d'Argenson.

Madame de Horn nommée par le Roy à l'abbaye de Maubeuge.

Le 25 août l'appariteur était venu à de Cambrai faire les publications nécessaires.

Le 4 septembre le sieur Rivart, bailli du chapître. partit pour Cambrai ; il était de retour le sept, apportant la confirmation de

l'élection de Madame de Hornes, signée par N. F. Mazile, doyen de la métropole et vicaire-général et par mandement signé Langlois, sécrétaire du vicariat et de l'archevêché, sous la date du 6 septembre.

Tout était disposé pour l'entrée et la réception de la nouvelle abbesse ; elle partit de Maubeuge le dix dudit mois de septembre, vers les neuf heures du matin, pour aller coucher à l'abbaye de Liessies.

La marche se fit de la manière suivante :

Une compagnie bourgeoise, très-bien habillée en hussards, marchait la première, timballes et trompettes en tête, ensuite la compagnie de toute la jeunesse de la ville, avec hautbois et cors de chasse, puis suivait le carrosse de Dom Agapit Dambrinne, abbé de Liessies, dans lequel était le sieur Buisseret, chanoine de Nivelles ; venait ensuite les domestiques de Madame.

Un autre carrosse où se trouvait les officiers de Hondschoote, terre dépendante de Madame de Hornes ; une compagnie bourgeoise suivait, habillée en grenadiers, ayant tous des bonnets très hauts et tous uniformes, à la face desquels étaient les armes de la nouvelle abbesse, enfin la moitié d'une compagnie de jeunes gens, mis en gardes-du-corps, bien montés et équipés, en habits écarlate, chapeaux bordés d'argent, plumes blanches et bandouillières à la livrée de Madame, garnies et bordées de galon d'argent.

Le carrosse de Madame, précédé des officiers de son chapître, qui avaient mis des cocardes rouges et vertes aux oreilles de leurs chevaux, marchait, suivi de l'autre moitié de la compagnie de ses gardes-du-corps ; aux portières de sa voiture, il y avait deux garçons bourgeois mis en coureurs, fort bien parés, en habits et petites jupes vertes. Elle arriva dans cet ordre, vers les quatre heures à Liessies.

Les grenadiers et la jeunesse montèrent la garde dans la cour de l'abbaye, en aussi bon ordre que les troupes réglées, et posèrent des sentinelles à la porte du monastère et à toutes celles

extérieures des appartemens ; les gardes-du-corps étaient dans l'antichambre de Madame, deux gardes armés et bottés étaient en faction à la porte de sa chambre.

Le soir, il y eût un souper, les officiers du chapitre eurent l'honneur de manger avec elle; voulant faire connaître à ses gardes combien elle était sensible à ce qu'ils faisaient pour elle, ordonna que leur capitaine mangerait à sa table tout le temps de la cérémonie. Pendant le souper, il y eut concert des instrumens des compagnies bourgeoises et fanfares des timballes et trompettes.

Tout ce qui composait le cortége fut traité aux frais de l'abbé de Liessies.

Le lendemain onze, vers les onze heures du matin, Madame quitta Liessies dans le même ordre qu'elle y était arrivée la veille.

A une lieue de la ville on rencontra le carrosse de Monsieur Doujat, intendant, qui était venu à la rencontre de Madame avec la marquise de Wargnies ; toute la bourgeoisie, divisée en quatre compagnies, y était sous les armes ; les grenadiers se mirent à leur tête et suivirent le carrosse de l'abbesse.

On trouva aussi un peu en deçà les voitures de Monsieur de la Bruyère, lieutenant du Roi, commandant au gouvernement de Maubeuge, en l'absence de Monsieur le gouverneur, de Monsieur la major de la place et quantité de personnes en chaises, tant de la ville qu'étrangers, venus en foule pour voir l'entrée de Madame de Maubeuge.

Les voitures étant entrées dans la ville, l'on tira deux salves de tout le canon de la place, la garnison était sous les armes et bordait les rues par où Madame passa, présentant les armes, bayonnette au bout du fusil (1).

---

(1) C'était la seconde abbesse qui faisait son entrée depuis que Maubeuge était passé sous la domiaation française ; pour la prémière ,

Toutes les cloches de la ville sonnèrent ; elle fut mettre pied à terre chez Monsieur Doujat, à l'hôtel de l'Intendance, qui la reçut à la descente de sa voiture, les quatre demoiselles ainées du chapître l'attendaient, elle fut saluée d'une décharge de toute la bourgeoisie. Au même moment, M. Goblet, mayeur, et Messieurs Dubelloy, Picquery, Rivart et Preseau, échevins, en habits de cérémonie, lui présentèrent les vins d'honneur ; Monsieur Gobled la félicita comme abbesse et dame de Maubeuge, car c'était en cette dernière qualité que les honneurs lui étaient rendus ce jour-là.

Une garde d'honneur composée de grenadiers de la garnison, commandée par un capitaine, fut laissée à l'Intendance ; les bourgeois y laissèrent aussi une compagnie : ils furent seuls de faction à la porte de son appartement.

Le soir, il y eut un très-beau souper auquel assistèrent les Demoiselles aînées.

Le lendemain douze, vers les dix heures du matin, après l'office des matines, Madame s'étant rendue dans la voiture de Monsieur l'Intendant au coin des piliers de l'Eglise St.-Pierre, faisant face à la grande rue, le chapître des chanoinesses et celui des chanoines s'y trouvèrent en même temps pour la recevoir, et après

---

Madame de Noyelles, on dut demander les ordres de la Cour pour les honneurs militaires à lui rendre. Sur la demande de M. de la Motte, lieutenant du Roi, commandant au gouvernement de Maubeuge, le marquis de Barbezieu, ministre et secrétaire du Roi, lui écrivit la lettre qui suit :

« Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 11 de ce mois sur les honneurs qui doivent être faits à Madame l'abbesse de Maubeuge, lorsqu'elle fera son entrée dans cette ville ; j'en ai rendu compte au Roi, qui trouve bon que vous alliez au-devant d'elle, avec une partie des officiers de la garnison et les gentils hommes de ce gouvernement, que vous fassiez tirer trois salves de canon, et qu'au lieu de la bourgeoisie, vous fassiez mettre la garnison sous les armes en haye, qu'ensuite vous expliquiez à madite Dame l'abbesse qu'au lieu de

que tous lui eurent fait la révérence, on la conduisit processionnellement à l'église de Ste.-Aldegonde ; arrivée au milieu du chœur, elle s'agenouilla devant le maître-autel, sur un prie-Dieu qu'on lui avait préparé, entourée de toutes les Demoiselles du chapître. Après quoi, une messe basse fut dite, pendant laquelle on chanta quelques motets en musique ; la messe finie, elle s'approcha du grand autel où elle prêta le serment qui lui fut dicté par le père Albert Dubray, supérieur de la maison de l'Oratoire, curé de la paroisse St.-Pierre et doyen des chanoines ; ensuite Mademoiselle de Rubempré, première aînée, l'installa et la mit en possession de sa dignité, en prenant la crosse sur l'autel et la lui mettant en la main ; on la conduisit alors à sa forme ; cela fait, on entonna le *Te Deum* (1), pendant lequel on fit une dé-

---

diminuer ceux qui ont été rendus à celles qu'ils l'ont précédé dans ce chapître, Sa Majesté a ordonné ce que je vous marque et a jugé qu'ils seroit plus honorables pour elle, que ce fut la garnisson qui prit les armes et se mit en haye qu'une simple bourgeoisie.

Je suis, Monsieur,

» Votre très humble et très affectionné serviteur. »

Signé : Barbezieu.

Fontainebleau, le 10 septembre 1699.

La lettre du marquis de Barbezieu n'empêcha pas les bourgeois de rendre les honneurs aux abbesses à leur entrée à Maubeuge. Mais en 1775, à celle de la comtesse de Lannoy, la garnison seule y assista, ce qui mécontenta fortement la bourgeoisie.

(1) Pour la remise de la crosse, il y eut une grande contestation à l'entrée de Madame de Noyelles en 1699, entre le chapître et M. de Lamotte, lieutenant du Roi, sur ce qu'en qualité de commandant de la place, il prétendait que c'était à lui à installer l'abbesse et lui donner la crosse ; le chapître s'opposa à cette prétention, qui se trouvait contraire à ce qui s'était toujours pratiqué ; on fit voir que ce choix dépendait absolument de Madame et que cela s'était toujours fait de la sorte. Enfin le chapître, qui fut fortement appuyé par M. le marquis de Bernières, intendant du Hainaut, l'emporta et demeura dans son ancienne liberté.

charge de toute l'artillerie des remparts, qui fut suivie d'une salve générale de toute la bourgeoisie.

Le *Te Deum* fini, Madame fut conduite par toutes les Demoiselle du chapître, suivies de leurs officiers, à l'église du Vieux-Moustier, où après que toutes lui eurent fait la révérence et l'avoir embrassée, elles la reconduisirent à son hôtel Les grenadiers bourgeois y avaient posé des gardes à toutes les portes, les gardes étaient de service près de ses appartements.

Il y eût un dîner de quatre tables, très somptueusement servies. Les deux premières étaient dressées dans la salle pour les Demoiselles chanoinesses et les principaux conviés, qui étaient Messieurs Doujat, intendant ; de la Bruyère, lieutenant de Roi, commandant au gouvernement de Maubeuge, en l'absence de Jean-François Ravend, marquis de St.-Frémont, lieutenant-général et gouverneur de cette ville (1); Madame de la Bruyère, Monsieur le marquis de Wargnies et son épouse avec leurs filles ; quelques chanoinesses de Mons ; Monsieur de la Combe, brigadier des armées du Roi, et directeur du génie pour le département (2) ; M. Bargeton, major de la place ; le commissaire des guerres, Valroy, ingénieur en chef, et les commandans des corps des troupes et de l'artillerie ; M. de Montmorency, capitaine au régiment de Bourbon, y fut aussi invité. Les Dames y mangèrent toutes en habit d'église, avec leurs fraises, comme d'habitude.

---

(1) M. de St.-Frémont avait légué à l'hôpital St.-Nicolas tout son mobilier et ce qui lui était dû de ses appointements comme gouverneur. Le comte de Ruffé, nommé en 1722 pour remplacer M. de Saint-Frémont, mourut la même année. Il eut pour successeur le comte de Damas, qui racheta une partie du mobilier de M. de Saint-Frémont.

(2) M. de la Combe, par son testament du 25 octobre 1728, avait légué au couvent des sœurs noires de Maubeuge *trois mille florins* sous la condition que son héritier, Jacq. de la Combe, chevalier de St.-Louis, Lieutenant de Roy au gouvernement de Perpignan, commandant la province de Roussillon, aurait l'option de payer les 3,000 florins ou de constituer une rente de 150 florins, ce qu'il fit le 14 décembre 1736 ; il fit rapport, pour sûreté de la vente, du fief et du château de Coutant.

La troisième table était dans une autre pièce tenante à la précédente, pour Messieurs les chanoines.

La quatrième, près de la troisième, mais dans une autre salle. était pour M. Hennet, prévot et juge royal, le mayeur et les échevins, les officiers du chapître, ceux de la terre de Honschoote et les officiers de la compagnie des gardes, ceux des grenadiers et de la jeunesse et quelques étrangers.

Madame, ce jour-là, fit sonner les vêpres à trois heures, pour donner le temps à ses Demoiselles de manger.

Le soir, il y eût un très beau souper, de deux tables seulement. pour les Dames chanoinesses, qui y mangèrent en habits séculiers, Monsieur Doujat, Monsieur et Madame de Wargnies, Monsieur et Madame de la Bruyère, et quelques chanoinesses de Mons; les autres conviés du diner n'en furent point. Après le souper, il y eut un bal qui dura jusqu'à deux heures du matin, et qui termina ainsi cette belle fête.

Messieurs les chanoines du chapître royal de la ville de Saint-Quentin, que Madame avait invités par lettre pour assister à cette cérémonie, y envoyèrent quatre députés, mais qui refusèrent de s'y trouver pour deux raisons :

La première était parce que Madame ne leur avait point fait présenter les vins d'honneur par le bailli du chapître ; la seconde sur ce qu'étant en ville, ladite Dame ne les avait pas de rechef fait inviter. On répondit à la première raison qu'il ne leur était pas dû de vin d'honneur, mais seulement vin de passage, et qu'il suffisait qu'il leur fut donné par leur cavier, ainsi qu'il s'était toujours pratiqué.

Quant à la seconde, que s'étant rendu à Maubeuge, sur la lettre d'invitation de Madame l'abbesse, ils devaient se tenir pour bien et suffisamment invités ; enfin, quelques observations que l'on pût faire, ils refusèrent de s'y rendre. Et il fut resolu, par

le chapître, de ne plus les inviter à l'avenir et de les exclure de l'honneur qu'on leur faisait (1).

Monsieur Walleyns, greffier du chapître, a invité pour le dîner :

Monsieur Doujat, Monsieur et Madame de la Bruyère, M. Bargeton, major de la place, le commissaire des guerres, Monsieur de la Combe et Monsieur Alb. Dubray, doyen des chanoines pour tout le corps.

Plaisant, bâtonnier, a invité :

Monsieur Valroy, M. Dubois, les commandans du régiment de Bourbon, celui d'Espard et celui de la milice, Messieurs du magistrat et les officiers du chapître.

Dans un état fort curieux et très détaillé des débours faits par le sieur *Picquery*, receveur du chapître, pour la réception de Madame l'abbesse de Hornes, on trouve que la dépense s'en est élevée à 4,874 livres 12 sols, monnaie de Hainaut. La livre de Hainaut valait 12 sols 6 deniers de France (62 centimes 1/4). Ces débours portaient sur toutes sortes d'objets, mais principalement sur la consommation. On y but 120 carafons de vin de Champagne, 200 bouteilles de Bourgogne, 50 de vin de Montagne. On voit figurer sur le mémoire 3 jambons,, 1650 écrevisses, 150 abricots, 3 douzaines et demie d'oranges et citrons, lapreaux, bécassines, bigarrades, anchois, pêches, melons, brugniolles, amandes, etc., outre une immense quantité de gibier qu'on fit tuer à Colleret, et sur les terres du chapître. On fit venir un rôtisseur du Quesnoy et huit garçons pour tourner les bro-

---

(1) Cette invitation avait lieu par suite de la confraternité qui existait entre le chapître et celui de St.-Quentin ; on assurait que cette confraternité provenait du temps de Ste.-Aldégonde qui avait fait venir les premiers prêtres pour les besoins spirituels de son monastère de ce chapître. Les chanoinesses avaient la prérogative d'assister dans le chœur des chanoines de St.-Quentin avec l'aumusse au bras, même honneur se rendait à ceux-là quand ils venaient à Maubeuge.

ches. On régala les canonniers, les tambours, les sonneurs de l'église Ste.-Aldegonde, les guetteurs de la tour St. Pierre, les quatre compagnies bourgeoises, celle des grenadiers, celle de la *Jeunesse* et celle des hussards ; les gardes-du-corps, huissiers, etc., etc., etc. Indépendamment de ces dépenses dont nous abrégeons la nomenclature, la ville de Maubeuge avait encore payé 166 livres pour poudre à tirer distribuée aux bourgeois lors de l'entrée de l'abbesse et celle du prince de Tingry. Il ne faut pas oublier non plus les *mairies*, espèces d'autels ornés d'arbustes, de fleurs et de verdures, distribués dans les rues et carrefours principaux, et arrangés avec goût par plusieurs voisins qui se réunissaient pour former cet appareil de fête. Plus de douze mairies furent élevées à Maubeuge lors de cette réception, et largement payées par la nouvelle élue.

L'abbesse de Hornes mourut le 20 septembre 1741 ; elle avait fait son testament le 13 avril 1740, et y ajouta un codicile le 12 août 1741.

Le jour de son décès, M Hennet, prévôt, accompagné du Procureur du Roi et du greffier, s'est présenté chez Mademoiselle d'Oultremont de Ham, première aînée du chapître, où était les trois autres Demoiselles aînées, pour aller apposer les scellés sur les biens, meubles et titres délaissés par feu l'abbesse de Hornes, en vertu d'une ordonnance par forme de réglement, faite par la Cour du Parlement du 23 mars 1741, qu'il a fait voir à ces Demoiselles, lesquelles après en avoir fait lecture, ont répondu : qu'elle ne regardait pas leur chapître, puisqu'il n'était pas gouverné comme les abbayes d'hommes et de filles, dont fait mention cette ordonnance, leur abbesse n'ayant aucun droit sur leur temporel, duquel ces Dames sont toutes indépendantes.

Qu'elle n'avait aucun titre en mains concernant les biens du chapître, lesquels reposent toutes dans la trésorerie, sans avoir même le droit d'y aller, qu'il n'y a que les quatre Demoiselles aînées qui en ont la direction, et dont les deux plus anciennes en ont les clefs.

Que l'abbesse, de même que toutes les autres Demoiselles, pou-

vait disposer de tous ses biens, meubles et effets en faveur de qui elle trouvait bon, de sorte que nous faisons tous nos faits distincts.

Que les abbesses n'avaient jamais eu que les meubles qu'elles avaient ou qu'elles avaient fait faire. De manière qu'il serait fort inutile d'apposer les scellés sur des biens meubles, qui ne doivent être remis à celle qui doit lui succéder dans sa charge et sur des titres qu'elle n'aurait pas en main.

Sur ces observations, ces Messieurs se sont retirés sans faire l'apposition pour laquelle ils étaient venus.

Les frais des obsèques s'élevèrent à 833 florins 6 patars, dont 406 florins pour cire.

L'abbesse de Hornes avait laissé par son testament tous ses biens meubles au chapitre, tant pour l'embellissement de l'église que du chœur.

Monsieur du Belloy de Montignies était exécuteur testamentaire ; la vente de son mobilier, commencée le 23 octobre, fut continuée jusqu'au 9 novembre. Le produit total de cette vente s'éleva à la somme de... ..... 34,439 livres Hainaut.

On reçut en outre, l'année de sa mort, prébende, grande cense, etc.

L'abbesse de Hornes fut enterrée dans la nef, vis-à-vis de la chapelle de Gyppus, la première à droite en entrant. Son épitaphe, mise sur le pilier vis-à-vis de cette chapelle, avec ses armoiries, en marbre d'Italie et autres de différentes couleurs, avait coûté 1800 *cents livres* de France ; elle avait été faite et posée par Boueneau, du village de Rance, près Beaumont.

D'après le compte rendu par Picquery de Wasrouval, receveur dudit testament, la recette s'en élevait, en 1770, à la somme de 47,742 l. 18 s. 2 d.

[Extrait du *Précis historique du chapitre de Ste.-Aldegonde et de la chronologie des abbesses*, tome 3e, pages 88, 105 à 140.]

ESTIENNE.

VÉSALE (André).

« La nécessité d'un traité d'anatomie se » faisait généralement sentir. Fils, petit- » fils et arrière petit-fils de médecins dis- » tingués, je devais y satisfaire, au risque de » rester étranger au grand mouvement » scientifique qui a commencé votre règne, » et de me rendre indigne de mes nobles an- » cêtres. »

(Vésale à Charles-Quint.)

Vésale naquit à Bruxelles, le 31 décembre 1514. Il fut la dernière branche d'une généalogie illustre dans les fastes de la médecine ; son père lui transmit la gloire que lui-même tenait de ses ancêtres, et ceux-ci devaient le nom de *Vésale* à la reconnaissance de la ville qui s'honorait d'avoir été leur berceau (Wésel, du duché de Clèves). Il y eut des *Vésales* comme il y eut des *Asclépiades*.

Dès l'âge le plus tendre, André fut envoyé à Louvain, sous l'égide de cette recommandation paternelle : « N'oublie pas, surtout, d'apprendre le grec et le latin. » Ce que prenant à la lettre, le jeune homme fit tant de ses efforts et de ses veilles que le celèbre et très méticuleux éditeur *Aldinus Junta*, de Venise, le pria, dans un de ses jours de méfiance, de corriger le texte grec de la version latine de Galien.

Cependant Vésale avait pris à cœur une véritable science : l'anatomie.... Enfant, il disséquait des souris, des taupes, etc... Il disait du chien de la maison : « je l'aime bien vivant, mais je l'aimerais encore mieux mort. » Homme, il songea à disséquer des hommes ; il se cramponna, pour ainsi dire, aux aspérités de cette formidable analyse, surmontant tous les obstacles pour atteindre

son but ; bravant tout danger, refoulant toute crainte, écartant tout dégoût, pour conquérir un cadavre. C'est ce qu'il fit d'abord à Louvain, ce qu'il vint faire ensuite à Paris, interrogeant la mort au bénéfice de la vie, opposant la raison du scalpel aux préjugés de son siècle : au risque de passer pour impie et sacrilège, il allait déterrer des cadavres; tantôt à Montfaucon, tantôt au charnier des Innocents, et, chargé de ces précieuses dépouilles, il rentrait dans son cabinet, où il créait l'anatomie, sans se préoccuper des anathèmes de la loi d'alors, qui réservait les plus terribles supplices à quiconque osait se rendre coupable d'une aussi étrange temérité. On sait que depuis, les princes de l'Eglise, non-seulement permirent, mais favorisèrent l'étude de l'anatomie sur des cadavres humains. Sans la protection de Jules II et de Léon X, posséderions-nous les chefs-d'œuvre des Michel-Ange, des Raphaël, des Léonard de Vinci, et tant d'autres admirables toiles pour lesquelles la pratique de l'anatomie vint en aide à la magie du pinceau ?

Ses études terminées, Vésale se fit voyageur. Il se rendit d'abord à Cologne et de là vint droit en France, s'arrêtant quelques jours à Montpellier, dont l'école de médecine, quoi qu'en aient dit et quoi qu'en disent encore certains détracteurs, jouissait alors, comme aujourd'hui, d'une grande renommée justement acquise. Toutefois, l'éclatante célébrité qui se rattachait aux noms des professeurs de l'école de Paris, devait l'attirer dans cette ville, centre de tout ce qui tend au principe de la science et à ses plus féconds développements. C'est là qu'il fit connaissance de Jacques Dubois (Sylvius), qui se l'attacha pour se faire aider dans l'explication qu'il poursuivait à grandes sueurs des ouvrages de Galien. Ce Sylvius, dont nous reparlerons, dut à Vésale de savoir trouver les valvules des veines.

Nous sommes en 1535 : c'est de cette époque seulement que date Vésale. Il quitte Paris et revient à Louvain, qui lui offre une chaire d'anatomie ; puis on le voit servir comme médecin et comme chirurgien dans les armées impériales jusqu'en 1537. Il est nommé professeur à l'Université de Padoue, et là, son amphithéâtre devient le rendez-vous des plus illustres praticiens de

l'Europe. Sa gloire s'étend comme un météore. Bologne et Pise le réclament : il se décuple et porte alternativement d'une ville à l'autre les bienfaits de sa grande entreprise. Il avait vingt-huit ans à peine, et, chose admirable ! c'est au milieu de ces préoccupations incessantes qu'il donna le jour à son traité *De humani corporis fabricâ*, monument d'une intelligence sans bornes et d'une persévérance invincible. Emission sublime, qui fit dire à *Sénac* que son auteur venait de découvrir un nouveau monde ; à l'immortel Fallope, son elève, que c'était un homme divin ; qui met sous la plume de *Richerand* ce magnifique témoignage : « Avant Vésale, l'anatomie humaine méritait à peine le nom de science, et c'est à bon droit qu'il en est regardé comme le créateur ; » qui, enfin, semble pousser Portal à s'écrier : « Ce génie, dont aucun ami de la science anatomique ne peut prononcer le nom sans éprouver un sentiment de vénération profonde.... Vésale me paraît un des plus grands hommes qui aient jamais existé. »

Un autre génie déployait alors ses aîles sur le front des Espagnes ; Vésale ne pouvait échapper à cet œil de flamme.... Il fut appelé à la cour de Charles-Quint, vers 1544. Deux ans après, il fit un voyage à Bâle, où la réimpression et l'impression de quelques ouvrages réclamaient sa présence. Retenu dans cette ville pour plus de temps qu'il ne l'avait prévu, il y démontra sa science favorite et y laissa, comme souvenir de son passage, un squelette humain aux pieds duquel l'Académie de Bâle plaça cette inscription :

Andreas Vesalius Bruxell.
Caroli V aug. archiatrus
Laudatiss. anatomicarum admisnistr. comm.
In hâc urbe regiâ publicaturus,
Virile quod cernis sceletum
Artis et industriæ suæ specimen
Anno christiano MDXLVI
Exhibuit erexitque.

La gloire de Vésale devait, comme toutes les gloires, irriter les aiguillons de l'envie, et devait, de plus, subir toutes les tortures des haînes superstitieuses au sein même de leur foyer le plus actif, l'Espagne. Aussi, aucune injure, aucune calomnie ne se firent

attendre ; l'Europe entière en retentit et parmi ceux qui frappaient le plus fort, se faisait remarquer le Sylvius dont nous avons déjà parlé, et qui n'eut pas honte d'appliquer à Vésale cet ignoble jeu de mots, dont tout l'odieux retombe sur lui : *Vesalium non esse sed vesanum* (1).

A qui Vésale devait-il tant d'injures ?... Disons plutôt tant d'éloges en nous rappelant ses détracteurs.... A sa franche et judicieuse critique de Galien ; non pour avoir manqué de respect au dieu de Pergame, mais pour avoir osé démontrer publiquement l'ignorance de ses sectateurs Les choses en vinrent au point que Charles-Quint dut intervenir. Il ordonna une enquête, dont il chargea les théologiens de l'Université de Salamanque, les investissant du droit de censure sur l'ouvrage incriminé, et les appelant à décider comme point culminant : « *S'il était permis à des catholiques d'ouvrir des corps humains....* » L'aréopage espagnol rendit ce mémorable verdict : « *Puisque cela est utile, cela est licite.* » Vésale semblait avoir prévu l'attaque et préparé la défense en terminant la préface de son livre : « *At interim* » *non me latet...*, etc. Je ne me cache point qu'ayant à peine » accompli ma vingt-huitième année, on me trouvera bien hardi » de m'être osé attaquer au médecin de Pergame. Je sens que je » serai en butte aux morsures de ceux qui, quoique déjà courbés » par l'âge, conservent encore au fond du cœur assez de jalousie » pour ne pas pardonner à un jeune homme d'avoir découvert » et démontré ce qu'ils n'ont pu apercevoir, eux qui se disent les » maîtres de la science. »

Vésale hérita auprès de Philippe II de la confiance dont l'avait

---

(1) « Ce Sylvius, dit Bordeu, que les uns ont fait docteur en méde- » cine de Paris, et les autres docteur de Montpellier, heureusement » pour les deux facultés, ne peut être regardé comme appartenant à » aucune d'elles. » Ici Bordeu se trompe. Sylvius fut reçu docteur de la faculté de Montpellier, en novembre 1529. Il ne faut pas non plus le confondre, comme le font beaucoup de biographes, Desgenettes lui-même, avec François Le Boé (en latin Sylvius), chef de la secte chimiatrique, homme doux, modeste et libéral, qui, le premier, osa adopter comme professeur l'opinion de Harvey sur la circulation du sang.

honoré Charles-Quint. Cette confiance devint presque un culte par la guérison inespérée de l'infant don Carlos. La fortune sembla vouloir combler Vésale de ses plus hautes faveurs ; mais en même temps qu'elle élevait l'homme aux sommités sociales de la plus grande capitale du monde, elle détruisait, pour ainsi dire, par ses énervantes caresses, le sévère et incomparable anatomiste. Ce fut alors que le héros chancelant reçut de Fallope, déjà son rival, une lettre dans laquelle celui-ci proposait à son ami plus encore qu'à son maître de nombreuses corrections au *De humani corporis fabricâ*. Vésale n'ayant plus sous sa main exercée une seule pièce anatomique, se vit obligé de faire de mémoire une réponse indigne de lui, indigne de son noble et généreux contradicteur, lui avouant qu'il n'a pu se procurer un crâne pour vérifier ses critiques.

Vésale se reposait au sein du triomphe, regardant d'en haut les vaincus dont il avait jonché l'arène ; il se contentait de rendre des oracles, *insignis vates aut incensus* (1), quand, par un de ces revirements étranges dont la fortune a seule le secret, il se vit d'un seul coup renversé du faîte sur le seuil.

C'est à la circonstance suivante, rendue bien contestable par la diversité même des témoignages, que ses ennemis durent enfin d'accomplir leur œuvre de persécution et d'assouvir leur haîne aussi implacable qu'aveugle. Nous nous contenterons de citer les deux principales versions qui se rattachent à ce fatal épisode.

« Un gentilhomme espagnol mourut en 1564, à la suite d'une

---

(1) Se trouvant en Flandre, il prédit l'heure et presque le moment de la mort de Maximilien d'Egmont, comte de Buren, atteint d'une esquinancie. « Lequel fit apprêter chez lui un grand festin où il exposa toute son argenterie et ce qu'il avait de plus précieux en meubles ; puis, s'étant mis à table avec ses amis, leur fit à chacun de riches présents, leur dit le dernier adieu, et ensuite, s'étant remis au lit, expira précisément au temps que Vésale avait marqué. » Nous citons sans vouloir en aucune façon nous associer à cette opinion du temps, que, « semblable au livre du destin, Vésale rendait des oracles, et que vraiment la nature n'avait rien de caché pour lui. »

» maladie dont la cause avait échappé à toutes les investigations
» de Vésale. Celui-ci sollicita de la famille *la faculté* de faire l'au-
» topsie, ce qu'après de grandes difficultés on finit par lui accor-
» der. Or, au moment où le cadavre fut ouvert, les assistants
» crurent voir le cœur palpitant encore. Saisis d'épouvante,
» ils coururent prévenir la famille du défunt, et bientôt Vésale
» comparaît devant le tribunal de l'inquisition, accusé d'homicide
» et d'impiété. »

Mais, comme l'observe Richerand, pour mettre le cœur à découvert, il faut ouvrir la poitrine, couper les cartilages, enlever le sternum, faire en un mot des incisions longues, profondes, et bien capables de ranimer la vie avant que le cœur puisse être aperçu par la division du péricarde..... Voyons maintenant ce que dit Ambroise Paré :

« Ainsi que de ce siècle est arrivé à un grand anatomiste, je
» dis grand et célèbre, *duquel les livres réparent aujourd'hui*
» *les études des hommes doctes* (1), lequel, étant pour lors rési-
» dant en Espagne, fut demandé pour ouvrir *une femme* de mai-
» son qu'on estimait être morte pour une *suffocation de matrice*.
» Au deuxième coup de rasoir qu'il donna commença ladite
» femme à se mouvoir, et démontrer par autres signes qu'elle
» vivait encore, dont les assistants furent grandement étonnés.
» Je laisse à penser au lecteur comme ce bon seigneur, faisant
« cette œuvre, fut en perplexité, et comme on cria *telle* après lui,
» tellement que tout ce qu'il put faire fut de s'absenter du
» pays ; car ceux qui le devaient excuser, c'étaient ceux qui lui
» couraient dessus ; et étant exilé, tôt après mourut de dé-
» plaisir. »

---

(1) Paré le savait mieux que personne, puisqu'il emprunta des planches au *Traité d'anatomie* de Vésale, et qu'il consulta le texte pour corriger et augmenter le sien. Comme il ne savait pas le latin, il fit usage de l'édition française de 1559 (*Œuvres complètes d'Ambroise Paré*, tome 2, chapitre LIV de l'édition publiée par J.-F. Malgaigne, la seule que l'on doive lire aujourd'hui pour bien connaître et apprécier ce grand chirurgien.)

On a de la peine à concevoir qu'un homme aussi sérieux que Paré, et si réfléchi dans ses jugements, ait pu admettre avec tant de légèreté une accusation qu'un plus mûr examen lui eût sans doute fait réduire à sa juste valeur, lui surtout qui devait se rappeler ce que peuvent les rivalités, en songeant aux tracasseries que lui avaient suscitées ses propres ennemis, entre autres Le Paulmier (de Caen), Gourmeulen et Riollan.

Quoi qu'il en soit, des juges impitoyables dans leur fanatisme prononcèrent contre Vésale un arrêt de mort ; ce n'est que par les prières de toute la cour et par l'autorité de Philippe II, que la peine fut commuée en un voyage expiatoire en terre sainte. Et, singulier rapprochement, ce fut à l'hypocrite Philippe II que Vésale dut la vie ; et c'est au sanguinaire rival de Ronsard, au poète Charles IX, que Paré dut la sienne.

Vésale subit la cruelle sentence que d'autres que lui seulement pouvaient regarder comme un allégement de peine. Il partit, jetant pour dernier adieu un regard de mépris à cette Espagne qui n'a jamais su que briser ses idoles. Boerhaave et Albinus n'ont-ils pas déclaré, dans leurs panégyriques de Vésale « qu'il était condamné d'avance par l'implacable inquisition..... » Ce fut en 1564 que le sauveur de Don Carlos dut recevoir comme un bienfait de Philippe II l'ordre de quitter Madrid. Il passa en Chypre avec Jacques *Malatesta*, général des Vénitiens, puis accomplit sa pénitence en allant jusqu'à Jérusalem. Mais on n'avait pu chasser en même temps et l'homme et sa renommée. Le sénat de Venise réclama Vésale en Palestine. Il appartenait à la plus généreuse des écoles de s'adjuger le plus grand des maîtres. Vésale se rendit aux offres brillantes des éléves de Fallope, son élève, de Fallope qui l'avait précédé dans l'immortalité. Il s'embarqua pour l'Europe, mais une horrible tempête engloutit le vaisseau qui le portait ; et, seul échappé du naufrage, il fut jeté par les flots sur la côte de Zante, où le chagrin et le dénûment achevèrent l'œuvre de l'inquisition.

Le cadavre de Vésale fut reconnu par un *orfèvre* de Venise, dont nous voudrions pouvoir rattacher le nom à celui que nous tâchons de rappeler Ce noble citoyen fit à Vésale les honneurs

d'une sépulture. On lit cette inscription sur le tombeau qu'il lui fit élever dans l'église de la Sainte-Vierge :

Tumulus
Andreæ Vesalii Bruxellensis
Qui obiit idibus octobris, anno MDLXIV
Ætatis verò suæ L,
Quum Hierosolymis redisset.

Docteur BARATTE (de Bolbec.)

LES

ARCHERS, LES ARBALÉTRIERS ET LES ARQUEBUSIERS

DES VILLES DU NORD DE LA FRANCE

AUX XVe ET XVIe SIÈCLES.

Avant de parler du capitaine, des hommes d'armes, des diverses troupes enfin auxquels, au moyen-âge, etait confiée la défense d'une place de guerre, parlons de nos vieilles et vénérables compagnies bourgeoises, des archers, des arbalétriers (1) et des arquebusiers.

A Péronne, où se faisaient remarquer les connestablies de Monseigneur St.-Christophe, de Ste.-Christine, de St.-Gilles et de Ste.-Radegonde, les statuts de cette dernière étaient tels (2).

---

(1) Selon Richer (liv. 2. c. XCII, éd. de la Société de l'histoire de France), on se servit de l'arbalète dès la première moitié du Xe siècle, à l'attaque de Senlis. C'est donc à tort que la plupart des historiens ont avancé que cette arme avait été apportée d'Asie à l'époque de la première croisade, — M. Potier (15, 11 du texte des Monuments français de Willemin), donne des détails historiques très curieux sur l'origine de cette arme et les variations qu'elle a subies.

(2) Au XVIe siècle. — St.-Jean-Chrysostome dit que sur les voies publiques, il y avait de son temps, à des distances marquées, des archers pour défendre les voyageurs.

Quiconques sera roy pour l'année sera tenu d'estre en personne *à tout la couronne*, et jours tenus pour notables, comme *au gay, au may, au roussigoioulx et autres poismadez*, — et paiera pour son royaulme, après le gay abattu, dix solz tournois.

Que s'il y a aucuns compaignons qui voise de vie à trespas, et qu'il ayt ordonné d'estre porté en terre par lesd. confrères, faire le porra.

Lesquels seront tenus paier, pour leur yssue cincq solz ; avec de bailler à lad. connestablerie l'arc, flèches, brassart et doictier ; et, en ce faisant, seront tenus lesd. prévost, roy, connestable et compaignons archers de lad. connestablie, de compaigner le corps jusques à la chimetière, *ayans une flèche en la main*, et de faire dire et chanter une messe solempnelle à diacre et soubz diacre, aux despens de ladite connestablie pour l'âme du deffunt (1).

Que si lesd. compaignons archiers jurent et baphement Dieu ; *comme de jurer le sang, les playes, la mort* (2) *et résurrection Dieu, et aussy de jurer la Vierge Marie, sa mère*(3),

---

(1) Au XVIIe siècle, François de Martigny lègue aux confrères du St.-Sacrement, arbalestriers de Guise, XII l. t. au lieu de son arbalestre. (Arch. de Guise.) — A Péronne, le cordier qui voulait être reçu dans la corporation du métier, devait présenter, *comme chief-d'œuvre*, des cordeaulx à arbalestre. (Arch. de Péronne, fol. 170 v°.)

(2) Dans la moralité intitulée les Blasphémateurs, le diable dit (au blasphémateur) :

Jure la mort de ton Jésus,
Le sang, les plaies, la passion ,
Tes ennemis seront vaincus.

(3) Arch. de Péronne, fol. 101 — 102 — 103 r° et v°.— Voy. notre beffroi de Péronne, p. 15, note. — A Béthune, ceux qui proféraient ce meschant et détestable parole de *bougre* ou *bougresse*, étaient mis , pour la première fois, au pilori, et bannis en cas de récidive. — Que nul ne nulle ne die villonie à autruy, sur amende de X s. , et s'il appelle aultruy *bougre*, sur amende de LX s. (Bans de Pont-à-Vendin , art. XII, arch. de M. le baron Blondel d'Aubers).

escherront, pour chacune fois, en l'amende de trois deniers à applicquier au service de St.-Gilles.

Transcrivons maintenant ceux des statuts de la confrérie d'Estaires, qui sont devenus pour nous un fidèle reflet des mœurs de l'époque :

« Que nuls regardants ledict jeu de l'arcq, non estant confrère, ne polront jurer ne blasphémer le nom de Dieu, ne de parler du diable, *bren, gibet ou rage,* ou aultres vilaines parolles sur peine de six deniers, ou passer le fossé dud. gardin.

« Que nul confrère, quel qu'il soit, audict gardin, lorsque l'on tirera, ne polra *faire reuppes de sa bouche ne aultres infamies, sur péril de chacune fois aller du millieu de l'entrée du bersau, à deux genoulx et chief nud, baiser la broche dudit bersau.*

« Que nulz n'y polront jouer aux cartes, dez, *goubet*, ne aultre jeu, sinon de l'arcq à main, à péril que sy aulcuns estoient trouvez, confrères ou aultres, payer pour chascune fois six deniers au prouffit que dessus (1). »

Abattre le gay pendant trois années consécutives, en jour de mi-caresme, donnait à l'adroit arbalétrier le droit de prétendre au titre d'empereur (2), titre qu'accompagnaient de glorieux, d'utiles priviléges.

Telle étoit, en 1449, la prétention de Gilles de Sailly, qui, par sa requête à Messieurs, leur faisait connaître qu'en fréquentant le jeu de l'arbalestre, il avait abatu, à trois jours de mi-caresme

---

(1) Arch. d'Estaires. — Voy. notre Cité picarde, chapitre 1er, archiers—arbalestriers, pp. 1—14.

(2) Les registres du XVe siècle font mention des empereur, roy, connestable et confrères de Dieu et de monseigneur St.-Martin, *arcquebalestriers en grant* de Béthune. Ceux du XVIe, de roy, connestable, mayeur et confrères de Dieu et de monseigneur *St.-Mor,* arbalestriers de le Bassée. (Arch. de la Bassée.)

des ans mil IIII^c., XLVI, XLVII et XLVIII le jay, en telle manière qu'il avait conquis et devait emporter nom d'empereur, prérogative qui le rendait francq et quitte de toutes tailles, guet et garde de la ville de Péronne, sa vie durant (1).

Abattre le *gay de le pie* conférait des droits plus magnifiques encore, puisqu'en 1472 la ville de Béthune accordait une courtoisie de XXV s. à Martinet Baron, archer du corps du duc de Bourgogne et *roy de le pie* d'icellui seigneur qui, alors, se trouvait dans sa bonne ville de Béthune, et estoit son retour des guerres de Franche. En 1501, même somme était octroyée à un des archers du corps de l'Archiduc qui, *proclamé roy de le pie*, avait obtenu du prince la grâce de pooir aller par tout les pays devers les nobles, églizes (2) et bonnes villes, requerre quelque courtoisie. En 1511, on offrait C s. *au roi de le pie* et à ses compaignons, archers du corpz de nostre très rédoupté seigneur l'Archiduc, venus à Béthune au nombre de trois, apporter leur blazon dud. roiaume pour lequel, attendu que y a dix ans que ledit roiaulme ne fut ordonné, leur a esté donné cette somme, *afin que en court ils en feissent meilleur rapport* (3).

Les cités se montraient, au reste, toujours magnifiques envers ces généreux défenseurs.

Ainsi, en 1437, on présentait à St.-Quentin force vins blanc et vermeil aux grans archiers, alors qu'ils jouaient *au jay du mi* (4).

Aux arbalétriers de Péronne, ayant la franchize tant du vin

---

(1) Id. de Péronne, fol. 265 r° 280 r°.

(2) 1440. Regi de le Pye, VIe decembr., XLVIII s. (Arch. de Saint-Bertin.)

(3) Arch. de Béthune, fol. IIII^XX XII v°.

(4) Id. de St.-Quentin. — 1580. Baillé IIII s. à Charles de Belloy pour aller tirer le jay à Maretz, près Compiègne. (Arch. de Boubers-Mellcocq.) — Fortissimis vero ballestis metam instar avis papagalli, valdè sublimi loco in hastâ ferreâ impositam atque versatilem, obtusis sagittis ut excidat, dissolvunt. (Olaus Magnus, Hist. de gent, etc. p. 502.)

que autrement, la ville accordait XL s (1453), afin qu'ils pussent aller disputer le prix à Amiens (1).

Le roi des archiers de St.-Christophe recevait aussi plusieurs kaines de vin. Déjà, en 1416, la commune leur avait octroyé LX s. (C s. en 1411), tandis que les arbalétriers n'en recevaient que XL.

Ces deux compagnies avaient contracté, il est vrai, l'engagement, touteffois que besoings seroit, de porter leurs arcs à la porte, lorsque quelques-uns d'entre eux y seraient de garde (2).

En 1442, les confrères archiers à main de Béthune recevaient de la ville LX s. au moment de leur départ pour Neufve Eglise, où furent en plaine dizaine, attendant la fortune que pleut à Dieu à eulx envoier. En 1473, ceux de la compagnie de Plaisance, encore de fraîche date, acceptaient trois lots de *vin de Paris* (3), à leur retour de Ham, où ils avaient remporté le prix (4).

Leur adresse était, au reste, justement appréciée, puisque nous les voyons gagner à Arras *ung daim aorné d'un collet d'argent*.

---

(1) Arch. de Péronne, fol. 139 r° — 140 v°.

(2) Id. fol. 164 v°.

(3) La vigne était encore cultivée avec succès auprès de Péronne vers la fin du XVIe siècle, puisqu'en 1591-93 les registres mentionnent les vins de Cœurlu (Curlu), de Briotz, de Hem, de Clery, de Suzenne, de Ste.-Radegonde, d'Athies, de Frize, d'Escluziers, du Mont-St.-Quentin, de Falvy, d'Epénencourt, de Flaucourt. Ces divers vins alors connus sous le nom de *vins de Somme*. valoient de VIII à X s. le lot ; ceux de Beauvais et de Noyon de X à XII s. ; ceux de Coucy, du Laonnois et du Soissonnais XVI s. — Au sujet de la cult. de la vigne à St.-Quentin, voyez notre *lépreux picard*. (Arch. de Picardie, t. II, p. 264, note.)

(4) 1412. A un prestre de la ville de Hem en Vermandois, lequel pourcachoit par l'auctorité de mons. en son evesquiet, pour l'abbis de Nostre-Dame en icelle ville, lequelle fu arsses des gens d'armes ou voyage fait par mons. de Bourgoigne contre ses adversaires d'Orleins, escu d'or de XXI s. IIII d. (Arch. de Béthune.)

A Guise, la gracieuseté faite, le premier mai, aux confrères de St.-Sébastien, s'élevait à x s. au XVI siècle (1).

A Béthune, où, en 1504, trois compagnons *menestrelz de hault vent* de la ville de Lille venaient célébrer dignement la fête des arbalétriers, on se montrait aussi généreux envers les confrères de Dieu et de Monseigneur St.-Sébastien (2), archiers, et les confrères de Dieu et de St.-Georges, arbalestriers.

En 1496, ceux de St.-Sébastien revenaient de Disquemne, tout glorieux d'y avoir enlevé le premier prix, consistant *en une puchelle d'argent*.

L'adresse des archers de Ste.-Christine y était encore en plus grande recommandation, puisque, l'année suivante, la ville offrait force lots de vin aux arbalétriers, aux archers (3) de St.-Sébastien (4), ainsi qu'*au prince de jeunesse*, qui avaient été à leur rencontre, alors qu'ils revenaient d'Oudenarde.

Attirées par ces riches présents, les villes voisines s'empressaient, à l'envi les unes des autres, de s'inviter à leurs somptueuses réunions.

---

(1) Id. de Guise.

(2) A Béthune les confrères de St.-Sébastien devaient être sortis et garnys chascun d'arcqs, trousses, brigandines, salades, espées, etc. — On y remarquait aussi les confrères de Dieu et de monseigneur St.-Michel, compaignons du serment du jeu de l'espée. (Voy. nos artistes, p. 227.)

(3) On voit au Musée d'Anvers un panneau peint à la détrempe vers la fin du XVe siècle, et ayant pour sujet la fête du serment des archers d'Anvers.

(4) 1596. Antoine Baiart, escuier, sieur de Vertain, lègue ung escu pour aider à paier le tableau de St.-Sébastien et y mettre ses armoiries. (Arch. du baillage de Noyon). — 1549. Christophe de Grincourt, escringuyer, demande x l. pour avoir reslargy *le revers* de St.-Sébastien. (Id. de la Bassée.) — Lazaro Vasari (XVe siècle) peignit pour la confrérie de San Bastiano de Florence, ce martyr attaché à une colonne et couronné par des anges. (Vasari.)

C'est ainsi qu'à Béthune (1511) on commandait à Romain Roze, orfèvre, *le fourme et figure d'un beffroi d'argent en fœule*, destiné au messager de Tournai, qui était venu convier les confrères *à un grant traict de l'arcq à main* (1) ; qu'à Péronne (1533), on allouait à Charles Millet, aussi orfèvre, la somme de xx s. pour deux épées d'argent, offertes aux messagers de Douai et de Cambrai, qui venaient noncer aux archiers et arbalestriers que des prix, dignes de leur haute réputation, leur étaient proposés dans ces deux villes.

Quelquefois les cités, désireuses d'embellir le jardin des confrères, contribuaient à la dépense qu'ils faisaient pour leurs verrières, sur lesquelles se faisaient presque toujours remarquer les armes du prince et de la ville.

Arras allouait à cette occasion IIII l. à ses arbalétriers (2).

A Béthune (1509), les officiers municipaux payaient VII l. x s. à Nicolas de Bennes, verrier, pour les trois belles verrières de la maison des arbalétriers, esquelles verrières sont faites et *imprimées l'empereur*, les armes de l'Archiduc et celles de la ville (3).

L'invention de la poudre et des armes à feu, en changeant complètement le système de la guerre, dut rendre moins nécessaires l'arc et l'arbalète, sans toutefois en supprimer totalement l'usage, même dans les armées, où ils étaient encore employés au XVIe siècle.

---

(1) Arch. de Béthune, fol. VIIxx XVII r°. — Les bourgeois de quarante-huit villes, dit M. Al. Michiels (Histoire de la peinture flamande et hollandaise, t. II, p. 7.) s'étant réunis à Tournay, en 1394, pour disputer le prix de l'arbalète, rendez-vous auquel se trouvèrent des Parisiens, ce furent ceux de Bruges qui déployèrent le plus grand luxe ; ils étaient au nombre de dix, habillés tout en soie et en Damas, et portant de magnifiques chaînes d'or.

(2) Arch. d'Arras.

(3) Id. de Béthune, fol. CI, v°.

On vit donc surgir dans les villes de nouvelles confréries, dont les membres devinrent de dignes rivaux des anciennes compagnies d'archers et d'arbalétriers.

Leurs dénominations furent diverses comme les localités.

Connus sous les noms de canonniers, d'arquebusiers, ils ajoutent quelquefois à ceux-ci le titre de *joueurs de tret à pouldre*. Ainsi, c'est aux canonniers et *joueurs de tret à pouldre* que la ville d'Arras accorde une gratification de XLII s. Une autre courtoisie de IX lots de vin leur est octroyée pour avoir fait le guet *durant la feste de la Sainte Manne*.

C'est encore en faveur des *joueurs du bâton à pouldre*, que la même cité fait, moyennant XXX l. l'acquisition du gardin Artoys (1).

A Béthune (1506), ils figurent sous le nom de *coullewriniers*, de confrères (1509) *de la coulewrine*.

Les registres nous apprennent, en effet, qu'Eloy Roze et Jehan Galop, charpentiers, levèrent *le hart des coullewriniers*, et firent le rond à mettre le blancq. Observons que ce *hart* était placé au pont-levis de la porte du Carnier (2).

Dès 1521, Péronne remettait à la confrarye et conestablie des canonniers, pour jouer des arquebutes (3) et *bastons à feu*, IIII l. t. par chascun dimence, deulx canes de vin tous les nataulx de l'an et jour que l'on a accoustumé de présenter unes ordonnances.

---

(1) Id. d'Arras.

(2) Arch. de Béthune.

(3) En 1612, Rubens ayant peint pour la compagnie des arquebusiers d'Anvers un triptyque ayant rapport à la vie de St.-Chriptophe, reçut d'eux, comme appoint, quelques années après, 2400 florins. Ils offrirent en outre à sa femme une paire de gants qui leur coûta 8 florins 10 d. (Al. Michiels, ouv. cit. t. IV, pp. 205-206.)

Quelques années après, on leur octroyait deux lots de vin, chaque dimanche, ainsi qu'aux cinq fêtes de N. D., aux quatre jours de nataulx, aux fêtes de Madame saincte Barbe (1), leur patronne, de St.-Jehan Baptiste, St.-Foursi, fête des confrères, sans oublier l'anniversaire de la délivrance des ennemis ayans mis le siége à l'entour de la ville (2). En outre, les douze premiers confrères, dont le maire et les échevins s'étaient réservé, à l'avenir, la nomination, recevaient c s. chaque année, autant le jour de Ste.-Barbe, et se trouvaient francz, quitte de guet et de porte.

A St. Quentin, on remarquait, au XVIe siècle, les harquebuziers et les canonniers *du bon vouloir* (3).

Non contents de se montrer généreux envers leurs concitoyens, les officiers municipaux de Péronne accueillaient encore favorablement la requête des roy, connestable, prévost et compaignons de la connestablie et hacbutiers de Paris, tendant à ce que, de leur grâce, ils leur impartissent quelque somme de deniers, pour les aidier aux frais de leur feste (4).

De son côté, la confrérie (5) qui voulait se rendre de plus en plus digne de ces faveurs si multipliées, se montrait d'une extrême sévérité envers chacun de ses membres.

Enfreindre un de ses nombreux statuts donnait lieu, soit à une dure réprimande, soit même à une exclusion complète.

En 1564, un libelle diffamatoire, dicté au clerc *Croque scel* par le cordier Macherre, est attaché à l'huis du jardin des canon-

---

(1) Dans plusieurs testaments du XVIe siècle, Ste.-Barbe est nommée *mère de confession*. (Arch. du Bailliage de Noyon.)

(2) Id. de Péronne.

(3) Id. de St.-Quentin.

(4) Id. de Péronne, fol. 156 vo. — Ils leur accordèrent VI l. t.

(5) Numa, roy et législateur, establit confrairies et colléges de tous mestiers, et à chacune confrairie ordonna certains patrons, *curez* et sacrifices particuliers. (Louys Guyon, les Div. Leçons, t. I, p. 241.)

niers. Portant pour date le XXIIe *de gingembre*, il accuse les confrères d'être *huguenots*, *usuriers*, *regneurs de Dieu et de sa mère*.

Interrogé sur les motifs qui l'ont poussé à dicter cette pièce, Machere se contente, pour toute réponse, de signaler comme huguenots, parmi les canonniers, Robert Olivier Foursi, Le Roy, Claude de la Ere, avouant, toutefois, qu'il n'a aucune preuve manifeste de ce qu'il avance.

Voulant, avant tout, prévenir de pareilles dénonciations, les magistrats municipaux condamnent le coupable, et ce, en présence du Roy, du connétable et de tous les arquebusiers assemblés dans leur jardin, à une amende de XXX s. et à un emprisonnement qui ne cessera que lors du paiement de cette somme (1).

Souvent les villes livraient aussi aux confréries la poudre nécessaire pour tirer *le jay*. Ainsi, en 1505, l'argentier de Béthune remémore qu'il leur a fourni, à cette occasion, XV l. de poudre et XVI bouletz de ploncq. (2) Rappelons ici que, dans cette cité, deux échevins, dits *aux œuvres*, accompagnaient les arquebusiers quand ils se rendaient à la messe, le jour de leur fête, et leur remettaient la couronne et l'écu que le Roi et le connétable devaient porter ce jour-là.

De la Fons-Mélicocq.

---

(1) Arch. de Péronne, fol. 337 v° — 338 r° — 339 r°.

(2) Id. de Béthune. — Au XVIIe siècle, Messieurs (les échevins d'Arras) accordaient aux arquebusiers X l. VIII s. X d. chaque année, pour subvenir à la despense de plomb, pouldre et aultres choses. (Arch. d'Arras.)

HOMMES ET CHOSES.

Blanckeman de Dunkerque.

Lorsqu'en 1792 l'Europe entendit s'ébranler des rives de la Seine le tocsin qui rappelait les vieux Gaulois aux champs de Mars, on vit s'improviser de bien nobles soldats ; malheureusement il ne put en être de même des marins, car des marins ne s'improvisent jamais. On ne peut opposer pour exemple le règne de Louis XIV, car ce règne présente le plus étonnant phénomène de l'histoire maritime. Aucune amélioration, d'ailleurs, n'avait été introduite à cette époque, depuis la paix de 1782, dans l'équipement de nos flottes ; d'un autre côté, les Anglais avaient appliqué à leur marine tous les perfectionnements amenés par les développements de l'industrie et les découvertes de la science. Cependant, si notre matériel ne nous permit point de lutter toujours avec avantage contre les nombreuses flottes anglaises, malgré la gloire dont se couvrirent Villaret, Linois, Duperré, Willaumez, Jacob et notre compatriote Vanstabel, nos corsaires réparèrent souvent par une sublime intrépidité l'incurie et l'ignorance des representants du peuple. Alors commença une nouvelle guerre, guerre de courses littorales et de croisières lointaines, espèce de guérilla maritime qui fit trembler le commerce anglais de la Manche à l'Océan indien ; car les bruits du Lloyd apprenaient à Londres, et les journaux à l'Angleterre entière, nos immenses captures dont le chiffre s'élevait à plus de 300 navires marchands amarinés en 1794, et qui, en 1796, allant toujours croissant, répandit la plus profonde terreur au sein des Iles-Britanniques. Dunkerque sut se rappeler à cette époque les vieux chevrons de sa gloire dans les personnes de notre octogénaire M. Plucket, Delattre, Le Duc, le contre-amiral Lhermite, tant d'autres encore, et puis le brave

Blanckeman. C'est de ce dernier que nous donnons l'esquisse biographique suivante que nous devons à M. M***, homme de talent et d'esprit autant que d'aimable bienveillance.

» *Blanckeman* (Etienne-Jean), fils de Nicolas et d'Anne-Marie Waeterloot, naquit à Dunkerque le 23 décembre 1772. Il navigua au commerce jusqu'en 1792, époque à laquelle il entra au service de l'Etat. Présent comme simple matelot à la prise d'Ostende et à l'ouverture de l'Escaut qui signalèrent cette campagne maritime, il s'y fit remarquer par sa bravoure et son intelligence. L'année suivante, il fut nommé lieutenant dans la 5me brigade des canonniers marins, formée le 1er septembre 1793, au siége de Dunkerque, pour le service des forts Risban et Revers. Ces redoutes étaient alors très mal fortifiées ; mais à l'exemple de Bayard, il sut prouver à l'ennemi, par une attitude énergique, par les actions les plus hardies et les mieux combinées, qu'il n'y a point de place faible là où il y a des gens de cœur pour les défendre.

» Du 17 octobre de la même année au 19 avril 1795, enseigne de vaisseau sur la corvette de l'Etat le *Pandour*, il aida à capturer et à brûler dans les mers du Nord 70 navires anglais et à combattre une frégate de cette nation.

» Appelé par son habileté et son courage au commandement du corsaire-lougre le *Lynx*, armé au port de Dunkerque, il attaqua et dispersa plusieurs convois malgré les forces qui les escortaient, prit en deux sorties 14 bâtiments anglais, la plupart à l'abordage, 54 pièces de canon de 12 et de 18, mit en fuite, après un combat opiniâtre où il se montra manœuvrier du premier ordre et où il fut grièvement blessé, 2 cutters anglais dont chacun d'eux lui était supérieur en force et en artillerie. Au moment de terminer cette brillante croisière il fut capturé après une longue résistance par la corvette anglaise *Storck*. Conduit d'abord au château d'Edimbourg, il fut de cette prison transféré à celle de Londres, d'où il parvint à s'évader malgré la surveillance sévère qu'on exerçait à son égard.

» Blanckeman commanda successivement jusqu'en 1804 les corsaires *le Hasard*, l'*Anacréon*, *le Chasseur*, *la Bellonne* et *le contre-amiral Magon*, avec lesquels et jusques sur les côtes d'Angleterre et d'Ecosse, malgré le feu des batteries qui les hérissaient, il fit 83 prises montées par 710 hommes, dont plusieurs navires étaient armés de 14 canons de 12 et chargés de riches cargaisons ; dans ce nombre ne sont pas compris les navires qu'il fit couler et brûler en haute mer pour les empêcher de retomber au pouvoir de l'ennemi. Depuis long-temps il était considéré comme le fléau et la terreur du commerce anglais. Le retentissement de ses exploits avait fixé l'attention du gouvernement français qui le

chargea du soin de conduire en Irlande, avec le corsaire l'*Anacréon*, qui était alors sous son commandement, des munitions de guerre et des troupes sous les ordres des généraux Napper-Tandy et Rey, et de protéger leur débarquement. Il remplit cette mission avec distinction ; mais les événements ayant fait manquer l'expédition d'Irlande et rendant le réembarquement des troupes indispensable, il le fit sans perdre un seul homme. Dans sa traversée de retour il attaqua un convoi de quatre navires anglais, enleva, après deux heures de combat, le bâtiment convoyeur armé de douze pièces de 9 et de deux de 18, ainsi qu'un des quatre navires qu'il avait amarinés ; alla relâcher avec ces prises en Norwège, où il débarqua le général Napper-Tandy avec son état-major.

» L'empereur le fit membre de la Légion-d'Honneur le 6 octobre 1804, sur la demande et le rapport du contre-amiral Magon.

» Les Anglais, désespérés des pertes incessantes que leur faisait éprouver le capitaine Blanckeman, et voulant y mettre un terme, augmentèrent le nombre de leurs croiseurs et mirent sa tête à prix ; une récompense de *deux mille guinées* fut promise par le gouvernement de la Grande-Bretagne à celui qui prendrait l'homme intrépide qui désolait et ruinait son commerce. Le 16 novembre 1804, le corsaire le *Contre-amiral Magon*, qu'il montait alors, après avoir essuyé la chasse de quatre bâtiments de guerre anglais, eut les deux mâts de hune cassés, le pont, étant alors embarrassé par la mâture et le gréement, ne put lui permettre aucune défense ; il fut pris et conduit prisonnier à Yarmouth, d'où il fut transféré trois ou quatre jours après à Chatam. Cette circonstance, où le courage dut céder à la force numérique, ne fit qu'ajouter à la réputation que le capitaine Blanckeman avait acquise. La *Gazette de Londres* publia, le 25 novembre 1804, une lettre de Yarmouth qui annonçait en ces termes la capture de cet intrépide marin : « Enfin le fameux Blanckeman de Dunkerque, *le corsaire* » *le plus redoutable et le plus adroit dont on ait entendu parler*, » vient d'être pris ; la récompense de deux mille livres sterlings, » promise par le gouvernement à celui qui purgerait la mer et dé- » livrerait notre commerce de cet audacieux ennemi, a été gagnée » par le sloup de guerre le *Croiseur*, capitaine Hancock. Le cor- » saire de Blanckeman est presque neuf et porte 17 canons et 86 » hommes d'équipage. »

» Blanckeman resta jusqu'à l'époque de la Restauration à bord du ponton qui lui servait de prison ; là, ses impitoyables geôliers ne le perdaient pas un seul instant de vue, et, telle était la crainte qu'inspirait la pensée de son évasion, qu'ils s'assuraient de sa présence même pendant la nuit, en lui faisant répondre à l'appel auquel ils l'avaient obligé. Ramené en 1814 en triomphe dans sa

ville natale par plusieurs de ses compatriotes qui allèrent le chercher en Angleterre, il ne jouit pas long-temps du bonheur d'être rendu à la liberté. Après huit années de souffrance, il succomba le 4 décembre 1822, âgé de 50 ans, à la maladie dont il avait puisé le germe pendant sa longue et dure captivité, emportant dans la tombe les regrets de sa famille et de ses nombreux amis avec l'estime et l'admiration de ses compatriotes et concitoyens. »

(*Mercure du Nord.*)

Théâtre des Jésuites à St-Omer.

Dans les établissements d'instruction publique dirigés par les pères de la Compagnie de Jésus, on chercha de tout temps à égayer honnêtement les jeunes gens par des récréations permises et décentes ; aussi, les plaisirs de la scène n'étaient-ils point bannis des colléges des Jésuites, seulement on les dirigeait vers un but historique et moral, et un enseignement intelligent s'y faisait encore sentir. Le théâtre du père Ducerceau est un modèle du genre. Au sein des nombreux établissements de la Compagnie fondés dans les provinces des Pays-Bas, on jouait, à la distribution des prix, d'abord des tragédies latines composées par les professeurs jésuites, et plus récemment des tragédies et même des comédies françaises. Quelquefois ces pièces furent imprimées ; le plus souvent elles restaient manuscrites, comme cela se passa pour *Conaxa*, comédie, qui reçut tout-à-coup une publicité accidentelle et tardive, à laquelle elle n'avait plus le droit de prétendre. Il arrivait aussi que les auteurs prenaient un *mezzo-termine* entre la grande lumière de l'impression et l'obscurité du manuscrit, en ne publiant qu'une sorte de programme de leurs pièces, avec le sommaire du sujet, le nom des personnages et des acteurs, la disposition des scènes et les principaux épisodes du drame. Il nous est resté beaucoup de ces charpentes de tragédies et comédies faites à l'usage des colléges des Pays-Bas. Vers le milieu du siècle dernier, la ville de St.-Omer en voyait éclore une chaque année, à la fin d'août, époque de la distribution des prix.

Ces pièces étaient dédiées aux mayeur et échevins de la ville et cité de Saint-Omer, par la libéralité desquels les prix devaient être distribués. A une époque où l'on dinait généralement à midi, les représentations de ce genre avaient lieu à 1 heure, et les Jésuites avaient le soin de séparer les dames des Messieurs dans ces réunions. La première représentation s'offrait aux mères, sœurs et parentes des élèves ; le lendemain on en donnait une seconde en faveur des hommes.

Nous avons sous les yeux :

1° *Joseph vendu par ses frères, tragédie représentée par les écoliers du collége de la Compagnie de Jésus à Saint-Omer, le 30 août 1747, pour les Dames seulement, et le 31 pour les Messieurs, à une heure. St.-Omer*, chez *Dominique Fertel*, in-4°. 8 pages. — La tragédie, en trois actes, était accompagnée de la comédie *le Grondeur*, pièce de caractère dont le principal personnage se nommait *Philippe*, et dont la scène se passait à Lyon. La représentation s'ouvrait par un ballet sous ce titre : *Le triomphe de l'envie*, dans lequel tous les acteurs des deux pièces devaient danser. On voit figurer parmi les noms des acteurs et danseurs ceux des premières familles bourgeoises de St.-Omer, Calais, Aire, Bergues, Arques, etc. Cette composition est due au R. P. *Antoine Carré.*

2° *Idoménée, tragédie,* représentée au collége de St.-Omer le 29 août 1748, pour les Dames, et le 30 pour les Messieurs. *St.-Omer, Dom. Fertel*, in-4°, 8 pages, composition en 5 actes, dont le sujet est tiré de *Télémaque* ; on la jouait à la suite d'un prologue récité par Clair-Antoine-Léandre Sens, de St.-Omer, et le spectacle se terminait par *le Complaisant outré*, comédie. On doit cette œuvre au R. P. *Antoine Dunœufpré.* Y dansèrent : A.-D. Revol, F.-J. Depan, J.-A. Fasquel et P. A. B. Leroux, tous de St.-Omer.

3° *Jonathas, tragédie,* dédiée à MM. les grand-bailly, lieutenant-général, conseillers et autres officiers au baillage royal de St.-Omer, par la libéralité desquels les prix seront distribués. Représentée le 1er septembre 1749 pour les Dames, et le 2 pour les Messieurs. A *St.-Omer, D. Fertel,* in-4° de 8 pages. Cette tragédie comptait cinq actes, entremêlés d'autant de ballets, et précédée de prologues. Le *Petit-Maître pretendu bel-esprit* était la comédie qui terminait la représentation, dont l'auteur fut le père *Benoît Jouniaux.*

4° *Saint-Louis dans les fers, tragédie,* représentée les 31 août et 1er septembre 1750. A *St.-Omer, D. Fertel,* in-4° de 8 pages. Cette pièce, dont la scène se passe sur les bords du Nil, est divisée en cinq actes séparés par des prologues et des intermèdes, dans lesquels les élèves dansaient. L'ouverture du théâtre représentait, en pantomime, une bataille dans laquelle St.-Louis était fait prisonnier par les Sarrazins. *Le Duelliste,* comédie, cloturait cette représentation dont la composition appartenait au père *Edouard Lepeucq.*

5° *Flavius Clemens,* tragœdia, dicata perillustri ac reverendissimo domino Carolo de Gherbode, monasterii Sancti Bertini abbati meritissimo, Archarum comiti, Poperingarum toparchæ, etc. dabitur à studiosâ juventute collegii Audomarensis Soc. Jesu, in

publicâ præmiorum ditributione ex ejus abbatiis reverendissimi liberalitate. Le 1er septembre 1751 pour les Dames et le 2 pour les Messieurs. A *St.-Omer*, *D. Fertel*, in-4° de 8 pages. Quoique le titre de cette production soit en latin, le canevas en est tracé en français ; il comprend cinq actes, des prologues et des ballets. Les acteurs de la tragédie et des prologues, tout en remplissant les mêmes personnages, sont différents. Seize danseurs figuraient aussi dans cette pièce à la suite de laquelle on jouait la comédie de l'*Infatué des modes*. Le R. Père *Philippe Bourdon* est l'auteur de ces drames.

Ces cinq opuscules que nous possédons sont d'une excessive rareté, puisqu'ils ont échappé aux recherches de Pont-de-Vesle et surtout de M. de Soleinne, qui en avait réuni quelques-uns du même genre, échappés comme ceux-ci à la destruction qui suit ordinairement les solennités des colléges pour lesquelles ces feuilles volantes furent créées. Outre l'intérêt dramatique qu'offre ces programmes, on y recueille, dans la distribution des rôles, des noms devenus célèbres depuis et non encore éteints aujourd'hui. Nous citerons entre beaucoup d'autres ceux de *Vaneeckhout*, *Deldique*, *Dehoston de Fontaines*, *Lemay*, *Boubert*, *Duriez*, *Dewitte*, *Voisin*, *Leroux*, etc.

Vers la même époque, les colléges des Jésuites des villes voisines offraient de semblables représentations. On connaît les *Poésies diverses présentées à Mgr. de Bonneguize, évêque d'Arras, par le collége de la C. de J. de Douay, le 24 juillet* 1754. *Douay, Willerval*, 1754, in-f° de 18 pages et titre, portrait gravé par Cars d'après Charpentier. On y trouve : *Prologue* en vers par J.-H. — *Daphnis*, pastoral. carmin. autore L. P. ; *Eglogue* francoise à 5 personnages, en vers, par L. S. — Une pastorale de *Daphnis*, présentée à l'archevêque de Cambrai par le collége de cette ville, fut aussi imprimée à *Douay*, *Willerval*, 1736, in-4°. Et encore le collége de Jésus de Douai offrit au marquis de Beauvau, gouverneur de cette ville, une pastorale de *Daphnis*, le 6 juin 1732. *Douay*, *Willerval*, in-4°. — Plus anciennement on avait vu : *La bonne et mauvaise croix, ou saint André patiemment crucifié et Egée intolérablement puni, tragi-comédie, non sans croix, représentée par les élèves du collége de Rœux à Mons, le 29 juin* 1665, in-8°. *Le Lion de Belgique poursuivi par ses ennemis*, représenté par la jeunesse du collége de Namur, le 9 juillet 1642. *Namur*, *J. Van Milst*, in-4°. — Il n'est pas jusqu'au collége des Oratoriens de Soignies qui ne fit représenter les 15 et 16 juillet 1753, *Andronic*, tragedie en vers françois (5 actes), entremêlés de danses et intermèdes, dont le chant est de la composition du digne prêtre *Gossart* ; le tout imprimé à *Mons*, chez *Henri Bottin*. De Boussu dédia à la jeunesse du

collége de Houdain, à Mons, *Les disgrâces des Maris, ou le tracas du ménage*, comédie en 3 actes et en vers. *Mons, Laurent Prud'homme*, 1714, in-12. — Enfin, on a oublié durant la guerre suscitée à M. Etienne sur *Les deux Gendres*, querelle pendant laquelle on a tant broyé de noir, que nos provinces avaient aussi des armes à fournir pour cette mêlée ; il existe encore une pièce de *Conaxa, ou le beau-père dupé par ses gendres, et les gendres dupés ensuite par le beau père, en punition de leur ingratitude*, comédie en trois actes, représenté au collége de Saint-Paul, à Tournai, le 26 août 1756, in-4°. Nous ne citerons pas ici les nombreuses pièces jouées au collége des Jésuites de Valenciennes ; on les trouve mentionnées et analysées dans les *Recherches..... sur le théâtre de Valenciennes* (par Hécart). *Paris, Hécart (Valenciennes, Prignet)*, 1816, in-4° et in-8°. 179 pp.

Il est à remarquer que plus les Jésuites étaient attaqués et plus ils semblaient près de leur renvoi, plus ils s'attachaient à amuser la jeunesse et leurs parents, plus ils faisaient jouer de comédies en distribuant leurs prix. A. D.

Le comte Thesauro, de Dixmude.

A la fin de septembre 1764, c'était grande fête à Ypres : toute la ville retentissait d'acclamations de joie ; tout le monde applaudissait à une heureuse nouvelle qui venait de se répandre et qui occasionnait une vive émotion, à la fois honorable pour ceux qui y prenaient part et pour ceux qui en étaient cause. Il s'agissait d'un pauvre vieillard, plus que septuagénaire, presqu'aveugle, dont les meubles étaient au Lombard, vivant du travail de sa fille qui passait les nuits à faire de la dentelle, près du lit de douleur de l'auteur de ses jours, lequel venait tout-à-coup, par l'effet d'un arrêt du sénat de Turin, sous la date du 13 septembre 1764, d'être reconnu être l'aîné d'une grande famille piémontaise, et comme tel remis en possession des biens des majorats de sa maison avec jouissance des fruits du jour de la demande par lui faite. Il y avait quinze ans que le procès durait !

Ce vieil habitant d'Ypres était né à Dixmude le 28 octobre 1692, à la suite de ce qu'on appelait alors un mariage de garnison. Voici les faits qui précédèrent cette naissance.

La famille des comtes de *Thesauro*, très ancienne dans le Piémont, illustrée par les cardinaux qu'elle a donnés à l'église, par les chevaliers et commandeurs qu'elle comptait dans les divers ordres, par les envoyés et ambassadeurs que les rois de Sardaigne prirent dans ses rangs, avait pour héritiers principaux, à

la fin du 17e siècle, deux jeunes gens d'un caractère très différent. L'aîné, *Jean-François*, laid, brutal, prenant tantôt le froc, tantôt le petit-collet, puis jetant le tout aux orties pour endosser l'uniforme militaire, fut surnommé *il Brutto*, et était antipathique à sa famille. Le cadet, *Antiforte*, doux et aimable, sut gagner l'affection particulière de ses père et mère. Cependant, d'après les usages de la noblesse, Jean-François avait le droit d'aînesse et devait réunir sur sa tête et celles de ses descendants mâles les titres et les majorats de la maison : ils étaient considérables. Les parents cherchèrent à l'éloigner ; ils lui achetèrent un drapeau dans le régiment du marquis de Magalotti, connu en France sous le nom de *Royal Italien*.

Jean-François Thesauro, étant en garnison à Dixmude en 1692, s'amouracha de *Brigitte Potyt*, la plus belle femme des provinces des Pays-Bas, fille d'un honnête corroyeur de l'endroit. Le père d'Haumacelle, aumônier de Royal Italien, bénit l'union du bouillant officier et de la belle flamande. *Il Brutto* ne prolongea pas long-temps une lune de miel dans les rayons de laquelle, comme on dit, se glissèrent sans doute plus d'un filet de vinaigre. Il ne vit même pas la naissance de son fils, et se contenta d'entretenir pendant quelque temps une correspondance avec sa peu fortunée mariée, qui mourut le 8 octobre 1708.

Le comte J.-F. Thesauro fit un second mariage, moins sortable encore, le 24 août 1710, à Crevecœur, avec *Marguerite Serra*, dont il eut aussi progéniture. Après maintes aventures, ce triste seigneur vendit son droit d'aînesse, comme Esaü, pour une faible pension que son cadet devait lui servir, puis il mourut en la ville de Plaisance, le 21 juillet 1731 ; son frère, le comte Antiforte Thesauro de Monasteruolo étant déjà en possession de tous les biens de la famille.

Cependant l'héritier légal du nom de Thesauro et du majorat de la Cassine da Vernetto. aux environs de Fossano, grandissait modestement en Flandre : nommé Jean-François, comme le comte son père, il quitta Dixmude en 1707 pour venir habiter Ypres où il exerça le métier de tailleur pour femmes. Il eut un fils, né le 1er décembre 1716, et il prit grand soin de lui donner aussi les prénoms de son ayeul, *Jean-François*.

Le bon tailleur d'Ypres connaissait bien ses droits, mais il n'avait pas les moyens de les faire valoir ; il ne savait pas l'Italien, il ne possédait pas l'argent nécessaire pour fournir les avances d'une attaque contre une famille puissante et à une distance que l'on considérait alors comme plus éloignée que les antipodes ne le paraissent oujourd'hui. Néanmoins, *il Brutto* étant mort et son jeune fils ayant atteint sa vingt-quatrième année, il prit le parti de l'envoyer en Italie et de le faire reconnaître par son oncle

le comte Antiforte. Celui-ci le reçut à bras ouverts et chercha à capter sa confiance. Il ne contesta rien ouvertement de ses prétentions, mais il demandait des pièces probantes ; le jeune homme confiant écrivait à son père de lui envoyer des procurations en blanc et des pièces originales, et rien toutefois ne lui parvenait. Il paraît que la politique italienne avait des ressources pour faire supprimer les dépêches de Flandre. Bientôt toutes les cajoleries du comte Antiforte se démasquèrent et aboutirent à proposer au jeune flamand d'entrer dans un monastère avec certains avantages. Ses yeux se dessillèrent, il quitta la maison de son oncle et se retira chez un négociant hollandais où il servit d'interprète et de commis. Dès lors le procès marcha franchement des deux parts.

La branche flamande fut admise au *bénéfice des pauvres*, mais même avec cette concession, il en coûtait beaucoup alors à obtenir justice ; il coûtait surtout beaucoup de temps, et les indigents ne peuvent pas attendre comme ceux qui jouissent de leurs biens. Heureusement, Jean-François trouva de bons et ardents protecteurs dans la Flandre. D'abord le comte Finale, gouverneur de Newport, piémontais de nation, et le comte de Castillon qui le fit venir un jour à Newport, l'invita à dîner avec tous les officiers, et le presenta en disant : *Messieurs, je vous présente le véritable comte de Thesauro*. Ensuite, Mgr. *Delvaulx*, évêque d'Ypres, contribua aussi beaucoup au gain du procès par ses démarches et les pièces qu'il fit passer à Turin. Enfin, après quinze ans d'instances, et au moment où le vieux tailleur et sa fille la dentellière, tout comte et comtesse qu'ils étaient, vivaient pour ainsi dire d'aumônes, l'arrêt suivant fut rendu en six lignes :

« Le Sénat, ouï le rapport des pièces et parties, a déclaré » et déclare que le droit d'aînesse en question a toujours appar- » tenu et appartient à Jean-François Thesauro, père ; avec les » fruits du jour de la demande par lui faite ; de la manière et » ainsi qu'ils seront liquidés ; dépens compensés.

» Fait à Turin, le 13 septembre 1764. »

Etaient signés. Cajotti, *Pr. Président* Bruno de Cussanio, *rapporteur*.

Ce qui fit considérer à Ypres ce juste arrêt comme un bonheur public, c'est que la noblesse des sentimens était, dans cette famille jusqu'alors malheureuse, aussi grande que celle de son origine, et qu'elle avait mis tant de résignation, de persévérance et de courage dans sa longue infortune, que tout le monde voulait applaudir des deux mains à son bonheur trop longtemps reculé (1) A. D.

---

(1) On trouve des détails circonstanciés sur cette cause intéressante

Les Canonniers de Lille (1)

A l'occasion du projet de loi de la garde nationale qui maintient l'arme spéciale de l'artillerie pour les places de la frontière, il n'est pas sans intérêt de retracer un historique du corps des canonniers sédentaires de Lille, qui a déjà survécu à quatre siècles, et qui n'a cessé d'être une tradition vivante d'ordre et de patriotisme. La création de l'artillerie lilloise remonte à 1483, où elle a été fondée sous le titre de *Confrérie de Madame Ste.-Barbe.* Quinze années plus tard, les statuts de ce corps ont été confirmés par Philippe-le Beau, administrateur des Flandres pour son père, Maximilien 1er. En 1541, l'Empereur Charles Quint lui fit don de cinquante florins carolus d'or pour construire un hôtel « servant aux exercices des canonniers bourgeois, » et le proclama « fort utile et nécessaire pour la garde, tuition, conservation et défense de la ville contre ses ennemis » L'artillerie lilloise se montra digne de ces faveurs : au siége de Lille de 1578, elle défendit vaillamment les remparts de la cité. En 1581 et 1583, elle se signala aux siéges de Tournay, de Dunkerque et d'Audenarde. Le siècle suivant la trouva toujours à son poste comme gardienne des murs de Lille, à travers les vicissitudes de la guerre. En 1645, les maréchaux de Gassion et de Rantzau attaquent à l'improviste Lille dépourvue de garnison ; ils sont repoussés par le feu des canonniers sédentaires. Lors du siége mémorable de 1667, qui donna à la France la vieille capitale de la Flandre, l'artillerie bourgeoise servit plusieurs batteries sur les remparts Plusieurs hommes furent tués sur leurs pièces, et, après la prise de la ville, Louis XIV, appréciant et honorant leur courage, vint en personne dans leurs batteries les complimenter sur leur habileté et sur leur bravoure, et conféra la noblesse à l'un d'eux. Cette politique magnanime du grand roi inspira à l'artillerie lilloise un dévouement enthousiaste pour la cause française. Lors du siége de 1708, qui dura trois mois pour la ville et quarante jours pour la citadelle, elle se conduisit avec une énergie qui lui valut les suffrages du maréchal de Boufflers. Plus tard, quand elle rentra

---

dans l'ouvrage suivant : *Abrégé historique du procès du comte Jean-François Thesauro, né à Dixmude en Flandre, habitant de la ville d'Ipres, qu'il a soutenu contre les comtes Antiforte et Victor-Amédée Thesauro, à Fossano en Piémont, qui vient d'être décidé en sa faveur, par arrêt du suprême sénat de Turin, le 13 septembre 1764.* A *Ipres*, de l'impr. de *J.-F. Moerman*. In-8o. 47 et 130 pp.

(1) Voyez *Archives du Nord*, 2e série, tome V, p. 236.

sous la domination française, le duc du Maine, grand-maître de l'artillerie, fit don aux canonniers sédentaires de deux pièces d'honneur. L'artillerie lilloise, reconnaissante, fit noblement son devoir lorsque le duc d'Arenberg, en 1744, attaqua la ville pendant soixante-dix jours. Il est inutile d'insister sur les souvenirs glorieux du siége de 1792. On sait que les Autrichiens attaquant Lille, qui n'avait point de garnison, ne purent surmonter la résistance de la population armée, à la tête de laquelle se signalèrent les canonniers sédentaires. De dignes récompenses leur furent décernées. Bonaparte, premier consul, leur fit attribuer une maison nationale et leur donna deux canons d'honneur où étaient inscrits ces mots : *Le premier consul aux canonniers de Lille*. De nouveaux actes de dévoûment attestèrent le zèle patriotique de l'artillerie lilloise. En 1809, elle envoya cent-vingt hommes au siége de Flessingue : vingt-sept d'entre-eux, dont trois officiers, périrent dans cette expédition. En 1813 et en 1814, elle s'associa avec ardeur aux préparatifs de défense de la ville de Lille contre les puissances alliées. Dans la période de paix qui suivit les désastres de 1815, les divers gouvernements du pays rendirent une pleine justice à l'artillerie lilloise. En 1816, elle fut maintenue comme corps spécial. On reconnut « qu'elle avait été toujours dans une activité réelle, toujours à la disposition du ministre de la guerre, aux ordres immédiats du directeur de l'artillerie, toutes les fois que la place est mise en état de siége. » En 1831, Louis-Philippe l'autorisa, par une ordonnance, à continuer de porter l'uniforme de l'artillerie à pied de l'armée et à maintenir sur ses boutons l'ancienne devise : *Canonniers de Lille, créés en* 1483. Enfin, une de ses compagnies accourut à Paris lors de l'insurrection de juin 1848 et prit activement part au combat.

Tel est le passé de l'artillerie bourgeoise de Lille. Ajoutons que c'est un corps de 400 hommes parfaitemement disciplinés, aussi instruits que peuvent l'être des soldats de l'armée, animés du meilleur esprit et énergiquement dévoués à l'ordre.

HENRY CAUVAIN.

Les Tournaisiens à Austerlitz.

Les habitants de la ville de Tournai ont de tout temps passé pour être attachés à la France et avoir l'esprit français. On aime en général ceux pour lesquels on a fait de grands sacrifices, et la cité tournaisienne a soutenu tant de siéges et subi tant de dommages à l'occasion de l'empire des lys qui avait pris naissance dans son

sein, qu'elle avait fini par s'identifier avec tout ce qui appartenait au nom français. D'ailleurs, dans les villes de nos provinces, on s'énorgueillit de son passé et chaque citoyen est fier des annales de son berceau qu'il connaît, et qu'il commente à sa manière ; or, l'histoire ancienne de Tournai est toute française, ses premiers poètes rimèrent en français ; ses vieilles chansons populaires sont françaises, d'idiôme, d'esprit et de cœur ; et ce qui ne fit qu'augmenter et entretenir encore ces souvenirs, ce fut la riche trouvaille faite en 1656, près de la paroisse St.-Brice de Tournai, du tombeau et de la sépulture du roi Childéric, l'un des fondateurs de la race mérovingienne.

Même depuis que la Belgique est formée en royaume et qu'elle a une littérature et un esprit national, on remarque encore chez les Tournaisiens, tout bons Belges qu'ils sont, une nuance particulière d'esprit qui les a fait surnommer les Gascons de la Belgique. D'où vient cette particularité ? est-elle seulement la suite des souvenirs historiques qui tiennent éveillé l'esprit des habitants? Provient-elle de ce que la cité tournaisienne est assise entre Bouvines et Fontenoy, champs de bataille où tout parle de la gloire de la France? Ou bien enfin, sous la longue domination des Français et tandis que tant de troupes et de fonctionnaires de cette nation ont resté à tant de diverses fois dans cette ville, le sang primitif des Tournaisiens a-t-il reçu quelque mélange qui aurait laissé des traces dans les inclinations et le caractère des races d'aujourd'hui ? On ne saurait à cet égard appuyer une opinon de motifs mathématiquement établis. Quoi qu'il en soit, les Tournaisiens, même encore maintenant, sont gais, conteurs, un peu légers, ardents au combat et à l'amour, et ce n'est pas sans raison qu'on les assimile aux habitants de la France méridionale.

Voici une historiette qu'on débite sur leur compte et qui eut sous l'Empire beaucoup de retentissement dans les garnisons et les bivouacs. C'est une tradition populaire que M. Achille Jubinal, qui lui a donné dernièrement un nouveau cours, prétend digne de figurer comme supplément aux dires de M. de Crac. On assure, dit le savant historiographe de l'*Armeria real* de Madrid, que lorsque l'armée française était déjà en ligne à Austerlitz, toute prête à culbuter l'ennemi, Napoléon, se tournant vers son aide-de-camp, lui dit : « Les Tournaisiens sont ils prêts ? — Non Sire — J'attendrai, je ne puis rien faire sans eux. » — Une demi-heure après, l'Empereur qui brûlait d'impatience, réitéra sa question : « Les Tournaisiens sont-ils prêts ? (Il y en avait un bataillon dans son armée). — Pas encore, Sire. — Attendons, dit Napoléon en se mordant la lèvre ; je ne veux rien abandonner au hasard et sans les Tournaisiens, que deviendrions-nous ? — Une seconde demi heure se passe. Tout à coup l'Empereur, pour

la troisième fois, demande : « Les Tournaisiens sont-ils prêts ? — Oui, Sire, répondit l'aide-de-camp. -- Alors on peut commencer, reprit Bonaparte, puisque les Tournaisiens sont prêts, je suis sûr de la victoire. »

La dernière queue de l'arbre de Cracovie était digne de perpétuer cette tradition tournaisienne (1). A D.

Le Bâtard de Condé.

En 1467, au commencement du règne de Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne, vivait Hernoul de la Hamayde, seigneur de Condé, dont le fils naturel, appelé aussi *Hernoul*, pouvait avoir environ 25 ans C'était un beau jeune homme, blond, frais, brillant et valeureux, qui avait fait preuve de vaillance à l'affaire de Mont-le-Héry. Jeune et ardent, le bâtard Hernoul avait mis à mort assez piteusement, dans Condé même, ville et seigneurie de son père, un homme du Hainaut dont il croyait avoir à se plaindre. Par fierté ou par oubli, il négligea de s'arranger avec la famille du mort, ainsi qu'on avait souvent coûtume de le faire à cette époque. Les frères du défunt portèrent leur plainte à Bruges, au duc Charles de Bourgogne, qui jura, par saint George ! qu'il en ferait bonne punition

Il commença par ordonner d'arrêter le bâtard de Condé, en ce moment sans défiance, et le fit garder étroitement dans la prison de son palais. Alors ses parents, le seigneur de la Hamayde, son oncle, en tête, et toute la chevalerie du Hainaut, vinrent solliciter la grâce du jeune chevalier. Mais Charles-le-Hardi qui, à l'aurore de son règne, voulait donner un grand exemple et montrer qu'elle serait sa justice à l'avenir, tint aux réclamants le discours suivant qui nous a été conservé dans ses mémoires par sire George Chastellain, indiciaire de Bourgogne, mort et inhumé à la Salle-Le-Comte de Valenciennes, le 20 mars 1474.

La courte, mais remarquable allocution du duc, est ainsi conçue : « Sire de la Hameyde, et vous les aultres, je cognois bien » les services que vous m'avez fais, et les ay bien en mémore ; » mès ne me loist pourtant de vous rétribuer de vos mérites en

(1) On cite encore aujourd'hui un habitant de Tournai, M. *Léopold Michel,* comme étant celui qui conte cette historiette avec le plus de verve et un entrain que relève encore la naïveté du patois wallon que le gai conteur met dans la bouche même de Napoléon, sans doute pour rendre l'anecdote plus vraisemblable.

» cely cas, par chose qui n'est pas ne à moy ne en moy ; mès
» vous doy rémunérer du mien et de mon propre. Vous expé-
» tez la rédempcion de vostre nepveu, et que je lui face grace ;
» et véez cy partie qui me requiert de justice, de leur frère piteu-
» sement mis à mort et sans tiltre ; dont la grace faire pend en
» eulx. Moi doncques, d'aultrui franchise ne doy faire ma libé-
» ralité, qui n'y ay riens. Se à point et à heure eussiez contenté
» partie, et tant fait que la plainte n'en fust venue jusqu'à moi,
» vous eussiez lors obtenu, peult estre, sans moi, ce que mainte-
» nant je ne vous puis donner sans eulx ; car ne me loist donner
» le sang de leur frère qui crie sur moi. C'est à eulx d'en de-
» mander la vengeance, et à moi de la vengier par observacion de
» justice, que je ne puis ne ne vueil refuser. Encore, quand partie
» seroit contente, et que l'offense en est en mon sçeu, si y ai-je
» intérest tres grand, et de quoy je feroit conscience de le couler.
» Mès contentez partie, et puis après on avisera du surplus au
» plus expédient. »

Ce fut tout ce qu'on obtint du duc Charles, et ceux qui l'approchaient crurent dès lors que le bâtard de Condé était perdu. On l'avait entendu jurer, disait-on, par saint George, qu'il en mourrait *long ou court*, ce qui voulait dire qu'il serait pendu ou décapité. En effet, les parents du mort furent satisfaits par argent ou promesses, et vinrent eux mêmes prier le duc de rendre la liberté au meurtrier. Charles-le-Hardi les reçut très froidement et leur répondit d'une manière évasive. Plus tard, devant partir avec sa mère et sa sœur pour Dam, et de là à l'Ecluse, afin d'y recevoir la sœur du roi Edouard d'Angleterre, sa future, il fit venir l'Ecoutête de Bruges et lui ordonna de faire transferer le jeune Hernoul dans la prison de la ville pendant la nuit, et de le faire exécuter le lendemain, au lieu ordinaire des supplices.

Le jeune prisonnier perdit tout espoir de grâce quand il se vit transférer du palais du duc au cachot bannal. Il se confessa et se prépara à la mort. Pendant ce temps le chevalier de Hercies courut a franc-étrier vers l'Ecluse, pour faire implorer le duc par sa mère, la duchesse douairière de Bourgogne ; mais Charles s'amusait en mer avec ses intimes, et il ne put être atteint en temps utile. L'Ecoutête retarda jusqu'à trois heures après midi l'exécution qu'on lui avait ordonné de faire avant midi. La grâce n'arrivant pas, on conduisit le beau jeune homme au lieu du supplice. Il était mis aussi richement que s'il eut marché à une noce ; sa taille avantageuse, sa belle chevelure blonde, sa charmante figure le faisaient remarquer par toute la population qui se pressait sur ses pas dans les rues et les places de Bruges. Il était si beau, il paraissait si intéressant que sur sa route plusieurs femmes et filles qui pleuraient à chaudes larmes sur son malheur, le demandaient

en mariage aux hommes de loi pour le sauver de la mort. On craignait tant le duc que nul n'osa surseoir au supplice. Le jeune gentilhomme mourut en bon chrétien, les yeux bandés et à genoux, en demandant pardon à Dieu à haute voix. Les deux parties de son corps, séparées par le bourreau, furent placées sur une roue, parmi les plus grands scélérats ; mais, après trois jours, la colère du prince céda aux sollicitations des amis du bâtard de Condé, et il leur fut permis de l'inhumer en terre sainte. On l'enterra dans la chapelle des ménétriers à Bruges, à la suite d'un magnifique service.

Quant à son père désolé, le sire de Condé, il partit en hâte le samedi matin, jour de l'exécution, ne pouvant se décider à rester dans une ville où son propre sang allait être répandu par la main du bourreau. Le cœur froissé et l'esprit aigri de la rigueur du duc, il prit en hâte la route de son château de Condé avec toute sa suite. Il fit arracher son blason de devant la façade de son logis, comme une marque de deuil et peut-être de renoncement à suivre désormais le drapeau d'un suzerain impitoyable à son égard. Ce fait causa une vive émotion parmi la noblesse du pays à cette époque, et donna une idée de la fermeté que Charles-le-Téméraire ne pouvait manquer de déployer sous son règne.

A. D.

L'abbé de Vermond à Valenciennes.

Dès le commencement de la Révolution française, une espèce d'antipathie publique s'attacha à la personne de l'abbé de Vermond, ancien instituteur de Marie-Antoinette, devenu son lecteur et son confident. Cet abbé, passablement remuant, ayant donné, dit-on, d'assez imprudents conseils à la reine, fut en butte à beaucoup d'outrages et aux personnalités les plus piquantes de la part des journaux et des pamphlets révolutionnaires, qui le signalaient comme un autre *Narcisse*, et appelaient sur lui la justice du peuple. On allait jusqu'à dire et écrire qu'on aurait voulu le voir *à côté de Launay et de Flesselles*. L'allusion était assez transparente et parfaitement significative. Marie-Antoinette, alarmée des dangers qui menaçaient le plus ancien de ses serviteurs, à qui elle avait confié beaucoup de ses pensées, lui conseilla de quitter Paris furtivement et de se rendre à Valenciennes, ville forte où commandait le prince d'Esterhazy sur l'appui et le dévoûment duquel elle pouvait compter. Cette place avait eu long-temps pour garnison le régiment de Royal-Allemand, à la tête duquel se trouvait le prince de Lambesc, grand-écuyer de France, parent très proche

de la Reine à laquelle il était dévoué et qu'on venait de faire revenir à Paris. On savait dans le pays plusieurs officiers et fonctionnaires du parti de la cour. Sur ces données, l'abbé de Vermond partit donc de Versailles le 17 juillet 1789, et probablement il arriva le lendemain à Valenciennes. Mais il ne put rester longtemps en sûreté dans cette ville, où il y avait d'ailleurs peu de choses à faire pour un courtisan actif et d'un esprit aussi inquiet et aussi habitué aux affaires que le paraissait le lecteur de la Reine. Déjà les têtes étaient montées en Hainaut : on y connaissait les infâmes caricatures dans lesquelles figuraient l'abbé et son auguste confidente. On avait représenté le cheval de Troie monté par la Reine, la duchesse de Polignac tenant l'étrier de gauche, l'abbé de Vermond celui de droite et le garde-des-sceaux Lamoignon prenant la bride ; l'édit du timbre et l'impôt territorial sortaient des oreilles du quadrupède de bois, tandis qu'il vomissait pardevant M. Lomenie de Brienne, et rendait par derrière le baron de Breteuil. Au bas de cette belle composition on lisait : *Rassurez vous, ce ne sont pas des Grecs.* Toutes ces satyres dont on inondait les provinces comme la capitale, dépopularisaient le nom de Marie-Anjoinette et animaient le peuple contre l'abbé de Vermond, qui eut couru à peu près les mêmes dangers à Valenciennes qu'à Paris s'il eut été reconnu. Il quitta donc la première de ces villes après un assez court séjour, pour aller d'abord en Belgique, où l'archiduchesse Marie-Christine, sœur de la reine, était gouvernante-générale des Pays-Bas, et de là il gagna Coblentz, premier rendez-vous des émigrés, où un personnage de son caractère pouvait trouver à s'occuper. Après y avoir demeuré quelques mois, l'abbé de Vermond, toujours comme une âme en peine, quitta encore cette résidence pour se rendre à Vienne où il mourut. Il eut peut-être été heureux pour la belle et malheureuse Marie-Antoinette que cette séparation fut arrivée un peu plus tôt. A. D.

Cabinet de M. Gentil-Descamps.

Il existe à Lille un négociant qui ne se contente pas, comme la plupart de ses confrères, de s'occuper des soins du commerce, mais qui, plein d'amour pour les arts et surtout pour l'histoire de sa ville natale, a transformé sa maison en un véritable musée. Je me trompe ; cela voudrait dire qu'il en a fait une espèce d'hôtel Cluny, et chacun sait que l'hôtel de M. du Sommerard n'était guère fait pour être habité. C'était ou plutôt c'est encore un admirable

assemblage de toutes sortes de merveilles ; mais chaque objet y est placé comme dans une galerie, tout y est digne d'intérêt et de curiosité sans doute, mais tout y est sans usage, sans destination : en un mot, c'est un bazar. M. Gentil-Descamps a procédé d'une tout autre manière Les raretés qu'il a recueillies, il les a fait servir à son ameublement et à l'usage de sa maison. Cela, direz-vous, doit produire une sorte de confusion. Non pas, vraiment ! et pour une bonne raison, c'est que l'on a eu soin de ne pas mêler tous les siècles.

Ainsi, pour vous en donner une idée, voici un petit escalier, sur lequel des vitraux gothiques jettent une clarté douteuse, et dont les murs sont tapissés de vénérables cuirs dorés. Cet escalier vous mène à deux cabinets où vous vous trouvez tout d'un coup en plein XIIIe siécle. Ici le chêne sculpté, le vieux chêne, savez-vous bien, lambrisse toutes les parois, et des bahuts d'une étonnante conservation, des armoires où le ciseau a dessiné les figures les plus pittoresques, renferment des trésors de tout genre. MM. les numismates, voici des médailles, voici des monnaies rares, et Dieu sait combien ; MM. les archéologues, voici des sceaux en cire de toutes les couleurs, qui remontent à des époques bien éloignées ; mais voici mieux que tout cela, voici les matrices de cuivre avec lesquelles on imprimait les sceaux ; MM les archivistes, voici des chartes, des diplômes, des bulles de papes, etc., etc. Chacun, vous le voyez, peut y trouver les objets de son goût. Je connais un des numismates les plus savants de France qui a commencé par là ses premières études sur les monnaies, Demandez plutôt à M. de Saulcy.

Je n'en finirais pas, si je voulais vous détailler tout ce qu'il y a dans ces deux petits cabinets : d'antiques cheminées au dessus desquelles brillent des cristaux, des poteries, des vases de toute espéce ; et sur d'antiques tables de chêne une foule d'objets curieux qui attendent leur classement.

Une porte s'ouvre et nous nous trouvons sur un palier dont la rampe est ornée d'une statuette de Saint Pierre Ceci est une galanterie maritale, car nous sommes à la porte de la chambre à coucher du maître de la maison. C'est saint Pierre qui en tient la clé.

En voyant ce vaste lit à colonnes de chêne ; ces étoffes qui le recouvrent et tous les accessoires de cette chambre, on se demande si vraiment quelqu'un peut coucher ici. Mais il n'y a pas le moindre doute, tous les ustensiles journaliers sont là qui le prouvent, et l'on reste convaincu que des gens du XIXe siècle ont ici façonné à leur usage tous ces meubles du XIVe.

Que vous dirai-je enfin ? Il y a au rez-de-chaussée une salle du XVIIe siécle, qui est le lieu ordinaire des réunions de la famille :

et un salon du XVIIIe, où l'on trouve jusqu'à un meuble en tapisseries des Gobelins, pour cadrer avec d'admirables tentures qui viennent de la même fabrique

Nous sortons et dans le vestibule nous trouvons un superbe dressoir en chêne, où sont rangées les porcelaines les plus fines de la Chine et du Japon, et enfin à la porte qui s'ouvre sur la cour une charmante marquise formée de deux énormes chênes sculptés en colonnes torses, autour desquelles serpente gracieusement une vigne charmante de raisins, le tout travaillé avec un art surprenant par un artiste du XVe siècle.

Vous croyez en avoir fini, et vous remerciez déjà le maître du logis qui vous a fait les honneurs de son étrange habitation avec la courtoisie la plus aimable ; mais il vous reste encore à voir quelque chose de plus surprenant, et ce quelque chose, c'est la cuisine ! Pour le coup, allez-vous dire, cela ne fait pas honneur au goût de M. Gentil. Quoi ! une cuisine moyen-âge ? des ustensiles moyen-âge ? une cheminée moyen âge ? Oui, vraiment, comme vous le dites, et c'est à s'en tenir les côtes, tant la chose paraît plaisante Seulement les ragoûts ne sont pas moyen-âge ; la cuisinière paraît mieux connaître la science de Brillat-Savarin, de Carême et de tant d'autres illustrations modernes, que la misérable cuisine de nos bons aïeux, qui étaient vraiment dans l'enfance de l'art. Et je suis certain que dans cette maison, malgré l'amour qu'on y ressent pour le bon vieux temps, on n'a jamais mangé, comme à la cour de Philippe-le-Bon, ni une bonne soupe en moutarde, ni du brouet de cannelle, ni des grenouilles, ni des escargots, ni de la lavande, ni de l'aconit, ni des giroflées en manière de légumes ; ni des pâtés d'aloës et de pimpernaux, ni enfin de l'âne, et mieux encore du paon, quoique ce dernier plat rappelle un banquet célèbre donné à Lille par Philippe-le-Bon. C'est que, voyez-vous bien, il n'y a rien de moins ami de l'histoire et de ses parchemins, que ce tyran qu'on appelle l'estomac.

E. G.

Le Peintre Ruyssen.

Nicolas-Joseph Ruyssen, né à Hazebrouck le 17 mars 1757, montra de grandes dispositions pour le dessin et la peinture. Protégé par le prince de Robeck-Montmorency, il commença ses études à l'Académie de St.-Omer. De là il partit pour Paris. Ils'y distingua tellement parmi les jeunes gens de son âge que l'on ne crut mieux faire que de l'envoyer à Rome pour se perfection-

ner par les grands modèles de l'antiquité et de l'art moderne. Il fut élève de l'école française, établie dans la capitale du monde chrètien, et là il se fit en lui une complète métamorphose : parti simple écolier, il revint un peintre d'histoire déjà recommandable. Son goût l'entraîna à faire des voyages ; il se rendit à Londres où il fut admis à l'honneur d'enseigner le dessin aux filles du roi d'Angleterre Georges III. Après avoir acquis de la réputation et de la fortune, dont il fit un noble usage en soulageant les membres de sa famille et en faisant de bonnes œuvres, Ruyssen désira revenir vers les lieux qui l'avaient vu naître. On raconte que naviguant sur mer en quittant l'Angleterre, il se trouva en danger de perdre tout ce qu'il possédait et qui plus est, la vie Alors, dit-on, il fit vœu, s'il échappait au péril, de bâtir un monastère et de s'y retirer.

Que ce soit par l'effet de ce vœu ou par dégoût de la vie dont il avait passé une partie au sein des cours, revenu à Hazebrouck, Ruyssen, frappé de l'aspect sauvage du Mont des Kattes (mont des chats, *Catsberg*,) y acheta un vieux monastère abandonné, jadis couvent des Antonins, et résolut de s'y retirer. Il mit ce projet à exécution, mais avec une vigueur qu'on a peine à comprendre chez un artiste homme du monde. La maison qu'il fonda fut un couvent de l'ordre de la Trappe. Il y réunit un bon nombre de Pères qui défrichèrent des terres arides, se vouèrent au silence et persistèrent à y vivre et y mourir en paix. Ruyssen y décéda le 17 mai 1826. Une pierre relatant sa naissance, la fondation qu'il fit et la date de sa mort, a été posée dans l'église de ce monastère, que le voyageur visite volontiers.

Aujourd'hui, il y a 47 religieux, hommes de tous les métiers, qui travaillent et prient en commun ; ils ont défriché 12 hectares de bruyères qu'ils possèdent et en louent une plus grande quantité encore qu'ils cultivent et améliorent, et ils donnent aux habitants un exemple frappant de ce que peuvent le travail et l'économie, la foi persévérante et la patience.

Ruyssen était autant dessinateur que peintre. Il a laissé de charmants dessins faits d'après les cartons de Raphael et gravés par Cardon. Ses tableaux les plus nombreux sont restés en Angleterre : dans le nord de la France, on en connaît un de grande dimension au château de Morbèque ; un autre représentant le prince de Robecq-Montmorency, à l'hôtel de ville d'Aire ; le plus considérable, le plus apprécié des amateurs est le *Christ au tombeau*, qui décore l'église d'Hazebrouck (1) A. D.

---

(1) *Observateur de Cassel*, 13 mars 1850.—*Les Flamands de France*, par *Louis de Baecker*, Gand, 1851, in-8°, pp. 227.

Petit narré de la fondation d'Aire.

La bibliothèque de Boulogne possède le plus ancien manuscrit que nous connaissions d'un travail intitulé : *Petit Narré de la fondation et* (des) *fondateurs d'Aire, avec ses autres princes, souverains et bienfaiteurs jusqu'à présent*, dont il y a beaucoup de copies Celle-ci paraît avoir été faite d'après un manuscrit de Grégoire Campion, qui naquit à Aire le 14 août 1648 et était en 1699 abbé de Ruisseauville. Ce qui prouve qu'elle n'est pas la copie même de Grégoire Campion, c'est qu'au bas de la page 38 et avant-dernière, on lit ces mots : « *Signé* Grégoire Campion. » Elle appartenait à l'abbaye de Ruisseauville en 1699, et elle fut donnée plus tard à l'Académie d'Arras par M. de Brandt de Marconne, ainsi que cela est constaté sur la première page du manuscrit.

On trouve dans la blibliothèque des archives départementales du Pas-de Calais, à Arras, une autre copie du *Petit narré*, faite, y est-il dit, « d'après l'original de l'abbaye de Ruisseauville, où il est écrit au bas du plan de la ville d'Aire, *Campion*, natif d'Aire, 1648, 19 août ; modo, abbé de Rousseauville, 1699 » Cet original dont il est ici parlé, serait-il celui d'après lequel aurait été faite la copie appartenant aujourd'hui à la bibliothèque de Boulogne ? ou bien aurait-on pris cette copie pour l'original lui-même ? Nous n'en savons rien : seulement nous dirons que le manuscrit de la bibliothèque de Boulogne ne contient pas de plan de la ville d'Aire.

Dans tous les cas, il nous paraît impossible que l'ouvrage lui-même ait été composé par Grégoire Campion, et par conséquent que le manuscrit de l'abbaye de Ruisseauville, s'il a été écrit par lui, soit l'original du *Petit Narré*. Il ne faut pas de longues recherches pour s'en convaincre Le *Petit Narré* s'arrête à l'an 1641, avant les deux siéges d'Aire : et, lorsque son auteur le composa, le 1er tome de l'ouvrage de Malbrancq, *de Morinis*, avait seul paru ; le second, selon notre auteur, allait bientôt paraître. « On verra, dit-il, au *second tome* des chroniques des Morins, » *que va bientôt mettre en lumière* le révérend père Malbranc ..» Or, le second volume de Malbrancq ne parut qu'en 1647, un an avant la naissance de Grégoire Campion. Le premier avait été publié en 1639 ; et peut-être, durant le temps qu'on l'imprimait, Malbrancq se trouvait-il à Aire. Sa dédicace à Eugène de Noyelles est au moins datée de cette ville le 4 décembre 1638. Sans doute, l'auteur du *Petit Narré* était en relation intime avec lui, puisqu'il pouvait annoncer ce que contiendrait le second tome de sa chronique, à l'égard de certains points concernant la ville

d'Aire ; il s'était même beaucoup aidé du premier volume de cette chronique. Mais quel était cet auteur et comment se nommait-il ? Toutes ces circonstances ne nous le disent pas. On doit croire qu'il résidait à Aire, et, dans ce cas, il deviendrait difficile d'attribuer le *Petit Narré*, comme on l'a supposé (1), à un autre Campion, du prénom de *Guislain*, qui naquit aussi à Aire en 1607, et fut religieux de Clairmarais.

Puisqu'on en est réduit à des suppositions et à des conjectures, pour découvrir l'auteur de ce travail, d'ailleurs sans importance, nous proposerons celle-ci : l'ouvrage ayant été composé de 1637 (car cette date y est consignée) à 1641, avant les sieges d'Aire, on doit se démander comment la narration de ces siéges n'y a point ensuite été ajoutée. L'auteur avait dû en être le témoin ; nous savons qu'un doyen du châpitre d'Aire avait composé sur l'histoire de cette ville quelques travaux, demeurés inédits, et qui, s'ils existent encore, ne nous sont point parvenus sous son nom. Ce doyen se nommait *Etienne Ricowart*, et s'il se pouvait que le *Petit Narré* fût sorti de sa plume, on ne serait plus étonné qu'il ne l'eût point repris et continué après les siéges de 1641, car il tomba malade peu de temps ensuite et mourut le 2 août 1642.

En entreprenant de restituer le *Petit Narré* à celui qui peut en avoir été l'auteur, nous ne croyons point réparer envers sa mémoire un grand préjudice : mais par cela même que l'on dit : *à chacun selon ses œuvres*, il faut que l'on puisse dire : *à chacun ses œuvres*.

FRANÇOIS MORAND.

Théâtre anglais à Valenciennes.

Le 1er janvier 1816, un corps d'hanovriens à la solde de l'Angleterre prenait possession de la place de Valenciennes, laquelle, en vertu du traité de Paris, devait être occupée militairement trois ou cinq ans, selon que la tranquillité régnerait en France, par les forces de S. M. Britannique, l'une des puissances alliées. Peu de jours après, une forte garnison purement anglaise, qui s'éleva jusqu'à dix mille hommes, compris en sept régiments d'infanterie, s'établissait dans la ville, avec trois généraux, une artillerie nombreuse, des administrations militaires et un état-major complet. Un tel ensemble, fortifié souvent par les visites

(1) PIERS, *Echo de la Lys*, n° 31.

des chefs et officiers des corps en cantonnements dans les communes des environs, formait un personnel considérable qui chercha bientôt des moyens de distraction. La saison ne permettait plus les plaisirs de la chasse; les courses de chevaux étaient réservées pour le printemps; on chercha à organiser une comédie de société. Dès le 1er février 1816, une troupe de comédiens amateurs était formée parmi les officiers anglais, et les statuts de cette association dramatique se trouvaient rédigés, approuvés et imprimés à *Valenciennes*, chez *J. B. Henry*. in-8° 8 pages. Ils contiennent vingt sept articles.

Toutes les affaires de cette société dramatique anglaise étaient dirigées par un comité composé comme suit: le major *Marlay*, de royal Ecossais, président, et *Stage-Manager* (régisseur); *J. C Thomson* Esq. de royal Ecossais, tresorier; *Arnold Thompson*, Esq. du 81e, secrétaire; le lieut. colonel *Mac Grégor* du 88e, et le major de brigade *Wood*, membres. Les autres sociétaires, au nombre de vingt-deux, étaient pris dans le génie, l'artillerie, les administrations et les 21e, 57e, 81e, 88e régiments et les écossais. On y voyait des *Gordon*, des *Montgommery*, des *Macartney*, des *Chamberlain* et des *Robertson*. Outre ces membres fondateurs, on pouvait admettre des *honoraires*, pris parmi les généraux, les chefs de corps et de service, et des *novices* que l'on prenait à l'essai.

La société se proposait de donner tous les quinze jours une représentation dramatique alternativement avec un bal. Les membres se reunissaient entr'eux, tous les mois, à un dîner, puis à un souper après chaque représentation. Cette dernière réunion se prolongeait au moins jusqu'au jour, car le spectacle anglais commencé à sept heures du soir, ne se terminait le plus souvent qu'à une heure du matin. Le prix des places était fixé à 4 fr. aux premières et aux secondes loges et au parquet, et à 1 fr. 50 aux dernières galeries, le tout destiné aux frais de la scène. Les premières étaient considérées comme des places où l'on ne devait figurer qu'en grande toilette *(full dress)*; il y avait moins d'étiquette pour aborder les secondes On ne percevait point d'argent au bureau, tous les billets devaient être pris à l'avance.

Le 27 février on annonça, par des avis particuliers, que la première représentation aurait lieu le samedi, 2 mars suivant, et qu'elle se composerait de la comédie de *John Bull* suivie de la farce de *Of age to morrow*. Le succès fut complet: peu de français assistèrent à ce spectacle, où l'on n'était admis que par l'entremise d'un officier anglais, mais ceux qui pénétrèrent dans la salle eurent véritablement le coup-d'œil d'une scène et d'un théâtre britannique, tant le nombre des anglaises suivant l'armée

était grand, et tant on avait suivi à la lettre les usages, les costumes et les coûtumes de l'Angleterre.

Les autres pièces joués par les officiers anglais à Valenciennes furent : *She stoops to conquer*, ou *les Méprises d'une nuit*, comédie, par *Goldsmith;* la farce de *Raising the wind ; the Beggar's* opera ; *Love*, *Law and physic* ; *the Honey moon* (la Lune de miel) ; la risible farce *of the weathercock* (de la girouette ; *the Stranger* (l'Etranger) ; la farce musicale de Love-laughs at locksmiths ; *School for scandal* (l'Ecole du scandale); comédie de Goldsmith ; *Mayor of garret*, farce ; burlesque divertissement de *Dombastes furioso; Speed the plough*, comédie ; *Heir et law*, comédie de Coleman. Une des dernières représentations eut lieu le mercredi 6 juin, et l'on y donna : 1° *The midnight hour* (l'Heure de minuit), comédie en trois actes ; 2° une chanson comique ; et 3° la farce musicale de *the Review* (la Revue).

Les actrices qui aidèrent les officiers anglais dans leur entreprise, furent miss *Rosina Penley* et sa sœur, et miss *Smithson*. Ces trois actrices obtinrent un grand et légitime succès.

Bientôt cependant les amateurs se fatiguèrent ; de nouvelles distractions leur furent offertes par la saison et ils se dégoûtèrent des jeux de la scène qui ne laissaient pas de leur demander des études assez suivies. On liquida l'association dramatique, et le directeur Anglais du théâtre de Boulogne vint plus tard offrir, avec sa troupe, un plaisir qui n'exigeait pas tant de peines et qui était beaucoup plus varié. Il y eut alors à Valenciennes deux troupes jouant alternativement l'opéra français et la comédie anglaise. Cette dernière n'avait plus, pour les valenciennois qui comprenaient la langue de Shakespeare, cet intérêt que l'on trouvait à voir jouer un rôle sentimental ou bouffon par ces brillants officiers de l'état-major anglais, qui, le reste du temps de l'occupation, caracolaient dans les parades sur les meilleurs chevaux de la perfide Albion A. D.

Une galante Hainuyère.

La province du Hainaut a fourni des célébrités de toutes les espèces. Les annales galantes de Paris ont enregistre les hauts faits d'une jolie fille des environs de Mons, qui, voulant essayer le pouvoir de ses charmes sur un plus grand théâtre, parvint jusqu'à la capitale de la France, y acquit une grande réputation en son genre, vit son nom inscrit dans les fastes du plaisir et mérita de le voir répété dans les pamphlets et les mémoires du temps. Voici

ce que Tallemant des Réaux, assez indiscret de sa nature, en dit dans son tome V, p. 360, sous le titre de : *Historiettes de la Du Ryer* :

« La Du Ryer étoit une pauvre fille d'auprès de Mons en Haynaut, qui fut assez jolie en sa jeunesse. Elle se donna à Saint-Preuil, qui lui fit gagner dix à douze mille livres en une campagne où elle fut vivandière. Elle épousa un nommé Du Ryer et se mit à tenir auberge. Elle étoit aussi un peu m..... Veuve de Du Ryer, elle se remaria à un homme dont elle n'a jamais porté le nom. Il était maître cuisinier à St.-Cloud, où elle fit un cabaret magnifique. Au commencement les dames n'y vouloient point aller. Elle avoit un jardin là auprès, où on leur portoit ce qu'elles avoient commandé. Enfin on s'y apprivoisa. »

Pendant les guerres de la Fronde et le siége de Paris de 1649, l'établissement de la veuve Durié ou Du Ryer, à St.-Cloud, fort connu des officiers et des gens de guerre, eut beaucoup à souffrir. On fit sur elle une brochure de 8 pages qui figure parmi les pièces dite *Mazarinades* : *Les lamentations de la Durié de St.-Cloux* (sic), *touchant le siége de Paris*. Paris, 1649, in-4°. Ce pamphlet ne fait pas mystère du genre d'industrie auquel se livrait la jadis belle Hainuyère, et il fournit à la fois des détails beaucoup trop circonstanciés sur le métier de la dame et les habitudes de sa maison. Les malheurs de la Fronde et les misères de la guerre eurent peut-être une sorte d'influence sur la santé de cette femme : elle mourut en 1652. A. D.

Le Chapelet de l'Espagnol.

Le chapelet de l'Espagnol qui se défile, tel est le titre d'une caricature historique, gravée sous le règne de Louis XIV, vers l'année 1678, à la suite des conquêtes les plus importantes des armes françaises dans les provinces des Pays-Bas. Cette gravure, devenue fort rare, représente, dans le dernier plan, deux actions guerrières, avec des inscriptions qui les expliquent. Au fond, à gauche, on lit : *Saint Ghislain réduit à l'obéissance du Roi,* fait d'armes qui appartient au maréchal d'Humières, et se rapporte au 11 décembre 1677, dernière victoire de cette année glorieuse, remportée dans les champs fertiles de la Flandre. De l'autre côté, on voit : *Mont-Cassel, victoire de Monsieur.* Ces mots rappellent la bataille gagnée le 11 avril 1677, par M. le duc d'Orléans, frère du roi, ayant sous lui les maréchaux d'Humières et de Luxembourg.

Le devant de l'estampe offre du côté gauche des Français en

riche costume du siècle de Louis XIV. Le principal personnage qui semble figurer le roi de France, tient un énorme chapelet contenant des perles de diverses grosseurs, dont les principales portent les noms des villes suivantes : *Cassel*, *St-Ghislain*, *Montmédi*, *Marienbourg*, *Philippeville*, *Charleroi*, *Ypres*, *Condé*; *Bouchain* et *Valenciennes*. Un guerrier français, richement vêtu et armé, dont les traits pourraient se rapporter à l'amiral Duquesne, a fléchi le genou devant le grand personnage, et lui offre une nouvelle perle à ajouter au vaste chapelet qu'il forme. Cette belle perle montre le nom de *Messine*, ville secourue le 8 janvier 1676, malgré les efforts de Ruyter, dont la flotte fut fort maltraitée et qui perdit la vie le 22 avril suivant dans un second combat.

Le côté droit de la gravure est occupé par quatre Espagnols bien reconnaissables à leur coiffure et à leur costume. Le principal de ces enfants de l'Ibérie est un fier hidalgo de mauvaise humeur, qui porte une redoutable moustache lui traversant tout le visage, et dont la main s'appuie belliqueusement sur la poignée d'une superbe rapière. Il tient un magnifique chapelet qui semble s'amoindrir à proportion que celui du gai Français s'enrichit. A mesure que ce chapelet se défile, des perles, contenant les noms de *Namur*, *Bruxelles*, *Cambrai*, *Mons*, *Ypres*, *Malines*, *Anvers*, s'échappent une à une et roulent à terre. Les traits de la figure de l'Espagnol s'en altèrent ; un personnage, placé derrière le premier, et vêtu comme lui, semble se conformer à sa triste pensée ; un autre, qui peut-être est un flamand, lui verse à boire et lui offre le vidercome de consolation : une espèce de page le tire par son manteau et paraît lui faire remarquer le nombre des perles qui tombent du chapelet. La terre est jonchée de quelques-unes de ces dernières qui n'appartiennent plus au chapelet de l'Espagnol et qui ne font pas encore partie de celui du Français. Cela pourra venir.

Telle est la composition de cette caricature historique et satyrique que fit naître la flatterie courtisanesque parisienne jointe à l'antipathie que les Français avaient conservée pour les Espagnols même après le mariage du roi Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse. Il n'y avait plus de Pyrénées, disait-on, mais il restait de superbes provinces des Pays-Bas que le grand roi désirait ardemment joindre à la couronne de France, Aussi se trouva-t-il facilement un burin pour louer la rapidité des victoires de Louis et railler l'Espagnol sur le nombre de ses pertes et de ses défaites.

A. D.

Monument au port de Dunkerque.

Il existe dans l'enceinte du parc de la Marine du port de Dunkerque un monument des plus modestes, élevé à la science, et qu'on devrait tenir à honneur de sauver de la destruction qui le menace aujourd'hui. Dans un article publié dans la *Dunkerquoise* du 1er avril 1845, sous le titre : *Dunkerque considéré comme point astronomique* , M. Carlier aîné a rapporté ainsi les circonstances qui ont donné lieu à la fondation de ce monument :

« Les dernières opérations dont Dunkerque fut plus particulièrement le théâtre, sont détaillées très longuement dans le *Recueil d'observations géodésiques, astronomiques et physiques, exécutées par ordre du Bureau des Longitudes de France, en Espagne, en France, en Angleterre et en Ecosse, pour déterminer la variation de la pesanteur et des degrès terrestres sur le prolongement du méridien de Paris*, par MM. Biot et Arago. Paris, 1821, in-4° avec deux planches.

» La configuration du continent européen n'avait pas permis aux Français de pousser plus loin que Dunkerque, vers le Nord, la mesure méridienne de la terre.

» Mais, les Anglais, pour dresser une grande carte de leur pays, avaient entrepris sur leur territoire de fort belles operations astronomiques et géométriques. Ces opérations, commencées dans le sud de l'Angleterre, sous la direction du général Roy, avaient été continuées jusqu'en Ecosse et aux îles Shetland, sous la direction du colonel Mudge, directeur de l'école royale d'artillerie et de génie à Woolwich, et correspondant de l'Académie des sciences de France, pour la section d'astronomie.

» On sentit alors combien il serait important de comparer les moyennes d'observations des astronomes anglais et français, et de lier les deux systèmes d'opérations, pour en former comme une mesure unique et continue.

» Ce furent les raisons qui déterminèrent le gouvernement français à envoyer, dans l'été de 1817, M. Biot en Ecosse pour y observer la longueur du pendule, suivant l'ingénieux appareil de Borda, d'abord a Edimbourg, ensuite aux îles Shetland. Ce furent aussi ces mêmes motifs qui décidèrent les deux gouvernements de France et d'Angleterre à envoyer à Dunkerque, dans l'automne de 1818, d'une part MM. Arago et Biot, de l'autre M. le colonel Mudge avec MM. Colby et Thomas, pour y combiner leurs observations.

» Les Anglais apportèrent à Dunkerque leur magnifique secteur, exécuté par Ramsden ; les Français apportèrent leur cercle répétiteur, exécuté par Fortin ; l'industrie et la science des deux

nations se trouvèrent alors en présence, à Dunkerque, dans leurs manifestations les plus élevées, et ce congrès scientifique fut pour la localité un spectacle de l'intérêt le plus vif et le plus imposant.

» Le prix de la lutte dut être partagé entre les combattans des deux nations. Les opérations furent faites séparément, et d'une manière parfaitement indépendante. Les appareils étaient établis dans l'enceinte de l'arsenal de la marine, au rez-de-chaussée de l'un des magasins, et par conséquent à quelques mètres seulement du niveau de la mer. La moyenne des distances zénithales étant réduite à la tour de Dunkerque, les résultats s'accordèrent avec une étonnante précision ; et non-seulement les observations simultanées des savans anglais et français donnèrent pour Dunkerque exactement la même latitude, 51° 2' 10'', mais ces déterminations nouvelles s'accordèrent également avec celles que Delambre avait faites vingt-cinq ans auparavant, et de l'exactitude desquelles il avait sans doute dès lors une parfaite conscience.

» En commémoration, continue M. Carlier aîné, de ces grands travaux, si précieux dans leurs résultats pour l'avancement des hautes sciences, et dans le but de rappeler à tous que Dunkerque en fut le glorieux témoin, il a été élevé par les soins des administrations locales, dans l'établissement de la marine de Dunkerque, au fond de l'arrière-port, entre le pont de l'Ecluse-de-Bergues et le Bassin-du-Roi, un petit monument très simple : l'inscription qu'il porte en fait seule le prix. Il est à désirer qu'on ne laisse point ce monument se dégrader ; car il constate un événement d'une trop grande valeur pour l'histoire locale.

» Voici l'inscription qu'on lit sur cette pierre :

Sous le règne de Louis XVIII,
Protecteur des sciences,
F.-D. Arago, J.-B. Biot, astronomes français,
W. Mudge, T. Colby, G. Thomas, savants anglais,
Ayant fait en septembre MDCCCXVIII
Des observations combinées
Afin de lier les opérations géodésiques
Exécutées par les deux nations
Pour mesurer
L'arc du méridien terrestre
Compris entre
Formentera, la plus méridionale des Pithyuses,
Et
Unst, la plus septentrionale des Shetland.

—

La ville de Dunkerque,
Témoin de leurs travaux ,
A voulu par cette inscription
En perpétuer le souvenir.

Espérons que le vœu de M. Carlier sera réalisé et que le monument destiné à transmettre aux générations futures le souvenir des savantes observations astronomiques qui ont eu lieu à Dunkerque, ne sera pas condamné à une ruine prochaine. On assure que M. Quéru, commissaire de marine de ce port, est tout disposé à contribuer dans la dépense de restauration et que l'administration municipale se montre également favorable à la pensée du rétablissement de l'édifice commémoratif. Il est d'autant plus désirable qu'il n'y soit point apporté de retard, que la fin de l'exposition de Londres peut amener de nombreux visiteurs étrangers et qu'on doit avoir à cœur de lui prouver que Dunkerque n'est pas seulement une cité industrielle et commerçante, mais que sa population honore la science et qu'elle attache un grand prix à perpétuer la mémoire des travaux importants que le génie de l'homme a accomplis au milieu d'elles. A. Dasenbergh.

Les volontaires Valenciennois en 1793.

Le succès avait couronné les efforts des armées républicaines commandées par Dumouriez jusqu'au mois de mars 1793 ; mais le 18 de ce même mois, la perte de la bataille de Nerwinde vint changer la position des Français : vainqueurs et conquérants jusqu'alors, ils passèrent à l'état de vaincus et battirent en retraite. Dumouriez, ayant perdu beaucoup de monde, demanda des renforts aux représentants du peuple près l'armée du Nord, qui se trouvaient alors à Valenciennes. Ces représentants étaient les citoyens *Lequinio, Bellegarde* et *Dubois-Dubay* ; ils prirent aussitôt un arrêté par lequel fut requis le quart des gardes nationales actives des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, ce qui devait fournir environ 30.000 hommes pour remplacer les garnisons des villes fortifiées de la Belgique que l'on avait dirigées vers la grande armée pour en réparer les pertes.

Le contingent fixé pour la ville de Valenciennes était de 300 hommes, demandés immédiatement pour la Belgique. Le citoyen Fliniaux, administrateur du département du Nord, étant en mission dans cette ville, se joignit à la municipalité pour faire exécuter l'arrêté des representants du peuple. Il fut délibéré que le contingent des 300 hommes requis serait tiré au sort parmi tous les jeunes gens et hommes non mariés faisant partie de la garde nationale. Aussitôt que ce mode fut connu, cent jeunes Valenciennois se rendirent spontanément à l'hôtel-de ville et firent offre de partir de bonne volonté et à l'instant même pour voler au secours des Français que le nombre des Impériaux forçait à évacuer les récentes conquêtes de la République en Belgique.

Cette démarche, qu'on ne doit pas être étonné de voir faire si l'on connaît les annales valenciennoises, fut accueillie par l'autorité. A la tête de ce mouvement patriotique, se montrèrent les premiers, les plus jeunes hommes de la première compagnie de canonniers bourgeois, savoir : *Ponsart*, cadet, *J. Teinturier*, *M. Dinaux*, *Bourrier*, *L. Lenglet*, qui fut ensuite officier de dragons et blessé à Lubeck ; *Debavay*, blessé au siége de Valenciennes quelques mois plus tard ; *Doney*, *Delsarte Duponchel*, *Bayard*, *Bottiau*, *Marlière*, *Lambert*, *Galy*, *Carlier*, *Labouriau*, *Moneuse*, *Bar*, etc., etc.

Le citoyen Ponsart cadet fut élu chef de cette centurie ; il en prit immédiatement le commandement et le 25 mars, au matin, jour fixé pour le départ, M. *Portalès*, maire de Valenciennes, fit préparer sur la plaine de Mons un déjeûner en l'honneur des *centeniers* volontaires, à la santé desquels on porta force toasts, et qui reçurent les embrassements et les serrements de mains de leurs parents et amis. Quelques larmes aussi coulèrent dans ces adieux, mais la pensée de la patrie en danger dominait alors toutes les autres, et les cent jeunes valenciennois, exaltés par l'ardeur martiale, envisagèrent sans sourciller le moment du départ, marchèrent franchement vers la frontière, au son de leurs tambours et sous l'ombre du drapeau de Valenciennes. La musique de la garde nationale de la ville les accompagna jusqu'au delà du village de St.-Saulve. Des intimes leur firent une plus longue conduite.

En trois étapes, le sac au dos et le fusil sur l'épaule, les cent valenciennois franchirent la distance qui les séparait de Bruxelles; ils atteignirent cette ville le 27 mars au soir, et y furent casernés. Leur séjour ne fut pas long en ce lieu : Dumouriez était en pleine retraite. La perte de la bataille dite de *la Montagne de fer* avait succédé à celle de Nerwinde, et dès lors il ne fut plus question que de défendre les frontières françaises en abandonnant toute la Belgique. Déjà l'artillerie de réserve se retirait vers le camp de Maulde par Ath et Tournai ; l'ennemi venait de couper la route de Valenciennes à Bruxelles ; dans cette occurrence, la présence des volontaires valenciennois et autres en Belgique n'était plus nécessaire et devenait presqu'un embarras ; aussi ordre leur fut-il donné de retourner de suite chez eux pour servir à la défense de leurs foyers, mais en tâchant d'y parvenir à l'aide d'un détour par Ath, Tournai et Douai ; on leur défendit même de battre la caisse jusqu'au moment où ils auraient atteint le territoire français, de peur d'attirer, sur d'aussi faibles détachements, des corps ennemis d'une force numérique supérieure.

Cependant à Valenciennes les inquiétudes étaient grandes : les communications avec Bruxelles étant rompues et la route directe

se trouvant au pouvoir de l'ennemi, aucune lettre des volontaires ne parvenait à destination ; on était sans nouvelles de ces cent généreux et braves jeunes gens ; on les croyait pour le moins prisonniers de guerre : c'était la solution la plus consolante que l'on donnait à leur courte campagne. Les camarades, les amis, les parents cherchaient chaque soir, du côté de la plaine de Mons, point de départ, s'ils ne voyaient rien venir, lorsque tout-à-coup le bruit se répand en ville qu'un détachement de volontaires fait sa rentrée par la porte Notre-Dame (aujourd'hui de Paris), dans une direction parfaitement opposée à celle où on les attendait. C'étaient nos cent jeunes volontaires ; pas un ne manquait à l'appel. Ils venaient de Bruxelles par des voies détournées : ils avaient été dix jours absents de leurs foyers qu'ils revenaient défendre. Ils savaient alors à quelles forces ils allaient avoir affaire, et de quelle importance serait la lutte : c'est ce qu'apprirent bientôt comme eux, quelques jours plus tard, les Valenciennois soutenant le siége et le bombardement mémorables de 1793, qui sauva une invasion à la France. A. D.

Premier recensement de Lille

Nous extrayons d'un manuscrit de la bibliothèque de Lille (E. M. 72) une pièce assez curieuse et qui a le mérite de l'à-propos. Nous la copions textuellement et sans commentaires aucuns.

« 1617. — La visitation qu'on fit au mois de mars par toute la ville de Lille, pour savoir combien il y avoit de personnes habitants à Lille, savoir : hommes, femmes et enfants, et en fut trouvé de compte fait, le nombre de 32,604, comme il appert icy-bas :

Nous, commis visiteurs de toutes cheminées
Dedans l'enclos lillois, par curiosité
Avons sur Saint-Sauveur, en personnes nombrées,
Trouvé sept mille un cent et treize en vérité.

Saint-Maurice à cheval, un vaillant capitaine,
Montre qu'il a à soi, tant de jour que de nuit,
Des personnes beaucoup au dessous son enseigne,
Portant en tout neuf mille un cent octante-huit.

Saint Pierre en son enclos, de paroisse petite,
Il se veut contenter, tant de jeunes que vieux,
De ses paroissiens, nombrés tout d'une suite,
Pour deux mille cinq cent aussi cinquante-deux.

Par l'augmentation sur Sainte Catherine,
L'on a voulu savoir et être curieux
Combien l'on trouveroit d'âmes dans son domine,
Dont quatre mille elle a, aussi quarante-deux.

Saint Etienne martyr d'une façon riante
S'esjouit grandement de voir à cette fois
Avoir en dessous soi, de personnes vivantes,
Le nombre de neuf mille et sept cent six et trois.

Saint-Sauveur.....	7,113
Saint-Maurice.....	9,168
Saint-Pierre.....	2,552
Sainte Catherine	4,042
Saint-Etienne..... ...	9,709
	32,664 total des personnes

habitants à Lille en l'année 1617. (*Artiste.*)

Maison des Brasseurs de Bruxelles.

Par suite d'une décision du conseil communal de Bruxelles, les bustes des ducs de Brabant qui ornaient, avant la première révolution française, les principales maisons de la Grand'Place vont être rétablis. Ceci rappelle qu'il fut également question, il y a cinq ou six ans, lorsque fut restaurée la magnifique Maison des Brasseurs, appartenant à M. Waefelaer, de réédifier sur le bâtiment la statue équestre du prince Charles de Lorraine, qui s'y était trouvée pendant quarante ans et qui éprouva le même sort que les bustes des ducs de Brabant, c'est-à-dire qui fut brisée par les sans-culottes. L'idée de cette réédification fut abandonnée par le propriétaire au moment même où il fut question d'ériger une nouvelle statue au prince Charles dans le quartier du Parc.

Ce fut en 1752, au mois de juillet, à l'époque de la kermesse de Bruxelles, que les brasseurs de cette ville firent décorer la maison dans laquelle ils tenaient leurs assemblées. Les brasseurs avaient, paraît-il, plus d'une raison de témoigner leur reconnaissance au prince Charles ; on avait bu extraordinairement de pots de faro à sa santé ! Les brasseurs firent donc placer sur le faîte de leur bâtiment une statue équestre du prince ; elle était en cuivre dorée et exécutée d'après les dessins de l'orfèvre Simon. Elle fut mise à la même place qu'avait occupée ci-devant la statue du duc de Bavière, *qui en était tombée*, ajoute naïvement un historien de l'époque. Une inscription gravée en lettres d'or sous la statue équestre de Charles de Lorraine, portait ceci :

CAROLO ALEXANDRO
LOTH. ET BAR. DUCI, BELGIIQUE GUBERNATORI, ETC.
Ædibus effigies tua quantum ad sidera tendit,
Carole, tantum imis cordibus urit amor.
Ut quem nulla dies memori post eximet ævo,
Hæ posuit fidei pignora cara suæ.
CORPUS BRAX. BRUX.

Ce qui fut traduit en français de cette manière par un érudit de la même époque :

Autant qu'en ce lieu ta statue,
Charles, s'élève vers la nue,
Autant est profond dans les cœurs
L'amour qu'ont pour toi les brasseurs.

Pour éterniser la mémoire
Et de ton zèle et de ta gloire,
Ce corps a sur son bâtiment
Fait ériger ce monument.

C'était, dit-on, une œuvre d'art très remarquable que cette statue équestre, couronnant d'une façon fort pittoresque le bel édifice des brasseurs. X.

Première Monnaie obsidionale (1477).

L'étude de la numismatique nationale date d'hier parmi nous, et déjà des ouvrages très remarquables ont été publiés sur l'histoire monétaire de nos provinces et de nos villes ; cependant les savans, auxquels nous sommes redevables de ces patriotiques publications, n'ont pas toujours été assez heureux pour rencontrer, en nature, les pièces renseignées par des documents authentiques. C'est aux collecteurs à leur venir en aide, lorsqu'une bonne fortune leur permet d'enrichir leur médailler de quelque pièce inédite qui a manqué aux hommes de la science Pour obéir à cette pensée que nous croyons utile, nous offrirons au lecteur la description des pièces inédites que, glaneur persévérant, nous avons eu le plaisir d'ajouter à notre collection de Flandre et d'Artois, en commençant aujourd'hui par un plomb de 1477.

Le siége de Tournai par les Impériaux, en 1521, a fourni à Tobiesen Duby la plus ancienne des pièces de nécessité décrites dans son ouvrage sur les monnaies obsidionales. M. Meynaerts a publié une note intéressante sur une monnaie en carton émise par Janigo Lopez de Mendoze, comte de Tendilla, pendant le siége de la ville d'Alhama, par les Maures, en 1483 (Revue de la numismatique belge, t. II. p. 14). M. Meynaerts pensait que l'on pouvait attribuer l'invention de ces pièces au noble Espagnol ; mais, un numismatiste distingué, notre compatriote, M. Hermant, Alexandre, est venu, par la voie du même journal, p. 196-201, rappeler au savant belge l'existence d'une monnaie de siége frappée à St.-Omer dès 1477 ; en effet, le témoignage d'Olivier de la Marche est irrécusable ; il est d'ailleurs corroboré par le récit d'un historien anonyme du XVIIe siècle, et par la table

des ordonnances et des réglements politiques de la ville de St.-Omer, en l'absence du registre lui-même, qui paraît égaré depuis plusieurs années.

Le seigneur de Chantereine, a la tête d'un secours de 400 hommes, s'était jeté dans la ville de St.-Omer, assiégée par Louis XI ; commandant pendant l'absence bien intempestive du Gouverneur de Saint-Omer, il s'est entendu avec le magistrat pour faire face aux dures nécessités du moment, sous leur mutuelle responsabilité ; en conséquence, « on forgea pour *dix ou douze mille écus de monnoye de plomb* qui eurent cours forcé parmi St.-Omer et à l'environ ; par suite du temps le magistrat et de Chantereine, personnellement engagés, rachetèrent toute icelle mauvoise monnoye ; ce qui leur fit grand honneur et grande décharge de conscience » C'est ainsi que nous pensons pouvoir concilier les éloges donnés tantôt au chef militaire seul, tantôt au pouvoir municipal seul ; il n'est pas probable qu'Olivier de la Marche, écrivain contemporain, ait pu se tromper à ce point d'attribuer à Chantereine une généreuse action qui appartiendrait exclusivement à un autre. Le magistrat devait être impuissant devant les 400 hommes accourus pour défendre la ville ; il a fallu la garantie du seigneur de Chantereine, de celui qui les avait conduits, pour leur faire accepter une monnaie qui n'était que nominale. La table alphabétique nous fournit un détail de plus : *Le magistrat fait (en temps de guerre) battre des pièces de 12 et de 9 deniers 1477 f. 64 V, reg. E.* Deschamps de Pas, conseiller au bailliage de St.-Omer, à la fin du siècle dernier, assure avoir vu une de ces pièces obsidionales entre les mains d'un curieux qui disait la tenir de ses ancêtres. Selon cet auteur, les pièces du siége de 1477 portaient les armoiries de la ville de St.-Omer et des indications de valeur ; elles avaient pour légende: PRO PATRIA.

Nous avons fait l'acquisition de l'exemplaire unique qui nous soit connu de ces monnaies et l'avons rapporté avec le plus vif plaisir dans la bonne ville de St.-Omer ; désormais les historiens et les numismatistes n'en seront plus réduits à une description qui laisse toujours quelque chose à désirer ; nous avons enfin une de ces pièces tant cherchées. C'est un plomb uniface de belle conservation et du module de 39 millimètres, portant un écu aux trois pommes de pin, surmonté de la date de 1477 en chiffres arabes tels que nous les employons ; les mots PRO PATRIA bordent les côtés inférieurs de l'écu. Au bas de la pièce est le chiffre 12 dont le 2 a la forme du Z.

Les armes de la ville de St.-Omer se composent d'un écu de gueules à la croix patriarchale d'argent ; c'est vers le milieu du XVe siècle que l'on fit la prétendue découverte des armes héral-

diques du patron de notre ville, les trois pommes de pin que le chapitre des chanoines de St.-Omer en Saint-Omer adopta peu après ; peut-être les assiégés, en plaçant ces pommes de pin sur les monnaies de nécessité, ont-ils voulu appeler plus particulièrement sur ceux qui acceptaient ces pièces la protection du patron vénéré de la cité. On ne sait pas précisement à quelle époque la collégiale cessa d'employer la double croix commune à la ville et au chapitre, pour prendre les pommes de pin ; mais le plus ancien écusson retrouvé aux armes nouvelles porte la date de 1499.

Nous devons faire remarquer que le texte d'Olivier de la Marche ne glorifie pas Chantereine pour une invention heureuse, mais pour le respect de la foi jurée, pour le dégagement honorable de sa parole avec ses ressources personnelles, « *pour ce que la duchesse de Bourgogne n'etoit pas lors bien fournie d'argent.* » L'historien anonyme du XVIIe siècle, religieux du couvent des Carmes, ne parle pas non plus précisément d'une invention nouvelle ; il présente le magistrat audomarois comme ayant accompli une action digne de mémoire et qui servira d'exemple à la postérité ; la loyauté de la ville vis-à-vis des militaires et des citoyens fut fort estimée et le doit être comme un acte de justice et d'une insigne fidélité. Si l'invention était due à St.-Omer, notre Carme tiendrait un autre langage, lui qui venait de voir fonctionner l'institution aux mêmes lieux pendant le siége de 1638. Ainsi nous ne pouvons pas affirmer que notre magistrat municipal, assisté du sieur de Chantereine, a inventé la monnaie de siége ; nous pouvons seulement dire que jusqu'à présent c'est la ville de St.-Omer qui offre le premier exemple de cette monnaie, et ce avec une certitude à l'abri de toute contestation.

ADOLPHE DEWISMES.

St.-Omer, le 10 mai 1851.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

—

295.— Les Flamands de France. Etudes sur leur langue, leur littérature et leurs monuments. Par *Louis de Baecker*. *Gand, L. Hebbelinck*, 1851, in-8° de 406 pp. 1 f° de table, figures.

L'auteur a exécuté fidèlement son programme . il traite très savamment de la langue et des étymologies des Flamands ; de la littérature et des littérateurs que la partie flamande du Nord de la France a produits, de ses chambres et sociétés de rhétorique, fondation du moyen-âge qui dure encore parmi ce peuple conservateur et religieux observateur des vieilles coûtumes ; enfin il énumère avec un soin extrême et une juste appréciation des styles et des époques, les divers monuments qui s'élèvent et se perpétuent dans la portion de la Flandre réunie à la France. L'histoire littéraire de cette contrée aux origines tudesques, enclavée dans la vieille Gaule, est divisée par successions de dominateurs divers ; M. de Baecker passe de la littérature chantée à la littérature écrite, et celle-ci, il l'examine et l'analyse sous les comtes de Flandre, les ducs de Bourgogne et d'Autriche, la maison d'Espagne et enfin la domination française. De même, l'auteur décrit les monuments flamands en France, à partir du IXe au Xe siècle jusqu'au XVIIe siècle, dernière époque où l'on a bâti des églises ayant un caractère remarquable et saillant. Quelques appendices et pièces justificatives complètent ce volume dont les différentes parties ont paru à Gand, en articles séparés, dans le *Messager des sciences et des arts,* recueil rédigé par des hommes de goût, de science et de conscience.

Dans les *Flamands de France* de M. de Baecker on trouve des notions entièrement neuves ; nous avons parlé des *Chambres de rhétorique* sur lesquelles l'auteur s'est complaisamment étendu, nous pouvons ajouter qu'il a donné sur le *théâtre flamand*, tant original que traduit, des renseignements d'autant plus précieux qu'on ne les trouverait guère que dans son livre. M. de Soleinne, qui posséda la plus vaste bibliothèqne dramatique connue, ne put jamais acquérir, ainsi que nous le prouve son catalogue, aucunes de ces pièces flamandes, la plupart manuscrites, et un petit nombre seulement imprimées à Dunkerque, Ypres et Gand. M. le baron *Taylor*, quoique du Nord, n'en a pas

reuni davantage. Cette partie du travail de l'auteur a dû exiger considérablement de recherches. Il a aussi beaucoup éclairé la question des travaux du poète flamand *Michel de Swaen*, la célébrité littéraire de Dunkerque, comme le marin Jean-Bart en fut l'illustration guerrière. S'il y a une portion un peu faible dans ce livre, c'est celle qui traite des arts et des artistes : soit que la contrée n'ait guère produit de peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et musiciens, soit que l'auteur ait été peu heureux dans la découverte des documents qui les regarde, toujours est-il que cette branche des connaissances et des plaisirs humains paraît plus négligée que les autres. Le charmant trouvère connu sous le nom du *Capelain de Loon* a été aussi passé sous silence. Quoi qu'il en soit, cette monographie mérite l'attention des savants et des archéologues, et nous ne serions pas étonné qu'elle attirât à son auteur une récompense brillante, ou au moins un encouragement honorable de la part de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. A. D.

296. — Histoire de sainte Godelive de Ghistelles, légende du XIe siècle, par *Louis de Baecker*, membre de la commission historique du département du Nord, de la Société centrale des arts et sciences de Douai, de la société d'Emulation de Cambrai, de Bruges, etc *Bruges*, impr. de *Vandecasteele-Werbrouck*. 1849, grand in-4° de 101 pages et figures (2).

Nous possédions déjà un recueil dédié à Henri-Joseph Van Susteren, évêque de Bruges, par le Jésuite Jean-Baptiste du Sollier, sous le titre de *Acta S. Godelevæ* M. *et* V. *patronæ Ghistellensium. Antverpiæ*, J. du Moulin, 1720, pet. in-4°, qui réunissait toutes les pièces connues sur la vie de Ste.-Godelive, écrite d'abord par Drogon, prêtre de Ghistelles, contemporain de la sainte, puis par d'autres annalistes. M. Louis de Baecker, dont l'enfance avait été émue et intéressée par un vieux bouquin flamand, en caractères gothiques, in-4°, qui avait nom *Godelieve Boeck*, orné de grossières gravures sur bois, eut l'idée de rafraichir la légende de cette sainte et de la produire en français. La bienheureuse Godelive, élevée pieusement dans le château de Longfort en Boulonnais, est recherchée par Bertolf, seigneur de Ghistelles, qui finit par l'obtenir en mariage. A peine marié, ce dur descendant des Normands abreuve sa sainte femme de dégoûts et d'outrages, et, sur les instigations d'une jalouse belle-mère, la fait mettre à mort par d'infâmes serviteurs. Sainte Godelive étranglée, puis noyée dans un puits, ne tarda pas à produire des miracles. Son barbare époux, remarié, devient père d'une fille aveugle qui invoque souvent Godelive dont elle à entendu raconter les vertus ; elle recouvre un jour la vue en se baignant les yeux dans l'eau du puits où la sainte expira. Ce miracle éclatant éclaire son père Bertolf, qui se convertit, fait le voyage de Jérusalem en expiation de son crime et se retire dans le couvent des Bénédictins, à Bergues-St.-Vinox. Sa fille bâtit à Ghistelles une abbaye de Bénédictines

où elle termina elle-même sa carrière. Le puits sanctifié par le martyre de Ste.-Godelive, fut enfermé dans l'enceinte de ce monastère.

Telle est la légende racontée simplement et clairement par M. de Baecker. Il profite de son récit pour tracer un tableau curieux et intéressant des mœurs et des usages de la vie au *onzième siècle*, époque intéressante du pieux et dramatique épisode narré par lui. Son ouvrage est terminé par une notice sur les reliques et les reliquaires de Ste.-Godelive, due à M. l'abbé *C. Carton*, de Bruges. Cet ouvrage ne pouvait être mieux couronné. A. D.

297. — Benesuada senectus A Messieurs les membres de l'Académie royale de Belgique, par M. *Adolphe Mathieu*. (Extrait du tome XVIII, n° 1 des Bulletins), in-8° de 15 pp. — Georgio, ou comment finissent les bucoliques par le temps qui court, par le même. *Mons, Emm. Hoyois*, impr. libr. édit. (1851), in-16 de 58 pages.

Ces deux opuscules poétiques tiennent à la fois de l'épître et de la satyre, car on y sent de temps à autre le critique qui flagelle et le philosophe qui conseille. Mais toujours le vers est pur, nourri, bien tourné et entraînant de verve et d'originalité. M. Adolphe Mathieu, de Mons, est un poète qui ne dédaigne pas l'érudition comme quelques-uns de ses confrères, et qui sait tout aussi bien ajuster une modeste notice biographique qu'enfanter une noble tirade rimée. Il communie sous les deux espèces: aussi est-il en même temps correspondant de l'Académie de Bruxelles de par Apollon, comme on disait autrefois, et secrétaire perpétuel de la Société des sciences du Hainaut de par la muse de l'histoire. Les deux titres sont également mérités.

A. D.

298. — Statistique des actes de l'état-civil de la villle de Valenciennes, de 1700 à 1848, par *Clément fils*, chef du bureau de l'état civil. *Valenciennes, A Prignet*, 1850, in-8° avec un plan et deux tableaux.

Ce livret est un ouvrage de patience. Il contient un relevé de la population de Valenciennes à différentes époques, les mouvements annuels de chacune des paroisses de 1700 à 1794, un tableau des mouvements annuels généraux de 1700 à 1848, et un état de la ville en 1699, divisé par paroisses. Ce travail consciencieux nous prouve que tandis que la population de toutes les communes des environs de Valenciennes augmente d'année en année, celle de cette place de guerre resserrée dans une triple ceinture de murailles reste toujours stationnaire depuis deux siècles. En 1678, cette ville comptait 20,012

habitants, après la conquête de Louis XIV. en 1686, 20,073 ; en 1790, 20,000 ; en 1850, c'est encore, à très peu de chose près, le même nombre d'habitants. Si Valenciennes eût été une ville ouverte, cette population eut été plus que doublée. L'opuscule de M. Clément est terminé par un plan de la ville divisé par paroisses, avec le nom et la situation des rues en 1699 ; c'est le document le plus intéressant de cet ouvrage, qui, d'ailleurs, a valu à son auteur une médaille d'or comme prix d'histoire, décernée par la Société d'agriculture, des sciences et arts de Valenciennes. A. D.

299. — LÉGISLATION des portions ménagères, ou parts de marais, dans le Nord de la France, par *Pierre Legrand*, avocat, doyen du conseil de préfecture du Nord, vice-président de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. *Lille*, imprimerie de *Leleu*, 1850, in-8° de 4 f^os^ lim^res^. et 152 pages.

A la rigueur, cet ouvrage ne devrait pas être de notre compétence ; toutefois, l'histoire a une si grande influence et son domaine est tellement étendu que même dans les matières qui semblent, à première vue, lui être les plus étrangères, elle domine jusqu'à un certain point et tient une place honorable. C'est ce qui arrive ici. L'auteur, voulant traiter *ex professo* de la législation de ces biens communaux qui ont été quelquefois partagés, d'autres fois amodiés, et plus souvent encore conservés dans leur ancien état, a dû commencer par retracer l'*historique* des biens des communautés. C'est le *titre premier* de son livre. C'est par ce titre que nous nous trouvons en droit de signaler ce travail à nos lecteurs. Ils y verront que M. P. Legrand a examiné les conditions de ces possessions communales en Artois et en Flandre, surtout depuis l'année 1779 qui a dû apporter de grands changements dans leur état. Aujourd'hui que la propriété a singulièrement augmenté de valeur, un grand intérêt s'attache à la question des biens communaux, restés presqu'improductifs dans un certain nombre de localités. L'auteur cite l'arrondissement de Lille comme ayant déjà mis en valeur plus de 1700 hectares de portions de marais : il espère que ce mode sera suivi et généralisé ; il demande qu'une loi de l'Etat, conciliant à la fois l'utilité publique, avec les droits de la propriété communale, dans une juste mesure, force les conseils municipaux à utiliser leurs marais dans l'intérêt bien entendu de l'agriculture et du bien-être de la communauté. Le 28 août 1848, un projet de décret a été présenté à l'Assemblée nationale ; M. Legrand fait des vœux pour qu'il soit bientôt discuté et voté. Cette étude à la fois administrative et législative, a été provoquée par la difficulté que l'auteur éprouva différentes fois à appliquer les lois confuses sur la matière, en sa qualité de juge, au conseil de préfecture. Elle est sérieuse et approfondie, et mérite de figurer à la suite des *Etudes sur la législation militaire* et des *Conférences sur le droit rural*, du même magistrat. A. D.

300. — Lettres écrites par les souverains des Pays-Bas aux Etats de ces provinces, depuis Philippe II (1559-1794), publiées par M. *Gachard*, archiviste-général du royaume, membre de l'Académie et de la Commission royale d'histoire, etc., etc. *Bruxelles* et *Leipzig*. *C. Muquardt*, 1851, in-8° de 302 pp.

L'histoire n'a pas toujours été écrite d'après les sources authentiques et les documents officiels ; pendant trop long-temps les flatteries courtisanesques, l'esprit de corps ou de secte, les passions politiques, l'intérêt particulier d'individus puissants ou l'imagination des écrivains ont altéré la pureté des faits ; aujourd'hui les hommes d'étude et les historiens sérieux remontent le cours des âges en fouillant partout les monuments littéraires et paléographiques, et en redressant chemin faisant les erreurs accréditées jusqu'ici, les fausses interprétations et les complaisantes atteintes données à la vérité historique Point ne manquent maintenant les matériaux purs et vrais, les chartes et lettres originales, les médailles et pièces du temps pour contrôler les dires des auteurs et servir de preuves aux récits. Parmi les hommes qui contribuent à mettre en lumière ces *instruments*, comme l'on dit en jurisprudence, si utiles pour la grande cause de la sincérité en histoire, nous devons mettre en première ligne M. *Gachard*, archiviste-général du royaume de Belgique, qui, à l'aide du riche dépôt qui lui est confié, et de plusieurs voyages en Espagne, a exhumé une foule de documents précieux et inconnus. Nous annonçons ici une nouvelle publication de lui du plus haut intérêt. Elle consiste en *cent trente-deux* lettres écrites par les souverains des Pays-Bas aux Etats de ces provinces, de 1559 à 1794. Ces pièces officielles, précédées de sommaires et suivies d'indications des dépôts où elles reposent (à l'exception de huit ou neuf) voient le jour pour la première fois. C'est donc une bonne fortune pour les rechercheurs de documents originaux. Ce n'est pas une simple compilation, comme M. Gachard le dit trop modestement, c'est une partie essentielle de l'histoire constitutionnelle de la Belgique éclairée par 41 pages de préliminaires très lucides et par de nombreuses notes explicatives. L'auteur a même eu la précaution d'ajouter à sa publication les *fac-simile* des signatures des souverains des Pays-Bas depuis Philippe II jusqu'à François II.

Il est juste de rendre aussi un hommage public, ainsi que l'a fait M. Gachard, au zèle des archivistes particuliers qui l'ont aidé dans son œuvre. MM. A. *Lacroix*, *Diegerick* et *Hennebert*, conservateurs des archives à Mons, Ypres et Tournai, ont fourni leur contingent de recherches et de communications à un recueil dont l'utilité ne pouvait échapper à leur pénétration et à leur intelligence. Ils ont contribué à accroître cette collection de lettres qui désormais peut être considérée comme aussi complète que possible. Elle sera avantageusement consultée par tous ceux qui s'occupent de l'histoire du pays. A. D.

301. — Société académique de Saint-Quentin. — Annales scientifiques, agricoles et industrielles du département de l'Aisne. 2me serie, tome 1-7. (1843-49). *Saint-Quentin*, impr. d'*Ad. Moureau*, (t. 1-5); imp. de *Cottenest* (t. 6); impr. de *Doloy et Teauzein* (t. 7). — 1844-1850, 7 volumes in-8°. fig.

La Société académique de Saint-Quentin doit son origine à quelques amis des sciences et des lettres, qui, en 1825, se réunirent et formèrent une association littéraire sous le titre de *Société des sciences, arts et belles-lettres de Saint-Quentin.* Les réunions de cette compagnie furent autorisées par décision du ministre de l'intérieur du mois de novembre 1826. Le 14 mars 1827, la Société décida qu'une section d'agriculture et d'économie rurale serait créée dans son sein et qu'elle joindrait à son titre celui de *Société d'agriculture du département de l'Aisne.* Cette adjonction fut autorisée le 13 avril 1827, et bientôt, en considération de ses services et des travaux de ses membres, la Société académique de Saint-Quentin fut reconnue par ordonnance royale du 15 août 1831 et ses statuts furent approuvés.

La Société a publié en 1826, 1827, 1828 et 1829 un *Compte-rendu annuel des séances publiques* qu'elle a tenues pendant ces années, plus des brochures et *dissertations* sur *Samarobriva.* De 1830 à 1842, quatre volumes de *Mémoires* ont été émis, savoir: Mémoires de 1830 à 1833, un volume; de 1834 à 1836, un volume; un troisième de 1837 à 1839, et un quatrième de 1840 à 1842. La Société a fait paraître simultanément de 1830 à 1843, sous le titre d'*Annales agricoles du département de l'Aisne*, une première série de quinze livraisons essentiellement consacrées à l'agriculture. Depuis 1843, la Société publie annuellement un volume qui contient les travaux de ses membres divisés en trois sections: agriculture, littérature, industrie. Sept volumes de cette *seconde série* ont vu le jour. On voit que la Société académique de Saint-Quentin, quoique jeune encore, compte des titres nombreux à la reconnaissance publique.

Tout ce qui peut intéresser l'agriculture et l'industrie du département de l'Aisne est compris dans les matières publiées dans les Annales de la Société académique de Saint-Quentin; aussi l'histoire et la littérature, qui sont naturellement de notre domaine, y tiennent-elles la plus petite place. Néanmoins, nous avons trouvé dans les mémoires de cette compagnie des notices curieuses et des dissertations intéressantes. Il suffit de dire que cette réunion académique a été présidée par M. *Mangon de la Lande*, par M. *Bauchart*, par M. *Raison*, par M. *Daudville*, pour annoncer qu'elle a déjà eu des jours de splendeur et des mémoires recherchés. M. *Grand-Moulin* a traité la question du siége épiscopal du Vermandois au VIe siècle, lorsque saint Médard le transféra à Noyon, et il conclut en faveur de Saint-Quentin. M. *Williot-Adam* prouve l'existence d'un sénat à Saint-Quentin sous les Gaulois et les Romains. M. *de Bucelly d'Estrées* fournit la biographie du célèbre peintre de pastel *Maurice Quentin de Latour*, et M. *Leloup de Sancy* a donné celle du professeur *Pierre de la Ramée*, plus connu sous le

nom de *Ramus*, né au village de Cuthe, en Vermandois. M. *Ch. de Warenghien* a fourni un *Essai des influences des institutions politiques et religieuses sur la littérature et les beaux-arts*. M. *Charles Gomart*, notre correspondant, à qui nos *Archives* doivent de très-bons articles, en sa qualité de secrétaire de la Société de Saint-Quentin, a contribué par une foule de travaux d'histoire locale à l'intérêt de ses mémoires. Nous citerons encore MM. *Benard*, *Bonnet*, *Ernest de Chauvenet*, *Aug. Dufour*, *Héré*, *Lecocq*, *Leuillier*, *Natalis Rondot* et *Simonin*, comme ayant apporté un notable contingent dans cette collection scientifique. Si nous passons à la poésie, cette partie légère et presque partout négligée des travaux des sociétés savantes, nous voyons qu'à Saint-Quentin MM. *Ch. Daudville*, *Léon Magnier*, *G. Demoulin*, *C.-J.-H. Paris* et *Em. Carpentier*, ont fait preuve de talent et d'esprit dans d'agréables productions. Comme archéologie et philologie, on peut encore mentionner les courtes mais exactes énumérations de tous les objets donnés et installés au musée de Saint-Quentin, établissement d'origine assez récente mais qui prendra nécessairement de l'extension, grace à la générosité et au zèle des habitants, et surtout à la sollicitude éclairée de la Société académique de Saint-Quentin. A. D.

302. — Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie. tome 8. — 1849-1850. *Doctrina investigando restituet.* A *Saint-Omer*, *Tumerel* et *Légier*, libraires (imp. de *Chauvin* fils); et à *Paris*, *Derache*, 1850, in-8° de XIX et 622 pages, figres (4).

Nous sommes depuis bien longtemps en retard de rendre compte des mémoires des Antiquaires de la Morinie; c'est que par malheur pour nous depuis long-temps ces savants recueils ne nous parvenaient plus, et nous le regrettions sincèrement, car il y a toujours beaucoup à apprendre et beaucoup à louer dans cette collection qui se distingue parmi toutes celles du même genre. Il est facile de se rendre raison de l'intérêt historique et archéologique qui domine dans cet ouvrage par la simple et sommaire analyse que nous allons donner du dernier volume paru, le huitième du recueil.

A l'occasion d'un *chronogramme* monumental, genre de jeu d'érudition fort usité en Flandre jadis et aujourd'hui, M. *J. Rouyer* disserte d'abord sur l'époque de la fondation de la collégiale de Saint-Pierre d'Aire. — Suit un mémoire de M. *E. Woillez* sur les causes qui ont fait élever un plus grand nombre de monuments religieux du XIIe au XVe siècle au nord de la Loire, comparativement à ceux construits au sud de ce fleuve. M. Woillez explique ce fait par le zèle religieux, la richesse du clergé dans le nord de la France, l'affranchissement des communes, l'enthousiasme des populations, l'influence des croisades et les souvenirs de l'Orient. Dans l'examen de ce long et important mémoire par M. l'abbé *Clovis Bolard*, on fait à l'auteur un reproche qui nous a sauté de suite aux yeux, c'est l'absence presque totale de citation de monuments de la contrée dans un ouvrage adressé à une

société de la Morinie. — Vient ensuite une biographie du connétable *Robert de Fiennes*, par M. *Ed. Garnier*, et son examen par M. *Alex. Hermand*, qui agrandit et complète par des recherches immenses, la notice première à laquelle la Société décerne une mention honorable. Une bonne monographie de l'église collégiale de Lillers, par M. *A. d'Hagerus*, précède un rapport sur des trouvailles d'objets gaulois et gallo-romains faites au faubourg de Lyzel, près Saint-Omer, par M. *Louis Deschamps*, lequel rapport est suivi lui-même d'une notice sur Surques, par M. *F. Leclercq de Neuville*.

L'abbé *Robert*, curé de Merck Saint-Liévin, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, a payé son contingent à ce volume par un mémoire curieux et instructif sur l'église du Nouvel-Hesdin, et un autre sur *Quantovic* (voir précédemment, 3e livraison. p. 358). Enfin. deux rapports, l'un sur Mardyck, par M. L. Cousin, l'autre sur des fouilles faites au Moufflon, par M. *Courtois* et *Delmotte*, et une notice sur quelques monnaies frappées à Saint-Omer, écrite par M. *Alex. Hermand* et traitée comme il sait le faire, complètent ce volume nourri et substantiel. Il est même encore précédé d'une liste trop complète des membres de la Société des Antiquaires de la Morinie, dans laquelle il serait bon de faire les éliminations que la mort a nécessitées : tandis que trois bibliothécaires, MM. *Lafuite*, de Lille, *Aimé Leroy*, de Valenciennes, *de Reiffenberg*, de Bruxelles, et plusieurs autres, sont pleurés par leurs amis, ils figurent encore au milieu des vivants de la Morinie. Malheureusement, tout honorable que peut être le titre de correspondant de cette savante compagnie, il ne confère pas matériellement l'immortalité ! A. D.

303.—Bulletin du bibliophile belge, fondé par M. le baron de Reiffenberg, publié par *J. M. Héberlé*, sous la direction de M. *Ch. de Chènedollé*. Tome VIII, n° 1. *Bruxelles, Cologné* et *Bonn, J. M. Héberlé*, 1851, in-8° de 96 pages.

Nous avons trop négligé depuis long-temps le *Bulletin du Bibliophile belge* que feu le baron de Reiffenberg a fondé et soutenu avec esprit et savoir jusqu'au 7e volume. Après avoir un peu souffert par la perte de cet érudit écrivain, cet estimable ouvrage reprend sa marche sous la direction de M. *Ch. de Chènedollé*, fils de l'auteur du *Génie de l'Homme*, savant, patient et soigneux bibliographe, qui poursuivra la mission du *Bulletin* avec zèle et talent. Voici venir le n° 1er du tome VIII de ce recueil. Il contient plusieurs articles intéressants : et d'abord nous citerons les *Recherches bibliographiques sur les almanachs belges*, par M. A. *Warzée*. Quoique la Belgique soit la terre classique des almanachs, où l'on en distribue depuis plus de trois siècles (*Prognostication de Louvain pour l'an* MDXL), d'autres pays peuvent revendiquer l'honneur d'avoir produit les premiers calendriers. Nous possédons un in-4° gothique, signat. A-D *v. Ad inveniendum nouam lunam et festa mobilia liber perutilis* (sine loco et anno). Ce volume, dû à Bernard d'Gramollachs, maître ès arts et en médecine, astronome de Barcelone,

est un almanach de 1491 à 1550 ; c'est à la première de ces années qu'on peut reporter la date de son émission.

Le *Bulletin* contient encore des articles sur la collection Aldine de M. Renouard, par M. G. *Brunet*, qui porte un nom heureux et illustre en bibliographie ; puis un nouvel appendice à l'estimable ouvrage de M. *Duthillœul* sur les labeurs des presses douaisiennes, par M. *de Chènedollé*, appendice qui peut être suivi de plusieurs autres, car tout n'a pu être dit sur la bibliographie d'un chef-lieu d'université où l'imprimerie n'a cessé de produire depuis trois siècles. Nous possédons nous-même des notes additionnelles sur cette œuvre. On remarque encore des notices biographiques curieuses de M. N. L. sur J. H. *Jubin*, poète de Huy, destinées à être mises en tête d'un choix de poésies de cet écrivain que M. *Delhaise*, impr. lithogr. se propose de publier ; et sur *Guillaume de Pœtou*, poète de Béthune, par M. le comte A. d'*Héricourt*, Les œuvres de G. de *Pœtou* sont assez rares pour qu'on s'en occupe : il a fait *La grande liesse en plvs grand labevr... dédié aux... sr Stephano Gentilli et Joanni Grimaldi : pour estreines qu'il leur souhaite très heureuses : plus son hymne de la marchandise....* En *Anvers*, G. *Silvius*, 1565, 2 part. en 1 vol. petit in-8o de 80 et 24 folios ; une première édition avait paru déjà à Anvers, 1561, in-8o. Nodier qui possédait la 2e. édition, dit, au numéro 424 de son catalogue : « Volume très rare, omis des bibliographes et que je » cherche inutilement dans les catalogues ; je n'en avais jamais vu » d'autre exemplaire. » La suite de cet ouvrage montre au verso du 66e folio un écu soutenu par deux lions portant la devise couronnée de l'auteur : *En labevr liesse.* — G. de Pœtou, dans ses vers, fixe à 1540 la date de naissance de son Mécène, *Jan Vandernoot*, échevin et poète d'Anvers, dont nous nous sommes occupé dans notre *Voyage dans une bibliothèque de province.*

Le *Bulletin* termine ses livraisons par une revue bibliographique dans laquelle on trouve de bons renseignements sur les publications littéraires nouvelles. Nous y apprenons entr'autres choses que la notice sur le baron de Reiffenberg, par M. *Lesbroussart*, paraîtra dans l'Annuaire de l'Académie de Bruxelles de 1852. A. D.

504. — Athalie, commentée au point de vue de l'enseignement moyen, par *Gobert-Alvin*, professeur de rhétorique à l'Athénée d'Anvers, auteur des *Etudes de littérature comparée*, etc., etc. *Anvers*, *Ancelle*, 1850, in-12 de 3 fos liminaires et 216 pp.

M. Gobert-Alvin, dont les colléges de Cambrai et de Valenciennes ont gardé de bons souvenirs, parce qu'il y a formé d'excellents élèves, a passé toute sa vie à préparer la jeunesse aux belles et bonnes lettres, en lui adoucissant les difficultés de l'étude et en faisant ressortir les beautés de la littérature. Après avoir composé un ouvrage raisonné sur l'*OEdipe de Sénèque, rapproché de l'OEdipe roi, de Sophocle, avec les imitations françaises*, et des *Exercices d'analyse littéraire sur Lafontaine et les principaux fabulistes français*, qui ont eu deux éditions, il

vient de faire paraître un nouveau travail, non moins analytique, non moins consciencieux sur *Athalie*, le chef-d'œuvre de Racine. Déjà un grammairien de nos provinces du Nord, *d'Açarq*, de l'Académie d'Arras, s'était emparé du même sujet dans ses *Observations sur Boileau, sur Racine, sur Crébillon, sur M. de Voltaire et sur la langue française en général*, 1770, in-8° (p. 105); mais il ne s'était pas étendu comme M. Gobert-Alvin, qui, du reste ne paraît pas avoir eu connaissance de l'œuvre de son précurseur. Il a plutôt consulté La Harpe, bon juge en littérature. Le commentaire de notre concitoyen est un panégyrique constant dans lequel l'admiration ne se dément jamais ; l'auteur n'a pas voulu risquer même la plus légère critique de détail qui aurait quelquefois fait mieux goûter les éloges si bien mérités d'ailleurs qu'il adresse à chaque vers de Racine. Il était sans doute de l'opinion de Voltaire consulté sur les commentaires à fournir sur notre premier poète tragique : Il n'y a rien à faire, répondit-il, que d'écrire au haut de chaque page *Parfait ! parfait ! parfait !* A. D.

505. — HISTOIRE de la chûte de Louis Philippe, par M. *François de Groiseilliez*, auteur de l'art de devenir député et même ministre. *Paris*, *Michel Levy* frères (impr. de veuve *Dondey-Dupré*), 1851, in-8° de VIII et 384 pages.

L'art de devenir député et même ministre, par un oisif qui n'est ni l'un ni l'autre (M. *de Groiseilliez*), *Paris*, *Dauvin et Fontaine*, 1846, in-12, avait eu une seconde édition augmentée des *Aventures de la médaille d'un député*, et venait de fonder à son auteur une réputation d'écrivain observateur, fin et spirituel, lorsque l'apparition récente de l'*Histoire de la chûte de Louis-Philippe*, lui a ajouté celle de lucide narrateur, et de véridique historien.

M. François de Groiseilliez, membre de la Société du Nord, à Paris, est né à Bergues le 11 juillet 1794. On nous permettra de profiter de la publication de son dernier ouvrage pour faire connaître à nos lecteurs du Nord de la France et du midi de la Belgique cet estimable écrivain qui vient de prendre rang dans la haute littérature.

Sa première enfance s'écoula à Bruges où son père exerça jusqu'en 1802 les fonctions de chef du bureau des domaines dans l'administration centrale du département de la Lys ; sa jeunesse se passa à Lille où il fit de bonnes études qu'il compléta à Paris en suivant régulièrerement et avec ardeur les cours de la Sorbonne et du collége de France. Après avoir occupé un emploi modeste dans l'administration des transports de l'artillerie, M. de Groiseilliez s'occupa de travaux littéraires. Un jour, M. Tissot lut à son cours de littérature une ode du jeune Berguenard sur la mort de Régnault de Saint-Jean d'Angely. Ce morceau de poésie, qui n'a jamais été publié, fut accueilli favorablement par l'auditoire. Enhardi par ce succès, le poète naissant s'essaya dans la carrière dramatique. En 1822, il fit représenter au théâtre de Madame (depuis le *Gymnase*), l'*Amateur à la porte*, vaudeville composé en société avec *Mazères*. Le même théâtre donna de lui un peu plus

tard la *Corbeille de Mariage*, comédie mêlée de couplets, faite en collaboration avec M. *Varner*. Quelques autres de ses ouvrages dramatiques furent reçus mais non représentés.

Dégouté du théâtre par les difficultés que les jeunes auteurs éprouvent à en franchir les avenues, M. de Groiseilliez s'associa à la fondation d'un journal intitulé le *Feuilleton littéraire*; il y avait pour collaborateurs MM. *Lallemant*, *Guesdon-Mortonval*, petit-fils de Préville, et de *Balzac*, récemment enlevé à la littérature. Pendant long-temps ces quatre écrivains suffirent seuls à ce travail herculéen ; ils firent ce qu'on vit bien rarement : un journal consciencieux, impartial et vrai. Cette feuille obtint un beau succès, mais porta quelqu'ombrage aux grands hommes du jour. On parvint à l'étouffer. Ecarté un moment des études littéraires. M. de Groiseilliez se mit vers 1830 au nombre des fondateurs du Théâtre du Palais-Royal et prit une part active à son administration. Ce n'est qu'en 1844 qu'il cessa de faire partie de la société de ce théâtre et qu'il se livra de nouveau et tout entier à la littérature avec un talent nourri par la méditation et épuré par la maturité.

Il s'est placé bientôt dans un rang distingué parmi les hommes d'étude et d'observation. Son histoire de la chûte de Louis-Philippe est remarquable par un style nerveux et plein d'images. Il mérite surtout d'être cité par une juste appréciation des faits et une peinture subtile et sûre des principaux acteurs du grand drame politique qui y est représenté. Le récit de la fameuse séance du 24 février est narré avec une exactitude que l'auteur doit à quelques amis et compatriotes, témoins oculaires de cette scène mémorable. M. *Aug. Delsart*, sténographe, a aidé à compléter et rectifier les erreurs commises par le *Moniteur*, dont il n'avait pu revoir les épreuves à la suite de la catastrophe de février. L'auteur a aussi été renseigné par MM. le général *Jacqueminot*, le colonel *Chabaud-Latour*, aide-de-camp de la duchesse d'Orléans, *Asseline*, secrétaire de cette princesse, *Lassagne*, secrétaire du cabinet du roi, et quelques autres, tous témoins et acteurs des derniers moments de la monarchie. Un ouvrage d'histoire contemporaine, puisé à des sources aussi authentiques, se recommanderait déjà par ce seul motif : l'intérêt double encore par l'habile mise en œuvre de matériaux précieux, et par la forme agréable donnée à des documents tout palpitants d'actualité. A. D.

306. — La perpétuité de la morale humaine, entretiens populaires sur les principes qui servent de base invariable, éternelle, à la morale individuelle, domestique, sociale et politique, par *N. Gramaccini*, docteur en médecine de l'Université de Bologne et de la faculté de Montpellier, médecin en chef de l'hôpital militaire de Saint-Omer, chevalier de la Légion-d'Honneur. *Saint Omer*, *E. Légier*, 1850, in-12 de 417 pages.

Il n'entre pas dans notre plan d'analyser des ouvrages du genre de

celui du docteur Gramaccini. Néanmoins nous devons constater le mouvement des presses du nord de la France, et l'apparition d'un tel livre dans la ville de St.-Omer méritait d'être signalée. Il est dédié par l'auteur à *Spontini*, comte de *San Andrea*, mort récemment à Berlin, et déjà remplacé à l'Institut par M. Ambroise Thomas. Cette dédicace est sans doute le dernier hommage qu'il a reçu. L'œuvre que nous annonçons est morale, religieuse et chrétienne. C'est l'ouvrage d'un homme de bien. L'archevêque de Paris y a attaché son nom et sa recommandation. A. D.

307. — Chasse aux souvenirs dans le pays de Liège, par *André Muret*, liégeois pérégrinant à pied de la Société royale d'horticulture de Liège et de plusieurs sociétés savantes. Deuxième édition. *Liège*, impr. de *Félix Oudart*. CIƆIƆCCC XLVI. in-8° de 61 pages.

Cet opuscule, agréablement écrit et joliment imprimé, n'est point destiné au commerce. Il est tiré à *vingt* exemplaires : parmi les amis de l'auteur beaucoup même n'en auront pas. Cette chasse est un peu comme la pêche miraculeuse, elle est abondante au-delà des souhaits. Tous les environs de Liège sont riches en souvenirs : ici c'est *Spa* visité par la reine Marguerite de Navarre, qui perd dans ce voyage sa dame d'honneur, Mlle Hélène de Tournon, morte d'amour ! Là, c'est *Franchimont*, si célèbre par le combat des valeureux franchimontois. Plus loin, c'est le bourg de *Theux* à l'aspect pittoresque ; c'est le village de *Beaufays*, où résidaient jadis d'heureux chanoines de St.-Augustin ; c'est le sauvage hameau de *Mont*, l'un des plus anciens endroits de la contrée. Enfin, c'est un abrégé des *Délices du pays de Liège*, présenté d'une façon séduisante et que les heureux et rares propriétaires de cette jolie bluette auront grand soin de faire relier en une splendide plaquette capable de figurer sur les tablettes irréprochables d'un vrai bibliophile. A. D.

NOUVELLES LITTÉRAIRES

ET

DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

—

— Parmi les imprimeurs qui ont exposé à Londres on doit citer en première ligne M. *Hanicq*, de Malines, le véritable successeur des *Plantin*, d'Anvers, pour l'impression des livres de liturgie, missels, bréviaires, évangiles et bibles. Il en fournit le monde entier, et il est devenu l'imprimeur officiel du clergé de la catholicité. Rome même est devenu tributaire de Malines. Les six principaux ordres religieux ont choisi M. Hanicq pour leur typographe privilégié. Ses missels sont des chefs-d'œuvre d'impression et de gravures exécutées, la plupart d'après Rubens, par les frères *Brown*. Dans cette imprimerie, si importante et si fertile en beaux produits, on se croirait transporté au milieu de cette *archi-typographie plantinienne,* qui concourut à donner à Anvers une si immense célébrité dans le monde savant aux XVIe et XVIIe siècles.

— M. A. *Jamar,* éditeur à Bruxelles (8 bis, rue des Minimes), publie en ce moment un important ouvrage de M. *Fr. Tindemans*, intitulé : *La Basilique.* Ce sont des études d'archéologie profane et chrétienne, qui ont déjà valu à leur auteur, en 1846, une médaille d'honneur de la part de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. L'ouvrage formera 2 volumes de 225 à 250 pages, au prix de 3 fr. l'un. Ils seront illustrés de figures sur bois.

— La Société des Bibliophiles belges séant à Mons, dans sa réunion du 3 avril 1851, a décidé la reprise immédiate de l'impression des *Annales du Hainaut* par François Vinchant, dont les trois premiers tomes ont été fournis aux souscripteurs, et dont la publication avait été momentanément interrompue par des circonstances indépendantes de la volonté de la compagnie.

Au nombre des manuscrits rares et curieux qu'elle livrera prochainement à l'impression, figurent les DICTIERS DE NOPCES, par Enguerrand le Franc, hérault de Valenchiennes, manuscrit du XVe siècle, qui lui a été communiqué par M. Aug. Lacroix, et que celui-ci, à la demande de la Société, a bien voulu se charger d'éditer en collaboration avec M. Arthur Dinaux, de Valenciennes. C'est un recueil de madrigaux

de noces, précédés des armoiries coloriées des personnages qui en sont l'objet, personnages appartenant presque tous à des familles nobles du pays.

— La ville de Douai continue à se distinguer par les travaux littéraires de ses habitants. Nous avons déjà cité la traduction en vers des *Odes d'Horace*, par M. *Benjamin Kien*, avocat à la cour d'appel ; ce littérateur vient de compléter sa version des œuvres du favori de Mécène : on vient de mettre sous presse les *Epodes*, les *Satires* et l'*Art poétique*. — A Lille, on vient de publier les premières livraisons du *Bourgeois de Lille*, suite de tableaux piquants dans lesquels on fait paraître le bon habitant du chef-lieu de la Flandre française aux prises avec les principales conditions de la vie active et intellectuelle.

— Plusieurs pierres sépulcrales, représentant en relief des personnages de la maison des Vilain de Gand, seigneurs de Lomme, avaient été déplacées et jetées hors de l'église dudit lieu à l'époque de la Révolution. Recueillis par feu M. Lebon, d'Haubourdin, auteur de quelques ouvrages historiques estimés, elles étaient restées chez lui en dépôt jusqu'à présent. Madame veuve Lebon vient, dit-on, de les céder à la ville de Lille, qui en ornera son musée d'antiquités.

— On conserve à Bailleul, dans la famille de M. Cleenewerk, conseiller de préfecture, un certain nombre de planches en cuivre qui ont servi à la publication du *Flandria illustrata* de Sanderus. Ces planches qui, pour la plupart, sont l'œuvre d'un artiste nommé *Vaast du Plouich*, ont été obligeamment communiquées à la commission historique du Nord ; et M. Le Glay, chargé de les examiner, en a fait l'objet d'un rapport que la commission a entendu dans une des dernières séances. Du reste, l'existence de quelques-unes de ces planches était déjà connue, comme on peut le voir par le bulletin de la même commission historique, t. 2, p. 27.

— Une société scientifique et littéraire essaye de se former à Dunkerque. Les noms des principaux fondateurs sont de bon augure pour le succès de cette entreprise louable. Ce sont, à ce qu'on nous rapporte, M. L. Cousin, ancien procureur du roi dans le Pas-de-Calais, à qui l'on doit des dissertations très remarquables sur divers points d'archéologie, M. V. Derode, auteur de l'histoire de Lille, 3 vol. in-8o et d'autres ouvrages estimés ; M. R. de Bertrand, qui a publié de curieuses recherches sur l'histoire de la Flandre maritime et en particulier sur celle de Mardyck.

— M. *E. de Coussemaker* s'occupe de la publication d'une *Histoire de l'harmonie au moyen-âge*. Ses recherches sur Hucbalde, moine de St.-Amand, ses notices sur les collections musicales de la bibliothèque de Cambrai et des autres villes du département du Nord, et plus encore une riche réunion de livres tout spéciaux sur les chants, la musique et les instruments de tous les temps et de tous les pays, rassemblés à grands frais et depuis longtemps, le mettent à même de donner à l'ouvrage qu'il a entrepris toute la profondeur qu'il mérite. Ce beau livre aura 300 pages et 60 planches, et sera orné de *fac-simile* et de musique tirés des plus beaux manuscrits du Vatican et des principales bibliothèques de l'Europe. On peut souscrire au bureau des *Archives* au prix de 20 fr., qui sera porté plus haut après la publication.

— M. l'abbé *Carton* vient de faire une découverte curieuse aux archives de l'évêché de Bruges ; il s'agit du cartulaire de Thérouanne,

perdu depuis long-temps. On peut très bien expliquer la trouvaille précieuse que nous annonçons. Lors de la destruction de Thérouanne par Charles-Quint, le peu de ce qu'on put sauver du sac de cette ville fut transporté à Ypres. Le cartulaire de Thérouanne fut retiré dans le dépôt des archives de l'évêché de cette ville. Lors de la suppression de l'évêché d'Ypres, ces mêmes archives durent être transportées à Bruges : c'est donc là que le fameux cartulaire a été revu et qu'il devait réellement se retrouver. Malheureusement, il est en fort mauvais état ; après avoir échappé aux flammes de Thérouanne sous Charles-Quint, il n'a pu éviter les atteintes de l'humidité de la belle mais brumeuse ville de Bruges.

— M. Victor *Derode* a, dit-on, l'intention d'écrire une histoire de la ville de Dunkerque à l'instar de celle de Lille dont il est l'auteur. M. V. Derode habite maintenant la cité de Jean-Bart.

— M. *Schayes* fait des recherches sur le lieu de naissance de Godefroy de Bouillon pour l'ambassadeur belge à Constantinople, qui doit faire restaurer un monument à Jérusalem au conquérant du Saint-Sépulcre. Il est possible que ces recherches, qui ne manqueront pas d'être conduites consciencieusement, amènent le savant belge à trouver le berceau de Godefroy de Bouillon sur le territoire français. Il paraît en effet, d'après Guillaume de Tyr, le père Luto, M. Hédouin, et autres chroniqueurs, que le héros du Tasse, fils d'Eustache II, comte de Boulogne, et d'Ide de Lorraine, honorée sous le nom de sainte Ide de Boulogne, a vu le jour à Boulogne-sur-Mer, ainsi que cela a été prouvé dans un mémoire lu il y a plus de 15 ans dans une séance publique de la Société académique de cette ville.

— Nous avons sous les yeux la première livraison du *Dictionnaire historique et topographique de la province d'Anvers,* par M. de Poitevin, auteur de l'*Histoire d'Anvers*. Cette publication, à en juger par la première livraison, se recommande par une grande exactitude, par la variété des détails, par la forme agréable sous laquelle sont présentés les événements et les faits qui se rattachent à chaque localité de la province d'Anvers.

— On écrit de Namur :

» Au village de Champion, sur la route de Louvain, dans la terre dite *Aux Tombes*, des fouilles ont amené la découverte d'un tombeau qui date de la domination romaine. Il est bien conservé et contient une grande quantité de vases en terre et autres objets d'antiquité.

Ces objets consistent en une trentaine de pots, urnes, potiches, assiettes, etc., en terre sigillée et en terre poreuse ; quelques-uns portent le nom du fabricant parfaitement lisible, attendu que ces objets sont dans un excellent état de conservation. Un pot en verre d'une gracieuse originalité, un flacon en forme de tonneau allongé, un dé à jouer, une louche, un gril, un trépied de deux pieds et demi de haut, une lampe sépulcrale, quelques fibules oxidées, des grains de collier, un couteau et d'autres objets dont la nature n'a pu être encore déterminée, ont été également retirés de cette tombe. Plusieurs urnes se trouvaient remplies de débris d'ossements ; une cruche contenait encore quelques gouttes d'une huile parfaitement conservée.

» Nous apprenons que la *Société archéologique* va faire conduire les pierres qui formaient la tombe à Namur, où elle sera rétablie dans la

forme où elle a été trouvée. Ce monument sera un des objets les plus curieux et les plus intéressants du Musée de la Société. »

— Des ouvriers occupés à faire des travaux de terrassements sur la place St.-Géry, à Valenciennes, pour établir un clocher provisoire qui doit soutenir l'ancien gros bourdon du beffroi, appelé la *Blanche Cloche*, viennent de trouver quelques médailles et monnaies qui ont été déposées au Musée de la ville. Ces pièces n'ont point de mérite numismatique ni de valeur intrinsèque, néanmoins elles sont intéressantes au point de vue de l'histoire du pays. Jusqu'ici, on trouvait abondamment des médailles romaines à Famars (fanum Martis), à une lieue de Valenciennes, mais dans l'enceinte même de cette cité, ces découvertes étaient fort rares, pour ne pas dire nulles. Or, dans les sept pièces trouvées dans les terres de la place St.-Géry, on compte cinq médailles romaines en bronze et deux pièces gothiques frustes. Cette trouvaille pourrait laisser supposer que l'antique église de St.-Géry, dont les débris les plus profonds viennent d'être remués, avait pu être bâtie sur les ruines d'un édifice romain quelconque, consacré soit au culte, soit à la défense du passage de l'Escaut. Sa situation peu éloignée du pont jeté au confluent de la Rhonelle et de l'Escaut et qui porte encore le nom de *Pont-Néron,* viendrait à l'appui de cette conjecture. C'était d'ailleurs l'usage, dans les premiers siècles du christianisme, d'établir les nouvelles églises sur l'emplacement des autels du paganisme.

La plus ancienne des médailles romaines trouvées place St.-Géry, appartient à *Antonin-le-Pieux*, qui régna de l'an 138 à l'an 161 de J.-C. Elle est en moyen bronze ; la tête laurée de l'Empereur tournée à droite est entourée de ces mots : *Antonivs Pivs P. P. tr. p. ;* au revers, une divinité debout, tenant une haste : *Secvritas cos* IIII. Les autres médailles sont de *Constantin-le-Grand* et datent environ de l'an 310 de l'ère chrétienne. Comme elles sont assez bien conservées, elles ont pu être déposées en terre peu après cette époque. L'une porte la figure de Constantin armé et casqué, tête à gauche, avec ces mots : *Constantinus Aug*. Au revers, Mars debout, appuyé sur son bouclier et un javelot ; autour : *Marti conservatori*. A l'exergue : P. L. N. On lit autour de la tête nue de la seconde : *Constantinvs Max. Aug*. Au revers, deux guerriers portant des enseignes militaires ; et ces mots : *Gloria exercitvs* ; à l'exergue : P. Const. Les deux autres ont pour revers un autel votif sur lequel on lit : *votis XX* ; autour : *Beata tranquillitas* ; à l'exergue P. T R. Les deux bronzes du moyen-âge sont trop frustes pour être attribués avec justesse à la première vue.

— Un riche propriétaire des provinces Wallonnes de la Belgique vient de commander aux frères De Paepe de Bruges, un travail artistique qui les occupera pendant vingt ans. Ils sont chargés de tracer en lettres gothiques l'*Imitation de Jésus-Christ* , par l'abbé Dassance. Ce travail ne prendra pas moins de 670 pages ayant chacune 75 centimètres de hauteur et 50 de largeur. Ils doivent faire en outre 114 planches, formant des copies des grands maîtres de l'école flamande, tels que Van Eyck, Memling, Pourbus, Claeyssens, etc., etc. ; les pages sur lesquelles se trouvera l'Imitation de Jésus-Christ, seront entourées de guirlandes et d'autres ornements, sur fond bleu et or. Déjà Messieurs de Paepe ont entamé cet immense travail et la première

année de leur engagement a commencé. La page contenant l'intitulé exigerait plusieurs colonnes pour en faire la description.

— La littérature belge a fait récemment une perte qui sera vivement sentie par tous les hommes d'intelligence. M. *Félix Bogaerts*, professeur d'histoire à l'Athénée d'Anvers, secrétaire perpétuel de l'Académie d'archéologie de Belgique, et membre de beaucoup de sociétés savantes, est mort vers le 15 mars 1851, âgé seulement de 45 ans. A la fois poète, romancier et historien, il a publié une foule de pièces de 1834 à 1850. Ses *Oeuvres complètes* ont paru à *Anvers*, *J. E. Buschmann*, 1840, grand in-8° à deux colonnes de 8, 428 et 4 pages.

— La Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand offre, pour l'année 1851, une médaille de 500 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur l'histoire de la littérature flamande et française dans le comté de Flandre jusqu'à la fin du règne de la maison de Bourgogne, 1482. Les mémoires doivent parvenir à la Société avant le 1er. mai 1852.

— La ville d'Arras ne tardera pas à avoir une *Bibliographie* locale. M. le comte *Achmet d'Héricourt*, jeune et ardent bibliophile, et M. *Caron*, professeur de troisième au collége d'Arras, s'occupent en ce moment à réunir les labeurs des presses de la capitale de l'Artois depuis le commencement du XVI siècle jusqu'à nos jours. Ce travail ne pourra manquer d'intéresser les amis de l'histoire littéraire de nos provinces qui ont déjà accueilli dans le temps avec quelque faveur la *Bibliographie cambrésienne*, couronnée par la Société d'Emulation de Cambrai, et plus récemment la *Bibliographie douaisienne*, de M. *Duthillœul*, qui a déjà eu deux éditions et qui peut-être n'en restera pas là.

— M. *Motteley*, mort récemment à Paris, avait amassé la plus belle et la plus complète de toutes les collections connues de livres elzeviriens ; ses exemplaires étaient presque tous non rognés : cette réunion, unique en son genre, dépassait en valeur celle du grand duc de Toscane qui a pourtant une réputation européenne. M. Motteley était l'homme qui distinguait le mieux le mérite de chaque *Elzevir* vrai ou faux, et il eut fourni les meilleurs renseignements à quiconque eut voulu écrire sur cette matière. Ce qu'il a rêvé toute sa vie, M. *Charles Pieters*, de Gand, vient de l'entreprendre. Il publie les *Annales de l'imprimerie elzevirienne*, ou *histoire de la famille des Elzevier et de ses éditions*. *Gand*, *C. Annoot-Braeckman*, 1851, grand-in-8° d'environ 500 pages, publiées par tiers. La première livraison est en vente. Après l'introduction et la généalogie des 14 *Elzeviers*, l'auteur s'occupe de ceux de ces typographes qui vécurent à Leyde de 1580 à 1626. La deuxième partie est la suite des Elzeviers de Leyde de 1626 à 1712 ; la troisième traite de la typographie de la même famille à Amsterdam, de 1638 à 1681. Un *appendice* s'occupera des faux Elzeviers et des éditions en petit format qu'on annexe quelquefois aux collections elzeviriennes. Nous parlerons en détail du travail du bibliophile gantois qui paraît avoir suivi exactement le plan adopté par M. Renouard pour les annales des Aldes et des Etienne, lorsque nous aurons pu le comparer avec les ouvrages de ses devanciers sur la même matière.

— Le *Magasin catholique illustré*, qui a paru en 1850, sous le patronage de S. G. le cardinal de la Tour d'Auvergne, évêque d'Arras, a

commencé sa seconde année et continue à obtenir la protection et les sympathies des hommes de bien. On remarque parmi les plus belles gravures sur bois de l'année 1850, les vues de Bapaume, du grand portail de la cathédrale d'Arras, du château d'Ollehain (Pas-de-Calais), du beffroi de Béthune, et de plusieurs autres monuments civils et religieux du Nord de la France. On peut s'abonner à Valenciennes, rue du Fossart, 19.

— Nous avons à signaler un mouvement important dans le Midi de la Belgique vers les études archéologiques. En décembre 1845, la *Société archéologique* de Namur fut fondée par quelques amis de la science historique. En 1847 et 48, la société demanda le concours de l'autorité provinciale ; elle éprouva un refus et essuya même des railleries qui trouvèrent de l'écho chez des esprits etroits et ignares dépourvus de sens et de goût. En 1849, cependant on mit un local à la disposition de la Société, le gouverneur de la province se fit inscrire parmi ses membres et la compagnie marcha rapidement vers le progrès. Elle fonda un musée, une bibliothèque namuroise et un médailler. Elle publia des *Annales*. Les fondateurs sont MM. A. *Balat*, architecte ; *J. Eloin*, conducteur des mines ; *Ad. Borgnet*, professeur à l'Université de Liége ; *J. Borgnet*, archiviste ; *Eug. del Marmol* ; *J. Grandgagnage*, président à la cour de Liége ; *Marinus*, directeur de l'Académie de peinture.

Cette association a encore le mérite d'avoir excité le zèle des provinces voisines. Bientôt on vit fonder à Arlon une *Société pour la conservation des monuments historiques*, et plus tard la ville de Liége put s'énorgueillir de son *Institut archéologique liégeois*, aujourd'hui installé dans une aile de l'ancien palais des évêques.

Correspondance.

Douai, le 20 avril 1851.

Mon cher confrère,

Votre ami, M. Onésyme Leroy, a fait cesser tout doute, chez le plus grand nombre des érudits, sur le véritable auteur de l'inimitable livre ayant pour titre : *L'Imitation de Jésus-Christ* ; il l'a bien positivement et légitimement restitué à Jean Gerson. Cependant, on rencontre encore plus d'un controversiste, dont l'esprit chicanier et ami des subtilités combat en faveur de Thomas à Kempis ; il y a bien, il est vrai, aussi des gens qui semblent croire à la fable de Laurent Coster, et qui se prêteraient à descendre de son piédestal la statue du vénérable Guttenberg ! Vous penserez peut-être comme moi qu'il est bon de saisir au passage tout ce qui peut contribuer à la confirmation de la vérité, pour ce qui concerne l'Imitation de Jésus-Christ et c'est ce que je fais. Il vient de me tomber entre les mains un livre fort rare, qui prouve qu'en Angleterre, à la fin du quinzième siècle, la pensée la plus généralement répandue était que l'*Imitation* était bien due à Gerson. Ce fait résulte du titre que je transcris :

» A ful devout and gostely treatyse of the Imytatyon folowynge the
» blessed life of our moste mercyful savyour Cryste : copiled in laten
» by the right worshypful Doctor Mayster John Gerson : and translate
» into Englysshe, the yere of our lorde M. d. ii by Mayster Willyam
» Atkynson doctor of divinite, at the specyalle request and comman-
» dement of the ful excellent princesse Margarete moderᵉ to ourᵉ so-
» uerayne lorde Kinge Henry the VII and countesse of Rychemount
» and Derby. »

L'ouvrage est un in-4o sans date, imprimé à Westminster par Wynkin de Vordé, (1) avec gravures en bois. En tête du titre est la sainte vierge Marie, tenant sur ses genoux le corps inanimé de son divin fils. Au recto de ce feuillet est une autre gravure sur bois avec la herse couronnée, aux quatre coins le mot JHÉ, et dans un cartouche, la devise : *Dieu et mon droit.*

M. Brunet a cité cette traduction de l'*Imitation*, la plus ancienne certainement en langue anglaise, mais probablement il ne l'avait pas vue; d'ailleurs il n'en donne pas le titre, ce qui, dans l'intérêt qui nous occupe, a une grande importance.

Le mot *compiled*, en anglais de cette époque, ne signifie pas seulement *réuni*, *recueilli*, *rassemblé*, *emprunté*. Shakespear, interprétant le mot *compile*, dit:

To make ; to compose.

et Cotgrave, dans son dictionnaire, donne ainsi la signification de *to make :* faire, former, composer.

---

(1) Wynkin de Vorde a succédé à William Caxton, le premier imprimeur qu'ait eu l'Angleterre.

M. O. Leroy pense que la signature que son regrettable frère a déchiffrée sur la dernière page du volume de la bibliothèque de Valenciennes : MARGARETE D'ENGLETERRE, est celle de Marguerite d'Yorck, sœur du roi d'Angleterre, troisième femme de Charles-le-Téméraire. Ne pourrait-ce pas être celle de Marguerite, mère d'Henry VII ? Cette princesse a pris rang parmi les auteurs de son temps (1), elle a encouragé de tous ses efforts les travaux d'érudition religieuse : on le voit par le livre dont nous parlons ; on le voit encore par un autre que nous possédons, *Psalmes Davydy*, publiés en anglais en 1508 par *Jehan Fischer.... bisschop of Rochester at the exortation and sterynge of the moost excellente pryncesse Margarete, countesse of Rychemont and Derby*, etc.

Agréez, mon cher et digne confrère, etc.

DUTHILLOEUL.

(1) De Sevelinges (*Biogr. Univ.*)

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME

(TROISIÈME SÉRIE)

DES

Archives historiques et littéraires

DU NORD DE LA FRANCE ET DU MIDI DE LA BELGIQUE.

TITRE ET FAUX TITRE 1
A nos lecteurs 5
Manuscrits de la bibliothèque de Valenciennes.— Avertissement par *A. Dinaux* 9
Catalogue sommaire des manuscrits de la bibliothèque publique de Valenciennes, par feu *A. Leroy* 13
Notice biographique sur le général *Despinoy*, par D. R. B..... 49
La Société des Rosati d'Arras (1778-1788-1797), par M. *A. Dinaux* 63
Le Château des Ecaussines, par M. *A. Dinaux* 101

HOMMES ET CHOSES. — Obsèques de Charles-Quint, à Bruxelles. 115
Caricatures historiques sur Arras 118
Benezech de St.-Honoré 121
La fête des Innocents en Flandre 124
Le Borinage 127
Le temps de Jean de Wert 129
Un bibliophile belge 130
L'imprimeur Jean de Cambrai 132
Léonard, graveur de Dunkerque 134
Jean Hébrat, de Bruxelles 136
Surnoms de villes 137

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. — Variétés bibliographiques et littéraires, par *A. de Reume* 140
Les dominotiers de *Dantan jeune* 141
Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis, par M. *Le Glay* . 143
Histoire du Parlement de Flandres, par M. *G. M. Pillot* 144
Extraits des registres des consaux de Tournay, par M. *Gachard*. 145

Mémoires de la société des sciences, de l'agriculture, etc., de Lille, 1847 146
Aux Dames. — La Corbeille, par M. *Josse B. J. Cels* 146
Oeuvres choisies de *Jean-Baptiste Dominique Vautier* 147
Guide de la ville de Lille, par M. *Henry Bruneel* 148
Relation du blocus de Maubeuge et de la bataille de Wattignies, par M. *Piérart* 148
Bulletin de la commission historique du département du Nord... 149
Maldeghem la loyale, par Madame la comtesse de Lalaing..... 149
Vues pittoresques de la Belgique et de ses monuments..... 150
Histoire de l'ancien pays de Liége, par M. *L. Polain* 131
L'indicateur des rues de Cambrai, ancien et moderne, par M. *Ad. Bruyelle* 152

Nouvelles littéraires et découvertes historiques..... 153

—

Une existence de grand seigneur au XVIe siècle. — Charles de Croy, par M. le baron de *Reiffenberg* 157
Joyeuses entrées des rois, par M. *de la Fons-Mélicocq* 187
Notice biographique et littéraire sur *Jehan Molinet*, par M. P. *Hédouin* 212
Rapport à M. le préfet du Nord, sur les archives de l'abbaye de Château-lez-Mortagne, par M. *Arthur Dinaux* 221

Hommes et choses. — La dispute du haut-de-chausse..... 239
Interdit de St.-Maurice de Lille..... 240
Généalogie des Croy..... 242
Epiphanie, Tiphaine, Tyephingnelle 244
Les ballons en Flandre..... 245
Les chevaliers de l'Arquebuse, à Cambrai..... 248
Lettre autographe de Théroigne de Méricourt..... 251
Les processions ou cortéges de Lille..... 252
La chapelle du Saint-Sacrement, à Arras..... 257
Adolphe Delegorgue..... 260

Bulletin bibliographique. — Etude sur Memling, par *P. Hédouin*.
Histoire des expéditions maritimes de Charles-Quint; par *A.-G. Chotin* 263
Lettres, etc., sur le premier bataillon de volontaires de Maine-et-Loire, par *F. Grille* 264

Notice sur un dépôt de monnaies découvert à Grand-Halleux, par *G.-J.-C. Piot* 265
Documents sur l'Université de Douai, par M. *Pillot* 265
Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, à Douai 1850 266
Notice sur *Henry Delloye*, troubadour liégeois par *Ulysse Capitaine* 266
Recherches sur les journaux liégeois 267
Essai historique sur la collégiale de Saint-Pierre, à Lille 268
Les vrayes chroniques, par M. *L. Polain* 268
Une cité picarde, par le baron de *Mélicocq* 270
Chroniques flamandes, par *A. Cordier* 270
Notice sur les seigneurs de Braine-le-Château, par l'abbé *Corneille Stroobant* 271
Carenci et ses seigneurs, par M. Achmet d'*Héricourt* 272

Nouvelles littéraires et découvertes historiques 273

La sorcière de Ribemont, épisode historique de 1579, par M. *Charles Gomart* 277
Voyage de Philippe-le-Beau en Espagne, par *Antoine de Lalaing*, 1501-1502 297
Le comte de Fernig, par M. *Sicard* 317
Siége de Dunkerque par le duc d'Yorck (1793), par M. *A. Dasenbergh* 328
Bannières des villes, des corps de métiers et des confréries des archers, etc., dans le nord de la France, par M. *de la Fons-Mélicocq* 341
Bruges, poésie, par M. *P. Hédouin* 346

Hommes et choses. — Médailles des familles de Ligne et d'Arenberg 351
Monnaies obsidionales 353
Musée de Lille 355
Quantovic 358
Artistes Artésiens 360
Académie d'Arras 361
Caricature contre Albert et Isabelle 364
Jeux de balle et de l'arc 365
Election d'une abbesse de Maubeuge 367
La croix miraculeuse d'Arras 368

Carle Elschoëct..... 369
Musée Moillet..... 373

Bulletin bibliographique.—Recherches sur les monnaies du Hainaut, par *Rénier Chalon*..... 376
Histoire de Ste-Bertho et de l'abbaye de Blangy, par l'abbé *Parenty*..... 378
Histoire de Sainte-Bertille et de l'abbaye de Marœuil, par le même..... 378
Mémoires de l'Académie d'Arras..... 379
Douai et Lille au XIIIe siècle, par *H. R. Duthillœul*..... 380
Bulletin de la commission des antiquités départementales (Pas-de-Calais)..... 380
Statistique monumentale du Pas-de-Calais..... 381
Flore de l'arrondissement d'Hazebrouck, par *H. Vandamme*.... 382
Histoire de la dentelle..... 382
Notices sur le baron de *Reiffenberg*..... 383

Nouvelles littéraires et découvertes historiques..... 385

—

Jeanne la Folle et sa plus jeune fille, par M. *Le Glay*..... 389
Documents inédits pour servir à l'histoire du protestantisme dans le Nord de la France, par M. *de la Fons-Mélicocq*..... 397
Jean-Baptiste Pater, par M. *P. Hédouin*..... 404
Les socialistes du moyen-âge, par M. *E. Gachet*..... 422
Deux chansons sur Charles-Quint, par M. *A. Dinaux*..... 436
Journal du voyage du Roi en Flandre (1680)..... 445
Suite du voyage du Roi en Flandre, en 1680, par M. *A. Dinaux*. 462
Election d'une abbesse de Maubeuge, par M. *Estienne*..... 472
Vésale (André), par M. le docteur *Baratte*..... 492
Les archers, les arbalétriers et les arquebusiers du Nord de la France, par M. *de la Fons-Mélicocq*..... 500

Hommes et Choses. — Blanckeman de Dunkerque..... 510
Théâtre des Jésuites à Saint-Omer..... 513
Le comte Thesauro, de Dixmude..... 516
Les canonniers de Lille..... 519
Les Tournaisiens à Austerlitz..... 520
Le bâtard de Condé..... 522
L'abbé de Vermond à Valenciennes..... 524

Cabinet de M. Gentil-Descamps..... 525
Le peintre Ruyssen..... 527
Petit Narré de la fondation d'Aire..... 529
Théâtre anglais à Valenciennes..... 530
Une galante Hainuyère..... 532
Le Chapelet de l'Espagnol,..... 533
Monument au port de Dunkerque..... 535
Les volontaires valenciennois en 1793,..... 537
Premier recensement de Lille..... 539
Maison des Brasseurs de Bruxelles..... 540
Première monnaie obsidionale..... 541

Bulletin bibliographique. — Les Flamands de France, par M. *L. de Baecker*..... 544
Histoire de Ste.-Godelive de Ghistelles, par le même..... 545
Benesuada senectus, par M. *A. Mathieu*..... 546
Statistique des actes de l'état-civil de Valenciennes, par M. *Clément*..... 546
Législation des parts de Marais, par M. P. *Legrand*..... 547
Lettres écrites par les souverains des Pays-Bas, par M. *Gachard*. 548
Société académique de Saint-Quentin..... 549
Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie tome VIII. 550
Bulletin du bibliophile belge tome VIII..... 551
Athalie, commentée par M. *Gobert-Alvin*..... 552
Histoire de la chûte de Louis-Philippe, par M. *de Groiseilliez*.. 553
La perpétuité de la morale humaine, par M. N. *Gramaccini*... 554
Chasse aux souvenirs dans le pays de Liége, par M. *A. Muret*.. 555

Nouvelles littéraires et découvertes historiques..... 556

Correspondance..... 562

Table des matières..... 564

FIN.